The

Robert E. Gross
Collection

A Memorial to the Founder
of the
Lockheed Aircraft Corporation

Business Administration Library
University of California
Los Angeles

RICARD, SAMUEL.

L'Art de bien tenir Les Livres de Comptes en Parties Doubles A L'Italienne Avec Une Table Alphabetique de l'Explication des Termes, qui sont le plus en Usage dans le commerce, tant en change qu'en Marchandise, que pour le Negoce Maritime, pour servir "a l'intelligence de l'aplication qui en peut être faite, tant sur le Journal que sur le grand Livre... Amsterdam, Paul Marret, 1709(misprint M.C. CCIX).

Folio. [2]ff., Lpp.[6]ff.,87pp.[1]f.,3pp.[2]32[2]5[1]ff.(last leaf blank). including fine engraved frontispiece, engraved vignette on title & engraved headpieces. Contemporary calf(rubbed). Water stain on first 2 leaves, wormholes in margins, not affecting text, otherwise a good copy.

[redacted]

First Edition of a handsomely produced work on book-keeping by double entry.

Samuel Ricard(1637-1717) was a merchant living in Amsterdam who was born in France and settled in Holland in 1685. This is a good copy of the first edition of his book; the second was published in 1724 by his son Jean Pierre Ricard. With a very fine engraved frontispiece showing a merchant's office, and, in the background a harbor-scene with ships unloading their cargoes. This plate is engraved by G. Quineau, a French engraver living in Amsterdam and a pupil of Ricart.
A Rare and important work for the history of banking and commerce.
Kress:2631.

L' ART
De Tenir
LES LIVRES de COMPTES
en
PARTIES DOUBLES
Paris
Gênes
Londres
Livorne
Amsterdam
Lion
Cadix
Rouan
Venise
Marseille
Hambourgh
Bourdeaux
G. Quineau

L'ART

De bien tenir

LES LIVRES DE COMPTES

EN

PARTIES DOUBLES

A L'ITALIENNE

AVEC

Une Table Alphabetique de l'Explication des Termes, qui ſont le plus en Uſage dans le commerce, tant en change qu'en Marchandiſe, que pour le Negoce Maritime, pour ſervir à l'intelligence de l'aplication qui en peut être faite, tant ſur le Journal que ſur le grand Livre;

Par SAMUEL RICARD,

Ouvrage tres utile & neceſſaire pour les Negocians, Facteurs, & pour toutes les perſonnes qui ont à travailler ſur les Verifications & Liquidations de toute ſorte de Comptes.

A AMSTERDAM,
Ches PAUL MARRET dans le Beurs-ſtraat, à la Renommée.

M. C. CCIX.

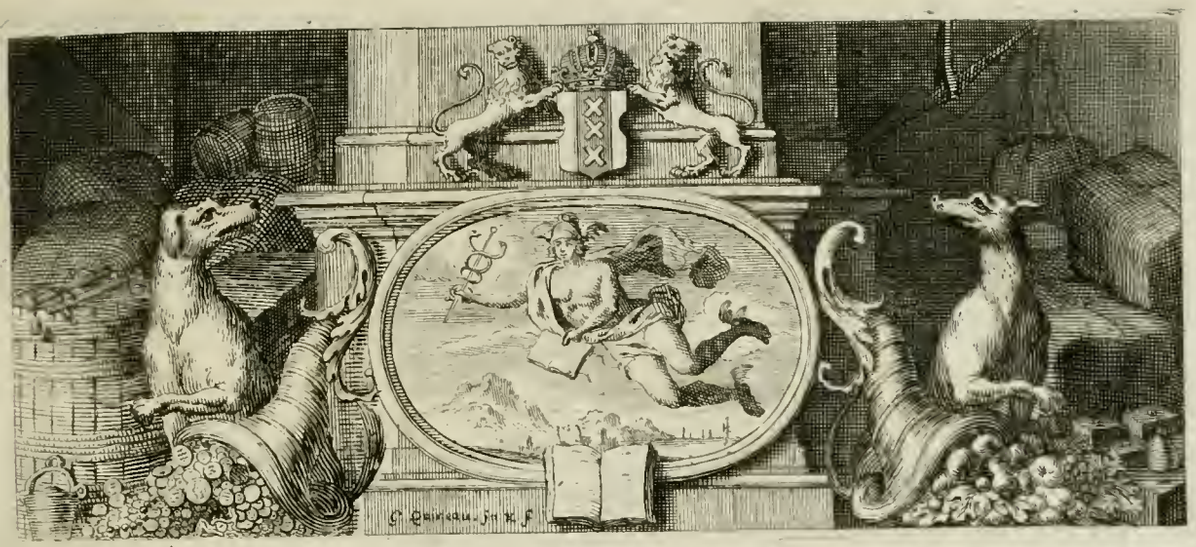

TABLE ALPHABETIQUE,

De l'Explication des termes qui ſont le plus en uſage dans le Commerce, tant en Change qu'en Marchandiſe, que pour le Negoce Maritime, pour ſervir a l'intelligence de l'application qui en peut être faite, tant ſur le Journal que ſur le Grand Livre, à Parties Doubles a l'Italienne.

J'Ai creu devoir donner une explication claire, intelligible & familiere des Termes qui ſont en uſage parmi les Banquiers, Marchands & Nogocians, & de la plûpart deſquels je me ſers dans cet Ouvrage, & qui ſont inconnus à pluſieurs perſonnes, & particulierement à la Jeuneſſe, & dautant que je ſçay qu'il eſt impoſſible d'apprendre cette Science, qu'au préalable on n'entende la ſignification des mots & termes dont on ſe ſert dans la pratique de cet Art, & afin de les trouver facilement, j'ay jugé à propos de les placer par ordre Alphabetique, en la maniere ſuivante.

ABANDONNEMENT. Voyez Delaiſſement.

ACCEPTATION, en terme de Commerce de Change, eſt l'engagement par lequel un Marchand ou un Negociant s'oblige à paier une Lettre de Change qu'on a tirée ſur luy, au bas de laquelle il met *Accepté*, & ſon ſeing en ſuite, ce qui ſoit dit à l'égard des Lettres de Change payables à Uſance, ou à jour nommé, car pour celles qui ſont payables à tant de jours de Veuë, l'on met Accepté, le tel jour & an.

Voyez mon traité General du Commerce page 151. de la ſeconde Edition.

ACCEPTER, le ſubſtantif eſt ACCEPTATION: ainſi voyez ce qui eſt dit cy-deſſus.

ACTIONS, ce mot ſignifie les portions ou interêts que les perſonnes ont en Hollande, dans les Compagnies des Indes Orientales & Occidentales, dont chaque Action eſt de 500. livres de gros, ou de 3000. florins de Capital, dans la Chambre d'Amſterdam pour les Indes Orientales, leſquelles Actions ſe négocient journellement, depuis 400-à 580 plus ou moins, ſelon les tems de Paix ou de Guerre, ou bien ſelon les Cargaiſons qui viennent des dites Indes: à 400. pour cent c'eſt 12000. florins, & à 580. pour cent, c'eſt 17400. florins, & ainſi des autres ſommes.

Les Actions de la Compagnie des Indes Occidentales dans la Cambre d'Amſterdam, ſont de 6000. florins de Capital. Elles ont valu de 90-à 95. pour cent, & depuis 55 a 60. pour cent ſur les autres Chambres des Provinces-Unies.

ACTIF ou ACTIVES, comme Dettes *Actives*, ſont les Dettes qui nous ſont dûes.

ADMIRAL, Voyez Amiral.

Voyez mon Traite general du Commerce page 128. de la seconde Edition.

AGENS de BANQUE, ce sont les Entremetteurs Publics pour la disposition des Lettres & Billets de Change, entre Banquiers, Marchands & Negocians; à Paris le nombre fût reglé à 30, en 1639. par ce mot d'Agens de Banque, l'on entend aussi les Courtiers en change.

AGENT, signifie aussi, Commis ou Facteur.

AFRETEMENT, c'est un terme qui est en usage sur l'Ocean, pour signifier le prix que l'on paye pour le loüage de quelque Vaisseau: cela s'appelle Noliſſement sur la Mer Mediterranée, ou Nolis, on dit Contract d'Afretement. Voyez Fret.

Le mot de Nolis est sinonime de Fret, & non d'Afretement.

AFRETEUR, c'est le Marchand qui prend un Vaisseau à loüage, qui en paye tant par mois, par voiage, ou par Tonneau au proprietaire pour le Fret, ou Nolis.

AFRETER, prendre un Vaisseau à loüage, souvent on dit Frêter. Le Maître Frete son Navire & le Marchand l'Afrete: neanmoins on dit aussi, & même le plus souvent, que le Marchand le Frete.

AGIO, c'est un mot qui vient de l'Italien, qui veut dire aider, comme servant de facilité pour avoir une Monnoye dont on a besoin, pour laquelle on en donne une autre, comme j'ay fait voir en mon Traité General du Commerce, aux pages 140. & 143. de la premiere Edition, & 180. & 182. de la seconde.

ALLEGE, c'est un Bateau vuide, qu'on attache à un autre plus grand Vaisseau, afin d'y mettre une partie de sa charge, s'il arrivoit que son trop grand Poids l'empêchât d'entrer dans quelque Port: ou bien c'est toute sorte de bâtimens de mediocre grandeur, destinez à porter les Marchandises d'un Vaisseau, qui tire trop d'eau, pour pouvoir arriver avec sa Cargaison au lieu de sa route. Les Alleges servent aussi au delestage.

ALLER à Bord. Voyez Bord.

ALQUIERES, c'est une mesure d'Espagne & de Portugal pour les grains, dont les 240. Alquieres font 1. Lest mesure d'Amsterdam.

AMIRAL, ou Admiral, c'est le Chef des Flottes des Armées & de la Police Navale d'un Etat; entre les droits attribuez à l'Amiral: il a celui du dixiéme de toutes les Prises qui se font en Mer.

AMIRAL, Vaisseau Amiral, c'est celui qui porte le Pavillon d'Amiral dans un Port, ou en Mer.

AMIRAUTE', c'est une Justice qui s'exerce sous le nom & l'autorité de l'Amiral: ce sont aussi les droits de l'Amiral, qu'on appelle Droits d'Amirauté.

L'AMIRAUTE' est définie par les Hollandois, l'Assemblée des Seigneurs qui ont la direction des affaires Maritimes, avec le droit de pouvoir les regler; il y a cinq Colleges de l'Amirauté dans les sept Provinces des Païs-bas, &c.

ANNE'E, l'Année commence en Angleterre le 25 Mars vieux stile, qui differe à présent de 11. jours du Nouveau; & à Venise on la commence le premier Mars nouveau stile.

APOINCT, en fait de Traites & de Remises, se prend lors qu'on tire ou remet justement la somme qui est deuë.

AQUIT à CAUTION; c'est donner caution & s'obliger que les Marchandises ou Effets chargez dans un Vaisseau, soient portés au lieu de leur destination pour y être vendus & consommés, dont il faut rapporter certificat des Bureaux établis, & ce dans un certain tems; lequel Aquit à caution l'on prend des Amirautez. On les nomme en France Congez & Rapports, ainsi que porte l'Ordonnance de Louis XIV. de 1681. Titre X.

ARGENT A LA GROSSE. Voyez grosse Avanture.

ARROBE, c'est un poids d'Espagne & de Portugal, celle d'Espagne est de 25. livres qui donnent 26½ liv. du poids d'Amsterdam, & l'Arrobe de Portugal est de 32. livres qui donnent 28. à 29. livres dudit poids d'Amsterdam, & les 4. Arrobes font 1. Quintal.

ARRUMAGE, ARRIMAGE, ou Arunage, c'est placer & arranger avec soin la Cargaison d'un Vaisseau.

ARRUMEUR, ou Arrimeur, c'est ordinairement un petit Officier maître Char-

Charpentier établi ſur un port, que le Marchand chargeur paye, ſa fonction eſt de ranger les Marchandiſes dans un Vaiſſeau, & ſur tout celles qui ſont en Tonneaux, & en danger de coulage, comme ſont les Vins, Eaux de Vie & Huiles &c.

ASSURANCE, c'eſt une convention par laquelle une ou pluſieurs perſonnes ſe chargent du danger, auquel le bien d'une autre perſonne ſe peut trouver expoſé, & l'Aſſuré, ou celui qui charge une ou pluſieurs perſonnes du riſque qu'il couroit lui-même, paye pour cela une certaine ſomme à celui ou à ceux qui s'en chargent, qu'on nomme Aſſureurs, & la ſomme que l'on donne s'appelle Prime.

ASSURANCE, ſur bonnes ou mauvaiſes nouvelles, ſe peut faire, pourveu que celui qui ſe fait aſſurer ne ſache pas que ſon Vaiſſeau ou ſes Marchandiſes ſoient peries ou priſes; ny que celui qui aſſure ſache auſſi que les Marchandiſes ſoient arrivées à bon port, car pour lors la police d'aſſurance ſeroit nulle.

On peut faire des Aſſurances pour le Commerce de Terre, auſſi-bien que pour celui de Mer & d'Eau, comme pour le paſſage & tranſport des Marchandiſes pendant les guerres, pour la gelée, pour la greſle &c.

ASSURER, c'eſt prendre une certaine ſomme qu'on appelle Prime, pour laquelle l'on aſſure que les Vaiſſeaux ou effets, ou perſonnes arriveront à bon Port, faute dequoi on s'oblige à payer le Vaiſſeau, les Effets, ou les Dommages arrivez aux Effets, ou les ſommes dont l'on eſt convenu à l'égard des perſonnes.

ASSUREUR, c'eſt celui qui aſſure, qui ſe charge du riſque, & qui fait ordinairement ce dangerenx Commerce.

AUNES d'Hollande. Voyez mon Traité general du Commerce, page 6. & ſuivantes de la premiere Edition, & page 19. & ſuivantes de la ſeconde Edition.

AVAL, mettre ſon Aval ſur une Lettre ou billet de Change, c'eſt la faire valoir par la ſouſcription qu'en fait celuy qui y met ſon Aval; c'eſt-à-dire d'en payer la valeur au cas que celuy ſur qui elle eſt tirée ne l'aquite pas.

AVARIE, c'eſt le dommage qui arrive à un Vaiſſeau, ou aux Marchandiſes dont il eſt chargé, coût ou dépenſe imprevuë qu'on eſt obligé de faire pendant un Voyage; on dit Avarie ſimple, quand le dommage arrive aux Marchandiſes par leur propre defaut, comme ſi quelque dégât y arrive par pourriture, par moüillure d'Eau, ou autrement, dont les Aſſureurs ſe ſont rendus reſponſables par la Police.

AVARIE ORDINAIRE, c'eſt ce qui coûte pour embaler, charrier les Marchandiſes & les aſſurer, & le fonſage. Il y a des Avaries communes, qui eſt tout ce qui arrive par la tempête, ou par la faute du maître du Navire, pour pilotage, toüage, ancrage &c. & ce qu'il en coûte eſt reparti au ſol la livre entre les proprietaires du Vaiſſeau & ceux à qui appartiennent les Marchandiſes, elle ſe paye en Hollande à raiſon de 2. ſols par florins de 20 ſols.

AVARIE GROSSE. Voyez groſſe Avarie.

AVARIE, eſt auſſi un droit que chaque Vaiſſeau paye pour l'entretien du port où il moüille: on peut voir ſur ce ſujet le Traité des Avaries, imprimé à Amſterdam chez Jaques Desbordes en 1703.

AVITAILLEMENT ou Avituaillement, c'eſt la proviſion des Vituailles, ou l'action & le ſoin de faire les Proviſions.

AVITUAILLEUR, c'eſt celuy qui ſe charge de fournir les vivres d'un Vaiſſeau.

AUGMENTATION, à 4 pour cent, cela ſe pratique à Amſterdam à l'égard de certaines Marchandiſes, comme ſur la cochenille, & les ſoyes &c., qui ſe peſent audit lieu au poids d'Anvers ſuivant l'uſage, lequel poids eſt moindre que celuy didit Amſterdam.

BALANCE ou BILAN, c'eſt un extraict du grand Livre ou égalité & ſolde des comptes, autrement il y auroit du deffaut & de l'erreurdans les comptes. Voyez Bilan.

BANCO ou BANQUE, c'eſt proprement une Caiſſe generale, où les Banquiers, les Marchands, & les Negocians, ſerrent leur argent pour ſervir au payement des Lettres de Change, ou pour payer certaines Marchandiſes, ou pour les Achats des Actions & des Marchandiſes des Compagnies des Indes Orientales & Occidentales, comme il ſe pratique à Amſterdam & à Rotterdam. Voyez ſur ce mot de Banco ou Banque, mon Traité general du Commerce page 129. de la prémiere Edition, & 170. de la ſeconde.

BANQUIER, c'eſt celui qui fait commerce d'argent. *Voyez mon Traité general du Commerce, page* 129. *de la premiere Edition, & 170. de la ſeconde.*

BARATERIE, c'eſt une malverſation & tromperie d'un maître de Navire, ſoit par deguiſement de Marchandiſes, ou par fauſſe route.

BARIQUE, c'eſt le quart d'un Tonneau, ou la moitié d'une Pipe, laquelle Barique ſuivant les lieux eſt comptée de 210. Pintes meſure de Paris, de 110. Pots Marc & lie, ou 100. Pots vin clair meſure de Bordeaux, 360. pintes ou 180. mingles meſure d'Amſterdam, vin hors la lie, & 192. Mingles avec la lie.

BASSIN, acheter ou vendre au Baſſin, c'eſt vendre ou acheter au ſon d'un baſſin des Marchandiſes en gros, comme ſont des Vins, des Eaux de Vie, &c. ce qui ſe pratique ordinairement à Amſterdam & à Rotterdam dans un Cabaret. *Voyez mon Traité general du Commerce page* 25. *de la premiere Edition, & 45. de la ſeconde.*

BEUVANTE, ou droit de Beuvante ou Bevande, terme qui n'a lieu qu'en certaines Villes de France, c'eſt le droit qu'un maître de Navire, ou de Barque, ſe reſerve lors qu'il donne ſon Vaiſſeau à Fret, & ce ſuivant la grandeur ou port d'icelui, qui eſt la place pour mettre 2. 3, 4. ou 5. bariques, ou davantage, ſoit du vin ou autres Marchandiſes, ou bien le Marchand chargeur donne au dit Maître une Barique ou demi Barique de Vin, afin de l'empêcher luy ou ſes Matelots de lui boire du Vin qu'il a chargé.

La Beuvante ſe paye ſeulement à l'égard du Vin que l'on charge dans les Vaiſſeaux pour empêcher le Maître & les Matelots de boire le Vin chargé, & l'on paye au Maître un droit ſuivant leur grandeur, à moins que l'on ne convienne de n'en payer point.

Pour les petits Vaiſſeaux ou Barques au deſſus de 60. Tonneaux, l'on paye 8. à 10. ſols par Tonneau, pour les Vaiſſeaux de 10. à 60. Tonneaux, 5. a 6. ſols par Tonneau, ſuivant la grandeur des Vaiſſeaux.

BILAN, ſe prend pour la BALANCE d'un grand Livre de Raiſon, mais auſſi il ſe prend pour un petit livre ou Carnet, d'Acceptations & Payemens, que les Marchands & Banquiers de la ville de Lion ont accoûtumé de porter en Place de change lors des Payemens, ſur lequel l'on écrit le jour des Acceptations des Lettres de Change tirées ou Remiſes; ils écrivent en Debit & Credit, ce qui leur eſt deu, & ce qu'ils doivent, & les porteurs de Bilan, entrent pendant le tems des quatre Payemens, à la loge du change, le matin à 10. heures, & en ſortent à onze heures & demie, laquelle heure paſſée, il ne ſe fait plus d'Ecritures, ny virement de parties; qui ſe font en la maniere ſuivante.

Les Banquiers & Negocians portent ſur la Place du change, leur Bilan, en Debit & Credit, & s'adreſſent à ceux à qui ils doivent s'aſſurer de virer partie, & donnent pour Debiteur un ou pluſieurs qui leur doivent ſemblable ſomme, ils écrivent ſur leur Bilan l'un & l'autre, & dans le moment la partie eſt reputée virée, demeurant aux riſques & perils de ceux qui les ont Acceptées; ſi un Banquier ou Negociant qui a accoûtumé de porter Bilan ſur la place, ne s'y rencontre pas, ou autre pour lui pendant le tems des Payemens; il eſt reputé avoir fait faillite.

BOMERIE, ou BODEMERIE, c'eſt l'interêt des ſommes prêtées entre Marchands ſur la Quille d'un Vaiſſeau, ou ſur les Marchandiſes qui y ſont chargées, moyennant quoy le Prêteur ſe ſoumet aux riſques de la Mer, & de la Guerre, cela s'apelle autrement, *Prêt à la groſſe avanture.* Comme l'argent que l'on prête & qui rapporte quinze, vingt & juſques à trente pour cent ſelon les riſques, n'eſt prêté pour l'ordinaire, que ſur la Quille du Vaiſſeau, qui chez les Hollandois s'apelle *Bodem*, d'où ils font *Bodémerie*, on appelle auſſi ce prêt, *Bomerie.*

Un Maître qui ſe trouve en peine dans les Mers qui ſont au delà de Douvres, ou du Zond, & dans le Zond, peut faire un emprunt de Bomerie juſques au quart de la valeur de la Quille & non davantage, ſi ce n'eſt dans la plus grande neceſſité; il en eſt de même à l'égard d'un Maître qui eſt intereſſé dans la Cargaiſon.

BORD, le mot de Bord eſt pris ordinairement pour Vaiſſeau, on dit aller ou venir de Bord; fraix & droits juſques à bord, c'eſt-à-dire juſques au Vaiſſeau.

BORDILLON, c'eſt du bois propre à faire des doüelles pour les Bariques.

BOUR-

Bourgeois, en terme de Marine, eſt le proprietaire d'un Vaiſſeau, ſoit qu'il l'ait eu par achat, ſoit qu'il l'ait fait conſtruire.

Bourse, c'eſt le lieu où les Marchands & les Banquiers s'aſſemblent dans pluſieurs bonnes Villes, pour y conferer de leur Commerce. La premiere Place des Negocians qu'on ait apellée ainſi, à été à Bruges. Elle prit ce nom d'un grand Hôtel, bâti par un Seigneur de la noble famille de la Bourſe, dont on voit encore les Armoiries gravées ſur le couronnement du Portail, qui ſont trois Bourſes, comme le lieu où s'aſſembloient les Negocians, étoit devant cet Hôtel, il fut apellé la Bourſe ; & de cette Ville celebre autrefois par le trafic, on a tranſporté ce nom aux Places d'Amſterdam, de Rotterdam, d'Anvers, de Londres, de Roüen &c.

Bourse, *Place*, *Loge & Marché*, ſont mots Sinonimes ſignifians une même choſe, c'eſt aux Villes de grand Commerce, le lieu ou rendez-vous des Banquiers, Marchands & Negocians, Agens & Courtiers de Change & Banque, & autres perſonnes exerçant le Commerce, où ils ſe rendent à certaines heures du jour, pour y travailler aux affaires du Commerce.

Bourse commune des Marchands, eſt en France une juriſdiction conſulaire établie depuis 1563. par Charles IX. dans les principales Villes du Royaume, où il ſe fait un Commerce conſiderable, comme à Paris, Lion, Roüen, Bordeaux, la Rochelle & autres Villes ; cette juriſdiction eſt compoſée en pluſieurs d'elles, d'un Juge & de deux Conſuls & de divers Conſeillers tous Marchands & Negocians au ſujet du Commerce, ſans Advocats ny Procureurs ; il eſt vrai qu'il y a un Sindic qui eſt Advocat pour juger les Cauſes du Droit, à Thoulouſe l'on nomme le Juge Prieur.

Bref, ce mot ſe dit en Bretagne d'un Congé qu'on eſt obligé de prendre pour ſe mettre en Mer ; il y en a de trois ſortes, le Bref de ſauveté qui exempte du Droit de bris, le Bref de conduite qu'on ptend pour être conduit hors des dangers de la Côte, & le Bref des vituailles, qui donne la liberté d'acheter des vivres.

Brevet, *Connoiſſement*, *Police de chargement*, c'eſt un écrit ſous ſeing privé, par lequel le Maître d'un Vaiſſeau reconnoît avoir chargé telles Marchandiſes dans ſon Bord, leſquelles il s'oblige de porter au lieu dont on eſt convenu, ſauf les riſques de la Mer, c'eſt ce qu'on appelle Connoiſſement ſur l'Occean, & Police de chargement ſur la Mediterannée.

Brieux, c'eſt un terme dont on ſe ſert en Bretagne, pour ſignifier les congez de l'Amiral, & de l'Amirauté.

Brut ou Brutto, ou Ord, c'eſt le poids de la Marchandiſe avec les embalages.

Caisse en terme de Commerce, ſignifie le maniment de l'argent ou monnoye courante, que les Marchands Banquiers & Negocians, qui font des affaires conſiderables ont accoûtumé de tenir dans des Caiſſes de fer, & lors qu'on dit que l'on a tant d'argent en Caiſſe, c'eſt à dire que l'on a tant en argent comptant.

Caissiers, ce ſont ceux qui ont le maniement de l'argent qui eſt en Caiſſe ; c'eſt en partie par leur moyen qu'on negocie l'argent de Banque, contre l'argent courant, ou le courant contre de l'argent de Banque. S'ils tiennent la Caiſſe pour quelques Marchands ou Banquiers, ils ont pour leur ſalaire un huitiéme pour cent, qui eſt deux ſols & demi pour 100. florins.

Cambio, c'eſt un mot Italien, qui ſignifie change, comme *Poliza di Cambio*.

Capital ou mon fonds, où nôtre fonds capital ; c'eſt-à-dire ce qu'un Negociant, ou des Aſſociez mettent dans le Commerce, ſoit pour leur compte particulier, ou en ſocieté ; ainſi le capital nous repreſente au compte du capital au grand livre tenu en parties doubles à l'Italienne, & lors qu'on rend quelqu'un ou quelques Effets Debiteurs A capital, c'eſt comme ſi l'on diſoit, Tel ou Tels Effets me doivent, & au contraire ſi l'on rend ledit Capital Debiteur à quelqu'un, ou à quelques Effets, c'eſt ce que je dois ou que nous devons.

Cargaison, c'eſt le chargement d'un Vaiſſeau, & toutes les Marchandiſes dont il eſt chargé font enſemble & compoſent la Cargaiſon entiere du bâtiment, on entend auſſi par le mot de Cargaiſon, la Facture des Marchandiſes qui ſont chargées dans un Vaiſſeau.

Les Holdois ſe ſervent du terme de Voyage.

Cavelin en terme Hollandois, eſt un certain nombre de Marchandiſes,

comme par exemple, dix bales de poivre, deux Tonneaux, 4. Pipes ou 8. Bariques de vin, & ainſi de diverſes ſortes de Marchandiſes.

CENÇAL ou CENSAL; C'eſt le nom qu'on donne en Provence aux Courtiers.

CHAMBRE des ASSURANCES; c'eſt la Chambre des Aſſurances qui fut erigée à Amſterdam en l'an 1612. pour les differens qui ſurviennent entre les Aſſurez & les Aſſureurs.

Il s'étoit établi dans le ſiecle precedent une Chambre des Aſſurances à Paris, quoi qu'éloignee de plus de trente lieuës de la Mer; mais elle n'a ſubſiſté que tres peu de tems.

CHANGE ou CHANGES & RECHANGES; voyez mon traité General du Commerce, ſoit de la premiere ou ſeconde Edition.

CHARGEUR, c'eſt le Marchand à qui apartiennent les Marchandiſes dont on Charge un Vaiſſeau.

CHARTE-PARTIE, c'eſt un contract maritime, paſſé entre le proprietaire d'un Navire, & celui qui le prend à fret, contenant la convention, & ce à quoi chacun eſt oblige reciproquement, lequel contract le Maître du Navire eſt obligé de porter & reporter avec lui en voyage.

CHAUSSES, *pot de vin, ou chapeau du Maître*, c'eſt le preſent que fait le Marchand Chargeur; ou Freteur au Maître d'un Vaiſſeau, outre & par deſſus le Fret, lequel il prend à ſoi, & en profite en ſon particulier, qui eſt ordinairement autant que le fret d'un Tonneau, ce qui ſe met dans la Charte-partie.

COMMISSION, c'eſt le profit qu'on donne ordinairement à un Commiſſionnaire pour faire l'achat ou la vente des Marchandiſes, ou de les recevoir par entrepôt, ou ſemblables Negociations, deſquelles il y en a, qu'on ne prend qu'un, ou un & demi pour cent, & pour les ordinaires deux pour cent; mais il y en a d'autres pour leſquelles l'on prend, 4. 5. 10. & juſques à 20. pour cent ſelon les Marchandiſes, ou les Païs où ſe font les Commiſſions; & l'on prend double Commiſſion lors qu'on demeure du croire, de la ſolvabilité de ceux auſquels l'on a vendu les Marchandiſes en Commiſſion, pourveu qu'il n'y ait point de fraude.

Et à l'égard de ceux qui font les Commiſſions des Traites & des Remiſes des Lettres de Change, il y en a qui comptent demi pour cent par mois, qui eſt 6. pour cent par an, pour l'avance de leur argent, s'ils remettent ſans avoir Proviſion en main; & pour les Traites & les Remiſes reciproquement faites, $\frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{4}$ pour cent.

COMMISSIONNAIRES, ce ſont les Marchands & Negocians, ſervant en l'achat ou en la vente des Marchandiſes qui leur ſont demandées, ou envoyées de divers lieux.

Il y a auſſi des Commiſſionnaires d'Entrepôt tant pour les Marchandiſes qui leur ſont envoyées, ſoit par Mer ou par Terre, ou qu'ils envoyent par les mêmes voyes, leſquels prennent pour leur droit de Commiſſion, tant par Bale, par Tonneau, par Caiſſe, &c. ou ſuivant l'eſtimation de leurs valeurs.

COMPAGNIE, ce mot en matiere de Negoce, ſe dit d'une Societé de Marchands qui ſe fait pour établir quelque grand Negoce.

COMPAGNIE des Indes Orientales & Occidentales dans les 7. Provinces-Unies des Païs-Bas, eſt une ſocieté tres fameuſe dans l'Europe, dans l'Aſie, l'Affrique & l'Amerique.

La Compagnie des Indes Orientales ſe forma le 20. Mars 1602. & celle des Indes Occidentales, le 10. Juin 1621. par Octroi de Mrs. les Etats-Generaux des dites Provinces.

COMPTANT, par ce terme en fait des achats & ventes de Marchandiſes, l'on entend à Amſterdam 6. ſemaines de terme pour payer, moiennant tant pour cent d'Excompte ou rabais, ſuivant les ſortes des Marchandiſes.

COMPTE COURANT, ſe prend en deux manieres ſavoir, lors qu'on dit un tel de tel lieu ſon Compte Courant, ou tels & tels leur Compte Courant, cela s'entend que le Compte n'eſt tenu ſur vos livres qu'en la monnoye commune à tout le livre, & c'eſt un Compte qui n'a point de tems limité pour le payement, mais lors qu'on dit un tel ou tels mon Compte ou nôtre Compte Courant, ce Compte

ſup-

ſuppoſe des affaires en ſon propre, qui ſe font dans les païs étrangers, où la monnoye ordinaire n'a pas Cours, & l'on ne peut obliger un Correſpondant à rendre Compte qu'en la monnoye de ſon adminiſtration, & qu'il ſeroit impoſſible d'en faire la verification, ſi on n'avoit pas tenu ce Compte en ſa monnoye: il eſt auſſi neceſſaire de tenir ce Compte en la monnoye commune du livre; tant par la relation que chaque partie d'un Compte doit avoir, avec celle d'un autre compte, que pour tirer la Balance, & voir ſi le livre eſt juſte.

Compte de Tems, ſe prend pour un Compte qui a un terme limité, comme pour payer dans 6. 8. 10. ou 12. ſemaines, ou mois, ou davantage, & lors que le terme du payement eſt écheu, l'on rend ce Compte Crediteur par le Compte Courant, ou bien Debiteur s'il eſt Crediteur; il ſe forme des Comptes de Tems pour nôtre Compte, & pour celui d'autrui, tenus comme le précédent.

Compte de Change, ce compte ſe fait en divers Royaumes & Etats, en deux ſortes de monnoyes ſavoir, en la monnoye étrangere, & en celle qui eſt commune à tout le livre, comme il ſe voit au grand livre A. fol. 4. lequel compte eſt ſemblable à ceux qui ſont intitulez *tel mon Compte courant*, dont on en voit des exemples audit livre fol. 6. 7. 12. &c.

Compte a Part, ou Compte Particulier, c'eſt un Compte qu'on ſepare (ſi l'on veut) des Comptes ordinaires, comme par exemple, lors que des Commettans de Bordeaux & de Nantes, ordonnent à leur Correſpondant d'Amſterdam, de leur faire venir pour leur Compte, des Marchandiſes des Païs eloignés où ils n'ont point de Correſpondance; comme Dantzick, Riga &c. les ordres etant effectuez, l'on Debite les Commettans de tels lieux leurs Comptes à *Part ou Particuliers*, & l'on en Credite mes Correſpondants étrangers en la monnoye de leur Païs, que l'on reduit en celle du nôtre, mais pour éviter de faire de ſemblables Comptes, il eſt mieux de Debiter les Commettans en leur Compte courant, dequoi l'on peut voir deux exemples, au Journal A. aux articles 60 & 300.

Compte de Repartiment, c'eſt proprement un Trocq de Marchandiſes les unes contre les autres, dequoi l'on peut voir des exemples au Journal A aux articles 41. 42. & 43. étant beaucoup mieux de Debiter les Marchandiſes que l'on reçoit, & de Crediter celles qu'on donne en trocq ou payement.

Connoissement, Reconnoissement, ou *Police de chargement*, c'eſt une Reconnoiſſance par écrit, que donne le Maître ou Patron d'un vaiſſeau, de la qualité & quantité des Marchandiſes qui ont été chargées dans ſon bord; chacun des particuliers à qui appartiennent ces Marchandiſes, prend un Connoiſſement pour ſa ſeureté; quelquefois c'eſt l'Ecrivain qui le ſigne; ils doivent contenir la qualité, quantité & marque des Marchandiſes, le nom & ſurnom du chargeur, & de celui auquel elles doivent être conſignées, les lieux du départ & de la décharge, le nom & ſurnom du Maître, & celui du Vaiſſeau, avec le prix du Fret: chaque Connoiſſement doit être triple, l'un pour demeurer au chargeur, l'autre pour être envoyé à celui auquel les Marchandiſes doivent être conſignées, & le troiſiéme doit demeurer entre les mains du Maître, ou de l'Ecrivain; vingt-quatre heures après que le Vaiſſeau eſt chargé, les Marchands ſont tenus de preſenter au Maître les Connoiſſemens pour les ſigner, & de lui fournir les aquits de leurs Marchandiſes, à peine de payer l'interêt du retardement.

Contrebande, Marchandiſes de Contrebande, ce ſont toutes celles dont le tranſport eſt defendu ſous peine de confiſcation, & qui ſont déclarées de bonne priſe, parce qu'elles ont été chargées dans un Vaiſſeau contre les loix d'un Etat, comme ſont particulierement les munitions de guerre, pendant qu'une nation eſt en armes contre l'autre.

Coulage, c'eſt la perte ou la conſommation qui ſe fait de toutes les liqueurs qui compoſent la charge d'un Vaiſſeau, on dit Marchandiſes ſujettes à Coulage, en Hollandois on dit Lekkagie.

Credit. Voyez ce qui ſera dit au chap. VI. de la Preface.

Croire, demeurer du *Croire*, c'eſt lors qu'un Marchand ou Commiſſionnaire, s'oblige envers ſon Commettant de faire bonnes les Dettes pour les Marchandiſes qu'il vend pour ſon Compte en Commiſſion, ou même pour ce qu'il s'oblige à payer pour lui, pour des Matchandiſes qu'il fait venir pour le Compte dudit Commettant, & pour lors l'on paye double Commiſſion.

DEBIT, DEBET, DOIT, ou DEBITEUR. Voyez ce qui ſera dit au chap. VI. de la Preface.

DECHET, ce mot a deux ſignifications, l'une marque la diminution qui ſurvient au Poids d'une Marchandiſe lors qu'elle ſe deſſéche, comme font celles qui ſe trouvant humides ſont expoſées dans des lieux chauds & ſecs; & l'autre marque la diminution qu'on accorde à un acheteur ſur le poids, la meſure & le nombre des Marchandiſes qu'on lui a venduës, ce qui à certains égards s'appelle Tare.

DELAISSEMENT, Abandonnément, c'eſt un Acte par lequel un Marchand qui a fait aſſurer des Marchandiſes ſur quelque Vaiſſeau, dénonce la perte du Vaiſſeau à l'Aſſureur, & lui abandonne les effets, ſur leſquels l'Aſſurance à été faite, avec ſommation de lui payer les ſommes aſſurées.

DEMEURER DU CROIRE, voyez ci-deſſus, *Croire.*

DENIER A DIEU, c'eſt l'argent que l'on donne pour erres ou engagement d'un marché de quelque Marchandiſe de Marchand à Marchand, ou bien pour d'autres marchés ou loüages, lequel argent ſe met dans une boite pour être diſtribué aux pauvres.

DETTES ACTIVES & PASSIVES, les premieres ſont celles qui nous ſont deuës, & les dernieres celles que nous devons.

ENTREPÔT, lieu d'Entrepôt, c'eſt un port de Mer, où l'on a établi un magaſin, pour y recevoir les Marchandiſes qui doivent être tranſportées ailleurs, où il y a des Commiſſionnaires pour les recevoir & en envoyer ſuivant les ordres qui leur en ſont donnés.

EQUIPAGE, c'eſt le corps ou la troupe des Officiers Mariniers, des ſoldats, des matélots, & des mouſſes qui ſervent dans un Vaiſſeau, & qui le montent.

EXCEZ, c'eſt un droit que la Comptablie de Bordeaux fait payer, pour tout ce qui excede 50. Verges, ſur ce que contient une Piece Eau de vie, à raiſon de 9. ſols par Verge, comme je l'ai fait voir en mon traité general du Commerce aux pages 27. de la premiere & 48. de la ſeconde Edition.

EXCOMPTE, RABAT ou RABAIS, eſt une même choſe, c'eſt proprement la diminution convenuë à faire à un Debiteur s'il paye avant l'Echeance, qui eſt quelquefois de 2. 3. 4. 8. 10. 15. 20. & juſques à 33. pour cent, ſelon les ſortes des Marchandiſes, comme je l'ai fait voir au dit traité general du Commerce page 70. de la premiere Edition; & 99. de la ſeconde.

FACTEUR, ce mot ſe prend quelquefois pour un garçon de Boutique, ou Commis.

FACTURE, c'eſt l'Etat ou le compte de la qualité, quantité & prix des Marchandiſes qu'on reçoit, ou que l'on envoye à un Correſpondant.

FAVEUR, comme jours de faveur; voyez jours de Faveur.

FLORINS, il y a de diverſes ſortes de Florins ſuivant les lieux, ſavoir,

Les Florins de la Hollande, Flandres & Brabant &c. ſont de 20. ſols.

Les Florins d'or que l'on nomme ainſi en Hollande, ne ſont que des pieces de 28. ſols, d'argent à bas titre, deſquels l'on ſe ſert en l'achat & vente des grains, comme des froments, & ſeigles &c.

Les Florins de Francfort ſur le Mein, ſont Comptez de 60. crutzers communs dont $1\frac{1}{2}$ Florins, fait 1. Rixdale de 90. crutzers, il en eſt de même à Nurembergh.

Les Florins ou Tinf de Pologne, ſont comptez de 30. gros, dont les 3. florins font 1. Rixdale.

FRET d'un Vaiſſeau, n'eſt autre choſe que la ſomme promiſe pour le loüage du dit Vaiſſeau, pour le tranſport des Marchandiſes d'un lieu à un autre, le Maître Frette, & le Marchand Affrete; ſur la mer Mediterranée, l'on ſe ſert du terme de Nolis & Naulage.

FRETEMENT, c'eſt la convention qu'on fait pour le loüage d'un Vaiſſeau. ainſi Affreter ſignifie prendre un Vaiſſeau à loüage, & on dit en ce ſens, que le Maître Frete ſon Navire, & que le Marchand l'Affrete.

FRETER, c'eſt loüer ou donner un Vaiſſeau à loüage, dans l'uſage ordinaire on confond ſouvent les termes de Freter & d'Affreter, en prenant ce premier pour le dernier, on dit Freter un Navire à quelqu'un; un Maître Frete pour faire un voyage.

FRE-

FRETER CAP & QUEUE, c'eſt faire le Frétement de tout le Vaiſſeau, quand un ou pluſieurs particuliers le loüent & le chargent tout entier.

FRE'TEUR, c'eſt le proprietaire, ou le Maître d'un Vaiſſeau qui le donne à loüage à un Marchand, & ce Marchand eſt nommé Affreteur.

GABARE, c'eſt un bateau plat & large, qui va à la voile & à la rame, & qui eſt commun ſur la Riviere de Loire, au deſſous de Nantes, pour ſervir à tranſporter les cargaiſons des Vaiſſeaux qui ne peuvent monter la Riviere, faute de profondeur; les fraiz des Gabares entrent en Avaries ordinaires.

GROS, comme les Gros de Pologne, de Dantzick & de la Pruſſe, ſont comptez de dix-huit ſenins, ceux de la Hollande ne ſont Comptez que de 8. penings qui eſt un demi-ſol, ceux de Leypſich, que de 12. ſenins, &c.

GROSSE avanture, ou contract à la groſſe avanture, nommé communément Bodemery, ou prêt d'argent ou Marchandiſes à la groſſe Avanture, Bomé en Hollandois ſignifie la Quille d'un Navire, Bomery, Quille équipée & garnie, par lequel contract ou lettres de Bodemery, le Maître ou le Bourgeois qui emprunte, oblige le Navire ou prend ſur le gage, ou l'Engagement de la Quille du Navire, c'eſt à dire que l'obligation ſera éteinte ſi le Navire ſe perd en voyage, que s'il revient ou qu'il arrive au lieu deſtiné, la ſomme principale avec l'interêt & profit ſeront payez; lequel interêt ou profit monte à de groſſes ſommes, comme de 20. 30. 40. & 50. pour cent ſelon les voyages & riſques.

On donne auſſi de l'argent à la groſſe, à des perſonnes pour s'en ſervir dans leurs affaires, aux voyages de long cours, ſur la croyance qu'ils ont de profiter au delà de l'interêt & profit.

GROSSE AVARIE, on appelle groſſe Avarie, le dommage qu'on eſt obligé de ſouffrir quand la tempête oblige de jetter les Marchandiſes à la Mer, de couper des Cables, voiles ou mâts, & qui excedent dix pour cent, & ce qui eſt au deſſous de dix pour cent eſt compté pour Avarie ſimple ou commune, voyez Avarie.

JAUGE, c'eſt la juſte meſure que doit avoir un Vaiſſeau, qui doit contenir quelques liqueurs, ou quelques grains.

JAUGEAGE, c'eſt un droit que tous les officiers Jaugeurs prennent pour la Jauge des Vaiſſeaux.

JAUGER, c'eſt meſurer un Vaiſſeau ou Navire pour voir s'il eſt de la meſure qu'il doit être pour en connoître le port & la capacité, & en régler la Jauge, le fond de cale qui eſt le lieu de la charge, doit être meſuré, à raiſon de 42. pieds Cubes par Tonneau de Mer.

LEST ou LAST, c'eſt le nombre de deux Tonneaux ou de quatre mille livres peſant. Les Vaiſſeaux Hollandois ſe meſurent ordinairement par Laſt; on dit un Vaiſſeau de 150. Laſt, c'eſt à dire qu'il eſt de 300. Tonneaux.

LEST ou LAST en terme general, ſe prend dans les Païs du Nord, quelquefois pour la charge entiere du Vaiſſeau, & quelquefois pour un poids, ou pour une meſure particuliere: mais cette meſure change non ſeulement aux lieux, mais même eu égard à la difference des Marchandiſes, ſi bien que pour determiner ce que contient un Laſt, il faut ſavoir de quel endroit, & de quelle ſorte de Marchandiſe on veut parler.

LEST, ou BALAST, c'eſt ce qui ſert à faire entrer un Vaiſſeau dans l'eau, & lui donner ſa juſte peſanteur, & un contrepoids qui l'empêche de ſe renverſer; quand on dit Leſt ſans rien ajoûter, on entend ſeulement des pierres, du ſable, ou quelqu'autre choſe que l'on met à fonds de cale.

LETTRES de CHANGE, ont été inventées par les Juifs, lors qu'ils furent chaſſés de France ſous les regnes de divers Rois, comme on peut le voir en mon Traité general du Commerce page 89. de la premiere Edition, & page 122. de la ſeconde.

LETTRES DE BODEMERIE, voyez *Bomerie.*

LETTRES DE MER, ce ſont des patentes qu'on obtient pour Naviguer: ces lettres contiennent le nom & ſurnom du Capitaine (ou Maître) & le nom du Vaiſſeau, ſa Capacité, qui en eſt, ou quels en ſont les proprietaires en tout ou en partie, tous leſquels faits doivent être afirmez par le ſerment du Capitaine, ou Maître.

LOGE. Voyez Bourſe.

MAITRE de Vaiſſeau ou Capitaine, appellé ſur la Mediterranée Patron; c'eſt un Officier marinier qui commande l'Equipage, & toute la manœuvre & qui eſt chargé de tout le detail du bâtiment.

Le rang du Maître vient aprés celui du Lieutenant (dans un Vaisseau de guerre) il doit avoir le soin de son Vaisseau & de tout ce qui y est dedans.

MARCHEZ. Voyez *Bourse*, *Place* &c.

MARCS LUBS, monnoye de Hambourg, qui valent 16. sous lubs ou de Lubeck. Les deux Marcs font 1. Daelder à 32. sous.

MEUBLES, c'est tout ce qui est mobile, & par consequent l'or & l'argent sont compris sous ce mot, les meubles en fait d'une societé ne doivent pas être mis dans l'Inventaire.

MINGLE, mesure d'Amsterdam faisant deux Pintes, & les 16. Mingles font 1. steckan.

NAVIRES ou Vaisseaux, sont reputez Meubles.

NEGOCIANT, c'est celui qui doit veiller sur ses affaires, le mot de Negociant renferme celui de Banquier & de Marchand.

NEGOCIER des lettres de change, voyez mon Traité general du Commerce page 99. de la premiere Edition & 133. de la seconde.

NET, ce mot signifie que l'on a deduit le poids des Embalages d'une Marchandise.

NOLIS, ou NAULIS, voyez *Fret*, on dit le long de la Mer Mediterranée Nolis; pour dire, Fret, le loüage d'un Vaisseau.

NOLISSEMENT ou Affrettement, est un terme de la Mediterranée, qui signifie la convention qui se fait pour le loüage d'un Vaisseau, voyez affrettement.

ORD, voyez *Brut*.

PASSIF ou PASSIVES, ce sont les Dettes que nous devons.

PATRON, voyez *Maître* de Vaisseau.

POINTER les parties, voyez à la Preface au chapitre VI.

POLICE d'ASSURANCE, c'est un contract par lequel un particulier s'oblige à reparer les pertes & les dommages qui arriveront à un Vaisseau, ou à son chargement pendant un voyage, ce qui se fait moyennant certaine somme dont on convient que l'Assuré paye à l'Assureur soit comptant ou à terme, & ce payement est apellé Prime.

POLICE DE CHARGEMENT, sur la Mediterranée, c'est ce qu'on apelle connoissement sur l'Ocean.

POLIZA DI CAMBIO, voyez *Cambio*.

PRIME d'ASSURANCE, c'est la somme qu'un Marchand qui veut faire assurer sa Marchandise, paye à l'Assureur pour le prix de l'Assurance; on l'apelle *Prime* à cause qu'elle se paye par avance.

PRIME se prend aussi en fait de marché pour un engagement de recevoir ou de livrer des Marchandises, & en cas que la condition ne se puisse pas effectuer, la prime est perduë.

PRO-FORMA, signifie par forme, on tire quelquefois des lettres de change *Pro-forma* que l'on fait à l'ordre de tel qu'on veut, qui en suite passe son ordre à celui que vous voulez.

PROTEST. Voyez mon Traité general du Commerce page 114. de la premiere Edition & page 153. de la seconde.

PROVISION, c'est le fond destiné pour le payement des lettres de change, ou bien le benefice d'un Commissionnaire d'un Marchand.

Les Provisions ou Commissions ordinaires sont de deux pour cent sur certaines Marchandises, & le Double si le Commissionnaire demeure du croire des Debiteurs auxquels il peut vendre des Marchandises, c'est-à-dire qu'il demeure garant au cas que les Debiteurs viennent à être insolvables.

QUINTAL, c'est un poids que l'on prend quelquefois pour cent livres, en sorte que les vingt quintaux font la pesanteur d'un tonneau, chaque tonneau étant compté en terme de Navigation de deux mille livres pesant, mais dans le Commerce il est compté de quatre Bariques.

Le Quintal est compté en certains lieux de 104. & de 105. ℔, ou bien de 4. Arrobes de Portugal ou d'Espagne.

RABAIS ou RABAT, c'est la diminution qu'on a convenu & accordé de faire à un Debiteur à tant pour cent sur le montant du prix de certaines Marchandises, soit de 1. 2. 3. 4. pour cent plus ou moins.

RABATAGE ou REBATAGE des Bariques ou des Tonneaux, c'est-à-dire qu'il

qu'il faut battre & ſerrer ſi fort qu'il eſt poſſible les cercles qui les entourent en telle ſorte que les liqueurs n'en puiſſent pas couler.

RESCRIPTION, c'eſt un mandement ou ordre qu'un Superieur donne à ſon inferieur ou Commis de payer pour lui certaine ſomme, c'eſt ce que l'on appelle en Hollande une Aſſignation qu'une perſonne aſſigne & donne à recevoir ſur un Debiteur ou ſur un Caiſſier.

RESTOURNE, c'eſt lors qu'on a trop fait aſſurer ſur des Marchandiſes ou ſur un Vaiſſeau que les Aſſureurs rendent la prime de la ſomme qui a été de trop aſſûrée, ſe retenant demi pour cent pour la ſignature.

SCHIPONDT, c'eſt un poids qui eſt compté depuis 300. juſques à 400. ℔ ſuivant les lieux, on ſe ſert à Amſterdam du poids du Schipont de 300. ℔ pour peſer les fromages, les chanvres, les lins &c.

SCHOCS, ce mot ſe prend en diverſes manieres, car en fait de Toiles de Sileſie le ſchoc eſt compté de 4. ou 5. pieces, ou de 63. Aunes de Breſlaw qui font 50. aunes d'Amſterdam, & en fait du bois apellé Bordillon ſervant à faire des Bariques, le ſchoc eſt compté de 122. pieces, dont les 48. ſchocs font le petit cent.

STECKANS, c'eſt une meſure de laquelle l'on ſe ſert à Amſterdam pour les Vins, qui contient 16. mingles ou 32. pintes, les 12. ſteckans font une Barique meſure de Bordeaux.

TARE, c'eſt la peſanteur des Embalages des Marchandiſes, que l'on deduit aux Acheteurs ſur celles qui ſont venduës.

TINS, ce ſont de groſſes pieces de bois que l'on met au deſſous des futailles, pour empêcher qu'elles ne ſe pourriſſent.

TONNEAU, FUTAILLE, Tonneau à Vin, c'eſt generalement toute ſorte de futaille; c'eſt auſſi en particulier un Vaiſſeau d'une certaine grandeur & capacité, le Tonneau eſt de 4. Bariques ou de 2. pipes, Voyez mon *Traité general du Commerce page* 24. *de la premiere Edition, &* 44. *de la ſeconde.* Le Vin ſe vend en Hollande par livres de gros le Tonneau.

TONNEAU, on ſe ſert de ce terme pour exprimer un poids de deux mille livres peſant, ou de 20. Quintaux; & en ce ſens quand on veut deſigner la capacité & le port d'un Navire on dit, par exemple, qu'il eſt de cinq cens Tonneaux, par où l'on entend qu'il porte cinq cens fois la valeur de deux mille livres peſant, c'eſt-à-dire un million de livres.

TONNELAGE, c'eſt le droit que prennent les Tonneliers pour avoir le ſoin des Futailles, de les rebatre & de faire les changemens neceſſaires, il ſe paye à Amſterdam 12. ſols par Tonneau payable moitié par l'Acheteur & l'autre ½ par le Vendeur.

VAISSEAUX, ou Navires, qui vont à la Mer ou qui naviguent dans les Eaux internes.

VERGE, meſure à meſurer la capacité des pieces d'Eau de Vie, Voyez mon *Traité du Commerce.*

VERGE, c'eſt auſſi une meſure d'Angleterre pour les Etoffes dont les 3. Verges font 4. aunes d'Hollande, & 2⅔ Aunes de Paris.

VERGEAGE, c'eſt lors qu'on meſure la capacité d'une ou de pluſieurs pieces d'Eau de Vie, le vergeage ſe paye à Amſterdam à raiſon de 3. ſous les 50. verges, à raiſon de 6. ſous depuis 51. juſques à 79. & à raiſon de 12. depuis 80. & au deſſus.

VITUAILLES, Voyez *Avitaillement.*

USANCE, USO. Voyez mon *Traité general du Commerce page* 104. *de la premiere Edition, &* 138. *de la ſeconde.*

PREFACE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Art pour bien tenir toutes ſortes de Comptes à parties doubles à l'Italienne & de ſon utilité & neceſſité pour le Commerce.

DANS la Preface de ma premiere, & ſeconde Edition de mon *Traité general du Commerce*, j'ai promis de travailler à un livre de *Comptes à parties doubles à l'Italienne*, (qui eſt la methode la plus uſitée parmi les Banquiers, Marchands & Negocians, qui font un Commerce un peu conſiderable, & la plus reguliere de toute ſorte de manimens,) pour l'inſtruction des jeunes Negocians qui veulent commencer de faire le Commerce de Banque ou de Marchandiſe, ce que Dieu m'a fait la grace d'effectuer dans la ſoixante-onzieme année de mon age, nonobſtant ce qu'en ont peu dire quelques envieux & cenſeurs de profeſſion, qui peut-être trouveront encore matiere d'exercer leur Critique, & de médire de cet ouvrage, étant impoſſible de contenter tout un public, qui pour l'ordinaire trouve des fautes dans les choſes les plus parfaites. Le condamne qui voudra, mon deſſein étant bon & utile, n'ayant intention d'offenſer perſonne : je laiſſerai pourtant l'envie & la mediſancé à mes calomniateurs, le jugement équitable des gens de bien me tiendra lieu de récompenſe, & me donnera plus de ſatisfaction que leur malice ne me pourroit cauſer du chagrin ; tout ce que je ſouhaitte, c'eſt, que ce livre ſoit au goût des honnêtes Banquiers, Marchands & Negocians, & des Jeunes Negocians qui veulent commencer à faire les affaires du Commerce (comme j'ai dit ci-deſſus ;) en ce cas j'ai eu un bon deſſein, ce qui me fait croire que les perſonnes judicieuſes n'en blâmeront pas l'ouvrage ; que s'il n'eſt pas agreable par le diſcours, du moins il pourra l'être dans les importantes matieres, & dans l'ordre & la regularité que j'y ai tenu.

Il eſt ſi ordinaire d'écrire ſur cette methode de tenir des *comptes à parties Doubles à l'Italienne*, par *Debit*, ou *Doit*, & par *Credet*, *Credit*, ou *Doit Avoir*, qu'il paroîrra peut-être de l'affectation dans le deſſein que j'ai eu d'en augmenter le nombre, ſur tout ſi l'on conſidere que l'ouvrage que j'ai entrepris n'eſt pas nouveau en toutes ſes parties, veu que pluſieurs perſonnes y ont travaillé avant moi, les uns d'une maniere obſcure & peu intelligible, & d'autres ſans avoir toutes les inſtructions neceſſaires à cet Art & ſcience, qui demande une attention ſerieuſe. Chacun a ſes manieres d'enviſager & de répreſenter les mêmes ſujets, ce qui les rend en quelque façon differens les uns des autres, ce qui oblige chaque particulier de les mettre de nouveau ſur le Tapis ; d'ailleurs les choſes & les remarques qui ont été faites par ceux qui en ont ci-devant écrit, n'ont guere du rapport à ce qui ſe pratique à preſent.

Cette Methode a été inventée & miſe en uſage par les Italiens, & particulierement par ceux de *Genes*, de *Veniſe*, & de *Florence*, qui nous ont appris la maniere de les tenir, & c'eſt à cauſe de cela, qu'on la nomme à l'*Italienne*, & qu'en France on la nomme à PARTIES DOUBLES ; laquelle methode ſe pratique à preſent, par les Banquiers, Marchands & Negocians, qui font un Commerce conſiderable, ſoit en Hollande, en Angleterre, en France, à Hambourg, & autres bonnes villes de Commerce.

Ces livres à parties Doubles à l'Italienne, ne ſont pas ſi difficiles à tenir qu'on le penſe, & pour peu qu'on s'y applique, on les tiendra fort bien, comme l'on en jugera par les inſtructions que je donnerai cy-apres, & par le bon ordre & les regles qui y doivent être obſervées, veu que cette methode eſt ſans doute, la plus utile, la plus neceſſaire, & la plus intelligible, que celle des parties ſimples, à cauſe de ſes notions, plus claires & plus diſtinctes ; parce qu'elle nous donne en tout tems une connoiſſance certaine de l'Etat de nos affaires, en decouvrant promtement ce qui nous appartient legitimément, & ce que nous pouvons devoir à autrui de quelque maniere que ce ſoit, en marquant l'Argent comptant que nous pouvons avoir en Caiſſe, (ou en Banque dans les villes où il y en a d'etablies,) les effets qui nous appartiennent, tant au lieu de nôtre reſidence, que ceux qui peuvent être entre les

mains

mains de nos Correſpondans, Commiſſionnaires ou Facteurs, en ſpecifiant les profits ou les pertes que nous pouvons avoir faites. Enfin c'eſt par le miniſtere des écritures à *Parties Doubles à l'Italienne*, que nous pouvons à toute heure compter juſtement avec tous ceux auxquels nous avons à faire, par la rencontre que les parties ont entr'elles, ce qui ſert de Contrôle : & il eſt moins dangereux qu'il y ait des erreurs que dans l'uſage des parties ſimples, qui eſt peu propre pour un maniment où il y a grand roulement de parties, & beaucoup de converſion d'effets d'une même ou de différente nature, en d'autres ſemblables ou de diverſes ſpeces, ce que la ptatique fera plus ſenſiblement connoître, que les diſcours étendus.

Par ce terme de tenir les livres à *Parties Doubles à l'Italienne*, l'on doit entendre que chaque Negociation doit être écrite en deux endroits ſur le grand livre de raiſon, (duquel il ſera traité en ſon lieu) ſavoir une fois en *Débit* ou *Doit* en *Recette*, & une autrefois en *Credet*, *Credit* ou *Doit Avoir* en *Depenſe*, mais ſous differens égards, & non comme quelques-uns ont creu, que les *Parties Doubles* s'entendoient en ce qu'une Negociation étoit écrite une fois dans le Journal, (duquel il ſera auſſi traité cy-apres) & une autrefois dans le grand livre de Raiſon.

Cette methode provient de ce que dans chaque partie, il y a quelqu'un qui reçoit & quelqu'un qui paye : or celui qui reçoit eſt *Debiteur* ou *Doit*, & celui qui paye eſt *Crediteur* ou *Creancier*, ou *Doit Avoir*, l'un n'étant jamais ſans l'autre ; mais parce que dans les adminiſtrations particulieres il y a pluſieurs parties dont on a de la peine à trouver les *Debiteurs* ou ceux qui *Doivent*, & les *Crediteurs* ou *Creanciers* qui doivent avoir, l'on a inventé des Comptes qui ſont comme des êtres de Raiſon, leſquels ne laiſſent pas de produire un effet Réel, tels ſont par exemple *Capital ou Fonds particulier* de moi tel, (ou Capital ou Fonds en ſocieté de nous tel & tel, en cas de ſocieté,) dont le *Debit* ou *Doit* au grand livre de Raiſon, repreſente ce que nous devons, & l'on nous doit ce qui eſt au *Credet*, *Credit*, ou *Doit Avoir*, & tirant le *Debit* ou *Doit*, du *Credit* ou *Doit Avoir*, le reſtant eſt nôtre *Fonds*, qui repreſente nous-même comme on peut le voir au Journal A. aux pages 1. 2. & 3. & au grand livre auſſi A. à fol. 1. *Caiſſe* dont le *Debit* ou *Doit* contient la Recette des deniers comptans, qui y entrent, & le *Credit* ou *Doit Avoir*, ce que l'on a payé & qui en eſt ſorti comme il ſe voit au grand Livre A. fol. 1. 17. 25. & 30. & tirant le montant du *Credit*, du *Debit*, le reſtant eſt la ſomme qui reſte en Caiſſe, qui eſt le nom, que les Banquiers, Marchands & Negocians donnent à l'argent courant, parce qu'ils ont accoûtumé de le tenir dans des *Caiſſes* ou *Coffres de fer*, comme je l'ai fait voir dans la premiere Edition de mon Traité general du Commerce, page 140. & de la ſeconde, page 180. *Banque* (dans les places où il y en a d'etablies) qui eſt proprement une Caiſſe generale, (comme je l'ai auſſi fait voir dans les deux ſuſdites Editions aux pages 132. de la premiere, & 172. de la ſeconde) où chacun peut dépoſer ſon argent, lequel vaut ordinairement plus que l'argent de Caiſſe ou courant, & l'on nomme ce ſurplus *Agio*, ainſi le *Debit* du Compte de Banque ſur mon grand livre de Raiſon, contient les ſommes qui ont été ecrites à mon *Credit* ſur les livres de la Banque ; & le *Credit* ſur mon dit grand livre, celles que j'ai fait ecrire en *Debit* ou *Doit* auxdits livres de la dite Banque, qui ſont les payements que j'ai faits, de ſorte que deduiſant les ſommes du Credit qui ſont ſur mon livre, de celles du Debit, le reſtant eſt auſſi ce qu'il me reſte deu en Banque, comme il ſe peut voir au dit grand livre A. fol. 2. & 30. & ainſi de pluſieurs autres Comptes.

La Science d'un Teneur de livres à *Parties Doubles à l'Italienne*, conſiſte à ſavoir bien écrire, à poſſeder bien l'Arithmetique, à être bien verſé dans les changes étrangers ; les Reductions des Poids & des meſures étrangeres, à être d'un eſprit poſé & experimenté en tout ce qui dépend de ſon miniſtere, à ſavoir trouver les veritables *Debiteurs* ou ceux qui *Doivent*, & les *Crediteurs* ou *Creanciers* auxquels il eſt deû, de chaque partie, par Théorie & par regles certaines, en conſiderant toûjours, que tout ce qui vient en nôtre direction eſt toûjouts *Debiteur* ou *Doit*, & qu'au contraire, ce qui en ſort eſt toûjours *Crediteur* ou *Doit Avoir*, donnant à chaque Compte l'intitulation qui lui doit convenir, comme je l'ai fait voir cy-deſſus à l'égard du *Capital*, de la *Caiſſe*, & de la *Banque*.

Les Negociations entre *Banquiers* & *Marchands* ſe font ou pour leur Compte propre, ou pour le Compte d'autrui, ou bien en Compagnie & Societé. Elles conſiſtent en trois manieres qui ſont,

En Argent comptant, en Effets & Pouvoirs, à Terme & à condition.

L'Experience que j'ai depuis 45. ans dans les affaires du Commerce, & des Livres de Comptes à *parties doubles à l'Italienne*, m'a appris & m'apprend encore journellement combien ce Livre eſt utile & néceſſaire pour les affaires du Commerce, & pour l'inſtruction des jeunes Negocians: ce qui me fait croire que l'ouvrage répondant à ma bonne intention, ſera bien receu du Public, veu que le Commerce eſt d'un uſage univerſel, puis que les Rois & les Princes l'exercent, les uns directement, & les autres indirectement, & nous voyons particulierement, que dans les Provinces-Unies, lors que le Commerce y eſt conduit & dirigé ſagement, il fait l'Elevation & la Richeſſe de l'Etat.

CHAPITRE SECOND.

Des Livres dont les Banquiers, Marchands & Negocians ſe peuvent ſervir, pour tenir un bon ordre dans leurs affaires.

LES Banquiers, Marchands & Negocians qui veulent entreprendre un Commerce, un peu conſiderable, & qui veulent tenir leurs Livres & Ecritures à *parties doubles à l'Italienne*, doivent avoir en commençant les livres ſous-mentionnés, chacun ſelon le Negoce qu'il prétend faire, le nombre deſquels ne leur peut en rien préjudicier, pourveu que l'uſage contribuë à la netteté & au bel ordre qu'on y doit garder, évitant pourtant d'en tenir d inutiles, deſquels Livres il y en a trois qui ſont les principaux, & les autres ſont des Livres aydans ou ſoulageans, ſavoir

Livres Principaux.

1. Le Memorial, Broüillard ou Broüillon.
2. Le Journal, ou Livre des Dettes.
3. Le grand Livre de Raiſon, ou Extrait.

A ce dernier il faut un Alphabet, duquel il ſera traité ci-aprés.

Livres aidans ou ſoulageans.

4. Le Livre de Caiſſe, de Recette & des Payemens, ou livre de Bordereau.
5. Le Livre de Banque, dans les Villes où il y en a d'établies.
6. Le Livre de la Reception & de la vente des Marchandiſes reçûes en commiſſion.
7. Le Livre d'Envoy ou des Cargaiſons des Marchandiſes.
8. Le Livre des Copies des Comptes courans que l'on envoye.
9. Le Livre des mois, des Traites & des Remiſes.
10. Le Livre des fraiz, ou des dépenſes du Negoce.
11. Le Livre des ordres qui ſont donnés par les Commettans.
12. Le Livre des Copies des Lettres de Change, tirées, remiſes ou negociées.
13. Le Livre des copies des Lettres Miſſives, qu'on écrit aux Correſpondans.
14. Le Livre des ports de Lettres Miſſives, qu'on reçoit des Correſpondants.
15. Le Livre de Numero, ou d'achat & de vente pour ceux qui font le détail.

On peut encore avoir d'autres Livres aidans ou ſoulageans, ſelon que la nature des affaires le requiert, mais quelques affaires que l'on faſſe, peu ou beaucoup, les Livres cy-deſſus ſont très-néceſſaires, & ils ſuffiſent auſſi, & qui les gouvernera bien, n'en aura pas beſoin d'autres pour bien tenir les Livres *à parties doubles à l'Italienne.*

L'on a accoûtumé de donner à ces Livres un titre conforme à l'uſage auſquels ils ſont deſtinés, ce que l'on marque au deſſus de la couverture, comme il ſera dit cy-aprés en traitant de chacun d'eux en particulier.

CHAPITRE TROISIEME.

De l'Inventaire ou Reconnoiſſance que les Banquiers, les Marchands & les Negocians doivent faire en commençant de faire les affaires du Commerce, tant pour leur Compte particulier qu'en Societé.

LA premiere choſe qu'un jeune Banquier, Marchand ou Negociant doit faire, lors qu'il veut commencer à negocier, ſoit en gros ou en detail, ſoit pour ſon Compte particulier ou en Societé, c'eſt de s'examiner ſoy-meme, s'il ſe croit

croit capable de l'entreprendre, seul, ou en Compagnie, s'il fait les principales choses nécessaires à cet Art, s'il a un Capital considerable, ou s'il consiste en peu de chose, pour pouvoir regler ses entrepriſes en prenant garde de n'entreprendre point d'affaires au delà de ses forces, parce que ce seroit une imprudence qui le perdroit en peu de tems, & de ne les fonder pas sur le Credit qu'il pourroit avoir.

Aprés s'être bien examiné, & avoir eu les livres qui lui peuvent être nécessaires pour le Commerce qu'il veut entreprendre, il doit avant toutes choses faire un Inventaire ou Reconnoissance de tous les Effets tant Actifs que Passifs qui lui peuvent appartenir, ou qu'il peut devoir legitimement. Cet Inventaire doit preceder toutes les Ecritures: on en couche l'Extrait au commencement du Journal A, en la maniere qu'on l'y verra aux pages 1. 2. & 3. ou tous ces Effets doivent former son fonds ou capital.

J'avertis ici que quelques-uns couchent l'Inventaire au Memorial ou Broüillard A. ce qui n'est pas necessaire.

Après avoir fait cet Inventaire de ses Effets tant Actifs que Passifs, il doit ensuite faire une Addition des uns & des autres, & aprés avoir soustrait les Passifs des Actifs, ce qui restera sera son fonds; comme on le verra audit Journal pag. 3.

Il faut remarquer que dans un Inventaire qui est entre des Associez, les meubles & immeubles ny doivent pas être compris, parce que leur Societé n'est que pour le fait de la Marchandise ou pour le Commerce de Banque seulement, & non pour les Meubles & Immeubles qui ne sont pas communs, ce n'est pas que chaque Associé en particulier, ne doive faire un Inventaire à part & séparement de ses Meubles & Immeubles, pour pouvoir rendre compte de ses actions à ses Creanciers en cas de malheur en leurs affaires, & afin qu'ils en puissent voir l'Etat, tant en general qu'en particulier, lors qu'ils viendroient à faire une *Balance, Bilan* ou Etat final de leurs affaires, parce qu'ils sont obligez solidairement aux Dettes de la Societé, encore qu'il n'y ait qu'un d'eux qui soit signé pour la Compagnie & non autrement.

Que si un jeune Banquier, Marchand ou Negociant, n'a pour tout capital que de l'argent comptant, & qu'il ne doive rien à personne, lors qu'il commence à vouloir faire les affaires du Commerce, en tel cas son Inventaire est facile à faire, veu qu'il ne consiste qu'en un seul article pour les Effets Actifs.

Je n'ai point veu jusques à present qu'aucun de ceux qui ont traité de la Methode de tenir les Livres à *Parties doubles à l'Italienne*, ayent formé l'Inventaire ou Reconnoissance des Effets Actifs, ny le fonds capital de la maniere que l'un & l'autre doivent être, pour un jeune Negociant qui commence a faire les affaires du Commerce, soit pour son compte particulier ou en Societé, car je trouve que tous ceux qui en ont traité avant moi, (soit François & Hollandois,) ont formé dans leurs Livres cet inventaire comme si c'étoit une Balance ou reliqua d'autres Livres précedens, en disant que le contenu de l'Inventaire ou Reconnoissance des effets tant Actifs que Passifs, que l'on peut avoir en commençant à faire les affaires du Commerce, est pour continuer le Negoce, ce qui suppose que ce Negociant avoit déja fait des affaires, or si cela étoit il auroit falu avoir fait une Balance des Livres précedens, auquel son Capital tant des Effets Actifs que Passifs seroit incorporé, ce que l'on ne peut pas dire à l'égard d'une personne qui commence, & c'est pour lors qu'il doit former son fonds, que je supposerai dans ledit Inventaire être provenu des biens qui lui ont été donnés & mis en main par un Pere, Mere, ou par des parens, ou bien qu'ils luy ont été delaissez par leur déceds, lesquels il veut employer au Commerce.

Quelques-uns pourroient m'alleguer, que, si un Negociant qui auroit fait des affaires pendant quelque tems, & tenu ses Livres en Parties simples, & qu'il desirât à l'avenir de les tenir (ou de les faire tenir) en parties doubles à l'Italienne, en ce cas-là il pourroit faire son Inventaire de tous ses Effets tant Actifs que Passifs, pour en former son fonds, en disant à chaque article, *comme appert à tel folio, ou page de tel precedent Livre*, autrement cela n'est nullement dans les formes par la raisons alleguée cy-dessus.

Voici encore une chose que beaucoup de Teneurs de Livres, à parties doubles à l'Italienne n'ont ny remarquée ny observée, & particulierement à Amsterdam, où il y a une Banque établie, dont l'argent qui y est déposé, vaut ordinairement depuis 2. jusques à 6. pour cent plus que l'argent courant, & l'on nomme ce surplus *Agio*, comme je l'ai fait voir dans mon *Traité general du Commerce pag.* 140. *de la premiere edition, &* 180. *de la seconde.*

J'ai donc supposé dans mon Inventaire dont l'Extrait se trouvera couché au Journal A. aux pages 1. 2. & 3. que j'ay en argent de Banque 16000. florins, de laquelle som-

me ayant auſſi ſuppoſé le prix de l'Agio à 2¼ florins, par cent florins de Banque, il me vient 440. florins, leſquels étant ajoûtez aux 16000. florins ſuſdits, cela me donne 16440. florins argent courant, de ſorte que, ſi je n'avois pas mis ledit Agio, je me trouverois moins riche deſdits 440. florins, car il faut conſiderer que l'Argent de Banque ſe negocie comme ſi c'étoit des Marchandiſes, comme je l'ai fait voir dans mon *Traité general du Commerce de la premiere édition pag.* 131. *& de la ſeconde pag.* 171. ainſi il ne faut pas omettre l'Agio de l'Argent de Banque, pour reduire le tout en argent courant ou Monnoye courante en laquelle toutes les Ecritures doivent être tenuës, à l'exception des Monnoyes étrangeres.

Pour preuve de ce que je viens de dire, voyez audit Journal A. à la page 1., où vous verrés que j'ai auſſi ſuppoſé avoir par inventaire 20000. florins d'argent courant ou de Caiſſe, leſquels étant ajoûtez aux 16000. florins argent de Banque, le tout fait 36000. que l'on ne peut pas dire être argent courant, ny argent de Banque, mais en y ajoûtant les 440. florins de l'Agio, des 16000. florins de Banque, l'on auroit pour le tout 36440. florins argent ou Monnoye courante, c'eſt en quoi divers Teneurs de Livres ont fait faute à Amſterdam, où il y a une Banque établie, comme je l'ai déja dit, de ſorte qu'il faut toûjours mettre le prix à l'Agio ſuivant le cours, à moins qu'une Monnoye ne vinſt au pair de l'autre, comme on l'a veu pendant les guerres de 1673. entre la France & la Hollande.

Ce que je viens de dire ſervira d'avis à ceux qui manquent de Debiter l'Agio de l'argent de Banque, ſuivant le prix ou cours du dit argent, lequel varie journellement, & ſur lequel il y a quelquefois du profit, & d'autres fois de la perte, comme je l'ai fait voir dans mon Traité general du Commerce, au Traité de la Banque pag. 86. de la premiére édition & page 119. de la ſeconde.

Je ſai bien qu'il y a divers Banquiers & Marchands dans cette Ville d'Amſterdam, qui font toutes leurs Traites & Remiſes en argent de Banque, veu que la plûpart des Lettres de Change qui leur ſont Remiſes, ou qui ſont tirées ſur eux, ſont en cette Monnoye (excepté celles qui ſont en argent courant) ainſi ils ne font nulle mention du prix de l'Agio, parce que, ſi un de leurs Correſpondans vient à leur remettre par exemple une ſomme qui rende 1000. florins de Banque, ce Banquier ou ce Marchand, auquel il aura été fait ſemblable Remiſe, n'a peu Remettre en ſuite, ou on ne peut ſe prévaloir ſur lui que du reſtant des 1000. florins, la Commiſſion, ou Proviſion & port de Lettres en étant deduite, (cela ſoit entendu lors que c'eſt pour le compte des Correſpondans,) & de même de diverſes autres Traites & Remiſes, ainſi ils ne portent point d'Agio d'aucune de ces ſommes, mais lors qu'ils viennent à arrêter leurs Comptes, ils regardent de combien ces parties de Banque les unes excedent les autres, c'eſt-à-dire ſi le Debit excede le Credit, ou ſi le Credit excede le Debit, & pour lors ils mettent l'Agio de cet excedant, au prix qu'il ſe trouve être lors de l'Envoy du Compte, ce qui peut cauſer de la Perte ou du Profit pour les uns ou pour les autres, ainſi au moyen de l'Agio de cet Excedent, ils reduiſent le tout en argent courant.

CHAPITRE QUATRIEME.

Du Memorial, Broüillard ou Broüillon, Premier Livre.

LE premier Livre utile & néceſſaire aux Jeunes Banquiers, Marchands & Negocians qui veulent commencer de faire le commerce, eſt nommé *Memorial*, non ſeulement parce qu'il ſert à ſoulager la memoire en y écrivant toutes les affaires & Negociations par eux faites, mais auſſi afin de pouvoir rendre compte, tant à ſoy-même qu'à autrui, de tout ce qui leur peut appartenir legitimement, & qui en cas de mort ou de ſeparation d'Aſſociez (au cas qu'il y en eût eu, ou bien qu'il leur arrivât d'avoir du malheur dans leurs affaires) qu'afin que leurs femmes, enfans, heritiers & les Creanciers puiſſent trouver toutes les affaires gerées dans un bon ordre, & dont ils puiſſent avoir une parfaite connoiſſance; lequel Memorial eſt le principal de tous les autres Livres qui le doivent accompagner, comme en étant la ſource & l'origine, & celui auquel on ſe raporte touchant la bonne foi des Banquiers Marchands & Negocians,

ce

ce qui y eſt écrit a la force de choſe jugée, à cauſe de la ſolidité ferme & irrevocable qu'il doit avoir; c'eſt pourquoi il doit être exempt de tout ſoupçon, veu que ſi la repreſentation en étoit ordonnée en Juſtice & qu'il ſe trouvât deffectueux, il ne ſeroit que pour la condamnation de celui à qui il apparriendroit, & il ne lui ſuffiroit pas de dire, qu'il l'a tenu comme il a ſceu, parce qu'il n'y ſeroit pas reçû, & qu'il a deu ſavoir faire ce qui étoit de ſon obligation; car combien de Livres voit-on journellement aprés le deceds, ou le malheur de pluſieurs Negocians, auſquels ceux qui reſtent aprés eux, ou les perſonnes qu'on employe pour les viſiter, n'y connoiſſent preſque rien, par le peu d'ordre que les deffunts y ont tenu (où leurs Teneurs de Livres) deſquel Livres il m'en eſt paſſé beaucoup par les mains; auſquels j'ay trouvé beaucoup d'abus.

Quelques-uns donnent à ce Livre le nom de *Brouillard*, ou *Brouillon*, parce que ceux qui font des affaires un peu conſiderables, ne pouvant pas eux-mêmes, ou leurs Teneurs de Livres y écrire journellement, & au même tems que les affaires ſe font & ſe négocient, ils permettent à tous ceux auſquels ils donnent pouvoir d'acheter, de vendre ou de negocier, comme à femme, enfans & Facteurs, d'écrire generalement toutes les affaires, l'une à la ſuite de l'autre; par ordre de datte du jour, du mois & de l'Année, ſans laiſſer écouler des jours, mois & années à les écrire, & ſans aucune interruption de Date, ſans aucun blanc, & ſans interligne ou apoſtille pour y écrire d'autres articles dans les jours, mois & années ſuivantes & ſur tout de n'y mettre point d'antidates comme par exemple le 24. d'un mois, avant le 20. du même mois, & ainſi du reſte.

Lors que par mégarde l'on a omis de coucher quelque partie qui devoit être de la date d'un tel jour, on la doit coucher enſuite des dernieres écrites audit Memorial en diſant que l'achat, vente ou Negociation a été faite le tel jour, que l'on avoit omis de coucher de telle date; que ſi l'on a fait un abus, en ayant dit avoir acheté ou vendu telle Marchandiſe, ou tels effets, d'un tel ou à un tel, & que la choſe ait été achetée ou venduë, à un autre, on peut corriger l'erreur par une contrepartie; en diſant la choſe comme elle a été faite veritablement, & mettre à la marge de l'article qui a été mal couché, *nul ayant fait abus*, qui eſt reparé plus bas en date d'un tel jour par une contrepartie. Voyez ce que je dis au chap. VI. ſur ce ſujet.

Et comme la plûpart de ceux auſquels on permet d'écrire ſur ledit Memorial ne ſavent pas former les *Debiteurs* ou les effets qui *doivent*, ny les *Crediteurs* ou ceux qui *doivent Avoir*, en la maniere que le pratiquent ceux qui ſavent bien tenir les Livres à *parties doubles à l'Italienne*, ils ne font, s'il faut ainſi dire, que *Broüiller*, en y écrivant bien ſouvent à la hâte & confuſément les parties en mettant *Acheté*, *Vendu*, *Reçu*, *Payé*, *Tiré*, *Remis*, *Troqué*, *Envoyé*, *Chargé*, & telles autres circonſtances tout de même qu'on les fait, arrête & demeure d'accord, prenant garde de n'y rien omettre, expliquant intelligiblement les articles qui y ſont: & c'eſt la raiſon pour laquelle quelques-uns lui ont donné le nom de *Brouillon* ou *Brouillard*. Voyez ce qui ſera dit à ce ſujet à la pag. XIX.

Dans ce *Memorial*, *Brouillard*, *ou Brouillon*, les articles doivent être écrits auſſi proprement & intelligiblement qu'il eſt poſſible, par les raiſons que j'ai déja alleguées, & auquel il ne ſuffit pas d'écrire lors que l'on reçoit de l'argent, ou que l'on en debourſe, ou que l'on reçoit ou envoye des Marchandiſes ou Effets, de dire tant ſeulement, tant *reçû*, *tant payé*, *ou tant envoyé*, mais il faut expliquer de quelle maniere l'on a reçû, ou payé, ſi ce ſont des Marchandiſes ou des Effets, dire en quel Volume, Numero, Marque, & par quelle voye ou voiture, on les a reçuës ou envoyées, & pour compte de qui, & ſi c'eſt par Mer ou par Terre, ou ſi on ne les couche pas audit Memorial, il faut le faire ſur les Livres qui ſont deſtinés à cet effet, deſquels j'ai fait mention au chap. II.

Ce *Memorial* doit être d'une grandeur raiſonnable, ſuivant les affaires qu'on jugera pouvoir faire, & d'un bon Papier qui ne boive pas, marqué à la marge du côté gauche, d'une ligne perpendiculaire, & de trois du côté droit, auſſi perpendiculaires, pour y marquer les ſommes ordinairement exprimées en Hollande par *florins*, *ſols & pennings*, ou autres ſommes & ſortes de Monnoye des autres Païs.

Au deſſus de la couverture dudit *Memorial*, l'on doit mettre ſon intitulation auſſi bien qu'à la premiere page d'icelui, avec la lettre Alphabetique A, pour pouvoir dans la ſuite connoître le premier, & enſuite l'on marque le ſecond de la lettre B., & ainſi des autres, y mettant auſſi ſa marque ordinaire, & l'année qu'il a été commencé &

fini, comme l'on pourra voir que j'ai fait au Journal A., ce qui servira de modele.

Aprés avoir mis la susdite intitulation, tant au dessus de la couverture qu'au commencement de la premiere page, il faut avant toutes choses,

1. *Invoquer le Nom de Dieu*, le priant de vouloir benir vos entrepriſes dans le Commerce que vous pretendez entreprendre.
2. *Mettre le nom de la Ville & du lieu*, où vous faites vôtre reſidence, le jour du mois & de l'année qu'on le commence.
3. *L'Achat ou Reception, la vente ou la livraiſon, la recette & les paiemens*, ſoit par Caiſſe (ou par Banque dans les Places où il y en a d'établies, en y ajoûtant le prix de l'Agio, comme je l'ai déja dit au chap. precedent) *la Traite ou la Remiſe*, & generalement tout ce qui vous concerne.
4. *Le Nom & Surnom des Perſonnes*, avec leſquelles on Negocie, ſoit qu'ils demeurent dans la même Ville, ou dans le Païs, où s'ils ſont Etrangers, parce qu'il faut les diſtinguer, & dire ſi c'eſt pour leur Compte, ou bien pour le nôtre, parce que l'un ſe tient en Monnoye du Païs, & l'autre en celle du Païs de nos Correſpondants.
5. *Le ſujet ou la Cauſe de l'article, & à qui ſont les Effets*, ſoit en argent ou Lettres de Change, obligations, Aſſignations, interêts, argent donné ou fait donner à la groſſe Avanture, & generalement tout ce d'où l'affaire provient.
6. *Les conditions & les particularitez*, comme d'achat & de vente, le prix de la Marchandiſe ou des Effets, & de quelle maniere ſe doivent faire les payemens; le poids, la meſure ou la qualité & quantité, les numeros, marques, & le montant, ſi c'eſt recette ou paiement, il faut dire la raiſon pourquoi il eſt fait, ſoit pour Marchandiſes achetées ou venduës, envoyées, ou receuës & de quelle maniere elles appartiennent au Marchand, avec le poids ou la meſure, comme il a été dit cy-deſſus, ſi le montant eſt en Monnoye etrangere, & qu'il faille la reduire en celle du païs, & à l'égard des Lettres de Change il en faut coucher la teneur, l'on peut ſe diſpenſer de mettre les endoſſemens des Lettres de Change ſur le Memorial, il ſuffit de les mettre ſur le livre des copies de Lettres de Change, & les endoſſemens; il faut coucher le tout auſſi brievement & intelligiblement qu'il eſt poſſible, & ſi la partie a été faite par un Courtier, mettre ſon nom & ſurnom.

Que ceux qui ſavent bien tenir les livres, écrivent eux mêmes (ou leurs teneurs de Livres) les parties ſur le Memorial, en y formant les Debiteurs & Crediteurs.

Les Banquiers, Marchands & Negocians qui ſavent bien tenir les Livres à parties doubles à l'Italienne écrivent eux-mêmes (ou leurs Teneurs de Livres) les parties ſur le Memorial, en formant les *Debiteurs* ou ceux qui doivent, & les *Crediteurs* ou ceux qui doivent avoir, en la maniere qu'on les écrit ſur le Journal, c'eſt la raiſon pour laquelle je ne donne point en cet Ouvrage de modele du dit Memorial, me contentant d'avoir donné les inſtructions précedentes à ce ſujet.

Lors qu'il y a divers articles couchez audit *Memorial*, il faut les rapporter au *Journal* auſſi brievement, proprement & intelligiblement qu'il eſt poſſible, prenant garde de n'obmettre pas les choſes les plus eſſentielles, formant pour lors (ſi la choſe n'a été faite) les *Debiteurs* & les *Crediteurs*, donnant à chaque compte l'intitulation qui lui doit convenir, comme je l'ai dit au chapitre premier, & comme je le dirai cy-après en traitant du Journal, de ſorte qu'après avoir rapporté un, ou divers articles dudit Memorial au Journal, l'on fait à la marge à côte de l'article une petite ligne en cette maniere, — Il y a des perſonnes qui le marquent par un R. qui ſignifie rapporté, & d'autres par un P. qui ſignifie porté. Il y en a auſſi d'autres qui mettent à la marge de l'article $\frac{\text{R. jour}}{\text{fol. 1.}}$; voulant dire que l'article a été rapporté au Journal à folio 1. ainſi chacun a ſes manieres qui tendent à une même choſe, chacun le peut pratiquer à ſa maniere, pourveu qu'on le marque pour reconnoître dans la ſuite en quel article l'on s'eſt arrêté de rapporter, prenant garde exactement de ne ſauter aucun article, & de ne mettre pas une ſomme pour une autre, ny de mettre deux fois une même ſomme, comme auſſi de ne Debiter pas une perſonne, ou une Marchandiſe pour une autre, ou de le Crediter au lieu d'une autre.

Ce Memorial peut-être nommé a bon droit, le veritable Journal, veu qu'il eſt comme une Hiſtoire journaliere & l'origine de toute ſa geſtion, c'eſt-à-dire que les affaires y ſont écrites jour par jour, mois par mois, & année par année, & que les rapportant en ſuite au Journal, c'eſt en faire proprement l'extrait au net, & en former les *Debiteurs* & les *Crediteurs*, ſi la choſe n'a pas été déja faite, comme il a été dit ci-deſſus.

Quel-

Quelques perſonnes ont accoûtumé de marquer par chiffres toutes les pages du Memorial, & même celles du Journal, ce qui eſt inutile, à moins que d'avoir rempli d'Ecritures diverſes pages d'une même date, veu que la date du jour, du mois & de l'année, fait trouver facillement l'article que l'on cherche, pourtant quand on le pratiquera, il n'y aura point de mal.

CHAPITRE CINQUIEME.

Du JOURNAL, deuxiéme Livre.

QUoi que le *Memorial*, *Brouillon ou Brouillard*, duquel j'ai traité au chapitre precedent, ſoit le veritable *Journal* & l'origine d'icelui (& même du grand livre de Raiſon) par les raiſons déja alleguées; l'on nomme pourtant celui-ci, *Journal*, que quelques-uns nomment auſſi *Livre de Dettes*; lequel eſt proprement un extraict, du Memorial, Brouïllard ou Brouïllon, mis au net, & comme une Hiſtoire journaliere de toutes les affaires que l'on fait, jour par jour, par ordre de la date, du mois & de l'année, comme je l'ai déja dit, & c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *Journal*, ſur lequel ſont raportées toutes les parties contenuës audit Memorial, avec toute la brieveté poſſible, mais plein de ſens, en leur donnant un raiſonnement intelligible, de toutes les conditions neceſſaires, donnant à chaque article l'intitulation qui lui doit convenir, & de même qu'elle aura été miſe audit Memorial, (qui aura été tenu en forme de Journal) prenant garde de ne faire aucune tranſpoſition de date, ny de laiſſer aucun blanc ou interligne, ny écritures à la marge, pour éviter tout ſoupçon, ce qui ſe pourroit verifier par le dit Memorial, puis qu'il en eſt la ſource & l'origine.

Perſonne (ſi faire ſe peut) ne doit écrire ſur le Journal ſinon celui qui tient les livres pour être plus approuvez en juſtice en cas de repreſentation, car ſi le journal eſt deffectueux, il faut que le grand Livre ait les mêmes & defauts.

L'on y obſerve les noms & ſurnoms des *Debiteurs* ou de ceux qui *Doivent*, & celui ou ceux des *Crediteurs* ou des *Creanciers* qui *Doivent Avoir*, & de même à l'égard des Marchandiſes ou Effets, ſoit pour nôtre Compte, ou pour Compte d'autrui, en leur donnant les intitulations qui leur ſont convenables, comme je l'ai dit cy-deſſus.

Sur ce *Journal*, on ne doit rien effacer ny raturer s'il eſt poſſible, mais venant à faire quelque erreur (comme cela arrive quelquefois aux plus habiles;) il faut le reparer par une Contrepartie, diſant telle perſonne òu tels Effets, *Debit*, *Doit* ou *Doivent*, à *tel* ou à *telle choſe*, *telle ſomme* que par abus ou erreur, j'avois couchée de telle maniere, au lieu qu'elle devoit être de telle; comme par exemple ſi l'on avoit rendu *Debiteur* une perſonne ou quelques Effets, d'une ſomme au lieu de l'avoir porté en *Credit*, en tel cas il faudroit Crediter deux fois cette perſonne ou ces effets par ſon contraire, l'une pour reparer l'abus, & l'autre pour la veritable partie.

Je dirai en cet endroit, que, lors que par mégarde l'on a écrit un nom, un mot, ou une ſomme au lieu d'un autre, quoi que j'aye dit cy-deſſus qu'il ne faut rien effacer ny raturer, cependant on le peut faire pourveu que la choſe ne puiſſe prejudicier en rien, & à cet effet l'on n'a qu'à grater & emporter avec la pointe d'un Canif, le nom, le mot, ou la ſomme, prenant garde de ne percer pas le papier, après quoi prenez de la ſandaraque en poudre (que les Droguiſtes vendent) ou bien de la poids Reſine auſſi en poudre, que vous paſſéres ſur l'endroit raturé & que vous froteres avec un morceau de papier blanc, après quoi vous pourrez écrire deſſus le mot, nom, ou ſomme, ſans que le papier boive.

Ce Journal doit être d'un bon papier bien colé, qui ne boive point (& qui ſe puiſſe raturer ſans ſe percer, au cas qu'on fût obligé d'y raturer quelque mot, nom ou ſomme, comme je viens de dire,) d'une grandeur & épaiſſeur qu'on le juge neceſſaire ſuivant les affaires qu'on eſtime pouvoir faire, bien relié, non trop ſerré du dos, parce que du côté gauche au bas de la page, l'on a de la peine d'y pouvoir marquer le moindre chiffre, qui ſont les pennings, ou deniers; il doit être couvert d'un bon parchemin, ou d'un velin, ou bien (comme on le fait à Lion,) d'une vache de Ruſſie, marqué en dedans à la marge de chaque page du côté gauche, d'une ou de deux lignes

perpendiculaires, & du côté droit de trois lignes auſſi perpendiculaires, (faites avec de la Rozette ou Encre rouge, & non avec du crayon) pour y écrire les ſommes ordinairement exprimées en Hollande, par *Florins, ſols & pennings*, & en France, en Angleterre, en Flandres & Brabant, *par livres ſols & deniers Tournois, ſterlings, ou de gros*, ou autres monnoyes ordinaires & courantes des autres Royaumes & Etats etrangers.

Pluſieurs perſonnes ne font marquer audit Journal qu'une ligne perpendiculaire du côté gauche, mais moi j'en fais marquer deux, au dedans deſquelles je renferme les Folio, qui doivent indiquer les comptes au grand livre de Raiſon, où ſont les Debiteurs ou ceux qui doivent, & les Crediteurs ou ceux qui doivent avoir, ce que je trouve beaucoup mieux, que lors qu'il n'y a qu'une ſeule ligne, à côté de laquelle ils marquent les ſuſdits Folio, dont quelquefois les uns ſe trouvent trop avancez du côté gauche, & les autres du côté droit trop reculèz, ce qui fait une mauvaiſe figure, au lieu qu'etant renfermez entre leſdites deux lignes cela a beaucoup plus de grace, comme on peut le voir au Journal A & B. chacun le pratiquera comme bon lui ſemblera, cela n'y faiſant ny bien, ny mal.

Ce livre etant ainſi preparé, l'on doit marquer au deſſus de la couverture d'icelui, ſon intitulation auſſi bien qu'à la premiere page d'icelui, avec la lettre Alphabetique A. pour pouvoir connoître le premier, & en ſuite l'on marquera le ſecond de la lettre B. & ainſi des autres en ſuite, mettant auſſi ſa marque ordinaire, & l'année qu'il a été commencé, comme l'on pourra voir que j'ai fait, au Journal A. & B. qui ſuivront cy-après, ce qui ſervira de modele.

Après avoir mis l'intitulation en haut de la premiere page, comme je l'ai dit cy-deſſus, l'on y couchera le contenu de l'Inventaire ou Reconnoiſſance, que l'on aura deja fait, tant des Effets Actifs que Paſſifs, auquel Inventaire les *Debiteurs* ou ceux qui *doivent*, & les *Crediteurs*, ou ceux qui *doivent avoir*, ne ſont point formez, il faut le faire en ce Journal, & pour le faire dans les formes, (comme il a été dit au chapitre premier) l'on a inventé des comptes qui ſont comme des êtres de raiſon, comme les exemples ſuivans le donneront à connoître, ayant donné le nom de *Capital*, ou fonds particulier de moi tel, (ou de nous *Tels & Tels* en cas de ſocieté,) à tout ce qui nous appartient legitimément, deduit ce que nous devons à autrui par Inventaire, dont le *doit* ou *Debit* repreſente ce que je dois (ou que nous devons en cas de ſocieté) & l'on me *doit* (ou il nous eſt deu) ce qui eſt au *Credit*, ou *doit avoir*, le reſtant eſt le net de mon (ou de nôtre) *Fonds* ou *Capital*, qui repreſente moi (ou nous) même; comme je l'ai deja dit.

Pour l'argent que l'on peut avoir en eſpece, on a voulu lui donner le nom de *Caiſſe* par la raiſon alleguée au chapitre premier, dont le *Debit* ou *Doit*, contient les ſommes que j'ai par Inventaire, & la recette des deniers Comptans que je puis recevoir dans la ſuite & continuation de mes affaires, & le *Credit*, ou *Doit Avoir*, ce que l'on a payé, & ôtant les ſommes qui ſont en Credit de celles qui ſont en *Debit* ou *Doit*, qui doit toûjours être le plus fort, l'Excedant eſt la ſomme qui y reſte de net.

A Veniſe on dit Banco.

Pour l'argent que l'on peut auſſi avoir en Eſpece en *Banque*, (dans les villes où il y en a d'etablies) on l'a voulu denoter par le mot de *Banque* &c. dont le *Debit* ou *Doit*, contient ſur nos livres les ſommes que j'ai (ou que nous avons) par Inventaire, & celles qui me ſont (ou qui nous ſont) deuës ſur les livres de la Banque, & deſquelles je ſuis *Crediteur* ou *Creancier*, & le *Credit* ou *Doit Avoir* ſur nos livres, celles deſquelles je ſuis (ou nous ſommes) *Debiteur* à la dite Banque, qui eſt une Caiſſe generale, comme je l'ai dit dans mon Traité general du Commerce, page 132. de la premiere Edition, & 172. de la ſeconde.

Agio de Banque, (dans les villes où il y a des Banques établies) dont le *Debit* ou *Doit*, eſt l'Agio ou change de l'Argent que j'ai en Banque, & des ſommes qui me ſont deuës, ſelon le prix dudit Agio, qui varie journellement, & c'eſt afin de reduire l'argent de Banque en argent courant par les raiſons alleguées au chapitre 111. & le *Credit* ou *Doit Avoir*, eſt l'Agio des ſommes de Banque que j'y ai fait écrire, ſur le compte de ceux auxquels je devois.

Pour diverſes ſortes de Marchandiſes que l'on peut avoir par Inventaire, & que l'on veut comprendre en un Compte general, pour ne donner pas un Compte à chaque ſorte de Marchandiſe, l'on dit *Marchandiſes generales* ou bien *Marchandiſes en general*. Il y a des perſonnes, qui mettent *diverſes Marchandiſes*, ou *Marchandiſes diverſes*,

ſes, dont le *Debit* ou *Doit*, fait voir la quantité des Marchandiſes que j'ai par Inventaire, & enſuite celles que j'ai acheteés, & ce à quoi elles ſe montent, & le *Credit* ou *Doit avoir*, en marque la vente & l'emploi.

Les perſonnes *Debit* ou *Doivent*, tout ce dont ils ſont chargez par Inventaire dans leurs Comptes, & ce qui eſt à leur *Credit* ou *Doit Avoir*, c'eſt ce qu'ils ont payé ou ce dont je leur ſuis redevable, ſpecifiant ſi c'eſt pour leur Compte ou pour le mien, auquel cas il faut dire *Tel de Tel lieu*, ſon Compte, ou mon Compte, l'un devant être tenu en monnoye du Païs, & l'autre en monnoye Etrangere.

Le *Debit* ou *Doit*, du Compte de change pour tel Royaume ou Païs, indique les lettres de change que je puis avoir par Inventaire, & celles qu'on a priſes ou Negociées avec quelques-uns, & le *Credit* ou *Doit Avoir*, ſi elles ont été Negociées ou Remiſes, ou non.

L'on ſe ſert auſſi du terme de lettres de Change à payer ou à recevoir: d'autres ſe ſervent du terme de Traites & Remiſes.

Le *Debit* ou *Doit*, *du Compte des Gains & Pertes*, ou *Profits & Pertes*, denote ce que l'on a perdu, & le *Credit* ou *Doit Avoir*, ce que l'on a gagné.

Generalement tout ce qui vient en *Debit* ou *Doit* (excepté le Compte du Capital) c'eſt ce qui nous eſt deu, ou ce que j'ai ſoit en Argent ou Effets, ou pouvoirs, & ce qui eſt au *Credit* ou *Doit Avoir*, c'eſt ce dont je ſuis (ou nous ſommes) redevable, ou ce qui eſt ſorti de mon (ou de nôtre) pouvoir.

Voici la maniere de coucher au Journal les Effets & Dettes Actives, extraits de *l'Inventaire ou Reconnoiſſance*, & à cet effet, il faut dire comme il s'enſuit, ſavoir.

Les perſonnes & les parties cy-apres mentionnées, *Debit* ou *Doivent*; *A Capital* ou Fonds particulier de moi tel, (ou Capital ou Fonds en ſocieté de nous tel & tel en cas de ſocieté) telle ſomme article par article, pour donner rencontre à toutes les parties en la maniere qu'il ſe verra couché au Journal A. aux pages 1. 2. 3. Extraites de l'Inventaire que je mettrai cy-deſſous en abregé, pour faire voir comme quoi doivent être intitulez les Comptes.

1. Pour l'Argent comptant en Caiſſe.	Caiſſe particuliere ou recette d'Argent.
2. Pour l'Argent comptant en Banque.	Banque de cette ville, fol....
3. Pour l'Agio de l'Argent de Banque.	Agio de Banque.
4. Pour les lettres de change qu'on peut avoir.	Compte de Change pour tel Païs.
5. Pour les Marchandiſes en Comptes particuliers.	Telle Marchandiſe.
6. Pour les Marchandiſes en compte General.	Marchandiſes Generales, ou en General.
7. Pour les Effets ez mains d'autrui.	Tels Effets ez mains d'un Tel, de Tel Païs.
8. Pour les ſommes qui ſont deuës à l'interêt.	Tel ſon Compte de Tems.
9. Pour les ſommes qui nous ſont deuës par des Etrangers, pour mon Compte.	Tel de Tel Païs, mon Compte courant.
10. Pour les ſommes qui nous ſont deuës par des Etrangers, pour leur Compte.	Tel de Tel Païs, ſon Compte courant.
11. Pour les ſommes deuës par divers particuliers auxquels on ne veut point ouvrir de Compte.	Compte de divers Debiteurs.
12. Pour les biens en fonds que l'on peut avoir.	Biens en Fonds.
13. Pour les rentes & loyers des biens en fonds.	Rentes & loyers.
14. Pour les portions en des Navires ou Vaiſſeaux.	Navire nommé Tel, ou bien portion de Vaiſſeaux.
15. Pour les meubles de maiſon, qu'on peut avoir.	Meubles de maiſon, ou meubles ſimplement.

Remarquez, que ſi l'on eſt Aſſocié, il ne faut point faire mention des Meubles, par les raiſons alleguées au chap. 111. & de même de ce qu'un des Aſſociez pourroit recevoir en venant à ſe marier; ou de ce qu'il pourroit lui parvenir d'un heritage.

Tous ces 15. articles, & ſemblables, l'on rend *Debit* ou *Doit*, *A Capital* ou fonds particulier de moi tel &c. comme il ſe voit cy-deſſus article par article, afin que chaque partie puiſſe avoir ſa rencontre ſur le grand livre de Raiſon; tant en *Debit* ou *Doit*, qu'en *Credit* ou *Doit Avoir*, ſans uſer de vaines repetitions, comme font quelques-uns, qui diſent par exemple de chaque article;

Caisse &c. *Debit* ou *Doit* *A Capital* &c. telle somme &c.
Banque &c. *Debit* ou *Doit* *A Capital* &c. telle somme &c.

Il en est de même de tous les autres articles, contenus audit Journal, il suffit de dire seulement, comme il a été dit à la page precedente, *les personnes & les parties* cy-après mentionnées *Debit* ou *Doivent*, *A Capital* &c. sans dire à chaque article, *Debit* ou *Doit*, ce qui est inutile de repeter si souvent.

Après avoir couché & rapporté au Journal les Effets ou Dettes Actives contenuës en l'Inventaire, l'on y doit coucher les Effets ou Dettes Passives, qui est ce que je dois (ou que nous devons) à autrui, en rendant ledit *Capital Debit* ou *Doit*, à chaque article en particulier, pour les sommes deuës.

Exemple

Capital ou Fonds particulier de moi Tel, *Debit*

- A Tel de Tel Païs, mon Compte courant, si c'est pour mes affaires que je lui dois.
- A Tel de Tel Païs, son Compte courant, si c'est pour ses affaires que je lui dois.
- A Tel de Tel lieu, son Compte de Tems, pour ce que je lui dois payer dans un certain Tems.
- A Compte de divers Crediteurs pour les sommes que je puis devoir à divers particuliers.
- A Rentes & Loyers, pour les charges que je puis devoir de mes biens en Fonds.

L'on peut voir au Journal A. à la page 3. en quel ordre j'ai couché lesdits Effets Passif, ce qui servira de modele à ceux qui n'entendent pas bien les parties Doubles à l'Italienne, observant de n'user pas de repetitions inutiles, comme il a été dit cy-dessus.

Ce dernier Etat de l'Inventaire des Effets ou Dettes Passives, se soustrait du montant du premier des Effets ou Dettes Actives, comme je l'ai dit au chapitre III. & ce qui reste est le net Capital de moi tel, ou de nous tel & tel, en cas de Societé.

Ceux qui ne veulent pas donner de rencontre à toutes les parties qui doivent être rapportées du Journal sur le grand Livre de Raison, à cause de la quantité des écritures qu'ils peuvent avoir, ont accoûtumé pour les abreger, de dire, les *parties suivantes*, ou bien *les suivans*, ou bien encore *divers*, Debit ou Doivent *A Capital* &c. telle somme en un seul article, & de même à l'égard des Effets Passifs, laquelle methode abrege beaucoup d'ecritures, mais ce qu'il y a d'embarassant, c'est lors qu'il faut faire la Balance ou Bilan du grand Livre de Raison, auquel l'on ne trouve point les rencontres d'une somme qui se trouve composée de divers articles, de sorte qu'il faut avoir recours au Journal pour les trouver, ainsi il est beaucoup mieux de donner rencontre à tous les articles, comme je l'ai fait tant audit Journal qu'au grand Livre de Raison A. chacun le pratiquera comme bon lui semblera.

Voyez au Journal B. page 1. à la Balance ou Bilan d'entrée.

Après avoir rapporté les articles de l'Inventaire sur le Journal, il faut ensuite y rapporter les articles qui se peuvent trouver avoir été couchez au Memorial, & puis du Journal sur le grand Livre de Raison, (qui sera aussi marqué de la lettre A.) sans attendre 8. ou 15. jours à le faire, à moins que d'Empechement, & à cet effet il faut ouvrir audit grand Livre, des Comptes de toutes les personnes & parties, soit des *Debiteurs*, ou de ceux qui *Doivent*, & des *Crediteurs* ou Creanciers qui *Doivent Avoir*, l'un n'étant jamais sans l'autre, donnant à chaque Compte l'intitulation qui aura déja été donnée au Memorial & Journal, & parce qu'il y a des Comptes qui peuvent remplir les deux pages dudit grand Livre, tant à gauche qu'à droite, qui representent un même Folio, (ou feüillet) & d'autres qui n'en peuvent occuper que la ½ le ¼ ou le ⅛, comme par exemple, le compte de la Caisse, qui pourroit remplir les 2. pages du fol. 1. cependant je ne lui donne que la demi page, tant en Debit ou Doit, qu'en Credit ou Doit Avoir; laissant l'autre demi page pour le Compte du Capital.

Après avoir ouvert lesdits deux Comptes audit grand Livre, je trouve au Journal *Banque*, & puis *Agio de Banque*, auxquels deux Comptes, je laisse les 2. pages à gau-

gauche & à droit, des Folio 2. & 3. tant pour le Debit que pour le Credit, & ainsi de tous les autres Comptes que l'on a à ouvrir audit grand Livre, suivant le rang & date qu'ils se trouvent couchez audit Journal, prenant garde de ne sauter aucun article ny feüillet ny de mettre nulle antidate, ny une somme pour une autre, comme je l'ai déja dit, & afin de ranger tous les Comptes dans l'ordre & dans le rang qu'ils doivent être couchez audit grand Livre. Et pour n'y ouvrir pas deux fois un même Compte (à moins que le premier ne fût rempli;) avant que d'ouvrir aucun desdits Comptes sur ledit grand Livre, j'ai accoûtumé de prendre une demi-feüille de papier, à laquelle du côté gauche, je fais avec du crayon 2. Colomnes perpendiculaires & paralleles, la premiere desquelles est destinée pour mettre le nom de Bâtême des personnes, & la deuxieme le surnom, & les Titres & Espaces que j'ai dessein de faire occuper à chaque Compte dans ledit grand Livre: soit d'une partie des pages ou Folio, ou bien de donner des pages, ou des Folio entiers, tant en Debit ou Doit, qu'en Credit ou Doit Avoir, comme il se verra audit grand Livre A. & comme on le jugera par le modele suivant, qui doit être couché comme je l'ai déja dit sur une demi-feüille de papier, selon le rang & ordre que les articles & Comptes se trouvent couchez audit Journal.

Modele sur une demi-feüille de Papier, pour ouvrir les Comptes sur le grand Livre de Raison, A.

Fol.		
1.	½	Caisse particuliere pour la recette;
	½	Capital ou Fonds particulier, de moy S.R.
2.		Banque de cette ville d'Amsterdam à fol. 930.
3.		Agio de Banque.
4.	⅛	Compte de change pour France.
	⅛	Compte de change pour Angleterre.
	⅛	Draps d'Angleterre.
	⅛	Toiles de Haerlem.
	⅛	Vins en general.
	⅛	Eaux de vie, en general.
5.	½	Marchandises generales.
	⅛	Vins à Hambourg, ez mains de Pierre Poujol.
	⅛	Poivres à Dantzick; ez mains de Jan Straelman.
Hans	⅛	De Wael, de cette ville, son Compte de Tems.
6. Samuel	⅛	Bernard de Paris, mon Compte courant.
Joachim	⅛	Brantlicht, de Hambourg, son Compte courant.
	⅛	Compte de divers Debiteurs.
	⅛	Biens en Fonds.
	⅛	Rentes & Loyers.
	⅛	Portion de Vaisseaux.

L'on continuë de faire de même pour tous les autres Comptes, en leur donnant telles portions des folio que l'on juge leur devoir convenir, comme des folio entiers, à d'autres le ½ folio, & à d'autres la sixieme partie, le quart où les trois quarts; apres quoi je marque au côté gauche de chacun desdits articles au dit Journal en droite ligne de chaque compte le folio auquel il doit être porté audit grand Livre; comme 1. droit Caisse; 2. droit Banque; 3. droit Agio, 4. droit le compte de change pour France; & ainsi de tous les autres comptes, comme il se voit audit Journal aux pages 1. 2. 3. mettant les chiffres ou indications des folio des *Debiteurs* ou de ceux qui *Doivent*, soit des personnes ou effets, toûjours au dessus d'une ligne, qui les separe des *Crediteurs* ou de ceux qui *Doivent Avoir*, dont le *Capital* se trouve *Crediteur* aux dites pages & la Caisse, la Banque, l'Agio, & les autres comptes Debiteurs. S'il n'y avoit que le compte de la Caisse & celui du Capital, l'on pourroit bien le marquer ainsi $\frac{1}{1}$ comme quelques-uns le pratiquent, & qui de même mettront pour le compte de Banque $\frac{2}{1}$ & ainsi des autres, mettant tous les Debiteurs l'un aprés l'autre au dessus de la petite ligne qui les separe du Crediteur, qui comme je viens de dire se trouve être le compte du Capital, aux dites pages & au dessous de la ligne de chaque article ils mettront 1. pour denoter le dit

Compte du Capital, pour *Crediteur* ou *Creancier*, ce qui eſt uſer de repetitions inutiles, veu que tous les articles des Effets Actifs, ſont tous *Debiteurs*, & ledit Capital *Crediteur*; il ſuffit ſeulement d'en placer le folio au deſſous de la petite ligne, ce qui ſert pour tous les articles qui ſont au deſſus d'icelle, ſans faire comme font diverſes perſonnes, qui diſent par Exemple,

Caiſſe Debit ou Doit }
Banque Debit ou Doit } A Capital, &c.
Agio Debit ou Doit }

Laquelle repetition eſt inutile, puis qu'en diſant (comme il a été dit en ce même chapitre) *les perſonnes & les parties* cy-apres mentionnées, *Debit* ou *Doivent à Capital*, ou, Fonds particulier de moi (ou de nous) tel ou tels; ce qui ſuffit pour toutes les parties qui ſont Debitrices au dit Compte de Capital, veu que toûjours le *Debiteur* ou *Doit*, eſt marqué au deſſus de la petite ligne, & le *Credit* ou *Crediteur* au deſſous.

Et à l'égard des Dettes paſſives, ces mêmes perſonnes diſent à chaque article, *Capital* &c. *Debit* ou *Doit à Tel* &c. il ſuffit auſſi de dire, comme il ſe voit audit Journal A. page 3. *Capital* &c. *Debit* ou *Doit* aux perſonnes & parties ſuivantes &c. ſans uſer des ſuſdites repetitions.

Au reſte, pluſieurs perſonnes abregent audit Journal le mot de *Debit* ou *Doit*, ſe contentans de dire ſeulement, *telle perſonne*, ou *tels Effets à telle perſonne ou à tels Effets*, parce qu'on ſçait bien que toûjours le *Debit* ou *Debiteur*, eſt nommé avant le *Crediteur* ou *celui qui doit avoir*, ce que pourtant je n'ay pas voulu pratiquer audit Journal, ayant mis le mot de *Debit*; Avertiſſement que je donne ici.

Les Comptes ayant été ouverts ſur le grand Livre de Raiſon, en la maniere enſeignée cy-deſſus, il faut y rapporter les articles du Journal, ce qui étant fait, il faut faire un poinct en cette maniere (.) à côté des chiffres qui denotent le Folio auquel les parties ont été rapportées audit grand Livre; lequel poinct il faut tâcher de mettre toûjours d'un même côté, ſoit à droit ou à gauche, de ſorte que tout ce qui ſe trouve ainſi poincté, fait connoître où l'on s'eſt arrêté de rapporter, lors qu'il y a pluſieurs articles qu'on n'a peu rapporter en une ſeule ſéance.

Quelques-uns au lieu de dire au Journal, *telle perſonne ou tels Effets Debit* ou *Doivent, à telle perſonne ou à tels Effets*, diſent par exemple *Debit* (ou Doit) *Pierre tel* &c. au lieu de dire *Pierre tel*, &c. *Debit* (ou *Doit*) ce qui eſt proprement mettre ce qu'on appelle la charruë devant les Bœufs, & étant deu à quelqu'un, ils diſent *Crediteur*, un *Tel*, ou *Tels Effets*, ce qui n'eſt nullement ſuivant l'uſage, & la maniere de parler; il y a auſſi des perſonnes qui ſe ſervent de Termes qui ne conviennent point à la veritable methode de tenir les livres à parties Doubles à l'Italienne, en diſent *divers à divers* ou les ſuivans aux ſuivans, quoi que je l'aye voulu mettre, pour faire voir cette maniere que je n'approuve point, l'on en verra des exemples au Journal A. article 248.

CHAPITRE SIXIEME.

Du GRAND LIVRE de RAISON, ou EXTRAICT. Troiſiéme & principal Livre.

LE grand Livre de Raiſon ou Extraict eſt de l'invention des Italiens, qui nous ont apris la belle methode de le tenir, pour pouvoir par ſon moien rendre Compte à un chacun de ce qui lui peut appartenir legitimement, par le rapport & rencontre que chaque partie qui y eſt écrite doit avoir neceſſairement, tant en *Debit* ou *Doit*, qu'en *Credet*, *Credit*, ou *Doit avoir*, ce qui peut faire voir en tout tems, ce que l'on doit, & ce qui eſt deu, l'argent que l'on a en Caiſſe, (& en Banque dans les Places où il y en a d'établies) les Effets que l'on a en nature, les Profits & les Pertes que l'on a faits; compter avec tous ceux avec qui l'on a à faire, & reconnoître s'il y a des erreurs dans les Livres.

On lui donne le nom de *grand Livre ou de Raiſon*, parce qu'il donne Raiſon de toutes les affaires qui y ſont contenuës, où chacun doit avoir ſon Compte à part & avec ordre tant en *Debit* qu'en *Credit*, leſquels Comptes étant remplis, on les tranſporte

plus

plus avant, comme on peut le voir au grand Livre A. aux Comptez de la Caiſſe à Folio 1.17.25. & 30. & en divers autres Comptes. Voyez ſur ce ſujet ce qui a été dit au chapitre, 1.

Quelques-uns lui donnent auſſi le nom de *livre Extrait*, à cauſe qu'il eſt le veritable extraict du Journal, qui eſt l'origine du grand Livre; comme le Memorial eſt l'origine du Journal.

On doit intituler ce Livre au deſſus de la couverture d'icelui, en la maniere qu'on le verra à la premiere feüille du grand Livre A. que je donne pour modele: celui-la fini, l'on intitulera le ſecond de même avec la lettre B. & l'année qu'ils ont été commencez, & ainſi des autres ſuivant l'ordre des lettres Alphabetiques, pour pouvoir reconnoître les premiers des derniers.

Ce livre étant ouvert il répreſente 2. pages à gauche & à droite, marquées d'un même nombre de chiffres, veu que les dites deux pages ne repreſentent qu'un même feüillet ou Folio.

Pluſieurs perſonnes ne font marquer ce grand Livre, que de 2. lignes perpendiculaires à la marge du côté gauche, pour y mettre le Mois a côté en cette maniere, par Exemple---- Janvier |4| Et du côté droit dudit Livre l'on fait marquer 4. lignes auſſi perpendiculaires, les unes & les autres marquées avec de la rozette ou encre rouge, dont la premiere colomne ſert à mettre le folio du rencontre que les parties doivent avoir entr'elles, & dans les 3. reſtantes, les ſommes comme, *les florins, ſols & pen.* (ou autres Monnoyes des Païs où l'on eſt) en cette maniere dont voici un exemple fol. |4| flo. 1000| 15| 8| de ſorte qu'un ſemblable article ſeroit ainſi couché.

Janvier |4| A Tel &c. - - - - - - - - - fol. |4.| 1000.| 15.| 8.

Laquelle maniere je ne trouve pas ſi convenable que celle que je pratique, tant à l'égard de la datte & du Mois, car je mets 4. Janvier, ce qui eſt bien mieux, que de dire Janvier 4. Voici donc la Methode que je pratique, je fais marquer à la marge, trois lignes perpendiculaires du côté gauche de chaque page & folio (au lieu de deux) que d'autres font mettre, entre leſquelles 3. lignes qui forment 2. Colomnes, je mets par exemple |4| Janvier| comme on peut le voir aux grands Livres A. & B, ainſi un article comme celui-cy deſſus ſeroit couché de la maniere ſuivante,

|4.| Janvier| A Tel &c. - - - - - - - - - fol. |4| 1000.| 15.| 8.

laquelle Methode me ſemble convenir mieux que la précedente, chacun pourtant pourra le pratiquer comme bon lui ſemblera, cela ne faiſant pas tenir les Livres ny mieux, ny plus mal.

Et à l'égard de l'Année il y a des perſonnes qui la placent au milieu de la ligne qui ſepare les Comptes en cette maniere---------- 1704. ---------- ce que je n'approuve point, parce que, ſi un grand Livre ſert pour pluſieurs Années, comme pour 1704, 1705, 1706. &c. il faut neceſſairement placer les dites Années à la marge, ne pouvant les mettre entre deux lignes, comme cy-deſſus, ce qui fait deux figures differentes, l'une de l'année entre deux lignes, & l'autre des Années qu'on mettoit à la marge, ainſi j'eſtime qu'il eſt beaucoup mieux de mettre les Années à la marge, comme je l'ai fait à mes grands Livres A. & B.

Lors qu'un grand Livre ne doit ſervir que pour une ſeule Année, en tel cas l'on peut bien mettre l'Année entre deux, ou au milieu de la ligne, comme en l'exemple cy-deſſus.

Venant à rapporter les parties du Journal au dit grand Livre, l'on doit prendre garde d'avoir donné à chaque Compte le même titre & intitulation qui lui aura été donné au Memorial & Journal, tant à l'égard des Effets, qu'à l'égard du nom & ſurnom des perſonnes, & quoi qu'en France l'on ſe ſerve du terme de *Monſieur* ou de celui de *Sieur Tel*, (parce que rarement ils mettent leur nom de Batême, il n'eſt pas néceſſaire dans les Livres à Parties Doubles de donner aux Debiteurs ou aux Crediteurs de ſemblables qualitez, & l'on voit dans toutes les Hiſtoires que l'on n'en donne pas de telles aux plus grands Perſonnages, de ſorte qu'à la ſuite de l'intitulation des Comptes, ou du nom & ſurnom des perſonnes, il faut mettre au bout de la ligne les mots de *Debit*, ou *Doivent*, comme on voit que je l'ai fait aux dits grands Livres A. & B., y ayant des perſonnes qui rangent tres mal ces mots; les mettant à la ſuitte de l'intitulation ou titre des Comptes, ce qui choque la veuë, car en certains Comptes leſdits mots ſe trouvent les uns haut & les autres bas, au lieu que ſuivant ma Methode, le *Debit* ou le *Doit* des Comptes, ne ſe trouvent pas plus haut ny plus bas les uns que les autres.

Après avoir donc mis lesdits mots de *Debit*, ou *Doivent*, l'on recommence une autre ligne, mettant premierement à la marge du côté gauche, l'année vis à vis de l'intitulation du Compte, & plus bas vis à vis où doit être la seconde ligne, l'on met dans la premiere Colomne, la date du jour, & dans la seconde le Mois; à la suite dequoi l'on met A, c'est-à-dire A qui, & à quelle chose les personnes ou les Effets sont Debiteurs ou Doivent, puis l'on met la raison pourquoi il est deû, & aussi brievement & intelligiblement qu'on le peut, en une seule ligne, & non en plusieurs comme on le pratiquoit anciennement, (& que quelques-uns pratiquent encore) laquelle seule ligne doit donner à entendre le plus essentiel de l'article; que s'il n'est pas possible de le pouvoir faire, pour lors il faut dire, *Comme au Journal*, c'est-à-dire qu'il faut avoir recours au dit Journal pour en avoir l'explication, ce qui étant fait on tire des points jusques au rencontre de la Colomne des folio où la partie doit avoir son rencontre au *Credit*, ou *Doit Avoir* d'un autre Compte au même grand Livre, en marquant dans la Colomne des folio, le chifre du folio, où la partie doit être employée dans un effet contraire, & c'est ce qu'on appelle *à parties doubles à l'Italienne*, par les raisons alleguées au chapitre premier, ensuite de la colomne des folio, l'on met les sommes que l'article porte en la Monnoye courante du Païs, & qui a été employée tant au Memorial qu'au Journal.

Aux marges des pages ou folio, du côté droit dudit grand Livre, il faut marquer en premier lieu l'Annee par la raison alleguée, & ensuite de cela il faut mettre *Credit Credet*, ou *doit Avoir*, ou *doivent Avoir*, les uns mettant d'une maniere, & d'autres d'une autre, ce qui pourtant revient à une même chose: il est bon pourtant de se servir du terme le plus convenable, comme je trouve celui de *Credit*, veu que l'on a accoûtumé de dire que le côté gauche du Livre & même d'un Compte est celui du *Debit* ou *Doit*, & le côté droit celui du *Credit*, & non pas l'*Avoir* ou du *doit Avoir* ou *A d'Avoir*, qui sont des termes qui ne conviennent pas si bien, que ceux du *Debit* & *Credit*; ayant donc mis *Credit* aux pages ou folio du côté droit, pour signifier qu'il faut y mettre tous les articles; desquels telle Personne ou tels effets doivent être Creanciers, puis recommençant une autre ligne, mettre la date du jour dans la premiere Colomne, & dans la seconde le mois, & ensuite sur la même ligne, mettre *Par*, c'est-à-dire, Par qui telle Personne ou tels Effets doivent être *Crediteurs* ou *Creanciers*, & dire la raison pourquoi il est deu aussi brievement qu'il est possible, & en une seule ligne, comme j'ai dit cy dessus à l'égard du Debit, ensuite tirer des points jusques aux rencontres de la Colomne des folio, où la partie doit avoir son rencontre au grand Livre.

Quelques uns qui se ressentent encore du vieux tems, mettent du côté du *Debit*, Par, au lieu de A. & au Credit au lieu de mettre Par, ils mettent A; ce qui est tres-mal, car il est bien mieux de dire, *Telle Personne*, ou *Tels Effets*, *Debit* ou *Doivent A Tel*, ou à *Telle chose*, que de dire, *Par Telle personne*, ou *Par Telle chose*, ce qui doit être mis au Credit & non au Debit, comme par exemple, si je suis Debiteur A *Jean*, je ne ne le suis pas par *Jean*, & au *Credit*, Jean n'est pas *Crediteur A moi* (ou à mon Capital qui me represente) ainsi c'est une méchante methode qu'on doit quitter n'étant plus en usage.

Suivant la Methode de Lion que quelques-uns pratiquent à Paris & à Roüen, l'on met au grand Livre deux fois les sommes en la maniere suivante, par exemple;

|4| Janvier |I. 2450.|10.|6. A Tel pour Telle chose &c. fol. |6.|I. 2450.|10.|6.|

Tenant les Livres en la maniere cy-dessus, il faut que le papier soit fort large, pour y pouvoir raisonner les parties, à moins que de se vouloir servir de diverses lignes dans le raisonnement, ce qui est contre les régles de bien tenir les Livres à Parties doubles à l'Italienne.

Il faut observer, (comme je l'ai déja dit en traitant du Journal) que comme tous les Comptes ne contiennent pas au grand Livre, une égale quantité d'affaires, & que les uns renferment plus de place & les autres moins, veu qu'il y a des Comptes qui peuvent occuper les deux pages d'un folio, d'autres la moitié & d'autres encore moins (comme on peut le voir au grand Livre A.) il n'y en a point qui ne tiennent partie des deux pages, à cause du *Debit* ou du *Credit*, & quand même d'un côté, il n'y auroit rien, il n'y faudroit pas mettre un autre Compte, parce que ce seroit interrompre l'ordre de la suite des Comptes, & donner lieu à des soupçons de quelques suppositions d'Affaires mises aprés-coup.

L'on

L'on doit auſſi prendre garde que, ſi par abus, l'on avoit mis au Debit une partie qui devoit avoir été miſe au Credit, ou une au Credit qui devoit avoir été miſe au Debit, en tel cas il faut faire une contrepartie au Journal, declarant en icelui la cauſe de l'abus; comme on le peut voir au Journal A. aux articles 172. & CLXXII. Voyez ce qui a été dit ſur ce ſujet au chap. IV.

Lors qu'on rapporte du Journal ſur le grand Livre, un ou pluſieurs articles au Compte de la Caiſſe, il n'eſt pas néceſſaire d'expliquer pourquoi l'on a reçû ou payé, parce qu'on en trouve l'explication tant au Memorial, Journal, qu'au Livre de Caiſſe ou de Bordereau, & même au rencontre & rapport que les articles doivent avoir entr'eux, quoy que pourtant je l'aye expliqué audit Compte de la Caiſſe, & au grand Livre A. fol. 1. pour la ſatisfaction de quelques-uns, cependant quand on ne le fera pas, ce ne ſera pas une affaire, par les raiſons alleguées cy-deſſus, & comme l'on peut voir qu'il a été fait audit Compte de Caiſſe aux folio 17. 25. & 30.

Quelques-uns pratiquent la même choſe à l'égard des Comptes des *fraiz* ou *dépenſes du Commerce*, des *Proviſions* ou *Commiſſions*, *des Gains & Pertes*, ou *Profits & Pertes* & autres ſemblables Comptes, pourtant il eſt bon d'en donner les explications & raiſons, auſſi brieves & intelligibles qu'il eſt poſſible, comme il ſe peut voir audit grand Livre A., aux folio 10. & 11.

Lors que des Correſpondants ou Commiſſionnaires des Païs Etrangers font quelques affaires pour nôtre Compte, l'on intitule ces ſortes de Comptes, *un Tel de Telle Ville* ou *Pays*, *Mon Compte* (ou nôtre Compte) *courant*; c'eſt une neceſſité indiſpenſable de tenir ces ſortes de Comptes en deux ſortes de Monnoyes, ſavoir en la Monnoye étrangére, & en celle qui eſt commune & ordinaire à tout le Livre, parce qu'on ne peut obliger ſes Correſpondants ou Commiſſionnaires, à rendre compte qu'en la Monnoye de leur adminiſtration, & qu'il ſeroit impoſſible d'en faire la verification, ſi l'on ne les avoit tenus en leur Monnoye: il eſt auſſi néceſſaire de les tenir en la Monnoye commune du Livre, tant par la relation que chaque partie d'un Compte a, avec celle d'un autre Compte, que pour pouvoir tirer la *Balance*, ou *Bilan*, & voir ſi le Livre eſt juſte.

Pour pratiquer cette Methode, l'on a accoûtumé de faire, tant au *Debit* qu'au *Credit* des Comptes de nos Correſpondants ou Commiſſionnaires des Païs Etrangers qui font pour nôtre Compte, 2. ou 3. colomnes (avant celle où l'on couche les folio) ou l'on met la Monnoye étrangere, de laquelle l'on ne fait point mention dans les rencontres, n'y ayant que la Monnoye commune à tout le Livre qui doit toûjours indiſpenſablement être miſe en deux endroits, aprés la reduction de l'une en l'autre ſelon le prix du change ou difference de l'une, en l'autre Monnoye car il faut conſiderer que, lors que nos Correſpondants ou Commiſſionnaires étrangers, nous envoyent nôtre Compte ils le tirent de leurs Livres, qui ſont tenus en Monnoye de leurs Païs, lequel il faut verifier ſur les articles en Monnoye étrangere tenus ſur nos Livres, entre les colomnes avant celle du folio, (comme je l'ai déja dit) ainſi on va de conformité avec eux, dequoi l'on peut voir des exemples audit grand Livre A. fol. 6. au Compte de Samuel Bernard de Paris, & au Compte d'Elie Dupui de Londres à fol. 7., & en divers autres Comptes. Que les Correſpondants, ou Commiſſionnaires qui font pour nôtre Compte, ne participent pas aux profits & pertes que nous faiſons, ſur la difference des Monnoyes

Comme ces Correſpondants ou Commiſſionnaires qui font des affaires pour nôtre Compte, ne ſont obligez que de rendre Compte en leur propre Monnoye, il faut auſſi que le Compte ſoit ſoldé néceſſairement en leur Monnoye, celle de la Ville ou Païs où ſe tient le Livre leur étant indifferent, & que la difference qui ſe trouve, par la reduction de la Monnoye étrangere en la commune du lieu, doit être portée au Compte des *gains & pertes* (ou Profits & Pertes) que ſi le Debit excede, c'eſt une perte, de laquelle le Correſpondant ou Commiſſionnaire étranger n'eſt pas tenu, ayant ſoldé ſon Compte en la Monnoye de ſon Païs; & ſi le *Credit* excede, c'eſt un profit qui ne luy appartient pas, puis qu'ayant entierement ſatisfait en la Monnoye de ſon Païs, il ne peut prétendre autre choſe; l'on en peut voir des exemples audit grand Livre, aux Comptes ſus allegués, fol. 6. & 7. & en divers autres.

Lors qu'on veut donner des Comptes particuliers à certaines ſortes de Marchandiſes, on met au devant de la Colomne du folio, en 1. ou 2. Colomnes, tant du côté du Debit que du côté du Credit, la quantité des Bales, Tonneaux, Pieces, Poids, & meſures des Marchandiſes que l'article porte, pour voir ce que l'on a acheté, ou reçû, vendu ou envoyé, & la quantité qui reſte, comme il ſe peut voir au dit grand Livre A., aux Comptes des Draps d'Angleterre, Toiles de Haerlem, des Vins & des Eaux de Vie en general, à fol. 4. De quelle maniere l'on tient le Compte des Marchandiſes en Comptes particuliers.

Du Compte des Marchandises en general. Quelques-uns intitulent ce Compte de Marchandises diverses, ou de diverses Marchandises.

Si l'on ne veut pas donner un Compte particulier à chaque sorte de Marchandise, ce qui feroit faire trop d'écritures, pour lors on forme un Compte de *Marchandises generales*, ou en general, sur lequel Compte on porte en *Debit* celles que l'on peut avoir par inventaire, & celles qu'on achete & reçoit pour son Compte, & au *Crédit* celles que l'on vend, ou que l'on envoye dehors, sans qu'il soit de besoin de faire des Colomnes, comme il a été dit, à l'égard des Marchandises en Comptes particuliers, ce qui ne se pourroit faire sans beaucoup de confusion & desordre, & lors qu'on veut verifier le nombre ou quantité de celles qu'on a achetées ou venduës, reçûës ou envoyées, pour savoir celles qui peuvent rester, il en faut faire la recherche tant en l'inventaire qu'au Memorial ou au Journal, & les coucher toutes par ordre de Debit & Credit, en articles separez sur une feuille de papier, & par ce moyen l'on verra celles qui restent, celles qui ont été vendues & envoyées, & le profit ou la perte qu'on y a fait, l'on peut voir un semblable Compte audit grand Livre fol. 5.

Des Comptes des divers Debiteurs & Crediteurs.

Pour s'exempter d'ouvrir des Comptes à divers Debiteurs ou Crediteurs avec lesquels on croit n'avoir à faire, qu'une ou deux fois, plusieurs Personnes ont accoûtumé de former des Comptes de *divers Debiteurs*, ou de *Debiteurs divers*, pour ceux qui nous *doivent*, & de *divers Crediteurs*, pour ceux à qui nous devons, sur lesquels Comptes on porte en *Debit* & en *Credit*, ce que l'on doit & ce qui nous est deu, ce qu'on reçoit & ce que l'on paye, desquels Comptes l'on peut voir des exemples au dit grand Livre A. aux folio 6. & 7., laquelle Methode pourtant je n'approuve pas, ne devant pas épargner le papier ny la peine pour ouvrir des Comptes à tous les Debiteurs & aux Creanciers ausquels Comptes l'on voit les affaires clairement & sans confusion, il vaut mieux donner moins de place aux Comptes sur le grand Livre.

Pour mettre en pratique toutes les instructions que je viens de donner, l'on doit commencer de rapporter les parties du Journal au grand Livre de Raison A. les unes à la suite des autres, rang par rang en la maniere suivante.

Pour raporter les parties du Journal, sur le grand Livre.

Premierement pour donner rencontre à toutes les parties, je porte au *Credit* du Compte du *Capital ou Fonds particulier de moi Tel* (ou *nôtre Fonds en cas de Societé*) tous les Effets & dettes Actives qui m'apartiennent, comme les sommes que j'ai en *Caisse* & en *Banque*, *l'Agio* de l'argent de Banque (dans les Villes où il y en a d'établies) *Compte de Change*, pour tel Royaume ou pour telle Ville ou Païs, pour les Lettres de Change que je puis avoir, & ainsi du reste, comme on peut le voir audit grand Livre A. à fol. 1. aprés quoi je rends ledit *Compte de Capital*, *Debiteur* pour les Dettes passives que je puis devoir, comme il se peut aussi voir au même fol. 1.

Je viens ensuite au Compte de *Caisse*, portant au *Debit*, les sommes que j'y ai par Inventaire, & ensuite au Compte de *Banque & d'Agio*, & ainsi je continuë à faire la même chose de tous les Comptes, soit des Debiteurs ou des Crediteurs, (l'un n'étant jamais sans l'autre,) observant ce que j'ai déja enseigné; & aprés avoir rapporté les articles ou parties dudit Journal sur ledit grand Livre, il faut faire un point ainsi (.) au côté du chiffre qui denote le folio dudit grand Livre où l'article a été rapporté, comme je l'ay dit cy-devant au Traité du Journal, lequel point fait connoître où l'on s'est arrêté de rapporter, lors qu'on n'a pas eu le tems de rapporter tous les articles du Journal sur ledit grand Livre.

Il y a des personnes qui marquent à la marge de chaque article du grand Livre, la page du Journal où a été écrit l'article, ce qui est inutile veu que la date du jour mois & année indique où l'on doit trouver l'article.

Aprés que j'ai rapporté divers articles du Journal, sur ledit grand Livre, comme par exemple 1. 2. 3. ou 4. pages & pointé les articles; je me sers d'une Methode que je trouve très-bonne, pour verifier si j'ai fait quelque abus, soit en ayant par mégarde sauté quelque article, ou porté au Debit d'un Compte, un article qui devoit être au Credit, ou bien en ayant mis au Credit ce qui devoit être porté en Debit, ou si l'on a mis les mêmes sommes au Debit qu'au Credit, ou bien encore si par abus l'on avoit porté au Compte de *Pierre* ce qui devoit être au Compte de *Jean*, laquelle methode ne me fait perdre que tres-peu de tems, étant assuré, aprés avoir veu que le Debit des parties est égal à celles du Credit, que je n'ai point fait de faute en ce que j'ai rapporté, au lieu que si l'on attend à en faire la verification jusques au tems que l'on vient à faire la Balance generale (que quelques-uns demeurent quelquefois 2. ou 3. ans à la faire) l'on trouve avoir fait divers abus qu'on ne peut debrouiller, comme j'en ai vû divers exemples en la verification de divers livres qui m'ont été mis entre les mains pour en faire les Balances, & l'on m'avoüera que l'on peut plûtôt reconnoître les abus de 8. de 15. jours, ou d'un mois plus ou moins, qu'on ne les peut reconnoître d'une ou de plusieurs annees, ce que je pratique en la maniere suivante.

Je

Je prens à cet effet quelques feuilles de papier plus ou moins, dont je double les demi feuilles, que je marque avec du crayon, par Debit & Credit, d'une ligne perpendiculaire du côté gauche, & de 4. du côté droit, laquelle premiere colomne du côté droit (à l'égard de la premiere qui eſt à gauche) ſert à marquer les folio du grand Livre auſquels l'on trouve les Comptes que je me contente de marquer le plus brievement qu'il m'eſt poſſible par les principales Lettres des Comptes comme on le verra par le modele que je donne cy-deſſus. Les autres colomnes ſervent à mettre les ſommes, en la maniere qu'il ſe verra audit Modele, au haut duquel j'écris en *Debit & Credit*, *Balance d'un tel Mois* ou bien depuis un tel jour, juſques à un tel jour inclus, & aprés avoir rapporté un ou divers articles du Journal, je commence à regarder au premier Compte ſur lequel j'ai rapporté ce qui eſt audit grand Livre A. à fol. 1. celui de la Caiſſe, dont je trouve que pendant tout le mois d'Octobre 1704. le Debit ſe monte à 26754 fl. 2ſ, & le Credit à 12870 fl. 15 ſ. 8 p. & ôtant la moindre ſomme de la plus grande reſte 13883 fl. 6 ſ. 8 p. que je poſe au Debit de la Balance du dit mois d'Octobre du côté gauche, en mettant ſeulement A. C. laquelle derniere lettre ſignifie Caiſſe, puis je tire des points juſques au rencontre de la colomne des folio, & mets dans icelle. (1) pour denoter que ledit Compte de Caiſſe eſt à folio 1., en ſuite dequoi je mets la dite ſomme dans les Colomnes qui ſont pour les florins, ſols & pennings ou pour les livres ſols & deniers,) le ſecond Compte que je trouve ouvert eſt celui du Capital, dont le Credit du premier Octobre, ſe trouve monter à 146581 fl. 13 ſ. 0 p., & le Debit à 18268 fl. 8 ſ. 8 p. laquelle derniere ſomme étant ôtée de la premiere, reſte 128313 fl. 4 ſ. 8 p. que je poſe au Credit du côté droit en mettant Par Cap. puis tirant des poincts juſques au rencontre de la colomne des folio; j'y mets auſſi (1) parce que ledit Compte du Capital ſe trouve au dit folio, enſuite dequoi je mets la dite ſomme dans les colomnes des florins, ſols & penings, & ainſi je continuë à faire la même choſe à l'égard de tous les autres Comptes pendant le courant dudit mois, (ou autre tems) excepté les parties où il n'y a point de ſouſtraction à faire, comme quand le Debit & le Credit balancent & font une même ſomme, ou bien lors qu'il n'y a ſeulement des ſommes qu'en Debit & Credit, comme il ſe voit au grand Livre A. fol. 4. au Debit des Vins & des Eaux de Vie en general, & en celui des Biens en fonds &c. Et au Credit comme aux Comptes *d'Elie Dupui*, & de *Jacob Battier* à fol. 7. & ainſi de divers autres Comptes, & afin de connoître ſi dans les ſouſtractions des unes aux autres ſommes je ne me ſuis point trompé, & que cela ne puiſſe pas cauſer des abus à la dite Balance, je couche ſur un papier les ſommes que j'ai trouvées tant en Debit qu'en Credit dont les exemples des Comptes de la Caiſſe & du Capital ſus mentionnés ſerviront d'exemple.

1. C.		1. Cap.	
D. 26754 fl.	2 ſ. p.	C. 146581 fl.	13 ſ. p.
C. 12870 -	15 - 8 p.	D. 18268 fl.	8 - 8 p.
D. 13883 fl.	6 ſ. 8 p.	C. 128313 fl.	4 ſ. 8 p.

Je fais de même à l'égard de tous les autres Comptes où il y a des ſouſtractions à faire, & je poſe en Debit ou en Credit les ſommes reſtantes, comme j'ai fait à l'égard des ſuſdits deux Comptes, les lettres qui ſont au deſſus des ſommes comme 1. c. & 1. Cap. & la difference des ſommes font connoître que ce ſont les Comptes de la Caiſſe & du Capital, & ainſi de tous les autres Comptes mettant les principales lettres qui commencent les Comptes, obſervant ce qui a été dit cy-deſſus, que ſi je ne trouve pas ma balance juſte, je regarde ſi le deffaut ne provient point des ſouſtractions.

MODELE.

Balance du Mois d'Octobre 1704.

DEBIT		Florins.	s.	p.		CREDIT		Florins.	s.	p.
A. C.	1.	13883.	6.	8.	Par Cap.	1.	128313.	4.	8.
A. B.	2.	23004.	19.	8.	P. E. D.	7.	14102.	8.	8.
A. A	3.	639.	3.	8.	P. I. R.	7.	1560.		
A. C. de C. P. F.	4.	2320.	19.	8.	P. C. S.	7.	2080.		
A. C. de C. P. A.	4.	4444.	3.		P. C. de D. C.	7.	376.		
A. D. D.	4.	13036.	10.		P. C.	7.	12.	1.	
A. T. de H.	4.	921.	9.		P. F. R.	8.	7227.	3.	
A. V. en G.	4.	6225.			P. A.	8.	55.	16.	
A. E. de V. en G.	4.	9720.			P. C. des C.	8.	6.	8.	
A. M. G.	5.	15918.	9.	8.	P. H. de B.	9.	48.	17.	8.
A. V. à H.	5.	4500.			P. A P.	9.	319.	14.	8.
A. P. à D.	5.	3400.							
A. H. de W.	5.	836.				Florins	154101.	13.	
A. S. B.	6.	3943.		8.					
A. J. B.	6.	1263.							
A. C. de D. D.	6.	324.	3.						
A. B. F.	6.	21000.							
A. R. & L.	6.	150.							
A. P. de V.	6.	8400.							
A. M.	7.	12600.							
A. S. T.	8.	7227.	3.						
A. I. D.	9.	344.	6.						
Florins	154101.	13.							

De sorte que tout le Debit du dit Mois d'Octobre en general étant égal à son Credit aussi en general, le tout doit balancer. Que s'il ne l'est pas, c'est une marque infaillible qu'il y a de l'erreur dans les Comptes, ce que l'on peut verifier par les soustractions qui auront été faites des moindres sommes, des plus grandes, comme je l'ai dit cy-dessus.

Cette Balance du mois d'Octobre est bien facile à faire, veu qu'elle commence par le fol. 1. jusques à partie du folio 9. qui est tout ce que contient tout le susdit mois; mais il n'en est pas de même lors qu'on vient à rapporter du Journal sur le grand Livre 3. ou 4. pages (plus ou moins,) d'icelui, car pour lors il faut se servir dudit Journal, comme l'exemple suivant le donnera à connoître.

AUTRE MODELE

Balance du 3. Novembre au 31. Decembre 1704. inclus.

DEBIT	fol.	Florins.	s.	p.		CREDIT	fol.	Florins.	s.	p.
A. M. G.	5.	12838.	10.			Par E. G.	9.	1500.		
A. S. V.	9.	1600.				P. V. en G.	4.	3120.		
A. Coc.	7.	3284.	8.			P. E. de V. m. 9.	4.	3015.		
A. la C. des I.	10.	9360.				P. C. Pre.	1.	9851.	12.	
A. F. de N.	12.	2500.				P. B.	2.	11651.	1.	8.
A. P. P.	12.	219.	12.	8.		P. A.	3.	337.	18.	
A. C. de D. C.	7.	376.				P. G. & P.	10.	360.		
A. D. D.	13.	2460.	19.			P. F.	11.	35.	2	8.
A. E. D.	7.	14138.	1.			P. C. de C.	11.	695.	8.	8.
A. J. R.	7.	9.	17.			P. l. de c.	12.	117.	15.	
A. S. B.	13.	937.	17.			P. C. de C. P. F.	4.	2343.	4.	
A. O. C.	13.	1117.	17.	8.		P. C. M.	12.	2500.		
A. C. P. L.	14.	1972.	15.			P. P. T.	12.	219.	12.	8.
A. Cap.	1.	2500.				P. R. & L.	6.	300.		
A. C. en C.	15.	39812.	10.			P. C. de C. P. A.	4.	4472.	3.	
A. P. de V.	6.	187.	10.			P. J. S.	13.	13193.	1.	
A. C. en C.	15.	396.	1.			P. Cap. en C.	14.	40000.		
Florins	93711.	18.				Flotins	93711.	18.		

Ces

Ces ſortes de Balances des Mois (ou journalieres) ſe peuvent faire en même tems qu'on rapporte du Journal ſur le grand Livre, ſans attendre la fin d'un Mois, ou d'une année; leſquelles ſervent bien ſouvent à trouver plus facilement la Balance generale, parce que s'il s'y trouve de l'abus, leſdites Balances me font connoître où ſont les erreurs, ſans être obligé de pointer les parties ſur ledit grand Livre; comme il ſera dit au Traité de la Balance generale.

CHAPITRE SEPTIEME.

De l'Alphabet, Table, Index ou Repertoire, du grand LIVRE de RAISON.

L'Alphabet du grand Livre de Raiſon, que quelques-uns nomment *Table Index ou Repertoire*, doit être fait en ſorte qu'il y ait 22. demi-feüilles de papier, qui compoſent l'Alphabet François, & de 24. pour l'Alphabet Hollandois, à cauſe des lettres K. & W. qu'ils mettent plus que les François: & ces lettres qui le compoſent ne ſont qu'une application de l'ordre des mots qui ſont contenus dans les Dictionnaires; ceux qui font beaucoup d'affaires, y font mettre deux C. au lieu d'un, parce qu'ordinairement, il ſe rencontre plus à coucher ſur cette lettre que ſur aucune autre, ou ſoit pour mettre les Cargaiſons l'une à la ſuite de l'autre; quelques-uns y font auſſi mettre deux I. ſavoir un I. Voyelle & un J. conſonne; la premiere pour mettre par Exemple *Iſâc*, & la ſeconde pour mettre *Jean*; *Jaques*, *&* ou ſemblables noms.

Je fais faire ordinairement les Alphabets d'une ſeule lettre à chaque demi-feüille, comme A. B. C. & ainſi juſques à la derniere lettre, dont le derriere de chaque demi-feüille doit ſervir pour les mêmes lettres, dont la demi-feüille eſt marquée, que ſi l'on veut marquer audit Alphabet deux lettres comme A. & B. en une même demi-feüille, la premiere qui eſt A. ſert pour toute la page de cette lettre; & B. pour le derriere, & ainſi du reſte; je fais auſſi marquer à chaque page 3. lignes perpendiculaires marquées avec de la Rozette (qui eſt de l'encre rouge) qui forment deux colomnes ainſi | | | dans la premiere deſquelles, je mets le nom du Bâteme des perſonnes, & ſur la derniere le ſurnom, dont les uns à la ſuite des autres vont en droite ligne, & au moyen des noms du Bâteme, l'on trouve facilement les ſurnoms des perſonnes, dequoi l'on verra divers exemples en l'Alphabet du grand Livre A. quoi qu'il ne ſoit qu'un abregé d'un grand; comme on peut le voir au commencement dudit grand Livre.

Lors qu'un Marchand ou Negociant fait beaucoup d'affaires, & particulierement dans les Païs étrangers, en tel cas il peut partager chaque demi-feüille dudit Alphabet en deux qui forment comme deux Colomnes, & mettre au haut de l'une d'icelles en groſſe lettre, *de la Ville ou du Païs*, & à l'autre, *Etrangers*, ainſi l'ors qu'on veut chercher le Compte d'une perſonne dans l'une ou dans l'autre deſdites Colomnes, on le trouve plus facilement que lors que le tout ſe trouve mêlé enſemble.

Cet Alphabet indique proprement le Folio du grand Livre, où chacun a ſon Compte, dautant qu'on écrit ſur chaque lettre, le nom & ſurnom des perſonnes en la maniere que j'ai déja dit, ce qui ſe doit auſſi entendre à l'égard des Comptes de diverſes ſortes de Marchandiſes, Cargaiſons & autres Comptes, qu'il faut placer ſur les lettres qui leur conviennent.

Il y a trois manieres de tenir ledit Alphabet, premierement la maniere Italienne, qui s'obſerve en Hollande, en Flandres, en Allemagne, & par tout le Nord, en Angleterre, Eſpagne, Italie &c. par Exemple.

André Pels, &c. qui eſt au grand livre à fol. 9. qu'on met ſur la lettre A. & moi ſur le P.
Arnaud Dugoyon, &c. - - - - - - fol. 12. - - - - - - - - - A. & moi ſur le D.

Voila deux manieres differentes dont je pratique la derniere, qui me ſemble être la plus convenable, car ſi l'on ne ſe ſouvient pas du nom du Bâteme d'une perſonne, l'on a de la peine à trouver le ſurnom, comme l'on peut juger par l'Alphabet du grand Livre A.

La troiſiéme maniere que quelques-uns pratiquent à Amſterdam, eſt de marquer ſur chaque demi-feüille de l'Alphabet, toutes les 22. ou 24. lettres, & de mettre par exemple.

André Pels &c. ſur la lettre A. à l'endroit de la lettre P.

Arnaud Dugoyon &c. ſur la lettre A. à l'endroit de la lettre D. & ainſi ils continuent juſques à la fin, ce qui eſt une grande confuſion, car comme je l'ai dit cy-deſſus, ſi l'on ne ſe ſouvient pas du nom du Bâteme d'une perſonne, l'on a de la peine à trouver le ſurnom, ainſi cette maniere eſt tres mauvaiſe, & particulierement pour ceux qui ne mettent que rarement le nom du Bâteme des perſonnes, comme on le pratique en France où rarement ils mettent les noms du Bâteme, mais ſeulement les ſurnoms.

Lors qu'on ne fait point d'affaires conſiderables, il ſuffit d'avoir un Alphabet de 4. ou 5. feüilles de papier, ſur lequel l'on peut marquer toutes les 22. ou 24. lettres, en en mettant 4. ou 5. ſur chaque demi-feüille.

Ordinairement l'on couvre ledit Alphabet d'un papier marbré, ou d'un parchemin, & l'on met pour quel livre il ſert, ſavoir s'il eſt pour le livre A. ou pour le livre B. & ainſi du reſte.

Lors que je veux coucher ſur ledit Alphabet les comptes des perſonnes & des Effets qui ſont couchez ſur le grand Livre, je me ſers du modele que j'ai donné au Traité du Journal pour la maniere d'ouvrir les Comptes ſur le grand Livre, mettant au côté gauche de chaque Compte la premiere lettre par laquelle il commence ſur le grand Livre, comme par Exemple,

C. Caiſſe &c. fol. 1.
C. Capital &c. fol. 1.
B. Banque fol. 2.
A. Agio fol. 3. & ainſi de tous les autres Comptes, & à l'égard des Comptes des perſonnes je mets les noms du Bâteme dans la premiere Colomne du côté gauche & en ſuite les ſurnoms en la maniere qu'il ſe voit au modele de l'Alphabet du grand Livre A. & aprés avoir marqué au côté de chaque Compte ouvert audit grand Livre, & les, Folio, je prens l'Alphabet, & commence à y coucher tout ce que je trouve devoir être ſur la premiere lettre qui eſt ici --- C. comme Caiſſe & Capital à Fol. 1. Compte de change pour France Fol. 4. & aprés avoir mis tous les Comptes que je trouve devoir être ſur la dite lettre C. je trouve le compte de Banque à Fol. 2. que je place ſur la lettre B. & tous les autres comptes qui commencent par la dite lettre, comme Samuel Bernard à Fol. 6. & Joachim Brantlicht auſſi à Fol. 6. & ainſi des autres, Comptes qui commencent par B. ſans les mettre ſur les lettres des noms du Bâteme.

Je touve en ſuite Agio de Banque qui commence par la lettre A. ainſi je mets ſur la dite lettre Agio, à Fol. 3. puis Actions &c. Fol. 8. & ainſi de tout le reſte.

CHAPITRE HUITIEME.

Du LIVRE de CAISSE ou de BORDEREAU.
Quatriéme livre.

LE *Livre de Caiſſe*, (pour la Recette & les payemens,) ou de *Bordereau*, ſe fait ordinairement d'un papier doublé en long n'ayant que la largeur d'une demi-feüille, marqué du côté gauche d'une ligne perpendiculaire, & de trois du côté droit, pour y mettre tant du côté du *Debit* qui doit être du côté gauche, que du côté du *Credit*, qui doit être du côté droit, les ſommes exprimées en Hollande, par Florins, ſols & pennings, & ailleurs par Livres, ſols & deniers, ſoit Tournois, de gros, ou ſterlings, ou autres monnoyes étrangeres; ſur la couverture duquel Livre il faut mettre l'intitulation à quoi il eſt deſtiné, en la maniere ſuivante.

LIVRE de CAISSE ou de BORDEREAU.

Il y a pluſieurs Marchands qui ne tiennent point de Livre de Caiſſe ou de Bordereau, ſe

ſe contentans d'écrire les ſommes (receuës ou payées) au Memorial, & en ſuite ſur les autres Livres.

Comme ce livre ſe tient en *Debit* ou *Doit*, & en *Credit* ou *Doit Avoir*, il faut mettre tant du côté du Debit que de celui du Credit, les dates des jours, mois, & années en ſpecifiant toutes les circonſtances des Recettes & des Payemens, & en quelles eſpeces, quoi que quelques-uns ne les mettent pas, ce qu'il eſt pourtant neceſſaire de faire, parce qu'au moyen d'icelles, l'on peut voir ſi l'on a trop receu ou trop payé en cas de differend, ou bien en cas d'augmentation ou de diminution des eſpeces.

Sur ce livre l'on couche auſſi l'argent qu'on retire de la Caiſſe pour fournir à la dépenſe de la Maiſon & de la famille, qui pourtant ne ſe doit pas mettre en detail, c'eſt à dire pour 1. ou 2. ſols de quelque choſe, ce qui ſeroit trop embaraſſant, mais l'on peut bailler 50. 60. ou 100. florins ou Livres plus ou moins à la perſonne qui a le ſoin de faire la dépenſe, & écrire ſur ledit Livre, & au Memorial, payé telle ſomme pour la depenſe de la Maiſon, ou bien on peut l'écrire ſur un livre qu'on peut tenir à part pour la dite dépenſe, & lors qu'on veut faire la Balance, l'on peut le coucher audit Memorial, dequoi l'on peut voir des Exemples au Journal A. au 30. Juin, 8. & 31. Decembre 1704.

Le Gouvernement de la Caiſſe ne conſiſte pas ſeulement à recevoir & à payer, mais à veiller particulierement, qu'il y ait toûjours ſuffiſamment d'Argent en Caiſſe, pour pouvoir paier les ſommes qu'ils ont à payer.

Il faut qu'un Caiſſier ſoit exact à coucher ſur ſon Livre de Caiſſe ou de Bordereau, les Recettes qu'il fait journellement, & de même les paiemens, leſquels il ne doit point faire ſans un ordre ou Aſſignation de celui duquel il a les deniers en manîment, qui le lui ordonne, & il doit ſpecifier dans les dites Recettes & paiemens, les differentes eſpeces qui entrent dans les paiemens qu'il a faits, par les raiſons déja alleguées, de ſorte que ledit Livre de Caiſſe ou de Bordereau, doit être conforme au compte de la Caiſſe qui eſt tenu ſur le grand Livre: ils ne different l'un de l'autre, qu'en ce qu'en l'un, on ne met que les ſommes receuës & payées, & dans l'autre le Bordereau des eſpeces, ainſi ce dernier eſt renfermé dans le premier.

En cette Ville d'Amſterdam il y a divers Caiſſiers qui demeurent en leur particulier; auxquels l'on a accoûtumé de donner un huitiéme pour cent pour leurs peines & ſalaires de compter, ſoit en recevant ou en payant, c'eſt à dire deux ſols & demi, pour chaque cent Florins; mais l'on ne donne rien aux Facteurs ou Commis qui demeurent ou qui travaillent dans les Comptoirs des Marchands & Negocians, leſquels ne peuvent rien profiter, mais au contraire ils courent riſque de perdre, tant par oubli, qu'en prenant de méchantes eſpeces.

Modele d'un Livre de Caiſſe, ou de Bordereau.

1704.

CAISSE, pour la Recette DEBIT; Florins. ſ. p.

1. Octobre, pour les ſommes que j'ai en icelle par Inventaire, ſavoir.
5000. Duc. de 63. ſols fl. 15750. .
1000. Piec. de 60. ſ. fl. 3000. .
500. Piec. de 30. ſ. fl. 750. .
300. Piec. de 28. ſ. fl. 420. .
Et en monoye . . 80. .
fl. 20000. .

Receu.

8. dito. de I. Auxbrebis pour 120 ℔. Cochenille.
100. Pie. de 60. ſ. fl. 300. .
2. ſacs ß de 6. ſ. 600. .
4. dito. de 5½. ſ. 1100. .
monnoye . . . 72. 4.
fl. 2072. 4.
Deduit le courtage, & aupoids. 8. 16.
reſte fl. 2063. 8.

13. dito. de H. Blaew Laken, pour 21. leſt 6. M. de ſeigle.
700. Pie. de 60. ſ. fl. 2100. .
Monnoye. . . 98. 12.
fl. 2198. 12.

dito. de Dirck Janſen, pour 21. leſt 7. Muddes de ſeigle.
600. Duc. de 63, ſ. fl. 1890. .
162. Piec. de 30. ſ. 243. .
Monnoxe . 1. .
fl. 2134. . .
fl. 26396. .

1704.

CREDIT pour les paiemens. Florins ſ. p.

Payé.

6. Octobre, A D. Donckert, pour 120. ℔. de Cochenille, ſavoir.
200. Duc. de 63. ſ. fl. 630. .
200. Piec. de 60. ſ. 600. .
500. Piec. de 30. ſ. 750. .
33. Piec. de 28. ſ. 46. 4.
Monnoye. . 12. 8.
fl. 2038. 12.
Pour fraiz. . . 12. 15.

11. dito. A Cor. Hil, pour 21. leſt 6. M. de ſeigle. fl. 2051. 7. .
500. Piec. de 60. ſ. fl. 1500. .
200. Piec. de 28. ſ. 280. .
1. ſac ß de 6. ſ. 300. .
Monnoye. . 59. 4.
fl. 2139. 4. .

dito. A Joh. Trooſt, pour 20. leſt 7. M. de ſeigle.
600. Duc. de 63. ſ. fl. 1890. .
100. Piec. de 30. ſ. 150. .
Monnoye. . 65. 19.
fl. 2105. 19.
Pour fraiz. . 61. 4. 8.
fl. 2167. 3. 8.
fl. 6357. 14. 8.

13. dito. Pour ſolde il me reſte en Caiſſe que je porte au debit de la page 2. fl. 20038. 5. 8.
fl. 26396. . .

Suppoſant que l'une ou l'autre page ſoit remplie, l'on en doit faire l'Addition, dont le *Debit* doit être toûjours plus fort que le *Credit*, & l'on porte la ſolde de ce qui reſte en Caiſſe, au Credit dudit Compte pour rendre l'un & l'autre égaux; en ſuite l'on porte ce reſte ou ſolde au *Debit* de la page 2. en continuant comme cy deſſus, ſans faire comme font quelques-uns, qui apres avoir ſommé le Debit, portent l'entiere ſomme au Debit de la page ſuivante, & font le même à l'égard du Credit, ce qui va s'il faut ainſi dire à l'infini; il eſt bien mieux de voir ce qui reſte à chaque page, & de porter la ſolde à celle qui ſuit, dont je donne cy-deſſous un Modele, en ſuppoſant que ce ſoit la page 2.

1704. 1704.

CAISSE, Pour la Recette DEBIT CREDIT.

13. Octobre, pour ſolde du Compte precedent. . . fl. 20038. 5. 8.

Ainſi l'on continue de coucher les Recettes, & les Paiemens.

CHAPITRE NEUVIE'ME.

Du LIVRE de la BANQUE, Cinquiéme livre.

CE Livre de *Banque* eſt tres neceſſaire dans les Villes où il y a des Banques établies, & inutile en celles où il n'y en a pas, & comme il y en a une des principales en cette Ville d'*Amſterdam*, auſſi bien qu'à *Rotterdam*; Hambourg, Veniſe, Genes & autres Villes conſiderables pour le Commerce, j'ai voulu faire voir ici, de quelle maniere on le doit tenir.

La Banque eſt proprement une Caiſſe generale, où chacun peut dépoſer ſon argent, lequel vaut ordinairement plus que l'Argent de Caiſſe ou courant, & l'on nomme ce plus, *Agio* ou *Change*, mot qui vient de l'Italien, qui veut dire *Aider*, comme on peut le voir dans mon *Traité general du Commerce*, en la premiere Edition page 142. & dans la ſeconde page 170.

Ce Livre ſe tient en *Debit* & *Credit*, comme le Livre de la Caiſſe ou de Bordereau, de ſorte que ce que j'ai cy-devant dit à l'égard d'icelui, ſe peut pratiquer à l'égard de ce Livre de Banque: l'on met au Debit d'icelui toutes les parties qui nous ſont payées, & qu'on a fait écrire au Credit de nôtre Compte ſur les Livres de ladite Banque, ſoit pour les paiemens des lettres de Change, Actions des Compagnies des Indes, Orientales & Occidentales, ou pour diverſes ſortes de Marchandiſes; & au Credit ſe couchent les paiemens que nous faiſons en icelle, comme on peut le voir au grand Livre A. à fol. 2. & par le Modele que je donnerai cy-deſſous.

L'on doit prendre garde de ne faire pas écrire en Banque plus grande ſomme qu'il ne nous y eſt deuë, pour éviter l'amende à laquelle l'on ſeroit condamné; Et faire auſſi que le Compte qui ſera tenu ſur nôtre Livre de Banque, ſe trouve conforme au Compte que les Teneurs des Livres de la Banque tiennent en icelle, & que venant à être produit, on ne trouve rien à dire en icelui; ſur quoi l'on peut voir ce que j'ai dit dans mon ſuſdit Traité general du Commerce page 132. de la premiere Edition, & page 173. de la ſeconde.

Modele d'un Livre de Banque.

1704.

BANQUE, fol. 930. DEBIT	Florins. ſ. p.
Prer. 8bre. Pour la ſomme que mon Pere a écrite ſur mon Compte. fl. 16000.	. .
20. . . Ecrit par les Freres vander Sprang. . 6000.	. .
22. . . Par Jean Dutri. . 4172.	1. 8.
24. . . Par Ant. Leſpaul. . 16560.	. .
25. . . Par Jaques Dupeyrou. 1918.	15. .
fl. 44650.	16. 8.

Toute la Recette ſe couche en la maniere cy-deſſus, date par date, & du jour que les parties ont été écrites en Banque, & lors que Mrs. les Directeurs d'icelle viennent à faire la Balance de leurs livres, pour lors l'on Additionne le Debit, du montant duquel l'on ſouſtrait la ſomme du Credit, & il faut faire note de ce qui reſte deu, pour aller à la Banque demander ſi le Compte s'accorde avec les Livres d'icelle, & ſi lon continuë d'écrire ſur le même Folio, ou ſi l'on l'a changé.

1704.

CREDIT.	Florins. ſ. p.
20. 8bre. Ecrit Aux Directeurs de la Comp. fl.	4114. 12. .
dito. . . . A. Jean Tourton.	16500. . .
25. . . . A. Dom. Voght.	1900. . .
dito. . . A. Jean le Charpentier.	382. 10. .
fl. 22897.	2. .
Pour ſolde, il m'eſt deu en Banque.	21753. 14. .
fl. 44650.	16. 8.

Tous les paiemens ſe couchent de ce côté, auſſi par ordre de date, en diſant Ecrit A. un Tel, en mettant le nom & ſurnom des perſonnes, & lors que Mrs. les Directeurs de la Banque viennent à faire la Balance de leurs Livres, pour lors l'on Additionne le Credit que l'on ſoûtrait du Debit comme il a été dit icy à côté, & l'on porte la ſolde au même folio, s'il y a de la place, ou bien en Compte Nouveau, en la maniere qu'il ſe voit au grand Livre A. fol. 2. & l'on porte en Credit dudit Compte Nouveau, autant de ſols qu'il a été ecrit de parties au Credit.

Pour être mieux inſtruit de tout cela, voyez mon *Traité general du Commerce*, page 137. de la premiere Edition, & page 178. de la ſeconde.

Il faut remarquer que, comme ceux qui font beaucoup en change, laiſſent ordinairement tout un Folio, tant en Debit qu'en Credit, parce que, lors que la Banque vient à faire la Balance, ce qui ſe fait deux fois l'année, l'on continuë le nouveau Compte ſur le même Folio, comme il ſe voit au grand Livre A. fol. 2.

CHAPITRE DIXIE'ME.

Du LIVRE des RECEPTIONS & VENTES des MARCHANDISES; ou des FACTURES, Sixiéme livre.

DAns ce Livre des *Receptions & Ventes des Marchandiſes*, que l'on nomme auſſi *Livre des Factures*, on donne un Compte en Debit & en Credit, à toutes les Marchandiſes que l'on a en ſon pouvoir, tant pour ſon propre Compte, que pour celles que l'on reçoit à Vendre pour Compte d'autrui en Commiſſion; l'on couche en Debit le nombre ou la quantité des Marchandiſes Recuës, ſans mettre les valeurs, & en ſuite tous les fraiz que l'on fait pour icelles avec la Commiſſion, & en Credit l'on met la Vente, ſoit en gros ou en detail, diſant à qui l'on a Vendu pour éviter tout ſoupçon, apres quoi l'on ſolde le Compte, & l'on en porte le net provenu ſur le Memorial, pour en rendre Compte à celui à qui la Marchandiſe peut appartenir.

Quelques-uns tiennent ce Livre d'autre maniere, ſans obſerver ny *Debit* ny *Credit*, diſant *Facture* ou *Compte* de la vente & net provenu de tel nombre ou quantité de telle Marchandiſe reçûë à vendre pour Compte d'un tel, de tel, lieu par telle voye, de tel numero & marque; aprés quoi l'on additionne le montant, enſuite dequoi l'on met les fraiz & la Commiſſion, que l'on ſouſtrait du montant de la vente, & l'on porte le net provenu au Memorial, comme il a été dit cy-deſſus, l'on annote dans le Livre au bas du Compte, le jour qu'on l'envoye à ſon Commettant, & le jour qu'on écrit la partie audit Memorial, pour lui en faire bon le net provenu, lors que les deniers auront été reçûs, au cas que l'on ayt vendu à credit, à moins que d'être caution ou de demeurer du *Croire* des Debiteurs, & pour lors le Commiſſionnaire ou Facteur doit recevoir double Commiſſion.

L'on mettra ſon intitulation ſur la couverture dudit Livre, en la maniere que je l'ai enſeigné à l'égard des Livres précédens, & l'on peut faire un Alphabet, afin de trouver facilement les Comptes des Receptions & Ventes.

Voici deux Modeles d'un Compte d'Etain d'Angleterre, receu à vendre en Commiſſion, l'un d'une maniere & l'autre de l'autre, qui pourtant reviennent à une même choſe.

MO-

MODELE.

DEBIT *Etain pour Compte de Mr. Elie Dupui, de Londres* CREDIT

1704.		Saumons	Flor. s. p.
14. Dec.	Receu de Londres par le Vaisseau le Faisan pour Compte de Monsr. Elie Dupui sans rien payer. . . .	50	- - - -
1705.	*Fraiz.*		
16. Fev.	Fret, Avaries & port au logis	- -	30. .
	Convoi & $\frac{1}{3}$ d'augmentation	- -	104. 10.
	$\frac{1}{2}$ droit du poids & travailleurs, & port au poids.	- -	35. 10.
	Saumons	50.	fl. 170. .
	Pour ma Commission de fl. 6964. 3. 8. à 2. pour cent		139. 2. 8.
			fl. 309. 2. 8.
	Pour le net provenu, je ferai bon au dit sieur, lors que les deniers auront été reçûs		fl. 6655. 1. .
	Florins		6964. 3 8.

1705.	*Vendu.*	Saumons	Flor. s. p.
3. Fevr.	A Cornelis Croon 4200 liv. à fl. 44 10 le cent qu'il a payé comptant moyenant 1 pour cent de Rabat. . . en	14	1850. 6.
dito . .	A Jean Dutri, 6500 liv. à fl. 45. à paier $\frac{1}{2}$ comptant, & le reste en 1. mois. .	20	2910. 7. 8
dito . .	A Daniel Oyens 4800 liv. à fl. 43$\frac{3}{4}$ à payer en 1 mois. .	16	2196. .
	Pour le $\frac{1}{2}$ droit du Poids il m'a été rembourse. .		7. 10
	Saumons	50	fl. 6964. 3. 8.

A Amsterdam ce $\frac{22 \text{ Fevrier}}{5 \text{ Mars}}$ } 170$\frac{4}{5}$, Par vôtre tres-humble serviteur, N. N.

Envoyé copie le susdit jour audit Sr. Dupui, & je l'ai credité le 16. Fevrier de fl. 6655. 1. sans préjudice des dettes à recevoir & sauf erreur.

Autre Modele du Compte cy-dessus.

Facture ou *Compte de vente* & net Provenu de 50. Saumons d'Etain d'Angleterre, receu le 24. Decembre 1704. pour Compte de Mr. Elie Dupui de Londres, par le Navire le Faisan maître Willem Korf, n'ayant encore rien payé pour les fraiz de Reception, lequel j'ay vendu aux sous-nommez, savoir le 3. Fevrier 1705.

A Cornelis Croon.

14. Saumons, ayant pezé 4200 ℔, à fl. 44$\frac{1}{2}$ les cent ℔ au comptant . fl. 1869. - . -
deduit 1. pour cent 18. 14. -
fl. 1850. 6.
Pour le $\frac{1}{2}$ droit du poids . . 2. 2.
fl. 1852. 8.

A Jean Dutri.

20. Saumons, ayant pezé 6500 ℔, à fl. 45. les 100 ℔, à payer $\frac{1}{2}$ comptant & l'autre $\frac{1}{2}$ en 1. mois. . . . fl. 2925. . .
dont la $\frac{1}{2}$ à paier comptant est . . . 1462. 10. -
Deduit 1 pour cent - - - - - - 14. 12. 8.
Reste à payer comptant - - fl. 1447. 17. 8.
Et en 1. mois - - - 1462. 10. -
fl. 2910. 7. 8.
Pour le $\frac{1}{2}$ droit du poids - - - 3. - -
fl. 2913. 7. 8.

A Daniel Oyens.

16. Saumons, ayant pezé 4800 ℔ à fl. 45$\frac{3}{4}$ les 100 ℔, à payer dans un mois, sans rabat. - - - fl. 2196. - -
Pour le $\frac{1}{2}$ droit du poids. - 2. 8.
fl. 2198. 8.

50. Saumons, ayant pezé ensemble 15500 ℔, qui se montent à - fl. 6964. 3. 8.

Les 50. Saumons de la page precedente ſe montent à fl. 6964. 3. 8.

Fraiz.

Fret à 10 ſ. par Saumon. - - -	fl.	25. . .
Avaries à 2 ſ. par Florin. - - -		2. 10. . .
Pour le bateau & port en mon Magazin. - -		8.
Convoy & ½ d'augmentation. - -		104. 10.
Pour le ½ droit du poids, & travailleurs, & courtage. -		30. . . .
	fl.	170. . .
Pour ma Commiſſion de fl. 6964, 3. 8. à 2. pour cent -		139. 2. 8.
Pour le net provenu je ferai bon audit Sr. Dupui, lors que les deniers auront été receus. - - -		6655. 1. -
	fl.	6964. 3. 8.

A Amſterdam ce $\frac{22 \text{ Fevrier}}{5 \text{ Mars}}$ 170$\frac{4}{7}$, ſauf erreur ou omiſſion, par vôtre tres-humble ſerviteur N. N.

Envoyé copie le ſuſdit jour, & couché au Memorial en date du 16. Fevrier.

CHAPITRE ONZIEME.

Du Livre d'envoi ou des Cargaiſons des Marchandiſes, Jeptiéme Livre.

CE Livre d'envoy ou des Cargaiſons des Marchandiſes, que l'on nomme auſſi Livre des *Factures*, auſſi bien que le precedent, à cauſe qu'un Commiſſionnaire eſt proprement un *Facteur* qui fait les Achats, envois & Cargaiſons qui lui ſont ordonnées par ſes Commetans, & même ce qu'il fait pour ſon Compte propre, & pour Compte de Compagnie, lequel Livre doit contenir; l'Achat, les fraiz, & la Commiſſion à tant par cent.

L'on couche ſur icelui, en premier lieu les Marchandiſes que l'on achete, diſant de qui; & pour Compte de qui, & à quelles conditions on les a achetées, leur Poids, nombre, quantité & prix, enſuite l'on couche les fraiz que l'on ajoûte à la ſomme principale, & l'on prend la Commiſſion, tant de l'achat que des fraiz, à tant par cent, comme a 2. pour cent, qui eſt la Commiſſion ordinaire, où bien 4. 5. ou 10. pour cent, ſuivant les ſortes de Marchandiſes & des conditions deſquelles l'on peut avoir convenu, ou ſuivant l'uſage, ou bien encore à tant par Bale & par Tonneau, ſuivant la valeur qu'on les eſtime.

Si l'on fait Aſſurer des Marchandiſes ou des Effets pour compte des Commettans auſquels on les envoye pour leurs Comptes, l'on doit conſiderer la Prime & la Police d'Aſſurance que l'on paye, comme des fraiz, deſquels l'on peut prendre la Commiſſion comme des Marchandiſes.

Que ſi un Correſpondant ou Commettant vous ordonne de faire Aſſurer ſur un ou divers Vaiſſeaux des Marchandiſes ou des Effets, que lui, ou d'autres peuvent avoir chargés ou fait charger ſur iceux, ou même de faire Aſſurer les Vaiſſeaux qui doivent partir d'un tel lieu, pour aller en un autre, on le peut faire faire en ayant un Connoiſſement ou un bon ordre par écrit, auquel cas l on prend ſa Commiſſion à raiſon de demi pour cent de la ſomme qui aura été Aſſurée, & l'on en rend Debiteur celui qui a donné l'ordre de faire Aſſurer, mais l'on ne prend point la Commiſſion de la Prime ny de la Police.

Lors qu'on achete des Marchandiſes, ou quelques Effets en Compagnie de quelques-uns, & qu'on vous charge d'avoir le ſoin de les envoyer en quelque lieu pour y être venduës, on les doit coucher ſur le Livre d'envoi ou de Cargaiſon, comme ſi le tout étoit pour vôtre compte particulier, & compter la Commiſſion de même que pour les Marchandiſes ou Effets que l'on a achetez & envoyez à quelque Commettant, & après avoir Additionné le montant de l'achat, fraiz & Commiſſion, debiter chaque intereſſé de ſa portion en le couchant au Memorial, & en crediter la Cargaiſon ou envoy des Marchandiſes ou des Effets au cas qu'ils ne payent pas; que s'ils payent, il en

faut

faut Debiter la Caisse en compte de la Compagnie, & en crediter la Cargaison.

Si l'on envoye des Marchandises ou des Effets à quelqu'un pour les vendre en Commission pour nôtre compte, il n'est pas nécessaire d'envoyer un Compte au Commissionnaire, il suffit de marquer dans le Connoissement (ou lettre de voiture) le nombre des bales, Tonneaux, caisses &c. & le numero & marque, pour faire difference des qualitez & sortes des Marchandises ou Effets, lui ordonnant de la vendre à nôtre plus grand avantage.

Il est bon de faire un Alphabet en ce Livre, afin de trouver facilement les Comptes ou facture d'envoy ou des Cargaisons.

Modele d'un Compte des Marchandises envoyées à un Commettant.

Facture (ou Compte) de l'Achat & fraiz des Marchandises sous specifiées, chargées sur le Navire le Pigeon blanc, maître Dirck Classen de Sardam suivant le Connoissement, pour Compte de Mr. Jaques Verderi Marchand de Bordeaux, marquees I. S. & de N°. 1. à 2. savoir

Acheté de Philippe le Noir.

N°. 1. un Tonneau contenant 100. Torches fil de Laiton pezant 2450 ℔ à fl. 55. le cent.		fl. 1347. 10. .
deduit 1. pour cent pour le promt payement		13. 9. 8.
		fl. 1334. - . 8.

Acheté de Mathieu le Lievre.

No. 2. un Tonneau de colle, pezant net 1048 ℔ à fl 18¾ le cent.	fl. 196. 10. .	
deduit 2 pour cent	fl. 3. 18. .	
		fl. 192. 12. -
		fl. 1526. 12. 8.
Prime & Police d'Assurance de fl. 1200. fait Assurer sur les dites Marchandises à 3. pour cent, & 20. sols pour la police.		fl. 37. . .
		fl. 1563. 12. 8.

Fraiz.

Denier à dieu, & Courtage.	fl. 10. 17 8.	
Convoi, ⅓ d'augmentation, & passeport.	18. 4. .	
Pour les 2. Tonneaux	4 10. .	
Port à bord & sçeaux.	1. 11. .	
		fl. 35. 2. 8.
		fl. 1598 15 .
Pour ma Commission de fl. 1598. 15. à 2 pour cent.		fl. 31. 19. 8.
		fl. 1630 14. 8.

A Amsterdam ce 26. Novembre 1704. sauf erreur ou omission, par vôtre tres-humble serviteur N. N.

Envoyé Copie ledit jour, & porté au Memorial.

Autre Modele d'un Compte d'envoy de Marchandises, pour mon Compte.

Facture ou Compte de 26. pieces de Draps d'Angleterre, mis en 4. Bales, marquées I. S, & de N°. 1. à 4. que j'ai chargés ce jourd'hui 3. Janvier 1705. sur le Navire le Faucon blanc, Me. André Korf de Sardam, sous le nom de Jacobsen Swedenrick de Stockholm, mais veritablement pour mon Compte, à cause de la guerre que nous avons avec la France, & iceux consignés à Pierre Brossard de la Rochelle, pour m'en procurer la vente à mon plus grand avantage, & du provenu en suivre mes ordres, pour lesquels Draps j'ai fait les fraiz sous mentionnés, savoir.

N°. 1.	Contenant 8. Pieces	couleur de Belette
2.	7.	Musc
3.	6.	Gris
4.	5.	Noirs
4. Bales	26. Pieces, qui me coûtent	fl. 13036. 10.

Les 26. Pieces de Draps de la page precedente se montent. . . . . fl. 13036. 10. .

Fraiz.

Prime & police d'Assurance de fl. 12000. fait Assurer à 10. p. c^to. & Police.	fl. 1201. .
Embalages.	25. 15.
Convoy, direction & ½ d'augmentation.	504. 5.
Port à bord, & sçeaux.	1. 10.
	fl. 1732. 10. .
Ainsi lesdits Draps reviennent à la somme de	fl. 14769. .

J'avertis ici que l'on n'envoye pas à son Commissionnaire une semblable Facture ou Compte, mais seulement la Marchandise, le Connoissement & la lettre d'avis, couchant l'Envoy ou Cargaison sur le Memorial en date du jour que l'Envoy est fait, en Debitant la Cargaison du montant de la Marchandise & des fraiz, comme il se voit au Journal A. article 80.

CHAPITRE DOUZIE'ME.

Du LIVRE de COPIE des COMPTES COURANTS
Huitiéme Livre.

DAns ce Livre *de Copie des Comptes courants*, on retient copie de tous les Comptes courants que l'on envoye à ses Correspondants ou Commettants, pour les affaires que l'on a gerées pour eux, afin d'y avoir recours dans les suites en cas de quelque difficulté ou abus. L'on s'en sert aussi quelquefois pour y dresser journellement & y raporter tout ce que l'on fait pour autrui, lors que les affaires sont considérables, & que l'on n'a pas le tems de raporter tous les articles du Memorial & du Journal sur le grand Livre, afin de pouvoir avec plus de facilité, voir de quelle maniere l'on est avec une telle personne.

L'on doit mettre l'intitulation de ce Livre au dessus de la couverture d'icelui, avec sa marque ordinaire, une lettre Alphabetique, & l'année qu'on l'a commencé.

Pour trouver facilement en icelui toutes les Copies des Comptes qu'il contient, l'on y doit faire un Alphabet, marquant toutes les pages, par 1. 2. 3. &c.

MODELE.

DEBIT. *Jacob Rattier, de Bordeaux, son Compte courant.* CREDIT.

1704.		Florins. s. p.	1704.		Florins. s. p.
19. Decem.	Pour honneur fait de sa traite sur Paul Henriques.	2450. - -	pre. 8bre.	Pour ce que mon Pere lui restoit. . . .	1560. - -
	Pour l'agio de ladite somme à 2¼ pour %. . . .	67. 7. 8.	29. Decem.	Pour ma Traite de 1271. ▽ 35. s. à 77½ %. . . .	2463. 14. -
	Pour fraiz du Protest de ladite lettre.	1. 10. -	dito.	Pour autre de 2425¾. ▽ . . à 77½ %. . . .	4699. 18. -
	Pour ma Commission à ½ pour cent.	12. 11. 8.	1705.	Pour l'Agio desdites 2. sommes à 2¼. pour %. . .	197. - -
22. dito.	Pour 30 last de seigle fait charger à Dantzick.	4301. 18. -	24. Avril.	Pour ce que j'ai receu des Assureurs sur le Navire le St. Michel. . .	3431. 5. -
	Pour prime & police d'Assurance de fl. 3500. à 10. pour cent.	351. - -	29.	Pour sa Remise sur Hambourg. . . .	3663. 3. -
1705.	Pour ma Commission de fl. 4652. 18., à 4 pour cent demeurant du croire. .	186. 2. -		Florins	16015. - -
7. Mars.	Pour ½ interêt au Prophete Samuel. . .	2600. - -			
2. Mai.	Pour port de lettres & courtages. . . .	16. - -			
	fl.	9986. 9. -			
Pour solde je le Credit è à mon Compte.		6028. 11. -			
	Florins	16015. - -			

Sauf erreur ou omission, à Amsterdam ce 2. Mai 1705. par vôtre tres humble Serviteur, N. N.

Envoyé ledit Compte le susdit jour, & porté au Memorial, pour l'en Crediter à Mon Compte.

CHA-

CHAPITRE TREIZIE'ME.

Du LIVRE des MOIS des TRAITES & des REMISES, Neuviéme Livre.

DAns ce Livre des *Mois des Traites, & des Remiſes*, que les Negocians en gros qui font la Banque doivent avoir; que quelques-uns nomment *Carnet* ou *Bilan des Debiteurs & Crediteurs*, ou *des Dettes Actives & Paſſives* on notte les 12. Mois de l'année, laiſſant 2. ou 3. pages s'il eſt de beſoin, tant en Debit qu'en Credit, qu'il faut diviſer en autant de parties que les Mois ont des jours, pour y marquer en chef d'icelles, l'un à la ſuite de l'autre les quantiémes du Mois, depuis le premier juſques au dernier.

En Debit, l'on met toutes les ſommes qui ſont à recevoir, chacune dans la ligne de la date du jour, & la date des Echeances.

Et dans le Credit, l'on met toutes les ſommes que l'on doit paier, en obſervant le même ordre qu'il eſt dit cy-deſſus.

Exemple.

Pierre Poujol de Hambourg m'a Remis le 10. Janvier 1705. une lettre de change de 1970. Rixdales de 50. ſols de Banque de cette Ville, ſur Pierre Huguetan, à 14 jours de veuë, & acceptée le 14. du même mois, laquelle écherra le 24. dudit mois.

Pour coucher la dite lettre au Livre des Mois des Traites & des Remiſes, je cherche en icelui, du côté gauche où il y a *A Recevoir en Janvier* 1705. le jour de l'Echeance d'icelle qui eſt le 24. dudit Mois, ſuivant l'uſage de cette Ville d'Amſterdam, quoi que l'on ait encore 6. jours de faveur au delà de ladite écheance, comme je l'ai fait voir en mon *Traité general du Commerce*, à la page 117. de la premiere Edition, & à la page 155. de la ſeconde, ainſi je couche ladite lettre audit jour 24. Janvier, qu'elle doit être paiee en Banque, mettant à la marge une R. qui ſignifie Remiſe, en ſuite je dis par quelle perſonne, de quelle date, quand paiable, & ſur qui, & en ſuite la ſomme, diſant ſi c'eſt en Argent de Banque ou courant, & au deſſous A. le tel jour, qui ſignifie quel jour elle a eté Acceptée; & lors que le paiement a été fait, je mets au devant de la ſomme un P. qui ſignifie *Payé*, ou un A. qui ſignifie *Aquité*, comme il ſe verra par le Modele cy-aprés.

Il faut ſavoir que, lors que Hambourg tire ou Remet des lettres de change ſur la Hollande ou ſur Amſterdam, elles ſont ordinairement paiables à tant de ſemaines de date, que ſi elles ſont à Uſance; on ne les Compte que de 14. jours de veuë, comme je l'ai fait voir dans mon Traité general du Commerce, page 123. de la premiere Edition, & 162. de la ſeconde.

Et à l'égard des Traites qui ſont faites ſur nous, l'on en agit de même, comme par Exemple.

Samuel Bernard de Paris a Tiré ſur moi, le 23. Janvier 1705. lettre de change de 1510. v a 82 ℔ à uſance, à l'ordre d'André Pels.

Pour coucher ladite lettre au livre des Mois des Traites & Remiſes, je cherche en icelui du Côté droit où il y a *A Payer*, le jour de l'Echeance, qui eſt le 23. Fevrier ſuivant l'uſage d'Amſterdam, quoi que, comme j'ai dit cy-deſſus, l'on ait encore 6. jours de faveur, ainſi je couche ladite lettre audit jour 23. Fevrier qu'elle devroit être payée en Banque, mettant à la marge du côté gauche de l'article un T. qui ſignifie *Traite*, en ſuite je dis de quelle perſonne, de quelle date & quand paiable, & à qui, & puis la ſomme, mettant au deſſous le jour qu'elle a été Acceptée, & lors que le paiement eſt fait, je mets (comme il a été dit cy-deſſus) un P. ou un A. pour ſignifier que la partie eſt Payee ou Aquittée.

Il faut remarquer que dans les Mois de Janvier & de Fevrier, je n'ai point mis les dates de chaque jour comme de 1. a 31. Et de 1. à 28. ou 29. jours, m'étant contenté de mettre ſeulement, 1. 2. &c. puis je mets les jours des écheances, afin d'abreger ledit Modele, cependant l'on peut mettre à chaque Mois la longueur des jours qu'ils contiennent.

Ce Livre eſt d'un grand ſecours à un Negociant, dont le Commerce eſt un peu

conſiderable, attendu qu'outre les Traites ou les Remiſes qui nous ſont faites, l'on y peut mettre toutes les Dettes Actives & Paſſives, & par ce moyen l'on voit les ſommes que l'on a à recevoir, & celles qu'on a à payer pendant le cours d'un Mois, ſoit par Banque dans les Places où il y en a d'établies, ou en argent courant, autrement ils ſe trouveroient ſurpris.

Modele du Livre des Mois des Traites & des Remiſes.

A Recevoir, en Janvier 1705.

1.		
2. &c. Juſques au 31. jour.	Florins.	ſ. p.
:		
27. R. de Pierre Poujol du 10. Janvier de 1970. Rixd. à 14. jours de Veuë ſur Pierre Huguetan, par Banque acceptée le 14. dito. P. A.	4925.	. .

A Payer, en Janvier 1705.

1.		
2. &c. Juſques au 31. jour.	Florins.	ſ. p.

A Recevoir, en Fevrier 1705.

1.	Florins.	ſ. p.
2. &c. Juſques au 28. ou 29. jours,		

A Payer, en Fevrier 1705.

1.	Florins.	ſ. p.
2. &c. Juſques au 28. ou 29. jours.		
:		
23. T. de Samuel Bernard du 23. Janvier à uſance à l'ordre d'André Pels de 1510 Δ à 82. ſ. en Banque. P. A. acceptée le 27. Janvier.	3095.	10.

Ainſi l'on continuë jour par jour, & mois par mois, ſuivant le Modele cy-deſſus.

CHAPITRE QUATORZIE'ME.

Du LIVRE des FRAIZ, ou des DEPENSES du NEGOCE. Dixieme Livre.

LE *Livre des Fraiz ou des Depenſes du Negoce* ne ſe tient qu'en Debit; il ſert pour coucher au long les menus Fraiz, & même ſi l'on veut toute la Dépenſe de la Maiſon & de celle de la famille que l'on fait pendant pluſieurs Mois, ou pour une ou pluſieurs années, pour en ſuite porter le Total ſur le Memorial en un ſeul article, afin de ne remplir pas ledit Memorial de quantité de petits articles, leſquels ſe reduiſent plus aiſément & avec plus d'ordre dans un Livre à part, lequel Livre on intitule ordinairement ſur la couverture d'icelui, *Livre des Fraiz ou des Depenſes du Negoce*, y mettant ſi l'on veut ſa marque ordinaire & l'année qu'il a été commencé & fini.

Lors qu'on envoye un Compte à quelque Correſpondant, ou Commettant, de l'Achat ou de la Vente de quelques Marchandiſes en Commiſſion, quoi qu'on n'ayt pas encore payé tous les fraiz qui ſont à faire à ce ſujet, l'on ne reſte pas de porter en Compte ceux qui ont été payez, & ceux qu'on ſçait qu'il faudra paier, rendant telle perſonne, ou tel Compte de telle Marchandiſe, pour Compte d'un tel, Debiteur; & l'on en Credite le Compte des Fraiz, & finallement l'on Debite les Fraiz, & l'on en Credite la Caiſſe, pour le montant de ceux que l'on a faits, depuis un tel tems juſques à un tel.

Quelques perſonnes, quoi qu'elles n'ayent pas payé les fraiz, lors qu'elles envoyent les Comptes à leurs Correſpondants ou Commettans, creditent le Compte de la Caiſſe du montant de ceux qu'ils portent auxdits Comptes, ce qui ne ſe doit pas faire, à moins que de les avoir payez effectivement, ce qui arrive rarement & particulierement en cette Ville d'Amſterdam, où l'on ne paye ordinairement les ouvriers qui ſervent les Marchands, qu'au bout de l'an, comme ſont les courtiers en change & en Mar-

Marchandiſe, les Embaleurs, les Tonneliers, les Bateliers & autres perſonnes deſquels l'on a accoûtumé de ſe ſervir, qui ne leur donnent leurs Comptes qu'audit tems, de ſorte que leſdits fraiz n'etant pas paiez dans les tems que leſdits Comptes s'envoyent, l'on n'en peut pas Crediter ladite Caiſſe, mais bien le Compte des Fraiz ou des Depenſes du Negoce, de ce qu'on ſçait qui ſe paye ordinairement, ou environ pour telle & telle choſe, & lors que les perſonnes qu'on a employées ont donné leurs Comptes, & qu'on les a paiées, l'on les couche ſur ledit Livre des Fraiz, & finalement l'on rend ledit Comte Debiteur du montant d'icelui, & l'on en Credite la Caiſſe, comme on peut le voir au grand Livre A. fol. 11. en date des 30. Juin & 31. Decembre 1705.

Modele du Livre des Fraiz &c.

1705.		Florins. ſ. p.
4. Janvier.	Payé pour Port de lettres receues de divers lieux. . .	4. 10. .
6.	Pour du papier, de l'Encre & des Plumes.	5. 12. .
8.	Pour tous les Livres neceſſaires à mon Commerce. . .	46. 10. .
dito.	Pour avoir fait faire mon Comptoir.	35. 10. .
15.	Pour fraiz de Cochenille & Tabac de Verine chez moi.	3. 12. 8.
	Porté au Memorial le tel jour.	fl. 95. 14. 8.

Ainſi l'on peut continuer de ſuite date par date, de coucher tous les fraiz & Depenſes du Negoce, juſques au jour qu'on veut les coucher au Memorial, ou d'attendre qu'on vienne à faire la Balance generale du grand Livre, & pour lors, comme je l'ai déja dit, l'on rend ledit Compte Debiteur, & l'on en Credite la Caiſſe.

CHAPITRE QUINZIE'ME.

Du LIVRE des ORDRES qui ſont donnez par les COMMETTANS, Onziéme Livre.

CEux qui travaillent beaucoup en Commiſſions, peuvent avoir un Livre des *Ordres qui ſont donnez par les Commettans*, dans lequel l'on met en memoire tous les Ordres que l'on reçoit, il n'a d'autre intitulation que celui que je viens de donner, & on le tient en la maniere ſuivante.

100. Torches fil de Laiton 1000. ℔ de colle du Païs faire Aſſurer ſur icelles 1200. fl. chargé le tout le 26. Novembre 1704.

Jaques Verdery, de Bordeaux, m'ordonne par la lettre du 6. Octobre 1704. de lui envoyer & charger, ſur le premier Vaiſſeau qui partira de cette Ville pour ledit lieu,
100. Torches fil de Laiton.
1. Tonneau colle du Païs d'Environ 1000. ℔.
Et de faire Aſſurer ſur leſdites Marchandiſes 1200. florins.

4. Fardeaux de Canelle faire Aſſurer 2500. fl. Chargez le 26. Novembre 1704.

Arnaud Dugoyon, de Nantes, m'ordonne par ſa lettre du 8. Octobre 1704. de lui envoyer & charger, ſur le premier Vaiſſeau qui partira pour ledit lieu.
4. Fardeaux de Canelle.
Et de faire Aſſurer ſur icelle 2500. florins.

Lors que les ordres ont été executez, on les couche à la marge, en la maniere cy-deſſus, & ainſi tous les autres qui ſont donnez.

CHAPITRE SEIZIE'ME.

Du LIVRE des COPIES des LETTRES de CHANGE.
Douziéme Livre.

LEs Negocians (& particulierement ceux qui font le Commerce de Banque) doivent avoir un *Livre des Copies des Lettres de Change*, qu'ils tireront & remettront à leurs Correſpondants & Commettans, & même de celles qui leur pourront être remiſes pour les Negocier, afin que, comme l'on commet les lettres de Change aux hazards des Poſtes & des Meſſagers, ou bien celles qu'on envoye par Mer, qui pourroient être perduës ou interceptées, l'on puiſſe au moyen des Copies, en pouvoir fournir ou faire fournir des ſecondes ou des troiſiémes, qui doivent être ſemblables, de même date, de même ſomme, & de même ſuſcription & adreſſe; à la reſerve que l'une eſt qualifiée de premiere, l'autre de ſeconde &c. & afin que cette multiplicité ne puiſſe point auſſi nuire & faire du Tort au Tireur; il doit mettre, *vous payerez par cette ſeconde, ou troiſiéme lettre de Change, ſi vous n'avez payé ma premiere;* enfin il faut obſerver toutes les circonſtances, & mettre les ordres au dos de celles qui leur auront été remiſes pour les Negocier, mettant le nom & ſurnom des perſonnes, afin qu'en cas de differend, l'on puiſſe avoir recours aux Copies d'icelles pour juſtifier de la verité.

CHAPITRE DIX-SEPTIE'ME.

Du LIVRE des COPIES des LETTRES MISSIVES.
Treiziéme Livre.

LE *Livre des Copies des Lettres Miſſives*, eſt tres Neceſſaire aux Marchands & Negocians, non ſeulement pour le ſoulagement de la Memoire, mais auſſi pour porter un fidele témoignage de toutes les circonſtances des affaires, ce qui les doit obliger d'en avoir, & de garder ſoigneuſement les lettres Miſſives qu'ils reçoivent, & particulierement ceux qui font des affaires un peu conſiderables.

Ce Livre ne ſert pas ſeulement pour juſtifier en juſtice, les lettres qui auront été écrites à ceux qui refuſeront de les repreſenter, mais encore pour empêcher la contrarieté qui ſe peut faire dans les Ordres que les Negocians donnent par les lettres qu'ils écrivent à leurs Correſpondants & Commiſſionnaires, parce qu'il eſt impoſſible de pouvoir ſe reſſouvenir de toutes les Circonſtances d'une Commiſſion, d'Achat, & de Vente de Marchandiſe; des Traites & des Remiſes des lettres de Change qu'ils auront données, car quand ils leur écrivent, la ſeconde ou la troiſiéme-fois de mêmes affaires, il faut que les dernieres lettres ſoient conformes aux prémieres, & le manque de Memoire, fait qu'il y a preſque toûjours contradiction, & c'eſt de là que la pluſpart des Procez prennent naiſſance entre les Negocians.

L'on peut ſur les dernieres feüilles dudit Livre, faire un Alphabet de toutes les lettres qu'il contient avec leur date, afin d'y trouver plus facilement celles que l'on cherche; lequel Livre eſt ordinairement intitulé au deſſus de la couverture d'icelui, *Copie des Lettres*, & l'on peut mettre l'année qu'il a été commencé & celle qu'il a été fini.

Il n'y a autre choſe à obſerver à la maniere de le tenir, que de mettre en chef le nom ou ſurnom de celui auquel l'on écrit, & la Ville de ſa Reſidence, & laiſſant un peu d'Eſpace, continuer ſur la même ligne la date de la Lettre que l'on écrit.

Exemple.

Samuel Bernard de Paris. A Amſterdam ce 4. Octobre 1704.

Mr., par ma derniere du 26. du paſſé j'ai répondu à la Vôtre du 18. dudit &c.

On Copie la lettre tout au long, & enſuite l'on tire une ligne au deſſous pour y continuer d'autres lettres.

Il y a des lettres qui ne traitent pas d'affaires, & qui ne ſont de nulle conſequence, com-

comme celles qui ne font que complimenter ou feliciter quelqu'un, on peut mettre seulement par notre, à qui l'on a écrit, la date du jour & de l'annee & pour quel sujet, comme par Exemple.

Jacob Rattier de Bordeaux. A Amsterdam ce 6. Octobre 1704.

J'ai complimenté & felicité ledit Sr. Rattier sur la naissance d'un fils, ou sur un heritage qui lui est parvenu, & choses semblables.

CHAPITRE DIX-HUITIE'ME.

Du LIVRE des PORTS des LETTRES MISSIVES, qu'on reçoit des Correspondans. Quatorziéme Livre.

CE Livre qui est ordinairement petit, dont les demi feüilles sont doublées, n'est que pour mettre en Memoire ce que l'on paye pour le port des lettres ou paquets receus pour le Compte des Marchands ou Negocians, qui sont en droit de vous les rembourser, & particulierement ceux pour lesquels l'on fait des affaires en Commission, & lors qu'on leur envoye leurs Comptes courants, l'on regarde sur ce Livre ce qui vous est deu de port des lettres ou paquets receus pour leur Compte, desquels on les rend Debiteurs sur les Livres, & l'on en Credite le Compte des Fraiz, ou bien celui de la Caisse.

Il n'a point d'autre intitulation que celui de Livre *des Ports des Lettres*, il se tient en la maniere suivante.

Modele du Livre des Ports des Lettres Missives.

1704.	Mr. Jacob Rattier de Bordeaux. - - - - - - Doit Florins.		f.	p.
15. Decemb.	Pour port d'une lettre. - - - - - - - - - - - - - - -		15.	.
25. dito.	Pour port d'autre lettre. - - - - - - - - - - - - - -		15.	.
29. dito.	Pour port d'une double lettre. - - - - - - - -	1.	.	.

Ainsi l'on continuë jusques à ce que le Compte soit rempli, où jusques à ce qu'on l'en Debite sur le Memorial.

CHAPITRE DIX-NEUVIE'ME.

Du LIVRE des NUMEROS, ou d'ACHAT & de VENTE, Quinziéme Livre.

LE *Livre des Numeros* est proprement un Livre d'Achat & de Vente, des Marchandises, qui entrent & qui sortent de nôtre pouvoir; on le tient en Debit & en Credit, tout de même que le grand Livre de Raison; dans le Debit qui est du côte gauche, l'on couche celles que l'on peut avoir achetées ou receuës, comme on les trouve sur le Journal, ou sur le grand Livre, desquels l'on compose celui-cy, mettant leur quantité, qualité, poids, mesure & le montant y compris les fraiz, lesquelles l'on peut marquer par ordre des Numeros, & particulierement celles qui ont des corps étendus, comme sont les Draperies de Laine, d'or, d'Argent, de Soye, & les Toiles, pour faire difference des unes aux autres, & en éviter la confusion; quant aux Marchandises liquides, comme sont les Vins, les Eaux de Vie, & autres semblables, on peut les marquer aussi par Numero, en mettant le nombre des Pieces, Tonneaux, Bales & Fardeaux; & du côté droit qui est celui du Credit, l'on couche la Vente ou l'Envoy des Marchandises, chaque sorte & espece, vis à vis de celles qu'on a receuës ou achetées, soit comptant ou à Credit, & par ce moyen l'on reconnoit, si l'on a omis d'en coucher quelques-unes en Vente, ou si les Facteurs, garçons, ou Domestiques n'en auroient point détourné quelques-unes. L'on peut voir des Exemples semblables au grand Livre A aux Folio, 4. 7. 8. & en divers autres Comptes ce qui n'empêche pas que je ne donne en la page suivante un Modele, pour la maniere de le tenir.

Modele d'un Livre des Numeros, ou d'Achat & de Vente.

N°.	Achat ou Reception.	Vente ou Envoy.
1.	Baie Draps d'Angleterre, contenant. Pieces 26.	3. Janvier 1705. chargé pour la Rochelle. Pieces 26.
2.	Une Caiſſe Toiles de Haarlem. Pieces 20.	3. Janvier 1705. Venduës à la groſſe. Pie. 20.
3.	Vins de Graves. . . . Tonneaux 20.	15. Janvier 1705. Vendu. Tonneaux. 16½. Coulage. 3½. Tonneaux. 20.
4.	Eaux de Vie de Cognac. Pieces 30.	5. Novem. 1704 Vendues. . Pieces 10. 15. Janv. 1705. Vendues. . . . 20. Pieces 30.
5	Cochenille. . . . . ℔. 120.	8. Octob. 1704. Vendu . . . . ℔. 120.
6.	Soyes Tany. . . . . Cavelins 3.	12. Novemb. 1705. Vendues. Cavelins. 3.

L'on remarquera que je n'ai point mis les dates des jours, mois, & années, que les Achats ou les Receptions ont été faites, mais ſeulement celles des Ventes ou Envoys, veu que le principal eſt de ſavoir les tems que les Marchandiſes ont été Venduës où Envoyées, pour voir s'il en reſte, ou ſi l'on en a omiſes, ou ſi elles ont été detournées.

Au reſte ce Livre eſt plus propre & neceſſaire aux Marchands qui font le detail, qu'à ceux qui font le Commerce en gros, ce qui ſera par avis.

CHAPITRE VINGTIE'ME.

De la BALANCE ou BILAN, ou maniere de finir & ſolder un grand Livre, & d'en recommencer un autre.

BALANCE, en terme du Commerce vient du mot BILAN, qui en Italien ſe dit Bilanciare, & en Latin Bilanx, qui eſt proprement l'Etat de la ſolde de tous les Comptes, que l'on fait, quand on veut faire un Inventaire, pour prendre de Nouveaux Livres, cette Balance veut dire proprement une égalité, la ſomme qui égale & ſolde les comptes du grand Livre; autrement il y auroit une deffectuoſité qui marqueroit une erreur dans iceux.

Pour faire cette Balance ou Bilan de ſortie, l'on a accoûtumé de *Pointer* tous les articles qui ont été couchez au Journal, c'eſt à dire les revoir & repaſſer pour voir s'ils ont éré couchez fidelement au grand Livre aux Folio qui y ſont indiquez, ce que trouvant de conformité, l'on fait un autre point à côté de celui qui a déja été fait audit Journal, & au grand Livre on fait auſſi un point avant la ſomme, ou bien on pointe ſeulement tout le grand Livre en commençant par le premier Folio, tant du Debit que du Credit, juſques à la fin.

J'ai pratiqué pendant long tems cette methode, mais du depuis je me ſuis attaché à celle que j'ai enſeignée vers la fin du Chap. VI. de cette Preface, que je trouve tres bonne & aſſurée.

Comme dans une Balance il y a deux Baſſins d'une égale peſanteur, auſſi dans les Comptes doubles, on y voit deux parties égales, l'une en *Debit* ou *Doit*, & l'autre en *Credit* ou *Doit Avoir*; la même juſteſſe ſe rencontre auſſi dans la totalité ou Livre entier, à ſavoir que les *Debiteurs* montent autant que les *Crediteurs*, autrement ils ne Balanceroient pas.

Cette Balance ou Bilan, ſe fait lors qu'on veut finir un grand Livre, pour en commencer un autre, en additionnant tous les Comptes en *Debit* & *Credit*, en reſervant ceux de la *Caiſſe*, des *Gains* & *Pertes*, & du *Capital*, pour les ſolder les derniers; & ajoutant une partie du côte du plus foible, qui eſt le reſte de l'égalité du Compte, qui par ce moyen demeure ſoldé & clos, en ſuite on fait un Etat de tous ces reſtes qui ont été

été mis en *Debit* & en *Credit* dans differens Comptes, afin de rendre en ſuite Debiteurs au Livre qui doit ſuivre, ceux dont le Debit au Livre que l'on finit excedoit le Credit, & au contraire ceux dont le Credit excede le Debit; cette ſolde & cloture tant du Debit que du Credit, doit ſervir d'Entrée au ſecond Livre que l'on veut faire, avec cette difference néanmoins, que ce qui eſt à la ſortie en Debit doit être à l'Entrée en Credit, & au contraire, comme on peut le voir au Journal au 31. Decembre 1705. articles 402. 403.

Si l'on tient un Compte particulier des Dépenſes générales, on les doit ſolder par Gains & Pertes; mais ſi l'on ne tient qu'un Memoire d'icelles, ſoit pendant trois mois, ou pendant toute l'année, l'on les porte à la fin du Livre en Debit du Compte des Gains & Pertes, & au Credit de la Caiſſe, comme on le peut voir au Journal A. au 31. Decembre 1705. en l'article 397.

Le Compte de Commiſſion ou de Proviſion, & ſemblables Comptes, ſe ſoldent auſſi par Gains & Pertes, celui de Gains & Pertes par Capital, & tous les autres Comptes generalement par Balance.

Avant que de ſolder un Compte par Balance, il faut voir ce qu'on a gagné ou perdu ſur un tel Compte, pour laquelle ſomme, ſi c'eſt du profit, il faut Debiter ledit Compte & en crediter celui des gains & pertes, mais ſi c'eſt de la perte, ledit Compte des gains & pertes, doit audit Compte, & le reſtant ſe ſolde par Balance.

Sur le Compte de la Banque l'on voit les ſommes qui nous ſont deuës en icelle en Debit, & au Credit celles que nous avons reçuës, qu'il faut ſouſtraire de celles du Debit, & l'excedant eſt ce qui nous reſte deû en Banque, qu'il faut porter au Debit de la Balance, & au credit dudit Compte, comme on le peut voir au grand Livre A. fol. 30.

Le Compte de l'Agio de l'argent de Banque, qui n'eſt proprement que le prix que l'argent de Banque vaut plus que la monnoye courante & ordinaire à tout le Livre, lequel Agio étant ajoûté à la Monnoye ou argent de Banque, le tout produit la monnoye courante & ordinaire à tout le Livre comme je viens de dire, & pour ſolder ledit compte d'Agio, l'on regarde combien il nous reſte deû en Banque, duquel reſte on met le prix de l'Agio, au prix courant qu'on pourroit vendre ledit argent de Banque, ainſi l'on Debite la Balance & l'on en credite ledit compte d'Agio; que ſi ce Compte ne ſolde pas, & que le Debit excede le Credit, pour lors c'eſt une perte, de laquelle l'on Debite gains & pertes, & l'on en credite le Compte d'Agio, comme on le peut voir audit grand Livre A. fol. 30. que ſi au contraire le Debit étoit moindre que le Credit, aprés l'avoir credité de l'argent qui reſteroit deû en Banque, ce ſeroit un profit duquel il faudroit Debiter ce Compte, & en crediter celui des gains & pertes.

Ces deux Comptes de Banque & d'Agio, ne peuvent avoir lieu que pour les Villes où il y a des Banques établies comme en cette Ville d'Amſterdam, Rotterdam, Veniſe, Hambourg, & autres Villes conſiderables pour le Commerce.

Les Comptes de Change pour les Païs étrangers, pour les Lettres de Change qu'on peut avoir, ou pour les Traites & Remiſes que l'on fait, & celles qui nous ſont faites, ſe ſoldent par gains & pertes, comme on peut le voir au grand Livre A. fol. 4. aux Comptes de change pour France, & pour Angleterre.

Quelques-uns ſe ſervent de Traites & Remiſes au lieu du Compte de Change pour tel Païs, où ils mêlent l'Argent de France avec celui d'Angleterre & des autres Royaumes & Etats, auſquels Comptes l'on ne peut pas voir clairement ce qu'on peut avoir profité, ou perdu ſur les Lettres Negociées, ny même ſi les Monnoyes étrangeres balancent.

Sur les Comptes des Marchandiſes en Comptes particuliers, l'on voit en Debit la quantité des Pieces, Tonneaux, Bales, Poids & meſures de celles que l'on a achetées, & dans le Credit celles que l'on a venduës, & l'on tire la quantité venduë de celle qu'on a achetée, & l'excedant ſont des Marchandiſes qui reſtent en nature, qu'on doit porter au Credit d'icelles par balance pour le prix qu'elles ont coûté, ou pour ce qu'elles peuvent valoir ſuivant le temps de cherté ou d'abondance, comme on peut le voir au dit grand Livre A. fol. 4. aux Comptes des Vins & des Eaux de Vie en general; que s'il y a de la perte ſur icelles, on credite de tels Comptes par gains & pertes, & ſi au contraire il y a du profit on les debite, & l'on en credite leſdits gains & pertes, comme il ſe peut voir aux ſuſdits Comptes, & à ceux des Draps d'Angleterre, & des Toiles de Haerlem, au même folio.

Du Compte des Marchandiſes en general.

A l'égard du Compte des Marchandiſes generales, l'on doit coucher ſur quelques feuilles de papier toutes celles qui ſont en Debit qui eſt l'achat ou la Reception, & en credit toutes celles qui ont été venduës, ou envoyées en maniere d'un livre de Numero, & par ce moyen l'on verra celles qui reſtent en nature, celles qui ont été venduës, & les profits qu'on aura faits ſur icelles, & l'on fera un état de celles qui reſteront à vendre, ſoit pour la quantité ou valeur, au prix de l'achat ou ce à quoi elles peuvent revenir avec les fraiz, obſervant ce qui a été dit cy-deſſus, portant au credit des gains & pertes les profits, comme il ſe voit au dit grand Livre A. fol. 5, & les pertes s'il y en avoit au credit dudit Compte des Marchandiſes, & celles qui peuvent reſter à vendre, on les porte auſſi au credit dudit Compte par Balance.

De mon Compte courant.

Pour les affaires que nos Correſpondants ou Commiſſionnaires étrangers, ont faites pour nôtre Compte, que l'on intitule de mon (ou de nôtre) Compte courant, & comme ſont au dit grand Livre à fol 6. & 7. les Comptes avec Samuel Bernard de Paris, & avec Elie Dupui de Londres, & divers autres qu'on tient en monnoye étrangére en dedans, & entre 2. colomnes, & celle qui eſt commune à tout le livre entre les 3. colomnes qui ſuivent.

L'on doit agir pour les monnoyes étrangeres, comme l'on fait pour les Marchandiſes en Comptes particuliers, reduiſant l'Excedant du Debit ou du Credit en monnoye du Païs, où l'on fait ſa reſidence, ſuivant le cours du Change avec les Païs étrangers, & les produits d'une monnoye en l'autre doivent être portes à Balance, leſquelles ſommes étant ajoûtées avec l'addition du Compte de Tel de tel Païs mon Compte, le ſoldera en la monnoye étrangere, mais la difference qui ſe rencontrera entre le Debit & le Credit, par la reduction de leur monnoye à la nôtre, ce ſera le profit ou la perte qu'on aura faite ſur le change, dequoi l'on verra des Exemples audit grand livre A. fol. 6. 7. 12. &c.

Si le Credit excede le Debit, l'Excedant ſera du profit qu'on aura fait ſur le Change pour lequel il faut debiter un tel Mon Compte courant, & en crediter gains & pertes pour benefice ſur le Change, comme on peut le voir audit Livre fol. 12. 16. 19. &c.

Si c'eſt un Compte d'un particulier, où il n'y a, ny meſures, ny poids des Marchandiſes ny monnoyes étrangeres, il n'y a autre choſe à faire que d'ajoûter le *Debit* & le *Credit*, & ſolder le Compte par *Balance*; tous les Comptes etant ſoldez de cette maniere, il faut venir au Compte de la *Caiſſe particuliere*, à celui des *gains & pertes* & de *Capital* qu'il faut reſerver pour les derniers; & ſoldant la Caiſſe le premier, il faut voir de combien le Debit d'icelle excede le Credit, laquelle ſomme doit être celle qui reſte en Caiſſe en argent comptant, enſuite il faut ſolder le Compte des gains & pertes, & celui du Capital, ſi le Credit de gains & pertes excede le Debit, l'excedant eſt le profit que l'on fait, & en tel cas il faut Debiter gains & pertes, & en Crediter le Capital pour en augmenter le fonds, comme il ſe voit audit grand Livre A. fol. 1. mais ſi le Debit excedoit le Credit, l'excedant ſeroit de la perte par laquelle il faudroit Debiter le Capital, & en Crediter gains & pertes, pour diminuer ledit Capital ou fonds, de la perte que l'on auroit faite; enſuite l'on ſolde ledit Compte du Capital par Balance, ce qui étant fait la dite Balance ſe doit trouver ſoldée, c'eſt à-dire, que la ſomme totale du Debit doit être égale à celle du Credit, & tout le livre demeure ainſi ſoldé.

Mais avant que de coucher la Balance ſur le Journal, & enſuite ſur le grand Livre, ny ſolder & clorre aucun Compte, il faut faire ſur une ou deux feuilles de papier les trois Comptes ſuivans.

Premierement l'on mettra ſur ledit papier en Debit & Credit, Capital &c. l'on couchera du côté du Debit ce qui ſe trouvera couché audit Compte, c'eſt-à dire toute la ſomme, & l'on fera la même choſe du côté du Credit, ou bien l'on ſouſtraira la moindre ſomme de la plus grande, que l'on portera du côté du Credit, ſi la ſomme ſe trouve la plus forte, ou du côté du Debit, au cas qu'il fût le plus fort, que ſi l'on a fait des profits, l'on les portera du côté du Credit, comme on le peut voir audit grand Livre A. fol. 1, que ſi le Debit du Compte des gains & pertes excedoit le Credit, ce ſeroit une perte de laquelle il faudroit Debiter le capital, & en Crediter ledit Compte des gains & pertes.

Secondement l'on mettra auſſi gains & pertes (ou profits & pertes) en Debit & Credit, & l'on mettra du côté du Debit, ce qui ſe trouvera avoir déja été couché au Debit dudit Compte, & en Credit ce qui ſe trouvera y avoir été deja couché, & enſuite coucher toutes les parties qui devront venir ſur ce Compte, tant en Debit qu'en credit,

&

& finalement l'on debitera ce Compte, & l'on en creditera le Capital pour les profits s'il y en a, comme on le peut voir au dit grand Livre A. fol. 1. & 10.

Après quoi il faut mettre *Balance ou Bilan* de sortie du livre A. en Debit & Credit, pour coucher sur icelle toutes les parties qui doivent balancer les Comptes, & si le Debit se trouve égal au Credit, l'on peut dire que la Balance ou Bilan est juste, qu'on doit coucher ensuite au Journal A; aprés y avoir couché les profits & pertes, & ce en la maniere qu'on le peut voir audit Journal au 31. Decembre 1705. aux articles, 399. 400. 401. 402. & 403.

Modele pour faire la Balance.

DEBIT — CAPITAL	fol.	florins	s.	p.	CREDIT	fol.	florins	s.	p.
A. divers Comptes . .	----	49196	12.	- -	Par divers Comptes .	----	200840	19.	.
A. Balance . . .	32	175059.	5.	8.	Par gains & pertes .	10	23414	18	8.
		fl 224255.	17.	8.			fl 224255	17.	8.

Voyez au grand livre A. fol. 1.

DEBIT — GAINS & PERTES					CREDIT.				
A. Divers Comptes .	-	22756.	12	—	Par divers Comptes	fl	46171.	10.	8.
A. Capital,	1.	23414	18.	8.					
	fl.	46171.	10.	8.					

Voyez au dit grand Livre fol. 10.

DEBIT — BALANCE ou BILAN de SORTIE					CREDIT			
A. Divers Comptes .	fl. 177756.	11.	—	Par divers Comptes		2697	5.	8.
				Par Capital. . . .		175059	5.	8.
					fl. 177756.	11.	—	

Voyez au dit grand Livre fol. 32.

Quoi que je comprenne dans le modelle cy-dessus divers articles en un seul, il ne faut pas le faire de même, mais article par article & date par date, comme ils sont couchez au Journal, ce qui sera par avis.

Lors que l'on a fait ainsi la Balance sur quelques feuilles de papier, comme je l'ai déja dit, il faut la coucher au Journal, quoi que quelques-uns la couchent sur le grand Livre, mais il est mieux de la coucher audit Journal, pour y pouvoir expliquer & circonstancier tous les articles, outre qu'on ne doit point écrire de parties sur le grand Livre, qu'elles n'aient été premierement couchées au dit Journal, qui en est l'origine.

Dans le Debit de la Balance, l'on voit tout ce qui est deu, & ce que nous devons, & les Marchandises & autres Effets que nous avons, soit en nos mains ou en celles d'autrui, & on est redevable de tout ce qui est dans le Credit, excepté l'article du Compte de Capital, ensuite il faut raporter cette Balance sur un nouveau Journal qu'on intitulera B. (ou d'une autre lettre comme C. au cas que le Journal ou grand Livre B. soit fini, & ainsi des autres, en observant que tous ceux qui sont dans le Credit de la Balance, & qui ont été debitez en elle pour solder leurs Comptes en soldant ledit Livre doivent être creditez de nouveau par elle au dit Journal, & ladite Balance debitée, dautant qu'ils étoient Creanciers de tel excedant au precedent livre, & par consequent ils le doivent être au livre B, pour ledit excedant, & tous ceux qui sont dans la Balance audit livre A. & qui ont été creditez par icelle pour solder leurs Comptes en soldant ledit Livre doivent être Debitez de nouveau à icelle audit Livre B, & la dite Balance creditée, dautant qu'ils étoient Debiteurs au dit Journal A de l'excedant, ce que l'on couchera au dit Journal comme je l'ai déja dit, ce qui étant fait l'on rapportera au grand Livre B tout le contenu de la Balance, comme on peut le voir au Journal B. au 4. Janvier 1706. & audit grand Livre B. à folio. 1. & ensuite l'on rapportera les affaires qui se font journellement.

Ceux qui travaillent en Societé ou en Compagnie en useront de même, sans aucune difference; mais si les Associez viennent à se separer & finir leur Societé ou Compagnie, il faudroit seulement faire la Balance en la maniere susdite, aprés avoir vû dans

la dite Balance, combien il reſte d'argent, d'effets ou de dettes, que l'on partage ou diſtribue à un chacun au *Prorata* de ſon Capital, convenant premierement de quelle maniére l'on aquittera ce dont la Compagnie eſt redevable, ce qui ſe trouve au Credit de la Balance.

Si l'on donne des Marchandiſes ou des Effets en partage aux Aſſociez, l'on rend leſdits Aſſociez chacun en ſon particulier, leur Compte de fourniſſement, Debiteurs aux Marchandiſes ou Effets pour telle quantité & ſomme.

Que ſi on leur donne leur part en argent comptant, on les rend Debiteurs A Caiſſe (ou à Banque) à eux payé comptant pour telle portion qui leur appartenoit.

Si on leur aſſigne à recevoir ſur les Debiteurs de la Compagnie, on les rend Debiteurs en leur Compte de fourniſſement, A tel ſur lequel l'on a aſſigné.

Quand on ſolde les livres, que l'on termine & finit la Compagnie, l'on partage le net du Capital de la Compagnie en autant de portions qu'il convient, c'eſt-à-dire la ſomme que le Credit du Capital excede le Debit, & pour lors l'on debite le Capital de la Compagnie à divers, ſavoir

A chaque Aſſocié en particulier ſon Comte de fourniſſement pour ce qui eſt deû par la Compagnie, pour ſon Capital & portion des profits.

Le partage étant fait, les aſſociez ſignent l'Acte de cloture & ſe ſeparent de la Compagnie, & les Livres reſtent à celui que la Compagnie trouve à propos, lequel eſt tenu de les repreſenter aux Aſſociez toutes les fois qu'ils pourroient lui en demander la Communication.

TABLE DES CHAPITRES

Mentionnez dans la

PREFACE.

CHAPITRE I. *DE l'Art pour bien tenir toutes sortes de Comptes à parties doubles à l'Italienne, de son utilité & necessité. pour le Commerce.* Page XII.

II. *Des Livres desquels les Banquiers, les Marchands & Negocians se peuvent servir, pour tenir un bon ordre en leurs affaires.* XIV.

III. *De l'Inventaire ou Reconnoissance, que les Banquiers les Marchands & les Negocians, doivent faire en commençant de faire les affaires du Commerce, tant pour leur compte particulier qu'en Compagnie ou Societé.* XIV.

IV. *Du Memorial, Brouillard ou Brouillon. Premier Livre.* XVI.

V. *Du Journal & des regles qui doivent être observées en icelui. Deuxiéme Livre.* XIX.

VI. *Du grand Livre de Raison ou Extrait, & des regles qui doivent être observées en icelui. Troisiéme Livre.* XXIV.

VII. *De l'Alphabet, Table, Index ou Repertoire du grand Livre de Raison.* XXXI.

VIII. *Du Livre de Caisse ou de Bordereau. Quatrieme Livre.* XXXII.

IX. *Du Livre de Banque, dans les Places où il y en a d'établies, cinquiéme Livre.* XXXV.

X. *Du Livre des Receptions & ventes des Marchandises. Sixiéme Livre.* XXXVI.

XI. *Du Livre d'Envoi ou des Cargaisons des Marchandises. Septiéme Livre.* XXXVIII.

XII. *Du Livre de la copie des Comptes courans. Huitiéme Livre.* XL.

XIII. *Des Livres des Mois des Traites & des Remises. Neuviéme Livre.* XLI.

XIV. *Du Livre des fraiz ou dépenses du Negoce. Dixiéme Livre.* XLII.

XV. *Du Livre des ordres donnés par les Commettans. Onziéme Livre.* XLIII.

XVI. *Du Livre des Copies des Lettres de Change. Douziéme Livre.* XLIV.

XVII. *Du Livre des Copies des Lettres Missives. Treiziéme Livre.* XLIV.

XVIII. *Du Livre des ports de Lettres Missives. Quatorziéme Livre.* XLV.

XIX. *Du Livre des Numeros, ou d'Achat & de vente. Quinziéme Livre.* XLV.

XX. *De la Balance ou Bilan, ou maniere de finir un grand Livre & d'en recommencer un autre.* XLVI.

L'on peut voir au CHAPITRE II. ce que j'ay dit au sujet des Livres cy-dessus mentionnés.

TABLE DES PRINCIPALES MATIERES

Contenues dans le JOURNAL A.

Suivant les Negociations les plus considerables.

Des Achats en general.

Tout ce que l'on achete ou que l'on fait acheter Doit ou est Debiteur.

ACHat au comptant pour mon Compte, en argent courant, en payer les fraiz & en tenir des Comptes particuliers, articles 21. 23. 64. 163.

Achat au comptant pour mon Compte, en argent de Banque, en payer les fraiz par Caisse, & en tenir un Compte général, art. 25.

Achat des Actions en la Compagnie des Indes Orientales pour mon Compte au comptant en argent de Banque, art. 27. 144.

Achat fait par un particulier en argent de Banque pour mon Compte en participation, à certaines conditions, art. 26.

Achat de l'Argent de Banque pour de l'argent courant, art. 28.

Achat pour mon Compte, à payer partie comptant partie à terme, & en tenir un Compte particulier, art. 35.

Achat pour mon Compte, à payer à divers termes, en excomptant & le comprendre en Compte general, art. 39.

Achat en troc, Marchandise contre Marchandise, & en tenir des Comptes generaux & particuliers, art. 41. 42.

Achat au comptant en argent courant & en argent de Banque pour Compte des Correspondants, leur en faire envoy par Mer, & faire tous les fraiz, articles 46. 47. 105. 169.

Achat fait par un mien Correspondant pour

mon Compte, & de l'envoi qu'il m'en fait, faiſant Aſſurer, art. 58. 91. 92. 115. 284. 333. 337.
Achat fait par un mien Correſpondant pour Compte d'autrui de mon ordre, & de l'envoy qui en eſt fait par Mer, ſur leſquelles je fais aſſurer pour Compte ſuſdit, art. 60. 300.
Achat fait pour Compte en Compagnie, charger les Marchandiſes ou effets par mer, les faire aſſurer & payer les fraiz, art. 75. 79. 81. 224. 263.
Achat d'une portion d'un Navire ou Vaiſſeau, à credit, art. 140.
Achat des meubles au comptant en argent courant, art. 163.
Achat fait à Londres par un mien Correſpondant, des Taillis & Rentes pour mon Compte, art. 188.
Achat de laines d'Eſpagne au comptant pour mon Compte, à 21. mois de rabat, art. 195.
Achat de ſoyes d'Italie, au comptant par Caiſſe, pour mon Compte, à 33. mois de rabat, art. 217.
Achat au comptant par Banque pour mon Compte, & charger les Marchandiſes par Mer, à l'adreſſe d'un Correſpondant pour m'en procurer la vente, art. 317.
Achat fait par un mien Correſpondant, pour mon Compte, & de l'envoy qu'il en a fait par Mer, à un autre mien Correſpondant, art. 337.
Achat fait pour Compte de Compagnie à payer partie en Lettre de Change partie en une Aſſignation & en argent courant, les charger par Mer, les faire Aſſurer, & en payer les fraiz, art. 224.

Des ventes en general.

Tout ce que l'on vend & fait vendre, eſt crediteur, ou doit Avoir.

Vente au comptant pour mon Compte, en argent courant, en payer les fraiz & en tenir des Comptes particuliers, art. 22. 97. 135. 143. 159. 164. 234.
Vente au comptant pour mon Compte, faite à diverſes perſonnes, à payer en argent courant, avec rabat & ſans rabat, & en tenir un Compte general, art. 24.
Vente au comptant pour mon Compte, en Banque (& recevoir les fraiz en courant) & en tenir un Compte general, art. 29. 253.
Vente au Comptant par Banque, des Actions en la Compagnie des Indes Orientales, & en tenir un Compte particulier, art. 30. 160.
Vente à payer partie comptant, & partie à terme, art. 37.
Vente à payer à divers termes, moyennant excompte, art. 40.
Vente en troc, Marchandiſe pour Marchandiſe, & le ſurplus en argent, art. 41. 43.
Vente de l'argent de Banque pour de l'argent courant, art. 44. 73. 77.
Vente de Marchandiſes au moyen d'un Envoy, ou Cargaiſon, que j'en fais par Mer, à un Correſpondant pour Vendre pour mon Compte, art. 78. 80.
Vente de Marchandiſes, en les baillant à la groſſe Aventure, art. 87.
Vente des Marchandiſes reçuës en Commiſſion, ſoit à Credit, ou pour comptant, art. 89. 118. 119. 328.
Vente de Marchandiſes de mon Compte, pour comptant avec rabais, art. 98.
Recevoir avis de mes Correſpondants de la Vente qu'ils ont faite des Marchandiſes de mon Compte qui étoient en leurs mains, art. 107. 108. 153. 191. 381.
Recevoir avis de mes Correſpondants de la Vente qu'ils ont faite des Marchandiſes d'une Cargaiſon pour Compte de Compagnie, art. 147--166--208--321.
Vente de Marchandiſes de mon Compte, au moyen d'un Envoy que j'en fais, par Mer à un Correſpondant pour ſon Compte, art. 116. 173. 334.
Vente d'une portion de Navire ou Vaiſſeau, à Credit, art. 155.
Recevoir d'un Commiſſionnaire un Compte de Vente, ou Troc de Marchandiſes pour Compte de divers intereſſez, art. 181.
Vente à Credit de Marchandiſes pour Compte de Compagnie, art. 203. 288.
Vente de laines d'Eſpagne de mon Compte au comptant par Banque, à 21. mois de rabat, art. 209.
Vente de Marchandiſes à option de livrer & de recevoir, ayant payé les Primes, art. 212. 216.
Vente faite à diverſes perſonnes, auxquelles on ne veut point ouvrir de Comptes mais les comprendre en Compte general, art. 227.
Vente à comptant en argent courant, à 33. mois de rabat, art. 232.
Vente à Credit pour mon Compte, art. 285.
Vente des biens fonds, à payer en trois termes, art. 291.
Vente faite au comptant, pour Compte de Compagnie, art. 296. 361.
Vente des Marchandiſes au Baſſin pour mon Compte au comptans. art. 348.
Vente des Marchandiſes qu'un de mes Correſpondants avoit chargées pour mon Compte, pour le païs étranger, leſquelles ſont encore en Mer, art. 350.
Vente faite par autruy à laquelle j'ay ½ de profit, art. 352.

Des Recettes en General.

Recevoir paiement par Caiſſe & par Banque des Marchandiſes Venduës pour mon Compte, art. 22. 24. 29 97. 103. 135. 141. 165. 209. 253. 256. 357.
Recevoir paiement par Banque, de la Vente de l'argent de Caiſſe, art. 28.
Recevoir paiement par Banque, de la Vente des Actions en la Compagnie des Indes Orientales, art. 30.

Re-

Recevoir paiement par Banque, des lettres de change Negociées, art. 32. 57. 90. 190.
Recevoir paiement par Caiſſe, d'une partie des Marchandiſes Venduës, art. 38. 94. 385.
Recevoir paiement par Caiſſe, de la Vente de l'argent de Banque, art. 44. 73. 77.
Recevoir paiement par Banque, des Traites faites ſur mes Correſpondants pour leur Compte, art. 48. 49. 65. 99. 101. 121.
Recevoir paiement des Loyers des biens fonds, art. 54. 192. 345.
Recevoir paiement par Banque, une ſomme que des intereſſez en Compagnie devoient fournir en Societé, art. 71.
Recevoir paiement d'une ſomme avant l'Echeance, en Excomptant, art. 86.
Recevoir paiement par Banque, des Remiſes que mes Correſpondants m'ont faites pour mon Compte, art. 90. 111. 233. 360.
Recevoir paiement par Banque, des Traites ſur mes Correſpondants, pour mon Compte, art. 100.
Recevoir partie d'un paiement des Marchandiſes Venduës, en une Aſſignation, art. 141. 165.
Recevoir paiement, en lettre de change, d'une partie des Marchandiſes Venduës pour mon Compte, art. 104. 385.
Recevoir paiement par Banque, des Remiſes que, mes Correſpondants m'ont faites pour leur Compte, art. 106. 186. 277.
Recevoir paiement par Caiſſe, les primes des ſommes que j'ay aſſûrées ſur divers Vaiſſeaux, art. 109.
Recevoir paiement par Caiſſe, des Remiſes que mes Correſpondants m'on faites pour leur Compte, art. 110.
Recevoir paiement par Caiſſe, de divers Debiteurs Compris en Compte general, art. 113. 261.
Recevoir paiement par Caiſſe, des Marchandiſes Venduës en Commiſſion, art. 118. 119. 120. 123. 382.
Recevoir paiement d'une partie des Marchandiſes Venduës pour mon Compte, ſoit en argent de Banque, & par Caiſſe & en Aſſignation, art. 141. 306.
Recevoir paiement par Caiſſe, des Remiſes que mes Correſpondants m'ont faites, pour mon Compte, art. 154. 257.
Recevoir paiement d'une Obligation qui étoit deuë, art. 150.
Recevoir paiement de la Vente des Meubles, art. 164.
Recevoir paiement en une Aſſignation, d'une partie des Marchandiſes Venduës pour mon Compte, art. 165. 298.
Recevoir paiement des Abus, qui ont été faits, art. 172.
Recevoir paiement d'un reſtourne d'Aſſurance, art. 175. 351.
Recevoir paiement des Remiſes qui m'ont été faites pour Compte d'une Compagnie, art. 202.
Recevoir paiement de divers Aſſûreurs, qui avoient Aſſûré ſur un Vaiſſeau qui s'eſt perdu, art. 207. 222.
Recevoir paiement en Marchandiſe & en Banque d'une ſomme prêtée à l'interêt, art. 215. 372.
Recevoir paiement par Banque, de ce qui m'étoit deu par un Caiſſier, pour ſolder ſon compte, art. 220.
Recevoir paiement, pour un accord fait pour annuller des contracts de Vente de Marchandiſes à option de livrer ou de recevoir, art. 229. 236.
Recevoir paiement de diverſes perſonnes, pour des Marchandiſes à eux Vendües pour Compte de Compagnie, art. 238. 307.
Recevoir dans ma Caiſſe, une ſomme que je retire d'une Caiſſe pour Compte d'une Compagnie, pour avoir Credité mon Capital, art. 246. 370.
Recevoir paiement par Banque, des Traites faites ſur mes Correſpondants pour mon Compte en deux differentes manieres, art. 248.
Recevoir paiement d'une partie de l'adopt d'une femme, art. 262.
Recevoir paiement d'une partie de la Vente d'une Maiſon, art. 292.
Recevoir paiement d'un Debiteur pour reſtes par Banque & par Caiſſe, art. 299. 331. 356.
Recevoir paiement des Traites ſur mes Correſpondants pour leur Compte art. 327.
Recevoir un reſte de paiement d'un Caiſſier, art. 331.
Recevoir dans une Caiſſe en Compagnie, des ſommes que des intereſſez y devoient fournir, art. 338. 339.
Recevoir paiement de ma ½ d'un profit fait en Compagnie, art. 354.
Recevoir paiement de divers Debiteurs qui ont des Comptes particuliers, art. 357.
Recevoir paiement des Aſſûreurs, pour reſtant d'Avarie groſſe, art. 363.
Recevoir paiement d'un Debiteur, partie en Aſſignations & le reſte en argent, art. 373.

Des Paiemens en General.

Payer en argent courant l'Achat & fraiz des Marchandiſes pour mon Compte, art. 21. 23. 25.
Payer par Banque, les Actions achetées en la Compagnie des Indes, art. 27.
Payer par Banque les Marchandiſes achetées pour mon Compte, art. 25.
Payer par Caiſſe, les courtages des Actions de la Compagnie des Indes, art. 27. 31. 161.
Payer par Caiſſe, l'agent de Branque acheté pour mon Compte, art. 28.
Payer par Banque, les lettres de change Negociées pour mon Compte, art. 32. 56.
Payer partie des Marchandiſes Achetées pour mon Compte, art. 36 93.
Payer le ſurplus des Marchandiſes Achetées en Troc, art. 43.
Payer par Caiſſe une ſomme Pretée à l'interêt, art. 45. 271.
Payer les Marchandiſes Achetées & Envoyées par

par Mer, en Commiſſion & en payer tous les fraiz, art. 46. 47. 60. 116. 169. 173.
Payer divers Creanciers compris en Compte general, art. 53.
Payer les Fraiz, Primes, & Polices d'Aſſûrance, des Marchandiſes faites Aſſûrer pour mon Compte, art. 58. 78. 91. 92. 115. 124. 253. 284.
Payer & Aquitter des lettres de change ſous Proteſt pour l'honneur d'un Tireur, art. 59.
Payer les Primes & Polices d'Aſſurance des Marchandiſes faites Aſſûrer, pour Compte de Compagnie, art. 66. 81. 224. 335. 358. 374.
Payer à un intereſſé en une Cargaiſon, une ſomme qu'il a plus fournie que moy, art. 68.
Payer les ſommes que je devois fournir, en une Societé, art. 70. 74.
Payer d'une Caiſſe d'une Compagnie, les Primes & Polices d'Aſſurance, Victuailles, fraiz & avances faites à l'Equipage d'un Vaiſſeau, art. 75. 79. 204. 239. 358. 374.
Payer une Dette avant l'Echeance, en faiſant Excompter, art. 85.
Payer les Primes & Polices d'Aſſurance, des Marchandiſes & des ſommes baillées à la groſſe Avanture, art. 88. 124.
Payer les Remiſes faites à mes Correſpondants, pour mon Compte, art. 114. 231. 282.
Payer les Remiſes faites à mes Correſpondants, pour leur Compte, art. 117.
Payer le Fret & Fraiz des Marchandiſes reçuës pour mon Compte, art. 129. 211. 349.
Payer les Traites que mes Correſpondants ont faites ſur moy pour mon Compte, art. 137. 145. 206. 318. 326.
Payer un Intereſſé en une Cargaiſon, en une lettre de change ſur autruy, le reſtant pour ſa portion du port des lettres Miſſives, art. 149.
Payer les Traites que mes Correſpondants ont faites ſur moy, pour leurs Comptes, art. 162.
Faire Aquitter une lettre de change par autruy, pour Compte d'un Correſpondant, payable au lieu de ſa reſidence, art. 167.
Payer & racommoder un abus qui a été fait, art. CLXXII.
Payer à un particulier une ſomme que je lui avois aſſurée, ſur un Vaiſſeau qui s'eſt perdu, art. 189.
Payer les charges & reparations des biens ſonds, art. 193. 346.
Payer les Marchandiſes achetées à 21. mois de Rabat, art. 195.
Payer les Traites qui ſont faites ſur moy pour Compte d'un Correſpondant le Debitant des Fraiz & port de lettres, art. 199.
Payer des Primes pour que l'on ſoit ferme de recevoir & de livrer des Marchandiſes, à certain prix & tems limité, & faire bon la ½ du courtage, art. 212. 216.
Payer le Fret, Avaries & autres Fraiz des Marchandiſes reçuës pour mon Compte, art. 230.
Payer les fraiz ou depenſes du Negoce, art. 250.
Payer un Creancier en diverſes manieres, art 265.
Payer les fraiz des Marchandiſes reçues pour Compte de Compagnie. art. 269. 308.
Payer divers intereſſés en une Compagnie, de la Caiſſe de ladite Compagnie, leur capital & profit, art. 310. 379.
Payer une obligation qui étoit deue avec l'interêt, art. 311.
Payer la ſolde d'un Compte courant d'un Correſpondant, art. 313.
Faire aquitter par autruy, une lettre de change qu'un de mes Correſpondants a tirée ſur moy pour mon Compte, art. 329.
Payer le principal & l'interêt d'une ſomme qui m'avoit été laiſſée à l'interêt, art. 332.
Payer une Dette par Banque, art. 366.
Payer les Traites que mes Correſpondants ont faites ſur moy pour Compte de Compagnie, art. 369.
Payer les fraiz des Marchandiſes reçuës en Commiſſion, & en faire le Compte du net provenu, art. 383.

des Traites Actives en General.

TRaites ſur mes Correſpondants, pour leurs Comptes, art. 48. 49. 65. 99. 101. 121. 128. 168. 179. 267 327. 343.
Traite ſur un mien Correſpondant, en Remettant à un autre, le tout pour mon Compte, art. 95. 149.
Traites ſur mes Correſpondants, pour mon Compte, art. 100. 142. 174. 290. 295.
Traite qu'un Correſpondant de Genes a faite ſur un mien Correſpondant de Geneve, pour mon Compte payable à Lion, art. 158.
Tirer diverſes lettres de change ſur pluſieurs Correſpondants pour mon Compte, à l'ordre d'une ſeule perſonne, & coucher l'article en 2. manieres differentes, art. 247. 248.
Tirer ſur un mien Correſpondant pour mon Compte, par Apoinct, luy faiſant bon le port des lettres, art. 368.

des Traites Paſſives en General.

TRaites que mes Correſpondants ont faites ſur moy pour mon Compte, art. 137. 157. 206. 286. 318. 355. 367.
Traite qu'un Commiſſionnaire a faite ſur moy, pour Compte d'autrui, art. 156.
Traites que mes Correſpondants ont faites ſur moy, pour leur Compte, art. 162. 344. 367.

des Remiſes Actives en General.

REmiſe qu'un Correſpondant de France m'a faite, pour mon Compte ſur l'Angleterre, que j'ay Negociée, art. 90.
Remiſe qu'un Correſpondant d'Angleterre a faite pour mon Compte à un autre Correſpondant de France, art. 96.
Remiſes que mes Correſpondants m'ont faites pour leurs Comptes, art. 106. 110. 177. 186. 254. 277. 304.
Remiſes que mes Correſpondants mont faites pour

pour mon Compte, art. 111. 154. 170. 214. 233. 257 280. 316. 319. 323.
Recevoir avis d'un Correſpondant avoir reçu d'un autre une ſomme, le tout pour mon Compte, art. 126.
Remiſe qu'un de mes Correſpondants m'a faite, pour Negocier pour ſon Compte, art. 190.
Recevoir avis d'un Correſpondant d'Angleterre, d'une Remiſe qui luy a été faite de Veniſe pour mon Compte, art. 196. 268.
Remiſe qu'un Correſpondant de France a faite à un autre du même Royaume, le tout pour mon Compte, art. 198.
Ordonner à un Correſpondant de Portugal, de Remettre à un autre Correſpondant du Fayal, art. 260.
Remiſe qu'un de mes Correſpondants m'a faite, pour mon Compte, qui m'a été aquitée par Banque moyennant Excompte, art. 276.

des Remiſes Paſſives en General.

REmiſes faites à mes Correſpondants, pour mon Compte, art. 56. 104. 114. 127. 133. 171. 231. 278. 282. 294. 320. 371.
Remiſes que j'ay faites à mes Correſpondants pour leur Compte, art. 117. 259. 297. 303. 305. 371. 384.
Remettre à un Correſpondant de Geneve, pour Compte d'autruy, ſur Lion, art. 177.
Recevoir avis d'un Correſpondant, de l'Employ des Remiſes que je lui avois faites pour mon Compte, art. 188.
Faire Remiſe à un mien Correſpondant pour ſon Compte, ſur un autre pour mon Compte, art. 252.
Remettre à un mien Correſpondant pour mon Compte ſur un autre pour ſon Compte, art. 255.

des Aſſurances Actives.

REcevoir avis d'un Correſpondant, avoir retiré des Aſſûreurs, des ſommes pour groſſe Avarie pour Compte d'autrui, art. 52.
Aſſurer des ſommes ſur des Marchandiſes, chargées ſur divers Vaiſſeaux, dont j'ay reçu les primes deduit le Courtage, art. 109.
Recevoir paiement d'un reſtourne d'Aſſurance, d'une Cargaiſon pour Compte de Compagnie, deduit le droit de ſignature des Aſſureurs, art. 175.
Recevoir avis de la perte d'un Vaiſſeau, ſur lequel j'avois fait Aſſurer pour Compte d'autrui, art. 187.
Recevoir paiement de divers Aſſureurs, qui avoient Aſſuré ſur un Vaiſſeau qui s'eſt perdu, art. 207. 222.
Recevoir avis de la perte d'un Vaiſſeau, ſur lequel j'avois fait Aſſurer pour mon Compte, art. 213.
Debiter des Aſſureurs pour groſſe Avarie ſurvenuë, ſur des Marchandiſes pour Compte de Compagnie, art. 359.
Recevoir paiement des Aſſureurs pour reſtant d'Avarie groſſe, art. 363.

des Aſſurances Paſſives.

FAire Aſſurer les Marchandiſes envoyées par mer, tant pour Compte de mes Correſpondants, que pour mon Compte, & en payer les Primes & Polices, art. 46 47. 58. 78. 80. 88. 115. 116. 124. 333. 335.
Faire Aſſurer les Marchandiſes chargées pour Compte de Compagnie, & en payer les Primes & les Polices d'Aſſurance, art. 75.
Recevoir avis de la perte d'un Vaiſſeau ſur lequel j'avois Aſſuré, art. 80.
Faire bon à un Intereſſé en une Cargaiſon, ſa portion d'un reſtourne d'Aſſurance, art. 176.
Faire Aſſurer des Effets pour Compte de Compagnie, ſur bonnes ou mauvaiſes nouvelles, & payer les Primes & Polices, art. 183.
Payer une ſomme que j'avois Aſſurée ſur un Vaiſſeau, qui s'eſt perdu, art. 189.
Faire bon à des Aſſureurs, ce qui eſt provenu d'une groſſe Avarie, art. 362.

de la Groſſe Avanture Active.

BAiller & Vendre des Marchandiſes à la groſſe Avanture, art. 87.
Faire Aſſurer les Marchandiſes baillées à la groſſe, art 88.
Recevoir avis d'un Correſpondant, des ſommes qu'il a baillées à la groſſe Avanture pour mon Compte, à divers maîtres de Vaiſſeaux pour des Voyages de longs Cours, ſur leſquels je fais Aſſurer, art. 124.
Recevoir des Marchandiſes en retour de celles que j'avois données à la groſſe Avanture, en payer les fraiz & faire bon la Commiſſion, art. 184.
Recevoir avis de la perte d'un Vaiſſeau, ſur lequel j'avois fait Aſſurer des Marchandiſes baillées à la groſſe Avanture pour mon Compte, art. 213.

de la Groſſe Avanture Paſſive.

REcevoir avis d'un Correſpondant, avoir reçu diverſes ſommes de divers maîtres de Vaiſſeaux, auxquels il avoit baillé de l'argent à la groſſe Avanture, pour mon Compte, art. 226.

Des Cargaiſons ou Envois par Mer.

CHarger & envoyer par Mer des Marchandiſes à des Correſpondants, pour leurs Comptes, art. 46. 46. 116. 169. 173. 334.
Faire une Cargaiſon en Compagnie d'une perſonne qui fournit des Marchandiſes, & moi le ſurplus en argent ou en fraiz, art. 66.
Debiter un intereſſé en une Cargaiſon, de ſa portion en icelle, art. 67. 82. 83.
Payer à un intereſſé en une Cargaiſon, la ſomme qu'il a plus fournie que moi, art. 68.
Charger & envoyer par Mer des Marchandiſes à des Correſpondants pour mon Compte, les faiſant Aſſurer, art. 78. 80. 317.
Charger & envoyer par Mer des Marchandiſes, à des Correſpondants pour Compte de Com-

Compagnie, les faisant Assurer, art. 79. 81. 224.
Faire bon à un interessé en une Cargaison, le Principal & le Profit qui luy en revient, art. 148.
Recevoir avis de la vente d'une Cargaison pour Compte de Compagnie & pour mon Compte, art. 166. 191.
Faire bon à un interessé en une Cargaison, sa portion d'un restourne d'assurance, art. 176.
Debiter une Cargaison en Compagnie pour les Dettes qui restent deues, ou pour le profit fait sur icelle, art. 240.
Coucher les Profits faits sur des Effets en retour d'une Cargaison pour Compte de Compagnie, art. 241.
Faire vente d'une Cargaison pour mon Compte les Marchandises étant encore en Mer, art. 350.

Recevoir des Marchandises de Dehors, Et debiter certains Comptes.

Recevoir des Marchandises à vendre en Commission, & en payer les fraiz. art. 61. 322.
Recevoir des Marchandises à vendre en Commission sans rien payer lors de la Reception, art. 62, 63. 323.
Recevoir de mes Correspondants, des Marchandises pour mon Compte, & en payer les fraiz, art. 84. 102. 115. 129. 211. 223. 284. 333. 383.
Recevoir des Marchandises de mes Correspondants en retour du provenu d'autres Marchandises, que j'avois envoyées pour mon Compte, ou à bon Compte de ce qui m'est deu, art. 178. 284.
Recevoir des Effets, en retour d'une Cargaison, pour Compte de Compagnie, art. 182. 287.
Recevoir des Marchandises en retour de celles que j'avois données à la grosse Avanture, art. 184.
Debiter les Effets en retour d'une Cargaison pour Compte de Compagnie pour les fraiz, art. 204.
Debiter un Commissionnaire en Compte de Tems, pour les dettes qui restent deues d'une Cargaison pour Compte de Compagnie, art. 205.

Recevoir des Avis & des Comptes des Marchandises que mes Correspondants ont chargées,

Recevoir de mes Correspondans des Comptes d'Achat, des Marchandises que j'avois ordonnées, sur lesquelles je fais Assurer, art. 58. 91. 92. 115.
Recevoir Avis d'un Correspondant, de l'Achat qu'il a fait de Marchandises de mon ordre, pour Compte d'un autre Correspondant & chargées à son adresse, sur lesquelles je fais Assurer, art. 60.

Des Rentes Actives.

Recevoir payement des loyers des biens Fonds, art. 54. 192. 345.

Des Rentes Passives.

Rentes faites Acheter en Angleterre pour mon Compte, art. 188.
Payer les charges, & les reparations des biens fonds, art. 193. 346.
Debiter les Rentes & loyers, & les gains & pertes, & en crediter les biens fonds, art. 347.

Des Negociations Actives.

Remettre des Lettres de Change à mes Correspondants, pour les negocier pour mon Compte, art. 50.
Remettre des Lettres de Change à un mien Correspondant d'Angleterre pour ce qui lui est deu, art. 56.
Perte faite sur les negociations des Lettres de Change, que j'avois remises à un mien Correspondant pour mon Compte, art. 258.

Des Negociations Passives.

Negocier des Lettres de Change, que j'ai prises sur la France, & faire bon le courtage, art. 32. 33.
Recevoir avis d'un Correspondant d'Angleterre, de la Negociation des Lettres de Change, que je lui avois remises pour mon Compte, art. 55.
Negocier des Lettres de Change sur l'Angleterre, art. 56. 57. 90.
Negocier des Lettres de Change sur Hambourg, art. 190. 386.

des Protests des lettres de Change.

Protest d'une lettre de change, aquitée pour l'honneur d'un Tireur, art. 59.
Recevoir un Protest d'une lettre de change qui avoit été acceptée, & de la même partie prise à change, art. 289.

des Sommes Baillées à l'Interêt.

Prêter de l'argent à Interêt, à tant par cent l'année, art. 45. 271.
Interêts deus par divers particuliers pour n'avoir pas payé dans les tems, art. 112.
Recevoir paiement des sommes pretées à Interêt, tant en Marchandises qu'en argent, art. 215. 372.

des sommes Reçuës à l'Interêt.

Recevoir une somme à l'Interêt pour certain tems, à tant par cent par année, art. 265.

Fret de Vaiſſeaux.

FRetter un Vaiſſeau pour un Voyage, paiable, au retour d'icelui, art. 51.
Compte rendu par un maître de Vaiſſeau, pour le Fret qu'il a reçu, art. 122.
Recevoir paiement d'un maître de Vaiſſeau, pour le ſurplus du Fret qui avoit été accordé, art. 123.
Faire bon le Fret des Marchandiſes reçuës pour mon Compte, art. 185. 197. 211.

Participations en des Vaiſſeaux.

PAyer à un maiſtre & à l'Equipage d'un Vaiſſeau, des Avances avant que d'entreprendre un Voyage, & au retour d'icelui pour Compte de Compagnie, art. 75. 239.
Debiter les portions des Vaiſſeaux, d'une partie des Primes & Polices d'Aſſurances pour Compte de Compagnie, art. 76.
Acheter des portions de Vaiſſeaux à Credit, art. 140.
Vendre une portion d'un Navire ou Vaiſſeau, art. 155.
Faire bon à une portion de Vaiſſeau, le Fret & Avaries des Marchandiſes chargées ſur icelui pour mon Compte, art. 185. 204.
Faire bon à des Intereſſez en un Vaiſſeau, leurs portions du Fret & Avaries des Marchandiſes reçuës pour mon Compte ſur un Vaiſſeau appartenant à une Compagnie, art. 197. 219.
Recevoir avis de la perte d'un Vaiſſeau, ſur lequel j'avois Aſſuré, & d'un autre ſur lequel j'avois fait Aſſurer, art. 207. 213.

de Recevoir & de Livrer des Marchandiſes.

LIvrer des Marchandiſes en Troc, d'autres que l'on reçoit, art. 42. 43.
Donner des Primes, pour qu'une perſonne ſoit obligée de recevoir des Marchandiſes, à certain prix & tems limité, pour mon Compte, art. 212.
Donner des Primes, pour qu'une perſonne ſoit obligée de me Livrer des Marchandiſes, à certain prix & tems limité, pour Compte d'autrui, art. 216.
Accord fait pour annuller des Contracts des Ventes & des Achats de Marchandiſes, à option de Livrer, ou de Recevoir, art. 229. 236.

des Fraiz ou Depenſes du Commerce.

FRaix faits, pour l'Achat & Vente des Marchandiſes pour mon Compte, art. 21. 23. 25. 210. 212. 216. 235.
Fraix faits au ſujet des Marchandiſes Achetées & Envoyées à des Correſpondants, pour leurs Comptes, ou pour Compte en Compagnie, art. 46. 47. 79. 81. 105. 116. 169. 173. 194. 199. 224. 334. 367. 384.
Fraix des Marchandiſes envoyées à mes Correſpondants, pour on Compte, art. 80.
Fraix deûs à mes Correſpondants, pour mon Compte, art. 138. 146. 170. 194. 214. 270. 279. 281. 314. 319. 325. 330. 368. 387. 388.
Fraix du demi droit du poids, des Marchandiſes Vendues pour mon Compte, art 228.
Refaction qui m'eſt faite par un mien Correſpondant, ſur mon Compte, art. 218.
Fraix de bourſez pour divers Comptes, art. 250. 367. 383 393 400.

des Proviſions ou Commiſſions Actives.

PRoviſions ou Commiſſions, qui nous ſont deues, de l'Achat & Fraix des Marchandiſes envoyées à des Correſpondants, pour leurs Comptes, art 46. 47. 105. 169.
Commiſſion dûë d'une Lettre de Change aquitée ſous proteſt pour l'honneur d'un Tireur, art. 69.
Commiſſion dûë de l'Achat & Fraix des Marchandiſes ordonnées à un Correſpondant, d'acheter & de charger pour Compte d'un Commettant, art. 60. 300.
Commiſſion dûë de l'Achat & Fraix de Marchandiſes pour Compte d'une Compagnie, art. 75. 79. 81. 301.
Commiſſion des Marchandiſes Vendues en Commiſſion, ou pour Compte de Compagnie, art. 130. 131. 200. 204. 383.
Commiſſion d'une Remiſe qui m'a été faite par un Correſpondant pour ſon Compte, auquel je fais enſuite Remiſe de la même ſomme, ſans avoir reçu ny debourſé de l'argent, art. 151.
Commiſſion dûë de la Vente des Marchandiſes à option pour Compte d'un Correſpondant, art. 237.

des Proviſions Paſſives.

DEbiter le Compte de Commiſſion, pour des ſommes qui m'étoient dûës, par une Compagnie, après que je ſuis payé, art. 244.
Debiter le Compte de Commiſſion, & en Crediter gains & pertes pour le net des profits, art. 251.

des Groſſes Avaries.

RECevoir avis d'un Correſpondant, avoir retiré des Aſſureurs une ſomme pour groſſe Avarie ſurvenuë, ſur des Marchandiſes pour Compte d'autrui, art. 52.
Recevoir avis d'un Correſpondant, d'une groſſe Avarie ſurvenue, ſur des Vaiſſeaux, ſur leſquels il avoit été donné de l'argent à la groſſe pour mon Compte, art. 201.
Debiter des Aſſureurs pour groſſe Avarie ſurvenuë, ſur des Marchandiſes, pour Compte de Compagnie, art. 359.
Faire bon à des Aſſureurs une ſomme provenuë d'Avarie groſſe, art. 362.
Recevoir paiement des Aſſureurs, pour reſtant d'Avarie groſſe, art. 363.

des Societez.

FAire Societé avec une perſonne qui fournit des Marchandiſes, & moy le ſurplus en argent, & en fraix, art. 66.

Debiter un Intereſſé en une Cargaiſon, pour ſa portion en icelle, art. 67. 225. 264.
Faire Societé avec diverſes perſonnes, pour fournir un fonds Capital pour faire une Cargaiſon par Mer, & participer aux profits, ou aux pertes, chacun à proportion de ſa miſe, art. 69. 336.
Recevoir des Intereſſez en une Societé, partie ou le tout, des ſommes qu'ils doivent fournir dans un fonds Capital, art. 70. 71. 338. 339 340.
Faire Achat de diverſes Marchandiſes pour Compte d'une Compagnie, les faire Aſſurer, & en faire les fraix, art. 75.
Payer de la Caiſſe en Societé, les Primes & Polices d'Aſſurance, Victuailles, fraix & avances faites à l'Equipage d'un Vaiſſeau, art. 75. 79. 204. 239. 358. 374.
Faire bon à un Intereſſé en une Cargaiſon, le Principal & le profit qui lui revient ſur icelle, art. 148. 149.
Recevoir d'un Commiſſionnaire, un Compte de Vente (ou Troc) de Marchandiſes pour Compte de divers Intereſſez, art. 181. 321.
Recevoir paiement des ſommes qui m'ont été Remiſes pour Compte de Compagnie, art. 202.
Vendre des Marchandiſes pour Compte d'une Compagnie, art. 203.
Recevoir paiement de diverſes perſonnes, pour des Marchandiſes Vendues pour Compte d'une Compagnie, art. 238. 373 · 376.
Debiter une Cargaiſon pour Compte d'une Compagnie, pour les Dettes qui reſtent dues d'icelle, ou pour le profit, art. 240.
Debiter des effets reçus en retour des Marchandiſes pour Compte d'une Compagnie, pour les profits, art. 241. 243.
Faire le département des ſommes Capitales, & des profits ſur une Cargaiſon pour Compte d'une Compagnie, art. 242. 309. 375. 377. 379.
Faire bon à la Caiſſe d'une Societé, les ſommes que j'ai retirées d'icelle pour me rembourſer de celles que je puis avoir fournies ou autrement, art. 244.
Payer les fraix des Marchandiſes reçuës pour Compte d'une Compagnie, art. 269. 308.
Intereſſer diverſes perſonnes en l'Achat de Marchandiſes, qu'un de mes Correſpondants m'écrit avoir achetées pour mon Compte, art. 335.
Debiter une Caiſſe pour Compte d'une Compagnie, pour les ſommes que j'ai faites bonnes à icelle, art. 341.

Recevoir des Lettres de Change.

Recevoir des Lettres de Change en paiement, art. 104. 385.

Des ſommes qu'on peut recevoir en mariage.

Coucher ſur le Journal ce que l'on reçoit en ſe mariant pour l'adopt de ſa femme, art. 262.

Faire bon les Courtages.

Payer les courtages de diverſes de Marchandiſes pour mon Compte, art. 21. 22. 23. 212. 216.
Faire bon le Courtage des Actions en la Compagnie des Indes Orientales, art. 27. 31. 144. 161.
Faire bon le Courtage des Traites & des Remiſes, ou des Lettres de Change negociées, art. 32. 34. 194. 325.
Faire bon à des Correſpondants les Courtages à eux deus, art. 146. 270.
Payer le Courtage des ſommes Aſſurées, art. 109.

Reparer des Abus.

Reparer des abus faits par mégarde, art. 172. 172. 245.
Refaction qui m'eſt faite par un mien Correſpondant ſur mon Compte, art. 218.

Debiter divers Comptes.

Debiter divers Comptes pour ½ droit du poids des Marchandiſes venduës art. 120.
Debiter un Commiſſionnaire en Compte de Tems pour les dettes qui reſtent deues d'une Cargaiſon en Compagnie à ſa conſignation, art. 205.
Debiter mon capital, pour en avoir debité divers Comptes, art. 245.
Debiter de mes Correſpondants en leur Compte pour ſolder mon Compte & leur Compte, art. 255.
Debiter un intereſſé en ſon Compte, de ſa portion d'une prime & Police d'Aſſurance & des fraix des Marchandiſes, art. 264. 302.
Debiter un de mes Correſpondants en mon Compte pour l'en crediter au mien, art. 283. 324.
Debiter une perſonne d'une rente conſtituée ſur une Maiſon, art. 293.
Debiter les Rentes & loyers, pour net provenu, art. 347.

Comptes à rendre.

Compte rendu par un Maître de Navire pour le Fret qu'il a reçû, art. 122.
Faire le Compte des Fraix & net provenu des Marchandiſes venduës en Commiſſion, ou pour Compte de Compagnie, & en envoyer les Comptes art, 130. 131. 200. 237. 301.

De la ſolde des Livres.

Solder & arrêter le Compte de Banque, avec Mrs. les Commiſſaires d'icelle art. 133. 272.
Faire bon à la Banque le ſol des parties faites écrire ſur mon Compte en icelle, art. 134. 273.
Porter la ſolde d'un Compte Courant d'un Correſpondant de ſon Compte à mon Compte, art. 152. 194. 255. 312.
Solder & liquider le Compte d'Agio de Banque,

que, & dreſſer un nouveau Compte, art. 274.
Profit fait ſur le Compte de l'Agio de Banque, art. 275.
Solder pluſieurs Comptes, en portant les profits au credit des gains & pertes, & au Debit des Comptes qui ſont en avance, art. 400.
Solder pluſieurs Comptes, en portant les pertes faites ſur diverſes Negociations, au Debit des gains & pertes & au credit des Comptes où il y a de la perte à ſupporter, art. 399.
Coucher en abregé ſur le Journal A. les dépenſes de bouche, habits, loyers de Maiſon, gages des Teneurs de Livres & Domeſtiques, taxes & port de Lettres, art. 249. 372. 399.
Debiter gains & pertes & crediter le Capital pour le net des Profits & augmentation dudit Capital, art. 401.
Coucher ſur le Journal A. les Comptes qui reſtent ouverts ſur le Livre de Raiſon A. pour les ſolder, art. 402. 403.
Solder les Comptes de la Caiſſe lors que les folio ſont remplis, & les porter plus avant en d'autres folio, au grand Livre A. fol. 1. 17. 25. 30.
Solder le Compte de Banque, dans les tems que la Banque ſe ferme pour faire la Balance, ou lors qu'on fait des livres Nouveaux au Journal A. art. 133. 272. & au grand livre A. fol. 2.
Solder le ſuſdit Compte, lors que les folio ſont remplis, & les porter plus avant en d'autres folio, au grand livre A. 2. 30.
Solder le Compte de l'Agio lors que le folio eſt rempli, pour le porter en un Compte Nouveau, & voir le profit ou perte, & ce qu'il reſte au grand livre A. fol. 3. & 30.

SECONDE TABLE

Des Principales Matieres contenues au JOURNAL B,

COucher à l'entrée du Journal B. le net du Capital, ou Balance du précedent Livre de Raiſon A. tant en Debit qu'en credit, Pag. 1. 2.
L'on continue à coucher ſur ce Journal B. les Articles comme ceux qui ont été couchez au Journal A.
Il faut ſavoir que, lors qu'on a beaucoup d'Ecritures à faire, pour abreger, l'on debite la Balance, & on la Credite, ſur le grand Livre en un ſeul article, de tous les articles mentionnez en la dite Balance en diſant, Balance ou Bilan d'entrée en ce Livre B, A divers telle ſomme, &c. Et au contraire on la credité auſſi en un ſeul article en diſant par divers, quoi que je ne l'aye pas fait audit grand Livre B, & ſur le Journal auſſi lors qu'on veut comprendre divers articles en un ſeul Compte, l'on dit, Tel ou Tels Effets aux ſuivans ou à divers & au contraire les ſuivans ou divers à Tel ou Tels.

AVERTISSEMENT.

Quelques-uns s'étonneront d'abord de voir dans cet ouvrage, ſoit dans ce Journal, & dans le livre de Raiſon A, *que je n'ai mis les prix de l'Agio de l'Argent de Banque qu'a* $2\frac{1}{8}$. $2\frac{5}{8}$. $2\frac{1}{2}$. *& a* $2\frac{3}{4}$. *pour cent, plus ou moins, quoi qu'ordinairement il roule depuis* 3. *à* 6. (*parce que dans le temps que je l'ai commencé ils étoient aux ſuſdits prix*) *ce qui fait voir la varieté qui ſe rencontre en icelui, ſuivant les beſoins qu'on peut avoir de l'Argent de Banque, comme je l'ai fait voir dans mon traité general du Commerce,* (page 131. de la premiere Edition, & 171. de la ſeconde,) Imprimé chez Paul Marret.

L'on pourra auſſi remarquer qu'à l'égard des changes entre la Hollande & la France que je ne les ai mis que depuis 76. *a* 79. *deniers de gros par ecu de* 60. *ſols ou de* 3. *livres tournois, ou de* 20. *ſols d'or ſol, quoi que leſdits Ecus ayent valu* 3. *livres* 11. *ſols, & que par arrêt du Roi de France du* 27. *Decembre* 1707. *il ſoit dit qu'au premier Janvier* 1708. *leſdits Ecus ſeroient reduits à* 70. *ſols, au premier Fevrier a* 68. *ſols, au premier Mars à* 67. *ſols, au premier Avril a* 66, *ſols, &c. mais depuis le ſuſdit arrêt, il en a été donné un autre, qui porte, que le ſuſdit, n'aura lieu qu'au premier de Mars* 1708. *& continuera les Mois ſuivans, juſques au premier Juillet, qui demeureront fixez à* 3. *livres* 4. *ſols, & ainſi dans les ſuites il pourra y avoir des Diminutions ou des augmentations tems par têms, ſelon la volonté ou les beſoins que le Roi de France pourra avoir occaſion de le faire, ce qui eſt cauſe que j'ai fait tous les changes, entre la Hollande & la France, ſur l'ancien pié d'un Ecu de* 60. *ſols ou de* 3. *livres tournois, ou de* 20. *ſols d'or ſol, mais je n'ai voulu faire aucun Change en Billets de Monnoye qui ont été introduits en France.*

Pour les autres changes de la Hollande ſur diverſes places étrangeres je les ay mis ſuivant leurs Cours, têms par tems, ce que j'ai creu être obligé de dire pour en avertir le Public.

JOUR-

JOURNAL.

A

A AM·S TERDAM.
ANNO 1704. 8705.

JOURNAL.

A

COMMENCE' AU NOM DE DIEU.

A Amſterdam le 1. Octobre 1704.

CONTENANT L'ETAT GENERAL ET PARTICULIER des affaires de moy S. R. ſuivant l'Inventaire ou Reconnoiſſance des Effets tant Actifs que Paſſifs, que mon Pere m'a donnés pour commencer à Négocier, tant pour mon Compte particulier, que pour Compte d'autrui, ou en Compagnie, leſquels Effets Actifs, conſiſtent en argent comptant en Caiſſe (& en Banque) en Lettres de Change, en Marchandiſes, & en dettes; comme auſſi les dettes Paſſives, que mon dit Pere me charge de payer, ou celles que je dois en mon particulier, & enſuite les affaires du Commerce, qu'il plaîra à Dieu me permettre de pouvoir faire, auſquels je le prie de vouloir donner ſa Benediction & me préſerver de pertes, Amen.

		florins	ſols.	Pe
	Maniere de coucher ſur ce Journal les Effets Actifs.			
	Extraits de l'Inventaire general.			
	Les parties & Perſonnes cy après mentionnées DEBIT, . . . A CAPITAL PARTICULIER de moy S. R; pour les ſommes & Effets que mon Pere m'a donnés pour Negocier, contenus au dit Inventaire, SAVOIR			
	1. *Pour l'Argent monnoyé en Caiſſe.*			
.1	CAISSE, pour mon Compte particulier, florins 20000:-, pour diverſes eſpeces d'or & d'argent, & monnoye, comme appert à mon Livre de Bordereau, fol. 1.	20000	—	—
	2. *Pour l'Argent en Banque.*			
.2	BANQUE de cette Ville, florins 16000:-: pour la ſomme que mon Pere a fait écrire ſur mon Compte en icelle, à fol. 930.	16000	—	—
	3. *Pour l'Agio de l'argent de Banque.*			
.3	AGIO DE BANQUE, florins 440:-: Pour l'Agio de la ſuſdite ſomme, afin de la reduire en argent courant à raiſon de fl. 2¼ pour cent.	440	—	—

florins | so | p.

4. *Pour les Lettres de Change ſur la France.*

.4 COMPTE DE CHANGE ſur LA FRANCE florins 3225: 7. 8., & Liv. 4950: - tournois, à quoi reviennent les 2. Lettres de Change ſous mentionnées, que mon dit Pere m'a cedées & endoſſées à mon ordre SAVOIR,

1000 △. en Lettre tirée par David Dorville, le 15. du paſſé à 2 uſances, ſur Jean Claude Tourton de Paris, à l'ordre de mon dit Pere qui me l'a cedée, à 76 § par écu fl. | 1900. | - | -

650 △. en Lettre que mon dit Pere a tirée *Pro forma* ſur Pierre Teſtas de Bordeaux à 2 Uſances, à l'ordre des Freres Vanderſprang ſes Caiſſiers, qui l'ont endoſſée à mon dit Pere, & lui a moi à 76¼ §. fl. | 1239. | 1. | -

1650 △. de 60. ſols tournois, faiſant liv. 4950: monoye de France, & ici en Banque fl. | 3139. | 1. | -

Agio de Banque de ladite ſomme, à fl. 2¼ pour cent fl. 86. | 6. | 8.

3225 | 7 | 8

5. *Pour les Lettres de Change ſur l'Angleterre.*

.4 / .1 COMPTE DE CHANGE ſur L'ANGLETERRE. fl. 4444. 3., & Liv. 431. 10. ſterlings, à quoi reviennent les 2 Lettres de Change ſous mentionnées que mon dit Pere m'a cedées & endoſſées à mon ordre, SAVOIR,

Liv. 204. 10. ſterlings en Lettre tirée le 26. du paſſé par Pierre Huguetan à 3. Uſances ſur Denis Dutri de Londres, à l'ordre de Pierre Got, avec lequel mon dit Pere l'avoit negociée, à 33 ß 6 § de gros par livre ſterling, fait en Banque fl. | 2055. | 4. | 8.

Liv. 227. - . - ſterlings en Lettre tirée le 25. du paſſé, par Jaques Dupeyrou le jeune à 3. Uſo, ſur Elie Dupui de Londres, à l'ordre d'Elie Augier, avec lequel mon dit Pere l'avoit negociée à 33 ß 4 §, fait en Banque. fl. | 2270. | - | -

Liv. 431. 10 ſ. ſterlings, qui ſont ici en Banque. fl. | 4325. | 4. | 8.

Agio de Banque de la dite ſomme, à fl. 2¼. pour cent. fl. | 118. | 18. | 8.

4444 | 3 | —

6. *Pour les Draperies.*

.4 DRAPS D'ANGLETERRE fl. 13036. 10. Pour 26. pieces que j'ay trouvées en Magazin, que mon Pere à cy-devant receues de l'envoi d'Elie Dupui de Londres, des longueurs, couleurs & prix comme ſuit, ſavoir

	couleurs		Verges	Aunes		
8 Pieces	de Belette,	tenant	420.	faiſant 560. à fl. 7. l'aune	fl.	3920. - -
7 pieces.	Muſc.		375.	500. à fl. 7½.	fl.	3750. - -
6 pieces	Gris.		322½.	430 à fl. 6¾	fl.	2902. 10.
5 pieces.	Noir.		240.	320. à fl. 7. 14.	fl.	2464. -
26 Pieces		tenant	1357½. Verges	1810. Aunes d'Hollande.		

13036 | 10 | —

7. *Pour les Toiles.*

.4 TOILES DE HAERLEM, fl. 921. 9. pour 20. Pieces, que j'ay auſſi trouvées en Magazin de differens prix & longueurs, comme ſuit, SAVOIR,

No. 1 - 50.	Aunes.	A. 9.	ſols	fl.	22.	10.	-	No. 12 - 50½.	Aunes.	A. 19.	ſols	fl.	47.	19.	8.
2 - 50.		A. 10.			25.	-	-	13 - 53.		A. 19.			50.	7.	-
3 - 50½.		A. 12.			30.	6.	-	14 - 51½.		A. 20.			51.	10.	-
4 - 51.		A. 13.			33.	3.	-	15 - 54.		A. 21.			56.	14.	-
5 - 51.		A. 13¾.			34.	8.	8	16 - 54.		A. 22.			59.	8.	-
6 - 51.		A. 14.			35.	14.	-	17 - 52.		A. 23.			59.	16.	-
7 - 51.		A. 15.			38.	5.	-	18 - 53.		A. 24.			63.	12.	-
8 - 53.		A. 16.			42.	8.	-	19 - 54.		A. 25.			67.	10.	-
9 - 52.		A. 17.			44.	4.	-	20 - 52½.		A. 26.			68.	5.	-
10 - 50.		A. 18.			45.	-	-	9 Pieces				fl.	525.	1.	8.
11 - 50½.		A. 18.			45.	9.	-	11 dito					396.	7.	8.
11 Pieces				fl.	396.	7.	8.	20 Pieces ſe montent enſemble							

921 | 9 | —

8. *Pour les Vins.*

.4 VINS EN GENERAL fl. 6225. Pour 20¾ Tonneaux, Vin de Graves de Bordeaux, que j'ai trouvés en Cave, que j'apprecie à Liv. 50. de gros le Tonneau. 6225

9. *Pour*

Du premier Octobre 1704. — florins | so. | p.

9. *Pour les Eaux de Vie.*

.4 EAUX DE VIE EN GENERAL fl. 9720. Pour 30. Pieces de celles de Cognac, contenant enſemble 2430. Verges que j'apprecie à Liv. 20. de gros les 30. Verges. 9720 — —

10. *Pour diverſes Marchandiſes en Compte general.*

.5 MARCHANDISES GENERALES fl. 16003. Pour les ſous-mentionnées que j'ai trouvées en Magazin, que je comprens en Compte general, SAVOIR,

40. Caiſſes de ſucre du Brezil en poudre,	peſant net	18400 ℔ à 18 § la ℔. fl.	8280	
10. Balles de poivre brun,	idem	3640 ℔ à 18 § la ℔.	1638	.
3. Caiſſes Indigo Gatimalo	idem	650 ℔ à 50 ſ. la ℔.	1625.	.
20. Leſt de froment de Pologne		A 95. florins d'or le Leſt.	2660	.
3000. ℔ cire Jaune de Coningsberg		A 60. fl. de 20 ſ. les 100 ℔.	1800	.

16003 —

11. *Pour les Effets Actifs, ez mains d'autrui.*

.5 VINS A HAMBOURG pour mon Compte ez mains de Pierre Poujol, fl. 4500. pour 50. Tonneaux Vin de Bordeaux, dits Vins de Ville, que mon pere lui a cy-devant envoyez pour lui en procurer la vente, leſquels ont coûté tous fraiz faits, juſques à bord, la dite ſomme de 4500 — —

.5 POIVRES A DANTZICK, Pour mon Compte ez mains de Jan Straelman fl. 3400. pour 18. Balles Poivre Brun que mon dit Pere lui a cy-devant envoyées pour lui en procurer la vente, révénant rendus à bord à la dite ſomme de 3400 —

12. *Pour les Dettes Actives tant à l'interêt qu'autrement.*

.5 HANS DE WAEL de cette Ville ſon Compte de Tems, fl. 836, pour fl. 800. de principal que mon dit pere lui a pretez, le 8. Mars dernier pour une année à l'interêt, à raiſon de 4½. pour cent, dont l'interêt eſt fl. 36. & le tout 836 — —

.6 SAMUEL BERNARD de Paris mon Compte courant, fl. 3943:-:8. & Liv. 6000. tournois pour la Remiſe que mon dit Pere lui à faite pour ſon Compte le 10. Août dernier, en Lettre de 2000 △, à 76¾ § de gros par Ecu de 60. ſols tournois, tirée par Pierre Got à 2 Uſances, ſur Etienne de Meuves, laquelle Lettre mon dit Pere à endoſſée, à mon ordre, & moy à celui dudit Bernard, fait en Banque fl. 3837.10

Agio à 2¾. pour cent. 105.10.8.

3943 — 8

.6/.6 JOACHIM BRANLICHT de Hambourg ſon Compte courant fl. 1263. pour ce qu'il reſte à mon dit Pere pour ſolde du Compte cy-devant arrêté entr'eux 1263 — —

COMPTE DE DIVERS DEBITEURS fl. 324. 3. pour ce qui m'eſt deû par les ſous-nommez, auſquels je n'ai point voulu donner des Comptes particuliers, mais les comprendre en Compte general, SAVOIR,

Par Pierre le Moine	Pour ſon billet du 15. Janvier dernier	fl. 90.	. .
Jean Malet	Pour ſa promeſſe du 10. Mai	115.	. .
André le Blanc	Pour ſon billet du 15. Juin	119.	3. .

324 3 —

13. *Pour les Biens fonds & les Loyers d'iceux.*

.6 BIENS EN FONDS fl. 21000. Pour l'eſtimation de ceux que mon Pere m'a donnés conſiſtant SAVOIR

En une Maiſon ſur le Heere gragt	Eſtimée	fl.	15000.	. .
une Maiſon & Jardin, prés de l'Oovertom	idem		6000.	. .

21000 — —

.6 RENTES ET LOYERS DES BIENS FONDS fl. 300. Pour les Loyers qui ſont deûs ce jourd'hui par les Locataires ſous-nommés SAVOIR,

Par *Clement de Swaen*,	Pour 6. Mois de loyer de ma Maiſon ſur le Heere-gragt depuis le premier de Mai dernier au premier Novembre prochain à raiſon de fl. 400. l'année	fl.	200.	. .
Joannes Mol	Pour 6. Mois de loyer de ma Maiſon & Jardin prés de l'Overtom, depuis le ſuſdit tems, à raiſon de fl. 200. l'année.	fl.	100.	. .

300 — —

14. *Pour l'interét ou participation que j'ai en des Vaiſſeaux.*

.6/.1 PORTIONS DE VAISSEAUX fl. 8400. pour l'interêt ou portions que j'ai aux deux Navires ſous mentionnés, SAVOIR,

Pour ¼ d'interêt que j'ai au Navire le Soleil d'Orient monté de 40. pieces de Canon, & des autres Munitions de guerre à proportion, lequel ¼ d'interêt à coûté à mon Pere fl. 6000. . .

Pour ⅛ d'interêt que j'ai auſſi au Navire le Prophete Daniel, monté de 36. pieces de Canon & des autres Munitions de guerre à proportion, lequel à coûté fl. 2400. . .

8400

15. *Pour*

florins | ſo. | p.

15. *Pour les Meubles que j'ai par inventaire.*

.7 .1 MEUBLES DE MAISON fl. 12600. Pour l'eſtimation de ceux que j'ai trouvés dans la Maiſon que mon dit Pere m'a donnés, conſiſtant tant en vaiſſelle d'argent, d'étain & baterie de Cuiſine, Tapiſſeries, Tapis, lits, chalits, & autres ſpecifiés en détail dans l'inventaire particulier, que j'en ai fait, le tout revenant à ladite ſomme de — 12600 — —

Maniere de coucher ſur ce Journal les Effets Paſſif.

Extraits de l'Inventaire general.

CAPITAL ou FONDS PARTICULIER, de moy S. R. DEBIT, Aux perſonnes & parties ſuivantes pour les ſommes que mon Pere m'a chargé de payer à ſa décharge, ou pour ce que je dois, SAVOIR,

16. *Pour les ſommes deuës en Angleterre.*

.1 .7 A ELIE DUPUI de Londres mon Compte courant fl. 14102: 8. 8. & Liv. 1372: 10. ſterlings, pour 26 Pieces de Draps d'Angleterre, qu'il a cy devant envoyez à mon dit pere, qu'il m'a chargé de payer, laquelle ſomme j'ai reduite à raiſon de 34 ß de gros par livre ſterling, fait en Banque fl. 13725.|.|.

Agio de Banque à 2¾ par ℅ 377.|8.|8.

14102 | 8 | 8

17. *Pour les ſommes deuës en France.*

.7 A JACOB BATTIER de Bordeaux ſon Compte courant fl. 1560. pour ce que mon dit Pere lui reſte, pour ſolde de ſon dit Compte courant, qu'il m'a chargé de lui payer — 1560 — —

18. *Pour les ſommes duës dans le Pays.*

.7 A CORNELIS SPIEGEL de cette Ville ſon Compte de Tems, fl. 2080. pour fl. 2000. que mon dit Pere lui doit par obligation du 30. Septembre 1704. avec l'interêt à raiſon de 4. pour cent l'année qui écherra le 30. Septembre 1705. le tout eſt — 2080 — —

19. *Pour divers petits Dettes compris en Compte general.*

.7 A COMPTE DE DIVERS CREDITEURS fl. 376. Pour ce que je dois aux ſousnommez auxquels je n'ai point voulu ouvrir de Comptes particuliers, mais les comprendre en Compte general, SAVOIR,

A { Pierre Dubois — Pour Marchandiſes qu'il m'a fournies — fl. 135.|15.|.
A { Jean Carayon — Pour des chapeaux & des bas — 115.|.|.
A { Pieter Stam — Pour divers Ouvrages — 125.|5.|.

376 — —

20. *Pour les charges de mes biens en Fonds.*

.6 A RENTES ET LOYERS DES BIENS FONDS fl. 150. Pour les charges d'iceux, SAVOIR,

Pour { le huitieme denier de ma Maiſon ſur le Heere-gragt — fl. 100.|.|.
Pour { le huitiéme denier de ma Maiſon & Jardin près de l'Oovertom — 50.|.|.

150 — —

Fin du contenu audit Inventaire, par lequel il appert, qu'il me reſte de net Capital, ou fonds particulier la ſomme de fl. 128313. 4. 8.

Com-

Du 6 Octobre 1704.

florins | so. | p.

Commencement de mon Commerce.

21. *Achat au comptant par Caisse & en tenir un Compte particulier.*

.7 .1 COCHENILLE MESTIQUE, Debit A CAISSE particuliere fl. 2051. 7. Pour 120 ℔, que j'ai achetée de Dirk Donkert à 55 ß la ℔, que je lui ay payée comptant en la recevant après la duduction faite, se montant à fl. 1980.| . | .

Augmentation à 4 pour cent 79| 4| .

fl. 2059.| 4| .

deduit 1 pour cent pour le promt payement 20.|13.| .

Reste que j'ai payé audit Donckert. fl. 2038. |12.| .

Fraiz.

Pour le ½ droit du poïds fl. 3.|10.| .
Pour le Courtage 8.|10.| .
Port au poids & au logis |15.| .

fl. 12.|15.| . | 2051 | 7 | —

Du 8. dito.

22. *Vente au comptant par Caisse, & en tenir un Compte particulier.*

.1 .7 CAISSE particuliere, Debit A COCHENILLE MESTIQUE fl. 2063. 8. Pour 120 ℔, que j'ai venduë à Isac Auxbrebis à 56 ß la ℔, qu'il m'a payée comptant en la recevant, après la deduction faite se montant à fl. 2016.| . | .

Augmentation à 4 pour cent fl. 80|13| .

Deduit 1 pour cent pour le promt payement 20.|19|

fl. 2075.|14| .

Pour le ½ droit du poids. 3.|10| .

Reste que le susdit Auxbrebis m'a payé fl. 2072.| 4| .

Pour Courtage & port de chez moy au poids. 8.|16|

2063 | 8 | —

Du 11. Dito.

23. *Achat au comptant par Caisse de diverses personnes, avec rabat, & en tenir un Compte general.*

.5 .1 MARCHANDISES GENERALES Debit A CAISSE particuliere fl. 4306. 7. 8. Pour 41 Lest 13 Muddes de seigle, que j'ai achetez des sous-nommez & payés comptant SAVOIR,

De Cornelis Hil.

21. Lest 6. Muddes A 72 florins d'or le Lest, sans rabat, ainsi accordé fl. 2139.| 4| .

De Johannes Troost.

20. Lest 7. Muddes A 75 florins d'or, le lest fl. 2127.| 4|8.
Rabat à 1 pour cent 21.| 5|8.

41. Lest 13. Muddes de seigle fl. 2105.|19.| .

fl. 4245.| 3.| .

Payé pour Courtage, Mesurage, & port au grenier. 61.| 4|8

4306 | 7 | 8

Du 13. dito.

24. *Vendre au comptant par Caisse à diverses personnes, avec rabat & sans rabat, & en tenir un Compte general.*

.1 .5 CAISSE particuliere, Debit A MARCHANDISES GENERALES fl. 4332. Pour 41 Lest 13 Muddes de seigle, que j'ai vendus aux sous-nommez qui m'ont payé comptant, SAVOIR

A Hendrick Blaauw Laken.

21. Lest 6. Muddes A 74 florins d'or le Lest, sans rabat fl. 2198.|12.| .

A Dirk Jansen.

20. Lests 7. Muddes A 76 florins d'or le Lest fl. 2155.|11.|8.
Rabat de 1 pour cent 21.|11.|8.

41. Lest 13. Muddes de seigle 2134| . | .

Nota, *les susdits ont payé tous les fraiz, suivant nôtre accord.*

4332 | 12 | —

Du 20. dito.

25. *Achat au comptant par Banque, & en tenir un Compte general.*

MARCHANDISES GENERALES. Debit AUX PARTIES SUIVANTES, fl. 4253. 9. 8.
Pour 2. Quarteaux de Giroffle & 2. peaux d'Argent vif, que j'ai achetées de la Compagnie des Indes Orientales Chambre de cette Ville, & payées comptant en Banque, SAVOIR
2. Quarteaux de Giroffle ayant pezé net 800 ℔, à 75. sols la ℔, par Banque fl. 3000.|.|.
2. Peaux d'Argent vif 360 ℔, à 64. sols la ℔. 1152|.|.

fl. 4152|.|.
deduit 1 pour cent. 41.|12.8

fl. 4110|9.|8.
1 pour mille pour les pauvres 4.|2.8

5 2 3 1 A BANQUE fl. 4114. 12. Ecrit sur le Compte de Mrs. les Directeurs fl. 4114|12.|.
A AGIO fl. 120. 17. 8. Pour l'Agio de ladite somme, à $2\frac{15}{16}$ pour cent 120.|17.|8
A CAISSE particuliere fl. 18. que j'ai payé au sujet dudit achat, SAVOIR
Pour le ½ droit du poids fl. 6.|15.|.
Pour obtenir des gardes Magazins la permission de recevoir ledit Giroffle de la Chambre de Delft 10.|10.|.
Pour port chez moi |15.|.

fl. 18.|.|. 4253 | 9 | 8

26. *Achat au comptant par Banque pour Compte de Compagnie à certaines conditions, & en tenir un Compte particulier.*

8 8 SOYES TANI DE BENGALE Pour Compte à ½ profit, entre Frederick Raphaon & moy S. R. Debit audit FREDERICK RAPHOEN fl. 7227. 3. courans, pour l'achat qu'il a fait à la Compagnie des Indes Orientales Chambre de cette Ville, de 3. Cavelins Soyes dito, ou pour les fraiz d'icelles, à condition que ledit Raphaon payera de ses propres deniers le tout, & qu'il retirera 5. pour cent d'interêt pour un an, pour ses avances, & que lors de la vente desdites Soyes, le profit sera partagé par ½ entre lui & moi, en consideration de ce que je lui ai donné l'occasion de faire ledit achat, & que pour son Assurance, lesdites Soyes demeureront en ses mains, SAVOIR
1. Cavelin, Lettre E. No. 165. pezant 298. ℔ tare 3 ℔, Net 295 ℔ à 26 ß la ℔ fl. 2301.|.|
1. dito F. 196 299. ℔ } 598 ℔ tare 6 ℔ Net 592 ℔ à 24 ß 4262.|8.|.
1. dito G. 205. 299. ℔ }

3. Cavelins Soyes dito. fl. 6563.|8.|.
Augmentation à 4 pour cent 262|10.|.

fl. 6825.|18.|.
Deduit 1 pour cent pour bon poids 68.|5.|.

fl. 6757.|13.|
1 pour mille pour les Pauvres 6.|15.|.

fl. 6764.|8.|.
Prompt payement de $2\frac{3}{4}$ mois à ½ pour cent 93.|7.|.

Ledit Raphaon à payé en Banque fl. 6671.|1.|.
Agio de ladite somme à $2\frac{15}{16}$ pour cent 195.|19.|.

Vient en argent courant. fl. 6867.|.|.

Fraix de Reception.
Pour le ½ droit du poids fl. 13.|4.|.
Pour les teneurs des Livres 1.|16.|.
Pour port au logis & les mettre en grenier 1.|.|.

fl. 16.|.|.

fl. 6883.|.|.
Pour l'interêt de la dite somme pour une année à 5. pour cent 344.|3.|.

7227 | 3 | 3

Du 20. Octobre 1704.

27. *Achat des Actions en la Compagnie des Indes Orientales, comptant par Banque.*

ACTIONS EN LA COMPAGNIE DES INDES Orientales Chambre d'Amſterdam, Debit AUX PARTIES SUIVANTES fl. 16998. Pour une Action de Liv. 500. de gros de Capital en ladite Compagnie, que j'ai achetée de Jean Tourton, à 550. pour cent, qu'il a fait tranſporter de ſon Compte ſur le mien, ſur le Livre de ladite Compagnie, SAVOIR.

.8	A BANQUE fl. 16500. écrit à Jean Tourton	fl. 16500	.	
.2	A AGIO fl. 495. Pour l'Agio de ladite ſomme à 3. pour cent	495	.	
.3	A CAISSE particuliere fl. 3. pour le Courtage de la dite partie, payé à I. Mortera	3	.	
.1			16998	—

28. *Achat d'Argent de Banque contre du courant.*

Les parties ſuivantes Debit A CAISSE particuliere, fl. 6172. 10. pour fl. 6000. argent de Banque que j'ai acheté des Freres Vandersprang Caiſſiers à raiſon de $2\frac{7}{8}$ pour cent SAVOIR

.2	BANQUE fl. 6000. écrit ſur mon Compte par leſdits Vandersprang	fl. 6000	.	
.3	AGIO fl. 172. 10. pour l'Agio de ladite ſomme à $2\frac{7}{8}$ pour cent	172	10	
.1			6172	10 —

Du 22. dito.

29. *Vendre des Marchandiſes au comptant par Banque, & en tenir un Compte general.*

Les parties ſuivantes Debit A MARCHANDISES GENERALES fl. 4311. 15. 8. Pour vente que j'ai faite à Jean Dutri de 2. Quarteaux de Giroffle, & 2. Peaux d'argent vif, qu'il ma payez par Banque, SAVOIR

	2 Quarteaux de giroffle qui ont pezé net 800 ℔ à 76. ſols de Banque la ℔	fl. 3040	.	
	2 Peaux d'argent vif 360 ℔ à 65. ſ. la ℔	1170	.	
		fl. 4210	.	
	Deduit 1 pour cent	42	2	
		fl. 4167	18	
	1 pour mille pour les pauvres.	4	3	8.
.2	BANQUE fl. 4172. 1. 8. Ecrit ſur mon Compte par Jean Dutri.	fl. 4172	1	8.
.3	AGIO fl. 122. 9. pour l'agio de la dite partie à $2\frac{15}{16}$ pour cent	122	9	.
.1	CAISSE particuliere fl. 17. 5. que j'ai receu dudit Dutri, SAVOIR			
.5	Pour le $\frac{1}{2}$ droit du poids fl. 6. 15. .			
	Pour mon rembourſement de la permiſſion d'avoir fait venir les dites Marchandiſes de la Chambre de Delft 10. 10. .			
		fl. 17	5	.
			4311	15 8

Du 24 dito.

30. *Vente des Actions en la Compagnie des Indes Orientales comptant par Banque.*

Les parties ſuivantes Debit A ACTIONS EN LA COMPAGNIE DES INDES Orientales Chambre d'Amſterdam fl. 17056. 16. Pour 1. Action de Liv. 500. de gros de Capital en la dite Compagnie, que j'ay vendue à Antoine Leſpaul à raiſon de 552. pour cent, laquelle action j'ai fait tranſporter de mon Compte ſur le ſien, ſur les Livres de la dite Compagnie SAVOIR

.2	BANQUE. fl. 16560. Ecrit ſur mon Compte par Antoine Leſpaul.	fl. 16560	.	
.3	AGIO. fl. 496. 16. Pour l'agio de la dite ſomme à 3. pour cent.	496	16	
.8			17056	16 —

31. *Faire bon à la Caiſſe les Courtages payés.*

.8	ACTIONS ſuſdites Debit A CAISSE PARTICULIERE fl. 3. que j'ai payés à Iſaac Mortera pour Courtage de la ſuſdite partie.		3	— —
.1				

florins | ſo. | p.

Du 25. dito.

32. *Negociation des Lettres de Change que j'ai priſes en Bourſe, & fait bon le Courtage.*

Compte de Change pour France, Debit aux parties ſuivantes, fl. 2345. 2. pour les 2. Lettres de Change ſous mentionnées, que j'ai negociées ce jourd'hui ſur la Bourſe avec les ſous-nommez ſur le Compte deſquels j'ai écrit en Banque Savoir

1000 △ à 76⅝ par écu en Lettre de Louis Crommelin, qu'il à tirée le 6. du paſſé à 3. Uſo ſur Daniel Prud'homme de Paris, à l'ordre de Dominicus Voght, qui l'a endoſſée à mon ordre fait en Banque fl. 1900.|.|.

200 △ à 76½ ⅝ par écu, en Lettre de Jean Tourton qu'il a tirée le 8. du paſſé ſur Jean Claude Tourton de Paris à 3. Uſo, à l'ordre de Jean le Charpentier qui l'a endoſſée à mon ordre, fait en Banque. fl. 382.|10.|.

1200 △ qui font £ 3600. tournois, & ici en Banque fl. 2282.|10|.

.4 A Banque fl. 1900. écrit à Dominicus Voght. fl. 1900|.|.
.2 A Banque fl. 382. 10. écrit à Jean le Charpentier 382.|10.|.
.2 A Agio fl. 59. 18. Pour l'agio de fl. 2282. 10. cy-deſſus, à 2⅝ pour cent 59.|18.|.
.3 A Compte des Courtages fl. 2. 14. Pour le Courtage des 2 Lettres
.8 cy-deſſus que j'ai à payer à Jean Salinieres, à 45 ſ. pour 1000 △ 2.|14|.

— 2345 | 2 | —

33. *Negociation des Lettres de Change que j'avois par inventaire.*

Les parties ſous-mentionnées Debit a Compte de Change pour France, fl. 3253. 4. Pour 2. Lettres de Change que j'avois par Inventaire, que j'ai negociées ce jourd'hui, avec les ſous-nommés, que j'ai endoſſées à leur ordre, valeur qu'ils m'ont écrite en Banque Savoir,

1000 △ en Lettre tirée par David Dorville le 15 du paſſé à 2 Uſances ſur Jean Claude Tourton de Paris à l'ordre de mon pere, qui me l'a cedée, & moy à Jaques Dupeyrou le jeune, avec lequel je l'ai negociée, à 76⅞ fait en Banque fl. 1918.|15.|.

650 △ en Lettre que mon dit Pere à tirée *pro forma* ſur Pierre Teſtas de Bourdeaux à 2 Uſances, à l'ordre des freres Vandersprang ſes Caiſſiers qui l'ont endoſſée à mon ordre, & moi à celui de Florantin Dureau, à 77⅝ fait en Banque fl. 1251.|5.|.

1650 △ qui font £ 4950. tournois, & ici en Banque fl. 3170.|.|.

.2 Banque fl. 1918. 15. écrit par Jaques Dupeyrou le jeune fl. 1918.|15.|.
.2 Banque fl. 1251. 5. écrit par Florantin Dureau 1251.|5.|.
.3 Agio fl. 83. 4. pour l'agio de fl. 3170. des 2 parties cy-deſſus, à 2⅝ pour cent. 83.|4|.
.4

— 3253 | 4 | —

34. *Faire bon le Courtage des Lettres de Change Negociées.*

.4 Compte de Change pour France, Debit a Compte de Courtages, fl.
.8 3. 14. Pour le Courtage de la negociation des 2 Lettres ſus-mentionnées, faite par Puchotte à raiſon de 4 ſ. 8 pen. par 100 △, qui eſt 45 ſols pour 1000. écus fl

— 3 | 14 | —

35. *Achat à payer ½ comptant par Caiſſe, & le reſte à terme, & en tenir un Compte particulier.*

.9 Huile de Baleine Debit a Andre' Pels fl, 636. 5. 8. Pour 12 Quarteaux
.9 qu'il m'a vendus à payer ½ comptant par Caiſſe, moyennant 1. pour cent de rabat pour le prompt payement, & le reſte en 2 mois, ayant contenu comme cy-deſſous, Savoir.

No. 1.	17.	ſteckans 0 Mingles	6.	16.	ſteckans 6. Mingles
2.	16.	0	7.	15.	12.
3.	15.	10	8.	17.	6.
4.	16.	0	9.	16.	0.
5.	16.	14	10.	17.	2.
5. Quarteaux	81.	ſteckans 8 Mingles	11.	16.	12.
7.	116.	0	12.	16.	10.
12. Quarteaux	197.	ſteckans 8 Mingles	7. Quarteaux	116.	ſteckans 0. Mingles.
deduit		12			
Reſte	196.	ſteckans 12 Mingles			

Suite

Du 25. Octobre 1704.

florins | so. | p.

Suite de la page précédente.

12. Quarteaux 196. ſteckans 12. Mingles qui font 16. Quarteaux 4. ſteckans 12. Mingles contant le quarteau de 12. ſteckans, & 16. mingles au ſteckan, à fl. 39. le Quarteau de 12. ſteckans. fl. 639.|18.|8.

La ½ à payer comptant eſt fl. 319.|14.|8.
deduit 1 pour cent 3|3.|8.

Il faut payer comptant fl. 316.|11.|0.
Et en 2 Mois. 319.|14.|8.

fl 636 | 5 | 8

36. *Payer partie de l'achat precedent.*

·9 ·1 — ANDRE' PELS Debit A CAISSE particuliere fl. 316. 11. que je lui ai payés à bon Compte de l'Huile de Baleine qu'il m'a vendue ce jourd'hui quitte du Courtage. 316 | 11 | —

Du 28. dito.

37. *Vente à payer ½ comptant par Caiſſe, & le reſte à terme, & en tenir un Compte particulier.*

·9 ·9 — JEAN DUTRI Debit A HUILE DE BALEINE fl. 685. 3. pour 12. Quarteaux que je lui ai vendus ce jourd'hui à payer ½ comptant moyennant 1 pour cent de rabat, pour le promt payement, & le reſte en 2. mois, leſquelles Huiles je lui ai fait recevoir d'André Pels Contenant 196. ſteckans 12. mingles, faiſant 16. Quarteaux 4¾ ſteckans à fl. 42. les 12 ſteckans fl. 688.|12.|8.

Dont la ½ eſt 344.| 6.| .
Deduit 1 pour cent 3.| 9.| .

Il doit payer comptant fl. 340.|17.| .
Et en 2. mois. 344.| 6.| .

— 685 | 3 | —

Du 30. Octobre.

38. *Recevoir payement d'une partie de Marchandiſes vendues.*

·1 ·9 — CAISSE particuliere Debit A JEAN DUTRI, fl. 340. 17. qu'il m'a payés à bon Compte de l'Huile de Baleine que je lui ai vendue & fait livrer le 28. du courant 340 | 17 | —

Du 3. Novembre

39. *Achat à payer à divers termes moyennant Excompte et en tenir un Compte general.*

·5 ·9 — MARCHANDISES GENERALES Debit A ESAIE GILLOT fl. 1500. pour 50. pieces Serges de Leyden blanches à 2. plombs, à fl. 32. la piece, qu'il m'a vendues à payer ⅓ le 3. Janvier 1705 ⅓ le 3. Avril, & le ⅓ reſtant le 3. Juillet prochain, avec condition de pouvoir Excompter à raiſon de 8. pour cent l'année. 1500 | — | —

Du 5. dito.

40. *Vente à payer à divers termes moyennant Excompte, et en tenir un Compte general.*

·9 ·5 — SAMUEL VAUQUET Debit A MARCHANDISES GENERALES, fl. 1600. pour 50 pieces Serges de Leyden blanches à 2. plombs, à fl. 32. la piece que je lui ai venduës, à payer ⅓ le 5. Janvier 1705 ⅓ le 5. Avril, & le ⅓ reſtant le 5. Juillet prochain, à condition de pouvoir Excompter à raiſon de 8 pour cent l'année. 1600 | — | —

41. *Achat & vente de Marchandiſes en troc.*

·7 ·5 — COCHENILLE MESTIQUE Debit A MARCHANDISES GENERALES fl. 3284. 8 Pour 195.½ ℔ de Cochenille dito, que j'ai achetée de Johannes Bragne à 56 ß la ℔, en troc & payement de laquelle, je lui ai vendu & livré 650 ℔ d'Indigo Gatimalo, à 101 1/10 ſols la ℔, ainſi monte également de part & d'autre à la dite ſomme de 3284 | 8 | —

florins | so. | p.

Du 5. Novembre 1704.

42. *Achat & vente des Marchandiſes à payer partie en d'autres & le ſurplus en argent Comptant.*

MARCHANDISES GENERALES Debit A JAQUES DUPEYROU le jeune fl. 6730. 15.
Pour les ſous-mentionnées, qu'il m'a venduës & livrées à payer partie en d'autres Marchandiſes, & le ſurplus en argent courant SAVOIR,

- Poivre brun 10. Bales ayant pezé net 4250 ℔ à 19 ß courant la ℔. fl. 2018.|15.|
  Fanons de Baleine 7600 ℔ à fl. 62. le cent. 4712.| . |

6730 | 15 | —

43. *Vente de Marchandiſes en Troc & payement d'autres & le ſurplus en argent.*

JAQUES DUPEYROU le Jeune Debit aux parties ſuivantes fl. 6730. 15. pour payement que je lui ai fait, pour le Poivre & fanons de Baleine qu'il m'a vendus à payer en la maniere ſuivante, ſuivant nôtre accord SAVOIR,

A VINS en général fl. 3120. pour 10 Tonneaux Vin de Graves à Liv. 52. de gros le Tonneau ſans rabat fl. 3120.| . |
A EAUX DE VIE en general fl. 3015. pour 10. Pieces Eaux de Vie de Cognac ayant contenu 670 Verges à Liv. 22½ de gros les 30. Verges, ſans rabat 3015.| . | .
A CAISSE particuliere fl. 595. 15. que je lui ai payé comptant pour parfaire la ſuſdite ſomme & effectif payement. 595.|15.|

6730 | 15 | —

Du 10. dito.

44. *Vendre de l'Argent de Banque pour de l'argent courant.*

CAISSE particuliere Debit Aux parties ſous-mentionnées fl. 3605. Pour fl. 3500. argent de Banque, que j'ai vendu à Jean Vaſſerot à raiſon de 3. pour cent SAVOIR,

A BANQUE fl. 3500. écrit à Jean Vaſſerot. fl. 3500.| . |
A AGIO fl. 105. Pour l'agio de ladite ſomme à 3. pour cent. 105| . |

3605 | — | —

Du 19. dito.

45. *Prêter de l'argent à l'Interêt.*

LA COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES Chambre d'Amſterdam, Debit aux parties ſuivantes SAVOIR,

A CAISSE particuliere fl. 9000. pour Liv. 1500. de gros que j'ai prêtées à Mrs. les Directeurs de ladite Compagnie pour 1 année à raiſon de 4 pour cent par an. fl. 9000.| . .
A GAINS & PERTES fl. 360. pour l'interêt à eſperer de la dite ſomme. 360.| |

9360 | — | —

46. *Achat fait pour Compte d'un Correſpondant, en faire l'envoi, le faire aſſurer, & en payer les fraiz, le tout en argent de Caiſſe.*

JAQUES VERDERY de Bordeaux ſon Compte courant, Debit Aux parties ſuivantes, fl 1630. 14. 8. Pour les Marchandiſes ſous-mentionnées que j'ai achetées pour ſon Compte & ordre, & que j'ai chargées ſur le Navire le Pigeon blanc, appert des Connoiſſements ſur leſquelles j'ai fait Aſſurer fl. 1200. & fait les fraiz ſuivans, SAVOIR,

A CAISSE particuliere fl. 1563. 12. 8. Pour Achat, prime & Police d'Aſſurance des Marchandiſes ſous-mentionnées, chargées audit Navire de la marque & Numero, comme au Livre des Cargaiſons & envois, SAVOIR,

Acheté de Philippe le Noir.

100. Torches fil de laiton pezant 2450 ℔, à fl. 55. le cent. fl. 1347.|10.| .
Deduit 1 pour cent pour le promt payement. 13| 9.|8
Acheté de Mathieu le Lievre. 1334.| . |8.
1048 ℔ colle du païs à fl. 18¾ le cent fl. 196|10. .
Deduit 2 pour cent. 3.|18.| .
fl. 192.|12.| .
Pour Prime d'Aſſurance de fl. 1200. à 3 pour cent, & 20 ſ pour la police 37.| . | .
fl. 1563.|12.|8.
A FRAIZ ou DEPENSES DU COMMERCE, fl. 35. 2. 8. Pour les fraiz dudit envoi, comme appert audit Livre de Cargaiſons & envois. 35.| 2.|8
fl. 1598.|15.| .
A COMPTE DE COMMISSION ou DE PROVISION. fl. 31. 19. 8. Pour ma Commiſſion des fl. 1598. 15. à 2 pour cent. 31.|19.|8.

1630 | 14 |

47. *Achat*

florins | so. | p.

47. *Achat fait comme en l'article precedent, & payé par Banque & par Caisse.*

ARNAUD DUGOYON DE NANTES ſon Compte courant, Debit aux parties ſuivantes fl. 3505. 16. 8. Pour l'achat prime & police d'Aſſurance & fraiz de 2 Quarteaux de Giroffle que j'ay achetés pour ſon compte & ordre, & chargez pour le Sas-de-Gand dans la Barque de Pieter Swaen, à l'adreſſe de Nicolas Meerman dudit lieu, pour ſuivre les ordres d'André Franchome d'Amiens, & lui ceux dudit Dugoyon, ſous la marque & Numero cy-deſſous, SAVOIR,

Acheté de la Compagnie des Indes Orientales Chambre d'Amſterdam.

N°. 4.	1. Quarteau de Giroffle	N°. 485	pezant 495 ℔,	Tare 63 ℔.	
5.	1. dito	492	502 ℔	62 ℔.	
	2. Quarteaux, pezant		997 ℔	Tare 125 ℔.	
			125 ℔		
A. D.			872 ℔ net à 75 ſ. la ℔		fl. 3270.| .| .
			Deduit 1 pour cent		32.|14.| .
					3237.| 6.| .
.12			1 pour mille pour les Pauvres		3| 5.|
.2	A BANQUE fl. 3240. 11. écrit à Mrs. de la Compagnie				fl. 3240|11| .
.3	A AGIO fl. 97. 6. pour celui de la dite ſomme à 3 pour cent				97.| 6| .
.1	A CAISSE particuliere fl. 93. 5. que j'ay payé comme s'enſuit, SAVOIR,				
	Pour prime & police d'Aſſurance de fl. 2500. à 2¾ pour cent			fl. 68.|15.| .	
	Pour la police			1.| .| .	
	Pour le ½ droit du poids			7.| 4| .	
	Pour obtenir du garde Magazin la permiſſion de recevoir ledit Giroffle de la Chambre de Delft			10.|10| .	
	Pour un billet des Teneurs des Livres de la Banque			|12.| .	
	Pour embalages, port chez moi, & paſſeport ſur la Frontiere.			11.| 4| .	
					fl. 99.| 5.| .
					fl. 3437.| 2.| .
.11	A COMPTE DE COMMISSION fl. 68. 14. 8. pour celle de la ſuſdite ſomme à 2 pour cent.				68.|14.|8.
					3505 | 16 | 8

48. *Traite que je fais ſur un Correſpondant pour ſon Compte.*

Les parties ſuivantes Debit A JAQUES VERDERY de Bordeaux ſon Compte courant pour ma Traite de ce jourd'hui ſur lui de 801 écus 38 ſols de 60 ſols tournois, à 79 ℔ par écu à 2 Uſances, à l'ordre de Pierre Tranchepain & Pierre le Teillier, SAVOIR,

.2	BANQUE, fl. 1583. 4. 8. écrit par leſdits Tranchepain & Pierre le Tellier.	fl. 1583.| 4.|8.	
.3	AGIO fl. 47. 10. pour celui de ladite ſomme à 3 pour cent	47.|10.| .	
.10			1630 | 14 | 8

49. *Traite comme en l'Article cy-deſſus.*

Les parties ſuivantes Debit A ARNAUD DUGOYON de Nantes ſon Compte courant pour ma Traite de ce jourd'hui ſur lui de 1723. écus 24 ſols de 60 ſols tournois, à 79 ℔ par écu, à 2 Uſances, à l'ordre d'Abraham Dupré, SAVOIR,

.2	BANQUE fl. 3403. 14. 8. écrit par ledit Dupré	fl. 3403.|14.|8	
.3	AGIO fl. 102. 2. pour celui de ladite ſomme à 3 pour cent.	102.| 2.| .	
.12			3505 | 16 | 8

50. *Remettre des Lettres de Change à un Correſpondant pour les Negocier.*

.12 .4 LETTRES DE CHANGE envoyées à Londres pour y être negociées, Debit A COMPTE DE CHANGE POUR FRANCE fl. 2343. 4. & £ 3600. tournois pour les 2 Lettres de Change ſous-mentionnées, que j'ai negociées le 25. Octobre ſur Paris, & envoyées le 28 du même Mois à Denis Dutri de Londres pour les negocier à mon plus grand avantage, SAVOIR,

1000 △ en Lettre tirée par Louis Cromelin le 6. Septembre à 3 Uſo ſur Daniel Prudhomme de Paris à l'ordre de Dominicus Voght qui l'a endoſſée à mon ordre, que j'ai paſſé à celui dudit Dutri.

Suite en la page 12.

1000 △

florins | so. | p.

1000 △ de la page précédente
200 △ en Lettre tirée par Jean Tourton le 8. Septembre à 3 Uſo ſur Jean Claude Tourton de Paris à l'ordre de Jean le Charpentier qui l'a endoſſée à mon. ordre, & moi à celui dudit Dutri.

1200 △ qui font Liv. 3600 tournois, & qui me reviennent à la ſomme de — 2343 | 4 | —

51. *Fretter un Vaiſſeau pour un Voyage payable au retour.*

12 / 12 FRET DU NAVIRE LE CERF VOLANT Debit A CLAES MOIJ d'Enchuyſen maître ſur icelui fl. 2500. pour le fiêt de ſon dit Navire, pour le Voyage de cette Ville en celle de Dantzick pour y charger & faire ſon retour en cette Ville, conformément à la Charte-partie paſſée entre nous, laquelle ſomme je lui dois payer à ſon dit retour, en me donnant compte des ſommes qu'il aura receuës pour le frêt dudit Navire. — 2500 | — | —

Du 9. dito.

52. *Recevoir avis d'un de mes Correſpondans, qu'il a retiré une ſomme des Aſſureurs pour groſſe Avarie ſurvenue ſur des Marchandiſes pour Compte d'autrui.*

12 / 12 PIERRE POUJOL de Hambourg mon Compte, Debit A PIERRE TESTAS de Bordeaux ſon Compte fl. 219. 12. 8. Pour Marcs 257. 13. ſols lubs, argent de Banque provenans de Marcs 301: - lubs argent courant, que ledit Poujol m'a écrit par ſa lettre du 2 courant avoir retiré des Aſſureurs qui avoient aſſuré 3600. Marcs lubs courant, ſur le Navire l'Elephant blanc venant de Bordeaux en cette Ville pour Compte dudit Teſtas, où il avoit chargé 24. Tonneaux Vins de haut païs, étant ſurvenu une groſſe Avarie ſur iceux, de laquelle la prime & le debourſé dudit Poujol ayant été deduits, il a reſté de net leſdits 301. Marcs lubs argent courant, leſquels reduits en argent de Banque à raiſon de 16¼ pour cent d'agio, font en Banque 257. Marcs 13 ſols lubs qui font 128. Daelders 29 ſols lubs, que je paſſe ſuivant le cours du change à 33¼ ſols par Daelder de 32 ſ lubs, faiſant ici en Banque fl. 214.| 3.|
Agio de Banque d'ici, à 2,⅞ pour cent 5.| 9.|8
219 | 12 | 8

53. *Payer divers Creanciers compris en Compte general.*

·7 / ·1 COMPTE DE DIVERS CREDITEURS, Debit A CAISSE particuliere, fl. 376. pour payement que j'ai fait aux ſous-nommez, SAVOIR,

A	Pierre Dubois	Pour Marchandiſes que je lui devois	fl. 135.|15.| .
	Jean Carayon	Pour des Chapeaux & des bas	115.| | .
	Pieter Stam	Pour divers ouvrages	125.| 5.| .

376 | — | —

54. *Recevoir payement des loyers des bien fonds.*

·1 / ·6 CAISSE particuliere Debit A RENTES ET LOYERS fl. 300. que j'ai receu des ſous-nommés pour les loyers qui étoient écheus le premier de Novembre dernier SAVOIR,

de	Clement de Swaen	Pour 6 mois de loyers de ma Maiſon ſur le Heere-gragt. fl. 200.	. | .
	Johannes Mol	Pour 6 mois de loyers de ma Maiſon & Jardin près de l'Overton 100.	. | .

300 | — | —

55. *Recevoir avis d'un Correſpondant de la Negociation des Lettres de Change que je lui avois envoyées.*

·13 / ·12 DENIS DUTRI de Londres mon Compte courant, Debit A LETTRES DE CHANGE Envoyées audit Londres pour y être Negociées fl. 2460. 19. pour Liv. 238. 18. ſols ſterlings, qu'il m'écrit avoir reçu de la Negociation qu'il a faite des 2 Lettres de Change que je lui avois envoyées le 28. Octobre, ce qu'il a fait en la maniere ſuivante, SAVOIR,

1000 △ à 48 § ſterlings par écu, qui ont produit à Londres	Liv.	200.| . | .
200 △ à 47½ §		39.|11.|8.
1200 △ de 60 ſols tournois, qui ont produit en argent d'Angleterre	Liv.	239.|11.|8.
deduit pour ſa Commiſſion & port de Lettres		|13.|8.
Reſte Liv.		238.|18.| .

Leſquelles Liv. 238. 18 ſ. ſterlings, je reduis ſuivant le cours du Change à 33½ § de gros par livre ſterling, qui font ici en Banque fl. 2400.|18.|8.
Agio à 2½ pour cent 60.| . |8.
2460 | 19 | —

56. *Remet-*

florins | so. | p.

56. *Remettre des Lettres de Change à un Correſpondant pour ce qui lui eſt deû.*

Elie Dupui de Londres mon Compte courant, Debit Aux parties ſuivantes pour les 2 Lettres de Change ſous-mentionnées que je lui ai remiſes ce jourd'huy pour le payement des Draps d'Angleterre qui lui ſont deûs, tirées de Paris par diverſes perſonnes, payables en divers tems, que j'ai negociées avec Pierre Got à 33 ß 5½ de gros par livre ſterling, qui les a endoſſées à mon ordre, & moi à celui dudit Dupui, Savoir,

4000 △ à 47 ß ſterlings par écu de 60 ſ. tournois, tirée de Paris le 4. Decembre courant à 2 Uſo par Samuel Bernard, ſur Denis Dutri dudit Londres fait en Angleterre, Liv. 783.| 6.8

3000 △ à 47 ß ſterlings par écu ſuſdit, tirée de Paris le 6. courant à 2 Uſo par Louis Guiguer, ſur Tourton & Guiguer dudit Londres fait en Angleterre. Liv. 587.|10.|

7000 △ de 60 ſols tournois qui font monnoye ſuſdite. Liv. 1370.|16.|8

Leſquelles Liv. 1370. 16 ſ. 8 ß ſterlings reduites à 33 ß 5½ ß de gros par livre ſterling font ici en Banque fl. 13759. 13.

·7 A Banque fl. 13759. 13. écrit à Pierre Got fl. 13759.|13.

·2 A Agio fl. 378. 8. Pour l'agio de ladite ſomme à 2¾ pour cent. 378| 8.|

·3

— 14138 | 1 | —

57. *Negocier des Lettres de Change ſur l'Angleterre.*

Les parties ſous mentionnées Debit a Compte de Change pour l'Angleterre, pour les 2 Lettres ſous ſpecifiées que j'ai negociées ce jourd'hui, Savoir,

Liv. 204|10.| . ſterlings en Lettre tirée le 26. Septembre par Pierre Huguetan à 3 Uſances ſur Denis Dutri de Londres, à l'ordre de Pierre Got, que j'ai endoſſée à Jean Vaſſerot à 33ß 8ß de gros par livre ſterling, fait en Banque fl. 2065.| 9.| .

Liv. 227.| . | . ſterlings en Lettre tirée le 25. Septembre par Jaques Dupeyrou le jeune à 3 Uſances ſur Elie Dupui dudit Londres, à mon ordre que j'ai paſſé à celui d'Elie Augier à 33ß 7ß de gros par livre ſterling fait en Banque fl. 2287.| . |8.

Liv. 431.|10 ſ. ſterlings qui font ici en Banque fl. 4352.| 9.|8.

·2 Banque. fl. 2065. 9. écrit par Jean Vaſſerot fl. 2065.| 9.| .

·3 Banque fl. 2287. 8. pen. écrit par Elie Augier 2287| . |8.

·3 Agio. fl. 119. 13. 8. pour celui des fl. 4352. 9. 8. cy-deſſus o 2¾ pour cent 119.|13.|8.

·4 — 4472 | 3 | —

58. *Recevoir d'un de mes Correſpondans un Compte d'Achat des Marchandiſes que je lui avois ordonnées, ſur leſquelles j'ai fait aſſurer pour mon Compte.*

Marchandises generales, Debit Aux ſuivans fl. 9492. 3. Pour 70. Leſt de Froment que Jan Straelman de Dantzick m'écrit par ſa Lettre du premier du courant avoir achetez & chargez pour mon Compte & à mon adreſſe, ſur le Vaiſſeau le Hibou doré, appert du Connoiſſement & Compte qu'il m'a envoyé, Savoir,

·5 A Jan Straelman de Dantzick mon Compte courant fl. 8891. 3. & Polonois fl. 13020. ·13 7½ gros à quoi revient l'achat & fraiz du ſuſdit Froment leſquels florins & gros Polonois, je reduits à raiſon de 271½ gros Polonois par livre de gros faiſant ℔ 1438. 14 ſ. de gros qui font ici en Banque fl. 8632.| 4.| .

Agio à 3 pour cent 258.|19| .

fl. |8891.| 3.| .

·1 A Caisse particuliere fl. 601. pour Prime & Police d'Aſſurance de fl. 8000. que j'ai fait Aſſurer ſur ledit Froment, à 7½ pour cent appert de la Police qu'Abraham Oyens m'a delivrée, ſignée de divers Aſſureurs, auquel dit Oyens j'ai payé tant pour ladite prime que 20 ſ. pour la police. fl. 601.| . | .

— 9492 | 3 | —

59. *Aquit-*

Du 19. Decembre 1704.

florins | ſo. | p.

59. *Aquitter une Lettre de Change ſous Proteſt pour l'honneur du tireur.*

JACOB RATTIER de Bordeaux ſon Compte courant Debit, aux parties ſuivantes pour honneur que j'ai fait à ſa Traite du 15. Octobre dernier, qu'il a faite ſur Jean Rocaute à 2 Uſances à l'ordre de Pierre Teſtas, que ledit Rocaute a laiſſée proteſter faute de payement, & que j'ay aquittée pour l'honneur dudit Rattier,

7	A BANQUE fl. 2450. écrit à Pierre Teſtas.	fl. 2450	.	.
2	A AGIO. fl. 67. 7. 8. pour celui de ladite ſomme à 2½ pour cent	67	7	8
3	A CAISSE particuliere fl. 1. 10. pour le proteſt	1	10	.
1	A COMPTE DE COMMISSION fl. 12. 11. 8. pour celle de fl. 2518. 17. 8.			
11	à ½ pour %.	12.	11.	8.
			2531	9 —

Du 22. dito.

60. *Recevoir avis d'un Correſpondant de l'achat des Marchandiſes qu'il a fait de mon ordre pour Compte d'un autre Correſpondant & chargées à ſon adreſſe ſur leſquelles j'ai fait aſſurer.*

7 JACOB RATTIER ſuſdit, ſon Compte courant, Debit Aux parties ſuivantes, SAVOIR,

13 A JAN STRAELMAN de Dantzick mon Compte Courant fl. 4301. 18. pour 6311⅓ florins Polonois à quoi revient l'achat & fraiz de 30 Leſt Seigle, que ſuivant mon ordre & pour Compte dudit Rattier, il a achetez & chargez pour Bordeaux au Navire le St. Michel pour être conſignez audit Rattier ſuivant les Connoiſſemens, ayant reduit ladite ſomme ſur le pié de 272 gros Polonois par livre de gros, faiſant £ 696. 2. 4. de gros qui ſont ici en Banque fl. 4176. 12. .

Agio de Banque à 3 pour cent 125. 6. .

fl. 4301. 18. .

1 A CAISSE particuliere fl. 351. Pour prime & police d'Aſſurance de fl. 3500. que j'ai fait Aſſurer à 10 pour cent ſur ledit Seigle, & 20 ſols pour la Police que Daniel Leſtevenon m'a délivrée ſignée de divers Aſſureurs auquel j'ai payé ladite ſomme fl. 351. . .

fl. 4652. 18. .

11 A COMPTE DE COMMISSION fl. 186. 2. pour celle des fl. 4652. 18. à 4. pour cent demeurant du croire. fl. 186. 2. .

4839 — —

61. *Recevoir des Marchandiſes à vendre en Commiſſion & en payer les fraiz.*

13 SUCRES BRUTS, pour Compte de Jean Eſpeſſel habitant à Surinam, A CAISSE particuliere fl. 937. 17. que j'ay payé pour Fret, Avaries, fraiz, prime & police d'Aſſurance de fl. 1500. que j'ai fait faire ſur 20. Bariques Sucres brut, que ledit Eſpeſſel m'a envoyez par le Navire l'Elephant blanc, pour lui en procurer la vente, appert à mon Livre de Receptions. 937 17 —

62. *Recevoir des Marchandiſes à vendre en Commiſſion ne payant rien à la Reception.*

13 CRESPONS DE CASTRES Pour Compte d'Eliſée & Iſaac Auriol dudit Caſtres en Languedoc, Debit A Eux-mêmes fl. -: -. pour 24. pieces Creſpons que j'ai receus par le Navire le Neptune, de l'Envoi de Jacob Rattier de Bordeaux, pour en procurer la vente pour Compte deſdits Auriol, n'ayant rien payé en les recevant, Direk Janſen Maître ſur ledit Navire, ayant été chargé de me les rendre dans mon Magazin quitte de tous fraiz. 24. Pieces — — —

63. *Recevoir des Marchandiſes comme en l'article ci-deſſus.*

13 ETAIN D'ANGLETERRE Pour Compte d'Elie Dupui de Londres, Debit A ſoy-même fl. -:-: Pour 50 Saumons Etain que j'ai receus par le Navire le Faiſan, Maître Willem Korf, pour lui en procurer la vente n'ayant rien payé en les recevant, ledit Maître ayant été chargé de me le rendre quitte de fret & fraiz juſques en Magazin 50 Saumons — — —

64. *Achat*

Du 27. Decembre 1704.

florins | so. | p.

64. *Achat des Obligations en la Compagnie des Indes Orientales.*

.13 .1 OBLIGATIONS capitales en la Compagnie des Indes Orientales Chambre d'Amſterdam, Debit A CAISSE particuliere fl. 1117 : 17 : 8 : pour l'achat de 2. Obligations en la dite Chambre que j'ay achetées d'Alexandre Velters, l'une de fl. 575. & l'autre de fl 500 : - : & payées comptant à 3½ pour cent, qui écherront le premier de Juin prochain, dont les interêts ſont deus, depuis le premier de Juin 1704. juſques à ce jourd'hui fl. 1075.|.|.

L'interêt de la ſuſdite ſomme, à compter dudit jour premier Juin 1704 juſques à ce jourd'hui, à 3½ pour cent, qui eſt pour 6 Mois & 27. jours, que j'ay payé audit Veſters, ſe monte à fl. 42.|17.|8.

1117 | 17 | 8

Du 29. Dito.

65. *Traites que j'ai faites ſur un de mes Correſpondans pour leur compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A JACOB RATTIER de Bordeaux ſon Compte courant, pour les 2. Lettres que j'ay tirées ce jourd'huy pour ſon Compte SAVOIR,

.2 BANQUE. fl. 2463. 14. écrit par Elie Augier, pour ma Traite de 1271. △ 35 ſ. tournois à 77½ ℔ à 2. Uſances à l'ordre dudit Augier, laquelle Traite je fais ſur ledit Rattier pour me rembourſer de la Lettre de fl. 24501. de Banque, que j'ai aquittée le 19. du courant à Pierre Teſtas, pour l'honneur dudit Rattier ſous Proteſt, fl. 2463.|14.|.

.2 BANQUE. fl. 4699. 18. écrit par Pierre Moûnier, pour autre Traite ſur ledit Rattier de 2425 △ 45 ſ. tournois à 77½ ℔ à 2 Uſances, à l'ordre dudit Moûnier, fl. 4699|18|.

.3 .7 AGIO DE BANQUE, fl. 197. pour celui de la dite ſomme, à 2¾ pour cent fl. 7163.|12|. 197.

7360 | 12 | —

66. *Faire une Cargaiſon de Compte à moitié avec un ami qui fournit des Marchandiſes, & moi le ſurplus en argent & en fraiz.*

GARGAISON POUR LONDRES, de compte à moitié entre Samuel le Febvre de Haerlem Debit Aux parties ſuivantes, pour 56 pieces de Toiles de Cambray, que j'ay chargées ſur le Navire le pigeon bleu, pour être conſignées à Denis Dutri audit Londres, pour nous en procurer la vente, SAVOIR,

.14 .14 A SAMUEL LE FEBVRE, de Haerlem ſon Compte en ma Compagnie, fl. 3784. 17. Pour le montant des 56 pieces de Toiles de Cambray, qu'il a fournies ſuivant le compte qu'il m'en a livré auquel les Numeros & prix ſont marquez. fl. 3784.|17|.

.1 A CAISSE particuliere fl. 160. 13. que j'ay payé tant pour prime & Police d'Aſſurance de fl. 3000 fait aſſurer ſur leſdites Toiles à 3 pour cent & 20 ſols pour la Police, & fl. 69. 13. des fraiz ſuivant mon Livre des Cargaiſons. fl. 160.|13.|.

3945 | 10 | —

67. *Debiter un intereſſé en une Cargaiſon, de ſa portion en icelle.*

.14 .14 SAMUEL LE FEBVRE de Haerlem ſon Compte en ma Compagnie Debit, A CARGAISON POUR LONDRES de compte à½ avec lui, à la conſignation de Denis Dutri, fl. 1972. 15. pour ſa moitié d'interêt en icelle.

1972 | 15 | —

68. *Payer à un intereſſé en une Cargaiſon la ſomme qu'il a fournie plus que moy.*

.14 .1 SAMUEL LE FEBVRE ſon compte ſuſdit, Debit A CAISSE particuliere, fl. 1812.2 que je lui ai payé, pour le montant de ce qu'il a fourni plus que moy en la Cargaiſon des 56 pieces de Toiles de Cambray chargées pour Londres.

1812 | 2 | —

florins | ſc. | p.

69. *Faire une ſocieté en Compagnie de diverſes perſonnes, pour fournir à un fonds Capital, pour faire une Cargaiſon pour le pais étranger.*

Les ſous-nommez en Compagnie, Debit A CAPITAL ou FONDS EN COMPAGNIE fl. 40000. pour les ſommes que Jean Tourton, Abraham Dupré, Jaques Dupeyrou le Jeune. & moy S R, avons convenu de mettre en ſocieté entre mes mains, pour être employées à la Cargaiſon que nous avons reſolu de faire pour Surinam, dans nôtre Navire nommé le Soleil d'Orient, à la conſignatiou de Jean Eſpeſſel habitant audit Lieu; laquelle ſuſdite ſomme doit être fournie inceſſamment, par chacun des ſuſdits intereſſez ſelon les parts & portions qu'un chacun de nous prend dans ladite compagnie, SAVOIR,

14	JEAN TOUTON, ſon compte en compagnie	Pour $\frac{3}{8}$ d'interêt	fl. 15000.	.	.
14	ABRAHAM DUPRE', ſon Compte comme deſſus	Pour $\frac{5}{16}$	fl. 12500.	.	.
14	JAQUES DUPEYROU le jeune ſon Compte dito	Pour $\frac{1}{4}$	fl. 10000.	.	.
.1	CAPITAL ou FONDS PARTICULIER,	Pour $\frac{1}{16}$ pour mon Comtpe	2500.	.	.
14				40000	— —

70. *Recevoir en Argent courant des intereſſez en une Compagnie, partie ou le tout, des ſommes qu'ils doivent fournir dans un fonds Capital.*

CAISSE, de la Compagnie $\frac{3}{8}$ de Jean Tourton, $\frac{5}{16}$ d'Abraham Dupré, $\frac{1}{4}$ de Jaques Dupeyrou le Jeune, & $\frac{1}{16}$ pour moy S. R. Debit Aux ſous-nommez leurs Comptes en Compagnie fl. 33000. pour les ſommes qui ont été fournies en la dite Caiſſe, SAVOIR,

.12	A JEAN TOURTON, ſon Compte en Compagnie fl. 12000. qu'il a fournis à bon Compte			
.14	des fl. qu'il s'eſt obligé de fournir,	fl. 12000.	.	
.14	A ABRAHAM DUPRE', ſon Compte en Compagnie fl. 8500. qu'il a payés à bon Compte des fl. 12500. qu'il s'eſt obligé de fournir,	fl. 8500.	.	
.14	A JAQUES DUPEIROU, le jeune, ſon Compte en Compagnie fl. 10000. pour la ſomme qu'il a fournie, pour ſon $\frac{1}{4}$,	fl. 10000.	.	
.1	A CAISSE particuliére, fl. 2500. que j'ay fournis pour mon $\frac{1}{16}$,	2500.	.	
—			33000	—

71. *Recevoir par Banque des intereſſez en une Compagnie, le reſtant des ſommes qu'ils s'étoient obligez de fournir dans un fonds Capital.*

BANQUE, Debit Aux ſous-nommez, pour les ſommes qu'ils ont écrites ſur mon Compte en icelle, pour ce qu'ils reſtoient à fournir pour leur fonds Capital en Compagnie, SAVOIR

.3	A JEAN TOURTON, ſon Compte en Compagnie, fl. 2912. 12. 8. qu'il m'a écrits en icelle,	fl. 2912.	12.	8.	
.14	A ABRAHAM DUPRE', ſon Compte en Compagnie fl. 3883. 9. 8. idem,	fl. 3883.	9.	8.	
.14			6796	2	—

72. *Credit des intereſſez en une Compagnie de l'Agio de Banque.*

AGIO de Banque, Debit Aux ſous-nommez, pour l'Agio des ſommes qu'ils ont écrites ſur mon Compte en Banque, SAVOIR,

.3	A JEAN TOURTON, ſon Compte en Compagnie pour l'Agio de fl. 2912. 13. 8. à raiſon de 3. pour cent,	fl. 87.	7.	8.
.14	A ABRAHAM DUPRE', ſon Compte en Compagnie, pour l'Agio de fl. 3883. 9. 8. à 3. pour cent	fl. 116	10.	8
.14		203	18	—

73. *Vendre de l'Argent de Banque pour de l'argent courant.*

CAISSE particuliere Debit Aux parties ſuivantes, pour fl. 12000. argent de Banque, que j'ay vendus aux ſous-nommez, ſur le Compte deſquels j'ay fait écrire en Banque, accordé pour l'agio à 3. pour cent, SAVOIR,

.1	A BANQUE, fl. 6000. écrit aux freres Vanderſprang	fl. 6000.	.	.
.2	A AGIO fl. 180. pour l'agio de ladite ſomme à 3. pour cent,	180.	.	.
.3	ainſi receu deſdits Vanderſprang en courant,	fl. 6180.	.	.
	A BANQUE fl. 6000. écrit à Jacob Boulé Du Val,	fl. 6000.	.	.
.2	A AGIO fl. 180. pour l'agio de ladite ſomme à 3. pour cent,	180.	.	.
.3	Receu dudit Duval en courant,	fl. 6180.	.	.
		12360	—	—

74. *Debiter*

florins | so. | p.

74. *Debiter une Caisse pour Compte de Compagnie, pour les sommes que je fais bon en icelle, pour payement receu en Banque & en Crediter ma Caisse particuliere.*

15 / 1 CAISSE, de la Compagnie $\frac{1}{8}$ de Jean Tourton, $\frac{5}{16}$ d'Abraham Dupré, $\frac{1}{4}$ de Jaques Dupeyrou le Jeune, & $\frac{1}{16}$ pour moi S. R. *Debit.*

A CAISSE particuliere fl. 7000. que j'ai fournis de ma dite Caisse, dans celle de ladite societé pour les fl. 6796. 2. Argent de Banque, & fl. 203. 18. que j'ai receus de Jean Tourton, & d'Abraham Dupre, pour parfaire l'entier fonds Capital de fl. 40000. — 7000 | — | —

---

75. *Faire Achat & Cargaison de Diverses Marchandises pour Compte de Compagnie, les faire Assurer, & en payer tous les Fraiz.*

CARGAISON POUR SURINAM, Pour Compte en Compagnie $\frac{1}{8}$ de Jean Tourton, $\frac{5}{16}$ d'Abraham Dupré, $\frac{1}{4}$ de Jaques Dupeyrou le jeune, & $\frac{1}{16}$ pour moi SR., faite sur le Navire le soleil d'Orient nous appartenant, à la consignation de Jean Espessel habitant audit lieu, pour nous en procurer la Vente ou Troc, à nôtre plus grand avantage, *Debit* aux parties suivantes, fl. 40000. pour l'achat, prime & police d'Assurance, Fret & Fraiz des Marchandises sous-mentionnées chargées sur ledit Vaisseau, Savoir,

.15 / .15 A CAISSE de ladite Compagnie, fl. 39603. 19. que j'ai payés, suivant le Compte que j'ai produit, aux susdits interessez Savoir,

Achété de diverses parsonnes, & payé Comptant,

200. Tonneaux de Vin, de diverses sortes & prix, se montant ensemble à	fl. 24000.	. .
200. Barils de bœuf salé d'Irlande, à fl. 12. le baril.	2400.	. .
100. Barils de lard, ... à fl. 15.	1500.	. .
100. Barils Eau de Vie, ayant contenu ensemble 760. Verges, à Liv. 20. les $\frac{3}{4}$.	3040.	. .
	fl. 30940.	. .
Deduit pour cent, pour promt payement,	309.	8.
	fl. 30630.	12.

Pour Prime & Police d'Assurance de fl. 35000. fait Assurer à 10. pour cent, SAVOIR,

Sur ledit Navire le soleil d'Orient fl. 10000. }
Et sur les susdites Marchandises. fl. 25000. } fl. 35000. à 10. pour cent, fl. 3500. . .

Pour 2. polices, 2. . .

Appert de ladite Assurance par les Polices que Jean Salinieres m'a delivrées, signées de divers Assureurs.

Pour Victuailles du dit Navire, Radoub & Avances faites à l'Equipage	4940.	13.
Pour Fraiz au sujet de ladite Cargaison, suivant le Compte rendu,	530.	14.
	39603.	19.

.11 A COMPTE DE COMMISSION, fl. 396. 1. pour ma Commission de ladite somme à 1. pour cent, pour mes peines & soins, suivant nos conventions. fl. 396. 1.

40000 | — | —

---

76. *Debiter un Vaisseau d'une portion de Prime d'Assurance.*

.6 / 15 PORTIONS DE VAISSEAUX Debit A CARGAISON susdite fl. 187. 10. Pour mon $\frac{1}{4}$ de prime & Police d'Assurance des fl. 10000. que j'ai fait Assurer sur le Vaisseau le soleil d'Orient, à 10. pour cent, n'étant interessé en icelle que pour $\frac{1}{16}$, ainsi je dois faire bon à ladite Cargaison ladite somme, pour $\frac{1}{16}$ que je trouve qu'il a été Assuré sur mon $\frac{1}{4}$ d'interêt en icelui. 187 | 10 | —

---

77. *Vendre de l'argent de Banque pour de l'argent courant.*

CAISSE particuliére Debit Aux parties suivantes, fl. 8205. Pour fl. 8000. de Banque que j'ay vendus aux sous-nommez, sur le Compte desquels j'ay fait écrire en ladite Banque; accordé pour l'agio à $2\frac{2}{16}$ pour cent, valeur qu'ils m'ont payée en argent courant, SAVOIR,

.1 / .2 A BANQUE fl. 5000. écrit à Arent Van Broyel, fl. 5000 | . | .

.2 A BANQUE; fl. 3000. écrit à la Veuve Willem Van Os, 3000. | . | .

fl. 8000. | . | .

.3 A AGIO fl. 205. que j'ay receus pour l'agio à $2\frac{2}{16}$ pour cent, 205. | . | .

8205 | — | —

Du 2. Janvier 1705.

florins | so | p.

78. *Envoyer des Marchandiſes par Mer à un Correſpondant pour mon Compte.*

CARGAISON POUR MADERE, Pour mon Compte, Debit aux parties ſuivantes, fl. 3031. 10. pour 20. left froment de Pologne, que j'ai chargez ſur le Vaiſſeau le Cerf rouge pour être conſignez audit lieu, à Alexandre Sauvaire, pour m'en Procurer la Vente à mon plus grand
15 avantage, & employer le net provenu d'icelui, en Ecorces de Citron, SAVOIR,
5 A MARCHANDISES GENERALES fl. 2660. pour leſdits 20. left de froment que j'ai appreciez, à 95. fl. d'or le left. fl. 2660 | . | .
1 A CAISSE particuliere fl. 371. 10. que j'ai payés tant pour Prime & Police d'Aſſurance de fl. 2000. à 12. pour cent, & 20. ſols pour la dite Police, & fl. 130. 10. pour fraiz, & permiſſion de les charger, fl. 371 | 10 | .

— 3031 | 10 | —

79. *Acheter & charger par Mer des Marchandiſes, pour Compte de Compagnie.*

CARGAISON POUR HAMBOURG, en Compagnie ⅓ de Jaques Boüé; ⅓ de Jean Royer dudit lieu, & ⅓ pour moi SR. debit; aux parties ſuivantes fl. 3700. Pour Achat Prime & Police d'Aſſurance & fraiz de 10. Tonneaux Vins de Graves. A Liv. 60. de gros le Tonneau, que j'ai achetez d'Elie Augier, & payez Comptant moyennant 1. pour cent de rabat pour le promt Payement, leſquels vins j'ai chargez ſur la Galiotte le Hibou, pour être conſignez audit Boüé, ne reconnoiſſant que lui qui m'en a donné l'ordre; marquez comme appert par mon livre des Cargaiſons, & par les Connoiſſements, SAVOIR,
15 A CAISSE particuliere fl. 3700. que j'ai payés tant pour le montant d'eſdits Vins que pour l'Aſ-
1 ſurance & Fraiz, comme s'enſuit,

10. Tonneaux Vins de Graves, à Liv. 60. de gros le Tonneau.	fl. 3600	.	.
Deduit 1. pour cent, pour promt payement,	36	.	.
	fl. 3564	.	.
Pour Prime & Police d'Aſſurance de fl. 3000. à 2½. pour cent,	76	.	.
Pour Fraiz & droits ſuivant le Compte Envoyé,	60	.	.
	fl. 3700	.	.

11 A COMPTE DE COMMISSION fl. 74. pour ma Commiſſion de la dite ſomme de fl. 3700. à 2. pour cent, 74 | . | .

— 3774

Du 3. dito.

80. *Envoyer des Marchandiſes par Mer, comme en l'article 78.*

CARGAISON POUR LA ROCHELLE, pour mon Compte, Debit aux parties ſuivantes, fl. 14769. pour 26. pieces de Draps d'Angleterre, que j'ai chargez pour mon dit Compte, ſur le Navire le Faucon blanc, pour conſigner à Pierre Broſſard audit lieu, pour m'en Procurer la Vente; mis en 4. Balles ſuivant les Connoiſſements,
15 A DRAPS D'ANGLETERRE, fl. 13036. 10. pour les 26. pieces; fl. 13036 | 10 | .
4 A CAISSE particuliere fl. 1732. 10. pour prime & Police d'Aſſurance, de
1 fl. 12000. fait Aſſurer à 10. pour cent, & 20. ſ. pour la Police; & fl. 531. 10. pour Embalages, Fraiz & droits de ſortie, ſuivant mon livre des Cargaiſons, fl. 1732 | 10 | .

— 14769 | — | —

81. *Acheter & charger des Marchandiſes par Mer, pour Compte à moitié avec des Correſpondants Etrangers.*

CARGAISON POUR LISBONNE, Pour Compte à ½ entre Louis Heyns dudit Lieu & moy S. R. Debit. Aux parties ſuivantes, fl. 6120. pour les Marchandiſes ſous-mentionnées, Prime & Police d'Aſſurance, & fraiz d'icelles chargées ſur le Navire le Jonas, pour conſigner audit Heyns pour en procurer la Vente, appert par les Connoiſſements, & par mon Livre des Cargaiſons, SAVOIR,
15 A CAISSE particuliére, fl. 4855. 17. Pour l'Achat, prime & Police d'Aſſurance, comme s'enſuit,
1

Acheté de Trip & de Vandenvelde

10624. Barres de Fer, de Suede, pezant 34398. à 60. fl. le millier,	fl. 2063	17	8
Acheté d'André Pels.			
26. Balles de Chamvre de Riga, pezant 25400. ℔ à fl. 26. le ſchipondt.	2201	6	8
20. Pieces de Revechesd'Angleterre, tenant 636. aunes, à 15. ſols l'aune.	477	.	.
	fl. 4742	.	4
deduit 1. pour cent pour promt payement.	47	.	8
	fl. 4694	16	1

Suite en la page 19.

Le

florins | so. | p.

Le produit de la page précédente se monte à la somme de 4694.|16.|.
Pour Prime & Police d'Assurance, de fl. 4000. à 4. pour cent, que j'ai fait Assurer sur lesdites Marchandises, & 21 sol pour la Police 161.| 1.|.
ainsi j'ay payé comptant fl. 4844.|17.|.
.11 A FRAIZ, &c. fl. 1144. 3. Pour ceux que j'ay à payer pour les Droits de sortie, Embalage & autres, appert à mon Livre des Cargaisons. fl. 1144.| 3.|.
fl. 6000.|.|.
.11 A COMPTE DE COMMISSION; fl. 120. pour celle de la susdite somme à 2 pour cent. 120.|.|.
6120 — —

82. *Debiter un interessé en une Cargaison pour sa portion.*

.16 .15 JAQUES BOUE' de Hambourg son Compte en Compagnie Debit A CARGAISON pour ledit lieu en Compagnie, fl. 2516. pour son ⅓ & celui de Jean Royer dudit lieu, auquel je ne donne point de Compte, ne reconnoissant que ledit Boué qui m'en a donné l'ordre dont les ⅔ de fl. 3774. à quoi revient ladite Cargaison reviennent à fl. 2516

83. *Debiter un interessé en une Cargaison, comme en l'article ci-dessus.*

.16 .15 LOUIS HEYNS, de Lisbonne son Compte en ma Compagnie, Debit A CARGAISON pour ledit lieu, de Compte à moitié avec moy fl. 3060. pour sa moitié du montant de ladite Cargaison à sa consignation. fl 3060 — —

84. *Payer le Frêt & Fraiz des Marchandises receuës pour mon Compte.*

.5 .1 MARCHANDISES GENERALES Debit A CAISSE particuliere fl. 598. 12. que j'ay payé pour Fret, Avaries, Convoy & autres fraiz faits à la reception des 70 lest de froment que j'ay receus de l'Envoy de Jean Straerlman de Danzick appert à mon Livre des Receptions des Marchandises fl. 398 12 —

85. *Payer des Marchandises avant le terme écheu moyennant Excompte.*

ESAÏE GILLOT Debit Aux parties sous-mentionnées fl. 1500. pour le payement que je lui ay fait des 50. Pieces Serges de Leyden qu'il ma venduës, le 3. Novembre dernier payables en trois termes, à condition de pouvoir Excompter, à raison de 8 pour cent par an,
.9 lequel payement à été fait en la maniere suivante, SAVOIR,
.1 A CAISSE particuliere fl. 1470. pour la somme que je lui ay comptée, comme s'en suit,
Pour ⅓ du premier payement écheu ce jourd'huy, fl. 500.|.|.
Pour ⅓ qui echoit le 3. Avril fl. 500.|.|.
Excompte de 3 mois, 101.|
fl. 490.|.|.
Pour ⅓ restant qui échoit le 3 Juillet, fl. 500.|.|.
Excompte de 6 Mois 20|.|.
fl. 480.|.|.
fl. 1470.|.|.
A MARCHANDISES GENERALES, à fl. 30. à quoi revient l'Excompte des susdits payemens & du revenant bon sur lesdites Serges. fl. 30.|.|. 1500 — —
.5

86. *Recevoir payement des Marchandises avant le terme écheu moyennant Excompte.*

Les parties sous-mentionnées Debit A SAMUEL VAUQUET, fl. 1600. Pour le payement qu'il m'a fait avant le terme écheu, pour les 50 Pieces Serges de Leyden que je lui ay venduë le 5 Novembre dernier, payables en trois termes, moyenant l'Excompte de 8 pour cent par an, lequel payement il m'a fait, en la maniere suivante, SAVOIR,
CAISSE particuliere fl. 1568. 1.8. qu'il m'a comptés, comme s'ensuit,
.1

Suite à la page 20.

Suite

Du 5. Janvier 1704.

florins | so. | p.

Suite de la page précédente.

Pour ⅓ du payement écheu ce jourd'hui — fl. 533.| 6.|8.
Pour ⅓ qui devoit échoir le 5 Avril — fl. 533.| 6.|8.
Excompte de 3 Mois — 10.|12.|8.
fl. 522.|14|.
Pour ⅓ qui devoit échoir le 3 Juillet — fl. 533.| 6.|8.
Excompte de 6 Mois — 21.| 5.|8.
fl. 512.| 1.|.
fl. 1568.| 1.|8

.5 MARCHANDISES GENERALES fl. 31. 18. 8. à quoi revient le susdit
.9 Excompte dudit payement, & en diminution du montant des susdites Serges — fl. 31.|18.|8 — 1600 | — | —

87. *Donner & Vendre des Marchandises à la grosse Avanture.*

GROSSE AVANTURE pour Surinam pour mon Compte *Debit* Aux parties sous-mentionnées, fl. 1250. pour 20 Pieces de Toiles de Haerlem, que j'ai données & venduës à la grosse Avanture, à Isaac Viala, à fl. 50 la piece, & 25. pour cent de grosse ou profit à esperer, dont je cours les risques de la Mer, sur le corps & Quille du Navire le Trident de cette Ville allant faire le voyage dudit Surinam, où 15 jours aprés l'arrivée dudit Navire, ledit Viala s'est obligé de payer à Jean Espessel mon Commettant audit lieu, le montant desdites Toilles & grosse, en sucres bruts à raison de 5 florins le cent, conformément aux Lettres de Bodémerie retenuës par Henri Houtgers Notaire, desquelles j'ai envoyé copie collationnée audit Espessel pour en recevoir le payement en son tems, si Dieu conduit ledit
.16 Vaisseau à bon port, & m'en laisse faire le retour en cette Ville, SAVOIR,
.4 A TOILES DE HAERLEM, fl. 1000. pour les 20 Pieces à fl. 50. — fl. 1000.| .|.
.10 A GAINS ET PERTES fl. 250. pour la grosse, ou Profit à Esperer, — 250.| .|
fl. — 1250 | — | —

88. *Faire Assurer les Marchandises données à la grosse Avanture.*

.4 TOILES DE HAERLEM, Debit A CAISSE particuliere fl. 81. que j'ai payés pour Prime
.1 & Police d'Assurance de fl. 800. que j'ai fait assurer sur les 20 Pieces de Toiles que j'ai données à la grosse à Isaac Viala & chargées sur le Navire le Trident à 10. pour cent, appert de ladite Police, que Jean Saliniéres m'a délivrée signée de deux Assureurs, auxquels j'ai payé. — 81 | — | —

Du 7. dito.

89. *Vendre à credit des Marchandises reçuës en Commission.*

.16 PIETER LAM Debit A SUCRES DE JEAN ESPESSEL de Surinam — fl. 2721. 8. 8
.13 pour 20 Bariques de Sucres bruts, que je lui ai vendues pour Compte susdit, ayant pesé net 10952 ℔ à 10 ß la livre, appert à mon Livre de Receptions se montant à — fl. 2738.| .|.
Deduit 1 pour cent — 27.| 7.|8
fl. 2710.|12.|
Pour le ½ droit du poids — 10.|16.|.
— 2721 | 8 | 8

90. *Remise qu'un de mes Correspondants de France m'a faite sur l'Angleterre pour mon compte.*

Les parties suivantes Debit A SAMUEL BERNARD de Paris mon Compte courant fl. 2227. 5. & £ 3165. 15 s. tournois pour remise qu'il m'a faite le 2 du courant par mon dit Compte en Lettre de £ 210. 10. 10. sterlings tirée de Bayonne le 24. du passé par Hendrik Stewaert à 6 jours de veuë sur John Waensel de Londres à l'ordre d'Edwart Emting, qui l'a endossée à Philippe Desmaretz, & lui à mon ordre, & moi à Pierre Got valeur dudit Bernard à 47⅛ ß sterlings par écu negociée avec ledit Got à 34 ß 3 ₰ de gros, SAVOIR,
.2 BANQUE fl. 2162. 17. 8. écrit par Pierre Got. — fl. 2162.|17.|8
.3 AGIO fl. 64. 7. 8. à 3 pour cent — 64.| 7.|8
.6 — 2227 | 5 | —

91. *Rece-*

Du 10 Janvier 1705.

florins | so. | p.

91. *Recevoir d'un Correſpondant un compte d'Achat de Marchandiſe qu'il a faite pour mon compte, & chargée, laquelle je fais Aſſurer.*

.4 .16 VINS EN GENERAL Debit aux parties ſous-mentionnées, SAVOIR,
A PIERRE TESTAS de Bordeaux mon Compte courant, fl. 2488. 10. 8. £ 3540. tournois à quoi revient l'achat & fraiz de 20 Tonneaux Vin de Graves qu'il m'écrit par ſa Lettre du 30. du paſſé, avoir achetez & chargez pour mon dit Compte, ſur le Navire la Tourterelle de Coppenhague, ſuivant le Connoiſſement, leſquelles £ 3540. tournois font 1180 △ de 60 ſols, que je reduis à raiſon de 82 § par écu, fait en Banque fl. 2419.|.|.
Agio à 2⅞ pour cent 69.|10.|8
fl. 2488.|10.|8

.1 A CAISSE particuliere fl. 121. Pour prime & police d'Aſſurance de fl. 2000. à 6. pour cent, appert de la Police que Jean Salinieres m'a delivrée, ſignée de divers Aſſureurs, auxquels j'ai payé, compris 20 ſols pour la police fl. 121.|.|. 2609 | 10 | 8

92. *Recevoir d'un Correſpondant &c. comme en l'article cy-deſſus.*

.4 .16 EAUX DE VIE EN GENERAL, Debit Aux parties ſous-mentionnées, SAVOIR,
A PIERRE BROSSARD de la Rochelle, mon Compte courant fl. 4763. 9. & £ 6945. 10 ſ. tournois à quoi revient l'achat & fraiz de 20 Pieces Eaux de Vie de Cognac qu'il m'écrit par ſa Lettre du 31. du paſſé avoir achetées & chargées pour mon dit Compte ſur le Navire la Balle de Papier de Stokholm ſuivant le Connoiſſement, leſquelles £ 6945. 10 ſols tournois, je reduis à raiſon de £ 150. ſuſdites pour 100 florins de Banque ſuivant le cours du Change dudit la Rochelle, ce qui fait ici en Banque fl. 4630.| 6. 8
Agio à 2⅞ pour cent 133 | 2. 8
fl. 4763.| 9.|

.1 A CAISSE particuliere fl. 221. pour prime & police d'Aſſurance de fl. 4000. 5½ pour cent, appert de la police que Daniel Leſtevenon m'a delivré, ſignée de divers Aſſureurs auſquels j'ai payé, compris 20 ſols pour la Police fl. 221|.|. 4984 | 9 | —

93. *Aquitter un reſte de dette de Marchandiſes achetées.*

.9 .1 ANDRE' PELS, Debit A CAISSE particuliere fl. 319. 14. 8. pour payement à lui fait pour reſtes des 12 Quarteaux Huile de Baleine qu'il m'a vendus le 25. Octobre dernier. 319 | 14 | 8

Du 13. dito.

94. *Recevoir payement d'un reſte de Dette de Marchandiſes venduës.*

.1 .9 CAISSE particuliere Debit A JEAN DUTRI fl. 344. 6. pour payement qu'il m'a fait, pour reſtant des 12 Quarteaux Huile de Baleine que je lui ai vendus le 28. Octobre 344 | 6 | —

95. *Traite ſur un mien Correſpondant, en remettant à un autre le tout pour mon compte.*

.17 .6 JACOB RATTIER de Bordeaux mon Compte courant, Debit A SAMUEL BERNARD de Paris auſſi mon Compte courant fl. 1857. 14. 8. & £ 2820. tournois pour ma Traite de ce jourd'hui de 940 △, à 76¾ par écu, que j'ai faite ſur ce dernier à deux Uſances à l'ordre du premier, le tout pour mon Compte, fait en Banque fl. 1803 |12|8
Agio à 3 pour cent 54.| 2.|. 1857 | 14 | 8

96. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans à faite à un autre le tout pour mon compte.*

.17 .7 JACOB RATTIER ſuſdit mon Compte courant, Debit A ELIE DUPUI de Londres auſſi mon Compte courant fl. 1961. 15. 8. & £ 3062. 10ſ. tournois pour la Remiſe que ledit Dupui à faite pour mon dit Compte au dit Rattier de 1020⅝ △ de 60 ſols tournois à 45 § ſterlings par écu, en ſa propre Lettre à 2 Uſances du 21 Decembre } 170⅞
ſur François Malartic dudit Bordeaux fait en Monnoye 1 Janvier }
d'Angleterre £ 191. 8 ſ. 1 § ſterling que je reduis à 33¼ § de gros par livre ſterling, fait en Banque fl. 1909.| 5.|.
Agio à 2¾ pour cent 52.|10.|8 1961 | 15 | 8

Du 15. Janvier 1705.

florins | so. | p.

97. *Vendre des Marchandiſes an comptant avec rabat leſquelles ſont payées en les livrant.*

.1 .4 CAISSE particuliere, Debit A VINS EN GENERAL. fl. 4958.8.8. pour 16½ Tonneaux Vin de Graves que j'ai vendus aux ſous-nommez, qu'ils m'ont payez comptant, en les recevant moyennant 1 pour cent de rabat pour le promt payement, SAVOIR,

10. Tonneaux à André Pels à £ 50: de gros le Tonneau — fl. 3000.|.|.
Rabat de 1 pour cent — 30.|.|.
— fl. 2970.|.|.

6½ Tonneaux à Daniel Oyens à £ 51½ de gros — fl. 2008.|10.|.
Rabat de 1 pour cent — 20.|1.|8.

16½ Tonneaux — fl. 1988.|8.|8. — 4958 | 8 | 8

98. *Vendre des Marchandiſes au comptant avec rabat leſquelles ne ſont payées que quelques jours après la vente.*

Les ſous-nommez Debit A EAUX DE VIE EN GENERAL fl. 10786.|15.|8. pour 38¾ Pieces Eaux de vie de Cognac que je leur ai vendues à payer comptant moyennant 1 pour cent de rabat pour le promt payement, SAVOIR,

.9 JEAN DUTRI fl. 5712. 18. pour 20. Pieces ayant contenu 1342. Verges à £ 21½ de gros les 30 Verges — fl. 5770.|12.|.
Rabat à 1 pour cent — 57.|14.|.
— fl. 5712.|18.|.

17 .4 ELIE AUGIER fl. 5073. 17. 8. pour 18¼ Pieces ayant contenu 1185, Verges à Liv. 21⅛ de gros les 30. Verges — fl. 5125.|2.|8.
Rabat à 1 pour cent — 51.|5.|.
— fl. 5073.|17.|8.

38¼. Pieces — 10786 | 15 | 8

Du 16. dito.

99. *Traite ſur un mien Correſpondant pour ſon Compte.*

Les parties ſuivantes Debit A LOUIS HEYNS de Lisbonne ſon Compte courant fl. 3060. pour ma Traite de ce jourd'hui de 2456 cruzades 3 ſols 4 deniers, à 48½ ß par cruzade de 400. rés à Uſo à l'ordre de Diego Alvarez, ce qui eſt pour le montant de la Cargaiſon faite de Compte à ½ avec ledit Heyns le 3. du courant à ſa conſignation

.2 BANQUE fl. 2978. 2. écrit par Diego Alvarez — fl. 2978.|2.|.
2 AGIO. fl. 81. 18. à 2¾ pour cent — 81.|18.|.
.6 — 3060 | — | —

100. *Traite comme en l'article cy-deſſus pour mon Compte.*

Les parties ſuivantes Debit A PIERRE POUJOL de Hambourg, mon Compte courant, fl. 222. 2. 8. pour Marcs 256. 3. ſols 4. ß argent de Banque, pour ma Traite de ce jourd'hui de Daelders 128. 3. 4 ß lubs, à 33¾ ſols par Daelders à 15 jours de veuë, à l'ordre de Pierre Trenchepain & Pierre Letellier, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 216. 3. 8. écrit par Pierre Tranchepain & Pierre Letellier — fl. 215.|3.|8.
.3 AGIO fl. 5. 19. à 2¾ pour cent — 5.|19.|.
12 — 222 | 2 | 9

101. *Traite comme en l'article 99. pour compte de mon Correſpondant.*

Les parties ſuivantes Debit A JAQUES BOUE' de Hambourg ſon Compte courant fl. 5030. 10. ſols pour ma Traite de ce jourd'hui de 2917½ Daelders de 32 ſols lubs à 33⅞ ſols par Daelder, payable à 3. ſemaines de veuë à l'ordre de Jean Vaſſerot, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 4895. 18. 8. écrit par Jean Vaſſerot — fl. 4895.|18.|8.
.3 AGIO. fl. 134. 11. 8. pour celui de ladite ſomme à 2¾ pour cent — 134.|11.|8.
.16 — 5030 | 10 | —

102. *Payer*

florins | ſo | p.

102. *Payer le Frêt & fraiz des Marchandiſes reçeuës pour mon Compte.*

Les parties ſuivantes Debit A CAISSE particuliere SAVOIR,

·4 VINS EN GENERAL, fl. 660. 15. que j'ai payé pour le fret, Avaries & droits du Convoy & autres fraiz faits à la reception des 20 Tonneaux Vin de graves que pierre Teſtas ma envoyez, appert à mon Livre des Receptions fl. 600.|15.|.

·4 EAUX DE VIE EN GENERAL fl. 1030. 10. que j'ai auſſi payé pour le fret,
17 Avaries, Droits du Convoy & menus fraiz faits à la reception des 20 Pieces Eaux de Vie de Cognac que Pierre Broſſard m'a envoyées fl. 1030|10.|. 1691 | 5 | —

103. *Recevoir payement des Marchandiſes vendues ſoit en Banque, ou courant.*

Les parties ſuivantes Debit A JEAN DUTRI fl. 5712. 18. pour le payement qu'il ma fai des 20 Pieces Eaux de Vie que je lui ai vendues le 15 du courant, lequel payement il a fait en la maniere ſuivante, SAVOIR,

. 2 BANQUE fl. 3500. qu'il a écrit ſur mon Compte en icelle fl. 3500.|.|.
. 3 AGIO fl. 83. 2. 8. à 2⅛ pour cent 83.|2.|8
.17 CAISSE particuliere fl. 2129. 15. 8. que j'ai receu comptant. 2129|15|8
·9 5712 | 18 | —

104. *Recevoir payement comme en l'article cy-deſſus, ſoit en Lettre de Change & en argent courant.*

Les parties ſuivantes Debit A ELIE AUGIER fl. 5073. 17. 8. pour payement qu'il m'a fait des 18¾ Pieces Eaux de Vie que je lui ai vendues le 15. du courant, lequel payement il a fait en la maniere ſuivante, SAVOIR,

.13 DENIS DUTRI de Londres mon Compte courant fl. 3192. 13. Et £ 300. ſterlings pour 1 Lettre de Change que ledit Augier m'a fournie ce jourd'hui à 34 ß 8 ₰ de gros par livre ſterling ſur Tourton & Guiguer de Londres à 2 Uſo, à l'ordre dudit Dutri auquel je la remets pour mon dit Compte, fait ici en Banque fl. 3120|.|
Agio à 2⅛ pour cent 72.|13.|
fl. 3192.|13.|.

.17 CAISSE particuliere fl. 1881. 4. 8. qu'il m'a payé comptant fl. 1881|4|8
.17 5073 | 17 | 8

105. *Acheter des Marchandiſes en Commiſſion & les envoyer.*

JAQUES HUSTIN de Lille ſon Compte courant, Debit Aux parties ſuivantes, pour 80 Bottes fil de Laton à l'arbre couronné, que j'ai achetées & payées comptant, par Caiſſe, & chargées pour ledit lieu dans le bateau de Claes Janſen pour le Sas de Gand à l'adreſſe d'Antoine Grimal, pour ſuivre les ordres dudit Huſtin, SAVOIR,

18 A CAISSE particuliere fl. 1166. 4. pour le montant dudit Fil, ſuivant le compte que j'ay
·17 envoyé audit Huſtin. fl. 1166.|4|
.11 A FRAIZ fl. 22. 18. appert à mon Livre des envois 22|18|.
fl. 1189.|2.|.

.11 A COMPTE DE COMMISSION fl. 23. 15. 8. pour celle de la dite ſomme à 2 pour cent. 23.|15.|8
1212 | 17 | 8

106. *Remiſe qu'un de mes Correſpondants m'a faite pour ſon Compte.*

Les Parties ſuivantes Debit A JAQUES VERDERY de Bordeaux ſon Compte courant, pour ſa Remiſe du 10. du courant en Lettre de 690. Patagons de 48 ſols, tirée de Paris le 25. du paſſé par Olivier & Herings à ſon ordre ſur Pierre Maurin de Bruxelles à 6. ſemaines de datte que ledit Verdery à endoſſée à mon ordre, & moi à celui d'Andrioly & Compagnie avec leſquels je l'ai negociée ce jourd'hui au pair, SAVOIR,

. 2 BANQUE fl. 1656. écrit par Andrioly & Compagnie fl. 1656.|.|.
. 3 AGIO fl. 47. 12. à 2⅞ pour cent 47.|12.|.
.10 1703 | 12 | —

Du 23. Janvier 1705. — florins | so. | p.

107. *Recevoir avis d'un Correſpondant de la vente des Marchandiſes qui étoient en ſes mains.*

12 / 5 PIERRE POUJOL de Hambourg mon Compte courant Debit, A VINS A HAMBOURG qui étoient en ſes mains fl. 5064. 1. pour Marcs 5943. 8. ſols 6 deniers lubs argent de Banque dudit lieu provenans de Marcs 6400. courant de 16. ſols lubs au Marc, qu'il a fait du net provenu de la Vente des 50. Tonneaux Vin de Bordeaux qne mon pere lui avoit envoyez l'année derniere, leſquels Mars 6400. courans, reduits en argent de Banque dudit Hambourg, l'agio étant à 16⅔ ponr cent, vient en argent de Banque Marcs 5943. 8 ſ. 6 ₰ lubs qui font 2971 Daelders 24 ſ. 6 ₰ lubs, que je compte à 33⅓ ſols par Daelder fait ici en Banque fl. 4940. 11. .

Agio à 2½ pour cent 123. 10. . — 5064 | 1 | —

108. *Recevoir avis d'un Correſpondant &c. comme en l'article précédent.*

13 / 5 JAN STRAELMAN de Dantzick mon Compte courant, Debit A POIVRES A DANTZICK qui étoient en ſes mains fl. 4854. 10. 8. & florins Polonois 7176. 24. gros, pour le net provenu de la vente des 18. Balles que mon Pere lui avoit envoyées l'année derniere pour vendre pour ſon Compte, leſquels 7176. florins 24. gros Polonois, je reduis à raiſon de 272. gros Polonois par livre de gros, qui font Liv. 789. 7 ſ. 1 ₰ de gros, & en Banque fl. 4736. 2. 8

Agio à 2½ pour cent 118. 8. . — 4854 | 10 | 8

109. *Aſſurer des ſommes ſur des Marchandiſes chargees ſur divers Vaiſſeaux.*

17 / 18 CAISSE particuliere, Debit A COMPTE D'ASSURANCE fl. 205. 4. pour le net des Primes des ſommes que j'ai aſſurées aux ſous-nommez, SAVOIR,

Sommes Aſſurées		*Pimes*
fl. 1200. .	Que j'ai Aſſuré *A Jean Dutri* à 8¾ pour cent ſur le ¼ du Navire le Sauvage Maître Jean Pieterſon & ſur le ¼ des Marchandiſes qu'il a chargées ſur icelui pour le Voyage de cette Ville à Lisbonne, ſuivant la Police que j'ai ſignée qui m'a été preſentée par Jean Salinieres qui m'a payé pour la prime	fl. 105. . .
fl. 1200. .	Que j'ai auſſi aſſuré *A Daniel Oyens* à 8¾ pour cent ſur les Marchandiſes qu'il a chargées ſur le Navire la Taupe Maître Jean Mol, pour le Voyage de cette Ville à ſainct Ubes, ſuivant la police qui m'a été preſentée par Daniel Oyens qui m'a auſſi payé pour la prime	fl. 105. . .
fl. 2400. .	Aſſurez à 8¾ pour cent dont les primes ſe montent	fl. 210. .
	Deduit pour le Courtage payé aux ſuſdits à 4 ſ. pour 100. florins.	4. 16. — 205	4	—

Du 27. dito.

110. *Remiſe qu'un de mes Correſpondants m'a faite pour ſon Compte & ſolde en argent courant.*

17 / 6 CAISSE particuliere, Debit A JOACHIM BRANTLICHT de Hambourg ſon Compte courant fl 1263. pour ſa Remiſe du 15. courant de 505⅞ Rixdaelders de 50 ſols courans à 10. jours de date ſur Jean Heytman qui me la aquitée ce jourd'hui, ce qui eſt pour ſolde de ſon dit Compte — 1263 | — | —

111. *Remiſe qu'un de mes Correſpondants m'a faite pour mon compte, par Banque.*

Les parties ſuivantes, Debit A PIERRE POUJOL de Hambourg mon Compte courant pour ſa Remiſe du 10. courant en ſa propre Lettre de 1970 Rixdaelders de 50. ſols de Banque de cette Ville ſur Pierre Huguetan à 14. jours de veuë, leſquelles Rixdaelders à raiſon de 33⅓ ſols par Daelder de 32 ſols lubs, font Marcs 5804. 12 ſ. 7 ₰ lubs, argent de Banque dudit Hambourg, SAVOIR,

2 / 3 / 12 BANQUE fl. 4925. écrit par Pierre Huguetan fl. 4925. . .

AGIO fl. 135. 8. 8. à 2¾ pour cent. 135. 8. 8. — 5060 | 8 | 8

112. *Debi-*

florins | so. | p.

112. *Debiter diverſes perſonnes compriſes en compte general pour les interêts des ſommes par eux deuës.*

. 6 / 10 / . 1 — COMPTE DE DIVERS DEBITEURS, Debit A GAINS & PERTES fl. 13. 6. pour interêts qui me ſont deus ce jourd'hui par les ſous-nommez, à 4 pour cent l'année SAVOIR

Par Pierre le Moine — Pour interêt de fl. 90. — depuis le 15 Janvier 1704. à ce jour fl. 4.| 7.|
Par Jean Malet — Pour idem de fl. 115. — depuis le 10 Mai — 4.|15.|8
Par André le Blanc — Pour idem de fl. 119. 3. — depuis le 15. Juin — 4.| 3.|8.

13 | 6 | —

113. *Recevoir payement de divers Debiteurs, compris en compte general.*

. 7 / . 6 — CAISSE particuliere, Debit A COMPTE DE DIVERS DEBITEURS fl. 337. 9. que j'ai reçeu des ſous-nommez pour ce qu'ils me devoient tant en principal qu'interêt, SAVOIR,

De Pierre le Moine — fl. 94| 7.|
De Jean Malet — 119|15.8
De André le Blanc — 123.| 6.|8

337 | 9 |

114. *Remiſe que je fais à un de mes Correſpondants pour mon Compte.*

PIERRE PINET de Coningsberg, mon Compte courant, Debit aux parties ſuivantes pour ma Remiſe en 2. Lettres ſous-mentionnées faiſant 7046. florins Polonois de 30 gros au florin. SAVOIR,

Liv. 450. de gros en Lettre tirée le 15. Decembre dernier par Moſez Joſeph, ſur David Godez de Dantzick à 2 Uſances, à l'ordre de Barginac & Roujol, qui l'ont endoſſée à l'ordre dudit Pinet.

Liv. 330. de gros en lettre tirée le 17. du courant par Louis Serrurier, ſur les heritiers Forcelaer dudit Dantzick à l'ordre deſdits Barginac & Roujol, endoſſée comme cy-deſſus

Liv. 780. de gros, negociées avec leſdits Bargignac & Roujol à 288. gros Polonois par livre de gros qui font 788. livres 14. ſols 7 deniers de gros

. 18 — A BANQUE fl. 4732. 7. 8. écrit à Bargignac & Roujol — fl. 4732.| 7.|8.
. 2 — A AGIO fl. 136. 1. 8. à 2⅞ pour cent. — 136.| 1.|8.
. 3 —

4868 | 9 | —

115. *Recevoir un Compte de Marchandiſes d'un de mes Correſpondans, & les faire Aſſurer pour mon Compte.*

VINS EN GENERAL, Debit Aux parties ſuivantes fl. 5870. 6. 8. pour 40. Tonneaux Vins dits du Haut Païs (c'eſt-à-dire du long de la riviere de la Garone au deſſus de Bordeaux) que Jacob Rattier dudit Bordeaux m'écrit par ſa Lettre du 14. courant avoir achetez & chargez pour mon Compte, ſur le Navire le Tigre d'Altena, appert du Connoiſſement, SAVOIR,

. 4 / . 17 — A JACOB RATTIER de Bordeaux mon Compte courant fl. 5659. 6. 8. & Liv. 8050. 10 ſols tournois à quoi revient l'achat, fraiz & Commiſſion des ſuſdits 40 Tonneaux Vin, ſuivant le Compte qu'il m'a envoyé laquelle ſomme fait 2683½ △, que je reduis à 82 ⅛ par écu. fait ici en Banque — fl. 5501.| 3 |8

Agio à 2⅞ pour cent — 158.| 3.|

fl. 5659.| 6.|8

. 17 — A CAISSE particuliere fl. 211. pour prime & police d'Aſſurance de fl. 3600. que j'ai fait aſſurer ſur leſdits Vins à 6 pour cent, apert de la Police que Daniel Leſtevenon m'a délivrée, ſignée de divers Aſſureurs auquel j'ai payé compris 20. ſols pour ladite Police — fl. 211.| . |.

5870 | 6 | 8

116. *Envo-*

Du 31. Janvier 1705. — florins | ſo. | p.

116. *Envoyer des Marchandiſes à un Correſpondant pour ſon Compte, & les faire Aſſurer.*

ARNAUD DUGOYON de Nantes ſon Compte courant, Debit aux parties ſuivantes, pour 37½ Leſt froment de Pologne que j'ai chargez ce jourd'hui ſur le Navire l'Aigle d'or, ſuivant le Connoiſſement, SAVOIR,

.12 .5 A MARCHANDISES GENERALES fl. 10500. pour leſdits 37½ Leſt froment meſure de cette Ville, faiſant 70 Leſt meſure de Dantzick, à fl. d'or 200. le Leſt meſure d'ici fl. 10500.|.|.

.11 A FRAIZ fl. 90. 10. Pour les fraiz ſuivant le Compte envoyé ce jourd'hui & comme il eſt ſpecifié en mon Livre des Envois. 90.|10.|.

17 A CAISSE particuliere fl. 2401. pour prime & Police d'Aſſurance de fl. 8000. que j'ai fait aſſurer ſur ledit froment à 30 pour cent, & 20 ſols pour la police, que Jean Salinieres m'a delivrée ſignée de divers Aſſureurs, ayant payé audit Salinieres 2401.|.|. — 12991 | 10 | —

117. *Remettre à un Correſpondant pour ſon Compte.*

JAQUES BOUE' de Hambourg ſon Compte courant, Debit aux parties ſuivantes fl. 2514 8. pour ma Remiſe de ce jourd'hui en Lettre de Pierre Tranchepain & le Tellier, ſur Alexandre Brugier de 1458¾ Daelders à 33 $\frac{9}{16}$ ſ. par Daelder à 15. jours de veuë, SAVOIR,

.16 A BANQUE. fl. 2447. 2. 8. écrit à Pierre Tranchepain & Letellier fl. 2447|2|8.

.2 .3 AGIO fl. 67. 5. 8., à 2¾ pour cent 67.|5.|8. — 2514 | 8 | —

Du 3. Fevrier.

118. *Vendre des Marchandiſes au comptant, que j'avois reçeues en Commiſſion.*

.17 .13 CAISSE particuliere, Debit A CRESPONS de Caſtres pour Compte de Elizée & Iſaac Auriol dudit Caſtres en Languedoc fl. 1223. 13. que j'ay reçeu comptant de Jeremie Bourigaud pour 24. Pieces Crepons dito, que je lui ai vendus pour Compte ſuſdit à fl. 51. 10 ſ. la piece moyenant 1 pour cent de rabat pour le promt payement fl. 1236.|.|.

Deduit 1 pour cent 12.|7.|. — 1223 | 13 | —

119. *Vendre des Marchandiſes en Commiſſion partie comptant, & partie à terme.*

Les parties ſuivantes Debit, A ETAIN D'ANGLETERRE pour Compte d'Elie Dupui de Londres fl. 6956. 13. 8. pour vente que j'ai faite de 50. Saumons étain cy-devant reçeu pour Compte ſuſdit, SAVOIR,

.17 CAISSE particuliére fl. 1850. 6. que j'ai reçeu de Cornelis Croon, pour 14. Saumons Etain à lui vendus ayant pezé 4200 ℔ à fl. 44. 10. le cent, moyennant 1 pour cent de rabat pour le prompt payement. fl. 1869|.|.

Deduit 1 pour cent 18.|14.|.

fl. 1850|6.|.

.9 JEAN DUTRI. fl. 2910. 7. 8. Pour 20 Saumons que je lui ai vendeus ayant pezé 6500 ℔ à fl. 45. le cent à payer ½ comptant & l'autre ½ en 1 mois, monte fl. 2925.|.|.

Dont la ½ à payer comptant eſt 1462.|10.|.
Deduit 1 pour cent 14|12.|8.

Il doit payer comptant fl. 1447.|17.|8.
Et dans 1 mois 1462.|10.|.

fl. 2910.|7.|8

.18 .13 DANIEL OYENS. fl. 2196. Pour 16. Saumons que je lui ai vendus à payer dans un mois ſans nul rabat, ayant pezé 4800 ℔, à fl. 45¾ le cent 2196.|.|. — 6956 | 13 | 8

120. *Debiter*

Du 3. Fevrier 1705.

florins | so. | p.

120. *Debiter divers Comptes pour le ½ droit du poids des Marchandiſes venduës.*

Les parties ſuivantes Debit A ETAIN D'ANGLETERRE fl. 7. 10. pour le demi droit du poids des 50 Saumons vendus comme cy-deſſus, SAVOIR,

.17 CAISSE particuliere fl. 2. 2. reçeus de Cornelis Croon, pour le ½ droit du poids, des 14. Saumons que je lui ai vendus — fl. 2.| 2.| .

.9 JEAN DUTRI fl. 3. pour ſa ½ du droit du poids de 20 Saumons — 3.| .| .

.18 DANIEL OYENS fl. 2. 8. pour idem de 16 Saumons — 2| 8.| .

.13 — 7 | 10 | —

Du 5. dito.

121. *Traite que je fais ſur un mien Correſpondant, pour ſon Compte.*

Les parties ſous-mentionnées Debit, A ARNAUD DUGOYON de Nantes ſon Compte courant fl. 12989. 12. pour ma Traite de ce jourd'hui de 6496 △ à 77 1/4 8/9 à 3. Uſo payable dans Paris chez Samuel Bernard à l'ordre d'André Pels, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 12626. 12. écrit par ledit Pels — fl. 12626.|12.| .

.3 AGIO. fl. 363. à 2 7/8 pour cent — 363.| .| .

.12 — 12989 | 12 | —

Du 7. dito.

122. *Compte rendu par un maître de Navire pour le fret qu'il a reçeu.*

.12 .12 CLAES MOIJ Maître du Navire le Cerf volant, Debit A FRET dudit Navire fl. 3500. qu'il a reçeu pour le fret d'icelui au Voyage qu'il a fait à Dantzick & retour en cette ville, ſuivant le Compte qu'il m'a produit ce jourd'hui — 3500 | — | —

---

123. *Recevoir payement par Caiſſe de diverſes perſonnes.*

.17 .12 CAISSE particuliere, Debit aux ſous-nommez qu'ils m'ont payé, SAVOIR,

A CLAES MOIJ Maître du Navire le Cerf volant fl. 1000. qu'il m'a payé pour le ſurplus de ce que je lui avois accordé pour le frêt dudit Navire pour le Voyage de Dantzick & retour en cette Ville — fl. 1000.| .| .

.16 PIETER LAM fl. 2721. 8. 8. qu'il m'a payez pour les ſucres que je lui ai vendus le 7. du paſſé — 2721 | 8.|8. — 3721 | 8 | 8

Du 10. dito.

124. *Recevoir avis d'un de mes Correſpondants des ſommes qu'il à données à la groſſe Avanture pour mon Compte, & les faire Aſſurer.*

GROSSE AVANTURE Pour mon Compte à la direction de Jacob Rattier de Bordeaux, Debit, aux parties ſuivantes, SAVOIR,

.18 .17 JACOB RATTIER dudit Bordeaux mon Compte courant fl. 2542. Et Liv. 3823. tournois qu'il m'écrit par ſa Lettre du premier courant, avoir diſpoſé pour mon dit Compte, & ordre des ſommes ſous ſpecifiées, qu'il a données à la groſſe Avanture, pour les Voyages, dudit Bordeaux aux Iſles de l'Amerique Françoiſe, & retour, à raiſon de 30. pour cent de groſſe, SAVOIR,

Sommes données à la groſſe — *Sommes à prétendre.*

Liv. 800.| .| . Tournois qu'il a donnés *A François Thomas*, Maître ſur le Navire la Taupe, qui lui a fourni obligation de — Liv. 1040.| .| .

Liv. 1200.| .| . Tournois qu'il a donnés *A Iſac Picard* Maître ſur le Navire le Ceſar, qui a fait ſon obligation de — Liv. 1560.| .| .

Liv. 1800.| .| . Tournois qu'il a auſſi donnés *A Pierre le Gros* Maître ſur le Navire le Lezard, qui a fait ſon Obligation de — Liv. 2340.| .| .

Liv. 3800.| .| . Tournois dont il a diſpoſée à la groſſe, à 30 pour cent payable au retour du Voyage, ſi Dieu les ramene

Liv. 23.| .| . qu'il me compte, ſavoir Liv. 4. pour port de lettres, & £ 19. pour ſa Commiſſion des £ 3800 à ½ pour cent

Liv. 3823.| .| . Tournois — en Obligations Liv. 4940.| .|

Suite à la page 28.

Suite

Du 10. Fevrier 1705.

florins | so. | p.

Suite de la page précédente.

Leſquelles Liv. 3823. Tournois font 1274⅓ △ que je reduis à 77⅜ par écu, fait ici en Banque. fl. 2476.|19.|8.

Agio à 2½ pour cent 65.| .|8

fl. 2542.| .|.

10 A GAINS ET PERTES fl. 758. Pour le profit à eſperer des Liv. 3800. Tournois à 30. pour cent, comme cy-deſſus, qui donnent Liv. 1140. tournois faiſant 380 △ que je reduis comme cy-deſſus à 77⅜ fl. 738|12.8.

Agio à 2½ pour cent 19.| 7.8.

fl. 758.| .|

17 A CAISSE particuliere fl. 203. pour prime & polices d'Aſſurances de fl. 2000. que j'ai fait Aſſurer ſur leſdits 3 Navires à 10 pour cent, apert des polices que Daniel Leſtevenon m'a delivrées ſignées par divers Aſſureurs, & 20 ſols pour chaque Police que j'ai payé audit Leſtevenon fl. 203.|.|. — 3503 — —

125. *Recevoir un Compte d'un Commiſſionnaire pour les fraiz des Marchandiſes que je lui ai adreſſees pour compte d'autrui.*

18 JAQUES HUSTIN de Lille ſon Compte courant, Debit, A ANTOINE GRIMAL de
18 Gand mon Compte fl. 194. 7. 8. Et fl. 218. 19. argent courant dudit Gand, qu'il m. écrit lui être deu, pour fraiz & Commiſſion des 80 Torches fil de Laton, que je lui ai cy devant adreſſées pour Compte dudit Huſtin qu'il a expediées pour Lille. fl. 218|19.|

Leſquels fl. 218. 19. argent courant, reduits à 16⅔ pour cent font fl. 187.|13.|8.

Agio à 2 pour cent 3.| 7.| .

Perte au change 3.| 7.| .

Argent fort fl. 194.| 7.|8. — fl. 194 | 7 | 8

126. *Recevoir avis d'un mien Correſpondant qu'il à compté une ſomme à un autre Correſpondant, le tout pour mon Compte.*

7 ELIE DUPUI de Londres mon Compte courant, Debit A DENIS DUTRI dudit Lon-
13 dres auſſi mon Compte courant fl. 2058. 8. 8. pour £ 192. 8 ſ. ſterlings, que ce dernier à comptez de mon ordre, au premier appert de ſa Lettre du 28 Janvier / 8 Fevrier } 170⅘. que je reduis à 34⅜ ß de gros par livre ſterling, fait ici en Banque fl. 2005.|15.|8

Agio à 2½ pour cent 52.|13.| — 2058 | 8 | 8

Du 12. dito.

127. *Remiſe que je fais à un de mes Correſpondans. pour mon Compte.*

PIERRE PINET de Coningsberg mon Compte courant, Debit aux parties ſuivantes, pour ma Remiſe de £ 300 de gros, à 270 gros Polonois (ou de Brandebourg) par livre de gros faiſant 2700. florins Polonois (ou de Brandebourg) en une Lettre de Change de ladite ſomme, tirée ce jourd'hui par Chriſtiaen Benjamin Smidt, ſur Abraham van Beuningen de Dantzick à 2 mois 10 jours de date, à l'ordre dudit Pinet, SAVOIR,

18 A BANQUE fl. 1800. écrit à Chriſtiaen Benjamin Smidt fl. 1800.| .|.

2 A AGIO fl. 54. à 3 pour cent 54.| .| — 1854 — —
3

Du 14. dito.

128. *Traite ſur un mien Correſpondant, pour ſon Compte.*

Les parties ſuivantes, Debit A JAQUES HUSTIN de Lille ſon Compte courant, pour ma Traite de £ 250. de gros à 25. pour cent de ſa perte, à 8. jours de veuë à l'ordre de Pierre Tranchepain, & Pierre le Tellier, SAVOIR,

2 BANQUE fl. 1200. écrit par leſdits Tranchepain & le Tellier fl. 1200.| .|

3 AGIO fl. 30, à 2½ pour cent 30.| .| — 1230 — —
18

Du 14 Fevrier 1705.

		florins	so.	p.
	129. *Payer le Frét & fraiz des Marchandiſes reçeuës pour mon compte.*			
.4 .17	VINS EN GENERAL, Debit A CAISSE particuliere fl. 790. 10. que j'ai payé pour le fret, chauſſes, Avaries & droits d'entrée pour les 40. Tonneaux Vins du Haut Païs, que Jacob Rattier de Bordeaux ma envoyez pour mon Compte, par le Navire le Tigre d'Altena, appert par mon Livre des Receptions,	790	10	—
	Du 16. dito.			
	130. *Faire le compte des fraiz & net provenu des Marchandiſes vendues en commiſſion, & en envoyer le compte.*			
	CREPONS de Caſtres pour Compte de Elizée & Iſaac Auriol dudit lieu, Debit aux parties ſous-mentionnées, pour fraiz & net provenu des 24 Pieces, SAVOIR,			
.13	A CAISSE particuliere fl. 12. 7. que j'ai payé depuis la reception fl. 12.| 7.| .			
.17 .11	A COMPTE DE COMMISSION fl. 24. 9. 8. pour celle de fl. 1223. 13. à 2. pour ⅛ 24| 9.|8			
.19	A ELIZE'E & ISAAC AURIOL dudit Caſtres, leur Compte courant, fl. 1186. 16. 8. pour ce qu'il leur revient de net provenu 1186.|16.|8.	1223	13	—
	131. *Faire le Compte &c. comme en l'article cy-deſſus.*			
	ETAIN D'ANGLETERRE pour Compte de Elie Dupui de Londres, Debit aux parties ſous-mentionnées pour fraiz & net provenu de 50 Saumons vendus, SAVOIR,			
.13	A CAISSE particulie fl. 170. que j'ai payé depuis la reception fl. 170.| . | .			
.17 .11	A COMPTE DE COMMISSION fl. 139. 2. 8. pour celle de fl. 6956. 13. 8. à 2 pour cent 139.| 2 |8.			
.19	A ELIE DUPUI dudit Londres ſon Compte courant fl. 6655. 1. pour ce qui lui revient pour le net provenu, ſuivant le Compte envoyé ce jourd'hui 6655.| 1.| .	6964	3	8
	132. *Remiſe que je fais à un de mes Correſpondans, que je tire ſur un autre, le tout pour mon Compte.*			
.16 .6	PIERRE TESTAS de Bordeaux mon Compte courant, Debit A SAMUEL BERNARD de Paris auſſi mon Compte courant fl. 2365. 16. 8. Et £ 3600. tournois pour ma remiſe de 1200 △, à 76¾ ⅝ que j'ai faite ce jourd'hui au premier, ſur ce dernier à 20 jours de veuë à l'ordre dudit Teſtas, fait ici en Banque fl. 2302.|10.| . Agio à 2¾ pour cent 63| 6.|8.	2365	16	8
	Du 18. dito.			
	133. *Solder & arréter le compte de Banque avec Mrs les Commiſſaires.*			
.2 .2	BANQUE, Compte nouveau, Debit A ELLE-MEME, Compte vieux fl. 28535. 1. 8. que pour ſolder ledit Compte vieux, je Debite le Nouveau, ſuivant la liquidation que j'ai faite ce jourd'hui, avec Mrs. les Commiſſaires de ladite Banque qui me continuent le Compte à fol. 930.	28535	1	8
	134. *Faire bon à la Banque, le ſol par partie des ſommes écrites en icelle.*			
.10 .2	GAINS ET PERTES, Debit A BANQUE Compte nouveau fl. 1. 15. pour 20 billets que mon Pere avoit cy-devant faits écrire en ladite Banque, & pour 15. que j'en ai fait écrire à 1 ſol par billet argent de Banque	1	15	—

Du 20. Fevrier 1705.

florins | so. | p.

135. *Vendre des Marchandiſes comptant par Caiſſe.*

17 / 4 CAISSE particuliere, Debit A VINS EN GENERAL fl. 3296. 14. pour 9¼ Tonneaux Vin de Graves que j'ai vendus aux ſous-nommez qu'ils m'ont payez comptant en les reçevant moyenant 1 pour cent de rabat, SAVOIR,

6 Tonneaux	A Pierre Goddé	A Liv. 60. de gros	fl. 2160. | . | .
3¼ Tonneaux	A Benjamin Dumas	A Liv. 60.	1170. | . | .
9¼ Tonneaux, qui ſe montent			fl. 3330. | . |
		Deduit 1 pour cent	33. | 6. |

3296 | 14 | —

136. *Vendre des Marchandiſes à payer au comptant, moyennant rabat.*

Les ſous-nommez, Debit A VINS EN GENERAL fl. 7581. 11. 8. pour 35 Tonneaux 2¼ Bariques Vin de Haut-Païs que je leur ai vendus à payer comptant moyennant 1 pour cent de rabat pour le prompt payement, SAVOIR,

9 JEAN DUTRI fl. 4276. 16. pour 20 Tonneaux à ℔ 36. de gros le Tonneau fl. 4320. \| . \| .
Deduit 1 pour cent 43. \| 4. \| .
fl. 4276. \| 16. \| .

9 / 4 JAQUES DUPEYROU le jeune fl. 3304. 15. 8. pour 15 Tonneaux 2¼ Bariques à ℔ 35¾ de gros le Tonneau fl. 3338. \| 3. \| .
Deduit 1 pour cent 33. \| 7. \| 8.
fl. 3304. \| 15. \| 8.

7581 | 11 | 8

Du 25. dito.

137. *Aquitter en Banque une Traite qu'un de mes Correſpondans à faite ſur moi pour mon compte.*

SAMUEL BERNARD de Paris mon Compte courant, Debit, aux parties ſuivantes fl. 3172. 17. 8. & ℔ 4530. tournois pour ſa Traite du 23. du paſſé ſur moi, à Uſance de 1510 △ à 82 § à l'ordre d'André Pels, SAVOIR,

6 / 2 / 3 A BANQUE fl. 3095. 10. écrit à André Pels fl. 3095. \| 10. \|
A AGIO. fl. 77. 7. 8. à 2½ pour cent 77. \| 7. \| 8

3172 | 17 | 8

Du 2. Mars.

138. *Recevoir d'un Correſpondant un compte des fraiz à lui deus.*

11 / 6 FRAIZ &c. Debit A SAMUEL BERNARD de Paris mon Compte courant fl. 25. 5, Et ℔ 38. tournois pour les fraiz ſous-mentionnez à lui deus ſuivant le Compte qu'il m'a envoyé avec ſa lettre du 25. du paſſé, SAVOIR,

Pour ſa Commiſſion de ſes Traites	Liv. 26. | 7. | .
Pour Courtage deſdites Traites	9. | 13. | .
Pour port de lettres	2. | . | .
	Liv. 38. | . | .
Leſquelles Liv. 38. tournois, font 12⅔ △ que j'aprecie à 77¾ § par écu	fl. 24. | 12. | .
Agio de Banque à 2½	| 13. | .

25 | 5 | —

139. *Payer des fraiz pour des Marchandiſes pour mon Compte.*

Les parties ſuivantes, Debit A CAISSE particuliere, pour ce que j'ai payé à Pieter Cock Tonnelier pour reception & livraiſon des Vins & Eaux de Vie, Rabatages, cercles, & autres menus fraiz, ſuivant le Compte qu'il m'a delivré, SAVOIR,

4 VINS EN GENERAL fl. 54. 12. pour reception & livraiſon, & autres fraiz de 60. Tonneaux reçûs & livrez depuis Novembre dernier fl. 54. \| 12. \| .

4 / 17 EAUX DE VIE EN GENERAL fl. 45. 15. pour reception & livraiſon, & autres fraiz de 50. Pieces reçuës & livrées, depuis Octobre dernier fl 45. \| 15. \| .

100 | 7 | —

Du 2. Mars 1705.

florins | so | p.

140. *Acheter une Portion d'un Navire ou Vaisseau à credit.*

.6 .18 PORTIONS DE VAISSEAUX Debit, A DANIEL OYENS fl. 2198. 8. pour achat de $\frac{1}{8}$ d'interêt qu'il avoit dans le Navire le Chat d'or, & sur tous les appareaux & Munitions d'icelui qu'il m'a vendu, pour ladite somme, appert du Contract de vente retenu ce jour d'hui par Henri Outgers Notaire, & c'est pour le montant de ce qu'il me devoit payer, pour l'Etain d'Angleterre que je lui ai vendu le 3. du mois passé — 2198 | 8 | —

141. *Recevoir payement des Marchandises vendues, soit en Banque & en Assignation.*

Les parties suivantes Debit, A JEAN DUTRI fl. 7190. 3. 8. pour le payement qu'il m'a fait du montant de l'Etain, & Vin que je lui ai vendu le 3. & 20. du passé, ce qu'il a fait en la maniere suivante, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 5000. qu'il a écrit sur mon Compte en icelle — fl. 5000 | . |
.3 AGIO fl. 144. 5., à $2\frac{7}{8}$ pour cent — 144 | 5 | .
.19 .9 LES FRERES VANDERSPRANG Caissiers fl. 2045. 18. 8. pour ce qu'il m'a assigné de recevoir desdits Vandersprang — 2045 | 18 | 8

7190 | 3 | 8

142. *Traite sur un mien Correspondant pour mon compte.*

Les parties suivantes Debit, A SAMUEL BERNARD de Paris mon Compte courant fl. 594. 17. & £ 906. 5. tournois, pour ma Traite de ce jourd'hui de 302. △ 5 s. à $76\frac{1}{2}$ à 2 Usances, à l'ordre de Pierre Godeffroy, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 579. 12. 8. écrit par ledit Godeffroy — fl. 579 | 12 | 8
.3 AGIO fl. 15. 4. 8., à $2\frac{1}{8}$ pour cent — 15 | 4 | 8
.6

594 | 17 | —

143. *Vendre des Marchandises comptant par Caisse moyennant rabat.*

.17 .7 CAISSE particuliere Debit, A COCHENILLE MESTIQUE fl. 3562. 15. pour $195\frac{1}{2}$ ℔ que j'ai vendue à Dirck Bondermaker, à 59 ß la livre qu'il m'a payée comptant, moyennant le rabat de 1 pour cent, se montant au susdit prix — fl. 3460 | 7 | .
Augmentation à 4 pour cent — 138 | 8 | .
fl. 3598 | 15 | .
Deduit 1 pour cent — 36 | . |

3562 | 15 | —

Du 7. dito.

144. *Achat des Actions en la Compagnie des Indes, comme en l'article 27.*

ACTIONS EN LA COMPAGNIE DES INDES Orientales Chambre d'Amsterdam, Debit Aux parties suivantes fl. 16051. 10. pour une Action de £ 500. de gros, que j'ai achetée d'Isaac Muyssard, à raison de 520 pour cent, qu'il a fait transporter de son Compte sur le mien, sur le Livre de ladite Compagnie, SAVOIR,

.8 A BANQUE fl. 15600. écrit audit Isaac Muyssard, — fl. 15600 | . | .
.2 A AGIO fl. 448. 10., à $2\frac{7}{8}$ pour cent — 448 | 10 | .
.3 .8 A COMPTE DES COURTAGES fl. 3. pour le Courtage de ladite partie, que je dois payer à Isaac Mortera — 3 | . | .

16051 | 10 | —

145. *Aquitter une Traite qu'un de mes Correspondans a faite sur moi, pour mon compte & pour solde.*

JAN STRAELMAN de Dantzick mon Compte courant, Debit aux parties suivantes fl. 8377 & florins Polonois 12199. 15. gros, pour sa traite du 24. Janvier, à 40. jours de datte de £ $1355\frac{1}{2}$ de gros à 270. gros, Polonois par livre de gros, à l'ordre de Henry Straelman, SAVOIR,

.13 A BANQUE fl. 8133. écrit à Henry Straelman. — fl. 8133 | . |
.2 A AGIO fl. 244. à 3. pour cent — 244 | . |
.3

8377 | — | —

florins | ſo. | p.

146. *Faire bon à un Correſpondant le courtage & port de Lettres à lui dûs.*

10/13 GAINS ET PERTES Debit, A JAN STRAELMAN de Dantzick mon Compte courant fl 30. . 8. pen. & fl Polonois 44. 12½ gros, qu'il m'écrit par ſa lettre du 24. Fevrier dernier lui être deu, pour courtage & port de lettres, ce que je reduis à raiſon de 270 gros ſuſdit pour 1. £ de gros, qui font £ 4. 17 ſ. 2 § de gros, qui rendent ici en Banque fl. 29.|3.|
Agio à 3 pour cent |17.|8

30 — 8

147. *Recevoir un compte de vente de Marchandiſes pour compte de Compagnie.*

13/14 DENIS DUTRI de Londres mon Compte courant, Debit A CARGAISON POUR LONDRES de Compte à moitié entre Samuel le Febvre de Haerlem, & moi S. R. fl. 4333. 5 8 pour Liv. ſterling 406. 10. qu'il m'écrit par ſa lettre du 23 Fevrier / 4 Mars } 170⅝ avoir fait du net provenu des 56 pieces Toiles de Cambrai à lui envoyées le 29. Decembre dernier, pour vendre pour Compte ſuſdit, leſquelles 406. £ 10 ſ. ſterlings, je reduis à 34 § 8 § de gros, ſuivant le cours du change de ce jourd'hui, fait ici en Banque fl. 4227.|12.|
Agio à 2½ pour cent 105. 13.|8

4333 5 8

148. *Faire bon à un intereſſe en une Cargaiſon, le principal & le profit qui lui reviennent d'icelle.*

CARGAISON POUR LONDRES. Pour Compte à ½ avec Samuel le Febvre Debit, aux parties ſuivantes fl. 2360. 10. 8. qui revien de ladite Cargaiſon, en principal & profit, SAVOIR.

14/14 A SAMUEL LE FEBVRE de Haerlem ſon Compte en ma Compagnie fl. 2166. 12. 8. pour ce qui lui revient ſur icelle,
Pour la ſomme qu'il a fait bon le 29. Decembre dernier pour ſa moitié, & de laquelle il a été rendu Debiteur. fl. 1972.|15.|
Pour ſa ½ de fl. 387. 15. 8. profité ſur icelle 193|17|8
fl. 2166.|12.|8

.10 A GAINS ET PERTES fl. 193. 18. pour ma moitié dudit profit 193.|18.|

2360 10 8

149. *Payer un intereſſé en une Cargaiſon, en Lettre de Change ou autrement.*

14/13 SAMUEL LE FEBURE ſuſdit ſon Compte en Compagnie, Debit aux parties ſuivantes, SAVOIR,
A DENIS DUTRI de Londres mon Compte courant fl. 2161. 17. & £ 202. 16 ſ. ſterlings, pour ma Traite de ce jourd'hui ſur ledit Dutri à 2 Uſances à l'ordre dudit le Febvre à 34 § 8 § de gros par livre ſterling, laquelle Lettre j'ai fournie audit le Febvre pour ce qui lui revient de ſa ½ de la Cargaiſon des 56. pieces Toiles de Cambrai envoyées audit Dutri le 29. Decembre dernier, fait ici en Banque fl. 2109.|2.|8
Agio à 2½ pour cent 52. 14 8
fl. 2161.|17.|

.10 A GAINS ET PERTES fl. 4. 15. 8. pour ſa ½ du port des lettres reçuës de Londres 4.|15.|8

2166 12 8

Du 11. dito.

150. *Recevoir payement d'une dette deue par obligation.*

·17/·5 CAISSE particuliere, Debit A HANS DE WAEL, ſon Compte de Tems fl. 836. pour fl. 800. que feu mon pere lui avoit prêtez à l'interêt le 8. Mars 1704. à raiſon de 4½ pour cent par an, dont il lui avoit fait ſon Obligation qu'il m'a payée ce jourd'hui 836 — —

151. *Ren-*

florins | so. | p.

151. *Rendre Debiteur un Correſpondant pour ma Proviſion d'une Remiſe qu'il m'a faite, & d'une Remiſe que je lui fais, le tout pour ſon compte.*

10 ELIE DUPUI de Londres ſon Compte courant, Debit A COMPTE DE COMMISSION
11 fl. 5 7. 8. Pour ma Proviſion de fl. 2148. 8., à ½ pour cent à quoi revient la Remiſe de £ 200. ſterlings qu'il m'a faite pour ſon Compte le 25 Fevrier / 7 Mars } 70⅞ en lettre tirée du dit
Londres le 25 Decembre / 5 Janvier } 170⅞ par Seignoret Baudouin & Santigni à 2 Uſances, ſur Pierr
Got en payement de laquelle il m'a fourni une ſemblable Lettre de £ 200. ſterling qu'il a tiré ſur les ſuſdits à l'ordre dudit Dupui payable à 2 Uſances, ayant reduit l'une & l'autre Lettre à raiſon de 34⅔ ß de gros par livre ſterling, ainſi je n'ai rien receu ny debourſé de réel fait ici en Banque
fl. 2080.| . | .
Agio à 3. pour cent 62 | 8
fl 2142.| 8
De ſorte que ma Proviſion de ladite ſomme à ½ pour cent, revient à fl 5 | 7 | 8

152. *Porter la ſolde d'un compte courant d'un de mes Correſpondans, de ſon Compte, à mon compte.*

ELIE DUPUI de Londres ſon Compte courant, Debit A SOI-MEME, mon Compte courant
19 fl. 6597. 19. 8. Et £ 615. 19ſ. 2 ß ſterlings, qu'il m'a écrit par ſa lettre du 25 Fevrier / 7 Mars } 170⅞
7 de le Debiter à ſon dit Compte & de l'en Crediter au mien, ſur le pié de 34⅔ ß de gros par £ ſterling fait ici en Banque.
fl. 6405 |19. 8.
Agio à 3 pour cent 192.| . | . 6597 | 19 | 8

153. *Recevoir d'un de mes Correſpondans un compte de vente de mes Marchandiſes.*

16 PIERRE BROSSARD de la Rochelle mon Compte courant, Debit A CARGAISON POUR
15 LA ROCHELLE, pour mon Compte fl. 18622. 3. Pour £ 27054. tournois qu'il a fait du net provenu des 26. Pieces de Draps d'Angleterre, que je lui avois envoyez le 3. Janvier dernier appert du Compte qu'il m'a envoyé, laquelle ſomme de £ 27054. tournois, je reduis ſuivant le cours du change de la Rochelle, à raiſon de £ 150. tournois pour 100 florins de Banque vient
fl. 18036.| . | .
Agio à 3¼ pour cent. 586.| 3.| . 18622 | 3 | —

154. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite pour mon compte.*

17 CAISSE particuliere Debit, A PIERRE PINET de Coningsberg mon Compte courant.
18 fl. 6333. & £ de gros 1080. pour ſa Remiſe de £ 1055. 10 ſ. de gros, en 2 Lettres de Change ſous-mentionnées faute d'avoir peu executer les ordres que je lui avois cy-devant donnés par ma lettre du 15. du mois paſſé, SAVOIR,
Liv. 600.| . | . de gros en Lettre d'Eduward Namin du 2 Fevrier ſur Wallen & Arent van Mauric de cette Ville à 4. jours de datte, qu'ils m'ont payée comptant en argent courant
fl. 3600.| . | .
Liv. 455.|10.| . de gros en Lettre de Pieter Kelman du 3. Fevrier ſur Jacob van Haerlem de Dort, à 41. jours de datte payable en cette Ville chez Thomas van Zoon qui me l'a aquitée
fl. 2733.| . |
Liv. 1055.|10.| . de gros que ledit Pinet m'a remiſes & negociées à 276. gros par livre de gros, vient en argent de Coningsberg (ou de Pruſſe) fl. 9710. 18. de gros 6333 | — |
Liv. 24.|10.| . pour ſa Commiſſion, courtage & port de Lettres
Liv. 1080.| . | . de gros de 6. florins à la livre de gros.

		florins	so.	p.

155. *Vendre une portion d'un Navire ou Vaisseau.*

.7 .6 JACOB RATTIER de Bordeaux ſon Compte courant, Debit A PORTIONS DE VAISSEAUX fl. 2600. pour vente que je lui ai faite de $\frac{1}{8}$ d'interêt que j'avois au Navire le Prophete Samuel avec tous ſes appareaux & uſtenciles ſuivant l'accord qui a été fait entre moi & Claes Meindert Maître ſur ledit Navire, porteur de procuration dudit Rattier, appert du Contract de vente retenu par Jean Hoekebak Notaire, pour ladite ſomme de — 2600 — —

156. *Traite faite ſur moi par un Commiſſionnaire, pour compte d'autrui.*

.18 .17 ANTOINE GRIMAL de Gand mon Compte, Debit à CAISSE particuliere fl. 194. 7. 8 pour fl. 218. 19. argent courant dudit lieu, à $16\frac{2}{3}$ pour cent d'avance qu'il a tirés ſur moi le 8. du courant payables à veuë à Frederik Cloper pour ſon rembourſement des fraiz & Commiſſion des 80. Torches de fil de Laiton, à lui cy-devant adreſſées, pour Compte de Jaques Huſtin de Lille, laquelle lettre j'ai aquittée audit Cloper. fl. 218.|19|. — 194 | 7 | 8

157. *Traite qu'un de mes Correſpondans à faite ſur moi, pour mon compte.*

ELIE DUPUI de Londres mon Compte courant, Debit aux parties ſuivantes fl. 7667. . 8. & £ 724. 9. ſterlings pour ſa Traitte du $\frac{25 \text{ Fevier}}{7 \text{ Mars}}$ } $170\frac{2}{3}$ payable à veuë, à l'ordre de Pierre Rouviere & fils à 34 ß 3 ₰ par livre ſterling, SAVOIR,

.7 .2 .3 A BANQUE. fl. 7443. 14. 8. écrit à Pierre Rouviere & fils — fl. 7443.|14.|8.
A AGIO fl. 223. 6, à 3 pour cent — 223.| 6.|.
— 7667 | — | 8

Du 24. dito.

158. *Traite de Genes pour mon Compte ſur Lion, pour compte d'autrui.*

.19 .19 GUILLAUME & JEAN BOISSIER de Genes mon Compte courant, Debit A JEAN & LOUIS MALET de Geneve, leur Compte courant fl. 3084. . 8. pour piaſtres 1211. 4. 5 ₰ pour Traite que leſdits Boiſſiers ont faite pour mon Compte & ordre le 14 du courant, ſur les Freres Lulin & Marcet de Lion, de $1500\frac{3}{4}$ △ de 20. ſols d'or ſol, payables en payement de Pâques à l'ordre d'Alexandre Rigioli à $230\frac{1}{2}$ △ ſuſdits pour 100. écus de Marc, faiſant 651 △ 1 ſ 6 ₰ de Marc, à 122 △ 8 ſ. d'argent dudit Genes pour 100 △ dudit Lion vient 796 △ 18 ſ. 6 ₰ d'argent, à 7. Liv. 12 ſols dudit Genes pour 1 écu d'argent, qui donnent 1211. piaſtres 4 ſ. 5 ₰ de 5. lires à la piaſtre, que je dois faire bon auſdits Malet, qui reduites à 80 ₰ par △, fait ici en Banque — fl. 3001.|10.|.
Agio à $2\frac{3}{4}$ pour cent — 82.|10.|8.
— 3084 | — | 8

Du 27. dito.

159. *Vente des Obligations capitales en la Compagnie des Indes Orientales.*

.17 .13 CAISSE particuliere Debit A OBLIGATIONS capitales en la Compagnie des Indes Orientales Chambre de cette Ville fl. 1187. 8. 8. que j'ai receus d'Arent van Broyel, par Aſſignation de Claude Louis de Surmont auquel j'ai fait vente des 2 Obligations ſous-mentionnées,

fl. 575.|.|. courans en une Obligation de la dite Compagnie, en date du premier Juin 1704. qui écherra le 31 Mai prochain à $7\frac{1}{2}$ pour cent de benefice & $3\frac{1}{2}$ pour cent d'interêt — fl. 575.|.|.
Le benefice & l'interêt ſuſdit monte pour 8. mois — 63.| 5.|.
— fl. 638.| 5.|.

fl. 500.|.|. courans en une Obligation comme deſſus en datte dudit jour premier Juin 1704. qui écherra le 31 Mai prochain à $7\frac{1}{2}$ pour cent de benefice & $3\frac{1}{2}$ pour cent d'interêt — fl. 500.|.|.
Le benefice & l'interêt ſuſdit pour 8 Mois — 49.| 3.|8.
— fl. 549.| 3.|8.

fl 1075.|.|. courans à $7\frac{1}{2}$ pour cent de benefice, & $3\frac{1}{2}$ pour cent d'interet montent — 1187 | 8 | 8

Nota *il y a abus en cet article lequel eſt corrigé en l'article* 172.

160. *Vente*

Du 27. Mars 1705.

florins | ſo. | p.

160. *Vente des Actions en la Compagnie des Indes Orientales, comptant par Banque.*

Les parties ſuivantes Debit, A ACTIONS EN LA COMPAGNIE des Indes Orientales Chambre de cette Ville, pour £ 500. de gros que j'ai vendu à Frederick Raphaon, à 512 pour cent, que j'ai fait écrire ſur ſon Compte ſur les Livres de ladite Compagnie, & il m'en a fait écrire la valeur en Banque, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 15360. écrit par Frederick Raphaon — fl. 15360.|.|.
.3 AGIO. fl. 460. 16. à 3 pour cent. — 460|16.|.
.8 — 15820 | 16 | —

161. *Faire bon à la Caiſſe les courtages payez, comme en l'article 31.*

.8 ACTIONS ſuſdites Debit, A CAISSE particuliere fl. 3. que j'ai payé à Iſaac Mortera pour
.17 le courtage de la vente de la partie cy-deſſus. — 3 | — | —

Du 29. dito.

162. *Traite qu'un de mes Correſpondants à faite ſur moi, pour ſon compte.*

JAQUES VERDERI de Bordeaux ſon Compte courant, Debit aux parties ſuivantes, pour les 2. Traites ſous-mentionnées qu'il a faites ſur moi le 27. Janvier dernier à 2 Uſò, SAVOIR,

500 △ à 81½ à l'ordre d'Iſaac Cazals
300 △ audit prix à l'ordre de Jaques Dupeyrou le jeune.

800 △ à 81½ § par écu

.10
.2 A BANQUE fl. 1018. 15. écrit à Iſaac Cazals — fl. 1018|15.|.
.2 A BANQUE fl. 611. 15. écrit à Jaques Dupeyrou le jeune — 611|15.|.
.3 A AGIO fl. 42. 16. à 2⅔ pour cent de fl. 1630. 10. — 42.|16.|. — 1673 | 6 | —

Du 31. dito.

163. *Acheter des Meubles & les payer comptant par Caiſſe.*

.7 MEUBLES Debit, A CAISSE particuliere fl. 3400. que j'ai payé comptant à Pieter Schoon-
.17 hoven, pour les ſous-mentionnés qu'il m'a vendus, SAVOIR,
1. Tenture de Tapiſſerie de l'Hiſtoire de Cyrus, pour la ſomme de — fl. 3250.|.|.
1. Indienne ou couverture de lit très-belle pour — fl. 150.|.|. — 3400 | — | —

164. *Vendre des Meubles qui me ſont payez comptant par Caiſſe.*

.17 CAISSE particuliere Debit, A MEUBLES fl. 500. que j'ai receu comptant de Samuel Bren-
.7 tany pour les ſous-mentionnez que je lui ai vendus, SAVOIR,
1. Vieille Tenture de Tapiſſerie du Jugement de Paris, pour — fl. 350|.|.
2. Tableaux du Jugement de Salomon, & de la priſe de Troye, pour — 150.|.|. — 500 | — | —

165. *Recevoir payement des Marchandiſes vendues, comme en l'article 141.*

Les parties ſuivantes, Debit A JAQUES DUPEYROU le jeune fl. 3304. 15. 8. pour payement qu'il m'a fait, pour les Vins que je lui ai vendus le 20. Fevrier dernier, ce qu'il a fait en la maniere ſuivante, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 2000. qu'il a écrit ſur mon Compte en icelle — fl. 2000.|.|
.3 AGIO fl. 57. 10. à 2⅔ pour cent — 57|10.|.
.19 LES FRERES VANDERSPRANG fl. 1247. 5. 8. Pour ſon Aſſignation ſur eux — 1247.|5.|8
.9 — 3304 | 15 | 8

Du premier Avril.

166. *Recevoir avis d'un Correſpondant, d'une vente de Marchandiſes d'une Cargaiſon pour compte de Compagnie.*

.19 JAQUES BOUE' de Hambourg mon Compte courant Debit, A CARGAISON POUR
.15 HAMBOURG, en Compagnie ⅓ pour lui, & ⅓ pour Jean Royer & le ⅓ reſtant pour moy S. R. fl. 2846. 5. Et Marcs lubs 3285. 14 ſ. 10 § argent de Banque dudit Hambourg provenus de mon ⅓ de Marcs 11472. courans de 16. ſols lubs, & l'agio dudit lieu à 16⅔ pour cent du net provenu des 10. Tonneaux Vin de Grave, que j'ai chargez à ſa Conſignation

Suite à la page 36.

florins | so. | p.

Suite de la page 35.

le 2. Janvier dernier, fait Daelders 1642. 14 f. 10 ⅜ lubs de Banque, que je reduis à 33 13/16 f. par Daelder fait ici en Banque fl. 2776 | 16. | 8

Agio à 2½ pour cent 69. | 8. | 8

2846 | 5 | —

167. *Faire aquitter une Lettre de Change par autrui, pour compte d'un mien Correſpondant, payable au lieu de ma reſidence.*

.0 .19 PIERRE POUJOL de Hambourg ſon Compte courant, Debit AUX FRERES VANDERSPRANG fl. 2173. 16. pour aquit d'une lettre de Change, tirée d'Arkangel le 15. Fevrier dernier par Hendrick Kramer, ſur ledit Poujol de 494. Roubels 4 Copkens, à 88 ſols courans par Roubel à 14. jours de veuë, payable en cette ville à Jan Martens, auquel ledit Poujol m'a ordonné par ſa Lettre du 20. du paſſé de vouloir aquiter pour ſon Compte, & de l'en debiter, laquelle j'ai faite payer par leſdits Vandersprang. 2173 | 16 | —

168. *Traite que je fais ſur un mien Correſpondant, pour ſon compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A PIERRE POUJOL de Hambourg ſon Compte courant, pour ma Traite de ce jourd'hui de 1271 Daelders 4 ſols lubs, à 33⅜ ſols par Daelder, à 15 jours de veuë à l'ordre d'Ambroiſe de Beaume, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 2121. 2., écrit par ledit de Beaume fl. 2121. | 2. | .

.3 .20 AGIO fl. 53. . 8., à 2½ pour cent 53. | . | 8

2174 | 2 | 8

Du 4. dito.

169. *Envoyer des Marchandiſes à un mien Correſpondant pour ſon compte, les faire aſſurer, & en faire les fraiz.*

JEAN ESPESSEL habitant à Surinam ſon Compte courant Debit, aux parties ſuivantes, pour les Marchandiſes ſous-mentionnées, que pour ſon Compte & ordre j'ai achetées & chargées pour ledit lieu, ſur le Navire le Dragon de cette Ville Maître Eſteven Mol, SAVOIR,

.20 .17 CAISSE particuliere fl. 2330. 12. pour l'achat des Marchandiſes, prime & police d'Aſſurance, comme s'enſuit

Acheté de diverſes Perſonnes, & payé comptant par Caiſſe.

4 Tonneaux Vins de Graves	à £ 70. de gros le Tonneau	fl. 1680.	.	.
78 Verges Eau de Vie	à £ 22½ les 30. Verges	351	.	.
20 Caves de 12. Bouteilles chacune, à mettre la dite Eau de Vie, pour		110.	.	.
		fl. 2141.	.	.
Deduit 1 pour cent pour prompt payement		21.	8.	
		fl. 2119.	12	.

Pour prime d'Aſſurance de fl. 1800. fait Aſſurer ſur leſdites Marchandiſes à 12. pour cent, appert de la police d'Aſſurance, que Jean Salinieres m'a delivrée ſignée de divers Aſſureurs, auquel j'ai payé compris 20 ſols pour la Police 211. | . | .

2330. | 12. | .

.11 A FRAIZ fl. 169. 8. pour les fraiz de ladite Cargaiſon ſuivant mon Livre des Cargaiſons, & par le Compte envoyé. 169 | 8 | .

fl. 2500. | . | .

.11 A COMPTE DE COMMISSION fl. 50. pour ma Commiſſion de ladite ſomme à 2 pour cent fl. 50. | . | .

2550 | — | —

170. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite pour mon compte, & m'envoyant le compte des courtages & port de lettres à lui dûs.*

Les parties ſuivantes Debit, A PIERRE POUJOL de Hambourg mon Compte courant pour ſa Remiſe, courtages & port de lettres, SAVOIR,

.17 CAISSE particuliere fl. 144. 4. & Marcs lubs 168. de Banque, pour ſa Remiſe du 28 du paſſé

Suite à la page 37.

Du 4. Avril 1705.

florins | so. | p.

Suite de la page 36.

du passé de 56. Rixdales de 50. sols de Banque, à veuë sur Jean Vasserot fl. 140.| . | .
Agio à 3. pour cent 4 | 4 | .
fl. 144. 4 | .

.1 .12 FRAIZ fl. 10. 15. & Marcs 12. 5 f. 3 §, qu'il m'écrit par la susdite lettre lui être deu pour courtage & port de lettres, laquelle somme je reduis a raison de 35 sols courans pour 1 Daelder de 32 sols lubs, faisant ici fl. 10.|15.| .

154 | 19 | —

Du 7. dito.

171. *Faire Remise à un de mes Correspondans pour mon compte.*

DENIS DUTRI de Londres mon Compte courant Debit, aux parties suivantes pour ma remise de ce jourd'hui en 2 Lettres de Change sous-mentionnées, du montant desquelles je lui ordonne de disposer suivant mes ordres, SAVOIR,

Liv. 830.| . | . sterlings à 35 § de gros par livre sterling en Lettre de Pierre Got du 15. Fevrier à 2 Usances, à l'ordre dudit Dutri, sur Seignoret, Baudouin & Santini dudit Londres

Liv. 800.| . | . sterlings à 35 § 1 § de gros par livre sterling, en Lettre de Baniel Beuzelin du 14. Fevrier à 2 Usances à l'ordre dudit Dutri, sur Pierre Renu, dudit Londres

Liv. 1630| . | . sterlings.

.13 .2 A BANQUE fl. 8715. écrit à Pierre Got, pour £ 830 sterlings fl. 8715.| . | .
.2 A BANQUE fl. 8420. écrit à Daniel Beuzelin pour £ 800. sterlings. 8420.| . | .
fl. 17135.| . | .

.3 A AGIO. fl. 514. 1. pour l'agio de fl. 17135., à 3 pour cent 514 | 1.| .

17649 | 1 | —

172. *Réparer des abus qui ont été faits.*

.17 .13 CAISSE particuliere Debit, A OBLIGATIONS capitales en la Compagnie des Indes Orientales Chambre d'Amsterdam fl. 21. 5. que j'ai receu d'Alexandre Velters, pour lui avoir trop payé par abus le 27 Decembre dernier, pour les interêts qui lui étoient deus audit tems par ladite Compagnie des deux Obligations de 575 & de 500 florins à raison de 3½ pour cent à compter du premier Juin au 27. Decembre 1704. lesquels interêts ne se montent que fl. 21. 12. 8. & je lui avois payé par abus, fl. 42. 17. 8. ainsi il m'a restitué la dite somme de

21 | 5 | —

172. *De même que cy-dessus.*

.13 .17 OBLIGATIONS capitales en la Compagnie des Indes Orientales Chambre d'Amsterdam, Debit A CAISSE particuliere fl. 33, 2. 8. que j'ai restitué ce jourd'hui à Claude Louis de Surmont pour m'avoir trop payé le 27 Mars dernier, pour benefice ou interêts des deux Obligations que je lui ai venduës, dont ledit Benefice à 7½ pour cent, & l'interêt à 3½ pour cent, ne se montent que fl. 79. 6. au lieu de fl. 112. 8. 8. pour 8. Mois, ainsi je lui ai restitué

33 | 2 | 8

Du 13. dito.

173. *Envoyer des Marchandises à un mien Correspond. pour son compte comme en l'art.* 169.

PIERRE BROSSARD de la Rochelle son Compte courant, Debit aux parties suivantes, pour les Marchandises sous-mentionnées que j'avois par Inventaire, que j'ai chargées ce jourd'hui pour son Compte & risque, sur le Navire le Renard de Brittol, simulement pour Compte de Johon Willemsen dudit lieu, mais veritablement pour celui dudit Brossard, appert des Connoissements, SAVOIR,

.20 .5 A MARCHANDISES GENERALES fl. 11840. pour les sous-mentionnées
40. Caisses Sucre du Brezil en poudre, pezant 18400 ℔, à 21½ § la ℔. fl. 9890.| . | .
3000 ℔ de Cire jaune de Coningsberg à 65. florins le cent 1950 | . | .
fl. 11840.| . | .

.17 A CAISSE particuliere fl. 3601. que j'ai payé à Abraham Oyens pour prime & police d'Assurance de fl. 9000. qu'il a fait Assurer sur lesdites Marchandises a 40. pour cent de prime, & 20 sols pour ladite police, appert d'icelle, signée de divers Assureurs 3601.| . | .

.11 A FRAIZ fl. 130. 12. pour ceux des droits de sortie, embalages & autres suivant mon Livre des Cargaisons 130.|12 | .

15571 | 12 | —

Du 13. Avril 1705. — florins | so. | p.

174. *Traite ſur un mien Correſpondant pour mon Compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A Jaques Boue' de Hambourg mon Compte courant fl. 2859. 9. & Marcs 3284. de Banque, pour ma Traite de ce jourd'hui de Daelders 1642. de 32 ſols lubs à 33⅛ ſols par Daelder, à 6 ſemaines de datte à l'ordre de Jean Vaſſerot, Savoir,

2 Banque fl. 2786. 5. écrit par Jean Vaſſerot — fl. 2786.| 5.| .
3 Agio fl. 73. 4. à 2⅝ pour cent — 73.| 4.|
19 — 2859 | 9 | —

175. *Recevoir payement d'un reſtourne d'Aſſurance.*

17 Caisse particuliere, Debit A Cargaison pour Lisbonne de Compte à ½ avec
15 Louis Heyns fl. 17. 4. que j'ai receu d'Abraham Oyens Courtier, pour Reſtourne de prime d'Aſſurance de fl. 491. 12. 8. que j'avois fait trop aſſurer le 3. Janvier dernier, ſur ladite Cargaiſon à 4 pour cent, deduit ½ pour cent pour la ſignature des Aſſureurs — 17 | 4 | —

176. *Faire bon à un intereſſé en une Cargaiſon, ſa portion d'un reſtourne d'Aſſurance.*

15 Cargaison pour Lisbonne de Compte à ½ avec Louis Heyns dudit lieu, Debit A
16 Louis Heyns ſon Compte courant, fl. 8. 12. qui lui revient pour ſa ½ de fl. 17. 4 que j'ai reçû de Reſtourne de prime d'Aſſurance que j'avois de trop fait Aſſurer ſur icelle le 3. Janvier dernier, appert cy-deſſus — 8 | 12 | —

Du 16. dito.

177. *Remiſe faite à Geneve pour compte d'autrui, ſur Lion.*

Jean & Louis Malet de Geneve leur Compte courant Debit aux parties ſuivantes pour ma remiſe de ce jourd'hui que je leur ai faite par ordre de Guillaume & Jean Boiſſier de Genes, en Lettre de Pierre Got de 1500¾ écus de 20 ſols d'or ſol, à 77 8 par écu ſur les Freres Marcet dudit Geneve payable dans Lion, en prochains Payements de Pâques à l'ordre des dits Malet, Savoir,

19 A Banque fl. 2888 19. écrit à Pierre Got. — fl. 2888.|19.| .
2 A Agio. fl. 79. 9. à 2¾ pour cent — 79.| 9.| .
3 — 2968 | 8 | —

178. *Recevoir des Marchandiſes d'un de mes Correſpondans, en Retour du provenu d'autres Marchandiſes que je lui avois envoyees pour mon compte.*

5 Marchandises generales, Debit A Alexandre Sauvaire de Madere
20 mon compte courant fl. 3809. 17. Et 1198 U 505. Rés, pour les Marchandiſes ſous-mentionnées qu'il m'a envoyées par le Navire le Cerf rouge, en retour & payement & des 20 Leſt froment de Pologne, que je lui envoyez à vendre pour mon Compte le 2 Janvier dernier, Savoir,

40 Caiſſes Ecorce de Citron ſeches
10 Barils Ecorce liquides

Le tout revenant avec les fraiz & ſa Commiſſion à ladite ſomme de 1198 U 505 Rés, que je reduis à raiſon de 49½ 8 de gros, par Cruzade de 400. Rés fait en Banque fl. 3707.|18.| .
Agio à 2¾ pour cent — 101.|19.| .
vient 2996 Cruzades 5 ſ. 4 8. — 3809 | 17 | —

Du 18. dito.

179. *Traite ſur un mien Correſpondant pour mon compte.*

Les parties ſuivantes, Debit A Pierre Brossard de la Rochelle ſon Compte courant pour ma Traite de ce jourd'hui de 3000 △ à 77¼ par écu, à 2 Uſances à l'ordre de Pierre Got, Savoir,

2 Banque fl 5831. 5. écrit par Pierre Got — fl. 5831.| 5| .
3 Agio. fl. 167. 13. à 2⅞ pour cent — 167.|13.| .
20 — 5998 | 18 | —

180. *Rece-*

Du 18. Avril 1705.

florins | so. | p.

180. *Recevoir avis de la perte d'un Vaisseau, sur lequel j'avois assuré.*

18/9 COMPTE D'ASSURANCE, Debit A JEAN DUTRI fl. 1176. pour fl. 1200. que je lui avois Assurez le 23 Janvier dernier sur le ¼ du Navire le Sauvage, & sur le ¼ des Marchandises chargées sur icelui, pour le Voyage de cette Ville à Lisbonne, lequel dit Navire ledit Dutri m'a fait notifier qu'il s'est perdu sur les Côtes de Biscaye, ayant accordé avec ledit Dutri de lui payer ladite somme de fl. 1200. moyennant 2 pour cent de rabat, reste 1176 — —

Du 20. dito.

181. *Recevoir un compte de vente, (ou Troc) de Marchandises, pour compte de divers interessez.*

.20/15 JEAN ESPESSEL Habitant à Surinam, nôtre Compte en Compagnie ⅜ de Jean Tourton, 5/16 d'Abraham Dupré ¼ de Jaques Dupeyrou le jeune, & 1/16 de moi S. R. Debit,

A CARGAISON POUR SURINAM, pour Compte de ladite Compagnie de fl. 45090. 10. Et en Sucres bruts 901810 ℔ pour vente (ou Troc) que ledit Espessel à fait des Marchandises à lui envoyées le 31. Decembre dernier, par le Navire le Soleil d'Orient, appartenant à ladite Compagnie, SAVOIR,

			Sucre
200 Barils de bœuf salé qu'il a vendu	A 520 ℔ de Sucre le Baril		104000 ℔
100 Barils de lard	A 800 ℔	le Baril	80000 ℔
100 Barils Eau de Vie	A 500 ℔	le Baril	50000 ℔
194 Tonneaux de Vin	A 1000 ℔	la Barique	770000 ℔
6 Tonneaux de coulage			1010000 ℔
590 Barils ou Tonneaux	*Fraiz*		
Roulage, Rebatage, cercles, sel pour la saumure, Magazins, Droits & menus fraiz, suivant le Compte au menu, dudit Espessel		57690 ℔	
Pour sa Commission de 1010000 ℔ de Sucre à 5 pour cent		50500	
			108190 ℔
Reste de net en Sucres Bruts			901810 ℔

Lesquelles 901810 ℔ de Sucres bruts, apreciées à fl. 5. les 100 ℔ vient. 45090 10 —

---

182. *Recevoir des Effets en retour d'une Cargaison, pour compte de Compagnie.*

EFFETS EN RETOUR de la Cargaison pour Surinam, pour Compte en Compagnie ⅜ de Jean Tourton 5/16 d'Abraham Dupré, ¼ de Jaques Dupeyrou le jeune, & 1/16 de moi S. R. receus par le Vaisseau le Soleil d'Orient Debit,

.20/.20 A JEAN ESPESSEL, susdit Nôtre Compte en ladite Compagnie fl. 45090. 10. pour 901800 ℔ de Sucres bruts, à quoi revient le net provenu des Marchandises à lui envoyées le 31. Decembre dernier pour nous en procurer la vente, ou negociation, ce qu'il a fait contre les Marchandises sous-mentionnées, & en argent comptant, & en une Lettre de Change qu'il nous a envoyée par le Maître dudit Navire, le restant sont des dettes qui restent duës de par delà, par divers particuliers, desquels ledit Espessel nous donnera Compte lors qu'il en aura été payé, SAVOIR,

		Sucre.
1000 Bariques de Sucres bruts, pezant à Surinam		458950 ℔
10000 ℔ de Cacao	A 15 ℔ de Sucre la ℔	150000
4000 florins en argent monnoyé	A 5. fl. les 100 ℔	80000
3500 florins en une Lettre de Change tirée par la Veuve de Pierre Chevalier le 4 Mars dernier à 2 Usances sur Isaac Peuchescot, qui l'a acceptée fait en Sucre à fl. 5. les 100 ℔		70000
		758950 ℔

	Fraiz	
Pour les 1000 Bariques au susdit Sucre à 50 ℔ de Sucre	50000 ℔	
Pour 15 Bariques au Cacao à 50 ℔	750	
Pour Fonsage, Rebatage, cercles & clous pour lesdites Bariques	3250	
Pour sa Commission de la Recette à 5. pour cent	37947	
		91947 ℔
		850897
Pour les dettes qui restent duës audit Surinam		50913
Reste de net en Sucre brut		901800 ℔

— Lesquelles 901800 ℔ de Sucre apreciées à fl. 5 les 100 ℔ vient 45090 10 —

florins | ſo. | p.

183. *Faire Aſſurer des Effets pour compte de Compagnie, ſur bonnes ou mauvaiſes Nouvelles.*

.20 .1) EFFETS EN RETOUR de Cargaiſon pour Surinam, pour compte de la ſuſdite Compagnie Debit, A CAISSE de la même Compagnie fl. 3001. pour prime & police d'Aſſurance de fl. 30000. que nous avons fait aſſurer le 4. du courant à 10. pour cent, ſur bonnes ou mauvaiſes Nouvelles, ſur le corps & quille du Navire le Soleil d'Orient venant dudit Surinam, & ſur les Marchandiſes chargées ſur icelui, appert de ladite police & ſignée de divers Aſſureurs, que Jean Salinieres m'a remiſe ce jourd'hui en main, & auquel j'ai payé pour la dite prime, & 20. ſols pour la police — 3001 | — | —

184. *Recevoir des Marchandiſes en Retour de celles que j'avois données à la groſſe Avanture & faire bon la Commiſſion de la Recette.*

MARCHANDISES GENERALES, Debit aux parties ſuivantes, pour 25000 ℔ de Sucres bruts que Jean Eſpeſſel habitant à Surinam mon Commiſſionnaire, a receu d'Iſaac Viala audit lieu en payement des 20. pieces de Toiles de Haerlem, que j'avois venduës à la groſſe audit Viala le 5. Janvier dernier, chargées ſur le Navire le Trident que Dieu a conduit à bon port, ledit Viala ayant livré de mon ordre audit Eſpeſſel ladite quantité de Sucre, SAVOIR,

.5 16 A GROSSE AVANTURE pour Surinam pour mon compte fl. 1250. pour les ſuſdites 25000 ℔ de Sucres bruts contenus en 50 Bariques à fl. 5. les cent livres fl. 1250 | . | .

.21 A JEAN ESPESSEL habitant à Surinam mon Compte courant fl. 275, pour 5500 livres de Sucres bruts, que je lui dois faire bon, pour les fraiz & ſa Commiſſion des ſuſdits Sucres, SAVOIR,

Pour 50 Bariques qu'il a fournies pour mettre leſdits Sucres à raiſon de 80 liv. de Sucre la Barique 4000 liv.
Pour les fraiz & l'embarquement ſuivant ſon Compte 250
Pour ſa Commiſſion de la Recette des 25000 liv. de Sucre à 5 pour cent 1250
Vient en Sucre 5500 liv.

Leſquelles 5500 liv. de Sucres bruts, appreciées à fl. 5. le cent, donnent fl. 275 | . | . — 1525 | — | —

185. *Faire bon le Fret & Avaries des Marchandiſes reçûës pour mon compte.*

.5 .6 MARCHANDISES GENERALES, Debit A PORTIONS DE VAISSEAUX fl. 687. 10.
Pour Fret & Avaries des 50 Bariques de Sucres bruts, que j'ai reçûs de Surinam pour mon Compte de l'envoi de Jean Eſpeſſel, par le Navire le Soleil d'Orient, SAVOIR,
Pour le fret de 20000 liv. de Sucre deduit le coulage, à 5 dutes par livre fl. 625 | . | .
Pour les Avaries ordinaires à 2 ſols par florin 62 | 10 | .
— 687 | 10 | —

Du 24. dito.

186. *Recevoir payement en Banque d'une Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite pour ſon Compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A PIERRE BROSSARD de la Rochelle ſon Compte courant, pour ſa Remiſe du 20. Fevrier dernier, à 2 Uſances de fl. 5900. de Banque à £ 150. tournois pour 100. florins de Banque, ſur Jaques Dupeyrou le jeune,

.2 BANQUE fl. 5900. écrit par ledit Dupeyrou fl. 5900 | . | .
.3 AGIO. fl. 169. 12. 8. à 2⅞ pour cent 169 | 12 | 8
.20 — 6069 | 12 | 8

187. *Recevoir avis de la perte d'un Vaiſſeau, ſur lequel j'avois fait aſſurer pour compte d'autrui.*

.21 .9 LES ASSUREURS SUR LE NAVIRE LE SAINT MICHEL, Debit A JACOB RATTIER de Bordeaux ſon Compte courant fl. 3431. 5. pour fl. 3500. qu'ils m'avoient aſſuré à 10. pour cent, le 22. Decembre dernier, ſur 30 Leſt de Seigle, qui avoient été chargez à Dantzick pour Compte & riſques dudit Rattier, lequel Navire j'ai avis aſſuré avoir été perdu le 15. Mars dernier, à l'entrée de la Riviere de la Garonne, duquel il ne

Suite à la page 41. s'eſt

Suite de la page 40.

s'eſt ſauvé que le Maître & l'Equipage, laquelle perte j'ai denoncée aux dits Aſſureurs, avec leſquels j'ai accordé que de 100 florins d'Aſſurez ils ne m'en payeront que $95\frac{1}{4}$, SAVOIR,

Aſſureurs		*Sommes Aſſurées*	
Gerard Roghe	avoit ſigné	Pour fl. 1500 à $95\frac{1}{4}$ pour cent	fl. 1436.|5.|.
Pierre Huguetan		Pour fl. 1000	997.|10.|.
Alexandre Velters		Pour fl 1000	997.|10.|.
		fl. 3530. a $95\frac{1}{4}$ pour cent de leur perte	3431 | 5 | —

188. *Recevoir avis d'un de mes Correſpondans de l'Emploi des Remiſes que je lui ai faites pour mon compte.*

Les parties ſuivantes, Debit A DENIS DUTRI de Londres mon Compte courant, pour les Taillis & Rentes ſous-mentionnées & fraiz d'icelles, qu'il m'a écrit par ſa lettre du $\frac{7}{18}$ du courant avoir acheté pour mon Compte, ſuivant les ordres que je lui en ai cy-devant donnez, SAVOIR,

.21 TAILLIS N°. 104. ſur l'Additional impoſitions, A Londres fl. 5441. 5. 8. & £ 503. 2. 6. ſterlings pour l'achat & fraiz qu'il a fait dudit Taillis, qui donne 8 pour cent par an d'interêt, à commencer du $\frac{4}{15}$ Fevrier $170\frac{4}{5}$ payable ledit interêt de 6. en 6. mois, *dont le premier* payement écherra le $\frac{4}{15}$ Août prochain, la ſomme capitale eſt, Liv. 500.|.|.

Fraiz.

Pour le Courtage deſdits Liv. 500. à $\frac{1}{8}$ pour cent Liv. |12.|6.
Pour ſa Commiſſion à $\frac{1}{2}$ pour cent 2.|10.|

3.|2.|6.

ſterlings Liv 503.|2.6

Leſquelles Liv. 503. 2 ſ. 6 ₰ ſterlings, je reduis ſur le pié de 35 ß de gros par livre ſterling fait ici en Banque fl. 5282.16.|.

Agio à 3 pour cent 158.|9.|8

5441 | 5 | 8

.21 RENTES A LONDRES SUR LES VIES de M. & J. P. R. ma fille, & mon fils, fl. 5441. 5. 8. & £ 503. 2. 6. ſterlings pour 2 Rentes de £ 250. ſterlings chacune, ou fraiz d'icelles que ledit Dutri a achetées de mon ordre, leſquelles donnent 14. pour cent d'interêt par an, à commencer du $\frac{12}{23}$ Avril $170\frac{4}{5}$ payables de 6. en 6. mois, qui écherront le $\frac{11}{23}$ Octobre prochain, dont la ſomme capitale eſt. Liv. 500.|.|.

Fraiz.

Pour le Courtage deſdits Liv. 500. à $\frac{1}{8}$ pour cent Liv. |12.|6.
Pour ſa Commiſſion à $\frac{1}{2}$ pour cent 2.|10.|.

Liv. 3.|2.|6.

ſterlings Liv. 503.|2|6.

Leſquelles Liv. 503. 2 ſ. 6 ₰ ſterlings, je reduis à 35 ß comme cy-deſſus fl. 5282|16.|.

Agio à 3 pour cent 158.|9|8.

5441 | 5 | 8

.21/.13 RENTES HEREDITAIRES A LONDRES pour 96. Ans fl. 9032. 11. 8. & £ 835. 3. 9 ſterlings pour ce que ledit Dutri a payé pour une Rente Hereditaire de £ 830. ſterlings, ou fraiz laquelle donne 14 pour cent par an d'interêt, à commencer du $\frac{11}{23}$ courant, payable de 6. en 6. mois qui écherront le $\frac{12}{23}$ Octobre prochain, dont la ſomme capitale eſt £ 830.

Fraiz.

Pour le Courtage des dites Liv. 830. à $\frac{1}{8}$ pour cent Liv. 1.|.|9.
Pour ſa Commiſſion à $\frac{1}{2}$ pour cent 4.|8.|

Liv. 5.|3.|9

Liv. 835.|3|9

Leſquelles Liv. 835. 3 ſ. 9 ₰ ſterlings, je reduis à 35 ß comme cy-deſſus fl. 8769|9.|8

Agio à 3 pour cent 263.|2.|.

9032 | 11 | 8

Du 29. Avril 1705.

fiorins | so | p.

189. *Payer une ſomme à un particulier que je lui avois aſſurée ſur un Vaiſſeau qui s'eſt perdu.*

.9 .17 — JEAN DUTRI, Debit A CAISSE particuliere fl. 1176. que je lui ai payez pour les fl. 1200. que je lui avois aſſurez le 23. Janvier dernier, ſur le ¼ du Navire le Sauvage, & ſur le ¼ des Marchandiſes chargées ſur icelui, qui s'eſt perdu, comme il appert au 18. du courant — 1176 — —

190. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite, pour negocier pour ſon compte.*

Les parties ſuivantes, Debit A JACOB RATTIER de Bordeaux ſon Compte courant, pour la Remiſe qu'il m'a faite pour ſon dit Compte, en une Lettre de Change ſur Hambourg de 1530 △ 24 ſols tournois, à 44½ ſols lubs par écu de 60 ſols tournois, tirée le 15. du courant par Jean Delboſe, à 7. ſemaines de Datte, ſur Hans Broekman à l'ordre dudit Rattier, qui l'a endoſſée à mon ordre, & moi à Pierre Tranchepain & Pierre le Tellier, avec qui je l'ai negociée à 33½ ſols par Daelder de 32 ſols lubs, faiſant 2128. Daelders 14 ſols lubs, SAVOIR,

.2 .3 .7 — BANQUE fl. 3565. 2. écrit par leſdits Trenchepain & le Tellier — fl. 3565 | 2. | .
AGIO fl. 98. 1. à 2¾ pour cent — 98 | 1. | .
— 3663 | 3 | —

Du 1. Mai.

191. *Recevoir avis d'un de mes Correſpondans de la vente qu'il a faite des Marchandiſes que je lui avois envoyées pour mon Compte.*

.20 .15 — ALEXANDRE SAUVAIRE de Madere, mon Compte courant, Debit A CARGAISON POUR MADERE à ſa conſignation fl. 3809. 17., & 1198 U 505. Rés, pour le net provenu des 20 Leſt froment que je lui avois envoyez le 2 Janvier dernier, qui ont produit 4800. Alquieres à raiſon de 240. Alquieres au Leſt, leſquels 1198 U 505. Rés, je reduis à 49½ 8 de gros par Cruzade de 400. Rés, qui font ici en Banque — fl. 3707. | 18. | .
Agio à 2¾ pour cent. — 101. | 19. | .
— 3809 | 17 | —

Du 2. dito.

192. *Recevoir payement des Rentes & loyers des biens fonds.*

.17 .6 — CAISSE particuliere Debit, A RENTES ET LOYERS fl. 300. que j'ai reçeus des ſous-nommez, SAVOIR,

de { *Clement de Swaen*, pour 6 mois de loyer de ma Maiſon ſur le Heere Gragt — fl. 200. | . | .
Johannes Mol pour 6 mois de loyer de ma Maiſon & Jardin à l'Overtoom — 100. | . . . — 300 — —

193. *Payer les Charges & Reparations des biens fonds.*

.6 .17 — RENTES ET LOYERS, Debit A CAISSE particuliere fl. 203. 10. que j'ai payés pour les Charges & Reparations de mes biens fonds, SAVOIR,

A Mrs. les Commiſſaires de cette Ville, pour le huitiéme denier & autres charges de mes deux Maiſons & Jardin, tant de la Ville que ſur le chemin de l'Overtom — fl. 150. | . | .

Pour les Reparations.

Au Maçon	Pour le montant de ſon Compte	fl. 25. |10. | .
Au Charpentier	Pour idem	17. |12. | .
Au Vitrier	Pour idem	10. | 8. | .
		53. |10. |

— 203 | 10 | —

194. *Solder un compte courant d'un de mes Correſpondans, en l'en creditant à mon compte, le Debitant pour les ports de lettres & Courtages.*

.7 .11 — JACOB RATTIER de Bordeaux ſon Compte courant, Debit aux parties ſuivantes, SAVOIR,

A FRAIZ fl. 16. pour port de lettres & Courtages qui me ſont deus, depuis le mois de Decembre dernier, comme ſuit.

Pour port de lettres depuis le ſuſdit jour à ce jourd'hui — fl. 2. | 9. | .
Pour Courtage de mes 2 Traites du 29. Decembre faiſant enſemble 3697⅓ △ à 45 ſols par 1000. écus — fl. 8. | 4. | 8.

Suite à la page 43.

Pour

Du 2. Mai 1705.

florins | so. | p.

Suite de la page 42. dont les ports de lettres &c. montent fl. 2.| 9.| .
Et les Courtages &c. fl. 8.| 4|8.
Pour Courtage de ſa Remiſe de 1530 △ 24 ſ. ſur Hambourg, ayant produit 2128. Daelders 14 ſ. à 50 ſols pour 1000. Daelders fl. 5.| 6.|8.

fl. 13.|11| .

fl. 16.| .| .

17 A SOI-MEME mon Compte courant fl. 6028. 11. & £ 9026. 9. 3. tournois qu'il m'a écrit par ſa Lettre du 20 du paſſé de l'en debiter au preſent compte, & de l'en crediter au mien à 78 ß par écu, faiſant 3008 △ 49 ſ. 3 ß ſe montent en Banque au ſuſdit prix fl. 5867.| 4.| .
Agio à 2¾ 161.| 7.| .

fl. 6028.|11.| .

— 6044 | 11 | —

Du 5. dito.

195. *Acheter des Marchandiſes comptant en argent de Banque moyennant Excompte.*

LAINES D'ESPAGNE Debit, aux parties ſuivantes, pour 12. Balles de Laines dito Soria ordinaire que j'ai achetées de Gilles van Eys, & payées comptant par Banque, moyennant Excompte, SAVOIR,

No. 10.	1 Bale pezant	326 ℔	No. 9.	1 Bale pezant	338 ℔	No. 7.	1 Bale pezant 292 ℔
4.	1 dito	328	15.	1 dito	350	18.	1 dito 360
			8.	1 dito	272	2.	1 dito 278
	2 Bales	654 ℔	14.	1 dito	292	5.	1 dito 326
5		1528	3.	1 dito	276	1.	1 dito 382
5		1638					
	12 Bales pezant	3820 ℔ ord		5 Bales	1528 ℔		5 Bales 1638 ℔

156 ℔ Tare à 13 ℔ par bale.

3664 ℔
502 - à 24 ℔ ſur 175 ℔

3162 ℔ net à 38 ſols la livre fl. 6007.|16.| .
Rabat de 21 Mois, qui eſt de 114. n'en payer que cent 737.|16.| .

fl. 5270.| .| .
Rabat de 1 pour cent pour le promt payement 52 |14.| .

.21 Reſte à payer par Banque fl. 5217.| 6.| .

. 2 A BANQUE fl. 5217. 6. écrit à Gillis van Eys fl. 5217.| 6.| .
. 3 A AGIO fl. 156. 10. à 3 pour cent 156.|10.|

— 5373 | 16 | —

196. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans a faite à un autre le tout pour mon Compte.*

.13 DENIS DUTRI de Londres mon Compte courant Debit, A AURELIO REZONICO
.22 de Veniſe auſſi mon Compte courant fl. 2781. 9. 8. & £ 257. 10. ſterlings que ledit Rezonico m'a écrit par ſa lettre du 14. du paſſé lui avoir Remis en lettre de Gio Ottoboni, à Uſance, de Ducats 1200 de Banco à 51½ ſterling par Ducat, ſur Seignoret, Baudouin & Santini, à l'ordre dudit Dutri, leſquelles Liv. 257. 10. ſterlings, je reduis à 35 ß de gros, par livre ſterling fait ici en Banque fl. 2703.|15| .
Agio à 2⅞ pour cent 77.|14.|8

2781 | 9 | 8

197. *Faire bon à des intereſſez en un Vaiſſeau, leurs portions du fret & Avaries.*

PORTIONS DE VAISSEAUX Debit, aux ſous-nommez leurs Comptes en Compagnie pour leurs portions de fl. 687. 10. que je leur fais bon, pour le fret & Avaries de 50. Bariques de Sucres bruts que j'ai receus pour mon Compte, par le Navire le Soleil d'Orient appartenant à ladite Compagnie, & à moi pour $\frac{1}{16}$, SAVOIR,

. 6 A JEAN TOURTON, ſon Compte en Compagnie Pour ⅜ fl. 257.|16.|8.
.14 A ABRAHAM DUPRE', ſon Compte comme deſſus Pour $\frac{5}{16}$ 214.|16.|8.
.14 A JAQUES DUPEYROU le jeune, idem Pour ¼ 171.|17.|8.

644 | 10 | 8

florins | so. | p.

198. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans à faite à un autre, le tout pour mon compte, comme en l'art.* 196.

17/16 JACOB RATTIER de Bordeaux mon Compte courant Debit, A PIERRE BROSSARD de la Rochelle auſſi mon Compte courant fl. 12390. pour £ 18000. tournois, que ledit Broſſard m'écrit par ſa lettre du 25 du paſſé, avoir remis pour mon dit Compte audit Rattier en 2 Lettres de Change payables à 15 jours de veuë, SAVOIR,

Liv. 8450.|15.| . en Lettre de Jean Mouchard, ſur Daniel Teſſas à l'ordre dudit Rattier
Liv. 9549.| 5.| . en Lettre de Henry Allaire, ſur Jean Delboſc, à l'ordre ſuſdit

Liv. 18000.| Tournois reduits à £ 150. pour 100 florins de Banque fl. 12000.| . | .

Agio de ladite ſomme à 3¼ pour cent 390.| . | .

12390 | — | —

199. *Aquitter une Traite faite ſur moi pour compte d'un mien Correſpondant, & le debiter des ports de lettres.*

ELIZE'E ET ISAAC AURIOL de Caſtres leur Compte courant Debit, aux parties ſuivantes pour la Traite que Jean & Iſaac Auriol de Londres ont faite ſur moi de leur ordre, & pour leur Compte le 23 Fevrier / 6 Mars dernier à 2 Uſances, de £ 111. 2. ſterlings à 34½ ß par

19 livre ſterlings à l'ordre de Philippe Coſſon, ou pour port de lettres, SAVOIR,

2 A BANQUE fl. 1149. 17. 8. écrit à Philippe Coſſon fl. 1149.|17.|8.
3 A AGIO fl. 34. 9. 8. à 3 pour cent 34.| 9.|8.
11 A FRAIZ fl. 2. 9. 8. Pour port de Lettres ſuivant le Compte envoyé 2.| 9.|8.

1186 | 16 | 8

200. *Debiter des Effets pour compte d'un de mes Correſpondans, pour ma Commiſſion, & du net provenu.*

13 SUCRES pour Compte de Jean Eſpeſſel de Surinam, Debit aux parties ſuivantes, SAVOIR,
11 A COMPTE DE COMMISSION fl. 54. 8. 8. pour ma Commiſſion de fl. 2721. 8. 8. à 2 pour cent, à laquelle ſomme ont été vendues le 7. Janvier dernier, les 20 Barriques de Sucres bruts que ledit Eſpeſſel m'avoit envoyez pour vendre pour ſon Compte fl. 54.| 8.|8.
20 A JEAN ESPESSEL ſuſdit ſon Compte fl. 1729. 3. pour le net provenu 1729.| 3.| .

1783 | 11 | 8

Du 11. dito.

201. *Recevoir avis d'un mien Correſpondant, d'une groſſe Avarie & fraiz qu'il a été obligé de ſupporter pour mon Compte.*

18 GROSSE AVANTURE pour mon Compte à la direction de Jacob Rattier de Bordeaux,
17 Debit A JACOB RATTIER ſuſdit mon Compte fl. 131. 13 & £ 198. tournois qu'il m'écrit par ſa lettre du premier du courant, avoir été obligé de ſupporter pour perte de groſſe Avarie & fraiz, ſurvenuë ſur les 3 Vaiſſeaux qui alloient dudit Bordeaux aux Iſles Françoiſes de l'Amerique, ſur leſquels il avoit donné des ſommes à la groſſe pour mon dit compte, leſquelles £ 198. font 66 △ que je reduis à 77¾ ß par écu, fait ici en Banque fl. 128.| 5.|8.
Agio à 2⅝ pour cent 3.| 7.|8

131 | 13 | —

202. *Recevoir payement des ſommes qui m'ont été remiſes, pour Compte de Compagnie.*

15 CAISSE de la Compagnie de Jean Tourton, Abraham Dupré, Jaques Dupeyrou le jeune
20 & moi S. R. Debit, A EFFETS EN RETOUR de la Cargaiſon pour Surinam pour compte ſuſdit fl. 7500. que j'ai receus des ſous-nommez, SAVOIR,
Par mains de Pieter Schoon Maître ſur le Navire le Soleil d'Orient, que Jean Eſpeſſel dudit Surinam lui avoit donné pour nous delivrer, auquel j'ai fait reçû de fl. 4000.| . | .
Par mains d'Iſaac Peucheſcot, pour la Lettre de Change que ledit Eſpeſſel m'avoit Remiſe ſur lui. fl. 3500.| . | .

7500 | — | —

Du 11. Mai 1705.

florins | s. | p.

203. *Vente à terme de Marchandiſes, pour compte de Compagnie.*

Les ſous-nommez Debit, A EFFETS EN RETOUR de la Cargaiſon ſuſdite, pour les Marchandiſes ſous-mentionnées que je leur ai vendues pour Compte de la ſuſdite Compagnie, pour payer en 6 ſemaines, SAVOIR,

.16 PIETER LAM fl. 63700. pour 1000 Bariques de Sucres bruts de Surinam ayant pezé ici ſuivant le Compte que nous en avons fait 400500 liv. ord.

80100 liv. Tare à 20 pour cent

320400 liv. net à 8 ß la liv. fl. 64080.|.|.

Deduit 1 pour cent 640.|16.|.

fl. 63439|4.|

Demi droit du poids & Travailleurs 260.|16.|

fl. 63700.|.|.

·5/.20 HANS DE WAEL fl. 4975. pour 10000 ℔ de Cacao caraque à 10 ſ. ℔ fl. 5000.|.|.

Deduit 1 pour cent 50|.|.

4950.|.|.

Demi droit du poids & Travailleurs 25.|.|.

fl. 4975|.|

— 68675 | — | —

204. *Debiter des Effets receus pour compte de Compagnie du fret, Avaries & Commiſſion.*

EFFETS EN RETOUR de la Compagnie pour Surinam, pour Compte de Compagnie, Debit aux parties ſuivantes, SAVOIR,

·20/.6 A PORTIONS DE VAISSEAUX fl. 16864. 7. 8. pour le fret & Avaries des Effets qui avoient été chargez ſur le Navire le Soleil d'Orient appartenant à ladite Compagnie, que je compte comme ſi nous l'avions freté d'un Etranger, SAVOIR,

Pour le fret de 400500 ℔ de Sucres bruts, A 6 deuites par livre fl. 15018.|15.|.

Pour le fret de 10000 ℔ de Cacao A 5 deuites par livre 312.|10|.

fl. 15331.|5|.

Pour les Avaries ordinaires à 2 ſols par florin 1533.|2.|8

fl. 16864.|7.|8.

.11 A CAISSE de la Compagnie fl. 1022. payez pour fraiz comme ſuit,

Port des Sucres & Cacao au poids de la Ville, Travailleurs & Magazin fl. 640.|10.|.

Pour le demi droit du poids & menus fraiz 320.|15.|.

Pour le Courtage de la vente 60.|15.|.

fl. 1022.|.|.

.11 A COMPTE DE COMMISSION fl. 686. 15. pour ma Commiſſion de fl. 68675. à quoi ſe monte la vente deſdits Sucres & Cacao à 1 pour cent ſuivant nôtre accord. fl. 686.|15.|.

— 18573 | 2 | 8

205. *Debiter un Commiſſionnaire en compte de Temps, pour les dettes qui reſtent deues d'une Cargaiſon en Compagnie, à la Conſignation.*

.22/.20 JEAN ESPESSEL de Surinam Nôtre Compte de Temps en Compagnie de Jean Tourton, Abraham Dupré, Jaques Dupeyrou le jeune, & moi S. R. Debit, A EFFETS EN RETOUR dudit Surinam fl. 2545. 13. pour le montant de 50913 liv. de Sucres bruts, qui reſtent deus audit lieu de la Cargaiſon à ſa Conſignation, deſquels il nous donnera Compte lors qu'il en aura été payé, lequel Sucre je paſſe à fl. 5. le cent, comme il l'a porté dans le Compte de la vente qu'il a faite. 50913 liv. Sucre

2545 | 13 | —

Du 13. dito.

206. *Traite qu'un de mes Correſpondans a faite ſur moi, pour mon Compte.*

AURELIO REZONICO de Veniſe mon Compte courant Debit, aux parties ſuivantes, pour ſa Traite du 8 Fevrier 170⅞ à Uſance & demie à l'ordre de Pierre Huguetan, de 1208. Ducats de Banco à 88½ ß SAVOIR,

Suite à la page 46.

Du 13. Mai 1705.

florins | so. | p.

Suite de la page 45.

A BANQUE fl. 2672. 14. écrit à Pierre Huguetan — fl. 2672.|14.|.
A AGIO fl. 76. 17. 8. à 2⅞ pour cent — 76.|17.8.
2749 | 11 | 8

207. *Recevoir payement de divers Assureurs, pour les sommes qu'ils avoient assurées, sur un Vaisseau qui s'est perdu.*

CAISSE particuliere Debit, AUX ASSUREURS sur le Navire le S. Michel fl. 3431. 5. qu'ils m'ont payé pour les fl. 3500. qu'ils m'avoient assuré sur icelui, pour Compte de Jacob Rattier de Bordeaux, SAVOIR,

Gerard Rogghe	Pour fl. 1500. à 95¾ pour cent	fl. 1436.|5.|.
Pierre Huguetan	Pour fl. 1000. à idem	997.|10.|.
Alexandre Velters	Pour fl. 1000. à idem	997.|10.|.
	Pour fl. 3500. d'assurez.	

3431 | 5 | —

208. *Recevoir avis de la vente des Marchandises, que j'avois envoyées de compte à moitié.*

LOUIS HEYNS de Lisbonne mon Compte courant Debit, A CARGAISON POUR LISBONNE de Compte à ½ avec lui à sa consignation fl. 4904. - 8. pour 1550 U 550. Rés, à quoi revient ma moitié de 3101 U 100 Rés, du provenu de la vente qu'il a faite des Marchandises sous-mentionnées que j'avois chargées pour Compte susdit, SAVOIR,

1230 U 694 Rés	Provenu	du Chanvre
1335 U 950		du Fer
534 U 456		des Reveches

3101 U 100 Rés, dont ma ½ est 1550 U 550 Rés, que je reduis à 49⅛ pour 1 Cruzade de 400 Rés faisant 3876. Cruzades 9 s. 7 ⅛, qui font ici en Banque — fl. 4772.|15.|8
Agio à 2¾ pour cent — 131.|5.|.
4904 | — | 8

Du 16. dito.

209. *Vendre des Marchandises comptant par Banque moyennant Excompte.*

Les parties sous-mentionnées Debit, A LAINES D'ESPAGNE, dito Soria ordinaire, pour 12 Bales que j'ai vendues à Isaac Desrumeaux de Leyden ayant pezé net 3162 ℔, à 39 s. la livre, à 21 Mois de rabat qui est 14 pour cent, c'est-à-dire que fl. 114. ne payent que 100, & deduit 1 pour cent pour le promt payement, comme en l'art. 195., SAVOIR,

BANQUE fl. 5354. 12. 8. écrit par Ambroise Debeaune pour Isaac Desrumeaux — fl. 5354.|12.|8.
AGIO fl. 160. 12. 8. à 3 pour cent — 160.|12.|8
5515 | 5 | —

210. *Fraiz faits pour des Marchandises achetées & vendues ensuite.*

LAINES D'ESPAGNE dito Soria ordinaire Debit, A FRAIZ fl. 20. 15. pour les fraiz que je trouve avoir faits, tant pour l'achat que pour la vente des 12 Bales Laines dito, soit pour le ½ droit du poids, entrée & sortie du Magazin, que pour divers menus fraiz, appert à mon Livre des fraiz.
20 | 15 | —

211. *Payer le fret & fraiz des Marchandises receuës pour mon compte.*

MARCHANDISES EN GENERAL Debit, A CAISSE particuliere fl. 160. 9. que j'ay payé pour fret, Avaries & fraiz, faits à la reception des 40 Caisses & 10 barils écorces de Citron seches & liquides, cy-devant reçûës de Madere, appert à mon Livre des Receptions
160 | 9 | —

212. *Donner*

Du 16. Mai 1705.

florins | so. | p.

212. *Donner une Prime, pour que l'on ſoit ferme à recevoir des Marchandiſes à certain prix limité, pendant un certain Tems.*

.22 / .17 EAUX DE VIE A OPTION pour mon Compte Debit, aux parties ſuivantes, SAVOIR,
A CAISSE particuliere fl. 300 payé à Abraham Oyens Courtier, pour delivrer à Jan van Eyck, pour prime de 3 Contracts d'eau de Vie, de 25 pieces chacun, de 50. Verjes à la piece, à fl. 4. Par piece de Prime, que ledit van Eyck s'eſt obligé par leſdits Contracts d'être ferme de recevoir de moi, pendant le reſte de cette année, SAVOIR,

Celles	de Cognac	A. Liv.	19½ de gros	les 30 Verges fl. 300.|.|.
	de Nantes	A.	19¼	
	de Bordeaux	A.	19	

.11 A FRAIZ fl. 22. 10. Pour le courtage des 75 pieces à 6 ſols par piece, que je dois payer audit Oyens pour ma moitié dudit Courtage fl. 22.\|10.\|. — 322 | 10 | —

213. *Recevoir avis de la perte d'un Vaiſſeau, ſur lequel j'avois fait aſſurer pour mon Compte.*

.22 / .18 LES ASSUREURS SUR LE NAVIRE LE CESAR Debit, A GROSSE AVANTURE, pour mon Compte à la Direction de Jacob Rattier de Bordeaux fl. 980. pour fl. 1000. qu'ils avoient aſſuré à 10 pour cent le 10 Fevrier dernier, ſur ledit Navire, lequel s'eſt perdu le 28. du paſſé, ſur la Côte de St. Gilles, en revenant des Iſles Françoiſes de l'Amerique, duquel il ne s'eſt ſauvé que le Maître & l'Equipage, laquelle perte j'ai fait Notifier aux dits Aſſureurs, avec leſquels j'ai accordé qu'ils me payeront fl. 98. pour cent, des ſommes aſſurées, SAVOIR,

Aſſureurs	*ſommes aſſurées*	
Gerard Rogghe avoit ſigné	Pour fl. 500. - à 98. pour cent	fl. 490.|.|.
Steven Velters idem	Pour fl. 500. - à idem	490.|.|.
	fl. 1000. - .	980 — —

Du 19. dito.

214. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans me fait pour mon compte & ſolde, me rendant Debiteur des Courtages des Traites & des Remiſes.*

Les parties ſuivantes Debit, A ELIE DUPUI de Londres mon Compte courant, pour ſa Remiſe & Courtages pour ſolde, SAVOIR,
Pour ſa Remiſe de £ 107. 16 ſ. 5 ₰ ſterlings à 33 ß 6 ₰ de gros par livre ſterling du 5/13 Mars 170⅘ à Uſance ſur Pierre Moûnier

.2 BANQUE fl. 1083. 12. écrit par Pierre Moûnier fl. 1083.\|12.\|.
.3 AGIO fl. 31. 3. à 2⅞ pour cent 31.\|3.\|.
.11 / .7 FRAIZ fl. 10. 7. pour £ 1. - ſ. - ₰ ſterlings, dont il me debite pour Courtages des Remiſes & des Traites qu'il a faites pour mon dit Compte, que je paſſe à 34½ ß de gros courans pour 1 livre ſterling fl. 10.\|7.\|. — 1125 | 2 | —

Du 22. dito.

215. *Recevoir payement d'une ſomme prêtée à interêt, en Marchandiſes, & en Argent.*

Les parties ſuivantes Debit, A LA COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES Chambre d'Amſterdam, pour le payement qu'elle ma fait des fl. 9000. que mon Pere leur avoit prêtés le 19 Novembre dernier, à l'interêt pour un an, à 4 pour cent, & ce en la maniere ſuivante, SAVOIR,

.22 SUCRES DU BREZIL fl. 6870. 12. pour 20 Caiſſes Sucres blancs dito, ayant pezé net (ſuivant le Compte qui m'en a été delivré) 17350 ℔ à 16 ₰ la ℔ fl. 6940.\|.\|.
Deduit 1 pour cent 69.\|8.\|.
fl. 6870.\|12.\|.

.2 BANQUE fl. 2416. 17. 8. écrit par Mrs. les Directeurs ſur mon Compte 2416.\|17.\|8.
.3 / .10 AGIO fl. 72. 10. 8. à 3 pour cent 72.\|10.\|8. — 9360 | — | —

Du 30. Mai 1705.

florins | ſo. | p.

216. *Donner une prime pour qu'une perſonne ſoit obligée de me livrer des Marchandiſes à certain prix limité, pendant un certain Tems, pour Compte d'autrui.*

Eaux de Vie a mon Option de Recevoir pour Compte de Pierre Teſtas de Bordeaux Debit, aux parties ſuivantes, Savoir,

.23 .17 A Caisse particuliere fl. 450. Payé à Jean Salinieres Courtier, pour delivrer à Abraham Dupré, pour Prime de 2 Contracts d'Eau de Vie de 25 pieces de 50 Verges chacun, à fl 9. par piece de prime, que ledit Dupré s'eſt obligé par leſdits contracts d'être ferme à me livrer le premier de Juillet prochain à ℔ 18. de gros les 30 Verges fl. 450 | . | .

.11 A Fraiz fl. 15. pour le Courtage des 50 Pieces à 6 ſols par piece, que je dois payer audit Salinieres pour ma moitié dudit courtage 15 | . |

465 | — | —

217. *Achat de Marchandiſes au comptant par Caiſſe, à 33 mois de rabat.*

.23 .17 Soyes d'Italie Debit, A Caisse particuliere fl. 6063. 14. pour achat de 2 Balots Soyes d'Italie dito Organſin de Boulogne, que j'ai achetée de Samuel Brentani, & payée comptant par Caiſſe, moyennant 33 Mois de rabat, & 1½ pour cent pour le promt payement, ayant pezé net ſuivant le Compte dudit Brentani, 344 ℔ à 70 ß la ℔ fl. 7224. | . | .

Augmentation à 4 pour cent 288 | 19 | .

fl. 7512. | 19 | .

33 Mois de rabat, qui eſt 22 ſur 122 de perte 1354. | 15. | 8.

fl. 6158. | 3. | 8.

1½ pour cent pour le promt payement 92. | 6. | 8.

fl. 6065. | 17. | .

Pour le ½ droit du poids 2. | 3. | .

6063 | 14 | —

218. *Refaction qui m'eſt faite par un mien Correſpondant, ſur mon Compte.*

.7 .11 Elie Dupui de Londres mon Compte courant Debit, A Fraiz fl. 10. 7. & ℔ 1. ſterling qu'il m'avoit cy-devant écrit de le Crediter pour courtage des Remiſes & des Traites, ce que j'ai fait le 19. du courant, ayant convenu du depuis qu'il ne me compteroit pas leſdits Courtages, ainſi pour annuller la partie, je le Debite ſur le même pié de 34½ ß de gros argent courant, dont je l'avois credité Liv. 1. ſterl. 10 | 7 | —

219. *Faire bon à des intereſſez en un Vaiſſeau, leurs portions du fret & Avaries, comme en l'art.* 197.

Portions de Vaisseaux Debit, aux ſous-nommez leurs comptes en Compagnie, pour leurs portions de fl. 16864. 7. 8. qui leur revient du fret & Avaries des Effets receus de Surinam en retour de la Cargaiſon pour ledit lieu, par le Navire le Soleil d'Orient, Savoir,

.6 A Jean Tourton ſon Compte en Compagnie Pour ⅛ fl. 6324. | 2. | 8.

.14 A Abraham Dupre' ſon Compte comme deſſus Pour 5/16 5270. | 2. | .

.14 A Jaques Dupeyrou le jeune, idem Pour ¼ 4216. | 1. | 8.

.14 15810 | 6 | —

Du premier Juin.

220. *Recevoir payement d'un Caiſſier, pour ſolde de Compte.*

Les parties ſous-mentionnées Debit, aux Freres Vandersprang Caiſſiers, pour payement qu'ils m'ont fait, pour ſolde de Compte, Savoir,

.2 Banque. fl. 1084. 3. qu'ils ont écrit ſur mon Compte fl. 1084 | 3. | .

.3 .19 Agio fl. 32. 10. 8. à 3 pour cent 32. | 10. | 8

1116 | 13 | 8

221. *Faire bon à un Caiſſier le droit de ſes ſalaires.*

.10 .19 Gains et pertes Debit, aux Freres Vandersprang Caiſſiers fl. 2. 14. 8. pour leurs ſalaires de fl. 2173. 16. qu'ils ont payé de mon ordre le premier Avril dernier, à ⅛ pour cent

2 | 14 | 8

22. *Rece-*

florins | so. | p.

222. *Recevoir payement des Assureurs, qui avoient assuré sur un Vaisseau qui s'est perdu.*

.17 .22 CAISSE particuliere Debit, AUX ASSUREURS sur le Navire le Cesar fl. 980. que j'ai reçu d'Eux, pour les fl. 1000. qu'ils m'avoient assuré le 16. du passé sur icelui, SAVOIR,

De Gerrard Rogghe	Pour fl. 500. deduits 2 pour cent	fl. 490.| . | .
De Steven Velters	Pour fl. 500. idem	490.| . |
	fl. 1000. deduits 2 pour cent, reste	980 — —

Du 4. dito.

223. *Recevoir d'un de mes Correspondans des Marchandises pour mon compte.*

.5 .22 MARCHANDISES GENERALES Debit, A LOUIS HEYNS de Lisbonne mon Compte courant fl. 7214. 2. & 2244 U 000 Rés, pour l'achat, fraiz & Commission de 1000 Buches de bois du Brezil dit Fernanbourg, qu'il m'a envoyées pour mon Compte par le Navire le Dauphin de Sardam, ayant pezé suivant son Compte 714 Arobes de 32 ℔ poids dudit lieu à l'arobe, & 28 ℔ poids d'ici, se montant d'achat à 3 U 072 Rés l'arobe

	2193 U 408 Rés
Pour les fraiz ou sa Commission	50 U 592 Rés
	2244 U 000 Rés

Lesquels 2244 U 000 Rés, à 400 Rés par Cruzade fait 5610. Cruzades que j'apprecie à 50 ß par Cruzade. fl. 7012.\|10.\|

Agio à 2⅞ pour cent 201.\|12.\| .

7214 | 2 | —

224. *Faire achat & envoi des Marchandises pour compte en Compagnie, à payer partie en Lettre de Change, partie en une Assignation & en argent courant, les faire Assurer, & en payer les fraiz.*

TOILES DE CAMBRAY, Chargées pour Cadix de ½ avec André Pels, à la Consignation de Jeronimo Nunes Debit, aux parties suivantes, SAVOIR,

.23 .23 A SAMUEL LE FEBURE de Haerlem son compte courant fl. 4000. pour lesdites 60 Pieces qu'il m'a venduës, à payer en 6 semaines, partie en Lettre de Change, que je lui dois fournir sur Francfort de 500 florins de 65 Crutzers de Change, le surplus en une Assignation & en argent courant, lesquelles Toiles j'ai chargées ce jourd'hui pour Cadix, sur le Navire le Renard pour être consignées audit Nunes pour nous en procurer la vente, appert des Connoissements, & mises en 4 Caisses marquées P. R., & de N°. 1. à 4. SAVOIR,

N°. 1. contenant	15 Pieces
2.	15
3.	15
4.	15

4. Caisses contenant 60 Pieces, qui se montent suivant le Compte dudit le Febure fl. 4000.\| . \| .

.17 A CAISSE particuliere fl. 301. que j'ai payé, pour prime & police d'Assurance de fl. 3000. que j'ai fait Assûrer sur lesdites Toiles à 10 pour cent, appert de la dite Police, que Jean Salinieres m'a delivrée signée de divers Assureurs fl. 301.\| . \| .

.11 A FRAIZ fl. 108. 10. pour les fraiz faits en la Cargaison d'icelles, appert à mon Livre des Cargaisons fl. 108.\|10.\| .

4409 | 10 | —

225. *Debiter un intereſſé en une Cargaison, pour sa portion en icelle.*

.23 .23 ANDRE' PELS son Compte en ma Compagnie Debit, A TOILES DE CAMBRAY chargées pour Cadix de compte à ½ avec lui, fl. 2204. 15. pour sa ½ aux 60 pieces Toiles dito, & fraiz

2204 | 15 | —

Du 6. Juin 1705.

florins | so. | p.

226. *Recevoir avis d'un mien Correſpondant des ſommes qu'il a receuës de divers Maîtres de Vaiſſeaux auſquels il avoit donné de l'argent à la groſſe pour mon Compte.*

.17 .18 Jacob Rattier de Bordeaux mon Compte courant Debit, A Grosse Avanture pour mon Compte à ſa direction fl. 2247. 8. & £ 3380. tournois qu'il m'écrit par ſa Lettre du 24 du paſſé, avoir receu pour mon dit Compte de deux Maîtres de Navires de retour des Iſles Françoiſes de l'Amerique, un troiſiéme s'étant perdu, auſquels il avoit donné de l'argent à la groſſe Avanture pour mon dit Compte, Savoir,

De Pierre le Gros, Maître ſur le Navire le Lezard	Liv. 2340.	.
De François Thomas, Maître ſur le Navire la Taupe	1040.	.
	Liv. 3380.	.
Leſquelles £ 3380. tournois, font 1126⅔ △ que j'apprecie à 77⅛ par écu	fl. 2189.	18.8
Agio à 2⅛ pour cent	57.	9.8
	2247	8 —

227. *Vendre des Marchandiſes au comptant ordinaire, à differentes perſonnes auſquelles je ne veux point ouvrir de Comptes, mais les comprendre en Compte general.*

. 6 5 Compte de divers Debiteurs Debit, A Marchandises generales, fl. 4473. 9. 8. pour 40 Caiſſes & 10 Barils Ecorces de Citron que j'ai vendues aux ſous-nommez, auſquels je n'ai pas voulu ouvrir des Comptes particuliers, mais les comprendre en compte general, Savoir,

Anthoni Adam fl. 3227. pour les ſous ſpecifiées à payer au comptant ordinaire

30 Caiſſes Ecorce de Citron ſeches, ayant pezé net 2850 ℔ à 18 ſ. la ℔	fl. 2565.	.
6 Barils dito. liquides 1390 ℔ à 20 ß	695.	.
	fl. 3260.	.
Deduit 1 pour cent	32.	12. .
	fl. 3227.	8.

Antoine Geraud fl. 1246. 1. 8. pour les ſuivantes, Savoir,

10 Caiſſes Ecorce de Citron ſeches, ayant pezé net 924 ℔ à 18 ſ. la ℔	fl. 831.	12. .
4 Barils dito liquides ayant pezé 854 ℔ à 20 ß	427.	. .
	fl. 1258.	12. .
Deduit 1 pour cent	12.	11.8.
	fl 1246.	1.8.
	4473	9 8

228. *Rendre Debiteurs des Perſonnes ſous un Compte general, du demi droit du poids des Marchandiſes à eux vendues.*

. 6 .11 Compte de divers Debiteurs Debit, A Fraiz fl. 58. pour le demi droit du poids des Marchandiſes que je leur ai venduës ce jourd'hui ou fraiz, Savoir,

Antoni Adam fl. 42. 5. pour le ½ droit du poids, ou fraiz des Ecorces	fl. 42.	5. .
Antoine Gerand fl. 15. 15. pour même cauſe que cy-deſſus	15.	15. .
	58	— —

Du 15. dito.

229. *Accord fait au ſujet d'une vente de Marchandiſes, pour que l'on fût ferme de les recevoir à certain prix limité, pendant un certain tems.*

.17 .22 Caisse particuliere Debit, A Eaux de Vie a Option pour mon compte fl 450 que j'ai receu de Jan van Eyck, pour annuller les 3 Contracts de 25 pieces Eau de Vie, chacun de 50 Verges, qu'il s'étoit obligé le 16. Mai dernier d'être ferme de recevoir de moy pendant le reſte de cette année, à Liv. 19½ de gros les 30 Verges, m'ayant donné Liv. 1. de gros par piece pour annuller leſdits Contracts, ainſi il m'a payé pour Liv. 75. de gros, qui font ladite ſomme de 450 — —

Du 15. Juin 1705.

florins | so. | p.

230. *Payer les Fraiz des Marchandiſes receues pour mon compte.*

.5 .17 MARCHANDISES GENERALES Debit, A CAISSE particuliere fl. 454. 10. que j'ay payé, pour Fret, Avaries, Convoi & autres fraiz faits à la Reception de 1000 Buches de bois du Brezil dit Fernanbourg, que j'ai receu de Lisbonne de l'Envoi de Louis Heyns — 454 | 10 | —

Du 18. dito.

231. *Faire Remiſe à un de mes Correſpondans pour mon compte, pour en diſpoſer ſuivant mes ordres.*

JACOB RATTIER de Bordeaux mon compte courant Debit, aux parties ſuivantes, pour mes Remiſes en 3 Lettres de Change ſous-mentionnées, que je lui ordonne par ma Lettre de ce jourd'hui, d'employer en l'achat & fraiz de 200 Tonneaux de Vin, dits de Ville, & de les charger à mon adreſſe ſur divers Vaiſſeaux, SAVOIR,

2000 △ à 76 ß par écu, en Lettre d'Elie Augier, en date de ce jourd'hui à 3 Uſo, ſur Bor let l'aîné de Paris,

1600 △ à 76¼ ß en Lettre de Jean Vaſſerot du 8 courant à 2½ Uſo ſur les Freres Houtgers dudit Paris,

1400 △ à 76½ ß en Lettre de Pierre Huguetan du 16. du courant à 3 Uſo, ſur Louis de Cauroy dudit Paris,

5000 △ à l'ordre dudit Rattier, qui font £ 15000. tournois

.17	A BANQUE fl. 3800. écrit à Elie Augier	fl. 3800.	.	.	
.2	A BANQUE fl. 3050. écrit à Jean Vaſſerot	3050.	.	.	
.2	A BANQUE fl. 2677. 10. écrit à Pierre Huguetan	2677.	10.	.	
		fl. 9527.	10.	.	
.3	A AGIO fl. 285. 16. 8. pour celui des fl. 9527. 10. à 3 pour cent	285.	16.	8	
				9813	6	8

232. *Vendre des Marchandiſes au comptant par Caiſſe, à 33 mois de rabat.*

.17 .23	CAISSE particuliere Debit, A SOYES D'ITALIE fl. 6501. 5. pour 2 Balots Soyes ditto Organſin de Boulougne, que j'ai venduë à Michel Japin, ayant pezé net 344 ℔ à 75 ß la ℔	fl. 7740.	.	.	
	Augmentation à 4 pour cent	309.	12.	.	
		fl. 8049.	12.	.	
	Rabat de 33. Mois, qui eſt 22 ſur 122	1451.	11.	.	
		fl. 6598.	1	.	
	1½ pour cent de promt payement	98.	19.	.	
		fl. 6499.	2.	.	
	Pour le ½ droit du poids	2.	3	.	
				6501	5	—

Du 22. dito.

233. *Remiſe qui m'eſt faite par un mien Correſpondant, pour mon Compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A DENIS DUTRI de Londres mon Compte courant fl. 6320. 1. 8. & £ 590. ſterlings, qu'il m'a remiſes en ſa propre Lettre du 8/19 Avril à 2 Uſo ſur Jean Dutri ſon Pere, à 34 ß 8 ß de gros par livre ſterling, SAVOIR,

.2	BANQUE fl. 6136. écrit par Jean Dutri	fl. 6136.	.1	8.	
.3 .13	AGIO fl. 184. 1. 8. à 3 pour cent	184.	1.	8.	
				6320	1	8

234. *Vendre des Marchandiſes au comptant par Caiſſe.*

Les ſous-nommez Debit, A SUCRES DU BREZIL fl. 7574. pour 20 Caiſſes que je leur ai venduës à payer comptant par Caiſſe, moyennant 1 pour cent de rabat pour le promt payement, SAVOIR,

.9	ANDRE' PELS ſon Compte particulier fl. 5496. pour 15 Caiſſes Sucres ſuſdits, ayant pezé net 12560 ℔ à 17¾ ß la ℔	fl. 5573.	10.	.	

Suite à la page 52.

Deduit

Du 24. Juin 1705.

florins | so. | p.

Suite de la page 51. Le produit de la page precedente se monte fl. 5573.|10|.
Deduit 1 pour cent pour le promt payement 55.|14.|8.

fl. 5517.|15.|8
Pour le ½ droit du poids 21.|15.|8.

fl. 5496|.|.

17 .22 ELIE AUGIER fl. 2078. pour 5 Caisses dito, ayant pezé 4790 ℔ à 17⅜ § la ℔, qui se montent fl. 2110.|11.|8.
Deduit 1 pour cent comme dessus 21.|2.|.

fl. 2089|9|8.
Pour le ½ droit du poids 11.|9|8.

fl. 2078|.|. — 7574 — —

235. *Fraiz payez pour l'achat & vente des Marchandises de mon compte.*

.22 .17 SUCRES DU BREZIL Debit, A CAISSE particuliere fl. 30. 15. que j'ai payez pour faire conduire en Magazin les 20 Caisses que j'ai receues de la Compagnie des Indes Occidentales Chambre d'Amsterdam, & pour les faire conduire du Magazin au poids — 30 | 15 | —

Du 25. dito.

236. *Accord fait au sujet d'un achat de Marchandises qu'une personne s'étoit obligé de me livrer à certain prix limité, pendant un certain tems, pour compte d'autrui.*

.17 .23 CAISSE particuliere Debit, A EAUX DE VIE A MON OPTION DE RECEVOIR, pour compte de Pierre Testas de Bordeaux fl. 600. que j'ai receu d'Abraham Dupré qui s'étoit obligé de me livrer le premier Juillet, à mon option 50 pieces Eaux de Vie de 50 Verges, à £ 18. de gros les 30 Verges, par deux Contracts du 30 du passé pour compte dudit Testas, ayant accordé avec ledit Dupré de les annuller, moyennant la dite somme qu'il m'a payée ce jourd'hui, en lui remettant lesdits Contracts — 600 | — | —

237. *Debiter les Marchandises pour compte d'autrui, de ma Commission, & net provenu.*

EAUX DE VIE A MON OPTION DE RECEVOIR pour compte de Pierre Testas de Bordeaux Debit, aux parties sous-mentionnées, SAVOIR,

.23 .11 A COMPTE DE COMMISSION fl. 12. pour ma Commission de fl. 600. à 2 pour cent, que j'ai receus d'Abraham Dupré, pour avoir annullé les 2 Contracts de 50 pieces Eau de Vie de 50 Verges qu'il s'étoit obligé de me livrer le premier du courant fl. 12|.|.

.12 A PIERRE TESTAS de Bordeaux son Compte courant fl. 123. pour le net provenu desdites Eaux de Vie fl. 123|.|. — 135 | — | —

238. *Recevoir payement de diverses personnes, pour Marchandises vendues, pour compte de Compagnie.*

.15 .16 .5 CAISSE en Compagnie de Jean Tourton, Abraham Dupré, Jaques Dupeyrou le jeune, & moy S. R., Debit,
A PIETER LAM fl. 63700. qu'il m'a payé en argent & en Assignations fl. 63700|.|.
A HANS DE WAEL fl. 4975. qu'il m'a aussi payé pour ce qu'il devoit 4975|.|. — 68675 — —

239. *Payer un Maître & l'Equipage d'un Vaisseau, au retour d'un Voyage, pour compte de Compagnie.*

.15 .16 CARGAISON POUR SURINAM pour compte de Compagnie ⅜ de Jean Tourton 5/16 d'Abraham Dupré, ¼ de Jaques Dupeyrou le jeune, & 1/16 pour moy S. R. faite sur le Navire le Soleil d'Orient nous appartenant Debit, A CAISSE pour compte de ladite Compagnie fl. 1490. que j'ai payé au Maître & à l'Equipage dudit Navire, au retour du Voyage qu'il vient de faire audit lieu, SAVOIR,

Suite à la page 53. A Pieter

florins | so. | p.

Suite de la page 52.

A Pieter Schoon, Maître sur icelui,	Pour restes de 3. mois de gages, à fl. 60.	fl.	180.	.	.
A Jan Landsman, Pilote	Pour idem de 3 mois a fl. 35. par mois		105.	.	.
A Isaac Bosc, Contremaître	Pour id. de 3 mois 20 jours à fl. 22.		73.	.	.
A Antoni Wol, Charpentier	Pour idem de 4. mois à fl. 20.		80.	.	.
A Johannes Nuits, Canonnier	Pour id. de 3 mois 20 jours à fl. 25.		96.	.	.
Au Garçon de la Chambre	Pour idem de 2 mois à fl. 8.		16.	.	.
A 18 Matelots, 2 en étant morts au Voyage			940.	.	.
				1490	— —

240. *Debiter une Cargaison en Compagnie, pour dettes qui restent dues, ou profit sur icelles.*

CARGAISON POUR SURINAM en Compagnie de Jean Tourton, Abraham Dupré, Jaques Dupeyrou le jeune, & de moi S. R. Debit, aux sous-nommez, pour des dettes qui nous restent deues audit lieu à la direction de Jean Espessel, consistant en 50913 ℔ de Sucres bruts, ou pour le profit fait sur icelle, SAVOIR,

15/23	A JEAN TOURTON son Compte de Tems fl. 954. 12 8. qui lui doivent revenir pour $\frac{3}{8}$ de fl. 2545. 13. à quoi se montent les 50913 ℔ de Sucres bruts, desquels Jean Espessel dudit lieu nous doit rendre compte, aprecié à fl. 5. le cent	fl.	954.	12.	8.
.24	A ABRAHAM DUPRE' son Compte dito fl. 795. 10. 8. pour $\frac{5}{16}$		795.	10.	8.
24	A JAQUES DUPEYROU le jeune, son Compte dito fl. 636. 8. pour $\frac{1}{4}$	fl.	636.	8.	.
.24	A DETTES EN SOUFFRANCE fl. 159. 2. pour ce que je dois recevoir pour $\frac{1}{16}$ de la dite somme		159.	2.	.
.24	A GAINS ET PERTES pour compte de ladite Compagnie fl. 1242. 7. .				
	Pour le profit que nous trouvons avoir fait sur icelle		1242.	7.	.
				3788	— —

241. *Profit fait sur des Effets en retour d'une Cargaison pour compte de Compagnie.*

.20/.24	EFFETS EN RETOUR DE SURINAM pour compte de Compagnie de Jean Tourton, Abraham Dupré, Jaques Dupeyrou le jeune, & de moi S. R. Debit, A GAINS ET PERTES pour compte de la dite Compagnie, fl. 12056. . 8. que nous trouvons avoir profité sur les Effets receus dudit lieu.				
			12056	—	8

242. *Faire le département des sommes capitales, & des profits faits en une Cargaison, pour compte de Compagnie.*

CAPITAL EN COMPAGNIE $\frac{3}{8}$ de Jean Tourton $\frac{5}{16}$ d'Abraham Dupré $\frac{1}{4}$ de Jaques Dupeyrou le jeune & $\frac{1}{16}$ de moi S. R. Debit, aux sous-nommez, pour le net du retour des sommes capitales qui ont été cy-devant fournies pour former le fonds capital de ladite Compagnie, outre ce qui est revenu pour le fret & Avaries du Navire le Soleil d'Orient, SAVOIR,

.14/.14	A JEAN TOURTON son Compte en Compagnie				
	Pour $\frac{3}{8}$ du fonds capital qu'il avoit fourni	fl.	15000.	.	.
	Pour $\frac{3}{8}$ du profit		4986.	18.	.
		fl.	19986.	18.	.
.14	A ABRAHAM DUPRE' son Compte aussi en Compagnie				
	Pour $\frac{5}{16}$ du fonds capital qu'il avoit fourni	fl.	12500.	.	.
	Pour $\frac{5}{16}$ du profit		4155.	15.	.
		fl.	16655.	15.	.
.14	A JAQUES DUPEYROU le jeune, son Compte comme cy-dessus				
	Pour $\frac{1}{4}$ du fonds capital qu'il a fourni	fl.	10000.	.	.
	Pour $\frac{1}{4}$ du profit		3324.	12.	.
		fl.	13324.	12.	.
.1	A CAPITAL de moi S. R., SAVOIR,				
	Pour $\frac{1}{16}$ du fonds capital que j'ai fourni	fl.	2500.	.	.
	Pour $\frac{1}{16}$ du profit		831.	2.	8.
		fl.	3331.	2.	8.
				53298	7 8

243. *Debiter*

Du 27. Juin 1705.

florins | so. | p.

243. *Debiter gains & pertes pour compte de Compagnie, pour les profits.*

.24 .14 GAINS ET PERTES pour compte de Compagnie $\frac{1}{8}$ de Jean Tourton, $\frac{1}{16}$ d'Abraham Dupré, $\frac{1}{4}$ de Jaques Dupeyrou le jeune, & $\frac{1}{16}$ de moi S. R., Debit A CAPITAL de ladite Compagnie, fl. 13298. 7. 8. pour le profit que nous trouvons avoir fait, tant sur la Cargaison pour Surinam, que sur le retour d'icelle, outre ce que nous avons receu du fret & Avaries du Navire le Soleil d'Orient. 13298 | 7 | 8

244. *Crediter une Caisse pour compte de Compagnie pour des sommes payées.*

Les parties & personnes sous-mentionnées Debit, A CAISSE en Compagnie de Jean Tourton, Abraham Dupré, Jaques Dupeyrou le jeune, & de moi S. R., pour les sommes que j'ai payées d'icelle, SAVOIR,

.11 COMPTE DE COMMISSION fl. 1082. 16. que j'ai retirés de la dite Caisse pour me payer de celle qui m'étoit deuë tant de la Cargaison pour Surinam que des Effets en retour fl. 1082.|16|.

14 JEAN TOURTON, son Compte en Compagnie fl. 26568. 17. que je lui ai payés pour ce qui lui revient d'icelle, tant pour fret & Avaries du Navire le Soleil d'Orient, que pour retour de son fonds capital & profit 26568|17|

.14 ABRAHAM DUPRE' Compte susdit, fl. 22140. 13. 8. pour même cause 22140.|13.|8.

.14 JAQUES DUPEYROU le jeune, Compte susdit fl. 17712. 11. pour idem 17712|11|.

.1 CAPITAL ou mon fonds particulier fl. 3553. 3. 8. pour ce qui me revient 3553.|3|8.

.15 71058 | 1 | —

245. *Debiter mon compte de Capital, pour en avoir debité divers comptes.*

.1 CAPITAL ou mon Fonds particulier Debit, aux parties suivantes, SAVOIR,

.5 A MARCHANDISES GENERALES fl. 687. 10. dont je les ai renduës Debitrices le 20 Avril, pour le fret & Avaries des Sucres bruts receus de Surinam pour mon Compte particulier, ainsi j'en debite mon dit Capital pour en décharger lesdites Marchandises, veu que les Portions des Vaisseaux en ont été creditez fl. 687.|10|.

.24 PORTIONS DE VAISSEAUX fl. 187. 10. pour décharger ledit compte de l'art. dont j'ai debité ce Compte le 31. Decembre dernier, pour mon $\frac{1}{4}$ de la Prime & Police d'Assurance de la Cargaison pour Surinam, pour compte de Compagnie, duquel mon Capital doit être debité fl. 187.|10|.

875 | — | —

246. *Debiter divers articles, & en crediter mon Compte de capital.*

Les parties sous-mentionnées Debit, A CAPITAL ou mon Fonds particulier, pour ce qui me doit revenir, au sujet de la Cargaison faite pour Surinam en Compagnie, & retour, SAVOIR,

.24 PORTIONS DE VAISSEAUX fl. 1097. 1. pour ce qui me revient pour $\frac{1}{16}$ de fl. 687. 10. & de fl. 16864. 7. 8. dont ce compte a été credité les 20 Avril, & 11 Mai, pour fret & Avaries du Navire le Soleil d'Orient fl. 1097.|1|.

.17 .1 CAISSE particuliere fl. 5831. 2. 8. que je fais bon à mon dit capital, pour les sommes que j'ai retirées de la Caisse pour compte de Compagnie, & dont mon dit capital a été credité ce jourd'hui, tant en principal que profit fl. 5831.|2|8.

6928 | 3 | 8

Du 29. dito.

247. *Tirer diverses Lettres de Change sur diverses personnes, à l'ordre d'une seule personne.*

.17 ELIE AUGIER Debit, Aux sous-nommez pour 2 Lettres de Change que je lui ai fournies ce jourd'hui, à son ordre payables à 2 Usances, SAVOIR,

.17 A JACOB RATTIER de Bordeaux mon compte courant fl. 1399. 15. & £ 2100. tournois, pour ma Traite de 700 △ à 77$\frac{1}{4}$ 8 par écu, fait en Banque fl. 1360.|12|8.
Agio à 2$\frac{7}{8}$ pour cent 39.|2.|8.
fl. 1399.15|.

.16 A PIERRE BROSSARD de la Rochelle mon compte courant fl. 1602. 5 8 & £ 2400. tournois, pour ma Traite de 800 △ à 77$\frac{7}{8}$ 8 par écu, fait ici en Banque fl. 1557.|10|.
Agio à 2$\frac{7}{8}$ pour cent 44.|15.|8.
fl. 1602.|5.|8.

3002 | — | 8

248. *Rece-*

Du 29. Juin 1705.

florins | so. | p.

248. *Recevoir payement de diverſes Lettres de Change fournies ſur 2. Places pour mon compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A ELIE AUGIER pour le payement qu'il m'a fait, pour les deux Lettres de Change que je lui ai fournies ſur Bordeaux, & la Rochelle, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 2918. 2. 8. écrit par Elie Augier — fl. 2918 | 2. | 8.
.3 AGIO fl. 83. 11. à 2⅞ pour cent — 83. | 18. | .
.17 — 3002 — 8

A V I S

Il y a des perſonnes qui formeroient les art. 247. 248. ci-deſſus, en la maniere ci-deſſous que je donne pour Exemple, laquelle Methode je n'aprouve point.

E X E M P L E

Les ſuivans, aux ſuivans fl. 3002. - 8. *pour 2 Lettres de Change que j'ai fournies ce jourd'hui à Elie Augier, a ſon ordre, payables par les ſous-nommez, à 2 Uſo*, SAVOIR,

BANQUE. fl. 2918. 2. 8. écrit par Elie Augier — fl. 2918. | 2. | 8.
AGIO. fl. 83. 11. à 2⅞ pour cent — 83. | 18. | .
fl. 3002. | . 8.

A JACOB RATTIER de Bordeaux mon compte courant, pour ma Traite de 700 △ à 77⅛ 8 par écu, fait en Banque — fl. 1360 | 12. | 8.
3 liv. Agio à 2⅞ pour cent — 39. | 2. | 8.
2100 Liv. tournois — fl. 1399. | 15 | .

A PIERRE BROSSARD de la Rochelle mon Compte courant, pour ma Traite de ce jourd'hui de 800 △ à 77⅛ 8 par △ fait en argent de France 2400 ℔ tournois & ici en argent de Banque — fl. 1557. | 10 | .
Agio à 2⅞ pour ⁰⁄₀ — 44. | 15. | 8.
fl. 1602. | 5. | 8.
— fl. 3002. | . | 8.

Du 30. dito.

249. *Coucher les dépenſes de bouche, Habits & autres dépenſes de famille.*

.24 .17 DE'PENSES GENERALES Debit, A CAISSE particuliere fl. 7106. pour les ſommes que je trouve avoir payées depuis le premier Octobre 1704. juſques à ce jourd'hui, conformément à ce qui eſt couché à mon Livre des dépenſes generales, que je couche à preſent ſur ce Journal, SAVOIR,

Pour la dépenſe de bouche — fl. 4000. | . | .
Pour la dépenſe en habits de moi & de ma famille — 1560. | 10. | .
Pour le Loyer de la Maiſon que j'occupe, ſur le nouveau Heer-gragt — 600. | . | .
Pour gages payez à Pierre le Noir mon teneur de Livres, à fl. 800. par an — 600. | . | .
Pour gages payez à Perrette Muis, & à Eliſabeth Boom mes Servantes — 75. | . | .
Pour Taxes & Acciſes du Sel, Savon, Servantes, pour le Vin, Thé, Caffé — 45. | 10. | .
Pour port de Lettres Miſſives de divers endroits, ou de celles que j'ai remiſes — 225. | . | .
710 — —

---

250. *Coucher les ſommes debourſées pour fraiz du Commerce.*

.11 .17 FRAIZ ou dépenſes du Commerce, Debit A CAISSE particuliere fl. 1215. 8. pour ce que je trouve avoir debourſé pour divers fraiz, depuis le 26 Novembre dernier juſqu'à ce jourd'hui, appert à mon Livre des dits fraiz — 1215 | 8 | —

---

251. *Coucher les profits faits en Commiſſion, juſques à ce jour.*

.11 .10 COMPTE DE COMMISSION ou de Proviſion Debit, A GAINS ET PERTES fl. 802. 11. pour autant que je trouve que les Commiſſions m'ont valu, depuis le 26 Novembre dernier juſques à ce jourd'hui — 802 | 11 | —

---

252. *Faire*

Du 2. Juillet 1705.

florins | so. | p.

252. *Faire remiſe à un mien Correſpondant pour ſon compte, ſur un autre, pour mon compte.*

.19 .17 ELIE DUPUI de Londres ſon Compte courant Debit, A JACOB RATTIER de Bordeaux mon Compte courant fl. 6690. 3. 8. & £ 10110. tournois pour la Remiſe que j'ai faite ce jourd'hui audit Dupui en ma propre Lettre de 3370 △ à 2 Uſances ſur ledit Rattier pour mon dit compte, leſquels 3370 △ je paſſe à 77 ß par écu, fait ici en Banque

fl. 6487.| 5.| .
Agio à 3⅛ pour ⁰/₀ 202.|18.|8.

6690 | 3 | 8

—

253. *Vendre des Marchandiſes comptant en Banque.*

Les parties ſuivantes Debit, A MARCHANDISES GENERALES fl. 8655. 2. pour vente que j'ai faite aux ſous-nommez de 1000 Buches de bois du Brezil dit Fernanbourg leſquels m'en ont fait ce jourd'hui payement en Banque, SAVOIR,

Vendu à Frederic Raphoen.

600 Buches ayant pezé 11855 ℔ à fl. 45. le cent en Banque fl. 5324.|15.| .
Deduit 1 pour cent 53.| 7.| .

fl. 5281.| 8.| .
Pour le ½ droit du poids 7.| 8.| .

Reſte fl. 5274.| .| .

Vendu à Jean le Charpentier.

400 Buches ayant pezé 7545 ℔ à fl. 42½ le cent en Banque fl. 3206.|12.|8.

1000 Buches bois de Brezil,
Deduit 1 pour cent 32.| .| 8.

fl. 3174.|12.| .
½ droit du poids 4.|12.| .

fl. 3170.| .| .

.2 BANQUE fl. 5274. écrit par Frederick Raphoen fl. 5274.| .| .
.2 BANQUE fl. 3170. écrit par Jean le Charpentier 3170.| .| .

fl. 8444.| .| .
.3 AGIO fl. 211. 2. pour celui de ladite ſomme à 2½ pour cent 211.| 2.| .

8655 | 2 | —

.5

Du 4. dito.

254. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite pour ſon Compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A PIERRE BROSSARD de la Rochelle ſon Compte courant, pour ſa Remiſe du 2 Mai à 2 Uſances de fl. 3400. de Banque, à raiſon de £ 147. 10. tournois pour fl. 100. de Banque, ſur Tobie Aemſing, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 3400. écrit par Tobie Aemſing fl. 3400.| .| .
.3 AGIO fl. 107. 15. à 2⅞ pour cent 107.|15.| .

3507 | 15 | —

.20

255. *Debiter un mien Correſpondant en ſon compte courant, pour ſolder mon compte, & ſon compte en lui faiſant Remiſe.*

.12 PIERRE TESTAS de Bordeaux ſon Compte courant Debit, aux parties ſuivantes pour ſolde, SAVOIR,

.16 \ SOI-MEME, mon Compte courant fl. 39. 8. & £ 60. tournois qu'il m'a écrit par ſa lettre du 24. du paſſé de le debiter à ſon dit Compte, pour l'en crediter au mien, ſur le pié de 76½ ß par écu, qui eſt pour 20 △, ici en Banque fl. 38.| 5.| .
Agio à 3 pour cent 1.| 3.| .

fl. 39.| 8.| .

.17 A JACOB RATTIER de Bordeaux mon Compte courant fl. 303. 4. 8. & £ 461. 16. pour ma Remiſe que j'ai faite ce jourd'hui audit Teſtas pour ſon Compte en ma propre Lettre de 153 △ 56 ſ. tournois à 8. jours de veuë ſur ledit Rattier à 76½ par écu, fait ici en Banque fl. 294.| 8.| .
Agio à 3 pour cent 8|16.|8.

fl. 303.| 4|8. 342 | 12 | 8

—

256. *Rece-*

Du 10. Juillet 1705.

256. *Recevoir payement des Marchandiſes, que j'ai cy-devant vendues au comptant.*

.17 Caisse particuliere Debit, aux ſous-nommez pour les ſommes que j'ai receues d'eux pour
. 9 les 20 Caiſſes Sucres blancs du Brezil, que je leur ai venduës le 24. du paſſé, Savoir,
.17 A André' Pels, ſon Compte particulier fl. 5496. receu pour 15 Caiſſes fl. 5496 | . | .
A Elie Augier fl. 2078. receu pour 5 Caiſſes 2078 | . | .

florins 7574 | ſo. — | p. —

Du 14. dito.

257. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite, pour mon Compte.*

.25 Caisse particuliere Debit, A Pierre Pinet de Coningsberg mon Compte courant
18 fl. 213. 12. & 329. florins 27 gros Polonois, pour ſa Remiſe du 30. Mai, de £ 35. 12 ſ. de gros, à 41. jours de date ſur Dominicus Vooght, qui me l'a acquitée en argent courant, Savoir,

Liv. 35. 17 ſ. de gros, à 278. gros Polonois par livre de gros Polonois
5 ſ. de Commiſſion, Courtages & port de lettres

Liv. 35. 12 ſ. de gros qui font ici en courant

florins 213 | ſo. 12 | p. —

258. *Recevoir avis d'une Negociation de diverſes Lettres de Change que j'avois Remiſes à un mien Correſpondant, pour les Negocier pour mon Compte.*

.10 Gains et pertes Debit, A Jacob Rattier de Bordeaux mon Compte courant
.17 fl. 50. 4. & £ 75. tournois, qu'il m'a écrit par ſa Lettre du 4. du courant, avoir perdu ſur la Negociation des trois Lettres de Change que je lui ai remiſes le 18 du paſſé pour mon dit Compte ſe montant enſemble 5000 △ à ½ pour cent de ma perte, leſquelles £ 75. font 25 △ que je paſſe à 78 ⅝ par △ fl. 48.|15.| .
Agio à 3 pour cent 1.| 9.| .

florins 50 | ſo. 4 | p. —

259. *Faire Remiſe à un mien Correſpondant pour ſon compte.*

Jaques Hustin de Lille ſon Compte courant Debit, aux parties ſuivantes, pour ma Remiſe de £ 320 12 ſ. de gros, à 20 pour cent d'avance, en lettre de Jaques Rouſſeau, à 6 ſemaines de date, ſur Frederick Neau, à l'ordre dudit Huſtin, il me revient £ 267.
.18 3 ſ. 4 ⅝ de gros, Savoir,
. 2 A Banque fl. 1603. écrit à Jaques Rouſſeau fl. 1603.| . | .
. 3 A Agio fl. 42. 1. 8. à 2⅛ pour cent 42.| 1.|8.

florins 1645 | ſo. 1 | p. 8

Du 18. dito.

260. *Ordonner à un de mes Correſpondans, de remettre à un autre Correſpondant, le tout pour mon compte.*

.25 Antonio Garayoa de l'Ile du Fayal mon Compte courant, A Louis Heyns de
.22 Lisbonne auſſi mon Compte courant fl. 4828. 4. & 1500 U 000 Rés, que pour mon dit Compte & ordre ledit Heyns à Remis audit Garayoa, laquelle ſomme fait 3750 Cruzades de 400 Rés, que j'évalue ſuivant le cours du change à 50 ⅝ par Cruzade, fait ici en Banque fl. 4687.|10.| .
Agio à 3 pour cent 140.|14.| .

florins 4828 | ſo. 4 | p. —

Du 21. dito.

261. *Recevoir payement de divers Debiteurs, compris en compte general.*

.25 Caisse particuliere Debit, A Compte de divers Debiteurs fl. 4531. 9. 8. que
. 6 j'ai receu des ſous-nommez, pour les Ecorces de Citron que je leur ai venduës le 6. du paſſé, Savoir,
D'Antoni Adam fl. 3269.|13.| .
D'Antoine Geraud 1261.|16.|8.

florins 4531 | ſo. 9 | p. 8

262. *Coucher sur les Livres ce que l'on reçoit en se mariant pour la dot de sa femme.*

Les parties sous-mentionnées Debit, A CAPITAL, ou mon fonds particulier de moy S. R., fl. 20000. que j'ai receus de Jean Schoon mon beau-pere, pour la dot de Marie Schoon sa fille, à present ma femme, appert de la Reconnoissance que je lui en ai faite par devant Henry Outgers Notaire, SAVOIR,

.25 CAISSE particuliere fl. 8922. 10. que j'ai receus comptant en diverses especes fl. 8922.|10.|.
. 2 BANQUE fl. 6000. écrit en icelle sur mon Compte, par Jean Schoon fl. 6000.|.|.
. 3 AGIO fl. 180. à 3 pour cent 180.|.|.

6180.|.|.

.25/. 1 JOYEAUX de Marie Schoon ma femme fl. 4897. 10. pour ceux que son dit Pere lui a donnez, consistant, SAVOIR,

En 1 Colier de Perles Baroques avec une agraffe de Diamans appreciée à la somme de fl. 2500|.|.
En 1. bague d'un gros Diamant 1800.|.|.
En 1. Bague d'une Emeraude 350.|.|.
En 2. boucles de Diamans pour les oreilles 247.|10.|.

4897.|10.| . | 20000 | — | —

263. *Recevoir avis d'un mien Correspondant d'un achat de Marchandises, pour compte en Compagnie, & sur lesquelles je fais assurer.*

EAUX DE VIE DE NANTES pour Compte en Compagnie $\frac{2}{3}$ d'Arnaud Dugoyon dudit lieu, & $\frac{1}{3}$ pour moi S. R. Debit aux parties suivantes, SAVOIR,

25/.25 A ARNAUD DUGOYON dudit Nantes mon Compte courant fl. 2319. 1. & £ 3516. tournois pour mon $\frac{1}{3}$ de £ 10548. à quoi se monte l'achat, fraiz & Commission de 50 Pipes Eaux de Vie susdite, que ledit Dugoyon m'a écrit par sa Lettre du 10 du courant, avoir achetées & chargées pour nôtre dit Compte, sur le Navire les Armes de Sardam, suivant les Connoissemens & Compte qu'il m'a envoyez, lesquelles £ 3516. tournois, font 1172 △ que je passe suivant le cours du Change de ce jourd'hui à 76$\frac{1}{4}$ 8 par écu, fait ici en Banque fl. 2248.|15.|8

Agio à 3$\frac{1}{8}$ pour cent 70.|5|8.

fl. 2319.|1.|.

25 A CAISSE particuliere fl. 361. que j'ai payé pour prime & police d'Assurance de fl. 6000. que j'ai fait assurer sur les 50 Pipes Eaux de Vie susdites à 6 pour cent, appert de ladite Police que Jean Salinieres m'a délivrée signée de divers Assureurs, auquel dit Salinieres j'ai payé ladite prime, & 20 sols pour la Police fl. 361.|.|. | 2680 | — | —

264. *Debiter un interesse en son compte courant, de sa portion d'une Prime, & Police d'Assurance.*

.12/.25 ARNAUD DUGOYON de Nantes son Compte courant Debit, A EAUX DE VIE DE NANTES, $\frac{2}{3}$ pour lui, & $\frac{1}{3}$ pour moy S. R. fl. 240. 13. 8. pour ses $\frac{2}{3}$ de fl. 361. que j'ai payé pour prime & police d'assurance des 50 Pipes Eaux de Vie, qu'il a chargées sur le Navire les Armes de Sardam, pour nôtre dit Compte | 240 | 8

265. *Payement que je fais à un Creancier en diverses manieres.*

SAMUEL LE FEBURE de Haerlem, son Compte courant Debit, aux suivans pour le payement que je lui ai fait, pour les 60 pieces Toiles de Cambrai qu'il m'a venduës le 6. du passé, SAVOIR,

.23 A ANDRE' PELS son Compte à $\frac{1}{2}$ en ma Compagnie, fl. 2204. 15. pour mon Assignation,
23 fl. 2204.|15.|.
.26 A PHILIPPE LE NOIR de Francfort mon Compte courant, fl. 1087 19. & 500 florins de 65 Crutzers de Change, à 84$\frac{1}{2}$ 8 par florin susdit pour ma Traite sur icelui, payable en Foire de Septembre, à l'ordre dudit le Febvre, fait ici en Banque fl. 1056|5.|.

Agio à 3 pour cent 31.|14.|.

fl. 1087.|19.|.

Suite à la page 59.

Du 21. Juillet 1705.

florins | so. | p.

Suite de la page 58. Le produit de la page precedente se monte fl. 3292.|14.|.

.25 A CAISSE particuliere fl. 207. 6. pour ce que j'ai payé audit le Febvre 207.| 6|.

.26 A SAMUEL LE FEBVRE son Compte de Tems fl. 500. pour la somme qu'il a laissée en mes mains pour lui en payer l'interêt pendant 3 mois à raison de 6 pour cent fl. 500.|.|. — 4000 | — | —

266. *Crediter une personne d'une somme qu'il m'a laissée à l'interêt.*

.10 .26 GAINS ET PERTES Debit, A SAMUEL LE FEBVRE de Haerlem son Compte de Tems fl. 7. 10. pour ce qui lui doit revenir pour l'interêt de fl. 500. à 6 pour cent pour 3 mois 7 | 10 | —

267. *Traite que je fais sur un mien Correspondant pour son compte.*

Les parties sous-mentionnées Debit, A JAQUES HUSTIN de Lille son Compte courant, pour ma Traite de ce jourd'hui pour son dit Compte de £ 263. de gros, à 10. pour cent de la perte, à 15. jours de veuë à l'ordre de Pierre Godeffroi, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 1434. 11. écrit par Pierre Godeffroi fl. 1434.|11|.

.3 AGIO. fl. 43. 0. 8. à 3 pour cent 43| 0.|8.

18 1477 | 11 | 8

Du premier Août.

268. *Recevoir avis d'un de mes Correspondans d'une Remise qu'il a faite pour mon compte à un autre Correspondant aussi pour mon compte.*

.13 .22 DENIS DUTRI de Londres mon compte courant Debit, A AURELIO REZONICO de Venise aussi mon Compte courant fl. 9344. 16. 8. & £ 864. 1 s. 3 ℔ sterlings provenans de Ducats 4000. que ledit Rezonico lui a Remis pour mon dit Compte, suivant sa Lettre du 13. du passé en 2 Lettres, SAVOIR,

1500. Duc. de Banco, en Lettre de Fleuret & Corck du 12. Juillet à Usance, sur Bazil Flirebrace dudit Londres à l'ordre dudit Dutri, à 52 ℔ sterlings par Ducat, vient en monnoye d'Angleterre Liv. 325.|.|.

2500. Duc. de Banco, en Lettre de Jeronimo Cornario dudit jour 12 Juillet aussi à Usance, sur Thomas Blacke à l'ordre dudit Dutri à 51¾ ℔ sterlings par Ducat, vient en monnoye d'Angleterre Liv. 539.|1.|3.

4000.|.|. de Banco de Venise, qui rendent en monnoye d'Angleterre Liv. 864.|1.|3.

Lesquelles £ 864. 1 s. 3 ℔ sterlings, je reduis en monnoye d'ici à raison de 35 ß de gros par livre sterling, qui font ici en monnoye de Banque fl. 9072.|13|.

Agio à 3 pour cent 272.| 3.|8.

9344 | 16 | 8

Du 3. dito.

269. *Payer les fraiz des Marchandises receues pour compte de Compagnie.*

.25 .25 EAUX DE VIE DE NANTES pour Compte ⅔ d'Arnaud Dugoyon dudit lieu, & ⅓ pour moi Debit, A CAISSE particuliere fl. 430. 12. 8. que j'ai payé pour fret & Avaries de 50. pieces que j'ai receues par le Navire les Armes de Sardam, de l'envoi dudit Dugoyon, appert à mon Livre des Receptions 430 | 12 | 8

270. *Recevoir d'un mien Correspondant, un compte de courtage & port de Lettres.*

.11 .16 FRAIZ Debit, A PIERRE BROSSARD de la Rochelle mon compte courant fl. 17. 15. 8. & £ 27. tournois qu'il m'écrit par sa Lettre du 26. du passé lui être deu pour courtage & port de Lettres, SAVOIR,

Pour courtage des £ 18000. tournois qu'il a remis à Jacob Rattier à ⅛ pour ⅌ Liv. 22.|10.|.

Pour port de Lettres jusques au susdit jour. 4.|10.|.

Liv. 27.|.|.

Lesquelles £ 27. tournois font 9. écus, que je passe à 76½ ℔ faisant en Banque fl. 17.| 5.|8.

Agio à 2½ pour ⅌. 10.|.

17 | 15 | 8

florins | ſo. | p.

Du 6. Août 1705.

271. *Prêter de l'argent à l'interêt.*

.9 ESAIE GILLOT Debit, aux parties ſuivantes, SAVOIR,
.25 A CAISSE particuliere fl. 6000. que je lui ai prêtez à l'interêt pour 4 mois, à raiſon de 4 pour cent l'année fl. 6000.|.|.
.10 A GAINS ET PERTES fl. 80. pour l'interêt à eſperer de la dite ſomme 80.|.|.
— 6080 | — | —

272. *Solder & liquider le compte de Banque.*

.2 BANQUE Compte nouveau à fol. 1235. Debit, A ELLE-MEME Compte Vieux à fol. 930.
.2 fl. 33851. 10. 8. que je trouve qu'il me reſte deu en la dite Banque, ſuivant le Compte que j'ai ſoldé & liquidé ce jourd'hui avec Mrs. les Commiſſaires d'icelle, qui m'ont donné un nouveau Compte à fol. 1235. 33851 | 10 | 8
—

273. *Faire bon à la Banque 1 ſol pour chaque billet, écrit en icelle.*

.10 GAINS ET PERTES Debit, A BANQUE Compte Nouveau fl. - 16 pour 16. Billets
.2 que j'ai fait écrire en icelle, depuis le 25. Fevrier juſques au 14. Juillet, à 1 ſol par billet —— | 16 | —
—

274. *Solder & liquider le compte d'Agio de Banque, & en faire un nouveau.*

.3 AGIO DE BANQUE Compte nouveau Debit, A AGIO DE BANQUE Compte vieux
.3 fl. 1019. - 8. pour l'agio de fl. 33851. 10. 8. qu'il me reſte en Banque, dont je paſſe l'Agio à 3 pour cent ſuivant le cours de ce jourd'hui, & un peu plus 1019 | — | 8
—

275. *Solder le vieux compte d'Agio de Banque, par le profit fait ſur icelui.*

.3 AGIO DE BANQUE Compte vieux Debit, A GAINS ET PERTES fl. 113. 7. 8. pour
.10 le profit que je trouve avoir fait ſur icelui depuis le 20. Octobre dernier juſques au 28. du mois paſſé. 113 | 7 | 8
—

276. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite pour mon compte, qui m'a été aquitée avant l'écheance, moyennant Excompte.*

Les parties ſuivantes Debit, A AURELIO REZONICO de Veniſe mon Compte courant, pour ſa Remiſe du 20. du paſſé de Duc. 4030. de Banco à 85¼ ß par Ducat, en ſa propre Lettre à Uſo, ſur Pierre Got, laquelle il m'a payée ce jourd'hui moyennant Excompte, à raiſon de 8 pour cent par an, qui avoit encore à courir 44. jours, SAVOIR,
.2 BANQUE fl. 8554. 6. 8. écrit par Pierre Got, pour ladite lettre, qui ſe monte fl. 8639|6|.
Excompte de 44. jours à 8 pour cent l'année 85.|19|8.
fl. 8554.|6.|8.
.3 AGIO fl. 251. 5. 8. à 2 11/16 pour cent 251.|5.|8.
.22 8805 | 12 | —
—

277. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite pour ſon compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A ELIE DUPUI de Londres mon Compte courant pour ſa Remiſe de £ 625. ſterlings à 34⅓ ß de gros par livre ſterling, en ſa propre Lettre du 6. Juin dernier à 2 Uſo ſur Pierre Got, SAVOIR,
.2 BANQUE fl. 6437. 10. écrit par Pierre Got fl. 6437.|10|.
.3 AGIO fl. 193. 2. 8. à 3 pour ⅓ 193.|2.|8.
.19 6630 | 12 | 8

Du 8. dito.

278. *Remiſe que je fais à un mien Correſpondant, pour mon compte comme aux articles 114. & 127.*

.18 PIERRE PINET de Coningsberg mon Compte courant Debit, A CAISSE particuliere
.25 fl. 213. 13. 8. & fl. 310. monnoye de Pruſſe pour ma Remiſe de ce jourd'hui de £ 34. 11. 6 ß de gros, à 269 gros monnoye ſuſdite, en Lettre de Chriſtophle Benjamin Smidt,

Suite à la page 61. ſur

Du 8. Août 1705.

florins | so. | p.

Suite de la page 60.

ſur Ariaen Janſen de Dantzick à mon ordre, que j'ai paſſé à celui dudit Pinet, payable à 41 jour de date fl. 207.| 9.|

Agio à 3 pour cent 6.| 4.|8

213 | 12 | 8

279. *Recevoir d'un mien Correſpondant un compte des courtages & ports de Lettres, comme en l'article 260.*

.11 .18 FRAIZ Debit, A PIERRE PINET de Coningsberg mon Compte courant fl. 10. 2. 8 & florins 15. 15. gros monnoye de Pruſſe, qu'il m'écrit par ſa Lettre du 25. du paſſé lui être deu, pour courtage, & port de lettres, SAVOIR,

Pour courtage des 2 Remiſes qu'il m'a cy-devant faites, revenant à fl. 10046⅔ monnoye de Pruſſe à ⅛ pour cent fl. 12.|15.|

Pour port de Lettres 3.| .| .

fl. 15.|15.| .

Leſquels fl. 15. 15. gros monnoye de Pruſſe je reduis à raiſon de 275. gros dudit lieu, pour 1. livre de gros argent courant, vient 1. livre 13 ſ 9 ₰ de gros, qui font ici

10 | 2 | 8

280. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite pour mon compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A GUILHAUME ET JEAN BOISSIER de Genes mon compte courant pour leur Remiſe du 8 Avril dernier, pour mon Compte, en Lettre de Bartholomeo Garizini de 1215 Piaſtres, à 100 ₰ à 2 Uſo, ſur Pierre Huguetan, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 3037. 10. écrit par ledit Huguetan fl. 3037.|10.| .

.3 AGIO fl. 83. 10. 8. à 2¾ pour cent 83.|10.|8.

.19 3121 | — | 8

281. *Recevoir de mes Correſpondans un compte de Commiſſion courtage, & port de Lettres.*

.11 .19 FRAIZ Debit, A GUILLAUME ET JEAN BOISSIER de Genes mon Compte courant fl. 15. 18. 8. & Piaſtres 6. 4ſ. 5 ₰ qu'ils m'ont debité, pour leur Commiſſion, Courtage & port de Lettres, appert de leur Lettre du 15. du paſſé, leſquelles Piaſtres, ſols, & deniers je paſſe à 100 ₰ par Piaſtre, faiſant ici en Banque fl. 15.|10| .

Agio à 2¾ pour ₰ | 8.|8.

15 | 18 | 8

Du 10. dito.

282. *Faire Remiſe à un mien Correſpondant pour mon compte.*

PHILIPPE LE NOIR de Francfort mon Compte courant Debit, aux parties ſuivantes, pour ma Remiſe de ce jourd'hui de 510 florins de 65 Crutzers de change à 84 ₰ par florin en lettre de Pierre Got, ſur Jacob Couvreur dudit lieu, payable en Foire de Septembre,

.26 à l'ordre dudit le Noir, SAVOIR,

.2 A BANQUE fl. 1071. écrit à Pierre Got fl. 1071.| .| .

.3 A AGIO fl. 29. 9. à 2¾ pour cent 29.| 9.| .

1100 | 9

Du 13. dito.

283. *Debiter un de mes Correſpondans en mon compte pour l'en crediter au ſien.*

.21 .20 JEAN ESPESSEL de Surinam mon Compte courant Debit, A SOY-MEME ſon Compte courant fl. 275. pour 5500 ℔ de Sucres bruts, deſquels il étoit credité à mon dit Compte dont je le credite au ſien, reduit à fl. 5. le cent

275 | — | —

284. *Recevoir des Marchandiſes qu'un de mes Correſpondans m'a envoyées à bon compte de ce qu'il me doit, & en payer le fret, Avaries & autres fraiz de Reception.*

.5 .20 MARCHANDISES GENERALES Debit, aux parties ſuivantes, SAVOIR,

A JEAN ESPESSEL de Surinam ſon Compte courant fl. 821. pour 16420 ℔ de Sucres bruts qu'il m'a envoyez par le Navire l'Aigle noir, contenus en 30 Bariques, ce qui eſt à bon compte de ce qu'il me doit, lequel Sucre j'apprecie à fl. 5. le cent fl. 821.| .| .

.25 A CAISSE particuliere fl. 701. 15. que j'ai payé au ſujet deſdits Sucres

Suite à la page 62.

florins | so | p.

Du 13. Août 1705.

Suite de la page 61. Le produit de la page precedente se monte fl. 821.| . | .

Pour le Fret de 15230 ℔ à 6 duites par livre fl. 571.| 2.|8.
Pour les Avaries à 2 sols par florin 57.| 2.| .
Pour prime & police d'Assurance de fl. 500. à 8 pour cent 41.| . | .
Port en Magazin, & du Magazin au poids & travailleurs. 10.|14|8.
Pour le ½ droit du poids 16| 2| .
Pour le Courtage de la vente faite ce jourd'hui 5.|14.| .

fl. 701.|15. . | 1522 | 15 | —

285. *Vendre des Marchandises à Terme pour mon compte.*

.16 / .5 PIETER LAM Debit, A MARCHANDISES GENERALES fl. 3187. 17. pour 30 Bariques de Sucres bruts que je lui ai vendus à payer en 6. semaines, moyennant 1 pour cent de rabat pour le promt payement, & 1 pour cent pour le bon poids, ayant pezé ensemble 15230 ℔ net à 8⅛ ß la ℔ fl. 3141.| 3.| .

Deduit 1 pour cent pour le promt payement, & 1 pour le bon poids fl. 62.|16.| .

fl. 3203.|19.| .
Pour le ½ droit du poids il lui revient 16.| 2.| .

3187 | 17 | —

Du 15. dito.

286. *Traite qu'un de mes Correspondans a faite sur moi, pour mon compte.*

LOUIS HEYNS de Lisbonne mon Compte courant Debit, aux parties suivantes, pour sa Traite du 15 Juin à Usance de 5500. Cruzades 15 sols 6 deniers, à 51¼ ß par Cruzade en sa propre lettre, à l'ordre d'Isaac Navarro, fait en Portugal 2200 U 310 Rés, SAVOIR,

.22 / .2 / .3
A BANQUE fl. 7116. 12. 8. écrit à Hendrick van Daelen, pour Isaac Navarro fl. 7116.|12.|8.
A AGIO fl. 235. 14. 8. à 3 7/16 pour cent 235.|14.|8.

7352 | 7 | —

287. *Recevoir des Effets qui restoient deus, pour compte d'une Compagnie.*

SUCRES BRUTS en retour de Surinam pour Compte ⅜ de Jean Tourton, 7/16 d'Abraham Dupré ¼ de Jaques Dupeyrou le jeune, & 7/16 de moi S. R. Debit, aux sous-nommez pour les Effets & dettes qui nous restoient deus au dit lieu, de la Cargaison cy-devant faite sous la Direction de Jean Espessel, SAVOIR,

.26 / .22
A JEAN ESPESSEL de Surinam nôtre Compte de Tems, de ladite Compagnie fl. 2545. 13. pour 50913 ℔ de Sucres bruts qui nous restoient deus audit lieu, de la Cargaison susdite, lequel Sucre aprecié à fl. 5. le cent, monte à la dite somme de fl. 2545.|13.| .

.20
A JEAN ESPESSEL susdit nôtre Compte courant en ladite Compagnie fl. 448. 5. 8 & 8965½ ℔ de Sucres bruts, que ledit Espessel nous a écrit avoir fait de fraiz au sujet des susdites 50913 ℔ de Sucres tant à la Reception qu'à l'Envoi qu'il nous a fait par le Navire le Prophete Elie, SAVOIR,

Pour 100 Bariques qu'il a falu pour ledit Sucre à 60 ℔ piece fl. 6000 ℔
Pour fonsage, rebatage & clous 420
Pour sa Commission de la Recepte de 50913 ℔ à 5 ℔ par cent 2545½
8965½ ℔

Lesquelles 8965½ ℔ de Sucre brut, aprecié à fl. 5 le cent, il vient fl. 448.| 5.|8.

2993 | 18 | 8

288. *Vendre des Marchandises à terme pour compte de Compagnie.*

.8 / .26 FREDERIC RAPHOEN Debit, A SUCRES BRUTS pour Compte de Compagnie fl. 5344. pour 100. Bariques Sucres dito, que je lui ai vendues, à payer en 6 semaines, moyennant 1 pour cent pour le promt payement, & 1 pour cent de bon poids, ayant pezé net 26486 ℔ à 8⅛ ß la livre fl. 5453.| 2.|

Deduit 2 pour cent comme il est dit cy-dessus 109.| 2.| .

Nota, il a été convenu que je payerai l'entier droit du poids de Ville

5344 | — | —

289. *Rece-*

florins | so. | p.

289. *Recevoir avis d'un Proteſt d'une Lettre de Change acceptée, & de la même partie priſe à change.*

.22 .13 ANTONIO REZONICO de Veniſe mon Compte courant Debit, A DENIS DUTRI de Londres auſſi mon Compte courant fl. 3507. 13. 8. & £ 326. 13. 5¼ ſterlings pour Duc. 1515. de Banco que ledit Dutri a tiré ſur ledit Rezonico le 18/20 du courant à 51¾ ß ſterling par Ducat à Uſo, à l'ordre de George Tobie Guiguer, pour ſe rembourſer tant des Duc. 1500. de Banco portés par la Lettre que ledit Rezonico lui avoit Remiſe le 22. du paſſé ſur Bazil Firebrace dudit Londres, qui l'avoit acceptée, & qu'il a dit enſuite ne vouloir pas payer, SAVOIR,

Pour retour à proteſt des 1500 Ducats	Liv. 325.	. .
Proviſion à ½ pour cent	1.	1. 8.
Pour le proteſt		4. .
Courtage à 1 pour mille		6. 6.
Port de Lettres		1. 3¼
	Liv. 326.	13. 5¼

Leſquelles £ 326 ſ. 13 ß 5¼ ſterlings à raiſon de 51¾ ß par Ducat, font 1515 Ducats de Banco, & ici reduits à 34 ß de gros par livre ſterling, fait en Banque fl. 3405. 10. 8.
Agio à 3 pour cent 102. 3. .

3507 | 13 | 8

Du 29. dito.

290. *Traite que je fais ſur un mien Correſpondant, pour mon compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A AURELIO REZONICO de Veniſe mon Compte courant, Pour ma Traite de ce jourd'hui de 1540 Ducats de Banco à 93⅜ ß par Ducat, à Uſance à l'ordre de Pierre Got, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 3594. 18. 8. écrit par Pierre Got	fl. 3594.	18. 8.
.3 AGIO fl. 116. 16. 8. à 3¼ pour cent	116.	16. 8.
.22		

3711 | 15 | —

Du 1. Septembre.

291. *Vendre une Maiſon à payer ⅓ comptant, ⅓ en rente ſur icelle, & le ⅓ reſtant à terme.*

.26 .6 DIRCK BONDERMAKER Debit, A BIENS EN FONDS fl. 12000. pour vente que je lui ai faite ce jourd'hui de la Maiſon que j'avois ſur le Heere-Gragt, appert du Contract de vente paſſé par devant Jean Hoekebak Notaire, à payer ⅓ comptant ⅓ qu'il me conſtitue en rente ſur icelle juſques à l'effectuel payement de fl. 4000. à 4 pour cent par an, & le ⅓ reſtant à payer le premier Novembre prochain fl. 12000 | — | —

292. *Recevoir payement d'une partie de la Vente d'une Maiſon.*

Les parties ſuivantes Debit, A DIRCK BONDERMAKER fl. 4000. pour ⅓ du payement de fl. 12000. de la vente que je lui ai faite de la Maiſon que j'avois ſur le Heere-Gragt, SAVOIR,

. 2 BANQUE fl. 3883. 10. qu'il a écrit ſur mon Compte	fl. 3883.	10. .
.3 AGIO fl. 116. 10. à 3 pour cent	116.	10. .
.26		

4000 | — | —

293. *Debiter une perſonne d'une rente conſtituée ſur une Maiſon.*

.26 DIRCK BONDERMAKER ſon Compte de Tems Debit, aux ſuivans, SAVOIR,

.26 A SOY-MEME ſon Compte courant fl. 4000. pour pareille ſomme qu'il m'a conſtituée en Rente ſur la Maiſon que j'avois ſur le Heere-Gragt, payable le premier Septembre 1706. avec l'interêt à 4 pour cent par an fl. 4000. . .

.10 A GAINS ET PERTES fl. 160. pour l'interêt à eſperer de la dite ſomme à 4 pour cent fl. 160. . .

4160 | — | —

Du 1. Septembre 1705. — florins | so. | p.

294. *Faire Remiſe à un mien Correſpondant pour mon compte, & par apoint.*

ARNAUD DUGOYON de Nantes mon Compte courant Debit, aux parties ſuivantes, pour ma Remiſe de ce jourd'hui de 1172 △ à 76⅛ §, faiſant £ 3516. tournois en Lettre d'Elie Augier à 2 Uſo, ſur la Veuve Michel dudit Nantes, à l'ordre dudit Dugoyon, auquel je fais cette Remiſe par apoint, pour mon ⅓ en 50 Pieces Eaux de Vie dudit lieu, qu'il m'a envoyées, ⅔ pour ſon Compte, SAVOIR,

.25 A BANQUE fl. 2248. 15. 8. écrit à Elie Augier — fl. 2248.|15.|8
.2 A AGIO fl. 70. 5. 8. à 3⅛ pour cent — 70.| 5.|8.
.3 — 2319 | 1 | —

Du 4. dito.

295. *Traite que je fais ſur un mien Correſpondant pour mon compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A PIERRE HORGUELIN de Breſlaw mon Compte courant, pour ma Traite de ce jourd'hui ſur lui de 1500 Rixd. monnoye imperiale augmentée, à 6. ſemaines de date à l'ordre de Pierre Rouviere & fils, à 36¼ ſols par Rixdale, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 2756. 5. écrit par Pierre Rouviere & fils — fl. 2756.| 5.| .
.3 AGIO fl. 75. 16. à 2¾ pour cent — 75.|16.| .
26 — 2832 | 1 | —

Du 8. dito.

296. *Vendre des Marchandiſes au comptant, pour compte en Compagnie.*

Les ſous-nommez Debit, A EAUX DE VIE de Nantes pour Compte ⅔ d'Arnaud Dugoyon dudit lieu, & ⅓ pour moi, pour vente que je leur ai faite, à payer comptant, deduit 1. pour cent pour le promt payement, SAVOIR,

.27 GERARD ROGGHE fl. 8479. 17. Pour 30 pieces ayant contenu 2315 Verges à 18½ £ de gros les 30 Verges — fl. 8565.|10.| .
Deduit 1 pour cent — 85.|13.| .
— fl. 8479.|17.| .

.27 PIERRE DUTIL fl. 4106. . 8. pour 18. Pieces ayant contenu 1106 Verges
.25 à 18¾ £ de gros les 30 Verges — fl. 4147.|10.| .
Deduit 1 pour % — 41.| 9.8.
48. Pieces — fl. 4106.| . |8. — 12585 | 17 | 8

Du 12. dito.

297. *Faire Remiſe à un mien Correſpondant, pour ſon compte.*

ARNAUD DUGOYON de Nantes ſon Compte courant Debit, aux parties ſuivantes, pour ma Remiſe de 1108 △ à 80 § en Lettre de Pierre Huguetan, à 2 Uſo, ſur Jean Claude Tourton de Paris, à l'ordre dudit Dugoyon, SAVOIR,

.27 A BANQUE fl. 2216. écrit par Pierre Huguetan — fl. 2216.| . | .
.2 A AGIO fl. 66. 10. à 3 pour cent — 66.|10| .
.3 — 2282 | 10 | —

Du 18. dito.

298. *Recevoir payement (ou partie) de diverſes perſonnes, en argent courant.*

.25 CAISSE particuliere Debit, aux ſous-nommez pour les ſommes qu'ils m'ont payées, SAVOIR,
.27 A PIERRE DUTIL fl. 4106. . 8. que j'ai receu de Lodewick van Ludic pour ſon Aſſignation, pour les 18 pieces Eaux de Vie de Nantes que je lui ai vendues le 8 du courant — fl. 4106. |8.

.27 A GERARD ROGGHE fl. 1784. 17. que j'ai receu de la Veuve van Os pour ſon Aſſignation à compte des 30 pieces Eau de Vie, que que je lui ai vendues le 8. dito — fl. 1784.|17.| . — 5890 | 17 | 8

Du 12. September 1705. florins | so. | p.

299. *Recevoir payement en Banque d'un reſte de dette.*

Les parties ſuivantes Debit, A GERARD ROGGHE pour payement qu'il m'a fait en Banque pour reſtant des 32 pieces Eaux de Vie que je lui ai vendues, le 8 du courant, SAVOIR,
.2 BANQUE fl. 6500. qu'il a écrit ſur mon Compte en icelle fl. 6500.|.|.
.3 AGIO fl. 195. à 3 pour cent. 195.|.|.
.27 6695 — —

300. *Recevoir un compte de l'achat & cargaiſon des Marchandiſes que j'avois ordonnces par ordre & pour compte d'autrui, les faire aſſurer & en payer les fraiz.*

ARNAUD DUGOYON de Nantes ſon Compte courant Debit, aux parties ſuivantes, pour l'achat & fraiz de 195¾ Schocs bois dit Bordillon, que pour ſon compte & ordre j'avois ordonné à van Dolré & van Halma de Riga d'acheter & de les charger pour Pinbœuf Riviere de Nantes, ce qu'ils m'ont écrit par leur lettre du 8 du courant avoir executé, & chargé pour ledit lieu au Navire l'Oiſeau de Paradis, pour en ſuivre l'ordre dudit Dugoyon, appert de leur Compte, & des Connoiſſemens, SAVOIR,
.27 .27 A VAN DOLRE' & VAN HALMA de Riga mon Compte courant fl. 3280. 8. & Rixdales 1312. 16. gros, à quoi ſe monte l'achat & fraiz de 195¾ Schocs bois dit Bordillon, SAVOIR,

96. Schocs	Achetés de Pieter Ariaenſe à fl. 800. le grand cent	Rixd.	533.	30	gros
99¾ dito	idem de Jan Meulenaer à fl. 800.		554	15.	
195¾ Schocs de 122 pieces au Schoc, dont les 48 Schocs font le petit cent		Rixd	1087.	45.	gros
	Pour les fraiz & leur Commiſſion		174	60.	
		Rixd.	1262.	15.	gros

1262 Rixdales 15. gros, à 50 ſols par Rixdale, font ici en argent courant fl. 3155.| 8.|8.
39 33½ de perte au change de 1050 Rixd. gros à 3¾ pour cent 98| 9.|.
10 57½ de perte ſur 212 15 à 5 pour cent 26.|10.|8.
1312 Rixdales 16. gros — 1262 Rixd. 15 gros de Riga fl. 3280.| 8.|.

.25 A CAISSE particuliere fl. 125. 13. que j'ai payé comme ſuit, SAVOIR,

Pour prime & police d'Aſſurance de fl. 2500 à 4 pour ⅝ & 20 ſ. la Police	fl. 101.| .	
Pour la charte partie, & pour la faire tranſlater en François	3.|18.	
Courtage du frettement du Vaiſſeau	9.| .	
Courtage du change à Riga	6.| 5.	
Port des Lettres receues ou envoyées audit lieu	5.|10.	
	fl.	125.|13.| .
	fl.	3406.| 1.| .

.11 A COMPTE DE COMMISSION fl. 68. 2. pour ma Commiſſion de ladite ſomme à 2 pour cent 68.| 2.|.
— 3474 | 3 | —

Du 21. dito.

301. *Faire le compte des fraiz & net provenu des Marchandiſes vendues pour compte en Compagnie.*

EAUX DE VIE de Nantes, pour compte ⅔ d'Arnaud Dugoyon dudit lieu, & ⅓ pour moi S. R. Debit, aux ſuivans, pour fraiz & net provenu de 48 Pieces reſtantes des 50 pieces cy-devant receues de l'envoi dudit Dugoyon pour nôtre dit Compte, SAVOIR,
.25 .25 A CAISSE particuliere fl. 349. 10. que j'ai payé depuis le 21 Juillet à ce jourd'hui au ſujet deſdites 48. pieces, comme il eſt ſpecifié à mon Livre des Receptions, & par le Compte que j'ai envoyé ce jourd'hui audit Dugoyon fl. 349.|10.|.
.11 A COMPTE DE COMMISSION fl. 251. 14. 8. pour ma Commiſſion de fl. 12585. 17. 8. à quoi revient la vente deſdites 48 Pieces Eaux de Vie, à 2 pour cent 251.|14.|8.
.27 A ARNAUD DUGOYON ſon Compte courant fl. 8222. 15. 8. qui lui reviennent pour les ⅔ du net provenu 8222.|15.|8.
.10 A GAINS ET PERTES fl. 1411. 19. qui me reviennent de profit pour mon ⅓ 1411.|19.|.
— 10235 | 19 | —

Du 21. Septembre 1705.

florins | ſo. | p.

302. *Debiter un intereſſé en des Marchandiſes de ſa portion des fraiz.*

.27 .25 — ARNAUD DUGOYON ſuſdit ſon Compte courant Debit, A EAUX DE VIE ſuſdites fl. 520. 1. 8. pour les $\frac{2}{3}$ de fl. 780. 2. 8. que j'ai payé en 2 fois, pour les fraiz des 48. pieces — 520 | 1 | 8

Du 24. dito.

303. *Remiſe que je fais à mon Correſpondant pour ſon compte, & le Debiter des Courtages & port de Lettres.*

JEAN & LOUIS MALET de Geneve leur Compte courant Debit, aux parties ſuivantes, pour ma Remiſe de ce jourd'hui, & pour Courtages & port de Lettres, SAVOIR,

.19 .25 — A CAISSE particuliere fl. 108. 3. pour ma Remiſe de 51½ w à 84 ß courans par écu, en Lettre de Galatin le jeune, à l'ordre deſdits Malet, ſur Nicolas Marcet du dit Geneve, à 8 jours de veuë, valeur que j'ai comptée en argent courant — fl. 108.|3.|.

.11 — A FRAIZ fl. 7. 9. 8. pour courtages, & port de Lettres appert au Compte envoyé — 7.|9|8

115 | 12 | 8

304. *Recevoir payement d'une Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite, pour ſon Compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A LOUIS HEYNS de Lisbonne ſon Compte courant, pour ſa Remiſe du 24. Juillet à Uſance en ſa propre Lettre, ſur Jean Tourton à mon ordre de 8691. ℔ 18 ſols, à 50 ß par ℔ de 400 Rés, SAVOIR,

.2 — BANQUE fl. 10864. 17. 8. écrit par Jean Tourton — fl. 10864.|17|8.

.3 — AGIO fl. 325. 19. à 3 pour cent — 325.|19|.

.16 — 11190 | 16 | 8

Du 28. dito.

305. *Faire Remiſe à un mien Correſpondant, pour ſon Compte.*

LOUIS HEYNS de Lisbonne ſon Compte courant Debit, aux parties ſuivantes, pour ma Remiſe de ce jourd'hui de 8600. ℔ à 49 ß par ℔ en Lettre de Jean Dupeyrou à Uſo, ſur Etienne Coſte, à l'ordre dudit Heyns, SAVOIR,

.16 — .2 — A BANQUE fl. 10535. écrit à Jean Dupeyrou — fl. 10535.|.|.

.2 — A AGIO fl. 316. 1. à 3 pour cent — 316.|1.|.

10851 | 1 | —

306. *Recevoir payement en Aſſignation & argent, pour Marchandiſes vendues.*

Les ſous-nommez Debit, A PIETER LAM fl. 3187. 17. pour payement qu'il ma fait pour les 30 Bariques de Sucres bruts que je lui ai vendus le 13 du paſſé, SAVOIR,

.25 — CAISSE particuliere fl. 187. 17. qu'il m'a payé comptant — fl. 187.|17.|.

.19 — LES FRERES VANDERSPRANG fl. 3000. qu'il m'a aſſigné de recevoir — 3000.|.|.

.16 — 3187 | 17 | —

307. *Recevoir payement des Marchandiſes venduës, pour compte en Compagnie.*

.27 .8 — CAISSE en Compagnie de Jean Tourton, Abraham Dupré, Jaques Dupeyrou le jeune, & de moi S. & R. Debit, A FREDERICK RAPHOEN fl. 5344. pour le payement qu'il m'a fait des 100 Bariques de Sucres bruts que je lui ai vendus le 15 du paſſé pour Compte ſuſdit — 5344 | — | —

308. *Payer des fraiz pour des Marchandiſes receuës pour Compte en Compagnie.*

.26 .27 — SUCRES BRUTS en retour de Surinam, pour compte $\frac{1}{8}$ de Jean Tourton $\frac{1}{16}$ d'Abraham Dupré $\frac{1}{4}$ de Jaques Dupeyrou le jeune, & $\frac{1}{16}$ de moi, S. R. Debit, A CAISSE de ladite Compagnie fl. 1838. 1. 8. pour ce que j'ai payé à la Reception des 100 Bariques Sucres bruts, receus dudit Surinam par le Navire le Prophete Elie, de l'Envoi de Jean Eſpeſſel, SAVOIR,

Suite à la page 67.

Pour

Du 28. Septembre 1705.

florins | so. | p.

Suite de la page 66. & de l'article 308.

Pour prime & police d'Assurance de fl. 1500. à 8. pour cent, & 20. ß pour la police, fl. 120.|.|.
Pour le fret de 33558. ℔ sucres dito, à 6 duytes par ℔, 1208.|8.|8.
Avaries à 2. sols par florin, 120.|8.|.
Pour l'entier droit du poids, ainsi accordé Avec Frederick Raphoen, 120.|.|.
Courtage de la vente, 33.|3.|8.
Fraiz à la décharge, port au magazin, sortie & port au poids, 236.|1.|8.

1838 | 1 | 8

309. *Faire le departement du net provenu des Marchandises Venduës, pour compte en Compagnie.*

.26 .23 SUCRES BRUTS, en Retour de Surinam, comme cy-dessus Debit, Aux sous-nommez leurs comptes en Compagnie, pour le net provenu d'iceux, SAVOIR,
A JEAN TOURTON, son compte de Temps en Compagnie Pour $\frac{3}{8}$ de fl. 512. de Profit fl. 192.|.|.
.24 A ABRAHAM DUPRE', son compte, comme dessus, Pour $\frac{5}{16}$ de ladite somme, 160.|.|.
.24 A JAQUES DUPEYROU, le jeune idem Pour $\frac{1}{4}$ 128.|.|.
.24 A DETTES EN SOUFFRANCE, Pour $\frac{1}{16}$ de moi, S. R. 32.|.|.

— 512 | — | —

310. *Crediter une Caisse pour compte en Compagnie, pour les sommes payées.*

Les sous-nommez Debit, A CAISSE de la susdite Compagnie, pour les sommes que je leur ay payées pour solde, SAVOIR,
.23 A JEAN TOURTON, son Compte de Temps en Compagnie, que je lui ay payé pour $\frac{3}{8}$ de fl. 3057. 13. qui lui reviennent des dettes qui restoient deuës à Surinam, fl. 1146.|12.|8.
.24 ABRAHAM DUPRE', son Compte comme dessus, Pour $\frac{5}{16}$ de la susdite somme, 955.|10.|8.
.24 JAQUES DUPEYROU, le jeune, Compte susdit, Pour $\frac{1}{4}$, 764.|8.|.
.24 DETTES EN SOUFFRANCE, Pour $\frac{1}{16}$ pour moi S. R 191.|2.|.
fl. 3057.|13.|.
.20 JEAN ESPESSEL de Surinam Nôtre Compte en Compagnie des susdits, fl. 448.
.27 5. 8. pour acquit de sa Traite de pareille somme, à 8. jours de Veuë, à Elie Augier fl. 448.|5.|8.

— 3505 | 18 | 8

Du 30. dito.

311. *Payer une obligation qui étoit deuë, avec l'interêt.*

.7 .25 CORNELIS SPIEGEL Debit, A CAISSE particuliere fl. 2080. Pour les fl. 2000. que mon Pere lui devoit à l'interêt, de puis le premier Octobre 1704. avec l'interêt à 4. pour cent fl. 2080 | — | —

Du 2. Octobre.

312. *Porter la solde d'un compte courant d'un de mes Correspondans, sur mon Compte courant.*

.16 .20 PIERRE BROSSARD de la Rochelle, mon Compte Courant Debit, A SOY-MEME, son compte courant, fl. 212. 8. & Liv. 318. 10. ß. tournois, dont je le Debite à mon dit compte pour solde d'icelui afin de l'en Crediter à son dit compte, laquelle dite somme fait 106. △ 10. s. que j'ai reduits à raison de 77¼ ß. par Ecu, fait en Banque, fl. 206.|7|.
Agio à 2$\frac{1}{16}$ pour cent 6.|1.|.

— 212 | 8 | —

313. *Payer la solde d'un compte courant.*

.20 .25 PIERRE BROSSARD de la Rochelle, son compte courant Debit, A CAISSE particuliere fl. 217. 1. 8. que j'ai payé, ici de son ordre à Jean Dreyer, pour solde de son dit Compte.

— 217 | 1 | 8

314. *Crediter un Correspondant des ports de Lettres.*

.11 .19 FRAIZ Debit, A JAQUES BOUE' de Hambourg, Mon Compte courant fl. 1. 11. Pour 1. Marc 13 sols lubs, qu'il m'a écrit par sa lettre du 26. du passé, lui être deû pour port de lettres, laquelle somme je reduis à raison de 34 sols courans, par Daelder de 32 sols lubs,

1 | 11 | —

315. *Debiter un Correſpondant à ſon Compte, pour l'en Crediter au mien pour ſolde.*

.16 .19 JAQUES BOUE' de Hambourg ſon Compte courant Debit, A SOI-MEME Mon Compte courant fl. - 2. pour 1 ſol 10 § lubs, que je lui reſte pour ſolde de ſon dit Compte, que je reduis à 34 ſols courans pour 1 Daelder de 32 ſols ſubs, 1 ſols 10 § —— 2 —

Du 7. dito.

316. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite, pour mon compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A JACOB RATTIER de Bordeaux mon Compte courant, fl. 1666. 6. & Liv. 2536. 11. 9 § tournois, pour la Remiſe qu'il m'a faite pour mon dit Compte, en ſa lettre du 25 du paſſé de 2450¾ florins Polonois, ſur Jan Straelman de Dantzick payable à Veuë chez Henry Straelman de cette Ville, avec qui j'ai reglé le prix du change, à 270 gros Polonois par livre de gros, faiſant 271. 5. 6 § de gros qui font en Banque fl. 1627. 13. & à 77 § par écu vient 845 △ 31 ſ. 9 § qui font les ſuſdits Liv. 2536. 11. 9 § tournois, SAVOIR,

.2 BANQUE fl. 1627. 13. Ecrit par Hendrick Straelman, pour Jan Straelman, fl. 1627.|13.| .
.3 AGIO fl. 38. 13. à 2⅝ pour cent 38.|13.| .
.17 1666 6 —

317. *Acheter des Marchandiſes de la Compagnie des Indes Orientales Comptant par Banque, & les envoyer ailleurs pour y être venduës pour mon compte.*

CARGAISON POUR VENISE pour mon Compte, faite ſur le Navire la Nôtre Dame de Lieſſe, Maître Jaques Thomas, à la Conſignation d'Aurelio Rezonico dudit Veniſe, pour m'en procurer la Vente Debit, aux parties ſuivantes, SAVOIR,

Acheté de la Compagnie des Indes Orientales Chambre de cette Ville.

2. Cavelins de Poivre des Numero 45. & 62. ayant pezé comme ſuit, SAVOIR,

Cavelins 45	1 Balle de N°.	451	pezant 530 ℔	Cavelins 62	1 Balle de N°.	730	pezant 540 ℔
	1 dito	452	531		1 dito	731	521
	1 dito	453	542		1 dito	732	520
	1 dito	454	495		1 dito	733	595
	1 dito	455	520		1 dito	734	587
	1 dito	456	510		1 dito	735	610
	1 dito	457	498		1 dito	736	508
	1 dito	458	480		1 dito	737	597
	1 dito	459	512		1 dito	738	559
	1 dito	460	522		1 dito	739	523
Cavelins 45 - 10 Balles pezant			5140 ℔	Cavelins 62 - 10 Bales pezant			5560 ℔
dito 62 - 10 Balles			5560				
2 Cavelins 20 Balles pezant			10700 ℔				
Tare			90 ℔ à 4½ ℔ par Balle,				
Net			10610 ℔ à 17⅛ § ℔ par Banque				fl. 4675.| . |8.
							1. pour mille, pour les Pauvres	4.|13 |8.
								fl. 4679.|14.| .
							Excompte à 1½ pour cent	70.| 4| .
							Reſte en Argent de Banque	fl. 4609.|10.| .
							Agio à 3. pour cent	138.| 5.|8.
								fl. 4747.|15.|8.

Fraiz.

Port au bateau, à bord, Embalage & droits de ſortie, fl. 46.| .
Prime & police d'Aſſurance de fl. 4000. à 20 pour cent, & 20. la police, 801.| .
fl. 847.| . | .
fl. 5594.|15.|8.

.27 A BANQUE fl. 4609. 10. écrit aux Directeurs de la Compagnie fl. 4609.|10| .
2 A AGIO fl. 138. 5. 8. à 3 pour cent 138| 5.8.
3 A CAISSE particuliere fl. 847. pour fraiz & Aſſurance 847| . | .
.25 — 5594 15 8

318. *Aquit-*

Du 9. Octobre 1705.

florins | so. | p.

318. *Aquitter une Traite faite ſur moi en Argent courant, pour mon compte.*

.27 .25 VAN DOLRE' ET VAN HALMA, de Riga mon compte courant Debit, A CAISSE particuliere fl. 3280. 8. & Rixdales 1312. 16 gros de 50 ſols courans à la Rixdale, pour Aquit de ſa Lettre de change qu'ils ont tirée ſur moi le 28. Août dernier, à 41. jours de date, à l'ordre de Jan Capelle — 3280 | 8 | —

319. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite pour mon compte en Argent courant, lui faiſant bon le port des Lettres.*

Les parties ſuivantes Debit, A PIERRE LE NOIR de Francforrt, mon compte courant, pour ſa Remiſe & port de Lettres, SAVOIR,

.25 CAISSE particuliere fl. 20. 11. & 9. fl. 32½ Crutzers de 65 Crutzers de change au florin dudit Francfort, qu'il ma fait compter ici par Pierre Cavalier, à raiſon de 84. ß par florin de 65 X de change, fait en Argent de Banque — fl. 19.|19.|.

Agio à 3 pour cent — .|12.|.

fl. 20.|11.|.

.11 .26 FRAIZ fl. 1. 1. 8. pour 32½ Crutzers de change qu'il me compte pour port de Lettres reduit à 84 ß par florin de 65 X & l'Agio à 3 pour cent — 1.|1.|8.

21 | 12 | 8

320. *Faire Remiſe à un mien Correſpondant, pour mon compte.*

AURELIO REZONICO de Veniſe mon Compte courant Debit, aux parties ſous-mentionnées, pour ma Remiſe de ce jourd'hui, en 2. Lettres de change payables à ſon Ordre à Uſance, SAVOIR,

2500 Ducats de Banco — A 93⅛ ß par Ducat, en Lettre de Pierre Got, ſur Dominico Perri.
2373 Ducats 18 gros dito — A 93⅞ ß . . . . . en Lettre de Pierre Huguetan, ſur Contarini.

4873 Ducats 18 gros de Banco

.22 .2 .2 .3
A BANQUE fl. 5835. 18. 8. écrit à Pierre Got — fl. 5835.|18|8.
A BANQUE fl. 5570. 18. . écrit à Pierre Huguetan — 5570.|18.|.
A AGIO fl. 342. 4. . pour celui de fl. 11406. 16. 8. à 3 pour cent — 342|4|.

11749 | — | 8

Du 12. dito.

321. *Recevoir un compte de Vente des Marchandiſes envoyées, pour compte de Compagnie.*

.28 .23 JERONIMO NUNES de Cadix mon compte en Compagnie d'André Pels Debit, A TOILES de Cambray chargées pour ledit lieu pour compte ſuſdit fl. 4567. 8. & 16639. Reaux 24. Maravadis de Vieille platte, qu'il a fait du net provenu des 60 Pieces Toiles dito, ſuivant le compte qu'il m'a envoyé, leſquels Reaux reduits en Ducats, à raiſon de 34. Reaux pour un Ducat de 375. Maravadis, qui font 1508. Ducats 13 ß 4 ß de vieille platte, que je paſſe ſuivant le cours du change à 118 ß par Ducat, fait ici en Banque — fl. 4450.|11.|8.

Agio à 2⅞ pour cent — 126.|16.8.

4567 | 8 | —

322. *Recevoir des Marchandiſes en Commiſſion, & en payer les fraiz.*

.28 .25 CAFFE' pour compte de Dominique Simon de Marſeille Debit, A CAISSE particuliere fl. 819. 15. que j'ai payé à la reception de 20. balles que j'ai receues pour compte ſuſdit par le Navire le glorieux St. Joſeph, M. François Tomazin, marquées de Numero 1. à 20. & de D. S. pour lui en procurer le Vente, SAVOIR,

Fret à fl. 3. le cent — fl. 229.|10.|.
Avaries & chapeau du maître — 23.|.|.
Droits d'Entrée de l'eſtimation dudit Caffé à fl. 6250. & Acquit. — 561.|5.|.
Pour décharge du Navire, & port en magazin — 6.|.|.

819 | 15 | —

323. *Remi-*

Du 14. Octobre 1705.

florins | so. | p.

323. *Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite, pour mon compte.*

Les parties ſous-mentionnées Debit, A DENIS DUTRI de Londres mon compte courant Pour ſa Remiſe du 12 Août de Liv. 540 ſterlings, à 34⅓ ß par livre ſterling à 2 Uſo en ſa propre lettre, ſur la Veuve de Barnabé de Labat, SAVOIR,

. 2 BANQUE fl. 5629. 10. écrit par Catherine Marie Le Febvre, Veuve dudit de
_3 Labat fl. 5629.|10.|.
.13 AGIO fl. 168. 17. 8. à 3⅛ pour cent 168.|17.|8

5798 | 7 | 8

324. *Debiter un Correſpondant en ſon compte en ma Compagnie, pour l'en Crediter à mon compte.*

.16 LOUIS HEYNS de Lisbonne ſon compte en ma Compagnie Debit, A SOI-MEME, mon
.22 compte courant fl. 348. 7. 8. que je lui reſtois pour ſolde de ſon dit compte, qui m'a écrit par ſa Lettre du 24 Juillet de l'en debiter en ſon dit compte en Compagnie, & de l'en Crediter à mon dit compte, à raiſon de 52 gros courans par Cruzade de 400 Rés, faiſant 268 Cruzades, qui font 107 U 200 Rés

348 | 7 | 8

325. *Crediter un mien Correſpondant des Courtages & port de Lettres.*

11 FRAIZ Debit, A LOUIS HEYNS de Lisbonne mon compte courant fl. 6. 2. 8. pour 1893⅓
.22 Rés qu'il ma cy-devant écrit lui être deus pour Courtage & port de Lettres, que j'ai reduit à raiſon de 52 gros courans pour 1 Cruzade de 400 Rés SAVOIR,
Pour Courtage de ſa traite de 5500. Cruzades, à ¼ pour cent 0 U 687 Rés
Pour port de Lettres 1 U 206⅓
1 U 893⅓ Rés

6 | 2 | 8

326. *Aquitter une traite qu'un de mes Correſpondans a faite ſur moi pour ſolde de mon compte.*

LOUIS HEYNS de Lisbonne mon compte courant Debit, aux parties ſous mentionnées, fl. 355. 7. 8. pour ſa traite ſur moi du 15. Août à Uſance, de 255 Cruzades 11 ſols 8 deniers, à l'ordre de Charles Grongnet, à 54 gros par Cruzade, ce qui eſt pour ſolde de tous comptes, SAVOIR,

.22 A BANQUE fl. 345. 8. écrit à Charles Grongnet fl. 345.|.|8
. 2 A AGIO fl. 10. 7. à 3 pour cent 10.|7.|.
. 3

355 | 7 | 8

Du 27. dito.

327. *Tirer ſur un mien Correſpondant pour ſolder ſon compte en courant.*

.25 CAISSE particuliere debit, A ELIE DUPUI de Londres ſon compte courant fl. 7. 17. pour
.19 ma Traite de ce jourd'hui pour ſolde de ſon dit compte de 17 ſchelings 8 pens ſterlings, payable à Veuë, à l'ordre de Jean le Charpentier qui m'a payé, à raiſon de 34⅓ ß courans par livre ſterling

7 | 17 | —

328. *Vendre des Marchandiſes en Commiſſion, à Credit*

.28 DIRCK MEIJN Debit A CAFFE', pour compte de Dominique Simon de Marſeille,
.28 fl. 9854. 13. 8. pour 20 Balles que je lui ai vendues, ayant pezé enſemble 6315 ℔ Tare à 6 ℔ par Balle 120 ℔, reſte net 6195 ℔ à 32⅛ ſols la ℔ fl. 10066.|15|.
Deduit 2 pour cent 201|6|8
fl. 9865.|8.|8.
Deduit pour le ½ droit du poids 10.|15.|.

9854 | 13 | 8

329. *Fai-*

florins | so. | p.

329. *Faire aquiter par autrui, une Lettre de change qu'un de mes Correſpondans à tirée ſur moi, pour mon compte,*

.26 .19 PIERRE HORGUELIN de Breſlaw mon compte courant Debit, aux FRERES VANDERSPRANG fl. 2769. 19. & Rixd. 1506. de 30. gros monnoye imperialle augmentée, qu'il à tirée ſur moi le 4. du paſſé, à raiſon de 140. Rixdales ſuſdites pour 100. Rixdales de 50. ſols de Banque, payable à 6. ſemaines de datte, à l'ordre des Freres Roi, qui m'ont ordonné d'en faire bon la Valeur auxdits Vanderſprang, fait en Banque. 2689.|5.|8.
Agio à 3 pour cent 80|13.|8.
2769 | 19 | —

330. *Crediter un mien Correſpondant de ſa Commiſſion, courtage & port de Lettres.*

.11 .26 FRAIZ Debit, A PIERRE HORGUELIN ſuſdit mon compte fl. 11. 2. pour 6. Rixd. de 30. gros monnoye imperialle augmentée, qu'il m'a debité, tant pour ſa Commiſſion courtage de ſa traite ſur moi que pour port de Lettres, leſquelles Rixdales je paſſe à 37. ſols courans par Rixdale
11 | 2 | —

331. *Recevoir un reſte de payement d'un Caiſſier.*

.25 .19 CAISSE particuliere Debit, aux FRERES VANDERSPRANG fl. 230. 1. qu'ils m'ont payé pour reſtant de fl. 3000. de l'aſſignation que Pieter Lam m'avoit donnée à recevoir d'eux,
230 | 1 | —

332. *Payer le Principal & l'interêt d'une ſomme qui m'avoit été laiſſée à interêt.*

.26 .25 SAMUEL LE FEB'VRE de Haerlem ſon compte de Tems debit, A CAISSE particuliere fl. 307. 10. que je lui ai payé ce jourd'hui tant pour les fl. 500. qu'il m'avoit laiſſés à l'interêt le 21. Juillet dernier, à raiſon de 6 pour cent par an, dont ledit interêt eſt fl. 7. 10.
507 | 10 | —

333. *Recevoir un compte des Marchandiſes qu'un de mes Correſpondans à chargées pour mon compte, & ſur leſquelles je fais aſſurer.*

VINS & EAUX DE VIE de l'iſle du Fayal Debit, aux parties ſuivantes, pour le montant des Vins & Eaux de Vie ſous-mentionnés, SAVOIR,

.28 .15 A ANTONIO GARAYOA de l'Iſle du Fayal mon compte courant fl. 13106. 9. 8. & 4071. U 881. Rés, pour le montant de l'envoy qu'il m'a fait pour mon dit compte par le Navire le St. Jean Baptiſte M. Dirck Geretſe, SAVOIR,

290 Pipes Vin dit commun, en Pipes & Barils,	à 6 U 500 Rés la Pipe	1885 U 000 Rés
39 Pipes dito exellent	à 13 U 000 Rés	507 U 000
6 Pipes dito moindre	à 10 U 000 Rés	60 U 000
335 Pipes Vin, ſe montant		2452 U 000 Rés
30 Pipes Eaux de Vie	à 25 U 000 Rés la Pipe	750 U 000
		3202 U 000 Rés
Fraiz		
Pour toutes les futailles	320 U 220 Rés	
Pour autres Fraiz & Argent donné audit Geretſe	431 U 160	
		751 U 380 Rés
		3953 U 380 Rés
Pour ſa Commiſſion à 3 pour cent		118 U 501 Rés
Le tout ſe monte à la ſomme de		4071 U 881 Res

Leſquels 4071 U 881 Rés faiſant, 10179 Cruzades 14 ſols 6 deniers que je reduis à raiſon de 50 de gros par Cruzade de 400 Rés fait ici en Banque fl. 12724.|15.|.
Agio à 3 pour cent 381.|14.|8.
fl. 13106.| 9.|8.

.25 A CAISSE particuliere fl. 3501. pour prime & police d'Aſſurance de fl. 10000. que j'ai fait aſſurer ſur leſdits Vins & Eaux de Vie à 35. pour cent, ſi le ſuſdit Navire vient par le Canal ou manche d'Angleterre, & à 20. pour cent

Suite à la page 72.

florins | ſo | p.

Suite de la page 71. qui ſe monte. fl. 13106.| 9.|8

cent s'il vient par le Nord d'Ecoſſe, auquel Cas les Aſſureurs mentionnés en la police que Daniel Leſtevenon m'a delivrée me reſtituéront 15 pour cent, attendu que je leur ai payé ladite Aſſurance ſur le pié de 35 pour cent & 20 ſ. pour la police fl. 3501 . .

16607 | 9 | 8

Du 24. dito.

334. *Faire envoi de Marchandiſes à un de mes Correſpondans, pour ſon compte.*

JOACHIM BRANTLICHT de Hambourg ſon compte courant Debit, aux parties ſuivan-
pour 10. Balles de poivre Brun, que j'ai cy-devant receu de Jaques Dupeyrou le jeune
ou pour fraiz, lequel poivre j'ai chargé pour compte dudit Brantlicht ſur le Navire le
Dragon de Medenblick, pour lui être délivré, appert des connoiſſemens, SAVOIR,

.6 .5 A MARCHANDISES GENERALES fl. 2050. 3. 8. pour 10 Balles poivre Brun, de
N°. 1. à 10. ayant pezé net 4250 ℔ à 19 ß la ℔ par Banque fl. 2018|15.| .
1. pour mille pour les pauvres 2.| .| .
fl. 2020.|15.| .
deduit 1½ pour cent 30.| 6.|
Vient en Argent de Banque fl. 1990. 9.|
Agio à 3 pour cent 59.|14.8
Vient en Argent courant fl. 2050.| 3.|8.

.11 A FRAIZ fl. 19. 16. 8. pour Embalages, fraiz de ſortie, & port de Lettres 19.|16.|8. 2070 | — | —

335. *Intereſſer diverſes perſonnes en l'Achat des Marchandiſes, qu'un de mes Correſpondans m'a écrit avoir achetées pour mon compte, & les faire aſſurer.*

VINS DE BORDEAUX en Compagnie $\frac{3}{10}$ d'Elie Augier $\frac{1}{3}$ de Jean Dupeyrou, $\frac{1}{4}$ d'Abraham Dupré, & $\frac{1}{4}$ de moi S. R. Debit, aux parties ſuivantes, pour l'Achat, fraiz, Aſſurance & perte au change des Lettres cy-devant Remiſes, au ſujet dudit Achat, auquel les ſous-
.28 nommés ont voulu prendre le ſuſdit interêt, SAVOIR,

.29 A JACOB RATTIER de Bordeaux nôtre compte, pour compte ſuſdit fl. 13765. 15. & Liv. 20561 .5. ſols tournois, à quoi ſe monte l'Achat, fraiz & commiſſion de 200 Tonneaux Vins des divers crus, que ledit Rattier m'a écrit par ſa Lettre du 14. courant avoir achetez ſuivant les ordres que je lui en ai ci-devant donnez, leſquels il a chargés ſur 3. differens Navires appert des connoiſſemens & compte qu'il m'a envoyé, duquel j'ai donné Copie auxdits intereſſés, laquelle dite ſomme fait 6853¾ △, que ſuivant le cours du change, nous avons convenu de paſſer à 78 ß par écu, fait en Banque fl. 13364.|16| .
Agio à 3 pour cent 400.|19.| .
fl. 13765.|15.| .

.10 A GAINS ET PERTES pour mon compte, fl 50. 4. pour Liv. 75. tournois que ledit Rattier m'a ci-devant écrit avoir perdu ſur la Negociation des 5000 △ que je lui ai remis le 18. Juin dernier ſur Paris, pour ſervir en l'achat deſdits Vins, de laquelle ſomme j'ai credité ledit Rattier le 14. Juillet en mon compte particulier & debité Gains & pertes, laquelle dite ſomme doit être ſupportée par les ſuſdits Vins fl. 50| 4| .

.25 A CAISSE particuliere fl. 3503. que j'ai payé à Etienne Tabuteau, Courtier en Aſſurance, pour prime & police d'Aſſurance de fl. 10000. que j'ai fait aſſurer à 35. pour cent ſur leſdits Vins, au cas que les 3. Navires ſur leſquels ils ont été chargés viennent par le Canal ou manche d'Angleterre, à cauſe de la guerre qui eſt entre la France, & l'Angleterre & la Hollande avec condition faite avec les Aſſureurs qu'au cas que les leſdits Navires viennent par le Nord de l'Ecoſſe qu'ils me reſtitueront 16. pour cent, appert des polices que ledit Tabuteau m'a délivrées ſignées de divers Aſſureurs, SAVOIR,

Sommes Aſſurées		Primes
fl. 5000. ſur 80. Tonneaux	chargés ſur le Cigne 35. pour ⅛ fl.	1750| .| .
3000. ſur 75. Tonneaux	ſur le Corbeau	1050.| .| .
2000. ſur 45. Tonneaux	ſur l'Eſperance	700.| .| .
fl. 10000. ſur 200. Tonneaux Vin, à 35. pour cent de Prime		fl. 3500.| .| .
	Pour les 3. polices	3.| .| .
		fl. 3503.| .| .

17318 | 19 | —

336. *Fai-*

Du 24. Octobre 1705.

florins | so | p.

336. *Faire un fonds Capital en Campagnie pour Achat & fraiz de Marchandiſes en Societé.*

Les ſous-nommez leurs comptes en ma Compagnie Debit, A CAPITAL ou FONDS en COMPAGNIE fl. 35000. pour le fonds Capital que les ſous-nommez & moi S. R. avons fait au ſujet de l'Achat & fraiz des 200. Tonneaux Vin de Bordeaux, que Jacob Rattier dudit lieu, a chargés pour mon compte particulier, comme il eſt ſpecifié cy deſſus, aux quels Vins chacun de nous ſous-nommez participons, pour les portions ſuivantes, SAVOIR,

.29 ELIE AUGIER ſon compte en Compagnie fl. 10500. pour $\frac{3}{10}$ à fournir fl. 10500 | . | .
29 JEAN DUPEYROU ſon compte, comme deſſus fl. 7000. pour $\frac{2}{5}$ à fournir 7000 | . | .
.14 ABRAHAM DUPRE' ſon compte, comme deſſus fl. 8750. pour $\frac{1}{4}$ à fournir 8750. | . | .
. 1 CAPITAL ou FONDS PARTICULIER fl. 8750. pour mon $\frac{1}{4}$ à fournir 8750. | . | .
.29 35000 | — | —

Du 28. dito.

337. *Recevoir avis d'un mien Correſpondant d'un Achat de Marchandiſes pour mon compte, & chargées pour le pais étranger.*

.29 CARGAISON de BORDEAUX pour HAMBOURG, pour mon compte Debit, A PIERRE
.16 TESTAS de Bordeaux mon compte courant fl. 2217. 9. & Liv. 3150. 10. ſ. tournois, pour l'achat & fraiz de 60. Pieces de Prunes que ledit Teſtas m'écrit par ſa lettre du 18. courant, avoir achetées & chargées pour mon dit compte ſur le Navire le S. François de Blaye, pour être conſignées à Jaques Boué audit Hambourg, appert des connoiſſemens, leſquelles Liv. 3150. 10. ſ. font 1050. △ 10. ſ. que je paſſe à 82. § par écu, fait en Banque fl. 2157.|17.| .
Agio à 3. pour cent 64 |12.|
2217 | 9 | —

---

338. *Recevoir en Argent courant des intereſſés en une Compagnie, partie ou le tout des ſommes qu'ils doivent fournir dans un fonds Capital.*

CAISSE de la Compagnie $\frac{3}{10}$ d'Elie Augier, $\frac{2}{5}$ de Jean Dupeyrou, $\frac{1}{4}$ d'Abraham Dupré, & $\frac{1}{4}$ de moi S. R. Debit, aux ſous-nommez leurs comptes en Compagnie fl. 25000. pour les ſommes qu'ils ont fournies en ladite Caiſſe, SAVOIR,

.29 A ELIE AUGIER ſon compte en Compagnie fl. 6500. qu'il a fourni à bon compte de
.29 fl. 10500. fl. 6500.| . | .
.29 A JEAN DUPEYROU ſon compte en Compagnie, fl. 7000. qu'il a fourni 7000.| . | .
.14 A ABRAHAM DUPRE' ſon compte en Compagnie fl. 2750. qu'il a fourni 2750.| . | .
. 1 A CAPITAL ou FONDS PARTICULIER fl. 8750. pour ce que je fais bon en ladite Caiſſe 8750.|..| .
25000 | — | —

---

339. *Recevoir par Banque des intereſſés en une Compagnie, le reſtant des ſommes qu'ils s'étoient obligez de fournir en un fonds Capital.*

BANQUE Debit, aux ſous-nommez pour les ſommes qu'ils ont écrites ſur mon compte en icelle pour ce qu'ils reſtoient à fournir de leur fonds Capital en Compagnie, SAVOIR,

. 2 A ELIE AUGIER ſon compte en Compagnie fl. 3883. 10. qu'il a écrit en icelle fl. 3883.|10.| .
.29 A ABRAHAM DUPRE' ſon compte, dito fl. 5825. 5. qu'il a auſſi écrit 5825.| 5.| .
.14 9708 | 15 | —

---

340. *Crediter des intereſſés en une Compagnie, de l'Agio de Banque.*

AGIO DE BANQUE Debit, aux ſous-nommez, pour l'Agio des ſommes qu'ils ont écrites ſur mon compte en Banque, SAVOIR,

. 3 A ELIE AUGIER ſon compte en Compagnie fl. 116. 10. pour l'Agio de fl. 3883. 10. à
.29 raiſon de 3. pour cent fl. 116.|10.| .
.14 A ABRAHAM DUPRE' ſon compte dito, fl. 174. 15. pour l'Agio de fl. 5825. 5. à 3. pour cent fl. 174.|15.| .
291 | 5 | —

---

florins | so. | p.

341. *Debiter une Caiſſe pour compte de Compagnie, pour les ſommes que je fais bon en icelle, pour payement receu en Banque, & en Crediter ma Caiſſe particuliere.*

CAISSE de la Compagnie $\frac{1}{16}$ d'Elie Augier, $\frac{1}{5}$ du Jean Dupeyrou, $\frac{1}{4}$ d'Abraham Dupié, & $\frac{1}{4}$ pour moi S. R. Debit,
.29 .25 A CAISSE particuliere fl. 10000. que j'ai fourni de ma dite Caiſſe, dans celle de madite Compagnie, pour les fl. 9708. 15. Argent de Banque, & fl. 291. 5. que j'ai receu d'Elie Augier & d'Abraham Dupré, pour parfaire l'entier fonds Capital de fl. 35000 — 10000 — —

Du 30. dito.

342. *Recevoir avis d'un de mes Correſpondans, des interêts qu'il a receus de diverſes ſommes, deduit ſa Commiſſion.*

DENIS DUTRI de Londres mon compte courant Debit, aux parties ſuivantes pour le net provenu des interêts qu'il ma écrit par ſa Lettre du $\frac{8}{28}$ courant avoir receu de l'Echiquier pour mon compte, ſur les Taillis & Rentes que j'ai audit Londres, SAVOIR,

.28 .21 A TAILLIS N°. 104. ſur l'Additionnal impoſitions A Londres fl. 215. 4. & Liv. 19. 18. ſterlings, pour le net des interêts de Liv. 500. pour 6. mois écheus le $\frac{5}{15}$ Août, à raiſon de 8. pour cent par an — Liv. 20 | . | .
Deduit pour ſa Commiſſion, à $\frac{1}{2}$ pour cent — . | 2. | .
Liv. 19. | 18. | .

Leſquelles Liv. 19. 18. ſ. ſterl, je reduis à 35. ß par Liv. ſterl. fait en Banque fl. 208. | 19. | .
Agio à 3 pour cent — 6. | 5. | .
fl. 215. | 4. | .

.21 A RENTES A LONDRES ſur les vies de M. & J. P. R. ma fille & mon fils, fl. 374. 15. & Liv. 34. 13. ſ. ſterlings pour le net des interêts de Liv. 500. pour 6 mois écheus le $\frac{12}{25}$ courant à 14 pour cent par an — Liv. 35. | . | .
Deduit pour ſa Commiſſion $\frac{1}{2}$ pour $\frac{1}{2}$ — . | 7. | .
Liv. 34. | 13. | .

Leſquelles Liv. 34. 13. ſterlings, reduits, à 35 ß ſont en Banque fl. 363. | 16. | 8.
Agio à 3 pour cent — 10 | 18. | 8.
fl. 374 | 15. |

.21 A RENTE HEREDITAIRE A LONDRES pour 96 ans fl. 622. 1. & Liv. 57. 10. ſ. 5. ß. ſterlings, pour le net des interêts de Liv. 830. pour 6. mois écheus le $\frac{13}{25}$ courant, à 14. pour cent par an — Liv. 58. | 2. | .
Deduit pour ſa Commiſſion à $\frac{1}{2}$ pour $\frac{1}{2}$ — . | 11. | 7.
Liv. 57. | 10 | 5.

Leſquelles Liv. 57. 10. ſ. 5. ß ſterl. reduites à 35. ß ſont en Banque fl. 603. | 19. | 8
Agio à 3 pour cent — 18. | 1. | 8. } fl. 622. | 1. | . — 1212 — —

343. *Tirer une Lettre de change ſur mon Correſpondant, pour ſon compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A JOACHIM BRANTLICHT de Hambourg ſon compte courant, pour ma Traite de ce jourd'hui de 1197. Daelders 18 ſ. 9 ß lubs, à $33\frac{1}{12}$ ſols par Daelder, à 15 jours de Veuë, payable à Jean Thomas, SAVOIR,
. 2 BANQUE fl. 2009. 14. écrit par Jean le Charpentier — fl. 2009. | 14 | .
. 3 AGIO fl. 60. 6. pour celui de ladite ſomme à 3 pour cent — 60 | 6. | .
. 6 2070 — —

344. *Traite qu'un de mes Correſpondans a faite ſur moi, pour ſolde.*

.10 .25 JAQUES VERDERY de Bordeaux ſon compte courant Debit, A CAISSE particuliere fl. 30. 6. pour ſa Traite à Veuë, payable à Elie Augier, auquel je l'ai aquitée — 30 | 6 | —

345. *Re-*

Du 2. November 1705.

florins | so | p.

345. *Recevoir payement des loyers des biens fonds.*

.30 .3 CAISSE particuliere Debit, A RENTES ET LOYERS fl. 300. que j'ai receus des sous-nommez pour Loyers écheus le 31 du passé, SAVOIR,

De { *Clement de Swaen* pour 6 mois de Loyer de ma Maison sur le Heere-graft fl. 200.|.|
Johannes Mol pour 6 mois de Loyer de ma Maison & jardin de l'Overtom 100.|.|

— 300 — —

346. *Payer le deux-centiéme denier des biens fonds.*

.6 30 BIENS EN FONDS Debit, A CAISSE particuliere fl. 420. que j'ai payés au Comptoir de . . . . . Pels, pour le deux-centiéme denier de fl. 21000. à quoi ont été estimés mes biens en fonds, & ce depuis le premier Octobre 1704. jusques au 31. du passé, qui est une année

— 420 — —

347. *Debiter les Rentes & Loyers, pour le net provenu d'icelles, comme aussi les gains & pertes, & en crediter lesdits biens en fonds.*

Les parties sous-mentionnées Debit, A BIENS EN FONDS fl. 3280. pour le net provenu des Rentes & Loyers d'iceux, ou pour la perte faite sur la vente d'une Maison, SAVOIR,

.6 RENTES ET LOYERS fl. 546. 10. pour le net provenu des Loyers de mes biens fonds jusques à ce jourd'hui. fl. 546|10|

.10 .6 GAINS ET PERTES fl. 2733. 10. pour autant que je trouve avoir perdu sur la vente de la Maison que j'avois sur le Heere-graft, ou pour les charges desdits biens en fonds fl. 2733.|10.|.

— 3280 — —

Du 4. dito.

348. *Vendre des Marchandises au Bassin, pour mon compte au comptant.*

Les sous-nommez Debit, A VINS ET EAUX DE VIE du Fayal pour mon compte, pour Vente que je leur ai faite au Bassin à payer comptant, moyenant 1. pour cent de Rabat pour le prompt payement, SAVOIR,

.17 ELIE AUGIER son compte particulier fl. 24057. pour 270. Pipes Vin commun, faisant 135. Tonneaux, provenans de 290. Pipes & Barils, à 30 Livres de gros le Tonneau, qui montent fl. 24300.|.|.

Deduit 1 pour cent pour le prompt payement 243.|.|.

fl. 24057.|.|.

.9 A JAQUES DUPEYROU, le jeune son compte particulier, fl. 3170. 10 pour 35. Pipes Vin dito excellent, faisant 17½ Tonneaux, provenus de 39. Pipes à 30½ livres de gros le Tonneau fl. 3202.|10.|.

Deduit 1 pour cent 32.|.|.

fl. 3170.|10.|.

.27 GERARD ROGGHE fl. 334. 2. 8. pour 4½ Pipes Vin dito moindre faisant 2¼ Tonneaux, provenans de 6 Pipes, à 25 livres de gros le Tonneau fl. 337.|10.|.

Deduit 1 pour cent 3.|7|8.

fl. 334.|2.|8.

.27 .28 PIERRE DUTIL fl. 4268. 17. 8. pour 25½ Pipes Eaux de Vie, provenans de 30 Pipes, lesquelles 25½ Pipes ont contenu 1540. Verges à 14 Livres de gros les 30 Verges fl. 4312.|.|.

Deduit 1 pour cent 43.|2.|8.

fl. 4268.|17.|8.

— 31830 10 —

349. *Payer le Fret, avaries & fraiz des Marchandises receuës pour mon compte.*

.28 .30 VINS ET EAUX DE VIE du Fayal Debit, A CAISSE particuliere fl. 9853. que j'ai payés au sujet d'iceux, comme il est specifié dans mon Livre des Receptions 9853 — —

florins | so. | p.

350. *Faire vente des Marchandiſes, qu'un de mes Correſpondans a chargées pour mon compte pour les Païs Etrangers, leſquelles ſont encore en Mer.*

.9 .29 ANDRE' PELS ſon compte particulier Debit, A CARGAISON DE BORDEAUX pour HAMBOURG fl. 2306. 8. pour 60 pieces de Prunes que je lui ai venduës, leſquelles Pierre Teſtas dudit Bordeaux m'a écrit avoir achetées & chargées le 18 du paſſé ſur le Navire le S. François de Blaye, pour être conſignées à Jaques Boué dudit Hambourg, auquel j'ordonne par ma Lettre de ce jourd'hui, de ſuivre les ordres dudit Pels, auquel j'ai fait la dite Vente à ſes perils & fortunes de la Mer, leſquelles me coûtent en monnoye d'ici fl. 2217. 14, à 4 pour cent de mon benefice, — 2306 | 8 | —

Du 7. dito.

351. *Recevoir payement d'un Reſtourne d'Aſſurance.*

.30 .28 CAISSE particuliere Debit, A VINS ET EAUX DE VIE du Fayal, fl. 1492. 10. que Daniel Leſtevenon a receu des Aſſureurs ſur le Navire le S. Jean Baptiſte M. Dirck Geretſe, pour Reſtourne de fl. 10000. que j'avois fait Aſſurer le 21 du paſſé ſur leſdits Vins & Eaux de Vie, à raiſon de 35 pour cent, ſi ledit Navire venoit en cette Ville par le Canal ou Manche d'Angleterre, mais que, s'il venoit par le Nord d'Ecoſſe (comme il a fait) ils me reſtitueroient 15 pour cent ſur ſur leſdits fl. 10000. ainſi ils ont payé audit Leſtevenon fl. 1500 | . | .

Deduit pour leur ſignature à ½ pour cent 7 | 10 | .

Ainſi j'ai receu dudit Leſtevenon — 1492 | 10 | —

Du 12. dito.

352. *Vente faite par autrui, des Marchandiſes de la Compagnie des Indes deſquelles je dois avoir la ½ du profit.*

.8 .8 FREDERICK RAPHOEN Debit, A SOYES TANY de Bengale pour compte à ½ entre lui & moi S. R. fl. 8544. 10. pour net provenu de la Vente de 3 Cavelins, qu'il a vendus aux ſous-nommez & deſquels il a receu le payement, SAVOIR,

A Pierre Rouviere & fils,

1 Cavelin lettre E. N°. 165 ayant pezé net 295 ℔ à 32 ß la ℔ fl. 2832 | . | .

A Nicolas Gaudemar,

1 Cavelin lettre F. N°. 196 ayant pezé net 296 ℔ à 30 ß 2664 | . | .

A Jean Dubourg,

1 Cavelin lettre H. N°. 205 ayant pezé net 296 ℔ à 30 ß 2664 | . | .

3 Cavelins Vendus fl. 8160 | . | .

Augmentation à 4 pour cent 326 | 8 | .

fl. 8486 | 8 | .

Deduit 1 pour cent, pour bon poids 84 | 17 |

fl. 8401 | 11 |

½ pour cent, pour le prompt payement de 3 mois 126 | . | .

Reſte en Argent de Banque fl. 8275 | 11 | .

Agio à 3¼ pour cent 268 | 19 | .

Argent courant — 8544 | 8 | —

353. *Debiter les Marchandiſes en Compagnie, pour le profit fait ſur icelles.*

SOYES TANY de Bengale pour compte ſuſdit Debit, aux ſuivans pour le profit fait ſur les 3 Cavelins Vendus par Frederick Raphoen, dont je dois avoir la moitié dudit profit ſuivant nos conventions, SAVOIR,

.8 .8 A FREDERICK RAPHOEN fl. 658. 13. 8. pour ſa ½ de fl. 1317. 7. du profit fl. 658 | 13 | 8.

.10 A GAINS ET PERTES fl. 658. 13. 8. pour ma ½ dudit profit 658 | 13 | 8.

— 1317 | 7 | —

354. *Re-*

Du 12. November 1705.

florins | ſo. | p.

354. *Recevoir payement de ma ½ d'un profit en Compagnie.*

.30 .8 CAISSE particuliere Debit, A FREDERICK RAPHOEN fl. 658. 13. 8 qu'il m'a payé pour ma ½ du profit ſur 3 Cavelins de Soyes Tany de Bengale, qu'il a venduës — 658 | 13 | 8

Du 14. dito.

355. *Traite qu'un de mes Correſpondans a faite ſur moi, pour mon compte, & ſolde.*

.25 .17 ANTONIO GARAYOA de l'Iſle du Fayal mon Compte courant Debit, A ELIE AUGIER ſon compte particulier fl. 8616. 14. 8. pour 2570 U 080 Rés, faiſant 6435. Cruzades 4 ſols, pour ſa Traite ſur moi du 12. Septembre à Uſance, à l'ordre dudit Augier, à raiſon de 52 ⅝ par Cruzade, fait en Banque fl. 8365.|15.|.
Agio à 3 pour cent 250|19.|8.
— 8616 | 14 | 8

356. *Recevoir payement d'un Debiteur pour reſtes, en Banque & en courant.*

Les parties ſous-mentionnées Debit, A ELIE AUGIER ſon compte ſuſdit pour reſtant des 135 Tonneaux de Vin du Fayal que je lui ai Vendus le 4 du courant, SAVOIR,
.30 BANQUE fl. 6634. 5. qu'il a écrit ſur mon compte en icelle fl. 6634.| 5.| .
.30 AGIO fl. 199. pour l'Agio de ladite ſomme à 3 pour cent 199.| .| .
.30 CAISSE particuliere fl. 8607. 0. 8. qu'il m'a payé en Argent courant 8607.| .|8.
.17 — 15440 | 5 | 8

357. *Recevoir payement de divers Debiteurs.*

CAISSE particuliere Debit, aux ſous-nommez qui m'ont payé pour les Vins & Eaux de Vie que je leur ai vendus le 4. du courant, SAVOIR,
.30 .9 A JAQUES DUPEYROU le jeune ſon compte particulier fl. 3170. 10. pour 17½ Tonneaux Vin dito Excellent fl. 3170.|10.| .
.27 A GERARD ROGGHE 334. 2. 8. pour 4½ Pipes Vin, dito moindre 334.| 2.|8.
.27 A PIERRE DUTIL fl. 4268, 17. 8. pour pour 25½ pipes Eaux de Vie 4268.|17.|8.
— 7773 | 10 | —

Du 16. dito.

358. *Payer le Fret, Avaries & Droits des Marchandiſes receues pour compte de Compagnie.*

.28 .29 VINS DE BORDEAUX en Compagnie d'Elie Augier, Jean Dupeyrou, Abraham Dupré, & de moi S. R. Debit, A CAISSE de la dite Compagnie fl. 7850. 10. que j'ai payé pour Fret, Avaries, Convoi & autres Droits de Reception de 177 Tonneaux de reſtes de 200 Tonneaux receus par trois differens Navires, de l'Envoi de Jacob Rattier, appert de mon Livre des Receptions, comme j'ai fait apparoir auxdits intereſſés — 7850 | 10 | —

Du 18. dito.

359. *Debiter des Aſſureurs pour groſſe Avarie ſurvenue ſur des Marchandiſes, pour compte de Compagnie.*

.31 .28 LES ASSUREURS SUR LE NAVIRE L'ESPERANCE Debit, A VINS DE BORDEAUX pour compte en Compagnie d'E. Augier, J. Dupeyrou, A. Dupré & de moi S. R. fl. 4343. 12. 8. pour groſſe Avarie ſurvenuë ſur 15 Tonneaux deſdits Vins, des 45 Tonneaux qui avoient été chargés dans ledit Navire l'Eſperance pour compte de ladite Compagnie, leſquels 15 Tonneaux de Vin, ayant été déchargés devant cette Ville ſur un Vlot-ſchuit (ou Bateau plat) ſont tombez dans l'Eau par un grand Vent qui eſt ſurvenu, leſquels je compte au prix de Liv. 48¾ de gros le Tonneau, comme il s'eſt vendu au baſſin, de ſemblables Vins fl. 4387.|10.| .
Deduit 1 pour cent 43.|17.|8.
— 4343 | 12 | 8

florins | so. | p.

360. *Recevoir payement en Banque, d'une Remiſe qu'un de mes Correſpondans m'a faite pour mon compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A JERONIMO NUNES de Cadix mon Compte courant, pour 16639. Reaux de platte de 34 Maravadis le Reau, qu'il m'a Remis pour mon dit compte en ſa propre lettre du 16 Septembre de 1508 Ducats, 12 ſols, à Uſo ſur Pierre Huguetan, à 132 ⅝ par Duc. de 375 Maravadis, SAVOIR,

.30 .30 .28 BANQUE fl. 4978. 8. écrit par Pierre Huguetan — fl. 4978. | 8. |
AGIO fl. 149. 7. à 3. pour cent — 149 | 7. |

— 5127 | 15 | —

361. *Vendre des Marchandiſes pour compte de Compagnie, au comptant.*

Les ſous-nommez Debit, A VINS de BORDEAUX pour compte en Compagnie, pour 177 Tonneaux que je leur ai vendus au Baſſin, compris les 15 Tonneaux qui étoient tombez dans l'Eau devant cette Ville, SAVOIR,

.9 JAQUES DUPEYROU le jeune ſon compte particulier fl. 23760. pour 80 Tonneaux Vin dito à Liv. 50. de le Tonneau — fl. 24000 | . | .
Deduit 1 pour cent — 240. | . | 0
— fl. 23760. | . | .

.31 JAN DAEMS ET JEAN LAVERGNE fl. 23745. 3. pour 82 Tonneaux Vin dito, à Liv. 48¾ de gros le Tonneau — fl. 23985. | . | .
Deduit 1 pour cent — 239. | 17. | .
— fl. 23745. | 3. | .

.27 .28 PIERRE DUTILH fl. 3564. pour 15 Tonneaux Vin qui étoient tombez dans l'Eau à Liv. 40. de gros le Tonneau — fl. 3600. | . | .
Deduit 1 pour cent — 36. | . | .
— fl. 3564. | . | .

En tout 177 Tonneaux Vendus
23 de Coulage
200 Tonneaux

— 51069 | 3 | —

362. *Faire bon à des Aſſureurs, ce qui eſt provenu d'Avarie groſſe.*

.28 .31 VINS DE BORDEAUX pour compte de Compagnie Debit, AUX ASSUREURS ſur le Navire l'Eſperance fl. 3564., qui leur revient du net provenu des 15 Tonneaux qui étoient tombez en Avarie groſſe, vendus à Pierre Dutilh. — 3564 | — | —

363. *Recevoir payement des Aſſureurs, pour reſtant d'Avarie groſſe.*

.29 .31 CAISSE en Compagnie d'E Augier, J. Dupeyrou, A. Dupré & de moi S. R. Debit, AUX ASSUREURS ſur le Navire l'Eſperance fl. 779. 12. 8. que j'ai receu des mains d'Etienne Tabuteau Courtier, pour reſtant de l'Avarie groſſe de 15 Tonneaux de Vin — 779 | 12 | 8

Du 23. dito.

364. *Debiter un Correſpondant, pour profit ſur le change.*

.28 .23 JERONIMO NUNES de Cadix mon compte courant Debit, A TOILES DE CAMBRBY chargées pour Cadix de compte à ½ avec André Pels fl. 560. 7. pour profit ſur la Remiſe qu'il m'a faite du provenu des dites Toiles, — 560 | 7 | —

365. *Debiter des Marchandiſes pour compte en Compagnie, pour principal & profit.*

TOILES DE CAMBRAY chargées pour Cadix de compte à ½ avec André Pels Debit, aux ſuivans, pour retour audit Pels de la ſomme qu'il avoit fournie pour l'achat d'icelle, ou pour ſa ½ du profit, comme auſſi pour ma ½ SAVOIR,

.23 .23 A ANDRE' PELS ſon compte à ½ en ma Compagnie fl. 2563. 17. 8. comme ſuit
pour retour de ſa ſomme qu'il avoit fournie, pour ledit Achat — fl. 2204 | 15. | .
pour ſa ½ de fl. 718. 5. du profit tant ſur icelles, que ſur le change — 359 | 2. | .
— fl. 2563. | 17. | 8.

.10 A GAINS ET PERTES fl. 359. 2. 8. pour ma ½ du profit comme cy-deſſus — 359. | 2. | 8.

— 2923 | — | —

366. *Payer*

Du 23. Novembre 1705.

florins | so. | p.

366. *Payer une dette, par Banque.*

ANDRE' PELS ſon Compte en Compagnie Debit, aux parties ſuivantes pour le payement que je lui ai fait, SAVOIR,

23	A BANQUE fl. 2489. 4. écrit à André Pels	fl.	2489.	4.	.
30	A AGIO fl. 74. 13. 8. à 3 pour cent		74.	13.	8.
30				2563	17	8

Du 27. dito.

367. *Traité qu'un de mes Correſpondans a faite ſur moi pour ſon compte & ſolde, le Debitant des Courtages & port de Lettres.*

ARNAUD DUGOYON de Nantes ſon compte courant Debit, aux parties ſuivantes pour ſa Traite ſur moi du 25. Septembre de fl. 1697. de Banque, à raiſon de 148½ livres tournois pour 100. de Banque, à Uſo à l'ordre d'Elie Augier, SAVOIR,

27	A BANQUE fl. 1697. écrit à Elie Augier	fl.	1697.	.	.
30	A AGIO fl. 49. 8. à 3. pour cent.		49.	8.	.
11	A FRAIZ fl. 7. 1. 8. pour Courtage de ma Remiſe du 12. 7bre & port de Lettres		7.	1.	8.
			1753	9	8

Du 2. Decembre.

368. *Faire bon à un mien Correſpondant, les ports des Lettres, & tirer ſur lui par apoint de mon compte & ſolde.*

Les parties ſous-mentionnées Debit, A JACOB RATTIER de Bourdeaux mon compte courant pour les ports des Lettres que je lui dois, ou pour la Traite que j'ai faite ce jourd'hui ſur lui de 1958. liv. 28 ß 3 ₰ à 2 Uſo à l'ordre de Pierre l'Aujol, SAVOIR,

11	FRAIZ fl. 3. 16. 8. pour Liv. 5. 14. 9. ₰ qu'il m'a écrit par ſa Lettre du 23 du paſſé lui être deu, pour port de lettres, que je reduis à 78 ₰ de Banque par Ecu, & l'Agio, à 3 pour cent	fl.	3.	16.	8.
30	BANQUE fl. 3819. écrit par Gedeon Caſſé, pour ladite Traite		3819.	.	.
30	AGIO fl. 114. 11. 8. à 3 pour cent		114.	14.	8.
17			3937	8	—

Vient pour Liv. 5881. 3. tournois

369. *Aquitter une Traite qu'un de mes Correſpondans a faite ſur moi pour compte de Compagnie.*

JACOB RATTIER de Bordeaux nôtre compte en Compagnie ⅜ d'E. Augier ⅛ de J. Dupeyrou, ¼ d'A. Dupré, & ¼ de moi S. R, (ledit Rattier ne reconnoiſſant autre perſonne que moi qui lui ai ordonné d'Acheter les 200 Tonneaux de Vin qu'il a envoyez) Debit, aux parties ſuivantes, pour ſa Traite du premier Octobre de 6853 ¾ △, à 78 ₰ à l'ordre d'André Pels, à Uſo SAVOIR,

29					
30	A BANQUE fl. 13364. 16. écrit à André Pels	fl.	13364.	16.	.
30	A fl. AGIO fl. 400. 19. pour l'Agio à 3 pour cent		400.	19.	.
			13765	15	—

370. *Se rembourſer en Argent courant d'une Traite qui a été faite ſur moi, pour compte de Compagnie, que j'ai Aquitée en Banque.*

30	CAISSE particuliere Debit, A CAISSE de la Compagnie d'E. Augier, J. Dupeyrou, A.				
29	Dupré & de moi S. R. fl. 13765. 15. que j'ai retiré de cette derniere & mis dans la premiere, pour me recompenſer de la Traite que Jacob Rattier de Bordeaux à faite ſur moi, Aquitée à André Pels, SAVOIR, fl. 13364. 16. en Banque, & fl. 400. 19. pour l'Agio à 2. pour cent		13765	15	—

Du 8. dito.

371. *Remiſe que j'ai faite à un mien Correſpondant, pour mon compte.*

HUBERT PERE ET FILS de Lion mon compte courant Debit, aux parties ſuivantes, pour ma Remiſe de ce jourd'hui de 4415. △ de 20. ſ. d'or, ſol à 77⅛ ₰ par écu ſur Couvreur & Hertener dudit Lion, en Lettre de Pierre Got, payable aux prochains payemens des Rois, SAVOIR,

31					
30	A BANQUE fl. 8512. 13. 8. écrit à Pierre Got	fl.	8512.	13.	8
30	A AGIO fl. 255. 7. 8. à 3 pour cent		255.	7.	8.
			8768	1	—

Du 8. Decembre 1705.

florins | so. | p.

372. *Recevoir payement tant en Marchandiſe qu'en argent, d'une ſomme prêtée à l'interêt.*

Les parties ſuivantes Debit, A ESAIE GILLOT, pour le payement qu'il m'a fait en la maniere ſuivante, pour les fl. 6000. que je lui avois pretés à l'interêt le 6. Août dernier, pour 6. mois, à 4. pour cent par an, SAVOIR,

.24 DEPENSES GENERALES, fl. 460. 15. pour diverſes Marchandiſes qu'il m'a fournies de ſa boutique, tant pour moi que pour ma famille, appert de ſon compte fl. 460.|15.|.

.30 CAISSE particuliere fl. 5619. 5. qu'il m'a payé pour ſolde, & rendu ſa promeſſe 5619.| 5.|.

.9 6080 — —

373. *Recevoir payement d'un Debiteur pour vente de Marchandiſes pour compte de Compagnie, au moyen de diverſes Aſſignations, ou ce que j'ai receu en argent.*

Les ſous-nommez leurs comptes en Compagnie Debit, A JAQUES DUPEYROU, le jeune pour mes Aſſignations ſur lui, ou pour ce qu'il m'a compté, pour le payement des 80. Tonneaux de Vin à lui vendu, pour compte de Compagnie le 18, du paſſé, SAVOIR,

.29 ELIE AUGIER ſon compte en Compagnie fl. 7128. que je lui ai aſſigné de recevoir dudit Dupeyrou, à bon compte de ce qui peut lui revenir de ſon fonds Capital & profit ſur les Vins en ſocieté fl. 7128.|.|.

.29 JEAN DUPEYROU ſon compte en Compagnie fl. 4752. pour même cauſe 4752.|.|.

.31 ABRAHAM DUPRE' ſon compte comme deſſus fl. 5940. pour idem 5940.|..|.

.30 CAISSE particuliere fl. 5940. que j'ai receu à bon compte de mon fonds Capital

.9 & profit 5940.|.|.

— 23760 — —

Du 10. dito.

374. *Payer des fraiz pour des Marchandiſes, pour compte de Compagnie.*

.28 VINS DE BORDEAUX pour compte en Compagnie d'E. Augier, J. Dupeyrou, Abraham Dupré & de moi S. R. Debit, à CAISSE pour compte de ladite Compagnie fl. 679.

.29 6. 8. que j'ai payé pour loüage de Bateaux, Courtages, Droits du Baſſin, & autres fraiz ſuivant le compte produit aux ſuſdits intereſſés 679 6 8

375. *Faire bon à des intereſſés en une Cargaiſon en compagnie, ce qui leur revient du net provenu, auſſi bien qu'à moi.*

VINS DE BORDEAUX pour compte ſuſdit Debit, aux ſous-nommez leurs comptes en Compagnie & à moi S. R. pour les profits qu'il a pleu à Dieu nous donner ſur 127. Tonneaux Vin, reſtans des 200. Tonneaux qui avoient été chargés audit Bordeaux par Jacob Rattier, SAVOIR,

.28 A ELIE AUGIER ſon compte en Compagnie fl. 7800. pour ce qui lui revient pour $\frac{3}{10}$ de

.29 fl. 26000. que je trouve de profit ſur leſdits Vins fl. 7800.|.|.

.29 A JEAN DUPEYROU ſon compte en Compagnie fl. 5200. pour ce qui lui revient pour $\frac{1}{5}$ de la ſuſdite ſomme 5200.|.|.

.31 A ABRAHAM DUPRE' ſon compte en Compagnie fl. 6500. pour ce qui lui revient, pour $\frac{1}{4}$ de la ſuſdite ſomme 6500.|.|.

.1 A CAPITAL en mon particulier fl. 6500. pour ce qui me revient pour mon $\frac{1}{4}$ dudit profit 6500.|.|.

— 26000 — —

376. *Recevoir payement des Marchandiſes Venduës pour compte de Compagnie.*

CAISSE en Compagnie comme deſſus Debit, aux ſous-nommez qui m'ont payé pour les Vins à eux Vendus le 18. du paſſé, SAVOIR,

.29 A JEAN DAEMS ET JEAN LAVERGNE fl. 23745. 3. pour 82. Tonneaux Vin à eux

.31 Vendus fl. 23745.| 3.|.

.27 A PIERRE DUTILH fl. 3564. pour 15 Tonneaux Vin à lui Vendus 3564.|.|.

— 27309 3 —

377. *Faire*

Du 10. December 1705.

florins | so. | p.

377. *Faire bon aux intereſſés en une Compagnie, le retour de leur fonds capital.*

CAPITAL ou FONDS EN COMPAGNIE $\frac{3}{10}$ d'Elie Augier, $\frac{1}{5}$ de Jean Dupeyrou, $\frac{1}{4}$ d'Abraham Dupré, & $\frac{1}{4}$ de moi S. R. Debit, aux ſuſdits & ſous-nommez, pour retour de la ſomme Capitale que chacun de nous avoit cy-devant fournie en ladite ſocieté & fonds Capital, SAVOIR,

.29 A ELIE AUGIER ſon compte en Compagnie fl. 10500. pour retour fl. 10500.|.|.
.29 A JEAN DUPEYROU ſon compte dito fl. 7000. pour retour 7000|.|.
.31 A ABRAHAM DUPRE' ſon compte dito fl. 8750. pour idem 8750|.|.
.1 A CAPITAL en mon particulier fl. 8750. pour idem 8750|.|,

35000 | — | —

378. *Coucher le profit que j'ai fait en une Compagnie*

.1 CAPITAL ou mon fonds particulier de moi S.R. Debit, A GAINS ET PERTES en mon
.10 particulier fl. 6500. pour mon $\frac{1}{4}$ de fl. 26000. profité ſur 177 Tonneaux Vin de Bordeaux Vendus pour compte de Compagnie

6500 | — | —

379. *Payement fait à divers intereſſés en Compagnie, pour leur capital & profit.*

Les ſous-nommez leurs comptes en Compagnie Debit, A CAISSE en leur Compagnie pour le payement que je leur ai fait tant pour leur fonds Capital que profit, SAVOIR,

.29 ELIE AUGIER ſon compte en Compagnie fl. 11172 que je lui ai payé, comme ſuit pour
ſon fonds Capital fl. 10500.|.|.
Pour $\frac{3}{10}$ de profit 672.|.|.
fl. 11172.|.|.

.29 JEAN DUPEYROU ſon compte en Compagnie fl. 7448. que je lui ai payé,
SAVOIR, Pour ſon fonds Capital fl. 7000.|.|.
Pour $\frac{1}{5}$ de profit 448.|.|.
7448.|.|.

.31 A ABRAHAM DUPRE' ſon compte en Compagnie fl. 9310. que je lui ai
payé, SAVOIR, Pour ſon fonds Capital fl. 8750.|.|.
Pour $\frac{1}{4}$ de profit 560.|.|.
9310.|.|.

.30 CAISSE particuliere fl. 12863. 4. qu'il me revient, tant en Capital que
.29 profit 12863.|4.|.

40794 | 4 | —

380. *Debiter mon capital & Crediter ma Caiſſe, pour une ſomme fournie en Compagnie.*

.1 CAPITAL ou FONDS PARTICULIER Debit, A CAISSE particuliere fl. 8750. pour
.30 pareille ſomme dont j'ai Credité mondit Capital le 28. Octobre dernier, & Debité la Caiſſe en Compagnie d'E. Augier, J. Dupeyrou, A. Dupré, & de moi S. R. comme ſi cette derniere avoit receu de ma Caiſſe particuliere ladite ſomme, cependant elle n'y étoit entrée ny ſortie, ainſi à preſent je l'en credite, attendu que j'ai receu de la Caiſſe en ladite Compagnie, les ſommes qui me devoient revenir

8750 | — | —

Du 12. dito.

381. *Recevoir d'un mien Correſpondant un compte de vente des Marchandiſes pour mon compte.*

.22 AURELIO REZONICO de Veniſe mon compte courant Debit, A CARGAISON *pour Ve-*
.27 *nize* à ſa conſignation fl. 6587. 16. pour Ducats 2721. 16. gros de Banque, provenans de Ducats 3266. courans, qu'il a retirés du net provenu des 20 Bales de Poivre que je lui avois envoyées à vendre pour mon compte, appert du compte qu'il m'a envoyé, SAVOIR,

10. Bales, venduës au comptant ayant pezé	8516. ℔ poids ſubtil	à 18 le $\frac{8}{10}$ Duc.	1532.|21.|gros
5. dito	4540. ℔	à 18 $\frac{3}{4}$ Duc.	851.| 6.|
5. dito	4672. ℔	à 18 $\frac{7}{8}$ Duc.	881.|21.|
20. Bales	17728. ℔ poids ſubtil		Duc. 3266.|.|

Leſquels 3266. Ducats courans, reduits à 120. Ducats courans, pour 100. Ducats de Banco, font 2721. Ducats 16 gros de Banco, que je paſſe ſuivant le cours du change à 94 § par Ducat, fait ici en Banque fl. 6395.|18.|8.
Agio à 3 pour cent 191.|17.|8.

6587 | 16 | —

Du 14. Decembre 1705. — florins | ſo. | p.

382. *Recevoir payement des Marchandiſes venduës en Commiſſion.*

Les parties ſuivantes Debit, A DIRCK MEIJN, pour payement qu'il m'a fait de 20 balles de Caffé à lui vendu le 17 Octobre dernier, SAVOIR,

.30	BANQUE fl. 6000. écrit par Dirck Meijn	fl. 6000	.	.	
.30	AGIO fl. 202. 10. à 3 pour cent	202.	10.	.	
.19	LES FRERES VANDERSPRANG fl. 3652. 3. 8. qu'il m'a aſſigné ſur eux.	3652.	3.	8.	
.28				9854	13	8

Du 17. dito.

383. *Payer des fraiz des Marchandiſes receuës en Commiſſion, & faire le compte du net provenu d'icelles.*

CAFFE' pour compte de Dominique Simon de Marſeille Debit, aux parties ſous-mentionnées pour fraiz, Commiſſion & net provenu de 20 balles venduës, SAVOIR,

.28	A CAISSE particuliere fl. 71. pour fraiz outre ceux que j'ai cy-devant payez à la Reception, comme ſuit				
	Port au poids & le livrer	fl. 9	.	.	
	½ droit du poids	10	15.	.	
	Courtage à fl. 5. par millier	31.	12.	.	
	Loüage de Magazin pour 1. mois	8.	.	.	
	Endoſſement de l'aquit à caution	.	18.	.	
	Pour faire la Tare des 20. Bales	6.	.	.	
	Pour menus fraiz	4	15	.	
		fl. 71.	.	.	
.11	A COMPTE DE COMMISSION fl. 197. 2. pour ma Commiſſion de fl. 9854. 13. 8. à 2 pour cent	197.	2.	.	
.31	A DOMINIQUE SIMON de Marſeille ſon compte fl. 8766. 16. 8. pour le net provenu dudit Caffé, ſuivant le compte envoyé ce jourd'hui	8766.	16.	8.	
				9034	18	8

384. *Faire Remiſe à un de mes Correſpondans pour ſon compte, & le Debiter du Courtage & port de lettres.*

DOMINIQUE SIMON de Marſeille ſon compte Debit, aux parties ſuivantes pour la Remiſe que je lui ai faite ce jourd'hui, SAVOIR,

.31	A HUBERT FILS de Lion mon compte fl. 8752. 8. 8. & Liv. 13200. tournois pour ma traite de ce jourd'hui ſur eux, de 4400. △ de 20 ſ. d'or ſol, à 77⅓ ß par écu, à l'ordre dudit Simon, payable aux prochains payemens des Rois, fait	fl. 8497.	10.	.	
	Agio à 3 pour cent	254	18.	8.	
		fl. 8752.	8.	8.	
.11	A FRAIZ fl. 14. 8. pour courtage de ladite Remiſe, & port de lettres	14.	8.	.	
				8766	16	8

Du 21. dito.

385. *Recevoir payement en Lettre de change & en argent, des Marchandiſes vendues.*

Les parties ſuivantes Debit, A ANDRE' PELS ſon compte particulier, pour payement qu'il m'a fait pour les 60 pieces de Prunes que je lui ai venduës le 5 du paſſé, & ce en la maniere ſuivante, SAVOIR,

.31	LETTRES DE CHANGE A NEGOCIER fl. 1127. 5. pour 1. Lettre de change qu'il m'a fournie ce jourd'hui ſur Jaques Boué de Hambourg de Daelders 650½ à 33 5/16 ſols par Daelder, à 15 jours de Veuë, à mon ordre fait en Banque	fl. 1094.	8.	.	
	Agio à 3 pour cent	32.	16.	8.	
		fl. 1127.	5.	.	
.30	CAISSE particuliere fl. 1179. 3. qu'il m'a payé comptant pour reſtes	1179.	3.	.	
.9				2306	8	—

386. *Ne-*

Du 23. Decembre 1705.

		florins	ſo.	p.

386. *Negocier des Lettres de change, pour mon compte.*

Les parties ſuivantes Debit, A LETTRES DE CHANGE A NEGOCIER, pour une Lettre de Daelders 650½ tirée par André Pels le 21. courant ſur Jaques Boué de Hambourg, à 15 jours de Veuë à mon ordre, que j'ai paſſé à celui de Pierre Trenchepain & David le Tellier, à 33$\frac{17}{16}$ ſols par Daelder, SAVOIR,

·30 BANQUE fl. 1103. 16. 8. écrit par Pierre Trenchepain & Pierre le Tellier fl. 1103.|16.|8.
·30 AGIO fl. 33. 2., à 3 pour cent 33.| 2.| .
·31 1136 | 18 | 8

Du 30. dito.

387. *Crediter un Correſpondant, pour ſa Commiſſion & port de lettres.*

·11 FRAIZ Debit, A HUBERT ET FILS de Lion mon compte fl. 30. & Liv. 45. tournois
·31 qu'ils m'ont écrit leur être deu, pour Commiſſion & port de Lettres, SAVOIR,
Pour leur Commiſſion de Liv. 13200. tournois de ma Traite de 4400. △ d'or ſol à ⅓ pour cent Liv. 44.| .| .
Port de Lettres . 1.| .| .
Liv. 45. tournois

Leſquelles Liv. 45. tournois ſont 15. △ tournois, que je paſſe à 80 ß courans par écu. 30 | — | —

Du 31. dito.

388. *Crediter un Correſpondant, comme en l'article cy-deſſus.*

·11 FRAIZ Debit, A AURELIO REZONICO de Veniſe mon compte fl. 102. 3. 8. & Du-
·22 cats de Banco, 41. 10. gros, qui lui ſont deus pour Commiſſion & Courtage, SAVOIR,
Pour ſa Commiſſion de Duc. 10770. à ⅓ pour cent Duc. 35.| 6.|gros
Pour Courtage de Duc. 9230. à ⅔ pour mille 6.| 4.| .
Ducats 41.|10.|gros

Leſquels Duc. 41. 10. gros de Banco, je paſſe à 96. ß par Ducat, fait ici fl. 99.| 8.| .
Agio à 3 pour cent 2.|15.|8.
102 | 3 | 8

389. *Debiter divers comptes pour les courtages.*

Les parties ſuivantes Debit, A COMPTE DES COURTAGES, pour ceux qui ſont deus ce jourd'hui à divers Courtiers, SAVOIR,

·4 COMPTE DE CHANGE, pour ANGLETERRE fl. 3. 5. pour celui de Liv. 431. 10. ſterlings, que j'ai Negociés le 11. Decembre 1704. à raiſon de 3 ſols pour 100. florins, qui eſt fl. 6. 9. 8. dont m'a ½ eſt fl. 3.| 5.| .
·4 VINS EN GENERAL fl. 21. 6. pour celui de la Vente de 71. Tonneaux pour mon compte à 12 ſ. par Tonneau, dont ma ½ eſt 21.| 6.| .
·4 EAUX DE VIE EN GENERAL fl. 14. 4. 8. pour celui de la Vente de 48¼ pieces, à 12. ſ. par piece, dont ma ½ eſt 14.| 4.|8.
·5 MARCHANDISES GENERALES fl. 50. 12. pour les Courtages de l'achat & vente de pluſieurs d'icelles 50.|12.| .
·6 SAMUEL BERNARD de Paris mon compte courant fl. 5. 10. & rien en argent de France, pour le Courtage de 2442 △ 5 ſ, que j'ai tirés ſur lui pour mon dit compte à 45 ſols pour 1000 △ 5.|10.| .
·7 COCHENILLE MESTIQUE fl. 45. 12. 8. pour courtage de l'achat & de la Vente de 315½ ℔ 45.|12.|8.
·9 HUILE DE BALEINE fl. 3. 2. pour courtage de l'achat, & de la Vente de 12 quarteaux, à 18 ſ. le laſt de 7 quarteaux 3.| 2.| .
·17 JACOB RATTIER de Bordeaux mon compte fl. 27. 7. pour le courtage de 12150 △, que je lui ai Remis & tirés, à 45 ſ. pour 1000 △ 27.| 7.| .
·18 JAQUES HUSTIN de Liſle ſon compte fl. 6. 10. 8. pour le courtage de diverſes Traites & Remiſes 6.|10.|8.
·19 JAQUES BOUE' de Hambourg mon compte fl. 2. 1. pour le courtage de 1642½ Daelders, à 3 ſ. pour 100 fl., ou 25 ſ. pour 1000. Daelders 2.| 1.| .
179 | 15 | —

Du 31. Decembre 1705.

		florins	so.	p.
	390. *Payer les Courtages qui étoient deus.*			
.8 .30	COMPTE DES COURTAGES Debit, A CAISSE fl. 188. 18. 8. que j'ai payé à divers Courtiers pour les salaires qui leur étoient deus, appert des memoires à cet effet fl. 188.|18|8.	188	18	8
	391. *Debiter une Cargaison, & Crediter une Marchandise, pour le profit.*			
.15 .4	CARGAISON POUR LA ROCHELLE pour mon compte Debit, A DRAPS D'ANGLETERRE fl. 3853. 3. pour le profit qu'il a pleu à Dieu me donner sur les 26 pieces Draps dito, que j'avois envoyés à Pierre Brossard audit lieu, pour vendre pour mon dit compte	3853	3	—
	392. *De même que cy-dessus.*			
.15 .5	CARGAISON POUR MADERE pour mon compte Debit, A MARCHANDISES GENERALES fl. 778. 7. pour le profit qu'il a pleu à Dieu de me donner sur 20 Lest froment que j'avois envoyés audit lieu, pour y être vendus pour mondit compte.	778	7	—
	393. *Debiter les fraiz pour les sommes debourſées.*			
.11 .30	FRAIZ Debit, A CAISSE particuliere fl. 325. pour les sommes que je trouve avoir debourſées, depuis le 30 Juin dernier, jusqu'à ce jourd'hui	325	—	—
	394. *Debiter des Correſpondans, pour port de Lettres.*			
	Les sous-nommez Debit, A CAISSE particuliere, pour port de Lettres payées pour eux SAVOIR,			
.18	JAQUES HUSTIN de Lisle, son compte courant fl. 1. 10. pour port de Lettres fl. 1.|10.| .			
.20	PIERRE POUJOL de Hambourg son compte fl. 6. - 8. pour même cause . 6.|8.			
.30		1	16	8
	395. *Recevoir payement d'une Assignation.*			
.30 19	CAISSE particuliere Debit, Aux FRERES VANDERSPRANG Caissiers fl. 3652. 3. 8. que j'ai receus pour l'Assignation de Dirck Meijn sur eux	3652	3	8
	396. *Fraiz payez pour des Vaisseaux.*			
.24 .30	PORTIONS DE VAISSEAUX Debit, A CAISSE particuliere fl. 816. 7. que j'ai payé pour des radoubs, reparations & fraiz qu'il m'a falu faire au sujet d'iceux, SAVOIR,			
	Pour mon ¼ d'interêt du Navire le Soleil d'Orient fl. 550.|15.| .			
	Pour mon ⅛ d'interêt du Navire le chat d'or 265.|12| .	816	7	—
	397. *Coucher les Depenſes de Bouche, Habits & autres Depenſes de famille.*			
.24 .30	DEPENSES GENERALES Debit, A CAISSE particuliere fl. 5800. pour les sommes que je trouve avoir payées depuis le 30 Juin dernier jusqu'à ce jourd'hui, suivant mon livre des dépenses, que je couche à present sur ce Journal, SAVOIR,			
	Pour la dépense de Bouche fl. 3560|15.| .			
	Pour la dépense en habits de moi & de ma famille 1230.| 7.|8.			
	Pour 6. mois de Loyer de la Maison que j'occupe, sur le Nouveau Heeregraft, à raison de fl. 800. l'année 400.| . | .			
	Pour les gages de 6. mois que j'ai payés à Pierre le Noir mon teneur de livres, à raison de fl. 800. l'année 400.| . | .			
	Pour 6. mois de gages de mes deux servantes 50.| . | .			
	Pour port de Lettres Missives de divers endroits, ou pour les Remises 158.|17.|8.	5800	—	—
	398. *De-*			

florins | so. | p.

398. *Debiter un Correſpondant pour une Refaction ſur des fraiz.*

.25 .28 ANTONIO GARAYOA de l'Iſle du Fayal mon compte Debit, A VINS ET EAUX DE VIE dudit Fayal fl. 6. 1. 8. & 1 U 801. Rés, qu'il m'a écrit m'avoir de trop Debité ſur les fraiz deſdits Vins & Eaux de Vie, ce que je reduis à raiſon de 54. ℔ courans pour 1. Cruzade de 400. Rés, — 6 | 1 | 8

399. *Cloture de ce Journal A, pour ſolder divers comptes.*

GAINS ET PERTES Debit, aux parties & perſonnes ſous-mentionnées, pour les pertes que je trouve avoir faites, tant ſur diverſes Marchandiſes, Traites & Remiſes, Negociations, Effets, &c. SAVOIR,

.10
. 4 A TOILES DE HAERLEM fl. 2. 9. perdu ſur 20. Pieces données à la groſſe fl. 2. | 9. | .
. 4 A EAUX DE VIE EN GENERAL fl. 1993. 3. perdu ſur 50. Pieces 1993. | 3. | .
. 6 A SAMUEL BERNARD de Paris mon compte courant fl. 50. 10. & rien en argent de France, que j'ai perdu au change 50. | 10. | .
. 6 A BIENS EN FONDS fl. 140. pour perte ſur la Vente de la Maiſon du Heeregraft 140 | . | .
. 7 A MEUBLES fl. 1000. perdus ou uſez 1000 | . | .
. 7 A ELIE DUPUI de Londres mon compte courant fl. 86. 11. 8. & rien en argent d'Angleterre, perdu au change 86. | 11. | 8.
. 8 A ACTIONS en la Compagnie des Indes fl. 177. 18. perdu ſur Liv. 1000. 177. | 18. | .
.13 A JAN STRAELMAN de Dantzick mon compte fl. 8. 9. & rien argent de Pologne, perdu au change 8. | 9. | .
.16 A PIERRE BROSSARD de la Rochelle, mon compte courant fl. 61. 1. & rien en argent de France, perdu au change 61. | 1. | .
.18 A COMPTE D'ASSURANCE fl. 970. 16. perdu pour avoir aſſuré fl. 1200. 970. | 16. | .
.18 A PIERRE PINET de Coningsberg mon compte fl. 379. 8. & rien en argent de Pruſſe, perdu au change 379. | 8. | .
.18 A GROSSE AVANTURE à la direction de Jacob Rattier fl. 407. 5. perdu ſur le Navire le Ceſar 407. | 5. | .
.22 A LOUIS HEYNS de Lisbonne mon compte fl. 214. 19. & rien en argent de Portugal, perdu au change 214. | 19. | .
24 A PORTION DE VAISSEAUX fl. 726. 7. perdu ſur le Navire le Soleil d'Orien, & ſur le chat d'or 726. | 7. | .
.24 A DEPENSES GENERALES fl. 13366. 15. que je trouve avoir dépenſé 13366. | 15. | .
.25 A ANTONIO GARAYOA de l'Iſle du Fayal mon compte fl. 344. 10. 8. & rien en argent de Portugal, perdu au change 344. | 10. | 8.

— 19930 | : | 8

400. *Coucher les profits ſur divers comptes.*

Les parties & perſonnes ſous-mentionnées Debit, A GAINS ET PERTES, pour les profits qu'il a pleu à Dieu de me donner ſur divers comptes, depuis le premier Octobre 1704 juſques à ce jourd'hui, SAVOIR,

. 4 COMPTE DE CHANGE pour France fl. 22. 4. 8. rien en argent de France, profité ſur la Negociation de 2850 △ fl. 22. | 4. | 8.
. 4 COMPTE DE CHANGE pour Angleterre fl. 24. 15. & rien en argent d'Angleterre, profité ſur Liv. 431. 10. ſterlings 24. | 15 | .
. 4 DRAPS D'ANGLETERRE fl. 3853. 3. profité ſur 26. pieces envoyées à la Rochelle 3853 | 3. | .
. 4 VINS EN GENERAL fl. 2724. 14. profité ſur 80¾ Tonneaux 2724 | 14. | .
. 5 MARCHANDISES GENERALES fl. 8993. 9. profité ſur diverſes 8993 | 9. | .
. 5 VINS A HAMBOURG ez mains de Pierre Poujol fl. 564. 1. profité ſur 50 Ton. 564. | 1. | .
. 5 POIVRES A DANTZICK ez mains de Jan Straelman fl. 1454. 10. 8. profité ſur 18 Bales 1454 | 10. 8
. 7 COCHENILLE MESTIQUE fl. 244. 15. 8. profité ſur 315½ ℔ 244. | 15. 8.
. 9 HUILE DE BALEINE fl. 45. 15. 8. profité ſur 12. quarteaux 45 | 15. | 8.
.11 FRAIZ, ou depenſes du Commerce fl. 108. 12. 8. profité ſur iceux 108. | 12. | 8.
.11 COMPTE DE COMMISSION fl. 516. 18. 8. profité ſur les Commiſſions 516 | 18 | 8.
.12 LETTRES DE CHANGE envoyées à Londres, &c. fl. 117. 15. profité ſur 2. lettres 117. | 15 | .
.12 FRET DU NAVIRE LE CERF VOLANT fl. 1000. profité ſur icelui 1000. | . | .
12 PIERRE POUJOL de Hambourg mon compte courant fl. 153. 16. 8. & rien en argent de Hambourg, profité au change 153. | 16. | 8
13 OBLIGATIONS Capitales en la Compagnie des Indes fl. 57. 13. 8. profité 57. | 13. | 8.
10.

porté à la page 86. fl. 19882. | 4. | .

			florins	ſo.	p.
	La page précedente ſe monte.	19882.| 4.| .			
.15	CARGAISON pour HAMBOURG en Compagnie fl. 1588. 5. profité ſur icelle	1588.| 5.| .			
.15	CARGAISON pour LISBONNE en Compagnie fl. 1852. 12. 8. pour idem	1852.|12.|8.			
.16	PIERRE TESTAS de Bordeaux mon compte courant fl. 162. 2. & rien en argent de France, profité au change de Liv. 3600.	162| 2.| .			
.17	JACOB RATTIER de Bordeaux mon compte courant fl. 111. & rien en argent de France, profité au change	111.| . | .			
.19	JAQUES BOUE' de Hambourg mon compte courant fl. 12. 16. & rien en argent dudit Hambourg, profité au change	12.|16.| .			
.21	TAILLIS N°. 104. ſur l'Additionnal impoſitions à Londres fl. 215. 4. & Liv. 19. 18. ſterlings, pour interêts receus	215.| 4.| .			
.21	RENTES A LONDRES ſur les Vies de M. & J. P. R. fl. 374. 15. & Liv. 34. 13. ſterl. pour interêts receus	374.|15.| .			
.21	RENTE HEREDITAIRE à Londres pour 96 ans fl. 622. 1. & Liv. 57. 10. ſ. 5. § ſterlings pour interêts receus.	622.| 1.| .			
.21	LAINES D'ESPAGNE fl. 120. 14. profité ſur 12. Balles	120|14.| .			
.22	EAUX DE VIE à Option fl. 127. 10. profité ſur 75. Pieces	127.|10| .			
.22	SUCRES BLANCS DU BREZIL fl. 622. 13. profité ſur 20. Caiſſes	672.|13| .			
.23	SOYES D'ITALIE dito Orgenſin. fl. 437. 11. profité ſur 2. Balots	437.|11.| .			
.24	PORTIONS DE VAISSEAUX fl. 200. profité ſur la Vente du Prophete Samuel	200.| . | .			
.26	PHILIPPE LE NOIR de Francfort mon compte courant fl. 9. 2. & rien en argent dudit lieu, profité au change	9.| 2| .			
.26	PIERRE HORGUELIN de Breſlaw, mon compte courant fl. 73. 4. & rien en argent dudit Breſlaw, profité au change	73.| 4| .			
.27	CARGAISON pour VENISE pour mon compte fl. 993. 8. profité	993.| . |8.			
.28	VINS ET EAUX DE VIE DE L'ISLE DU FAYAL fl. 6868. 12. profité ſur iceux	6868|12.| .			
.29	CARGAISON DE BORDEAUX pour Hambourg fl. 88. 19. profité ſur icelle	88.|19.| .			
.30	AGIO DE BANQUE fl. 19. 7. 8. profité ſur icelui	19.| 7|8.			
.31	HUBERT ET FILS de Lion mon compte courant fl. 14. 7. 8. & rien en argent de France, profité au change	14.| 7.8.			
.31	LETTRES DE CHANGE A NEGOCIER fl. 9. 13. 8. profité ſur 650½ Daeld.	9.|13.|8			
.10			34455	13	8

401. *Coucher le net des profits & augmentation du Capital.*

.10	GAINS ET PERTES Debit, A CAPITAL ou mon fonds particulier de moi S. R.				
. 1	fl. 23414. 18. 8. pour le net des profits & augmentation de mon Capital, qu'il a pleu à Dieu de me donner, depuis le premier Octobre 1704. juſqu'à ce jourd'hui		23414	18	8

402. *Balancer ſur ce Journal, les comptes qui reſtent ouverts ſur le grand livre, pour en faire la ſolde finalle.*

BALANCE ou BILAN de ſortie de ce Livre N°. A. Debit, aux parties & perſonnes cy-après nommées, que pour ſolde & cloture, je les credite pour les Debiter en ſuite ſur les

.32 Nouveaux Livres, qui ſeront cy-après marquez ou cottez B. SAVOIR,

. 5 A MARCHANDISES GENERALES fl. 8948. 5. pour les ſous-mentionnées qui reſtent à vendre, qui ſont, SAVOIR,

10. Bales de Poivre
7600. ℔ Baleine } qui coûtent fl. 6730.\|15.\| .
50. Bariques de Sucres bruts 2212.\|10.\| .

fl. 8943.\| 5.\| .

. 6 A BIENS EN FONDS fl. 6000. pour l'Eſtimation de la Maiſon & Jardin qui me reſte ſur le chemin de l'Overtom 6000.\| . \| .

. 7 A MEUBLES fl. 14500. pour l'Eſtimation de ceux qui reſtent en Nature 14500.\| . \| .

.18 A JAQUES HUSTIN de Liſle ſon compte courant fl. 352. 15. 8. pour ſolde 352.\|15.\|8.

.21 A TAILLIS N°. 104. ſur l'additionnal impoſitions à Londres fl. 5441. 5. 8. & Liv. 503. 2. 6. ſterlings, pour Liv. 500. ſterlings de Capital & fraiz 5441.\| 5.\|8.

.21 A RENTES A LONDRES ſur les Vies de M. & J. P. R. fl. 5441. 5. 8. & Liv. 503. 2. 6. ſterlings, pour Liv. 500. ſterlings de Capital & fraiz 5441.\| 5.\|8.

.21 A RENTE HEREDITAIRE à Londres, pour 96 ans fl. 9032. 11. 8. & Liv. 835. 3. 9. ſterlings, pour Liv. 830. de Capital & fraiz 9032.\|11\|8.

.24 A PORTIONS DE VAISSEAUX fl. 8288. 8. pour l'interêt que j'ai aux deux ſous-nommez, SAVOIR,

Pour ¼ interêt au Navire, le Soleil d'Orient fl. 6000.\| . \| .
Pour ⅛ interêt au Navire le Chat d'Or 2288.\| 8.\| .

8288.\| 8\| .

Porté à la page 87. fl. 57999.\|11.\| .

A. JOYAUX

	Du 31. Decembre 1705.		florins	so.	p.
	La page précédente se monte	fl. 57999.|11.| .			
.25	A Joyaux de Marie Schoon ma femme fl. 4897. 10. pour ceux qui restent en nature	4897.|10.| .			
26	A Dirck Bondermaker Compte courant fl. 4000. - qu'il me reste de la vente de la Maison que j'avois sur le Heer-gragt	4000| . | .			
.26	A Dirck Bondermaker, son Compte de Temps fl. 4160. - pour la somme qu'il m'a constituée en rente, & interêts à esperer	4160.| . | .			
.27	A Arnaud Dugoyon de Nantes son Compte courant fl. 50. qu'il me reste pour solde	50.| . | .			
.28	A Denis Dutri de Londres mon Compte courant fl. 1212. 14. & £ 115. 14 s. 5⅓ 8 sterlings qu'il a receu pour moi	1212.|14.| .			
.30	A Banque fl. 55378. 5. qu'il me reste en icelle	55378.| 5.| .			
.30	A Agio de Banque fl. 1664. 15. 8. pour celui de ladite somme à 3 pour cent & un peu plus	1664.|15.|8.			
.30	A Caisse particuliere fl. 48393. 15. 8. qu'il me reste en icelle	48393.|15.|8.			
			177756	11	—

403. *Balancer les Comptes, comme cy-dessus.*

Les sous-nommés Debit, A Balance ou Bilan de sortie de ce livre N°. A, que pour solde & Cloture, je les Debite, pour les crediter ensuite sur les nouveaux livres susmentionnez,

.16	Pierre Testas de Bordeaux mon Compte courant fl. 2217. 9. & Liv. 3150. 10. tournois qui lui sont deus pour solde, reduit à 82 8 par écu, & l'agio à 3½ pour cent fl.	2217.| 9.| .			
.19	Guillaume et Jean Boissier de Genes mon Compte fl. 52. 18. 8. pour 10. Piastres qui leur sont deuës, fait ici	52.|18.|8			
.20	Jean Espessel de Surinam son Compte fl. 275. 3. qui lui reviennent pour solde	275.| 3.| .			
.22	Aurelio Rezonico de Venise mon Compte courant fl. 151. 15. & Duc. 493. pour solde de mondit Compte, reduit à la susdite somme	151.|15.| .			
. 1 / .32	Capital ou mon fonds particulier fl. 175059. 5. 8. pour le net d'icelui	175059.| 5.|8.			
			177756	11	—

FIN DU JOURNAL A.

Des Années 1704. 1705.

JOURNAL.

B

A AMSTERDAM.
ANNO 1706.

JOURNAL

D

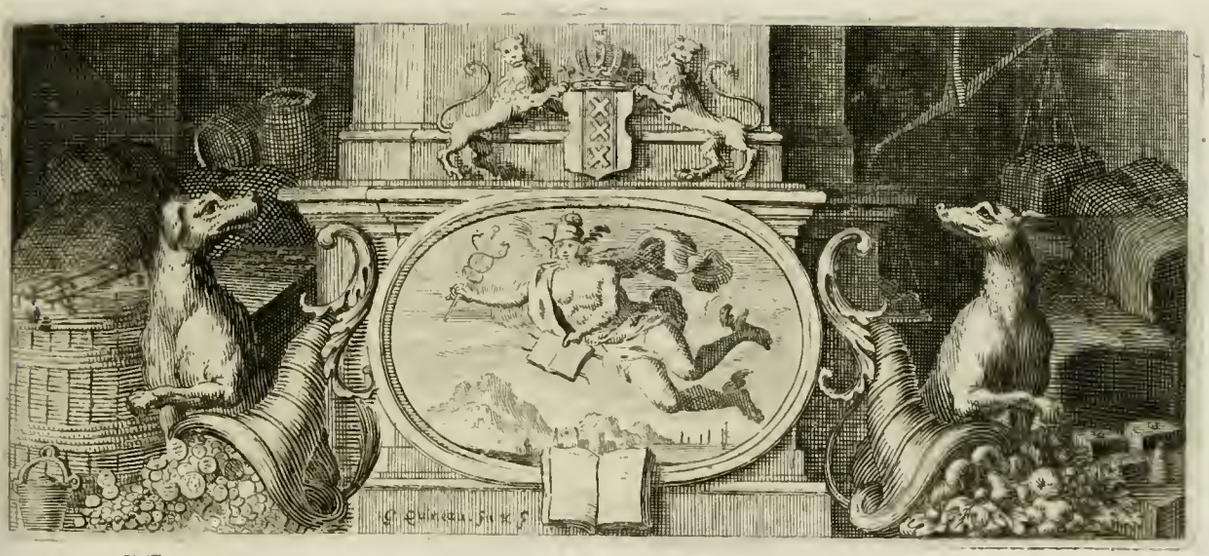

JOURNAL.

B

Commencé à Amſterdam ce 4. Janvier 1706.

CONTENANT LA CONTINUATION DU COMMERCE de moi S. R., Auquel Dieu veuille donner ſa Benediction.

		florins	ſo.	p.
	BALANCE ou BILAN d'entrée en ce Journal B. Debit, aux perſonnes & parties ſous-mentionnées, pour le montant du net de mon Capital, & de mes dettes Paſſives, que pour ſolde & clôture du grand Livre A, j'ai rendus Debiteurs pour les Crediter de nouveau au preſent Livre, SAVOIR,			
.1	A CAPITAL ou mon Fonds particulier fl. 175059. 5. 8. à quoi ſe monte le net de mes Effets, toutes dettes payées, & pour ſolde du Livre A. fol. 1. fl.	175059	5	8
.1	A PIERRE TESTAS de Bordeaux mon Compte courant fl. 2217. 9. & Liv. 3150. 10. tournois, qui lui doivent venir pour ſolde au Livre A. fol. 16. reduit à 82 ℔ par écu, fait en argent de Banque. fl. 2152.|16.|8. Agio à 3 pour cent 64.|12|8.	2217	9	—
.1	A GUILLAUME ET JEAN BOISSIER de Genes mon Compte courant, fl. 52. 18. 8. Pour 10. Piaſtres que je leur reſte pour ſolde, au Livre A. fol. 19. & en argent courant d'ici	52	18	8
.1	A JEAN ESPESSEL de Surinam ſon Compte courant fl. 275. 3. qui lui reviennent pour ſolde au Livre A. fol. 20	275	3	—
.2	A AURELIO REZONICO de Veniſe mon Compte courant fl. 151. 15. pour 493. Ducats de Banco, qui lui ſont à venir pour ſolde de mondit Compte, au Livre A. fol. 22. que j'ai reduit pour la ſuſdite ſomme, quoi que la ſomme doive être plus forte, ſuivant le cours du change, ce qui ſe trouvera enſuite en perte.	151	15	—
		177756	11	—
	Les parties & Perſonnes ſous-mentionnées Debit, A BALANCE ou BILAN d'entrée en ce Journal B. Pour les Marchandiſes qui me reſtent en nature, l'argent que je trouve avoir tant en Banque qu'en Caiſſe, Effets, & dettes Actives, que pour ſolde & cloture du grand Livre A. j'ai creditès pour les Debiter de nouveau au préſent Livre, SAVOIR,			
.2 .1	MARCHANDISES GENERALES fl. 8943. 5. Pour les ſous-mentionnées qui reſtent à vendre que j'ai évaluées au prix de l'achat, appert au Livre A. fol. 5.			
	10. Bales de Poivre brun, ayant pezé net 4250 ℔ à 19 ℔ courans la ℔ fl. 2018.|15.|.			
	Fanons de Baleine 7600 ℔ à fl. 62. le cent 4712.|.|.			
	50. Bariques de Sucres bruts qui reviennent avec les fraiz à 2212.|10|.	8943	5	—

Suite à la page 2.

Du 4. Janvier 1706.

		florins	fo.	p.
	La partie de la page précédente eſt Debitée à la Balance de la ſomme de	8943	5	—
. 2	BIENS EN FONDS fl. 6000. - Pour l'eſtimation de la Maiſon & Jardin, qui me reſte ſur le chemin de l'Overtom, appert au Livre A. fol. 6.	6000	—	—
. 2	MEUBLES fl. 14500. pour l'eſtimation de ceux qui me reſtent en nature, & pour ſolde au Livre A. fol. 7.	14500	—	—
. 2	JAQUES HUSTIN de Lille, ſon Compte courant fl. 352. 15. 8. qui me doivent venir pour ſolde, au Livre A. fol. 18.	352	15	8
. 2	TAILLIS N°. 104. ſur l'additionnal impoſitions à Londres fl. 5441. 5. 8. & £ 503. 2. 6 ſterlings, pour £ 500. ſterlings de Capital & fraiz, reduit à 35 ß de gros par livre ſterling, fait ici en Banque, appert au Livre A. fol. 21. fl. 5282.|16| Agio à 3. pour cent 158| 9.|8.	5441	5	8
. 3	RENTES A LONDRES ſur les Vies de M. & J. P. R. fl. 5441. 5. 8. & Liv. 503. 2. 6. ſterlings pour Liv. 500. ſterlings de capital & fraiz, appert au Livre A. fol. 21. reduit à 35 ß de gros par livre ſterling, fait ici en Banque fl. 5282.|16.| . Agio à 3 pour cent 158.| 9.|8.	5441	5	8
. 3	RENTE HEREDITAIRE à Londres pour 96. ans fl. 9032. 11. 8. & £ 835. 3. 9. ſterlings pour £ 830. de capital & fraiz, appert au Livre A. fol. 21. reduit à 35 ß de gros par livre ſterling, fait ici en Banque fl. 8769.| 9|8. Agio à 3 pour cent 263.| 2.| .	9032	11	8
. 3	PORTIONS DE VAISSEAUX fl. 8288. 8. pour l'interêt que j'ai aux deux Navires ſous nommés, appert au Livre A. fol. 24. SAVOIR, Pour ¼ d'interêt, au Navire le Soleil d'Orient fl. 6000.| . | . Pour ⅛ d'interêt au Navire le chat d'or 2288.| 8.| .	8288	8	
. 3	JOYAUX de Marie Schoon ma femme fl. 4897. 10. pour ceux qui reſtent en nature appert au Grand Livre A. fol. 25.	4897	10	—
. 3	DIRCK BONDERMAKER ſon Compte courant fl. 4000. qu'il me reſte de la vente de la Maiſon que j'avois ſur le Heere-graft, appert au Livre A. fol. 26.	4000	—	—
. 3	DIRCK BONDERMAKER ſon Compte de Temps fl. 4160. pour la ſomme qu'il m'a conſtituee en rente, ſur ladite Maiſon, de fl. 4000. & l'interêt à 4 pour cent, payable le premier Septembre prochain, appert au Livre A, fol. 26.	4160	—	—
. 4	ARNAUD DUGOYON de Nantes ſon Compte courant fl. 50. qui me doivent venir pour ſolde, au Livre A. fol. 27.	50	—	—
. 4	DENIS DUTRI de Londres mon Compte courant fl. 1212. 14. & £ 115. 14 ſ. 5¼ ß ſterlings pour le net des interêts qu'il a receus pour moi des Taillis & Rentes à Londres, ou ſolde du vieux Compte, reduit à 35 ß de gros par livre ſterling, appert au Livre A. fol. 28. fait ici en Banque fl. 1176.|15.| . Agio à 3 pour cent fl. 35.|19| .	1212	14	—
. 4	BANQUE de cette Ville d'Amſterdam à fol. 1235. fl. 55378. 5. pour les ſommes qui me ſont deuës en icelle, ſuivant l'arrêté fait avec Mr. Alexandre Velters Commiſſaire, ledit Compte étant couché au Livre A. fol. 30.	55378	5	—
. 4	AGIO DE BANQUE fl. 1664. 15. 8. pour l'agio des ſuſdits fl. 55378. 5. 8. de Banque à raiſon de 3 pour cent, appert au Livre A. fol. 30.	1664	15	8
. 4 / . 1	CAISSE en mon particulier, fl. 48393. 15. 8. pour la ſomme que je trouve me reſter ce jourd'hui en icelle en diverſes eſpeces, & ſolde au Livre A. fol. 30.	48393	15	8
		177756	11	—

. 1 / . 4	CAPITAL ou mon fonds, A PIERRE POUJOL de Hambourg mon Compte courant fl. 153. 16 ſ. 8 p. & Marcs 39 15. 8. ß de laquelle ſomme il ſe trouve être Crediteur au grand Livre A. fol. 12. pour ſolde de mon dit Compte en argent dudit Hambourg, que par mégarde j'ai ſoldé par gains & pertes, ainſi je repare la faute en debitant ledit Capital M. 39. 15 ſ. 8.	153	16	8

Du 5. dito.

. 1 / . 4	GUILLAUME & JEAN BOISSIER de Genes mon Compte A CAISSE fl. 25.| . | . Et Piaſtres 10. que je leur ai Remiſes ce jourd'hui en Lettre de Leon de Moracin à veuë, à eux payable par Gio Benſi, negociée avec ledit de Moracin à 100 ß courans par Piaſtre, Valeur que je lui ai comptée, laquelle Remiſe eſt pour ſolde, 10. Piaſtres	25	—	—

Les

Du 6. Janvier 1706.

		florins	so.	p.
	Les parties sous-mentionnées, A Denis Dutri, de Londres mon Compte			
.4	Banque fl. 1207. 10. écrit par Isaac Cliffort, pour la Remise que ledit Dutri m'a faite en sa propre Lettre du 24. Octobre / 4. Novembre } 1705. à 2 Uso de £ 115. sterl. à 35 ß sur ledit Cliffort fl. 1207.|10| .			
.4	Agio de Banque fl. 42. 5. pour celui de ladite somme à 3½ pour ℅ 42.| 5.| .			
.5	Fraiz fl. 7. 16. 8. pour £ . 14 s. 5¼ ß sterlings, qu'il me compte pour port			
.4	de lettres, reduit à 35 ß fait en Banque fl. 7.|12.| .			
	Agio à 3 pour cent 4|8.			
	7.|16.|8.			
—		1257	11	8
.4	Denis Dutri de Londres mon Compte courant, A Gains & pertes fl. 45. 3. 8., & rien			
.5	en argent d'Angleterre, que je trouve avoir profité au change	45	3	8
—				

Du 8. dito.

.5	Louis de Moracin, A Marchandises generales fl. 7274. 19. pour les sous-			
.2	mentionnées que je lui ai venduës à payer comptant moyennant 1 pour cent de rabat pour le promt payement, & rien pour le demi droit du poids l'ayant ainsi accordé, Savoir,			
	10. Bales de poivre brun ayant pezé 4135 ℔ à 18 ß la ℔ par Banque fl. 1860.| 8.|8.			
	Agio à 3½ pour cent 65.|10| .			
	fl. 1925.|18.|8.			
	7230 ℔ fanons de Baleine . . . . . à fl. 75. le ℅ 5422|10.| .			
	fl. 7348| 8.8			
	Rabat à 1 pour cent 73.| 9.|8.			
		7274	19	—
—				

Du 12. dito.

.2	Jaques Hustin de Lille son Compte, A Caisse fl. 147. 18. pour l'avoir de trop cre-			
.4	dité le 18 Juillet 1705. sur ma Traitte de £ 263. de gros a 10 pour cent de sa perte, à l'or- dre de Pierre Godeffroi, qui m'avoit écrit en Banque fl. 1578. 2. 8. dont l'agio à 3 pour cent est fl. 47. 6. 8. faisant le tout fl. 1625. 9. laquelle traite ne se monte pourtant que fl. 1434. 10. 8. de Banque, & l'agio à 3 pour cent, que fl. 43. - 8. ce qui est en tout fl. 1477. 11 de sorte que j'ai rembourse audit Godeffroi lesdits fl. 147. 18. courans, attendu que lesdites £ 263. de gros à 10 pour cent de sa perte, ne reviennent qu'a £ 239. 1. 10 ß un peu moins, au lieu desdites £ 263.			
		147	18	—
—				

Du 15. dito.

Le sous-nommé, Aux parties suivantes, pour 1 Lettre de 1133 △ 10 s. tournois qu'il a tirée sur moi le 12. Novembre dernier à 2 Usances, à l'ordre de Barginac & Roujol, sur la- quelle somme il y a 1050 △ 10 s. pour mon Compte, & 83 △ pour le sien, Savoir,

.1	Pierre Testas de Bordeaux mon Compte fl. 2172. 10. & £ 3150. 10. tournois pour 1050. △ 10 s. compris en sa Traite de 1133 △ 10 s. à 80 ß par écu, en Banque fl. 2100.| 6.|8.			
	Agio à 3 7/16 pour ℅ 72.| 3.|8.			
	fl. 2172.|10.| .			
.5	Pierre Testas susdit son Compte fl. 171. 14. & Liv. 249. pour 83 △			
	compris en ladite Traite, à 80 ß fait en Banque fl. 166.| . | .			
	Aagio à 3 7/16 5.|14.| .			
	fl. 171.|14.| .			
.4	A Banque fl. 2266. 6. 8. écrit à Barginac & Roujol fl. 2266.| 6.|8.			
.4	A Agio fl. 77. 17. 8. à 3 7/16 pour cent 77|17.|8.			
		2344	4	—
.1	Pierre Testas de Bordeaux mon Compte, A gains & pertes fl. 44. 19. pour benefice que je			
.5	trouve me revenir sur la traite qu'il a faite sur moi de 1050 △ 10 s. & rien en argent de France	44	19	—
—				
.1	Guillaume et Jean Boissier de Genes mon Compte, A gains & pertes fl. 27. 18. 8.			
.5	& rien en argent dudit Genes que je trouve de profit au change	27	18	8

GRAND LIVRE

OU

LIVRE DE RAISON.

A

A AMSTERDAM.

ANNO 1704. 1705.

Alphabet, Table, Index, ou Repertoire des Comptes.

A.

Agio de Banque. fol. 1. 30.
Actions en la Compagnie des Indes 8.
Elie Augier, ſon Compte particulier 17
Eliſée & J. Auriol de Caſtres leur Compte 19.
Aſſureurs ſur le Navire le St. Michel 21.
Aſſureurs ſur le Navire le Ceſar 22.
Elie Augier, ſon Compte en Compagnie 29
Aſſureurs ſur le Navire l'Eſperance. 31.

B.

Banque d'Amſterdam fol. 1. 30.
Samuel Bernard de Paris, mon Compte 6.
Joachim Brantlich, de Hambourg ſon Compte 6.
Biens en Fonds 6.
Jaques Boué, de Hambourg, ſon Compte 16.
Pierre Broſſard, de la Rochelle, mon Compte 16.
Guill. & J. Boiſſier de Genes, mon Compte 19.
Jaques Boué, de Hambourg, mon Compte 19.
Pierre Broſſard, de la Rochelle, ſon Compte 20.
Dirck Bondermaker, ſon Comte de Tems 26.
Dirck Bondermaker, ſon Compte courant 26.

C.

Caiſſe particuliere fol. 1. 17. 25. 30.
Capital ou fonds particulier 1.
Compte de Change pour France 4.
Compte de Change pour Angleterre 4.
Compte de divers Debiteurs 6.
Compte de divers Crediteurs 7.
Cochenille Meſtique 7.
Compte des Courtages 8.
La Compagnie des Indes Orientales 10.
Compte de Commiſſion ou Proviſion 11.
Crépons de Caſtres d'E. & J. Auriol 13.
Cargaiſon pour Londres à ½ avec Samuel le Febvre 14.
Capital ou fonds en Compagnie de Tourton, Dupré, Dupeyrou, & moi S. R. 14.
Caiſſe en Compagnie des ſuſdits 15. 27.
Cargaiſon pour Surinam en Compagnie des ſuſdits 15.
Cargaiſon pour Madere pour mon Comp. 15.
Cargaiſon pour Hamb. en Compagnie 15.
Cargaiſon pour la Rochelle pour M. C. 15.
Cargaiſon pour Lisbonne ½ avec L. Heyns 15.
Compte d'Aſſurance 18.
Cargaiſon pour Veniſe pour mon Compte 27.
Caffé de D. Simon de Marſeille 28.
Capital ou fonds en Compagnie d'Augier, Dupeyrou, Dupré & moi 29.
Caiſſe en Compagnie des ſuſdits 29.
Cargaiſon de Bordeaux pour Hambourg. 29.

D.

Draps d'Angleterre fol. 4.
Hans De Wael, ſon Compte de Temps 5.
Elie Dupuy, de Londres, mon Compte 7.
Jean Dutri 9.
Jaques Dupeyrou le Jeune 9.
Arnaud Dugoyon de Nantes, ſon Compte 12. 27.
Denis Dutri, de Londres, mon Compte 13. 28.
Jaques Dupeyrou le jeune, ſon C. en Compag. 14.
Abraham Dupré, ſon Compte en Compagnie 14.
Elie Dupui de Londres ſon Compte 19.
Abraham Dupré, ſon Compte de Temps en Compag. 24.
Jaques Dupeyrou le jeune, ſon Compte en Compag. 24.
Dettes en ſouffrance 24.
Dépenſes generales 24.
Arnaud Dugoyon de Nantes, mon Compte 25.
Pierre Dutilh 27.
Jean Dupeyrou, ſon Compte en Compagnie 29.
Jan Daems, & Jean Lavergne 31.
Abraham Dupré, ſon Compte en Compagnie 31.

E.

Eaux de Vie en général fol. 4.
Etain d'Angleterre d'Elie Dupui 13.
Jean Eſpeſſel de Surinam, ſon Compte 20.
Jean Eſpeſſel ſuſdit, nôtre Compte en Compag. 20.
Effets en retour de Surinam, en Compag. 20.
Jean Eſpeſſel ſuſdit, mon Compte 21.
Jean Eſpeſſel ſuſdit, Compte de Tems en Comp. 22.
Eaux de Vie à mon Option de recevoir 23.
Eaux de Vie à mon option pour P. Teſtas 23,
Eaux de Vie de Nantes en Compagnie 25.

F.

Fraiz ou Dépenſes du Negoce fol. 11.
Frêt du Navire le Cerf volant 12.

G.

Eſaye Gillot fol. 9.
Gains & pertes, pour mon Compte 10.
Groſſe Avanture pour Surinam pour M. C. 16.
Groſſe Avanture à la direction de Rattier 18.
Antoine Grimal de Gand, mon Compte 18.
Gains & pertes pour Compte de Compag. 24.
Antoine Garayoa du Fayal, mon Compte 25.

H

Huile de Baleine fol. 9.
Louis Heyns de Lisbonne, ſon Compte en C. 16.
Jaques Huſtin de Lille, ſon Compte 18.
Louis Heyns de Lisbonne mon Compte 22.
Pierre Horguelin de Breſlaw, mon Compte 26.
Hubert & fils, de Lion, mon Compte 31.

J.

Joyaux de Marie Schoon fol. 25.

L.

Lettres de Change envoyées à Londres fol. 12.
Samuel le Febvre de Haerlem, ſon compte en ma Compagnie 14.
Pieter Lam 16.
Laines d'Eſpagne 21.
Samuel le Febvre ſuſdit, ſon compte 23.
Philippe le Noir de Francfort, mon compte 26.
Samuel le Febvre, ſon compte de Temps 26.
Letttes de Change à Negocier 31.

Marchan-

Contenus au Grand Livre, cotté Lettre A.

M.

	Marchandiſes generales	fol. 5.
	Meubles	7.
Claes	Moij, Maître du Navire le Cerf volant	12.
Jean & L.	Malet, de Geneve, leur Compte	19.
Dirck	Meyn	28.

N.

Jeronimo	Nunes de Cadix, mon compte	fol. 28.

O.

	Obligations Capitales en la Compagnie des Indes Orientales	fol. 13.
Daniel	Oyens	18.

P.

	Poivre à Dantzick, chez Straelman	fol. 5.
	Portions de Vaiſſeaux	6. 24.
André	Pels, ſon compte particulier	9.
Pierre	Poujol de Hambourg, mon Compte	12.
Pierre	Pinet de Coningsberg, mon compte	18.
Pierre	Poujol ſuſdit, ſon compte	20.
André	Pels, ſon compte à ½	23.

R.

	Rentes & Loyers	fol. 6.
Jacob	Rattier de Bordeaux, ſon compte	7.
Frederick	Raphoen	8.
Jacob	Rattier de Bordeaux mon-compte	17.
	Rentes à Londres ſur les Vies de M. & J. P. R.	21.
	Rente Hereditaire à Londres pour 96. ans	21.
Aurelio	Rezonico de Veniſe, mon compte	22.
Gerard	Rogghe	27.
Jacob	Rattier ſuſdit, compte en Compagnie.	29.

S.

Cornelis	Spiegel compte de Temps	fol. 7.
	Soyes Tani à ½ profit avec F. R.	8.
Jan	Straelman de Dantzick, mon compte	13.
	Sucres de Jean Eſpeſſel	13.
Alexand.	Sauvaire de Madere, mon compte	20.
	Sucres du Brezil	22.
	Soyes d'Italie organſin	23.
	Sucres en retour de Surinam	26.
Dominiq.	Simon de Marſeille, ſon compte	31.

T.

	Toiles de Haerlem	fol. 4.
Pierre	Teſtas de Bordeaux, ſon compte	12.
Jean	Tourton, ſon compte en Compagnie	14.
Pierre	Teſtas ſuſdit, mon Compte	16.
	Taillis N°. 104. à Londres	21.
	Toiles de Cambrai chargées pour Cadix de ½ avec André Pels	23.
Jean	Tourton, ſon compte de Temps en Comp.	23.

V.

	Vins en general	fol. 4.
	Vins à Hambourg, chez Poujol.	5.
Samuel	Vauquet	9.
Jaques	Verdery de Bordeaux, ſon Compte	10.
Les freres	Vandersprang	27.
	Van Dolré & van Halma de Riga, mon Compte	27.
	Vins & Eaux de Vie du Fayal	28.
	Vins de Bordeaux en Compagnie	28.

			CAISSE particuliere, Pour la Recette DEBIT.	fol	florins	so.	p.
1704	pr. Octob.	A Capital	Pour les eſpeces d'or & d'argent que j'ai en icelle	1	20000		
	8	A Cochenille Meſtique	Pour vente de 120 ℔ de Cochenille à 56 ß la ℔	7	2063	8	
	13	A Marchandiſes generales	Pour 41 Leſt 13 Muddes de Seigle à divers prix	5	4332	12	
	22	Aux ſuſdites	Pour ½ droit du poids & autres fraiz, comme au Journal	5	17	5	
	30	A J. Dutri	Pour payement receu dudit Dutri à bon Compte	9	340	17	
	10 Novem	A Banque	Pour vente d'argent de Banque	2	3500		
		A Agio	Pour l'Agio de ladite ſomme à 3 pour cent	3	105		
	9 Decem.	A Rentes & Loyers	Pour Loyers de mes Maiſons	6	300		
	31	A Banque	Pour vente de fl. 6000 de Banque	2	6000		
		A Agio	Pour l'Agio de ladite ſomme à 3 pour cent	3	180		
		A Banque	Pour vente de fl. 6000 de Banque	2	6000		
		A Agio	Pour l'agio de ladite ſomme à 3 pour cent	3	180		
1705	pr. Janvier.	A Banque	Pour vente d'argent de Banque de fl. 5000	2	5000		
		A ladite	Pour idem de fl. 3000	2	3000		
		A Agio	Pour l'Agio de fl. 8000 à 2 7/16 pour cent	3	205		
	5	A S. Vauquet	Pour payement receu de 50 pieces de Serge	9	1568	1	8
	13	A J. Dutri	Pour payement receu pour reſtes	9	344	6	
	15	A Vins en general	Pour vente de 16½ Tonneaux Vins de Graves	4	4958	8	8
				fl.	58094	18	

			CAPITAL, ou Fonds particulier de moi, S. R. DEBIT				
1704	pr. Octob.	A E. Dupui	Pour 26 pieces de Draps, qu'il a envoyés à mon Pere	7	14102	8	8
		A Jean Rattier	Pour ce que mondit Pere lui doit pour ſolde	7	1560		
		A C. Spiegel	Pour fl. 2000 que mon dit Pere lui doit & l'interêt à 4 pour ℅	7	2080		
		A Compte de divers Crediteurs	Pour ce que je dois à divers particuliers	7	376		
		A Rentes & Loyers	Pour le huitiéme denier de mes biens fonds	6	150		
	31 Decem	A Capital en Compagnie	Pour 1/16 de fl. 40000. mis en ſocieté	14	2500		
1705	27 Juin	A Caiſſe en Compagnie	Pour ce qui me revient d'icelle	15	3553	3	8
		A Marchandiſes generales	Pour Fret & Avaries, des ſucres receus de Surinam	5	687	10	
		A Portion de Vaiſſeaux	Pour mon ¼ de prime & police d'Aſſurance	24	187	10	
	24 Octob.	A Capital en Compagnie	Pour ¼ de fl. 35000, mis en ſocieté	29	8750		
	10 Decem	A Gains & pertes	Pour ¼ profit de fl. 26000 ſur 177 Tonneaux Vins	10	6500		
		A Caiſſe particuliere	Pour l'article du 28 Octobre que je n'avois pas fourni	30	8750		
	31	A Balance	Pour ce qui me reſte de net capital	32	175059	5	8
				fl.	224255	17	8

CREDIT, Pour la Dépense, ou sortie

					fol	florins	so.	p.
704	6	Octob.	Par Cochenille Mestique	Pour l'achat de 120 ℔ Cochenille à 55 ß la ℔	7	2051	7	
	11		Par Marchandises generales	Pour 41 Lest 13 Muddes de Seigle, à divers prix	5	4308	7	8
	20		Par les susdites	Pour fraiz de 2 Quarteaux de Giroffle, & 2 peaux argent vif	5	18		
			Par Actions en la Compagnie	Pour Courtage d'une Action en ladite Compagnie	8	3		
			Par Banque	Pour Achat en argent courant de	2	6000		
			Par Agio	Pour l'agio de la dite somme, à 2½ pour cent	3	172	10	
	24		Par Actions susdites	Pour Courtage en la vente d'une action	8	3		
	25		Par A. Pels	Pour payement fait audit Pels, à bon Compte	9	316	11	
	5	Novem	Par Jean Dupeyrou	Pour payement fait audit Dupeyrou pour restes	9	595	15	
	19		Par la Compagnie des Indes &c.	Pour prêt que j'ai fait à la Compagnie, à interêt	10	9000		
	26		Par J. Verdery	Pour achat de Marchandises & pour l'assurance	10	1563	12	8
			Par A. Dugoyon	Pour Assurance & fraiz de Marchandises	12	95	5	
	9	Decem	Par compte de divers Crediteurs	Pour payement fait à divers particuliers	7	376		
	16		Par Marchandises generales	Pour prime & police d'assurance, sur 70 Lest froment	5	601		
	19		Par Jean Rattier	Pour protest d'une Lettre de Change	7	1	10	
	22		Par le susdit	Pour prime & police d'assurance, sur 30 Lest seigle	7	351		
			Par Sucres bruts de J. Espessel	Pour Fret, Avaries & assurance de 20 Bariques sucre	13	937	17	
	27		Par Obligations capitales &c.	Pour l'achat de 2 Obligations en la Compagnie	13	1117	17	8
	29		Par Cargaison pour Londres	Pour prime & police d'assurance & fraiz	14	160	13	
			Par S. le Febvre	Pour payement fait audit le Febvre	14	1812	2	
	31		Par Caisse en Compagnie	Pour la somme que j'ai fournie en Societé	15	2500		
			Par la susdite	Pour ce que j'ai fourni pour fl. 6796. 2. de Banque	15	7000		
705	2	Janvier	Par Cargaison pour Madere	Pour prime & police d'assurance, & fraiz	15	371	10	
			Par Cargaison pour Hambourg	Pour 10 Tonneaux Vins de Graves, assurance & fraiz	15	3700		
	3		Par Cargaison pour la Rochelle	Pour prime & police d'assurance, & fraiz	15	1732	10	
			Par Cargaison pour Lisbonne	Pour diverses Marchandises, & assurance	15	4854	17	
			Par Marchandises generales	Pour fret & fraiz de 70 Lest froment	5	598	12	
			Par Elie Gilot	Pour payement de 50 pieces Serges	9	1470		
	5		Par Toiles de Haerlem	Pour prime & police d'assurance	4	81		
	10		Par Vins en general	Pour même cause	4	121		
			Par Eaux de Vie en general	Pour idem	4	221		
			Par A. Pels	Pour payement fait pour restes	9	319	14	8
	15		Par Elle-même	Pour solde & restes en icelle, porté à folio	17	5636	7	
					fl.	58094	18	

CREDIT Pour les sommes qui me sont deues, ou profits que j'ai faits

074	1r	Octob.	Par Caisse	Pour les Especes d'or & d'argent que j'ai en Caisse	1	20000		
			Par Banque	Pour les sommes que j'ai en Banque	2	16000		
			Par Agio	Pour l'agio de l'argent de Banque	3	440		
			Par Compte de change pour France	Pour 2 Lettres de Change que j'ai sur la France	4	3225	7	8
			Par Compte de Change pour Angleterre	Pour 2 Lettres de Change que j'ai sur l'Angleterre	4	4444	3	
			Par Draps d'Angleterre	Pour 26 pieces Draps d'Angleterre que j'ai en Magazin	4	13036	10	
			Par Toiles de Haerlem	Pour 20 pieces Toiles, idem	4	921	9	
			Par Vins en general	Pour 20¾ Tonneaux Vins de Bordeaux, que j'ai en Cave	4	6225		
			Par Eaux de Vie en general	Pour 30 pieces Eaux de Vie de Cognac, idem	4	9720		
			Par Marchandises generales	Pour diverses Marchandises specifiées au Journal	5	16003		
			Par Vins à Hambourg	Pour 50 Tonneaux de Vin, ez mains de Pierre Poujols	5	4500		
			Par Poivres à Dantzick	Pour 18 Balles de poivre, ez mains de Jean Straelman	5	3400		
			Par Haens de Wael	Pour fl. 800 de principal & fl. 36. d'interêt	5	836		
			Par S. Bernard	Pour Remise que mon pere a faite à Samuel Bernard	6	3943		8
			Par J. Brantlicht	Pour ce que Joachim Brantlicht doit de Compte arrêté	6	1263		
			Par compte de divers Debiteurs	Pour ce qui m'est deu par divers particuliers	6	324	3	
			Par Biens en fonds	Pour les 2 Maisons & Jardins que j'ai	6	21000		
			Par Rentes & Loyers	Pour les Loyers qui me sont deus	6	300		
			Par portions des Vaisseaux	Pour l'interêt que j'ai en 2 Navires	6	8400		
			Par Meubles	Pour les Meubles de Maison que j'ai par inventaire	7	12600		
1075	27	Juin	Par capital en Compagnie	Pour ce qui me revient pour ⅛ du capital ou profit	14	3331	2	8
			Par Portion de Vaisseaux	Pour ce qui me revient pour ⅛ du fret & Avaries	24	1097	1	
			Par Caisse particuliere	Pour les sommes que j'ai retirées, comme aujour.	17	5831	2	8
	21	Juillet	Par la susdite	Pour la somme receuë en Mariage à bon compte	25	8922	10	
			Par Banque	Pour même cause que cy-dessus receuë en Banque	2	6000		
			Par Agio	Pour l'agio de la susdite somme de Banque à 3 pour cent	3	180		
			Par Jojaux de Marie Schoon	Pour les Joyaux que ma femme à apportez en Mariage	25	4897	10	
	28	Octob.	Par Caisse en Compagnie	Pour la somme que je fais bon en la Caisse en Compagnie	29	8750		
	2	Decem	Par Vins de Bordeaux	Pour ce qui me revient de mon ½ sur 177 Tonneaux	28	6500		
	31		Par Capital en Compagnie	Pour mon ½ de fl. 17500. de retour que j'ai fourni	21	8750		
			Par gains & pertes	Pour profit ou avance qu'il a pleu à Dieu de me donner	10	22414	18	8
						fl. 224255	17	8

						florins	so.	p.
1704			BANQUE de cette Ville d'Amſterdam à fol. 930. DEBIT	f				
	pr.	Octob.	A Capital	Pour la ſomme que mon Pere à écrite ſur mon compte	1	16000		
	20		A Caiſſe écrit	par les Freres Vandersprang	1	6000		
	22		A Marchandiſes generales	par Jean Dutri	5	4172	1	8
	24		A Actions	par Antoine l'Eſpaul	8	16560		
	25		A compte de Change pour Fr.	par Jaques Dupeyrou le jeune	4	1918	15	
			Au compte ſuſdit	par Florantin Dureau	4	1251	5	
	pr.	Decem.	A J. Verdery	par Pierre Tranchepain, & Pierre le Tellier	10	1583	4	8
			A A. Dugoyon	par Abraham Dupré	12	3403	14	8
	11		A compte de Change pour A.	par Jean Vaſſerot	4	2065	9	
			A Compte ſuſdit	par Elie Augier	4	2287		8
	29		A J. Rattier	par Elie Augier	7	2463	14	
			Au ſuſdit	par Pierre Moûnier	7	4699	18	
	31		A Jean Tourton	par Jean Tourton	14	2912	12	8
			A A. Dupré	par Abraham Dupré	14	3883	9	8
1705	7	Janvier	A S. Bernard	par Pierre Got	6	2162	17	8
	16		A L. Heyns	par Diego Alvarez	16	2978	2	
			A Pierre Poujol	par Pierre Tranchepain & Pierre le Tellier	12	216	3	8
			A Jean Boué	par Jean Vaſſerot	16	4895	18	8
	20		A J. Dutri	par Jean Dutri	9	3500		
	21		A J. Verderi	par Andrioli & Compagnie	10	1656		
	27		A Pierre Poujol	par Pierre Huguetan	12	4925		
	5	Fevrier	A A. Dugoyon	par André Pels	12	12626	12	
	14		A J. Huſtin	par Pierre Trenchepain, & Pierre le Tellier	18	1200		
					fl	103361	17	8
			BANQUE ſuſdite, Compte Nouveau continué à fol. 930. DEBIT					
	18	Fevrier	A Elle-même	Pour ce qui m'eſt deu pour ſolde de compte cy-deſſus	2	28535	1	8
	2	Mars	A J. Dutri Ecrit	par Jean Dutri	9	5000		
			A S. Bernard	par Pierre Godeffroi	6	579	12	8
	27		A Actions en la Compagnie	par Frederik Raphoen	8	15360		
	31		A J. Dupeyrou le jeune	par Jaques Dupeyrou le jeune	9	2000		
	pr.	Avril	A P. Poujol	par Ambroiſe de Beaune	10	2121	2	
	13		A J. Boué	par Jean Vaſſerot	19	2786	5	
	18		A P. Broſſard	par Pierre Got	20	5831	5	
	24		Au ſuſdit	par Jaques Dupeyrou le jeune	20	5900		
	29		A J. Rattier	par Pierre Trenchepain, & Pierre le Tellier	7	3565	2	
	16	Mai	A Laines d'Eſpagne	par Ambroiſe de Beaune, pour Iſaac Desrumeaux	21	5354	12	8
	19		A E. Dupui	par Pierre Moûnier	7	1083	12	
	22		A la Compag. des Indes Occid.	par Mrs. les Directeurs de la Compagnie des Indes Occid.	10	2416	17	8
	pr.	Juin	Aux freres Vandersprang	par les freres Vandersprang	19	1084	3	
	22		A D. Dutri	par Denis Dutri	13	6136		
	29		A E. Augier	par Elie Augier	17	2918	2	8
	2	Juillet	A Marchandiſes generales	par Frederik Raphoen	5	5274		
			Aux ſuſdites	par Jean le Charpentier	5	3170		
	4		A P. Broſſard	par Tobie Aemſing	20	3400		
	21		A capital ou mon fonds	par Jean Schoon	1	6000		
	28		A J. Huſtin	par Pierre Godeffroi	18	1434	11	
					fl.	109950	6	8
			BANQUE ſuſdite, autre Compte Nouveau, changé à fol. 1235. DEBIT					
	6	Août	A Elle-même	Pour ce qui me reſte deu en icelle	2	338551	10	8
			A Aurelio Rezonico Ecrit	par Pierre Got	22	8554	6	8
			A E. Dupui	par le ſuſdit	19	6437	10	
	8		A G. & J. Boiſſier	par Pierre Huguetan	19	3037	10	
	29		A A. Rezonico	par Pierre Got	22	3594	18	8
	pr.	Sept.	A D. Bondermaker	par Dirck Bondermaker	26	3883	10	
	4		A P. Horguelin	par Pierre Rouviere & fils	26	2756	5	
	18		A G. Rogghe	par Gerard Rogghe	27	6500		
	24		A L. Heyns	par Jean Tourton	16	10864	17	8
	7	Octob.	A J. Rattier	par Hendrick Straelman, pour Jean Straelman	17	1627	13	
	14		A D. Dutri	par Catherine Marie le Febvre, Veuve de Barnabé de l'Abat	13	5629	10	
	28		A E. Augier	par Elie Augier	29	3883	10	
			A A. Dupré	par Abraham Dupré	14	5825	5	
	31		A J. Brantlicht	par Jean le Charpentier	6	2009	14	
					fl.	98456	0	

					fol	florins	so.	p.
1704			CREDIT					
	20	Octob.	Par Marchandiſes gener. Ecrit	A Mrs. les Directeurs de la Compagnie des Indes	5	4114	12	
			par Actions	A Jean Tourton	8	16500		
	25		par Compte de Change pour F.	A Dominicus Voght	4	1900		
			par le même	A Jean le Charpentier	4	382	10	
	10	Novem	par Caiſſe	A Jean Vaſſerot	1	3500		
	26		par A. Dugoyon	A Mrs. les Directeurs de la Compagnie	12	3240	11	
	11	Decem	par E. Dupui	A Pierre Got	7	13759	13	
	19		par J. Rattier	A Pierre Teſtas	7	2450		
	31		par Caiſſe	Aux freres Vandersprang	1	6000		
			par ladite	A Jacob Boulé Duval	1	6000		
1705	pr.	Janvier	par ladite	A Arent van Broyel	1	5000		
			par idem	A la Veuve Willem van Os	1	3000		
	29		par P. Pinet	A Bargignac & Roujol	18	4732	7	8
	31		par J. Huſtin	A Pierre Trenchepain & Pierre le Tellier	16	2447	2	8
	12	Fevrier	par P. Pinet	A Chriſtiaen Benjamin Smidt	18	1800		
	18		par Elle-même	Pour ce qui me reſte deu en icelle pour ſolde	2	28535	1	8
					fl	103361	17	8

			CREDIT					
	18	Fevrier	par Gains & pertes	Pour 35. billets écrits en icelle par mon Pere, & par moi	10	1	15	
	25		par S. Bernard Ecrit	A André Pels	6	3095	10	
	7	Mars	Par Actions en la Compagnie	A Iſaac Muyſſard	8	15600		
			par J. Straelman	A Henri Straelman,	13	8133		
	17		par E. Dupui	A Pierre Rouviere & fils	7	7443	14	8
	29		par J. Verderi	A Iſaac Cazals	10	1018	15	
			par le ſuſdit	A Jaques Dupeyrou le jeune	10	611	15	
	7	Avril	par D. Dutri	A Pierre Got	13	8715		
			par le ſuſdit	A Daniel Beuzelin	13	8420		
	16		par J. & L. Malet	A Pierre Got	19	2888	19	
	5	Mai	par Laines d'Eſpagne	A Gillis van Eys	21	5217	6	
	8		par E. & J. Auriol	A Philippe Coſſon	19	1149	17	8
	13		par A. Rezonico	A Pierre Huguetan	22	2672	14	
	18	Juin	par J. Rattier	A Elie Augier	17	3800		
			par le même	A Jean Vaſſerot	17	3050		
			Par le même	A Pierre Huguetan	17	2677	10	
	14	Juillet	par J. Huſtin	A Jaques Rouſſeau	18	1603		
	6	Août	par Elle-même, compte nouveau	pour ſolde & tranſport	2	33851	10	8
					fl.	109950	6	8

			CREDIT					
	6	Août	Par gains & pertes	Pour 16. Billets écrits en icelle depuis le 18 Fevrier	10		16	
	10		par P. le Noir Ecrit	A Pierre Got	26	1071		
	15		par L. Heyns	A Hendrick van Dalen, pour Iſaac Navarro	22	7116	12	8
	pr.	Septem	par A. Dugoyon	A Elie Augier	25	2248	15	8
	12		par le même	A Pierre Huguetan	27	2216		
	28		par L. Heyns	A Jean Dupeyrou	16	10535		
	7	Octob.	par Cargaiſon pour Veniſe	Aux Directeurs de la Compagnie des Indes	27	4609	10	
	9		par A. Rezonico	A Pierre Got	22	5835	18	8
			par le même	A Pierre Huguetan	22	5570	18	
	15		par L. Heyns	A Charles Grongnet	22	345		8
	31		par Elle-même	Pour ſolde & tranſport cy-aprés	30	58906	9	
					fl.	98450	0	

1704			AGIO DE BANQUE								DEBIT	fol	florins	so.	p.
	pr	Octob.	A Capital	pour l'agio de	fl.	16000.	.	.	A $2\frac{3}{4}$ pour cent			1	440		
	20		A Caisse	pour idem	de	6000.	.	.	A $2\frac{7}{8}$			1	172	10	
	22		A Marchandises generales	pour idem	de	4172.	4.	8.	A $2\frac{15}{16}$			5	122	9	
	24		A Actions	pour idem	de	16560.	.	.	A 3			8	496	16	
	25		A Compte de change pour F.	pour idem	de	3170.	.	.	A $2\frac{5}{8}$			4	83	4	
	pr.	Decem	A J. Verdery	pour idem	de	1583.	4.	8.	A 3			10	47	10	
			A A. Dugoyon	pour idem	de	3403.	14	8.	A 3			12	102	2	
	11		A Compte de C. P. A.	pour idem	de	4352.	9.	8.	A $2\frac{3}{4}$			4	119	13	8
	29		A J. Rattier	pour idem	de	7162.	12.	.	Audit prix			7	197		
	31		A J. Tourton	pour idem	de	2912.	12.	8.	A 3			14	87	7	8
			A A. Dupré	pour idem	de	3883.	9.	8.	Audit prix			14	116	10	8
1705	7	Janvier	A S. Bernard	pour idem	de	2142.	17.	8.	au même prix			6	64	7	8
	16		A L. Heyns	pour idem	de	2978.	2.	.	A $2\frac{3}{4}$			16	81	18	
			A P. Poujol	pour idem	de	216.	3.	8.	au même prix			12	5	19	
			A J. Boué	pour idem	de	4895.	18.	8.	Audit prix			16	134	11	8
	20		A J. Dutri	pour idem	de	3500.	.	.	A $2\frac{3}{8}$			9	83	2	8
	21		A J. Verdery	pour idem	de	1656.	.	.	A $2\frac{7}{8}$			10	47	12	
	27		A P. Poujol	pour idem	de	4925.	.	.	A $2\frac{3}{4}$			12	135	8	8
	5	Fevrier	A A. Dugoyon	pour idem	de	12626	12.	.	A $2\frac{7}{8}$			12	363		
	14		A J. Hustin	pour idem	de	1392.	.	.	A $2\frac{1}{2}$			18	30		
	2	Mars	A J. Dutri	pour idem	de	5000.	.	.	A $2\frac{7}{8}$			9	144	5	
			A S. Bernard	pour idem	de	587.	3.	8.	A $2\frac{5}{8}$			6	15	4	8
	27		A Actions	pour idem	de	15360.	.	.	A 3			8	460	16	
	31		A J. Dupeyrou le jeune	pour idem	de	2000.	.	.	A $2\frac{7}{8}$			3	57	10	
	pr	Avril	A P. Poujol	pour idem	de	2121.	2.	.	A $2\frac{1}{2}$			20	53		8
	13		A J. Boué	pour idem	de	2786	5.	.	A $2\frac{5}{8}$			19	73	4	
	18		A P. Brossard	pour idem	de	5831.	5.	.	A $2\frac{7}{8}$			20	167	13	
	24		Au susdit	pour idem	de	5900.	.	.	Audit prix			20	169	12	8
	29		A J. Rattier	pour idem	de	3565.	2.	.	A $2\frac{3}{4}$			7	98	1	
	16	Mai	A Laines d'Espagne	pour idem	de	5354.	12.	8.	A 3			21	160	12	8
	19		A E. Dupui	pour idem	de	1083.	12.	.	A $2\frac{7}{8}$			7	31	3	
	22		A la Compagnie des Indes	pour idem	de	2416.	17.	8.	A 3			10	72	10	8
	pr	Juin	Aux freres Vandersprang	pour idem	de	1084.	3.	.	Audit prix			19	32	10	8
	22		A Denis Dutri	pour idem	de	6139.	6.	.	Audit prix			13	184	1	8
	27		A E. Augier	pour idem	de	2918.	2.	8.	A $2\frac{7}{8}$			17	83	18	
	2	Juillet	A Marchandises generales	pour idem	de	8444.	.	.	A $2\frac{1}{2}$			5	211	2	
	4		A P. Brossard	pour idem	de	3400.	.	.	A $2\frac{7}{8}$			20	107	15	
	21		A Capital ou mon fonds	pour idem	de	6000.	.	.	A 3			1	180		
	28		A J. Hustin	pour idem	de	1578.	2.	8.	Audit prix			18	43		8
	6	Août	A gains & pertes	pour profit fait sur icelui								10	113	7	8
												fl	5390	9	—
			AGIO DE BANQUE, Compte Nouveau								DEBIT				
	6	Août,	A soi-même, Compte vieux	Pour l'agio de	fl.	33851.	10.	8.	A 3 pour cent, un peu plus			3	1019		8
			A A. Rezonico	pour idem	de	8554.	6.	8.	A $2\frac{15}{16}$			22	251	5	8
			A E. Dupui	pour idem	de	6437.	10.	.	A 3			19	193	2	8
	8		A G. & J. Boissier	pour idem	de	3012.	10.	.	A $2\frac{3}{4}$			19	83	10	8
	29		A A. Rezonico	pour idem	de	3594.	18.	8.	A $3\frac{1}{4}$			22	116	16	8
	pr.	Sept.	A D. Bondermaker	pour idem	de	3883.	10.	.	A 3			26	116	10	
	4		A P. Horguelin	pour idem	de	2756.	5.	.	A $2\frac{3}{4}$			26	75	16	
	18		A G. Rogghe	pour idem	de	6500.	.	.	A 3			27	195		
	24		A L. Leyns	pour idem	de	10864	17.	8.	Audit prix			16	325	19	
	7	Octob.	A J. Rattier	pour idem	de	1627.	13.	.	A $2\frac{3}{8}$			17	38	13	
	14		A D. Dutri	pour idem	de	5629.	10.	.	A $3\frac{1}{8}$			13	168	17	8
	28		A E. Augier	pour idem	de	3883.	10.	.	A 3			29	116	10	
			A A. Dupré	pour idem	de	5825.	5.	.	Audit prix			14	174	15	
	31		A J. Brantlicht	pour idem	de	2009.	14.	.	u même prix			6	60	6	
												fl	2936	2	

1704			CREDIT								fol	florins	so.	p.
	20	Octob.	Par Marchandises generales par Actions	Pour l'agio de fl.	4114.	12.	.	A $2\frac{15}{16}$ pour cent			5	120	17	8
	25		par compte de Change, pour F.	pour idem de	16500	.	.	A 3			8	495		
	10	Novem	par Caisse	pour idem de	22800.	12.	8.	A $2\frac{5}{8}$			4	59	18	
	26		par A. Dugoyon	pour idem de	3500	.	.	A 3			1	105		
	11	Decem	par Elie Dupui	pour idem de	3240.	11.	.	A 3			12	97	6	
	19		par J. Rattier	pour idem de	13759.	13.	.	A $2\frac{3}{4}$			7	378	8	
	31		par Caisse	pour idem de	2450.	.	.	Audit prix			7	67	7	8
			par ladite	pour idem de	6000.	.	.	A 3			1	180		
1705	pr	Janvier	par la même	pour idem de	6000.	.	.	Audit prix			1	180		
	29		par P. Pinet	pour idem de	8000.	.	.	A $2\frac{9}{16}$			1	205		
	31		par J. Boué	pour idem de	4732.	7.	8.	A $2\frac{7}{8}$			18	136	1	8
	12	Fevrier	par P. Pinet	pour idem de	2447.	2.	8.	A $2\frac{3}{4}$			16	67	5	8
	25		par S. Bernard	pour idem de	1800.	.	.	A 3			18	54		
	7	Mars	par Actions	pour idem de	3095.	10.	.	A $2\frac{1}{2}$			6	77	7	8
			par J. Straelman	pour idem de	15600.	.	.	A $2\frac{7}{8}$			8	448	10	
	17		par E. Dupui	pour idem de	8133.	.	.	A 3			13	244		
	29		par J. Verderi	pour idem de	7443.	14.	8.	Audit prix			7	223	6	
	7	Avril	par D. Dutri	pour idem de	1630.	10.	.	A $2\frac{5}{8}$			10	42	16	
	16		par J. & L. Malet	pour idem de	17135.	.	.	A 3			13	514	1	
	5	Mai	par Laines d'Espagne	pour idem de	2888.	19.	.	A $2\frac{3}{4}$			19	79	9	
	8		par E. & J. Auriol	pour idem de	5217.	6.	.	A 3			21	156	10	
	13		par A. Rezonico	pour idem de	1149.	17.	8.	Audit prix			19	34	9	8
	18	Juin	par J. Rattier	pour idem de	2672.	14.	.	A $2\frac{7}{8}$			22	76	17	8
	14	Juillet	par J. Hustin	pour idem de	9527.	10.	.	A 3			17	285	16	8
	6	Août	par soi-même, compte nouveau	pour idem de	33831.	10.	8.	A 3 pour cent, un peu plus			18	42	1	8
											3	1019		8
											fl.	5390	9	

			CREDIT											
	10	Août	par P. le Noir	pour l'agio de fl.	1071.	.	.	A $2\frac{1}{4}$ pour cent						
	15		par L. Heyns	pour idem de	7116.	12.	8.	A $3\frac{5}{16}$			26	29	9	
	pr.	Sept.	par A. Dugoyon	pour idem de	2248.	15.	8.	A $3\frac{1}{8}$			22	235	14	8
	12		par le même	pour idem de	2216.	.	.	A 3			25	70	5	8
	28		par L. Heyns	pour idem de	10535.	.	.	Audit prix			27	66	10	
	7	Octob.	par Cargaison pour Venise	pour idem de	4609.	10.	.	Au même prix			16	316	1	
	9		par Aurelio Rezonico	pour idem de	11406.	16.	8.	Au même prix			27	138	5	8
	15		par L. Heyns	pour idem de	345.	.	8.	A idem			22	342	4	
	31		par soi-même	pour solde & transport cy-après							22	10	7	
											30	1727	5	8
											fl.	2936	2	

					Tournois			fol	florins	sol	p.
1704			COMPTE DE CHANGE, pour France	DEBIT	℔	s.	₰				
	pr	Octob.	A Capital	Pour 2 Lettres de Change de 1000 & 650 △	4950			1	3225	7	8
	25		A Banque	Pour 1 dito de 1000 △	3000			2	1900		
			A ladite	Pour 1 dito de 200 △	600			2	382	10	
			A Agio	Pour l'agio de 2280. 12. 8. à 2⅛ pour cent				3	59	18	
			A Compte des Courtages	Pour le Courtage desſdites 2 dernieres Lettres				8	2	14	
			Au même	Pour le Courtage de 1650 △				8	3	14	
1075	31	Decem	A gains & pertes	Pour profit au change				10	22	4	8
					8550	—		fl.	5596	8	—

					sterlings						
1704			COMPTE DE CHANGE, pour Angleterre	DEBIT	℔	s.	₰				
	pr	Octob.	A Capital	Pour 2 Lettres de Change de ℔ 204. 10. & ℔ 227	431	10		1	4444	3	
1705	31	Decem	A Compte des Courtages	Pour le Courtage des Lettres negociées				8	3	5	
			A gains & pertes	Pour profit au Change				10	24	15	
					431	10		fl.	4472	3	—

1704		DRAPS D'ANGLETERRE	DEBIT	Pieces				
	pr	Octob.	A Capital	Pour ceux que j'ai par inventaire	en	26	1	13036	10	
1705	31	Decem.	A gains & pertes	Pour profit fait ſur iceux			10	3853	3	—
						26	fl.	16889	13	—

1704		TOILES DE HAERLEM	DEBIT	Pieces				
	pr	Octob.	A Capital	Pour celles que j'ai par inventaire	20	1	921	9	
1705	5	Janvier	A Caiſſe	Pour prime & police d'aſſurance de fl. 800		1	81		
					20	fl	1002	9	—

1704			VINS EN GENERAL	DEBIT	Ton.	Bar	Par				
	pr	Octob.	A Capital	Pour le Vin de Graves, à ℔ 50 de gros	20	3		1	6225		
1705	10	Janvier	A P. Teſtas	Pour achat & fraiz, Vin dito	20			16	2488	10	8
			A Caiſſe	Pour prime & police d'aſſurance				1	121		
			A ladite	Pour frêt & fraiz des 20 Tonneaux				17	660	15	
	20		A Jean Rattier	Pour achat & fraiz des Vins, de haut Païs	40			17	5659	6	8
	29		A Caiſſe	Pour prime & police d'Aſſurance				17	211		
	14	Fevrier	A la ſuſdite	Pour frêt & fraiz des 40 Tonneaux				17	790	10	
	2	Mars	A la même	Pour fraiz du Tonnelier				17	54	12	
	31	Decem.	A Compte des Courtages	Pour les Courtages des 71 Tonneaux				8	21	6	
			A gains & pertes	Pour profit fait ſur iceux				10	2724	14	
					80	3		fl.	18956	14	—

1704		EAUX DE VIE EN GENERAL	DEBIT	Pieces				
	pr	Octob.	A Capital	Pour Eaux de Vie de Cognac, tenant 2430 V. à ℔ 20	30	1	9720		
1705	10	Janvier	A P. Broſſard	Pour achat & fraiz, dito de Cognac	20	16	4763	9	
			A Caiſſe	Pour prime & police d'Aſſurance		1	221		
	20		A la ditte	Pour fret & fraiz des 20 pieces		17	1030	10	
	2	Mars	A la même	Pour fraiz du Tonnelier		17	45	15	
	31	Decem	A Compte des Courtages	Pour les Courtages de 48½ Pieces		8	14	4	8
					50	fl.	15794	[illegible]	8

					Tournois £	s.	d.	fol	florins	sol	p.
1704 25	Octob.	CREDIT									
		Par Banque	Pour 1 Lettre de Change de 1000 △ à 76¾ ß		3000			2	1918	15	
		Par ladite	Pour 1 dito de 650 △ à 77 ß		1950			2	1251	5	
pr.	Decem.	Par Agio	Pour l'agio de fl. 3170: - à 2⅝ pour cent					3	83	4	
		Par Lettres de Change	Pour 2 dito de 1000 △ & 200 △, envoyées à L.		3600			12	2343	4	
					8550			fl.	5596	8	—

					sterlings £	s.	d.	fol	florins	sol	p.
1704		CRRDIT									
11	Decem	Par Banque	Pour 1 Lettre negociée, à 33 ß 8 ß		204	10		2	2065	9	
		Par ladite	Pour 1 dito à 33 ß 7 ß		227			2	2287		8
		Par Agio	Pour l'agio desdites sommes, à 2¾ pour cent					3	119	13	8
					431	10		fl.	4472	3	—

					Pieces en		fol	florins	sol	p.
1705		CREDIT								
3	Janvier	Par Cargaison pour la Rochell.	Pour Envoi que j'ai fait audit lieu		26		15	13036	10	
31	Decem	Par ladite Cargaison	Pour profit sur iceux				15	3853	3	
					26		fl.	16889	13	—

					Pieces		fol	florins	sol	p.
1705		CREDIT								
5	Janvier	Par grosse Avanture	Pour vente à la grosse à Isaac, Viala, à 25 pour cent		20		16	1000		
31	Decem	Par gains & pertes	Pour perte sur icelles				10	2	9	
					20		fl.	1002	9	—

					Ton.	Bar.	P.	fol	florins	sol	p.
1704		CREDIT									
5	Novem	Par J. Dupeyrou	Pour vente, en Troc, à £ 52. de gros		10			9	3120		
1705 15	Janvier	Par Caisse	Pour idem Comptant, à divers prix		16	2		1	4958	8	8
				Coulage	3	2					
20	Fevrier	Par ladite	Pour idem		9	1		17	3296	14	
				Coulage	1	2					
		Par J. Dutri	Pour idem		20			9	4276	16	
		Par J. Dupeyrou	Pour idem		15	2	¾	9	3304	15	8
				Coulage	4	1	¾				
					80	3		fl.	18956	14	—

					Pieces		fol	florins	sol	p.
1704		CREDIT								
5	Novem	Par J. Dupeyrou	Pour vente en Troc, 670 V. à £ 22½ les 30 Verges		10		9	3015		
1705 15	Janvier	Par J. Dutri	Pour idem Comptant 1342 V. à £ 21½		20		9	5712	18	
		Par E. Augier	Pour idem 1185 V. à £ 21⅝		18¼		17	5073	17	8
				Coulage	1¼					
31	Decem	Par gains & pertes	Pour perte sur icelle				10	1993	3	
					50		fl	15794	18	8

						fol	florins	so.	p.
1704			MARCHANDISES GENERALES		DEBIT				
	pr.	Octob.	A Capital	Pour diverſes ſpecifiées au Journal		1	16003		
	11		A Caiſſe	Pour 41 Leſt 13 Muddes de Seigle		1	4306	7	8
	20		A Banque	Pour 2 Quarteaux de giroffle, & 2 peaux d'argent vif		2	4114	12	
			A Agio	Pour l'agio de ladite ſomme à $2\frac{11}{16}$ pour cent		3	120	17	8
			A Caiſſe	Pour fraiz dudit Giroffle & argent vif		1	18		
	3	Novem	A E. Gilot	Pour 50 pieces Serges de Leyden, à fl. 30 la piece		9	1500		
	5		A J. Dupeyrou	Pour 10 bales de poivre, & 7600 ℔ fanons de baleine		9	6730	15	
	16	Decem.	A J. Straelman	Pour 70 Leſt de froment		13	8891	3	
			A Caiſſe	Pour prime & police d'aſſurance, ſur ledit froment		1	601		
1705	3	Janvier	A ladite	Pour Fret, Avaries & fraiz des 70 Leſt froment		1	598	12	
	5		A S. Vauquet	Pour Excompte ſur 50 pieces Serges de Leyden		9	31	18	8
	16	Avril	A A. Sauvaire	Pour 50. Caiſſes ou barils Ecorces de Citron		20	3809	17	
	20		A groſſe Avanture &c.	Pour 50. Bariques Sucres bruts		16	1250		
			A J. Eſpeſſel	Pour fraiz des ſuſdits Sucres		21	275		
			A portion de Vaiſſeaux	Pour fret & Avaries deſdits Sucres		6	687	10	
	16	Mai	A Caiſſe	Pour fret, Avaries & fraiz des Ecorces		17	160	9	
	4	Juin	A L. Heyns	Pour 1000 Buches de bois du Brezil		22	7214	2	
	15		A Caiſſe	Pour fret, Avaries & fraiz de reception du ſuſdit bois		17	454	10	
	13	Août	A J. Eſpeſſel	Pour 30 Bariques de Sucres bruts		20	821		
			A Caiſſe	Pour fraiz deſdits Sucres		25	701	15	
	31	Decem	A Compte des Courtages	Pour les Courtages d'achat & vente de diverſes		8	50	12	
			A gains & pertes	Pour profit ſur diverſes d'icelles		10	8993	9	
						fl.	67334	9	8

1704			VINS A HAMBOURG pour mon compte, ez mains de Pierre Poujol		DEBIT Ton.				
	pr.	Octob.	A Capital	Pour Vins de Bordeaux en	50	1	4500		
1705	31	Decem	A gains & pertes	Pour profit ſur iceux		10	564	1	
					50	fl.	5064	1	

1704			POIVRES A DANTZICK Pour mon Compte, ez mains de Jean Straelman		DEBIT Bales				
	pr.	Octob.	A Capital	Pour ceux que mon Pere lui a envoyés, en	18	1	3400		8
1705	31	Decem	A gains & pertes	Pour profit ſur iceux		10	1454	10	8
					18	fl.	4854	10	8

1704			HANS DE WAEL, de cette Ville, ſon Compte de Temps		DEBIT				
	pr.	Octob.	A Capital	Pour fl. 800. de Capital & fl. 36. d'interêt		1	836		
1705	11	Mai	A Effets en retour &c.	Pour 10000 ℔ de Cacao, à 10 ſols la ℔ deduit		20	4975		
						fl.	5811		

					fol	florins	sol	p.
1704			CREDIT.					
	13	Octob.	Par Caiſſe	Pour vente de 41 Leſt 13 Muddes de Seigle	1	4332	12	
	22		Par Banque	Pour 2 Quarteaux de Giroffle & 2 peaux argent vif	2	4172	1	8
			Par Agio	Pour l'agio de ladite ſomme, à $2\frac{15}{16}$ pour cent	3	122	9	
			Par Caiſſe	Pour ce que j'ai receu des fraiz	1	17	5	
	5	Novem	Par S. Vauquet	Pour 50 pieces Serges de Leyden, à fl. 32 la piece	9	1600		
			Par Cochenille	Pour 650 ℔ Indigo donné en troc, à $101\frac{1}{26}$ ſ. la ℔	7	3284	8	
1705	2	Janvier	Par Cargaiſon pour Madere	Pour 20 Leſt froment de Pologne	15	2660		
	3		Par E. Gilot	Pour Excompte ſur les 50 pieces Serges de Leyden	9	30		
	31		Par A. Dugoyon	Pour 70 Leſt froment faiſant ici $37\frac{1}{2}$ Leſt	12	10500		
	13	Avril	Par P. Broſſard	Pour 40 Caiſſes de Sucres & 3000 ℔ de Cire	20	11840		
	6	Juin	Par Compte de divers Debiteurs	Pour 40 Caiſſes & 10 Barils Ecorces ſeches & liquides	6	4473	5	8
	27		Par Capital en mon particulier	Pour l'article du Debit du 20 Avril	1	687	10	
	2	Juillet	Par Banque	Pour 600 Buches bois du Brezil	2	5274		
			Par la dite	Pour 400 dito	2	3170		
			Par Agio	Pour l'Agio de fl. 8444. ci-deſſus, à $2\frac{1}{2}$ pour cent	3	211	2	
	13	Août	Par P. Lam	Pour 30 Bariques de Sucres bruts	16	3187	17	
	24	Octob.	Par J. Brantlicht	Pour 10 Balles de Poivre	6	2050	3	8
	31	Decem	Par Cargaiſon pour Madere	Pour le profit fait ſur 20 Leſt froment de Pologne	15	778	7	
			Par Balance	Pour celles qui reſtent, comme au Journal	32	8943	5	
					fl	67334	5	8

					Ton.				
1705			CREDIT						
	23	Janvier	Par P. Poujol	Pour net provenu des	50	12	5064	1	—

					Bales				
1705			CREDIT						
	23	Janvier	Par J. Straelman	Pour net provenu des	18	13	4854	10	8

1705			CREDIT					
	11	Mars	Par Caiſſe	Pour payement receu en principal & interêt	17	836		
	25	Juin	Par Caiſſe en Compagnie	Pour payement receu pour le Cacao	15	4975		
					fl.	5811		

					Tournois			fol	florins	so.	p.
1704			SAMUEL BERNARD de Paris, mon Compte courant	DEBIT	Liv.	s.	₰				
	pr.	Octob.	A Capital	Pour Remise de 2000 △, à 76¾ ₰	6000			1	3943		8
1705	25	Fevrier	A Banque	Pour sa Traitte de 1510 △, à 82 ₰	4530			2	3095	10	
			A Agio	Pour l'Agio, à 2½ pour cent				3	77	7	8
	31	Decem	A Compte des Courtages	Pour le Courtage de 2442 △ 5 s.				8	5	10	
					10530			fl.	7121	8	
1704			JOACHIM BRANTLICHT de Hambourg, son Compte courant	DEBIT							
	pr	Octob.	A Capital	Pour solde de son Compte arrêté avec mon pere				1	1263		
1705	24	Octob.	A Marchandises generales	Pour 10 Bales Poivre brun, à lui envoyé				5	2050	3	8
			A fraiz	Pour les fraiz d'Envoi				11	19	16	8
								fl.	3333	—	—
1704			COMPTE DE DIVERS DEBITEURS	DEBIT							
	pr	Octob.	A Capital	Pour ce qui m'est deu, par divers particuliers				1	324	3	
1705	27	Janvier	A gains & pertes	Pour les interêts deus				10	13	6	
	6	Juin	A Marchandises generales	Pour ce qui est deu par Antoni Adam pour des Ecorces				5	3227	8	
			Aux mêmes	Pour ce qui est deu par Antoine Geraud, pour idem				5	1246	1	8
			A fraiz	Pour le demi droit du poids, deus par ledit Adam.				11	42	5	
			A idem	Pour même cause, par ledit Geraud				11	15	15	
								fl.	4868	18	8
1704			BIENS EN FONDS	DEBIT							
	pr	Octob.	A Capital	Pour les 2 Maisons & Jardin, que j'ai				1	21000		
1705	2	Novem	A Caisse	Pour le deuxcentiéme denier, depuis le 30 Octobre 1704				30	420		
								fl	21420	—	—
1704			RENTES ET LOYERS	DEBIT							
	pr.	Octob.	A Capital	Pour les Loyers à recevoir, le premier Novembre				1	300		
1705	2	Mai	A Caisse	Pour les charges & reparations des biens fonds				17	203	10	
	2	Novem	A biens en fonds	Pour le net provenu d'icelles Rentes				6	546	10	
								fl.	1050	—	—
1704			PORTIONS DE VAISSEAUX	DEBIT							
	pr.	Octob.	A Capital	Pour l'interêt que j'ai en 2 Vaisseaux				1	8400		
	31	Decem	A Cargaison pour Surinam	Pour mon ¼ de prime & police d'Assurance				15	187	10	
1705	2	Mars	A D. Oyens	Pour achat de ⅛ interêt, au Chat d'or				18	2198	8	
	5	Mai	A J. Tourton	Pour ⅛ du frêt & Avaries, du Soleil d'Orient				14	257	16	8
			A A. Dupré	Pour $\frac{1}{16}$ comme dessus				14	214	16	8
			A J. Dupeyrou le jeune	Pour ¼ comme dessus de fl. 687. 10				14	171	17	8
	30		A J. Tourton	Pour ⅛ du frêt & Avaries, dudit Navire le Soleil d'Orient				14	6324	2	8
			A A. Dupré	Pour $\frac{1}{16}$ comme dessus				14	5270	2	
			A J. Dupeyrou, susdit	Pour ¼ idem, de fl. 16864. 7. 8.				14	4216	1	8
								fl.	27240	14	8

					Tournois Liv.	ſ.	ß	fol	florins	ſo.	p.
1705			CREDIT								
	7	Janvier	Par Banque	Pour ſa Remiſe ſur Londres	3165	15		2	2162	17	8
			Par Agio	Pour l'agio de ladite ſomme à 3 pour cent				3	64	7	8
	13		Par J. Rattier	Pour ma Traite, à l'ordre dudit Rattier	2820			17	1857	14	8
	16	Fevrier	Par P. Teſtas	Pour autre Traite à l'ordre dudit Teſtas	3600			16	2365	16	8
	2	Mars	Par fraiz	Pour Commiſſion, Courtages & port de Lettres	38			11	25	5	
			Par Banque	Pour ma Traite de 302 △ 5 ſ.	906	5		2	579	12	8
			Par Agio	Pour l'agio de ladite ſomme à 2⅝				3	15	4	8
	31.	Decem	Par gains & pertes	Pour perte au change				10	50	10	
					10530			fl.	7121	8	
1705			CREDIT.								
	27	Janvier	Par Caiſſe	Pour ſa Remiſe de 505⅕ Rixdaelders de 50 ſols				17	1263		
	31	Octob.	Par Banque	Pour ma Traite de 1197 Dael. 18 ſ. 9 ß à 33 9/16 par Daelder.				2	2009	14	
			Par Agio	Pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent				3	60	6	
								fl.	3333		
1705			CREDIT								
	27	Janvier	Par Caiſſe	Pour payement receu, comme au Journal				17	337	9	
	21	Juillet	Par la ſuſdite	Pour idem, d'Antoni Adam				25	3269	13	
			Par la même	Pour idem, dAntoine Geraud				25	1261	16	8
								fl.	4868	18	8
1705			CREDIT								
	pr	Sept.	Par D. Bondermaker	Pour vente de la Maiſon du Heere-graft				26	12000		
	2	Novem	Par Rentes & Loyers	Pour net provenu des Loyers				6	546	10	
			Par gains & pertes	Pour perte ſur la vente de ladite Maiſon				10	2733	10	
	31	Decem	Par idem	Pour même cauſe que cy-deſſus				10	140		
			Par Balance	Pour l'eſtimation de la Maiſon & Jardin de l'Overtoom				32	6000		
								fl	21420		
1704			CREDIT								
	pr	Octob.	par Capital	pour les charges de mes biens fonds				1	150		
	9	Decem.	par Caiſſe	pour ce que j'ai receu des loyers de 6 mois				1	300		
1705	2	Mai	par ladite	pour même cauſe que deſſus				17	300		
	9	Novem	par ladite	pour idem comme deſſus				30	300		
								fl.	1050		
1705			CREDIT								
	17	Mars	par J. Rattier	pour vente du ¼ interêt dans le prophete Samuel				7	2600		
	20	Avril	par Marchandiſes generales	pour Fret & Avaries, pour le Soleil d'Orient				5	687	10	
	11	Mai	par Effets en retour de Surinam	pour même cauſe que deſſus, pour le ſuſdit Vaiſſeau				20	16864	7	8
	27	Juin	par portions de Vaiſſeaux	pour ſolder ce Compte, porté cy-aprés				24	7088	17	
								fl.	27240	14	8

1704			MEUBLES					DEBIT	fol	florins	so	p.
	pr	Octob.	A Capital	Pour ceux que j'ai par Inventaire					1	12600		
1705	31	Mars	A Caisse	Pour achat, comme au Journal					17	3400		
									fl.	16000	—	—
			ELIE DUPUI, de Londres mon Compte courant					DEBIT				
					sterlings Liv.	s.	ß					
1704	11	Decem	A Banque	Pour mes Remises de 4000 & de 3000 △	1370	16	8		2	13759	13	
			A Agio	Pour l'agio de ladite somme à 2¾ pour cent					3	378	8	
	10	Fevrie	A D. Dutri	Pour ce qu'il a reçû dudit Dutri	192	8			13	2058	8	8
1705	17	Mars	A Banque	Pour sa Traite à l'ordre de Rouviere	724	9			2	7443	14	8
			A Agio	Pour l'agio de ladite partie à 3 pour cent					3	223	6	
	30	Mai	A fraiz	Pour l'article du credit du 19 annullé	1				11	10	7	
					2288	13	8		fl	23873	17	—
1074			JACOB RATTIER de Bordeaux, son Compte courant					DEBIT				
	19	Decem	A Banque	Pour honneur fait à sa Traite, sur J. Rocaute					2	2450		
			A Agio	Pour l'agio de ladite somme, à 2¾ pour cent					3	67	7	8
			A Caisse	Pour le protest de ladite Lettre					1	1	10	
			A Compte de Commission	Pour ma Commission de fl. 2518. 17. 8:, à ½ pour cent					11	12	11	8
	22		A J. Straelman	Pour 30 Lest de Seigle fait charger à Dantzick					13	4301	18	
			A Caisse	Pour prime & police d'Assurance de fl. 3500					1	351		
			A Compte de Commission	Pour ma Commission de fl. 4652. 18., à 4 pour cent					11	186	2	
1705	17	Mars	A portions de Vaisseaux	Pour vente de ⅛ interêt au Navire le Prophete Samuel					6	2600		
	2	Mai	A fraiz	Pour port de Lettres & Courtages					11	16		
			A soi-même	Pour solde dont il m'écrit de le Crediter, à mon C.					17	6028	11	
									fl.	16015	—	—
1705			CORNELIS SPIEGEL, de cette Ville son Compte de Tems					DEBIT				
	30	Sept.	A Caisse	Pour payement à lui fait en principal & interêt					25	2080	—	—
1704			COMPTE DE DIVERS CREDITEURS					DEBIT				
	9	Decem.	A Caisse	Pour payement que je leur ai fait					1	376	—	—
1704			COCHENILLE MESTIQUE					DEBIT				
	6	Octob.	A Caisse	Pour achat de Dirck Donckert, à 55 ß la ℔			120		1	2051	7	
	5	Novem	A Marchandises generales	Pour idem, en Troc d'Indigo, à 56 ß la ℔			195½		5	3284	8	
1705	31	Decem	A Compte de Courtages	Pour le Courtage de 315½ ℔					8	45	12	8
			A gains & pertes	Pour profit sur icelle					10	244	15	8
							315½		fl.	5626	3	—

							florins	so.	p.
1705			CREDIT			fol			
	31	Mars	Par Caiſſe	Pour vente comme au Journal		17	500		
	31	Decem	Par gains & pertes	Pour leur moindre valeur		10	1000		
			Par Balance	Pour l'Evaluation de ceux qui reſtent		32	14500		
						fl.	16000		
1704			CREDIT		ſterlings Liv. f. §				
	pr	Octob.	Par Capital	Pour 26 pieces de Draps, qu'il a envoyez	1372 10	1	14102	8	8
1705	13	Janvier	Par J. Rattier	Pour la Remiſe qu'il a faite, audit Rattier	191 8 1	17	1961	15	8
	11	Mars	Par ſoi-même ſon Compte	Pour ſolde de ſon Compte courant	615 19 2	19	6597	19	8
	19	Mai	Par Banque	Pour ſa Remiſe, à 23 7/8 § par livre ſterling	107 6 5	2	1083	12	
			Par Agio	Pour l'agio de ladite ſomme à 2 7/8		3	31	3	
			Par fraiz	Pour Courtages	1	11	10	7	
	31	Decem	Par gains & pertes	Pour perte au Change		10	86	11	8
					2288 13 8	fl.	23873	17	
1704			CREDIT						
	pr	Octob.	Par Capital	Pour ce que mon Pere lui doit pour ſolde		1	1560		
	29	Decem.	Par Banque	Pour ma Traite de 1271 △ 35 ſ à 77 1/2 §		2	2463	14	
			Par ladite	Pour autre Traite de 2525 △ 45 ſ. à 77 1/2 §		2	4699	18	
			Par Agio	Pour l'agio de ladite ſomme à 2 3/4 pour cent		3	197		
1705	24	Avril	Par les Aſſureurs ſur le S. Mic.	Pour les fl. 3500. que je lui avois faits Aſſurer		21	3431	5	
	29		Par Banque	Pour ſa Remiſe ſur Hambourg de 1530 △ 24 ſ. negociée		2	3565	2	
			Par Agio	Pour l'agio de la dite ſomme a 2 3/4		3	98	1	
						fl.	16015		
1704			CREDIT						
	pr	Octob.	Par Capital	Pour ce que mon Pere lui doit par Obligation		1	2080		
1704			CREDIT						
	pr	Octob.	Par Capital	Pour ce que je dois à divers particuliers		1	376		
1704			CREDIT		Liv.				
	8	Octob.	Par Caiſſe	Pour Vente à Iſaac Auxbrebis à 56 § la ℔.	120	1	2063	8	
1705	2	Mars	Par ladite	Pour idem, à 59 §	195 1/2	17	3562	15	
					315 1/2	fl.	5626	3	

						fol	flotins	so.	p.
1704			Soyes Tani, de Bengale, pour Compte à ½ profit, entre Frederick Raphoen, & moi S. R.	DEBIT	Cavel.				
	20	Octob.	A F. Raphoen	Pour achat qu'il a fait, comme au Journal de	3	8	7227	3	
1705	12	Novem	Au ſuſdit	Pour ſa ½ du profit		8	658	13	8
			A gains & pertes	Pour ma ½ dudit profit		10	658	13	8
					3	fl.	8544	10	
			Frederick Raphoen		DEBIT				
1705	15	Août	A Sucres bruts	Pour 100 Bariques Sucres bruts, comme au Journal		26	5344		
	12	Novem	A Soyes Tani	Pour vente qu'il a faite de 3 Cavelins Soyes		8	8544	10	
						fl.	13888	10	
							de gros		
1704			Actions en la Compagnie des Indes, Chambre d'Amſterdam	DEBIT	Liv.				
	20	Octob.	A Banque	Pour achat de Jean Tourton, à 500 pour cent	500	2	16500		
			A Agio	Pour l'agio, à 3 pour cent		3	495		
			A Caiſſe	Pour Courtage de ladite partie		1	3		
	24		A ladite	Pour Courtage de l'achat		1	3		
1705	7	Mars	A Banque	Pour achat d'Iſaac Muyſſard, à 520 pour cent	500	2	15600		
			A Agio	Pour l'agio, à 2⅞ pour cent		3	448	10	
			A compte des Courtages	Pour Courtage dudit achat		8	3		
	27		A Caiſſe	Pour Courtage payé de la vente		17	3		
					1000	fl.	33055	10	
			Compte des Courtages		DEBIT				
1705	31	Decem	A Caiſſe	Pour ce que j'ai payé à divers Courtiers		30	188	18	8

					Cavelins	to.	florins	so.	p.
705	12 Novem	CREDIT Par F. Raphoen	Pour vente, comme au Journal		3	8	8544	10	
1704		CREDIT							
	20 Octob.	Par Soyes Tani de Bengale	Pour 3 Cavelins Soyes dito, à moitié profit			8	7227	3	
1705	28 Sept.	Par Caiſſe en Compagnie	Pour payement receu des 100 Bariques Sucres bruts			27	5344		
	12 Novem	Par Soyes ſuſdites	Pour ſa ½ du profit ſur icelles			8	658	13	8
		Par Caiſſe	Pour payement qu'il m'a fait pour ſolde			30	658	13	8
						fl.	13888	10	
1704		CREDIT		de gros Liv.					
	24 Octob.	Par Banque	Pour vente, à Antoine l'Eſpaul, à 552 pour cent		500	2	16560		
		Par Agio	Pour l'agio, à 3 pour cent			3	496	16	
1705	27 Mars	Par Banque	Pour vente, à Frederick Raphoen, à 512 pour cent		500	2	15360		
		Par Agio	Pour l'agio, à 3 pour cent			3	460	16	
	31 Decem.	Par gains & pertes	Pour perte ſur icelles			10	177	18	
					1000	fl	33055	10	
1704		CREDIT							
	25 Octob.	Par Compte de Change pour F.	Pour Courtage de 2 Lettres negociées ſur la France			4	2	14	
		Par Compte ſuſdit	Pour idem de 2 Lettres ſur la France			4	3	14	
1705	7 Mars	Par Actions	Pour idem de £ 500 de gros			8	3		
	31 Decem	Par Compte de Change, P.A.	Pour idem de £ 431. 10 ſ. ſterlings			4	3	5	
		Par Vins en general	Pour idem de 71 Tonneaux de Vin			4	21	6	
		Par Eaux de Vie en general	Pour idem de 48¾ Pieces Eau de Vie			4	14	4	8
		Par Marchandiſes generales	Pour idem de l'achat & vente de diverſes			5	50	12	
		Par S. Bernard	Pour idem de 2442 △ 5 ſ.			6	5	10	
		Par Cochenille M.	Pour idem de 315½ ℔			7	45	12	8
		Par Huile de Baleine	Pour idem de 12 Quarteaux			9	3	2	
		Par J. Rattier	Pour idem de 12150 △			17	27	7	
		Par J. Huſtin	Pour idem de diverſes Traites & Remiſes			18	6	10	8
		Par J. Boué	Pour idem de 1642½ Daelders			19	2	1	
						fl.	188	18	8

					DEBIT Quarteaux	fol	florins	so.	p.
1704			HUILE DE BALEINE						
	25	Octob.	A André Pels	Pour achat, à fl. 39. le Quarteau	12	9	636	5	8
1705	31	Decem	A Compte des Courtages	Pour le Courtage de l'achat & vente		8	3	2	
			A gains & pertes	Pour profit sur icelui		10	45	15	8
					12	fl.	685	3	
1704			ANDRE' PELS, son Compte particulier		DEBIT				
	25	Octob.	A Caisse	Pour payement que je lui ai fait, à bon Compte		1	316	11	
1705	10	Janvier	A ladite	Pour restes du payement & solde		1	319	14	8
	24	Juin	A sucres du Brezil	Pour 15 Caisses de Sucre, comme au Journal		22	5496		
	5	Novem	A Cargaison de B. pour H.	Pour 60 pieces de prunes chargées à Bordeaux pour Hamb.		29	2306	8	
						fl.	8438	13	8
1704			JEAN DUTRI		DEBIT				
	28	Octob.	A Huile de Baleine	Pour 12 Quarteaux Huile dito, à fl. 42 le Quarteau		9	685	3	
1705	15	Janvier	A Eaux de Vie en general	Pour 20 pieces Eaux de Vie, en 1342 Verges, à £ 21½ de gros		4	5712	18	
	3	Fevrier	A Etain d'Angleterre	Pour 6500 ℔ Etain, comme au Journal		13	2910	7	8
			A Etain dito	Pour le ½ droit du poids de 20 Saumons		13	3		
	20		A Vins en general	Pour 20 Tonneaux Vin de Haut, à Liv. 36 de gros		4	4276	16	
	29	Avril	A Caisse	Pour payement à lui fait, des fl. 1200 Assurez		17	1176		
						fl.	14764	4	8
1705			ESAIE GILLOT		DEBIT				
	3	Janvier	A Caisse	Pour la somme que je lui ai comptée		1	1470		
			A Marchandises generales	Pour Excompte du payement fait avant le tems		5	30		
	6	Août	A Caisse	Pour la somme à lui prêtée à l'interêt		25	6000		
			A gains & pertes	Pour l'interêt de ladite somme pour 4 mois, à 4 pour cent		10	80		
						fl	7580		
1704			SAMUEL VAUQUET		DEBIT				
	5	Novem	A Marchandises generales	Pour 50 pieces Serges de Leyden, à fl. 32. la piece		5	1600		
1704			JAQUES DUPEYROU le Jeune, son Compte particulier		DEBIT				
	5	Novem	A Vins en general	Pour 10 Tonneaux Vin de graves, à Liv. 52 de gros le Ton.		4	3120		
			A Eaux de Vie en general	Pour 10 Pieces Eaux de Vie, à £ 22½ les 30 Verges		4	3015		
			A Caisse	Pour ce que je lui ai payé comptant		1	595	15	
1705	20	Fevrier	A Vins en general	Pour 15 Tonneaux 2¼ Bariques Vin de Haut, à £ 35¾		4	3304	15	8
	4	Novem	A Vins & Eaux de Vie	Pour 17 Tonneaux Vins du Fayal, à £ 30½		28	3170	10	
	18		A Vins de Bordeaux	Pour 80 Tonneaux Vins de Bordeaux, à Liv. 50		28	23760		
						fl.	36966		8

					Quarteaux	fol	florin	to.	p.
1704	28	Octob.	CREDIT Par J. Dutri	Pour Vente, à fl. 42 le Quarteau	12	9	685	3	—
1704			CREDIT						
	25	Octob.	Par Huile de Baleine	Pour 12 Quarteaux Huile dito, à fl. 39. le Quarteau		9	636	5	8
1705	10	Juillet	Par Caiſſe	Pour payement receu des 15 Caiſſes de Sucre		17	5496		
	21	Decem.	Par lettres de Change &c.	Pour une Lettre de Daeld. 650½ ſur Hambourg à 33 5/16		31	1127	5	
			Par Caiſſe	Pour comptant qu'il m'a payé		30	1179	3	
						fl	8428	13	8
1704			CREDIT						
	30	Octob.	Par Caiſſe	Pour payement receu à bon Compte		1	340	17	
1705	13	Janvier	Par ladite	Pour autre ſomme receue pour reſtes & ſolde		1	344	6	
	20		Par Banque	Pour la ſomme qu'il m'a écrite en Banque		2	3500		
			Par Agio	Pour l'agio de ladite ſomme à 2½ pour cent		2	85	2	8
			Par Caiſſe	Pour la ſomme qu'il m'a payée comptant		17	2125	15	8
	2	Mars	Par Banque	Pour la ſomme qu'il m'a écrite en Banque		2	5000		
			Par Agio	Pour l'agio de ladite ſomme à 2½ pour cent		3	144	5	
			Par les Freres Vandersprang	Pour ſon Aſſignation ſur eux		19	2045	18	8
	18	Avril	Par Compte d'Aſſurance	Pour les fl. 1200. que je lui avois aſſurez		18	1170		
						fl	14704	4	8
1704			CREDIT						
	3	Novem	Par Marchandiſes generales	Pour 50. Pieces Serges de Leyden, à fl. 30 la piece		5	1500		
1705	8	Decem	Par dépenſes generales	Pour Marchandiſes qu'il m'a fournies		24	460	15	
			Par Caiſſe	Pour comptant qu'il m'a payé pour ſolde		30	5619	5	—
						fl.	7580	—	—
1705			CREDIT						
	5	Janvier	Par Caiſſe	Pour la ſomme qu'il m'a comptée		1	1568	1	8
			Par Marchandiſes generales	Pour excompte du payement qu'il m'a fait		5	31	18	8
						fl.	1600	—	—
1704			CREDIT						
	5	Novem	Par Marchandiſes generales	Pour 10 Bales de Poivre & 7600 ℔ de fanons de B.		5	6730	15	
1705	31	Mars	Par Banque	Pour la ſomme qu'il m'a écrite en Banque		2	2000		
			Par Agio	Pour l'agio de ladite ſomme à 2½ pour cent		3	57	10	
			Par les Freres Vandersprang	Pour ſon Aſſignation ſur eux		19	1247	5	8
	14	Novem	Par Caiſſe	Pour payement receu		30	3170	10	
	8	Decem	Par E. Augier	Pour mon Aſſignation		29	7128		
			Par J. Dupeyrou	Pour même cauſe		25	4752		
			Par A. Dupré	Pour idem		31	5940		
			Par Caiſſe particuliere	Pour comptant que j'ai receu		30	5940		
						fl.	36766	—	8

					fol	florins	so.	p.
1704			La Compagnie des Indes Occidentales	DEBIT				
	19	Novem	A Caisse	Pour £ 1500. de gros que j'ai prêtées à l'interêt	1	9000		
			A gains & pertes	Pour l'interêt d'une année, à 4 pour cent	10	360		
					fl.	9360		
1705			Gains et Pertes, ou profits & pertes	DEBIT				
	18	Fevrier	A Banque	Pour 35 Billets écrits en Banque	2	1	15	
	7	Mars	A J. Straelman	Pour Courtage & port de Lettres	13	30		8
	pr.	Juin	Aux freres Vanderſprang	Pour ſalaires, à ⅛ pour cent	19	2	14	8
	14	Juillet	A J. Rattier	Pour perte ſur la negociation de 3 Lettres de Change	17	50	4	
	21		A S. le Febvre	Pour interêt de fl. 500, pour 3 mois	26	7	10	
	6	Août	A Banque	Pour 16 Billets écrits en Banque	2		16	
	2	Novem	A Biens en fonds	Pour perte ſur la vente de ma Maiſon, ſur le Heere-graft	6	2733	10	
	31	Decem	A Toiles de Haerlem	Pour idem ſur 20 pieces	4	2	9	
			A Eaux de Vie en general	Pour idem ſur 50 pieces	4	1993	3	
			A S. Bernard	Pour idem ſur le Change	6	50	10	
			A Biens en fonds	Pour idem ſur la vente de ma Maiſon, du Heere-graft	6	140		
			A Meubles	Pour idem, ſur l'uſage & déperiſſement	7	1000		
			A E. Dupui	Pour idem ſur le Change	7	86	11	8
			A Actions en la Compagnie	Pour idem ſur £ 1000 de gros	8	177	18	
			A J. Straelman	Pour idem, ſur le Change	13	8	9	
			A P. Broſſard	Pour idem, de même	16	61	1	
			A Compte d'Aſſurance	Pour idem, pour avoir Aſſuré fl. 1200	18	970	16	
			A P. Pinet	Pour idem, ſur le Change	18	379	8	
			A groſſe Avanture, &c.	Pour idem, ſur le Navire le Ceſar	18	407	5	
			A L. Heyns	Pour idem ſur le Change	22	214	19	
			A Portions de Vaiſſeaux	Por idem ſur le Navire le Soleil, & le Chat	24	726	7	
			A dépenſes generales	Pour les dépenſes de la famille	24	13366	15	
			A A. Garayoa	pour perte au Change	25	344	10	8
			A Capital ou mon fonds	pour le net des profits	1	23414	18	8
					fl.	46171	10	8
1704			Jaques Verdery de Bordeaux, ſon Compte courant	DEBIT				
	26	Novem	A Caisse	Pour achat & Aſſurance de diverſes Marchandiſes	1	1563	12	8
			A fraiz	Pour divers fraiz, à l'Envoi	11	35	2	8
			A Compte de Commiſſion	Pour ma Commiſſion de fl. 1598. 15., à 2 pour cent	11	31	19	8
1705	29	Mars	A Banque	Pour ſa Traite de 500 △ à 81 ½ ⅛ à l'ordre de Cazals	2	1018	15	
			A ladite	Pour autre de 300 △ audit prix, à l'ordre de Dupeyrou	2	611	15	
			A Agio	Pour l'agio de fl. 1630. 10., à 2½ pour cent	3	42	10	
	31	Octo b.	A Caisse	Pour ſa Traite aquitée à Elie Augier	25	30	6	
					fl.	3334	6	

			CREDIT		fol	florins	so	p.
1705		Mai	Par Sucres du Brezil	Pour 20 Caiſſes Sucres blancs	22	6870	12	
	22		Par Banque	Pour ce que Mrs. les Directeurs m'ont écrit en icelle	2	2416	17	8
			Par Agio	Pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent	3	72	10	8
					fl.	9360		
1704			CREDIT					
	19	Novem	par la Compagnie des Indes	pour l'interêt d'une année de fl. 9000, à 4 pour cent	10	360		
1705	5	Janvier	par groſſe Avanture	pour profit à eſperer ſur 20 Pieces de Toiles	16	250		
	27		Par Compte de divers Debit.	pour interêts de diverſes ſommes	6	13	6	
	10	Fevrier	par groſſe Avanture	pour profit à eſperer de diverſes ſommes	18	758		
	10	Mars	Par Cargaiſon pour Londres	pour ma ½ de profit ſur cette Cargaiſon	14	193	18	
			Par S. le Febvre	pour ſa ½ de port de Lettres receuës de Londres	14	4	15	8
	30	Juin	Par Compte de Commiſſion	pour ce que j'ai profité en Commiſſions	11	802	11	
	6	Août	Par E Gillot	pour l'interêt de 4 mois de fl. 6000, à 4 pour cent	9	80		
			par Agio de Banque	pour profit ſur l'agio de Banque	3	113	7	8
	pr.	Sept.	Par D Bondermaker	pour l'interêt d'une année, de fl. 4000, à 4 pour cent	26	160		
	21		par Eaux de Vie en Compag.	pour mon ⅓ de profit ſur 50 Pieces Eaux de Vie	25	1411	19	
	24	Octob.	par Vins en Compagnie	pour l'article du 14 Juillet, du Debit	28	50	4	
	12	Novem	par Soyes Tani	pour profit ſur 3 Cavelins Soyes dito	8	658	13	8
	23		par Toiles de Cambrai	pour profit ſur 60 pieces Toiles dito, pour Cadix	23	359	2	8
	10	Decem.	par Capital en particulier	pour profit ſur 177. Tonneaux Vin	1	6500		
	31		par Compte de Change pour F.	pour idem ſur le Change	4	22	4	8
			par Compte de Change pour A.	pour idem	4	24	15	
			par Draps d'Angleterre	pour idem ſur 26 Pieces	4	3853	3	
			par Vins en general	pour idem, ſur 80 Tonneaux	4	2724	14	
			par Marchandiſes generales	pour idem ſur diverſes	5	8993	9	
			par Vins à Hambourg	pour idem ſur 50 Tonneaux	5	564	1	
			par Poivres à Dantzick	pour idem ſur 18 Bales	5	1454	10	8
			par Cochenille M.	pour idem ſur 315 ℔	7	244	15	8
			par Huile de Baleine	pour idem ſur 12 Quarteaux	9	45	15	8
			par fraiz ou dépenſes de N.	pour idem ſur divers fraiz	10	108	12	8
			par Compte de Commiſſion	pour idem ſur diverſes Commiſſions	1	516	18	8
			par Lettres de C. envoyées à L.	pour idem ſur 2 Lettres de Change	12	117	15	
			par frêt du Navire le Cerf V.	pour idem ſur ledit frêt	12	1000		
			Par P. Poujol	pour idem ſur le Change	12	153	16	8
			par Obligations Capitales	pour idem ſur 2 Obligations	13	57	13	8
			par Cargaiſon pour Hambourg	pour idem ſur 10 Tonneaux de Vin	18	1588	5	
			par Cargaiſon pour Lisbonne	pour idem ſur ma moitié d'icelle	19	1852	12	8
			par P. Teſtas	pour idem ſur le Change de 1200 △	16	162	2	
			par J. Rattier	pour idem ſur le Change	17	111		
			par J. Boué	pour idem de même	19	12	16	
			par Taillis N°. 104	pour interêts de Liv 503. 2. 6. ſterlings	21	215	4	
			par Rentes à Londres &c.	pour idem comme deſſus	21	374	15	
			par Rente Hereditaire &c.	pour idem de Liv. 835. 3. 9. ſterlings	21	622	1	
			par Laines d'Eſpagne	pour idem ſur 12 bales	21	120	14	
			par Eaux de Vie à option	pour idem, ſur 75 pieces	22	127	10	
			par Sucres blancs du Brezil	pour idem, ſur 20 Caiſſes	22	672	13	
			par Soyes d'Italie	pour idem, ſur 2 Balots	23	437	11	
			par portions de Vaiſſeaux	pour idem, ſur la vente du Prophete Samuel	24	200		
			par P. le Noir	pour idem ſur le Change	26	9	2	
			par P. Horguelin	pour idem comme deſſus	26	73	4	
			par Cargaiſon pour Veniſe	pour idem, ſur icelle	2	993		8
			par Vins & Eaux de Vie, du Fa.	pour idem, ſur iceux	28	6868	12	
			par Cargaiſon de Bord., pour H.	pour idem, ſur 60 pieces de prunes	29	88	19	
			par Agio de Banque	pour idem ſur l'agio de diverſes parties	30	19	7	8
			par Hubert & fils	pour idem ſur le Change	31	14	7	8
			par Lettres de Change à neg.	pour idem, ſur 650½ Daclders	31	9	13	8
					fl	46171	10	8
1704			CREDIT					
	pr.	Decem	par Banque	pour ma Traite de 801 △ 38ſ. à 79 §	2	1583	4	8
			par Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent	3	47	10	
1705	21	Janvier	par Banque	pour ſa Remiſe de 690 Patagons, ſur Bruxelles	2	1656		
			par Agio	pour l'agio de ladite ſomme à 2⅞ pour cent	3	47	12	
					l.	3334	6	8

					fol	florins	so.	p.
1705		Fraiz ou Dépenſes du Commerce		DEBIT				
2	Mars	A S. Bernard	Pour Commiſſion, Courtage & port de Lettres		6	25	5	
4	Avril	A P. Poujol	Pour Courtage & port de Lettres		12	10	15	
19	Mai	A E. Dupui	Pour Courtages		7	10	7	
30	Juin	A Caiſſe	pour les ſommes débourſées juſques à ce jour		17	1215	8	
3	Août	A P. Broſſard	pour Courtage & port de Lettres		16	17	15	8
8		A P. Pinet.	pour même cauſe que deſſus		18	10	2	8
		A G. & J. Boiſſier	pour Commiſſion, Courtage & port de Lettres		19	15	18	8
2	Octob.	A J. Boué	pour port de Lettres		19	1	11	
9		A P. le Noir	Pour même cauſe		26	1	1	
15		A L. Heyns	pour Courtage & port de Lettres		22	6	2	8
19		A P. Horguelin	pour Commiſſion, Courtage & port de Lettres		26	11	2	
2	Decem.	A J. Rattier	pour port de Lettres		17	3	16	8
30		A Hubert & fils	pour Commiſſion & port de Lettres		31	30		
31		A A. Rezonico	pour même cauſe		22	102	3	8
		A Caiſſe	pour les ſommes retirées de la Caiſſe		30	325		
		A gains & pertes.	pour profit ſur iceux		10	108	12	8
					fl.	1895		8
1705		Compte de Commission, ou de proviſion		DEBIT				
27	Juin	A Caiſſe en Compagnie	pour la ſomme qui m'étoit deuë retirée		15	1082	16	
30		A gains & pertes	pour le net des profits juſques à ce jour		10	802	11	
31	Decem	A idem	pour même cauſe juſques à ce jour		10	516	18	8
					fl.	2402	5	8

			CREDIT		fol		
	26 Novem	Par. J. Verdery	Pour fraix d'Envoy de Marchandiſes		10	35	28
1705	3 Janvier	Par. Cargaiſon pour Lisbonne,	Pour ceux de diverſes Marchandiſes		15	1144	3-
	21	Par. J. Huſtin	Pour ceux de 80 Bottes fil de Laton		18	22	18-
	31	Par. A. Dugoyon	Pour idem, de 27½ leſt froment		12	90	10-
	4 Avril	Par. J. Eſpeſſel	Pour idem, de diverſes Marchandiſes envoyées		20	169	8-
	13	Par. P. Broſſard	Pour idem, de 40 caiſſes de ſucre, & 3000 ℔ de ſucre		20	130	12-
	2 Mai	Par. J. Rattier	Pour port de lettres & courtages		7	16	--
	8	Par. E. & i. Auriol	Pour port de lettres,		19	2	98
	16	Par. Laines d'Eſpagne	Pour fraix ſur 12 Bales de laine		21	20	15-
		Par. Eaux de Vie à option	Pour Courtage de 75 Pieces Faux de Vie		22	22	10-
	30	Par. Eaux de Vie dito	Pour idem . . . de 50 Pieces Eaux de Vie		23	15	--
		Par. E. Dupui	Pour l'article du debit du 19 Courant Annullé		7	10	7-
	6 Juin	Par. Toiles de Cambrai, en C.	Pour fraix à la Cargaiſon des Toiles, pour Cadix		23	108	10-
		Par. Compte de divers Debiteurs,	Pour le demi droit du Poids des Ecorces		6	58	--
	24 Septem	Par. J. & L. Malet	Pour courtage & port de lettres		19	7	98
	24 Octob.	Par. J. Brantlicht	Pour envoy de 10. Bales de poivre		6	19	168
	27 Novem	Par. A. Dugoyon	Pour courtage & port de lettres		27	7	18
	17 Decem	Par. D. Simon	Pour ceux faits ſur Une remiſe, & port de lettres.		31	14	8-
					fl.	1895	-8

			CREDIT.					
1705	26 Novem	par. J. Verdery	pour ma Commiſſion	de fl. 1598: 15:	A 2. pour cent.	10	31	198
		par. A. Dugoyon	pour celle	de 3437: 2:	à idem	12	68	148
	19 Decem.	par. J. Rattier	pour idem	de 2518: 17: 8	à ½	7	12	118
	22	par le même	pour idem	de 4652: 18:	à 4 étant du croire	7	186	2-
	31	par. Cargaiſon pour ſurinam	pour idem	de 39603: 19:	à 1	15	396	1-
1705	2 Janvier	par. Cargaiſon pour Hambourg	pour idem	de 3700:	à 2	15	74	--
	3	par. Cargaiſon pour Lisbonne	pour idem	de 6000:	à, idem	15	120	--
	21	par J. Huſtin	pour idem	de 1189: 2:	à, idem	18	23	158
	16 Fevrier	par. Crêpons de Caſtres	pour idem	de 1223: 13:	à. idem	13	24	98
		par. Etain d'Angleterre	pour idem	de 6956: 13: 8	à. idem	13	139	28
	11 Mars	par, E. Dupui	pour idem	de 2148: 8.	à ¼	19	5	78
	4 Avril	par. J. Eſpeſſel	pour idem	de 2500:	à 2	20	50	--
	8 Mai.	par. ſucres de J. Eſpeſſel	pour idem	de 2721: 8: 8.	à idem	13	54	83
	11	par. Eſtets en retour de ſurinam	pour idem	de 68675:	à 1.	20	686	15-
	25 Juin.	par. Eaux de Vie de p. Teſtas.	pour idem	de 600: :	à 2	23	12	--
	18 Septem	par. A. Dugoyon	pour idem	de 3406: 1.	à, idem	27	68	2-
	21	par. Eaux de Vie en Compagnie,	pour idem	de 12585: 17: 8	à. idem	25	251	148
	17 Decem	par. Caffé de D. Simon	pour idem	de 9854: 13: 8	à. idem	28	197	2-
						fl.	2402	58

							fol	florins	sol	p.
1704			ARNAUD DUGOYON, de Nantes, ſon Compte Courant.		DEBIT		fol	florins	sol	p.
	26	Novem	A. Banque	Pour 1. Quarteau de giroffle, que je lui ay envoyé			2	3240	11	—
			A. Agio	Pour l'agio deladite ſomme, à 3 pour cent			3	97	6	—
			A. Caiſſe	Pour prime & police d'Aſſurance, & fraix			1	59	5	—
			A. Compte de Commiſſion	Pour ma Commiſſion de fl. 3437:, 2., à 2 pour cent			11	68	14	8
1705	31	Janvier	A. Marchandiſes generales	Pour 37 ½ leſt de froment, a lui envoyé			5	10500	—	—
			A. Fraix	Pour Fraix dudit envoy			11	90	10	—
			A. Caiſſe	Pour prime & police d'Aſſurance			17	2401	—	—
	21	Juillet	A. Eaux de Vie en Compagnie	Pour ſes ⅔ de fl. 361. de prime & police d'Aſſurance			25	240	13	8
							fl.	16738	—	—
1704			LETTRES DE CHANGE,	Envoyées à Londres pour y être Negociées		DEBIT				
	1	Decem	A. Compte de change pour F.	Pour 2 lettres de 1000 & de 200 v, envoyées à Denis Dutri			4	2343	4	—
1705	31	Decem	A. gains & pertes	Pour profit ſur la Negociation			10	117	15	—
							fl.	2460	19	—
1704			FRET DU-NAVIRE LE CERF VOLANT,			DEBIT				
	1	Decem	A. Claes Moij	Pour le fret d'icelui, pour le Voyage de Dantzick, & retour			12	2500	—	—
1705	31	Decem	A. gains & pertes	Pour profit ſur icelui,			10	1000	—	—
							fl.	3500	—	—
1705			CLAES MOIJ, d'Enchuyſen maître du Navire le cerf Volant			DEBIT				
	7	Fevrier	A. Fret du Navire le Cerf Volant,	Pour ce qu'il a receu au Voyage de Dantzick			12	3500	—	—
	1									
					lubs					
1704			PIERRE POUJOL, de Hambourg, Mon compte Courant		DEBIT	Marcs	ſ	₰		
	9	Decem	A. P. Teſtas	Pour groſſe Avarie retirée des Aſſureurs		257	13		12	219	12	8
1705	23	Janvier	A. Vins à Hambourg	Pour provenu de 50 Tonneaux de Vin		5943	8	6	5	5064	1	—
	31	Decem	A. gains pertes	Pour profit au change		39	15	8	10	153	16	8
						6241	5	2	fl.	5437	10	—
1705			PIERRE TESTAS, de Bordeaux, ſon compte Courant			DEBIT				
	6	Juillet	A. ſoy même mon compte	Pour. Liv. 60. tournois, dont il me dit de le Debiter ici			16	39	8	—
			A. J. Rattier,	Pour ma Remiſe de 153 v. 56. ſ à 76 ½ ₰ par Ecu, ſur ledit Rattier			17	303	4	8
							fl	342	12	

						fol	florins.	fol	p.
			CREDIT						
1704	1	Decem	Par. Banque	Pour ma Traite de 1723 v 24 ſ. à 79 ⅛ à l'ordre de Dupre		2	3403	14	8
			Par. Agio	Pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent		3	102	2	—
	5	Fevrier	Par. Banque	Pour autre Traite de 6496 v, a 77 ¾ ⅛, à l'ordre de A. Pelſ		2	12626	12	—
			Par. Agio	Pour l'agio, à 2⅜		3	363	—	—
1705	12	Septem	Par. ſoy même	Pour ſolderce compte, porté cy après		27	242	11	8
						fl.	16738	—	—

1704			CREDIT						
	9	Decem	Par. D. Dutri	Pour 2 lettres de 1000 & de 200 v., qu'il à Negociées		13	2460	19	—

1705			CREDIT.						
	7	Fevrier	Par. C. Moij	Pour ce que ledit Moij à receu au Voyage de Dantzick		12	3500	—	—

1704			CREDIT						
	1	Decem	Par. Fret du Navire le cerf Volant,	Pour le fret du dit Navire pour le Voyage de Dantzick &c.		12	2500	—	—
1705	7	Fevrier	Par. Caiſſe	Pour le payement qu'il ma fait, pour le ſurplus		17	1000	—	—
						fl.	3500	—	—

					lubs Marcs	ſ	₰			
1705			CREDIT							
	16	Janvier	Par. Banque	Pour ma Traite de 128 Daelders 3 ſ 48, à 33 ¼ ſ	256	3	4	2	216	3	8
			Par. Agio	Pour le Agio, à 2 ¼ pour ⅝ & 6 ſ pour la partie	—	—	—	3	5	19	—
	27		Par Banque	Pour ſa Remiſe de 1970 Rixd, de 50 ſols	5804	12	7	2	4925	8	8
			Par. Agio	Pour l'Agio, à 2¾ pour cent	—	—	—	3	135	4	—
	4	Avril.	Par. Caiſſe	Pour ſa Rémiſe de 56 Rixdales les 50 ſols	168	—	—	17	144	15	—
			Par. Farix	Pour courtage & port de lettres,	12	5	3	11	10	—	—
					6241	5	2	fl.	5437	10	—

1704			CREDIT						
	9	Decem	Par. P. Poujol	Pour groſſe Avarie qu'il a retirée des Aſſureurs		12	219	12	8
1705	27	Juin.	Par. Eaux de Vie, à option	Pour profit qu'il lui revient ſur 50 pieces Eaux de Vie		23	123	—	—
						fl	34	12	8

						Sterlings liv.	s.	d	fol	florins.	sol	p
1704			DENIS DUTRI, de Londres, Mon Compte Courant		DEBIT							
	9	Decem	A. lettres de change en voyées	pour lettres de 1000 v & de 200 v, qu'il a Negociées		238	18	-	12	2460	19	
1705	20	Janvier	A. E. Augier	pour ma Remise sur Tourton & guiguer		300	-	-	17	3192	13	-
	20	Mars	A. Cargaison pour Londres	pour provenu de 56 pieces Toiles de Cambray		406	10	-	14	4333	5	8
	7	Avril	A. Banque	pour ma Remise sur seignoret & Compagnie		830	-	-	2	8715	-	-
			A. ladite	pour Autre sur pierre Renu		800	-	-	2	8420	-	-
			A. Agio	pour l'agio de deux susdites parties, à 3 p. cent		- -	-	-	3	514	1	-
	4	Mai.	A. A. Rezonico	pour Remise dudit Rezonico; à 51 ½ 8 sterlings.		257	10	-	22	2781	9	8
	1	Août	Au susdit,	pour autre Remise de 4000 Ducats en 2 lettres		864	1	3	22	9344	16	8
					LIV	3696	19	3	-	30762	4	8

						polonis fl.	G.		florins.	sol	p
			JAN STRAELMAN, de	Dantzick, Mon compte Courant	DEBIT						
1705	23	Janvier	A. Poivres en ses mains	pour net Provenu de 18 Balles de Poivre		7176	24	5	4854	10	8
	7	Mars	A. Banque,	pour sa Traite de liv. 13 55 ½ de gros, à 270 gros		12199	6	2	8133	-	-
			A. Agio,	pour l'agto de ladite somme a 3 pour cent		- -	-	3	244	-	-
						19376	-	fl.	13231	10	8

						Bariques de					
1704			SUCRES BRUTS,	pour Compte de Jean Espessel de Surinam	DEBIT.						
	22	Decem	A. Caisse	pour Fret, Avaries & faix de Reception		20	1		937	17	-
1705	8	Mai.	A. Compte de Commission	pour ma Commission de fl. 2721 : 8 : 8, a 2 pour Cent		---	11		54	8	8
			A. J. Espessel	pour le net provenu		---	20		1729	3	-
						20	fl.		2721	8	8

						pieces de					
1704			CRESPONS, de Castres,	pour Compte de Elizée & Isac Auriol	DEBIT						
	24	Decem	A. Eux même	pour Reception faite, sans rien payer		24	-		- -	-	-
1705	16	Fevrier	A. Caisse	pour ce que J'ay paye depuis la reception		- -	17		12	7	-
			A. Compte de commision	pour ma Commission de fl. 1223 : 13 :, à 2 pour Cent		- -	11		24	9	8
			A. E, & i. Auriol	pour le net provenu		- -	19		1186	16	8
						24	fl.		1223	13	

						saumons de					
1704			ETAIN, d'Angleterre	pour Comte d'Elie Dupui de Londres	DEBIT						
	24	Decem	A. soy même	pour Reception faite sans rien payer		50	-		- -	-	-
1705	16	Fevrier	A. Caisse	pour ce que J'ai payé depuis la Reception		- -	17		170	-	-
			A. Compte de Commission.	pour ma Commission de fl. 6956 : 13 : 8, à 2 pour ⅛		- -	11		139	2	8
			A. E. Dupui	pour le net provenu de fl. 6964 : 3 : 8		- -	19		6655	1	-
						50	fl.		6964	3	8

						florins				
1704			OBLIGATIONS, Capitales en la Compagnie des Indes,		DEBIT					
	27	Decem	A. Caisse	pour l'achat de 2 Obligations de fl. 500 & de 575		1075	1		1117	17
1705	7	Avril	A. ladite	pour restitiotion, faite à. C. de sur mont		- -	17		33	2
	31	Decem	A. gains & pertes	pour profit sur icelles		- -	10		57	13
						1075	fl.		1208	13

CREDIT

				Sterlings liv.	s.	d	fol	florins.	so	p.
1705		CREDIT								
	10 Fevrier	Par E. Dupui	pour la Remise qu'il a faite audit Dupui	192	8	-	7	2058	8	3
	10 Mars	par S. le Febvre	pour ma Traite à 34 ℔ 8 ß	202	16	-	14	2161	17	-
	24 Avril	par Taillis	pour achat & fraiz du Taillis N°. 104	503	2	6	21	5441	5	8
		par Rentes sur les Vies, &c.	pour idem, pour les Rentes à Vie	503	2	6	21	5441	5	8
		par Rente Hereditaire	pour idem, pour la Rente Hereditaire	835	3	9	21	9032	11	8
	22 Juin	par Banque	pour sa Remise, sur Jean Dutri	590	-		2	6136	-	-
		par Agio	pour l'Agio de ladite somme à 3 pour cent	- -	-	-	3	184	1	8
	24 Août	par A. Rezonico	pour sa Traite de 1515 Ducats, comme au jour	326	13	5¼	22	3507	13	8
	14 Octob.	par Banque	pour sa Remise, sur la veuve de Labat	540	-	-	2	5629	10	-
		par Agio	pour l'Agio de ladite somme, à 3⅛ pour cent	- -	-	3	3	168	17	8
	21	par soy même	pour solder ce compte, porté cy apres	3	13	4	28	- -	14	-
			Liv.	3596	19	3		39762	4	8

				polonois fl.	G.		florins.	so	p.
1704		CREDIT							
	16 Decem	Par Marchandises générales	pour 70 lest de froment, qu'il m'a envoyez	13020	7½	5	8891		-
	22	par J. Rattier	pour 30 lest de seigle, qu'il a envoyez à Rattier	6311	10	7	4301	18	-
1705	7 Mars	par Gains & pertes	pour courtage & port de lettres	44	12½	10	30	-	8
	31 Decem	par idem	pour perte au change	- -	- -	10	8	9	-
				19376	-	fl.	13231	10	8

				Bariques		florins.	so	p.
1705		CREDIT						
	7 Janvier	Par P. Lam	pour Vente, en 10952 ℔, à 10 ß la ℔ . .	en	20	16 2721	8	8

				Pieces.		florins.	so	p.
1705		CREDIT						
	3 Fevrier	Par Caisse	pour Vente, à fl. 51:10: la piece . .	en	24	17 1223	13	-

				Saumons		florins.	so	p.
1705		CREDIT						
	3 Fevrier	Par Caisse	pour Vente de 4200 ℔, à fl. 44:10 . . .	en	14	17 1850	6	-
		par J. Dutri	pour idem de 6500 ℔, à fl. 45	en	20	9 2910	7	8
		par D. Oyens	pour idem de 4800 ℔, à fl. 45¾ . . .	en	16	18 2196	-	-
		par Caisse	pour le demi droit du poids, de 14 saumons . . .		-	17 2	2	-
		par J. Dutri	pour idem . . de 20 dito . . .		-	9 3	-	-
		par D. Oyens	pour idem . . de 16 dito . . .		-	18 2	8	-
					50	fl. 6964	3	8

				florins	florins.	so	p.
1705		CREDIT					
	27 Mars	Par Caisse	pour Vente de 2 Obligations, de fl. 500 & de 575	1075	17 1187	8	8
	7 Avril	par ladite	pour restitution faite par A. Velters	- -	17 21	5	-
				1075	fl 1208	13	8

					fol	Florins	sol.	p.
1704			CARGAISON POUR LONDRES, de compte à moitié entre Samuel le Febure de Haerlem, & moy S. R.	DEBIT				
	29	Decem	A. S. le Febure	Pour 56 pieces de Foiles de Cambray	14	3784	17	-
			A. Caiſſe	Pour prime police d'Aſſurance & fraix	1	160	13	-
1705	10	Mars	A. S. le Febure	Pour la ½ du provenu & profit, du dit le Febure	14	2166	12	8
			A. Gains & pertes	Pour ma ½ du profit ſur ycelles	10	193	18	-
					fl.	6306	-	8
1704			SAMUEL LE FEBURE, de Haerlem ſon Compte en ma Compagnie	DEBIT				
	29	Decem	A. Caiſſe	Pour ce que lui ay payé, ſur la Cargaiſon pour Londres	1	1812	2	-
			A. Cargaiſon pour Londres	Pour ſa ½ d'interet en la dite Cargaiſon	14	1972	15	-
1705	10	Mars	A. D. Dutri	Pour ma Traite de Liv. 202. 16 ſ. ſterlings, ſur le dit Dutri	13	2161	17	-
			A. Gains & pertes	Pour ſa ½ du port de lettres receues de Londres	10	4	15	8
					fl.	5951	9	8
1704			JEAN TOURTON, ſon Compte en Compagnie . . .	DEBIT				
	31	Decem	A. Capital en Compagnie	Pour ⅜ de fl. 40000 -, qu'il doit fournir	14	15000	-	-
1705	27	Juin	A. Caiſſe en Compagnie	Pour païement a lui fait, pour ſolde	15	26568	17	
					fl.	41568	17	
1704			ABRAHAM DUPRE, ſon Compte en Compagnie, . .	DEBIT				
	31	Decem	A. Capital en Compagnie	Pour $\frac{5}{16}$ de fl. 40000 -, qu'il doit fournir	14	12500	-	-
1705	27	Juin.	A. Caiſſe en ladite Compagnie	Pour païement que je lui ay fait, pour ſolde	15	22140	13	8
	24	Octob.	A. Capital en Compagnie	Pour ¼ de fl. 35000 -, qu'il doit fournir	29	8750	-	-
					fl	43390	13	8
1704			JAQUES DUPEYROU, le Jeune, ſon Compte en Compagnie,	DEBIT				
	31	Decem	A. Capital en Compagnie	Pour ¼ de fl. 40000 -, qu'il doit fournir	14	10000	-	-
1705	27	Juin	A. Caiſſe en ladite Compagnie	Pour païement que je lui ay fait, pour ſolde	15	17712	11	-
					fl	27712	11	-
1705			CAPITAL ou FONDS EN COMPAGNIE, des ſous nommez	DEBIT				
	27	Juin	A. J. Tourton ſon Compte en C	Pour retour de ſon fonds Capital & Profit	14	19986	18	-
			A. A. Dupré, ſon Compte dito	Pour idem	14	16655	15	-
			A. J. Dupeyrou, ſompte dito	Pour idem	14	13324	12	-
			A. Capital en mon particulier	Pour retour de mon fonds Capital & Profit	1	3331	2	
					fl.	53298	7	8

			CREDIT		tol	Florin	sol	p.
	29	Decem	Par S. le Febure	pour sa ½ d'interêt en icelle	14	1972	15	-
1705	10	Mars	Par D. Dutri	ponr provenu des 56 pieces Toiles de Cambray	13	4333	5	8
					fl	6306	-	8

			CREDIT					
1704								
	29	Decem	Par Cargaison pour Londres	pour 56 pieces Toiles de Cambray qu'il a fournies	14	3784	17	-
1705	10	Mars	Par la susdite	pour sa ½ du provenu & du profit,	14	2166	12	8
					fl.	5951	9	8

			CREDIT.					
1704								
	31	Decem	Par Caisse en Compagnie	pour ⅛ de fl. 40000 - , qu'il à fourni, à bon Compte	15	12000		-
			Par Banque	pour la somme qu'il ma ecrite en Banque, pour restes	2	2912	12	8
			Par Agio	pour l'agio de cette derniere somme, à 3 pour cent	3	87	7	8
1705	5	Mai	Par Portions de Vaisseaux	pour ⅛ de fl. 687 : 10. du fret & Avaries, du soleil d'orient	6	257	16	8
	30		Par idem	pour ⅛ de fl. 16864 : 7 : 8 pour même cause	6	6324	2	8
	27	Juin	Par Capital en Compagnie	pour retour de son fonds Capital & Profit	14	19986	18	-
					fl.	41568	17	-

			CREDIT					
1704								
	31	Decem	Par Caisse en Compagnie	Pour $\frac{5}{16}$ de fl. 40000 - , qu'il à fourni bon Compte	15	8500	-	-
			Par Banque	pour la somme qu'il ma ecrite en Banque, pour restes	2	3883	9	8
			Par Agio	pour l'agio de la dite somme, à 3 pour cent	3	116	10	8
1705	5	Mai	par Portions de Vaisseaux	pour $\frac{5}{16}$ de fl. 687 : 10 : du fret & Avaries, du soleil d'Orient	6	214	16	8
	30		par Idem	pour $\frac{5}{16}$ de fl. 16864 : 7 : 8 pour même cause	6	5270	2	-
	27	Juin	par Capital en Compagnie	pour retour de son fonds Capital & Profit	14	16655	15	-
	28	Octob.	par Caisse en Compagnie	pour ¼ de fl. 35000 - qu'il a fourni à bon Compte	29	2750	-	-
			par Banque	pour la somme qu'il a payée, par Banque	2	5825	5	-
			par Agio	pour l'agio de la susdite somme, & parfaire les fl. 8750 -	3	174	15	-
					fl.	43390	13	8

			CREDIT					
1704								
	31	Decem	Par Caisse en Compagnie	pour ¼ de fl. 40000 : - :, qu'il a fourni	15	10000	-	-
1705	5	Mai	par Portions de Vaisseaux	pour ¼ de fl 687 : 10 : du fret & Avaries du soleil d'Orient	6	171	17	8
	30		par idem	pour ¼ de fl. 16864 : 7 : 8 pour même cause	6	4216	1	8
	27	Juin	par Capital en Compagnie	pour retour de son fonds Capital & Profit	14	13324	12	-
					fl.	27712	11	-

			CREDIT					
1704								
	31	Decem	Par J. Tourton	pour ⅜ de fl. 40000, qu'il doit fournir	14	15000	-	-
			par A. Dupré	pour $\frac{7}{16}$ idem	14	12500	-	-
			par J. Dupeyrou le Jeune	pour ¼ idem	14	10000	-	-
			par Capital en mon particulier	pour $\frac{1}{16}$ idem, que je dois fournir	1	2500	-	-
1705	27	Juin	par Gains & Pertes en Compagnie	pour profit que nous ayons fait	24	13298	7	8
					fl.	53298	7	8

					fol	florins	sol	p.
1704			CAISSE en compagnie $\frac{3}{8}$ de Jean Tourton, $\frac{5}{16}$ d'Abraham Dupré, $\frac{1}{4}$ de Jaques Dupeyrou le Jeune, & $\frac{1}{16}$ de moy S R. . . . . DEBIT				
	31	Decem	A J. Tourton	pour comptant receu, à bon compte de fl. 40000 : -:	14	12000	-	-
			A A. Dupré	pour idem	14	8500	-	-
			A J. Dupeyrou le Jeune	pour son $\frac{1}{4}$ de ladite somme, qu'il a payée	14	10000	-	-
			A Caisse particuliere	pour la somme que j'ay fournie, pour $\frac{1}{16}$ d'interêt	1	2500	-	-
			A ladite Caisse	pour payement receu en Banque, de Tourton & de Dupré	1	7000	-	-
1705	11	Mai	A Effets en retour de Surinam	pour les sommes receuës & remises, par J. Espessel	20	7500	-	-
	25	Juin	A P. Lam	pour paiement receu, de la Vente des Sucres	16	63700	-	-
			A H. de Wael	pour idem . de la Vente du Cacao	5	4975	-	-
					fl.	116175	-	-
1704			CARGAISON POUR SURINAM, pour Compte en Compagnie $\frac{3}{8}$ de Jean Tourton, $\frac{5}{16}$ d'Abraham Dupré, $\frac{1}{4}$ de Jaques Dupeyrou le Jeune, & $\frac{1}{16}$ de moy S R., à la Consignation de Jean Espessel faite sur le Navire le Soleil d'Orient . . . DEBIT				
	31	Decem	A Caisse en Compagnie	pour le montant d'icelle, comme au Journal	15	39603	19	-
			A Compte de Commission	pour ma commission de ladite somme, à 1 pour cent	11	396	1	-
1705	27	Juin	A J. Tourton, son compte de T.	pour $\frac{3}{8}$ de fl. 2545 : 13, qui restent deus audit lieu	23	954	12	8
			A A. Dupré, compte susdit	pour $\frac{5}{16}$ idem	24	795	10	8
			A J. Dupeyrou, idem	pour $\frac{1}{4}$, idem	24	636	8	-
			A Dettes en souffrance	pour $\frac{1}{16}$ pour moi, à esperer de la dite somme	24	159	2	-
			A Gains & Pertes en Compagnie	pour profit fait sur icelle	24	1242	7	-
	25		A Caisse en Compagnie	pour restes du païement fait à l'Equipage du Navire le S. D.	15	1490	-	-
					fl.	45278	-	-
1705			CARGAISON POUR MADERE, Pour mon compte DEBIT					
	2	Janvier	A Marchandises generales	pour 20 lest de froment envoyé à Alexandre Sauvaire	5	2660	-	-
			A Caisse	pour prime & police d'Assurance de fl. 2000	1	371	10	-
	31	Decem	A Marchandises general.	pour le profit fait sur icelles	5	778	7	-
					fl.	3809	17	-
1705			CARGAISON POUR HAMBOURG, en Compagnie $\frac{2}{3}$ de Jaques Boüé, $\frac{1}{3}$ de Jean Royer dudit lieu, & $\frac{1}{3}$ pour moy S.R. . . . . DEBIT				
	2	Janvier	A Caisse	pour 10 Tonneaux Vin de Graves, consignez audit Boüé	1	3700	-	-
			A Compte de Commission	pour ma Commission de ladite somme, à 2 pour cent	11	74	-	-
	31	Decem	A Gains & pertes	pour profit ou retour de la somme déboursée	10	1588	5	-
					fl.	5362	5	-
1705			CARGAISON POUR LA ROCHELLE, Pour mon Compte, DEBIT					
	3	Janvier	A Draps d'Angleterre	Pour 26 pieces Draps, Envoyez à Pierre Broslard	4	13036	10	-
			A Caisse	pour prime & police d'Assurance de fl. 12000, & fraiz	1	1732	10	-
	31	Decem	A Draps d'Angleterre	pour le profit sur iceux	4	3853	3	-
					fl.	18622	3	-
1705			CARGAISON POUR LISBONNE, Pour Compte à $\frac{1}{2}$ avec Louis Heyns, DEBIT					
	3	Janvier	A Caisse	Pour diverses Marchandises, & Assurance	1	4855	17	-
			A Fraiz	pour fraiz, & droits	11	1144	3	-
			A Compte de Commission	pour ma Commission de fl. 6000, à 2 pour cent	11	120	-	-
	13	Avril	A L. Heyns son Compte	pour sa $\frac{1}{2}$ de fl. 17 : 4 :, de restourne d'Assurance	16	8	12	-
	31	Decem	A Gains & pertes	pour ma $\frac{1}{2}$ du profit sur icelles	10	1802	12	8
					fl.	7981	4	8

					Florins	fol.	p.
1704			CREDIT			fol	
	31	Decem	Par Cargaiſon pour Surinam	Pour l'achat & fraiz de diverſes Marchandiſes	39603	19	-
1705	20	Avril	Par Effets en retour dudit lieu	Pour Prime & police d'Aſſurance de fl. 30000.	3001	-	-
	11	Mai	Par les mêmes	Pour fraiz des Marchandiſes receuës	1022	-	-
	25	Juin	Par Cargaiſon ſuſdite	Pour reſtes de païement fait à l'Equipage du Navire le S. D.	1490	-	-
	27		Par J. Tourton, ſon Compte en C.	Pour païement que le je lui ay fait, Comme au Journal.	26568	17	-
			Par A. Dupré, ſon Compte dito	Pour idem	22140	13	8
			Par J. Dupeyrou le jeune, idem	Pour idem	17712	11	-
			Par Capital en mon particulier	Pour idem	3553	3	8
			Par Compte de Commiſſion	Pour ce qu'il m'étoit deü pour ma proviſion	1082	16	-
					fl. 116175	-	-

1704			CREDIT				
	31	Decem	Par Portion de Vaiſſeaux	Pour ce que je fais bon ſur fl. 10000. d'aſſurez	187	10	-
1705	20	Avril	Par J. Eſpeſſel, nôtte compte	Pour provenu d'icelle	45090	10	-
					fl. 45278	-	-

1705			CREDIT				
	1	Mai	Par A Sauvaire	Pour net provenu d'icelle	3809	17	-

1705			CREDIT				
	3	Janvier	Par J. Boué	Pour les $\frac{4}{5}$ de ladite Cargaiſon	2516	-	-
	1	Avril	Par le Suſdit	Pour mon $\frac{1}{5}$ du provenu	2846	5	-
					fl. 5362	5	-

1705			CREDIT				
	14	Mars	Par P. Broſſard	Pour provenu des 26 pieces de Draps	18622	3	-

1705			CREDIT				
	3	Janvier	Par L. Heyns	Pour ſa $\frac{1}{2}$ d'interêt en icelle	3060	-	-
	13	Avril	Par Caiſſe	Pour reſtourne de prime d'Aſſurance	17	4	
	13	Mai	Pat L. Heyns	Pour ma moitié du provenu d'icelle	4904	-	8
					fl. 7981	4	8

1705			JAQUES BOUE, de Hambourg ſon Compte en Compagnie,		DEBIT	ſol	florins	ſol	p.
	3	Janvier	A Cargaiſon pour Hambourg	pour $\frac{2}{3}$ de la Cargaiſon à ſa Conſignation		15	2516	-	-
	31		A Banque	pour ma Remiſe de 1458$\frac{1}{4}$ daelders, ſur A. Brugier		2	2447	2	8
			A Agio	pour l'agio, à 2$\frac{3}{4}$ pour cent		3	67	5	8
	2	Octob.	A Soy-même, mon compte	pour ſolder ce compte, dont je le credite au mien		19	- -	2	-
						fl	5030	10	-
1705			LOUIS HEYNS, de Lisbonne, ſon compte en ma Compagnie		DEBIT				
	3	Janvier	A Cargaiſon pour Lisbonne,	pour ſa $\frac{1}{2}$ d'interet en ladite Cargaiſon		15	3060	-	-
	28	Septem	A Banque	pour ma Remiſe de 8600 Cruzades, à 49 ß		2	10535	-	-
			A Agio	pour l'Agio, à 3 pour cent		3	316	1	-
	31	Octob.	A Soy-même mon, compte	pour ſolder ce compte, dont je le credite au mien		22	348	7	8
						fl.	14259	8	8
1705			GROSSE AVANTURE POUR SURINAM, pour mon Compte		DEBIT				
	5	Janvier	A Toiles de Haerlem	pour 20 Pieces de Toiles Venduës, à Iſac Viala à fl. 50		4	1000	-	-
			A Gains & Pertes	pour la groſſe, à 25 pour cent à eſperer		10	250	-	-
						fl.	1250	-	-
1705			PIETER LAM,		DEBIT				
	7	Janvier	A Sucres de J. Eſpeſſel	pour 20 bariques ſucres Bruts, pezant 19952 ℔ à 10 ß		13	2721	8	8
	11	Mai	A Effets en retour de Surinam	pour 1000 bariques Sucres dito, comme au Journal		20	63700	-	-
	13	Août	A Marchandiſes Generales	pour 30 bariques Sucres dito, idem		5	3187	17	-
						fl.	69609	5	8
1705			PIERRE TESTAS, de Bordeaux, mon Compte courant		DEBIT	Tournois liv.	ſ.	ß	-	
	16	Fevrier	A S. Bernard	pour 1200 v. à 76$\frac{3}{4}$ ß, que S. Bernard lui a remis		3600	-	-	6	2365	16	8
	31	Decem	A Gains & Pertes	pour profit ſur les Liv. 3600		- -	-	-	10	162	2	-
			A Balance	pour ce qui lui eſt à venir, pour ſolde		3150	10	-	32	2217	9	-
						6750	10	-	fl.	4745	7	8
1705			PIERRE BROSSARD, de la Rochelle, mon compte courant		DEBIT	Tournois liv.	ſ.	ß				
	14	Mars	A Cargaiſon pour la Rochelle,	pour provenu de 26 pieces de Draps		27054	-	-	15	18622	3	-
	2	Octob.	A Soy-même ſon Compte,	pour ſolder ce compte en Arg. de France		318	10	-	20	212	8	-
						27372	10	-	fl.	18834	11	-

					fol	florins.	sol	p.
1705			CREDIT					
	16	Janvier	Par Banque	pour ma Traite de 2917½ Daelders, à 33 $\frac{9}{16}$ sols	2	4895	18	8
			Par Agio	pour l'agio, à 2¾ pour cent	3	134	11	8
					fl.	5030	10	-
1705			CREDIT					
	16	Janvier	Par Banque	pour ma Traite de 2456 Cruzades 3 ſ. 4 ₰, à 48½ ₰	2	2978	2	-
			par Agio	pour l'Agio, à 2¾ pour cent	3	81	18	-
	13	Avril	par Cargaiſon pour Lisbonne	pour ſa ½ de fl. 17:4: de reſtourne d'Aſſûrance	15	8	12	-
	24	Septem	par Banque	pour ſa Remiſe de 8691 Cruzades 18 ſ., à 50 ₰	2	10864	17	8
			par Agio	pour l'Agio, à 3 pour cent	3	325	19	-
					fl.	14259	8	8
1705			CREDIT					
	20	Avril	Par Marchandiſes generales	pour 25000 ℔ Sucres bruts reçûs en retour	5	1250	-	-
1705			CREDIT					
	7	Fevrier	Par Caiſſe	pour payement receu	17	2721	8	8
	25	Juin	par Caiſſe en Compagnie	pour autre payement receu pour le Sucre	15	63700	-	-
	28	Septem	par Caiſſe particuliere	pour comptant receu	25	187	17	-
			par les Freres Vanderſprang	pour ſon Aſſignation, ſur leſdits Vanderſprang	19	3000	-	-
					fl.	69609	5	8

					Tournois Liv.	ſ.	₰	fol	florins.	sol	p.
1705			CREDIT								
	10	Janvier	Par Vins en General	pour 20 Tonneaux Vin de Graves	3540	-	-	4	2488	10	8
	6	Juillet	par Soy-même, ſon Compte	pour ce dont il m'a écrit de le crediter	60	-	-	12	39	8	-
	28	Octob.	par Cargaiſon de B.P.H.	pour 60 pieces de Prunes, pour Hambourg	3150	10	-	29	2217	9	-
					6750	10	-	fl.	4745	7	8
1705			CREDIT								
	10	Janvier	Par Eaux de Vie en general	pour 20 Pieces Eaux de Vie de Cognac	6945	10	-	4	4763	9	-
	8	Mai	par J. Rattier	pour la Remiſe dudit Rattier	18000	-	-	17	12390	-	-
	29	Juin	par E. Augier	pour ma Traite de 800 v. à 77⅞ ₰	2400	-	-	17	1602	5	8
	3	Août	par Fraiz	pour Courtage & port de lettres	27	-	-	11	17	15	8
	31	Decem	par gains & pertes	pour perte au change	-	-	-	10	61	1	-
					27372	10	-	fl.	18834	11	-

1705				Toumois LIV.	s.	d.	fol	florins	sol	p.
		JACOB RATTIER, de Bordeaux, Mon Compte Courant,	DEBIT							
	13 Janvier	A S. Bernard	Pour ma Remise sur Paris, de 940 v.	2820	-	-	6	1857	14	8
		A E. Dupui	pour la Remise dudit Dupui, de 1020 ½ v.	3062	10	-	7	1961	15	8
	8 Mai	A P. Brossard	pour autre Remise faite par P. Brossard	18000	-	-	16	12390	-	-
	6 Juin	A Grosse avanture, &c.	pour les Sommes qu'il a receues de grosse	3380	-	-	18	2247	8	-
	18	A Banque	pour ma Remise de 2000 v. à 76 8 sur Paris	6000	-	-	2	3800	-	-
		A la même	pour autre de 1600 v. a 76 ½ 8 idem	4800	-	-	2	3050	-	-
		A la même	pour autre de 1400 v. a 76 ½ 8 idem	4200	-	-	2	2677	10	-
		A Agio	pour l'Agio de fl. 9527: 10: à 3 pour cent	- -	-	-	3	285	16	8
	31 Decem	A Compte des Courtages	pour le Courtage de 12150 v. Remis ou T.	- -	-	-	8	27	7	-
		A gains & pertes	pour profit fait au change	- -	-	-	10	111	-	-
				42262	10	-	fl.	28408	11	8

1705						fol	florins	sol	p.
		CAISSE particuliere	DEBIT						
	15 Janvier	A Elle-même	Pour solde du Compte precedent			1	5636	7	-
	20	A J. Dutri		fl. 2129: 15	8	9			
		A E. Augier		1881: 4	8	17			
	23	A Compte d'Assurance		205: 4	-	18			
	27	A J. Brantlicht		1263: -	-	6			
		A Compte de Divers Debiteurs		337: 9	-	6			
	3 Fevrier	A Crespons de Castres		1223: 13	-	13			
		A Etain d'Angleterre		1850: 6	-	13			
		Au Susdit Etain,		2: 2	-	13			
	7	A C. Moy		1000: -	-	12			
						-	9892	14	-
	20	A P. Lam		2721: 8	8	16			
		A Vins en general		3296: 14	-	4			
	2 Mars	A Cochenille,		3562: 15	-	7			
	11	A H. de Wael		836: -	-	5			
	14	A P. Pinet		6333: -	-	18			
	27	A Obligations		1187: 8	8	13			
	31	A Meubles		500: -	-	7			
	4 Avril	A P. Poujol		144: 4	-	12			
	7	A Obligations Capitales		21: 5	-	13			
	13	A Cargaison pour Lisbonne		17: 4	-	15			
						-	18619	19	-
	2 Mai	A Rentes & Loyers		300: -	-	6			
	13	Aux Assureurs sur le S^t. Michel		3431: 5	-	21			
	1 Juin	Aux Assureurs sur le Cesar		980: -	-	22			
	15	A Eaux de Vie à option		450: -	-	22			
	18	A Soies d'Italie		6501: 5	-	23			
	25	A Eaux de Vie à option		600: -	-	23			
	27	A Capital en mon particulier		5831: 2	8	1			
	10 Juillet	A A. Pels		5496: -	-	9			
		A E. Auglier		2078: -	-	17			
						-	25667	12	8
						fl	59816	12	8

1705						fol	florins	sol	p.
		ELIEGAUIER, son Compte particulier,	DEBIT						
	15 Janvier	A Eaux de Vie en general	Pour 18 ¾ Pieces de Cognac, en 1185 Verges, à liv. 21 ⅛			4	5073	17	8
	24 Juin	A Sucres du Brezil	pour 5 Caisses sucres du Brezil, comme au Journal			22	2078	-	-
	29	A J. Rattier	pour lettre que Je lui ay fournie de 700 v. à 77 ½ 8			17	1399	15	-
		A P. Brossard	pour autre de 800 v. 8 77 ½ 8			16	1602	5	8
	4 Novem	A Vins & Eaux de Vie du Fayal	pour 135 Tonneaux de Vin à Liv. 30.			28	24057	-	-
						fl.	34210	18	-

				Tournois LIV.	t.	s.	fol	flo rins	tel	p.'
1705		CREDIT								
	29 Janvier	Par Vins en general	pour 40 Tonneaux Vins du Haut Païs	8050	10	-	4	5659	6	8
	10 Fevrier	Par Groſſe Avanture	pour les ſommes qu'il a diſpoſées pour moy	3823	-	-	18	2542	-	-
	2 Mai	Par ſoy-même	pour ce dont je le debite, à ſon compte	9026	9	3	7	6028	11	-
	11	Par groſſe Avanture	pour perte ſurvenuë pour groſſe Avarie	198	-	-	18	131	12	-
	29 Juin	Par E. Augier	pour ma Traite de 700 v. à 77¼ 8	2100	-	-	17	1395	15	-
	2 Juillet	Par E. Dupui	pour Remiſe que j'ay faite audit Dupui de 3370 v.	10110			19	6690	3	8
	6	Par P. Teſtas	pour autre - de 153 v. 56 ſ., à 76½ 8	461	16	-	12	303	4	8
	14	Par Gains & Pertes	pour perte ſur 3 lettres qu'il a negociés	75	-	-	10	5	-	-
	7 Octob.	Par Banque	pour ſa Remiſe ſur Dantzick	2536	11	9	2	162	13	-
		Par Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 2⅜ pour cent	-	-	-	3	38	13	-
	2 Decem	Par Fraiz	pour port de lettres	5	14	9	11	3	16	8
		Par Banque	pour ma Traite de 1988 v. 28 ſ. 3 8 à Uſo	5875	8	3	30	3819	-	-
		Par Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent	-	-	-	30	114	12	8
				42262	10	-	fl.	28408	12	8

1705		CREDIT					
	20 Janvier	Par Vins en general	fl.	660:15: -	4		
		Par Eaux de Vie en general		1030:10: -	4		
	21	Par J. Huſtin		1166: 4: -	18		
	29	par Vins en general		211: - : -	4		
	31	par A. Dugoyon		2401: - : -	12		
	10 Fevrier	par groſſe Avanture		203: - : -	18		
	14	par Vins en general		790:10: -	4		
	16	par Crepons de Caſtres		12: 7: -	13		
		par Etain d'Angleterre		170: - : -	13		
					—	6645	6 -
	2 Mars	par Vins en general		54:12: -	4		
		par Eaux de Vie en general		45:15: -	4		
	17	par A. Grimal		194: 7: 8	18		
	27	par Actions		3: - : -	8		
	31	par Meubles		3400: - : -	7		
	4 Avril	par J. Eſpeſſel		2330:12: -	20		
	7	par Obligations Capitales		33: 2: 8	13		
	13	par P. Broſſard, ſon Compte		3601: - : -	20		
	29	par J. Dutry		1176: - : -	9		
	2 Mai	par Rentes & Loyers		203:10: -	6		
	16	par Marchandiſes gencrales		160: 9: -	5		
					—	11202	8 -
		par Eaux de Vie à mon option		300: - : -	22		
	30	par même cauſe		450: - : -	23		
		par Soyes d'Italie		6063:14: -	23		
	6 Juin	par Toiles de Cambray, chargées pour Cadix		301: - : -	23		
	15	par Marchandiſes générales		454:10: -	5		
	24	par Sucres de Brezil		30:15: -	22		
	30	par Depenſes generales		7106: - : -	24		
		par Fraiz		1215: 8: -	11		
	10 Juillet	par Elle-même, pour ce qui me reſte en icelle, pour ſolde		26047:11: 8	25		
						41968	18 8
					fl.	59816	12 8

1705		CREDIT					
	20 Janvier	Par Denis Dutry	pour 1 lettre de Liv. 300 ſterlings, ſur Tourton & Guiguer	13	3192	13 -	
		Par Caiſſe	pour la ſomme, qu'il m'a payée comptant	17	1881	4 8	
	29 Juin	par Banque	pour la ſomme qu'il m'a écrite, en Banque	2	2918	2 8	
		par Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 2⅞ pour cent	3	83	18 -	
	10 Juillet	par Caiſſe	pour payement receu des 5 caiſſes Sucres du Brezil	17	2078	- -	
	14 Novem	par A. Garayoa	pour traite dudit Garayoa, de 6435 Cruzades 4 ſ.	25	8616	14 8	
		par Banque	pour la ſomme qu'il a écrite ſur mon Compte, en Banque	30	6634	5 -	
		par Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent	30	199	- -	
		par Caiſſe	pour payement qu'il m'a fait, en argent courant	30	8607	- 8	
				fl.	34210	18 -	

1705 JAQUES HUSTIN, de Lille, ſon Compte courant — DEBIT

				fol	florins	ſol	p.
21 Janvier	A Caiſſe	pour 80 Bottes fil de laiton, envoyé		17	1166	4	-
	A Fraiz	pour Fraiz dudit envoy		11	22	18	-
	A Compte de commiſſion	pour ma commiſsion de fl. 1189 : 2 :, à 2 pour cent		12	23	15	8
13 Fevrier	A A. Grimal	pour Fraiz faits à Gand		18	194	7	8
14 Juillet	A Banque	pour ma Remiſe de L. 320 : 12 : ſ. de gros, à 20 pour cent d'Av.		2	1603	-	-
	A Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 2⅛ pour cent		3	42	1	8
31 Decem	A Comte de Courtages	pour le Courtage des Traites & des Remiſes		8	6	10	8
	A Caiſſe	pour port de lettres		30	1	10	-
				fl.	3060	7	-

1705 COMPTE D'ASSURANCE, — DEBIT

18 Avril	A J. Dutry,	pour fl. 1200 : que je lui avois Aſſurez, ſur le Sauvage		9	1176	-	-

1705 PIERRE PINET, de Coningsberg, mon compte courant — DEBIT

			Polonois Florins	gros				
29 Janvier	A Banque	pour ma Remiſe de 780 Liv. de gros	7046	-	2	4732	7	8
	A Agio	pour l'Agio, à 2⅞ pour cent	- -	-	3	136	1	8
12 Fevrier	A Banque	pour autre Remiſe de 300 Liv. de gros	2700	-	2	1800	-	-
	A Agio	pour l'Agio, à 3 pour cent	- -	-	3	54	-	-
8 Août	A Caiſſe	pour ma Remiſe de 34 Liv. 11. ſ. 6 ⅔ de gros	310	-	25	213	13	8
			10056	-	fl.	6936	2	8

1705 DANIEL OYENS, — DEBIT

3 Fevrier	A Etain d'Angleterre	pour 4800 ℔ Etain, à fl. 45¾ en 16 ſaumons	13	2196	-	-
	Au même	pour le demi droit du poids	13	2	8	-
			fl	2198	8	-

1705 GROSSE AVANTURE, pour mon Compte, à la Direction de J. Rattier — DEBIT

10 Fevrier	A J. Rattier	pour Liv. 3823 : Tournois, qu'il a diſpoſez à la groſſe	17	2542	-	-
	A Gains & Pertes	pour le profit à eſperer de la ſuſdite ſomme	10	758	-	-
	A Caiſſe	pour prime & police d'Aſſurance, de fl. 2000	17	203	-	-
11 Mai	A J. Rattier	pour groſſe Avarie ſurvenuë	17	131	13	-
			fl	3634	13	-

1705 ANTOINE GRIMAL, de Gand, mon Compte — DEBIT

			Arg cour. fl.	ſ.				
17 Mars	A Caiſſe	pour ſa traite ſur moy . . . . . de	218	19	17	194	7	8

1705			CREDIT				fol	florins.	sol	p.
	14	Fevrier	Par Banque	pour ma Traite de Liv. 250. de gros, à 25. pour cent			2	1200	-	-
			par Agio	pour l'agio, à 2½ pour cent			3	30	-	-
	28	Juillet	par Banque	pour autre Traite de Liv. 263., à 10. pour cent de sa perte			2	1434	11	-
			par Agio	pour l'agio, à 3. pour cent			3	43	-	8
	13	Decem	par Balance	pour ce qui lui doit revenir pour solde			32	352	15	8
							fl	3060	7	-

1705			CREDIT				fol	florins.	sol	p.
	23	Janvier	Par Caisse	pour fl. 2400. que j'ai assurez, comme au Journal			17	205	4	-
	31	Decem	par Gains & pertes	pour perte, sur fl. 1200			10	970	16	-
							fl.	1176	-	-

1705			CREDIT		Polonois Florins - gros		fol	florins.	sol	p.
	14	Mars	Par Caisse	pour la Remise de Liv. 1080. de gros	9710	18	17	6333	-	-
	14	Juillet	par ladite	pour autre de Liv. 35:12., à 278. gros	329	27	25	213	12	-
	8	Août	par Fraiz	pour courtage & port de lettres	15	15	11	10	2	8
	31	Decem	par Gains & Pertes	pour perte au change	- - -	-	10	379	8	-
					10056	-	fl	6936	2	8

1705			CREDIT				fol	florins.	sol	p.
	2	Mars	Par Portion de Vaisseaux	pour ¼ interêt du Navire le Chat d'or			6	2198	8	-

1705			CREDIT				fol	florins.	sol	p.
	16	Mai	Par les Assureurs, sur le Cesar	pour fl. 1000. Assurez, sur le Cesar qui s'est perdu			22	980	-	-
	6	Juin	par j. Rattier	pour Liv. 3380. que ledit Rattier a receues			17	2247	8	
	31	Decem	par Gains & Pertes	pour perte, sur le Navire le Cesar.			10	407	5	
							fl.	3634	13	-

1705			CREDIT		Arg. - cour. fl.		fol	florins.	sol	p.
	10	Fevrier	Par J. Hustin	Pour Fraiz qu'il a faits pour J. Hustin.	218	19	18	194	7	8

						Florins	fol.	p.
1705			ELIZEE ET ISAC AURIOL, de Caſtres en Languedoc, leur Compte	DEBIT	fol			
	8	Mai	A Banque	Pour Traite de Liv. 111 : 2 : ſterlings, de J. & I. Auriol	2	1149	17	8
			A Agio	Pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent	3	34	9	8
			A Fraiz	Pour port de lettres	11	2	9	8
					fl.	1186	16	8
1705			ELIE DUPUY, de Londres, ſon Compte courant	DEBIT				
	11	Mars	A Compte de Commiſſion	Pour ma Commiſſion de ſa Remiſe, & de la mienne	11	5	7	8
			A Soy-même	Pour Solder ce compte, porté à mon compte	7	6597	19	8
	2	Juillet	A J. Rattier	pour ma Remiſe de 3370 v. à 77 8 ſur ledit Rattier	17	6690	3	8
					fl	13293	10	8
1705			LES FRERES VANDERSPRANG, Caiſſiers	DEBIT				
	2	Mars	A J. Dutry	pour aſſignation dudit Dutry	9	2045	18	8
	31		A J. Dupeyrou	pour autre dudit Dupeyrou	9	1247	5	8
	28	Sept.	A P. Lam	pour autre de Pieter Lam	16	3000	-	-
	14	Decem	A D. Meyn	pour autre de Dirck Meyn	28	3652	3	8
					fl.	9945	7	8
1705			GUILLHAUME ET JEAN BOISSIER, de Genes, mon Compte,	DEBIT	Pias	ſ.	8	
	24	Mars	A J. & L. Malet	Pour leur Traite, ſur Lulin & Marcet	1211	4	5	19	3084	-	8
	31	Decem	A Balance	pour ce qui leur eſt à venir	10	-	-	32	52	18	8
					1221	4	5	fl.	3136	19	-
1705			JEAN ET LOUIS MALET, de Geneve, leur Compte courant	DEBIT				
	16	Avril	A Banque	Pour ma Remiſe de 1500¾ v. à 77 8 ſur Lion				2	2888	19	-
			A Agio	pour l'Agio de ladite ſomme, à 2¾ pour cent				3	79	9	-
	24	Sept.	A Caiſſe	pour ma Remiſe de 51½ v., à 84 8				25	108	3	-
			A Fraiz	pour Courtage & port de Lettres				11	7	9	8
								fl.	3084	-	8
1705			JAQUES BOUE, de Hambourg, mon Compte courant	DEBIT	Lubs Marcs	ſ.	8				
	1	Avril	A Cargaiſon pour Hambourg	Pour mon ⅓ du provenu d'icelle	3285	14	10	15	2846	5	-
	31	Decem	A Compte des Courtages	pour le Courtage de ma Traite	- -	-	-	8	2	1	-
			A Gains & Pertes	pour profit au change	- -	-	-	10	12	16	-
					3285	14	10	fl.	2861	2	-

1705			CREDIT						fol	florins	sol	p.
	16	Fevrier	Par Crepons de Caſtres	pour net provenu de 24 Piéces					13	1186	16	8
1705			CREDIT									
	16	Fevrier	Par Etain d'Angleterre	pour net provenu do 50 ſaumons					13	6655	1	-
	6	Août	Par Banque	pour ſa Remiſe de Liv. 625 : Sterlings, à 34 ℔ 4 ß					2	6437	10	-
			Par Agio	pour l'agio, à 3 pour cent					3	193	2	8
	17	Octob.	par Caiſſe	pour ſa traite de 1 ſchelings 78 pens, pour ſolde					25	7	17	-
									fl.	13293	10	8
1705			CREDIT									
	pr.	Avril	Par P. Poujoul	pour avoir acquitté une lettre pour ledit Poujol					20	2173	16	-
	pr.	Juin	par Banque	pour la ſomme qu'ils m'ont ecrite en Banque					2	1084	3	-
			par Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent					3	32	10	8
			par Gains & Pertes	pour leurs ſalaires de fl. 2173 : 16, à $\frac{1}{8}$ pour cent					10	2	14	8
	19	Octob.	par P. Horguelin	Pour 1 lettre de 1506 Rixd. qu'ils ont payée pour moi					26	2769	19	-
			par Caiſſe	pour la ſomme qu'il m'ont comptée pour ſolde					25	230	1	-
	31	Decem	par Ladite	pour autre ſomme receuë					30	3652	3	8
									fl.	9945	7	8
1705			CREDIT									
						Piaſtr.	ſ.	ß				
	8	Août	Par Banque	pour leur Remiſe, à 100 ß	de	1215	-	-	2	3037	10	-
			par Agio	pour l'agio, à $2\frac{3}{4}$ pour cent			-	-	3	83	10	8
			Par Fraiz	pour commiſſion, courtage & port de lettres		6	4	5	11	15	18	8
						1221	4	5	fl.	3136	19	-
1705			CREDIT									
	24	Mars	Par G J. Boiſſier	pour leur Traite, ſur les freres Lulin & Marcet					19	3084	-	8
1705			CREDIT			Lubs						
						Marcs	ſ.	ß				
	13	Avril	Par Banque	pour ma Traite de 1642 Daelders 16 ſ.		3284	-	-	2	2786	5	-
			par Agio	pour l'agio à $2\frac{1}{8}$ pour cent			-	-	3	73	4	-
	2	Octob.	par ſoy-même, ſon compte	pour ſolde de ſon dit compte			1	10	16	- - -	2	-
			par Fraiz	pour port de lettres		1	13	-	11	1	11	-
						3285	14	10	fl	2861	2	-

					fol	Florins	ſo.	p.
1705		PIERRE POUJOL, de Hambourg ſon compte courant		DEBIT				
	1 Avril	Aux freres Vanderſprang	pour Acquit d'une lettre tirée d'Arkangel		19	2173	16	-
	31 Decem	A Caiſſe	pour port de lettres		30		6	8
				fl		2174	2	8
1705		JEAN ESPESSEL, de Surinam, ſon Compte courant		DEBIT				
	4 Avril	A Caiſſe	pour diverſes Marchandiſes & Aſſurances		17	2330	12	-
		A Fraiz	pour fraiz à l'envoy		11	169	8	-
		A Compte de commiſſion	pour ma commiſſion de fl. 2500, à 2 pour cent		11	50	-	-
	31 Decem	A Balance	pour ce qui lui revient pour ſolde		32	275	3	-
				fl.		2825	3	-
1705		PIEERRE BROSSARD, de la Rochelle, ſon Compte courant		DEBIT				
	13 Avril	A Marchandiſes general.	pour 40 Caiſſes de ſucre, & 3000 ℔ de cire.		5	11840	-	-
		A Caiſſe	pour prime & police d'Aſſurance		17	3601	-	-
		A Fraiz	pour les fraiz faits à l'envoy		11	130	12	-
	2 Octob.	A Caiſſe	pour payement fait de ſon ordre, à Jean Dreyer		25	217	1	8
				fl		15788	13	8
1705		ALEXANDRE SAUVAIRE, de Madere, mon Compte courant		DEBIT	Res. Mil. - cent.			
	1 Mai	A Cargaiſon pour Madere	pour provenu de 20 laſt de froment		1198u505	15	3809	17 -
1705		JEAN ESPESSEL, de Surinam, Nôtre Compte en compagnie $\frac{3}{8}$ de Jean Tourton, $\frac{1}{16}$ d'Abraham Dupré, $\frac{1}{4}$ de Jaques Dupeyrou le Jeune, & $\frac{1}{16}$ de moy		DEBIT	Sucres.			
	20 Avril	A Cargaiſon pour Surinam	pour Vente ou Troc d'icelle		901810 ℔	15	45090	10 -
	28 Septem.	A Caiſſe en compagnie	pour ſa Traite, pour valeur	de	8965 $\frac{1}{2}$	27	448	5 8
				℔	910775 $\frac{1}{2}$	fl.	45538	15 8
1705		EFFETS EN RETOUR, de la Cargaiſon pour Surinam, pour compte en Compagnie $\frac{3}{8}$ de Jean Tourton, $\frac{1}{16}$ d'Abraham Dupré, $\frac{1}{4}$ de Jaques Dupeyrou le Jeune, & $\frac{1}{16}$ pour moy S. R.		DEBIT				
	20 Avril	A J. Eſpeſſel	Pour ceux qu'il nous a envoyez, ou ce qui reſte			20	45090	10 -
		A Caiſſe en compagnie	pour prime & pollice d'Aſſurance			15	3001	- -
	11 Mai	A portions de Vaiſſeaux	pour Fret & Avaries du Soleil d'Orient			6	16864	7 8
		A Caiſſe en compagnie	pour fraiz comme au Journal			15	1022	- -
		A Compte de Commiſſion	pour ma Commiſſion de fl: 68675: à 1 pour cent			11	686	15 -
	27 Juin	A Gains & Pertes en compagnie	pour profit fait ſur iceux			24	12056	- 8
					fl.	78720	13	-

						fol	flo rins	sol	p.
1705			CREDIT						
	1	Avril	Par Banque	pour ma Traite de 1271 ½ Daelders, à 33⅛		2	2121	2	-
			par Agio	pour l'agio, à 2½ pour cent		3	53	-	8
						fl.	2174	2	8
1705			CREDIT						
	8	Mai	Par ſucres pour ſon compte	pour net provenu de 20 Bariques ſucres bruts		13	1729	3	-
	13	Août	par ſoy-même	pour ce dont je le debite, à mon compte		21	275	-	-
			par Marchandiſes generales	pour 30 Bariques de ſucre, qu'il m'a envoyé		5	821	-	-
						fl	2825	3	-
1705			CREDIT						
	18	Avril	Par Banque	pour ma Traite de 3000, ▽ à 77¾ 8		2	5831	5	-
			par Agio	pour l'agio, à 2⅞ pour cent		3	167	13	-
	24		par Banque	pour ſa Remiſe de Liv. 150: pour fl. 100 de Banque		2	5900	-	-
			par Agio	pour l'agio, à 2⅞		3	169	12	8
	4	Juillet	par Banque	pour leur Remiſe, à Liv. 147: 10 pour fl. 100 de Banque		2	3400	-	-
			par Agio	pour l'agio, à 2⅞		3	107	15	-
	2	Octob.	par ſoy-même	pour ſolde de mon Compte		16	212	8	-
						fl	15788	13	8
1705			CREDIT		Res Mil-cent				
	16	Avril	Par Marchandiſes generales	pour 50 Caiſſes, ou barils Ecorces	1198050	5	3809	17	-
1705			CREDIT		Sucres				
	20	Avril	Par Effets en retour, &c.	pour effets qu'il nous a envoyez	901810 ℔	20	45090	10	-
	15	Août	par ſucres bruts	pour fraiz qu'il a faits ſur 50913 ℔ ſucre	8965½	26	448	5	8
					℔ 910775½	fl.	45538	15	8
1705			CREDIT						
	11	Mai	Par J. Eſpeſſel, Compte de tems	pour les effets qui reſtent deus, à Surinam		22	2545	13	-
			par Caiſſe en Compagnie	pour les ſommes receuës de l'envoy de J. Eſpeſſel		15	7500	-	-
			par P. Lam	pour Vente, de 1000 Bariques ſucres bruts		16	63700	-	-
			par H. de Wael	pour idem, de 10000 ℔ de Cacao		5	4975	-	-
						fl.	78720	13	-

					℔				
1705			JEAN ESPESSEL, de Suirnam, Mon Compte	DEBIT	Sucre	fol	Florins	so.	p.
	13	Août	A soy-même — Pour solde, dont je le credite à son Compte		5500	20	275	-	-
1705			LES ASSUREURS, SUR LE NAVIRE LE St. MICHEL,	DEBIT					
	24	Avril	A. J. Rattier — Pour fl 3500, qu'ils avoient Assürez			7	3431	5	-
					sterlings				
1705			TAILLIS, No. 104 sur l'Additionnal impositions à Londres,	DEBIT	Liv. s. - 8				
	24	Avril	A D. Dutry — Pour Achat de Liv. 400. de capital, & fraiz		503: 2.6	13	5441	5	8
	31	Decem	A Gains & Pertes — Pour l'interêt cy contre		19:18:-	10	215	4	-
					523: -:6	fl.	5656	9	8
					Sterlings				
1705			RENTES A LONDRES, sur les vies de M. & J.P.R.	DEBIT	Liv.- s. - 8				
	24	Avril	A. D. Dutry — Pour Achat de Liv. 500 de capital & fraiz		503: 2: 6	13	5441	5	8
	31	Decem	A Gains & Pertes — Pour interêt cy contre		34:13:-	10	374	15	-
					537: 15:6	fl.	5816	-	8
					Sterlings				
1705			RENTE HEREDITAIRE, A Londres pour 96 Ans	DEBIT	Liv.- s. - 8				
	24	Avril	A.D. Dutry — Pour Achat de Liv. 830, de capital & fraiz		835: 3: 9	13	9032	11	8
	31	Decem	A. Gains & Pertes — Pour l'interet cy contre		57 10:5	10	622	1	-
					892:14: 2	fl.	9654	12	8
1705			LAINES D'ESPAGNE,	DEBIT	Balles				
	5	Mai	A Banque — Pour Achat de soria ordinaire, comme aux Journal		12	2	5217	6	-
			A Agio — pour l'agio de ladite somme, à 3 pour cent		- -	3	156	10	-
	16		A Fraiz — pour fraiz de l'Achat, & de la Vente		- -	11	20	15	-
	31	Decem	A Gains & Pertes — pour le profit fait sur icelles		- -	10	120	14	-
					12	fl.	5515	5	-

						Sucre ℔	fol	florins	sol	p.
1705			CREDIT							
	20	Avril	Par Marchandiſes generales	Pour fraiz & commiſſion de		55 10-	5	275	-	-
1705			CREDIT							
	13	Mai	Par Caiſſe	pour payement receu			17	3431	5	-
1705			CREDIT		Sterlings Liv. l. ß					
	30	Octob.	Par D. Dutry	pour interêt receu pour 6 mois, à 8 pour cent	19:18:-		28	215	4	-
	31	Decem	Par Balance	pour Liv. 500: de Capital & fraiz	503: 2:6		32	5441	5	8
					352: -:6		fl	5656	9	8
1705			CREDIT		Sterlings Liv. l. ß					
		Octob.	Par D. Dutry	pour interêt receu pour 6 mois, à 14 pour cent	34:13:-		28	374	15	-
	30	Decem	par Balance	pour Liv. 500 de capital & fraiz	503: 2:6		32	5441	5	8
	31				537:15:6		fl	5816	-	8
1705			CREDIT		Sterlings Liv. l. ß					
	30	Octob.	par D. Dutry	pour interêt receu pour 6 mois, à 14 pour cent	57:10:5		28	622	1	-
	31	Decem	par Balance	pour Liv. 836, decapital & fraiz	835: 3:9		32	9032	11	8
					892:14:2		fl	9654	12	8
1505			CREDIT			Balles				
	16	Mai	par Banque	pour Vente de Soria ordinaire, comme au Journal		12	2	5354	12	8
			par Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent		- -	3	160	12	8
						12	fl	5515	5	-

1705 AURELIO REZONICO, de Veniſe, mon Compte courant — DEBIT

				Ducats.	gr.	fol	florins	ſol	p.
13 Mai	A Banque	pour ſa Traite à 88½ 8, à l'ordre de Huguetan		1208	-	2	2672	14	-
	A Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 2¾ pour cent		- - -	-	3	76	17	8
24 Août	A D. Dutry	pour ſa Remiſe de 1500 duc., revenuë à proteſt		1515	-	13	3507	13	8
9 Octob.	A Banque	pour ma Remiſe de 2500 duc., ſur D. Perri		2500	-	2	5835	18	8
	A la même	pour autre de 2373 duc. 18 gros, ſur Contarini		2373	18	2	5570	18	-
	A Agio	pour l'agio des deux ſuſdites ſommes, à 3		- - -	-	3	342	4	-
12 Decem	A Cargaiſon pour Veniſe	pour provenu de 20 bales de poivre		2721	16	27	6587	16	-
31	A Balance	pour ce qui lui eſt à venir, pour ſolde		493	-	32	151	15	-
			Duc.	10811	10	fl.	24745	16	8

1705 JEAN ESPESSEL, de Surinam, nôtre compte de Tems en Compagnie de J. Tourton, A Dupré, J. Dupeyrou le Jeune, & moy — DEBIT

				Sucres.		fol	florins	ſol	p.
11 Mai	A Effets en retour &c.	Pour ce qui nous eſt deû audit Surinam		50913 ℔		20	2545	13	-

1705 LOUIS HEYNS, de Lisbonne, mon compte courant, — DEBIT

				Res Mil.	cent.	fol	florins	ſol	p.
13 Mai	A Cargaiſon pour Lisbonne	Pour ma ½ du provenu de diverſes Marchandiſes		1550	550	15	4904	-	8
15 Août	A Banque	pour ſa traite de 5500 Cruzades 15½ ſ., à 51¾ 8		2200	310	2	7116	12	8
	A Agio	pour l'agio, à 3 7/16 pour cent		- - -	- - -	3	235	14	8
15 Octob.	A Banque	pour ſa traite de 255 Cruzades 11 ſ. 8. 8, à 54 8		102	233⅓	2	345	-	8
	A Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent		- - -	- - -	3	10	7	-
				3853	093⅓	fl.	12611	15	-

1705 EAUX DE VIE, à Option, pour mon compte, — DEBIT

				Piéces	fol	florins	ſol	p.
16 Mai	A Caiſſe	pour prime donnée à van Eyck, pour recevoir		75	17	300	-	-
	A Fraiz	pour courtage, à 6 ſols par piéce, pour ma moitié		- -	11	22	10	-
31 Decem	A Gains & Pertes	pour profit ſur icelles		- -	10	127	10	-
				75	fl.	450	-	-

1705 LES ASSUREURS SUR LE NAVIRE LE CESAR, — DEBIT

					fol	florins	ſol	p.
16 Mai	A Groſſe Avanture	Pour fl. 1000, qu'ils avoient aſſuré ſur ledit Navire perdu			18	980	-	-

1705 SUCRES BLANCS DU BREZIL, — DEBIT

				Caiſſes	fol	florins	ſol	p.
22 Mai	A la Compagnie des Indes	pour celui que j'ay receu, comme au Journal		20	10	6870	12	-
24 Juin	A Caiſſe	pour fraiz d'iceux		- -	17	30	15	-
31 Decem	A Gains & Pertes	pour profit ſur iceux		- -	10	672	13	-
				20	fl.	7574	-	-

1705 CREDIT

				Ducats	gros	fol	florins	sol	p.
5	Mai	Par D. Dutry	Pour Remiſe qu'il a faite, à 51 1/2 ſterlings	1200	--	13	2781	9	8
1	Août	Par le ſuſdit	pour autre, en 2 lettres, à divers prix	4000	--	13	9344	16	8
6		Par Banque	pour ſa Remiſe, à 85 1/4 8	4030	--	2	8554	6	8
		par Agio	pour l'agio, à 2 15/16 pour cent	---	--	3	251	5	8
29		par Banque	pour ma Traite, à 93 3/8	1540	--	2	3594	18	8
		par Agio	pour l'agio, à 3/4 pour cent	---	--	3	116	16	8
31	Decem	Par Fraiz	pour commiſſion & port des lettres	41	10	11	102	3	8
				10811	10	fl.	24745	16	8

1705 CREDIT

				Sucres.					
15	Août	Par Sucres bruts	pour les Sucrres qu'il a reccus	en 50913 lb		6	2545	13	-

1705 CREDIT

				Res					
				Mill.	cent.				
4	Juin	Par Marchandiſes generales	Pour 1000 Buches de bois du Brezil	2244	000	5	7214	2	-
18	Juillet	par A. Garayoa	pour Remiſe, qu'il a faite audit Garayoa	1500	000	25	4828	4	-
15	Octob.	par ſoy-même	pour ſolde de ſondit compte	107	200	16	348	7	8
		par Fraiz	pour Courtage & port de lettres	1	893 1/3	11	6	2	8
31	Decem	par Gains & Pertes	pour pertes au change	---	---	10	214	19	-
				3853	093 1/3	fl	12611	15	-

1705 CREDIT

				Piéc.					
15	Juin	Par Caiſſe	pour accord fait, pour annuler les contracts	75		17	450	-	-

1705 CREDIT

1	Juin	Par Caiſſe	pour payement receu			17	980	-	-

1705 CREDIT

				Caiſ.					
24	Juin	Par A Pels	pour Vente, comme au Journal	de	15	9	5496	-	-
		Par E. Augier	pour idem	de	5	17	2078	-	-
					20	fl	7574	-	-

1705 — EAUX DE VIE A MON OPTION DE RECEVOIR, pour Compte de Pierre Tellas de Bordeaux — DEBIT

				Piéces	fol	florins	fol	p.
30	Mai	A Caiſſe	pour prime donnée, à Abraham Dupré	50	17	450	-	-
		A Fraiz	pour le Courtage d'icelles, à 6 ſ. par piéce	- -	11	15	-	-
25	Juin	A Compte de Commiſſion	pour ma Commiſſion de fl. 600, à 2. pour ℅	- -	11	12	-	-
		A P. Tellas	pour le net provenu	- -	12	123	-	-
				50	fl	600	-	-

1705 — SOYES D'ITALIE, dito Organſin de Bologne — DEBIT

				Balots				
30	Mai	A Caiſſe	pour achat comme au Journal	de 2	17	6063	14	-
31	Decem	A Gains & Pertes	pour profit ſur icelles	-	10	437	11	-
				2	fl.	6501	5	-

1705 — TOILES DE CAMBRAY, Chargées pour Cadix, de compte à ½ avec André Pels, à la Conſignation de Jeronymo Nunes — DEBIT

				Piéces				
6	Juin	A S. Le Febrve	pour l'achat, comme au Journal	60	23	4000	-	-
		A Caiſſe	pour prime & police d'Aſſurance	- -	17	301	-	-
		A Fraiz	pour fraiz faits à la Cargaiſon	- -	11	108	10	-
23	Novem	A S. Pels	pour retour des fl. 2204: 15: , & ½ profit	- -	23	2563	17	8
		A Gains & Pertes	pour ma ½ du profit	- -	10	359	2	8
				60	fl	7332	10	-

1705 — SAMUEL LE FEBURE, de Haerlem, ſon Compte courant — DEBIT

21	Juillet	A A. Pels	Pour mon aſſignation, ſur ledit Pels	23	2204	15	-
		A P. Lenoir	pour 1 Lettre de change de 500 fl. de 65 Crutzers	26	1087	19	-
		A Caiſſe	pour comptant à lui payé	25	207	6	-
		A Soy-même ſon Compte de Tems, pour la ſomme qu'ils m'a laiſſée à intérêt		29	500	-	-
				fl.	4000	-	-

1705 — ANDRÉ PELS, ſon Compte à ½ en ma Compagnie — DEBIT

6	Juin	A Toiles de Cambray &c.	pour ſa ½ en 60 piéces chargées pour Cadix	23	2204	15	-
23	Novem	A Banque	pour la ſomme que je lui ay écrite en Banque	30	2489	4	-
		A Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent	30	74	13	8
				fl.	4768	12	8

1705 — JEAN TOURTON, ſon Compte de Tems en Compagnie — DEBIT

28	Septem	A Caiſſe en Compagnie	pour payement à lui fait, pour ſolde	27	1146	12	8

					Piéc.	fol	florins	sol	p.
1705			CREDIT						
	25	Juin	Par Caiſſe	Pour ce que j'ay receu d'Abraham Dupré	50	17	600	-	-
1705			CREDIT		Baloſt.				
	18	Juin	Par Caiſſe	Pour Vente, comme au Journal	2	17	6501	5	-
1705			CREDIT		Piéc.				
	6	Juin	Par A. Pels	Pour ſa ½ d'interêt en icelles	--	23	2204	15	-
	12	Octob.	Par J. Nunes	pour net provenu d'icelles	60	28	4567	8	-
	23	Novem	Par le ſuſdit	pour profit ſur ſa Remiſe	--	28	560	7	-
					60	fl.	7332	10	-
1705			CREDIT						
	6	Juin	Par Toiles de Cambray	pour 60 piéces, à payer comme au Journal		23	4000	-	-
1705			CREDIT						
	21	Juillet	Par S. Lefebure	Pour mon aſſignation, payable audit le Febvre		23	2204	15	-
	23	Novem	Par Toiles chargées pour Cadix	Pour retour de ſa ſomme, & ½ profit ſur icelles		23	2563	17	8
						fl.	4768	12	8
1705			CREDIT						
	27	Juin	Par Cargaiſon pour Surinam	pour ¾ de fl. 2545 : 13 : deus audit lieu de reſte		15	954	12	8
	18	Septem	par Sucres bruts	pour ¾ de fl. 512 du net provenu		26	192	-	-
						fl	1146	12	8

					fol	florins	sol	p.
1705			ABRAHAM DUPRE', son compte de Tems en Compagnie	DEBIT				
	28	Septem	A Caisse en Compagnie, pour payement à lui fait, pour solde		27	955	10	8
1705			JAQUES DUPEYROU, son Compte de Tems en Compagnie	DEBIT				
	28	Septem	A Caisse en Compagnie, pour payement à lui fait, pour solde		27	764	8	-
1705			DETTES EN SOUFFRANCE, en Compte de Tems en Compagnie	DEBIT				
	28	Septem	A Caisse en Compagnie, pour payement que j'ai receu, pour solde,		27	191	2	-
1705			GAINS ET PERTES, pour Compte en Compagnie $\frac{3}{8}$ de Jean Tourton, $\frac{5}{16}$ d'Abraham Dupré, $\frac{1}{4}$ de Jaques Dupeyrou le Jeune, & $\frac{1}{16}$ de moi S. R.	DEBIT				
	27	Juin	A Capital de ladite Compagnie, pour le profit cy contre		14	13298	7	8
1705			PORTIONS DE VAISSEAUX	DEBIT				
	27	Juin	A Eux-mêmes, pour solde du Compte precedent		6	7088	17	-
			A Capital en mon particulier, pour mon $\frac{1}{16}$ des Frets & Avaries		1	1097	1	-
	31	Decem	A Caisse particuliere, pour Radoub & Fraiz des Navires le Soleil, & le Chat		30	816	7	-
			A Gains & Pertes, pour profit sur la Vente du Navire le Prophéte Samuel		10	200	-	-
					fl.	9202	5	-
1705			DEPENSES GENERALES	DEBIT				
	30	Juin	A Caisse, pour les sommes payées, comme au Journal		17	7106	-	-
	8	Decem	A. E. Gillot, pour marchandises, pour la famille		9	460	15	-
	31		A Caisse, pour les sommes payées, pour icelles		30	5800	-	-
					fl.	13366	15	-

					fol	florins	sol	p.
1705			CREDIT					
	27	Juin	Par Cargaiſon pour Surinam,	pour $\frac{1}{16}$ de fl. 2545 : 13, deus audit lieu de reſtes	15	795	10	8
	28	Septem	par Sucres bruts,	pour $\frac{5}{16}$ de fl: 512 : du net provenu	26	160	-	-
					fl.	955	10	8
1705			CREDIT					
	27	Juin	Par Cargaiſon pour Surinam,	pour $\frac{1}{4}$ de fl. 2545 : 13, deus audit lieu de reſtes	15	636	8	-
	28	Septem	par Sucres bruts,	pour $\frac{1}{4}$ de fl. 512 : du net provenu	26	128	-	-
					fl.	764	8	-
1705			CREDIT					
	27	Juin	Par Cargaiſon pour Surinam,	pour $\frac{1}{16}$ de fl. 2545 : 13, deus audit lieu de reſtes	15	159	2	-
	28	Septem	par Sucres bruts,	pour $\frac{1}{16}$ de fl. 512 : du net provenu	26	32	-	-
					fl	191	2	-
1705			CREDIT					
	27	Juin	Par Cargaiſon pour Surinam,	pour profit fait ſur icelle	15	1342	7	-
			par Effets en retour dudit lieu,	pour profits ſur le retour	20	12056	-	8
					fl.	13298	7	8
1705			CREDIT					
	27	Juin	Par Capital en mon particulier,	pour l'article dont j'ay debité ce Compte le 31 Decembre	15	187	10	-
	31	Decem	par Gains & Pertes,	pour perte ſur les Navires le Soleil, & le Chat d'or	10	726	7	-
			par Balance,	pour Eſtimation des ſuſdits 2 Navires	32	8288	8	-
					fl.	9202	5	-
1705			CREDIT					
	31	Decem	par Gains & Pertes	pour les Depenſes cy contre portées en perte	10	13366	15	-

						fol	Florins	so.	p.
1705			CAISSE particuliére,		DEBIT				
	10	Juillet	A Elle-même	Pour ſolde du Compte precedent,	fl. 26047:11:8	17			
	14		A P. Pinet		213:12:-	18			
	21		A Compte de divers Debiteurs		4531: 9:8	6			
			A Capital ou mon fonds		8922:10:-	1			
	18	Septem	A P. Dutith		4106:--:8	27			
			A G. Rogghe		1784:17:-	27			
	28		A P. Lam		187:17:-	16			
	9	Octob.	A P. Lenoir		20:11:-	26			
	17		A E. Dupui		7:17:-	19			
	19		Aux Freres Vanderſprang		230: 1:-	19			
							46052	6	8
1705			ANTONIO GARAYOA, de Liſle du Fayal mon Compte		DEBIT Res. Mill.-cent.				
	18	Juillet	A L. Heyns mon Compte	Pour la Remiſe dudit Heyns	1500u000	22	4828	4	-
	14	Nove.	A E. Augier	pour ſa Traite de 6435⅕ Cruzades	2570u080	17	8616	14	8
	31	Decem	A Vins & Eaux de vie	pour refaction ſur des fraiz	1u801	28	6	1	8
					4071u881R	fl.	13451	-	-
1705			JOJAUX DE MARIE SCHOON, ma femme		DEBIT				
	21	Juillet	A Capital ou mon fonds	pour ceux receus ſur mon mariage, comme au Journal		1	4897	10	-
1705			EAUX DE NANTES, pour compte ⅔ d'Arnaud Dugoyon & ⅓ pour moi S.R.		DEBIT Piéces				
	21	Juillet	A A. Dugoyon, mon compte	pour mon ⅓ en l'achat & fraiz	de 50	25	2319	1	-
			A Caiſſe	pour prime & police d'Aſſurance		25	361	-	-
	3	Août	A Ladite	pour fret & avaries		25	430	12	8
	21	Septem	A Ladite	pour divers fraiz, depuis le 21 juillet		25	349	10	-
			A Compte de commiſſion	pour ma commiſſion de fl. 12585:17:8:, à 2 pour cent		11	251	14	8
			A A. Dugoyon	pour ce qui lui revient pour ⅔ du provenu,		27	8222	15	8
			A Gains & Pertes	pour ce qui me revient pour ⅓ du provenu		10	1411	19	-
						fl.	13346	12	8
1705			ARNAUD DUGOYON, de Nantes, mon compte courant		DEBIT Tournois Liv. ſ. ₰				
	1	Sept.	A Banque	pour ma Remiſe de 11720, à 76¾ ₰	3516:--:-	2	2248	15	8
			A Agio	pour l'agio, à 3¼ pour cent	---:---:-	3	70	5	8
					Liv. 3516:--:-	fl	2319	1	-

1705			CREDIT			fol	florins	sol	p.
	21	Juillet	Par Eaux de Vie de Nantes en Compagnie	fl.	361:--:--	25			
			par S. le Febure		207: 6:--	23			
	3	Août	par Eaux de Vie de Nantes		430:12:8	25			
	6		par E. Gillot		6000:--:--	9			
	8		par P. Pinet,		213:13:8	18			
	13		par Marchandiſes generales,		701:15:--	5			
	18	Septem	par A. Dugoyon,		125:13:--	27			
	21		par Eaux de Vie de Nantes en Compagnie		349:10:--	25			
	24		par J. & L. Malet.		108: 3:--	19			
	30		par C. Spiegel		2080:--:--	7			
						—	10577	13	-
	2	Octob.	par P. Broſſard		217: 1:8	20			
	7		par Cargaiſon pour Veniſe,		847:--:--	27			
	9		par van Dolré & van Halma,		3280: 8:--	27			
	12		par Caffé de Dominique Simon		819:15:--	28			
	21		par S. le Febure		507:10:--	26			
			par Vins & Eaux de Vie du Fayal		3501:--:--	28			
	24		par Vins de Bourdeaux en Compagnie		3503:--:--	28			
	28		par Caiſſe en Compagnie		10000:--:--	29			
	31		par J. Verdery		30: 6:--	10			
			par elle-même pour ſolde & Tranſport ci-aprés		12768:13:--	30	35474	13	8
						fl.	46052	6	8

1705			CREDIT		Res Milliers-centaines				
	21	Octob.	par Vins & Eaux de Vie du Fayal	Pour 335 Pipes Vin, & 30 Pipes Eaux de v	4071:881 Res.	28	13106	9	8
	31	Decem	par Gains & Perte	pour perte au change	---:---	10	344	10	8
					4071:881 R	fl.	13451	-	-

1705			CREDIT						
	31	Decem	par Balance	Pour ſolde reſtant en nature		32	4897	10	-

1705			CREDIT		Pipes				
	21	Juillet	Par A. Dugoyon ſon Compte.	Pour $\frac{3}{5}$ de prime & police d'Aſſurance	- -	12	240	13	8
	8	Septem	par G. Rogghe	pour vente, à L. IV. 16½ de gros, Com. au Journal	30	27	8479	17	-
			par P. Dutilh	pour idem, à L. IV. 18¾ les 30 Verges	18	27	4106	-	8
	21		par J. Dugoyon	pour $\frac{1}{5}$ de flo. 780: 2: 8: de fraiz coulage	2	27	520	1	8
						fl.	13346	12	8

1705			CREDIT		Tournois Liv. ſ. ₰				
	21	Juillet	Par Eaux de Vie en Compagnie	Pour mon $\frac{1}{5}$ en 50 Pipes	3516:-	25	2319	1	-

1705			PHILIPPE LE NOIR, de Francfort mon Compte Courant		DEBIT Flor.	fol.	Florin.	so.	p.
	10	Août	A Banque	Pour ma Remise à 84 8 par florin de 65x	510	2	1071	-	-
			A Agio	pour l'agio, à 2¾ pour cent	- -	3	29	9	-
	31	Dece.	A Gains & Pertes	pour profit fait au change	- -	10	9	2	-
					510	fl.	1109	11	-
1705			SAMUEL LEFEBURE, de Haerlem, son Compte de Tems		DEBIT				
	21	Octob.	A Caisse	pour payement que je lui ai fait		25	507	10	-
1705			SUCRES BRUTS en retour de Surinam, pour Comte ⅜ de Jean Tourton, 5/16 d'Abraham Dupré; ¼ de Jaques Dupeyrou le jeune, & 1/16 pour moi,		DEBIT Livr.				
	15	Août	A J. Espessel, nôtre Compte de Tems,	pour sucres qui restoient deûs	50913	22	2545	13	-
			Audit Espessel, nôtre Compte cour.	pour fraiz qu'il a faits		20	448	5	8
	28	Sept.	A Caisse en compagnie	pour fraiz payés, comme au Journal		27	1838	1	8
			A J. Tourton	pour ⅜ du profit		23	192	-	-
			A A. Dupré	pour 5/16 idem		24	160	-	-
			A J. Dupeyrou	pour ¼ idem		24	128	-	-
			A Dettes en souffrance	pour 1/16 pour moi, S.R.		24	32	-	-
					50913	fl.	5344	-	-
1705			DIRCK BONDERMAKER, Compte Courant,		DEBIT				
	1	Sept.	A Biens en fonds	pour la Maison du Heere-graft, que je lui ay vendue		6	12000	-	-
1705			DIRCK BONDERMAKER, son compte de Tems		DEBIT				
	1	Sept.	A soy-même, Compte courant	pour la somme qu'il m'a constituée en Rente		26	4000	-	-
			A Gains & Pertes	pour l'interêt à esperer de ladite somme, à 4 pour cent		10	160	-	-
						fl.	4160	-	-
1705			PIERRE HORGUELIN, de Breslau, mon compte courant		DEBIT Rixdal. gros				
	19	Octob.	Aux freres Vandersprang	pour sa Traite à l'ordre des freres Roy, de	1506: - -	19	2769	19	-
	31	Decem	A Gains & Pertes	pour profit au change	- - -: - -	10	73	4	-
					1506: - -	fl.	2843	3	-

					Flor.	fol	florins	sol	p.
1705			CREDIT						
	21	Juillet	Par S. le Febvre	Pour ma Traite payable en foire de Septemb.	500	23	1087	19	-
	9	Octob.	par Caiſſe	pour ce qu'il ma fait compter	9½	25	20	11	-
			par Fraiz	pour Port de lettres	½	11	1	1	-
					510	fl	1109	11	-

1705			CREDIT						
	21	Juillet	par ſoy meme, ſon compte cour.	pour la ſomme qu'il ma laiſſée à Interêt		23	500	-	-
			par Gains & Pertes	pour l'interêt de ladite ſomme pour 3 mois.		10	7	10	-
						fl.	507	10	-

1705			CREDIT		Livres				
	15	Août	par F. Raphoen	pour Vente, comme au Journal de	26486	8	5344	-	-
				fraiz, ou Coulage	24427	-			
					50913	fl.	5344	-	-

1705			CREDIT						
	1	Sept.	par Banque	pour la ſomme qu'il ma payée, en Banque		2	3883	10	-
			par Agio	pour l'agio, à 3 pour cent		3	116	10	-
			par ſoy meme, compte de Tems	pour la ſomme qu'il m'a conſtituée en Rente		26	4000	-	-
	31	Decem	Par Balance	pour la ſomme qu'il me reſte		32	4000	-	-
						fl.	12000	-	-

1705			CREDIT						
	31	Decem	par Balance	pour la ſomme capitale & l'interet, a Eſperer		32	4160	-	-

			CREDIT		Rixdal. gros				
1705	4	Septem	par Banque	pour ma Traite à 36¾ de	1500 : - -	2	2756	5	-
			par Agio	pour l'agio, à 2¾ pour cent	- - - : - -	3	75	16	-
	19	Octob.	par Fraiz	pour commiſſion, courtage & port de lett.	6 : - -	11	11	2	-
					Rix. 1506 : - -	fl.	2843	3	

					fol	florins	sol	p.
1705			GERARD ROGGHE,	DEBIT				
	8	Septem	A Eaux de Vie en Compagnie.	Pour 30 Pieces Eaux de Vie, Vergeant 2315. V. à Liv. 18½	25	8479	17	-
	4	Nov.	A Vins & Eaux de Vie du Fayal.	pour 2½ Tonneaux Vins à Liv. 25	28	334	2	8
					fl.	8813	19	8
1705			PIERRE DUTILH,	DEBIT				
	8	Septem	A Eaux de Vie en Compagnie	Pour 18 Pieces Vergeant 1106 Verges, à Liv. 18¾	25	4106	-	8
	4	Nov.	A Vins & Eaux de Vie du Fayal	pour 25½ Pipes Eaux de Vie, 1540 V-, à Liv. 14	28	4268	17	8
	18		A Vins de Bourdeaux	pour 15 Tonneaux de Vin, à L 40	28	3564	-	-
					fl	11938	18	-
1705			ARNAUD DU GOYON, de Nantes son compte Courant,	DEBIT				
	12	Septem	A soy-même	pour solde du Compte precedent	12	242	11	8
			A Banque	pour ma Remise de 1108 ℔, à 80	2	2216	-	-
			A Agio	pour l'agio, à 3 pour cent	3	66	10	-
	18		A van Dolré & van Halma	pour 195¾ schocks Bordillon	27	3280	8	-
			A Caisse	pour prime & police d'Assurance & fraiz	25	125	13	-
			A Compte de Commmission	pour ma Commission de fl. 3406: 1., à 2 pour cent	11	68	2	-
	21		A Eaux de Vie en Compagnie,	pour les ⅓ de flo. 780: 2: 8: des fraiz	25	520	1	8
	27	Nov.	A Banque	pour sa traite, à 148½ liv. pour 100 florins	30	1697	-	-
			A Agio	pour l'agio, à 3 pour cent	30	49	8	-
			A Fraiz	pour courtage & port de lettres	11	7	1	8
					fl	8272	15	8
1705			VAN DOLRE ET VAN HALMA, de Riga mon Compte	DEBIT Rixd. gros				
	9	Octob.	A Caisse	pour leur Traite à l'ordre de J. Capelle 1312: 16	25	3280	8	-
1705			CAISSE, en Compagnie ⅓ de Jean Tourton, 1/10 d'Abraham Dupré; ¼ de Jaques Dupeyrou le Jeune, & 1/10 de moi, SR.	DEBIT				
	28	Septem	A. F. Raphoen.	pour payement reçû de 100 Bariques de sucres	8	5344	-	-
1705			CARGAISON POUR VENISE, Pour mon Compte, à la consignation d'A. Rezanico	DEBIT				
	7	Octob.	A Banque	pour 20 bales de Poivre	2	4609	10	-
			A Agio	pour l'agio de ladite somme, à 3 pour cent	3	138	5	8
			A Caisse	pour assurance & fraiz	25	847	-	-
	31	Decem	A gains & Pertes	pour profit sur icelle	10	993	-	8
					fl.	6587	16	-

						fol	florins	sol	p.
1705			CREDIT						
	18	Septem	Par Caiſſe	Pour comptant receu		25	1784	17	-
			par Banque	pour la ſomme qu'il m'a payée en Banque		2	6500	-	-
			par Agio	pour l'agio, à 3 pour cent		3	195	-	-
	14	Novem	par Caiſſe	pour payement receu		30	334	2	8
						fl.	8813	19	8
1705			CREDIT						
	18	Septem	Par Caiſſe	pour payement receu		25	4106	-	8
	14	Novem	par ladite	pour autre payement receu		30	4268	17	8
	10	Decem	par Caiſſe en compagnie	pour payement receu des 15 Tonneaux Vin		29	3564	-	-
						fl.	11938	18	-
1705			CREDIT						
	21	Septem	Par Eaux de Vie en Compagnie	Pour $\frac{2}{3}$ du, net provenu de 48 Pieces Eaux de Vie		25	8222	15	8
	31	Decem	Par Balance	pour ce qui lui eſt à venir pour ſolde		32	50	-	-
						fl.	8272	15	8
1705			CREDIT		Rixdal. gros				
	18	Sept.	par A. Dugoyon	pour 195$\frac{3}{4}$ ſchocks Bordillon	1312: 16	27	3280	8	-
1705			CREDIT						
	28	Septem	Par ſucres bruts	pour prime, police d'Aſſurance & fraiz		26	1838	1	8
			par J. Tourton	pour payement, à lui fait		23	1146	12	8
			par A. Dupré	pour idem		24	955	10	8
			par J. Dupeyrou le Jeune	pour idem		24	764	8	-
			par Dettes en ſouffrance	pour idem, à moi-même		24	191	2	-
			par J. Eſpeſſel	pour ſa traite à l'Ordre de E. Augier.		20	448	5	8
						fl.	5344	-	-
1705			CREDIT						
	12	Decem	par A. Rezonico	pour provenu des 20 balcs de Poivre		22	6587	16	-

1705			JERONIMO NUNES de Cadix mon Compte Courant		DEBIT	Reaux	fol	florins	sol	p.
	12	Octob	A Toiles de Cambray	Pour net provenu de 60 pieces Toiles dito		16639	23	456-	8	-
	23	Nov.	Aux ſuſdites	pour profit ſur ſa Remiſe			23	560	7	-
						16639	fl	5127	15	-
1705			CAFFE' Pour Compte de Dominique Simon de Marſeille,		DEBIT	Ball.				
	12	Octob.	A Caiſſe	Pour Fret & fraiz de Reception	de	20	25	819	15	-
	17	Decem	A ladite	pour autres fraiz, comme au Journal			30	71	-	-
			A Compte de Commiſſion	pour ma commiſſion de flo. 9854 : 13 : 8 : à 2 p. cent			11	197	2	-
			A D. Simon	pour le net provenu			31	8766	16	8
						Bales 20	fl	9854	13	8
1705			DIRCK MEYN,		DEBIT					
	17	Octob.	A Caffé de D. Simon	pour 6195 ℔, à 30½ ℔, deduit 2 pour cent & le ½ Poids			28	9854	13	8
1705			VINS ET EAUX DE VIE, de l'Iſle du Fayal,		DEBIT	Vins - Eaux de vie. Pipes Pip.				
	21	Octob.	A A. Garayoa	pour l'achat & fraiz	de	335 30	25	13106	9	8
			A Caiſſe	pour prime & police d'Aſſurance		- - -	25	3501	-	-
	4	Nov.	A ladite	pour fraiz de Reception ou autrement		- - -	30	9853	-	-
	31	Decem	A Gains & Pertes	pour profit ſur iceux		- - -	10	6868	12	-
						335 30	fl	33329	1	8
1705			DENIS DUTRI de Londres mon Compte Courant		DEBIT	ſterlings Liv.	ſ.	8			
	21	Octob.	A ſoi- même	pour ſolde du Compte precedent		3	13	0¾	13	-	14 -
	30		A Taillis N. 104	pour interêts de 6 mois, de L. 500. à 8 p. cent		19	18	-	21	215	4 -
			A Rentes à Vie	pour idem de L. 500: à 14 p. cent		34	13	-	21	374	15 -
			A Rentes pour 96 ans	pour idem de L. 830. à 14 p. cent		57	10	5	21	622	1 -
						115	14	5¾	fl.	1212	14 -
1705			VINS de BORDEAUX, en Compagnie 3/10 d'E. Augier, 1/5 de J. Dupeyrou, ¼ d'A Dupré, & ¼ de moy S. R.		DEBIT	Ton.				
	24	Octob.	A J. Rattier	pour l'achat & fraiz	de	200	29	13765	15	-
			A Gains & Pertes	pour perte ſur la Negociation des Remiſes		- -	10	50	4	-
			A Caiſſe particuliere	pour prime & police d'Aſſurance		- -	25	3503	-	-
	16	Nov.	A Caiſſe en Compagnie	pour fret Avaries & fraiz		- -	29	7850	10	-
	18		Aux Aſſureurs ſur l'Eſperance	pour ce qui revient aux Aſſureurs		- -	31	3564	-	-
	10	Decem	A Caiſſe en Compagnie	pour louage de Bateaux, Courtages & autres fraiz		- -	29	679	6	8
			A E. Augier	pour 3/10 de flo. 26000 de profit		- -	29	7800	-	-
			A J. Dupeyrou	pour 1/5 de ladite ſomme		- -	29	5200	-	-
			A A. Dupré	pour ¼ comme deſſus		- -	31	6500	-	-
			A Capital en mon particulier	pour mon ¼ dudit profit		- -	1	6500	-	-
						Ton. 200	fl.	55412	15	8

					Reaux	sol	florins	sol	p.
1705			CREDIT						
	18	Novem	Par Banque	pour ſa Remiſe en 1508 D 12 M. à 132 8	16639	30	4978	8	-
			Par Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent	- - -	30	149	7	-
					16639	fl	5127	15	-

					Balles				
1705			CREDIT						
	17	Octob.	Par D. Meyn	pour Vente, à 30¼ ſols la ℔.	de l 20	28	9854	13	8

1705			CREDIT						
	14	Decem	Par Banque	pour la ſomme qu'il m'a écrite en Banque		30	6000	-	-
			Par Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent		30	202	10	-
			Par les freres Vanderſprang	pour ſon Aſſignation ſur lesdits		19	3652	3	8
						fl.	9854	13	8

					Vins, Pipes	Eaux de Vie Pip.				
1705			CREDIT							
	4	Novem	Par E. Augier	pour Vente, à Liv. 30 de gros le Tonneau	270	- -	17	24057	-	-
			Par J. Dupeyrou	pour idem, à Liv. 30½	35	- -	9	3170	10	-
			Par G. Rogghe	pour idem, à Liv. 25.	4½	- -	27	334	2	8
	7		Par P. Dutilh	pour idem d'Eau de Vie, à Liv. 14 les 30 V.	- -	25½	27	4268	17	8
			Par Caiſſe	pour 15 pour cent reſtitué par les Aſſureurs		- -	30	1492	10	-
	31	Decem	Par A. Garayoa	pour refaction ſur des fraiz coulage	25½	4½	25	6	1	8
					335 l	30	fl.	33329	1	8

					ſterlings Liv.	ſ	d			
1705			CREDIT							
	31	Decem	Par Balance	pour ce qui m'eſt à venir	115	14	5¾	32	1212	14	-

						Tonn.				
1705			CREDIT							
	18	Nov.	Par les Aſſureurs ſur l'Eſperance	pour ce qu'il doit revenir du naufrage		- - -	31	4343	12	8
			Par J. Dupeyrou	pour Vente, à Liv. 50. de gros le Tonneau		80	9	23760	-	-
			Par J. Daems & Compagnie	pour idem, à Liv. 48¾		82	31	23745	3	-
			Par P. Dutilh	pour idem, à Liv. 40 naufragez		15	27	3564	-	-
					coulage	23		- - -		
						200	fl.	55412	15	8

				Tournois Liv.	f	₰	fol.	Florin.	ſo.	p.
1705			JACOB RATTIER, de Bordeaux, Nôtre Compte en Compagnie $\frac{3}{10}$ de E. Augier; $\frac{1}{5}$ de J. Dupeyrou; $\frac{1}{4}$ d'A. Dupré, & $\frac{1}{4}$ pour moi; DEBIT							
	2	Decem	A Banque	pour ſa Traite de 6853¾ v., à 78 ₰	20561	5	-	30	13364	16	-
			A Agio	pour l'agio de ladite ſomme, à 3 pour cent	- - -	-		30	400	19	-
					20561	5	-	fl.	13765	15	-
1705			ELIE AUGIER, ſon Compte en Compagnie DEBIT								
	24	Octob.	A Capital en Compagnie	pour $\frac{3}{10}$ de fl 35000. qu'il doit fournir				29	10500	-	-
	8	Decem	A J. Dupeyron	pour mon Aſſignation, à bon compte				9	7128	-	-
	10		A Caiſſe en Compagnie	pour retour de ſon Capital & profit				29	11172	-	-
								fl.	28800	-	-
1705			JEAN DUPEYROU, ſon Compte en Compagnie, DEBIT								
	24	Octob.	A Capital en Compagnie	pour $\frac{1}{5}$ de flo. 35000: qu'il doit fournir				29	7000	-	-
	8	Decem	A Jaques Dupeyrou	pour mon Aſſignation, à bon compte				9	4752	-	-
	10		A Caiſſe en Compagnie	pour retour de ſon Capital & profit				29	7448	-	-
								fl.	19200	-	-
1705			CAPITAL ou FONDS EN COMPAGNIE des ſous-nommez DEBIT								
	10	Decem	A E. Augier ſon Compte en Com.	pour $\frac{3}{10}$ de retour de flo. 35000: qu'il avoit fourni				29	10500	-	-
			A J. Dupeyrou, idem	pour $\frac{1}{5}$ comme ci-deſſus				29	7000	-	-
			A A. Dupré; idem	pour $\frac{1}{4}$ comme ci-deſſus				31	8750	-	-
			A Capital en mon particulier	pour $\frac{1}{4}$ comme ci-deſſus				1	8750	-	-
								fl.	35000	-	-
1705			CAISSE en Compagnie $\frac{3}{10}$ de E. Augier; $\frac{1}{5}$ de J. Dupeyrou; $\frac{1}{4}$ d'Abraham Dupré; & $\frac{1}{4}$ de moi, S.R. DEBIT								
	28	Octob.	A E. Augier	pour comptant receu, à bon Compte de flo. 35000				29	6500	-	-
			A J. Dupeyrou	pour idem, pour $\frac{1}{5}$ de la ſuſdite ſomme				29	7000	-	-
			A A. Dupré	pour idem à bon compte				14	2750	-	-
			A Capital en mon particulier	pour mon $\frac{1}{4}$ de ladite ſomme, que je fais bon en icelle				1	8750	-	-
			A Caiſſe en mon particulier	pour flo. 9718: 15: de Banque, & flo. 291: 5 d'agio				25	10000	-	-
	18	Nov.	Aux Aſſureurs ſur l'Eſperance,	pour ce que j'ai receu des Aſſureurs				31	779	12	8
	10	Decem	A J. Daems	pour 82 Tonneaux de Vin				31	23745	3	-
			A P. Dutilh	pour 15 Tonneaux dito				27	3564	-	-
								fl.	63088	15	8
1705			CARGAISON DE BORDEAUX, pour HAMBOURG, pour mon compte DEBIT								
	28	Octob.	A P. Teſtas	pour 60 pieces deprunes, conſignées à Jaques Boué				16	2217	9	-
	31	Decem	A Gains & Pertes	pour profit ſur icelle				10	88	19	-
								fl.	2306	8	-

				Tournois Liv.	f.	s	fol	florins	so.	
1705			CREDIT							
	24	Octob.	Par Vins en Compagnie	Pour l'achat & fraiz de 200 Tonneaux	20561	5	28	13765	15	
1705			CREDIT							
	28	Octob.	Par Caisse en Compagnie	Pour ce qu'il a payé à bon compte			29	6500		
			Par Banque	Pour la somme qu'il m'a écrite, en Banque			2	3883	10	
			Par Agio	Pour l'agio de ladite somme, à 3 pour cent			3	116	10	
	2	Decem	Par Vins de Bordeaux en Com.	Pour $\frac{1}{5}$ de fl 26000. de profit			28	7800		
	10		Par capital en Compagnie	Pour $\frac{3}{7}$ de fl. 35000., qu'il avoit fourni			29	10500		
							fl.	28800		
1705			CREDIT							
	28	Octob.	Par Caisse en Compagine	Pour payement receu			29	7000		
	2	Decem	Par Vins de Bordeaux en C.	Pour $\frac{2}{5}$ de fl. 26000. de profit			28	5200		
	10		Par Capital en Compagnie	Pour $\frac{2}{7}$ de fl. 35000., qu'il avoit fourni			29	7000		
							fl	19200		
1705			CREDIT							
	24	Octob.	Par E. Augier, son Comp. en C.	Pour $\frac{3}{7}$ de fl. 35000. qu'il doit fournir dans le fonds			29	10500		
			Par J. Dupeyrou, idem	Pour $\frac{1}{5}$ de ladite somme			29	7000		
			Par A. Dupré, idem	Pour $\frac{1}{4}$ comme dessus			14	8750		
			Par Capital en mon particulier	Pour $\frac{1}{4}$ que je dois fournir			1	8750		
							fl.	35000		
1705			CREDIT							
	16	Novem	Par Vins de Bordeaux	Pour frêt, Avaries, Convoi & droits de 177 Tonneaux			28	7850	10	
	2	Decem.	Par Caisse particuliere	Pour la Traite de J. Rattier			30	13765	15	
	10		Par Vins susdits	Pour loüage de Bateaux, Courtage & autres fraiz			28	679	6	8
			Par E. Augier son Compte &c.	Pour ce que je lui ai payé pour son Capital & profit			29	11172		
			Par J. Dupeyrou son Compte	Pour même cause que cy-dessus			29	7448		
			Par A. Dupré son Compte	Pour idem			31	9310		
			Par Caisse particuliere	Pour ce qu'il me revient, tant en Capital que profit			30	12863	4	
							fl.	63088	15	8
1705			CREDIT							
	5	Novem	Par A. Pels	Pour 60 pieces de prunes à lui vendues, à 4 pour cent			9	2306	8	

						florins	sol	p.
1705		BANQUE de cette Ville d'Amsterdam à fol. 1235.		DEBIT	fol			
31	Octob.	A Elle-même	Pour solde & transport de folio		2	58906	9	
14	Novem	A E. Augier Ecrit	Par Elie Augier		17	6634	5	
18		A J. Nunes	Par Pierre Huguetan		28	4178	8	
2	Decem	A J. Rattier	Par Gedeon Cassé		17	3819		
14		A D. Meijn	Par Dirck Meijn		28	6000		
23		A lettres de Change à negocier	Par Pierre Trenchepain, & Pierre le Tellier		31	1103	16	8
					fl.	81441	18	8

1705		AGIO DE BANQUE		DEBIT				
31	Octob.	A soi-même	Pour solde & transport, de fol		3	1727	5	8
14	Novem	A E. Augier	Pour l'Agio de fl. 6634 | 5 |	A 3 pour cent	17	199		
18		A J. Nunes	Pour idem de 4978 | 8 |	Audit prix	28	149	7	
2	Decem.	A J. Rattier	Pour idem de 4819 | |	Au même prix	17	114	11	8
14		A D. Meijn	Pour idem de 6000 | |	Au dit prix	28	202	10	
23		A lettres de Change à negoc.	Pour idem de 1103 | 16 | 8	Au même prix	31	33	2	
31		A gains & pertes	Pour profit		10	19	7	8
					fl.	2445	3	8

1705		CAISSE particuliere		DEBIT				
31	Octob.	A Elle-même	Pour solde du Compte precedent de fol		25	12768	13	
2	Novem	A Rentes & Loyers			6	300		
7		A Vins & Eaux de Vie du Fayal			28	1492	10	8
12		A F. Raphoen			8	658	13	8
14		A E. Augier			17	8607		8
		A J. Dupeyrou			9	3170	10	
		A G. Rogghe			27	334	2	8
		A P. Dutilh			27	4268	17	8
2	Decem.	A Caisse en Compagnie			29	13765	15	
8		A E. Gillot			9	5619	5	
		A J. Dupeyrou			9	5940		
10		A Caisse en Compagnie			29	12863	4	
21		A A. Pels			9	1179	3	
31		Aux freres Vandersprang			19	3652	3	8
					fl.	74619	17	8

1705

CREDIT

					fol	flor.ns	so	p.
23	Novem	Par A. Pels	Ecrit	A André Pels	23	2489	4	
27		Par A. Dugoyon		A Elie Augier	27	1697		
2	Decem.	Par J. Rattier		A André Pels	2	13364	16	
8		Par Hubert Pere & Fils		A Pierre Got	31	8512	13	8
31		Par Balance		Pour ce qu'il me reste deu en icelle	32	55378	5	
					fl.	81441	18	8

1704

CREDIT

23	Novem	Par A. Pels	Pour l'Agio de fl.	2489.	14.		A 3 pour cent	23	74	13	8
27		Par A. Dugoyon	Pour idem de	1697.	.		Audit prix	27	49	8	
2	Decem	Par J. Rattier	Pour idem de	13364.	.		A idem	29	400	19	
8		Par Hubert & fils	Pour idem de	8512.	13.	8.	A idem	31	255	7	8
31		Par Baance	Pour idem de	55378.	5.		A 3 pour cent	32	1664	15	8
								fl.	2445	3	8

1704

CREDIT

			6	420		
2	Novem	Par Biens en fonds	28	9853		
4		Par Eaux de Vie & Vins du Fayal	1	8750		
10	Decem	Par Capital en mon particulier	28	71		
17		Par Caffé de Dominique Simon	8	188	18	8
31		Par Compte des Courtages	11	325		
		Par fraiz generaux	18	1	10	
		Par J. Huftin	20		6	8
		Par P. Poujol	24	816	7	
		Par portion de Vaiſſeaux	24	5800		
		Par dépenſes generales	32	48393	15	8
		Par Balance	fl.	74619	17	8

8
2

							florins	so	p.
1705	18 Novem	Les Assureurs sur le Navire l'Esperance		DEBIT	fol 28		4343	12	8
		A Vins de Bordeaux en C.	Pour grosse Avarie de 15 Tonneaux de Vin						
1705	18 Novem	Jan Daems et Jean Lavergne		DEBIT					
		A Vins de Bordeaux.	Pour 82 Tonneaux de Vin, à Liv. 48¾ de gros		28		23745	3	—
						Tournois Liv.	f.			
1705	8 Decem.	Hubert et Fils, de Lion mon Compte courant		DEBIT						
		A Banque	Pour ma Remise de 4415 △			13245		30	8512	13	8
		A Agio	Pour l'Agio à 3 pour cent					30	255	7	8
	31	A gains & pertes	Pour profit au Change					10	14	7	8
						13245		fl.	8782	8	8
1705	8 Decem	Abraham Dupre', son Compte en Compagnie		DEBIT						
		A J. Dupeyrou	Pour mon assignation à bon Compte					9	5940		
	10	A Caisse en Compagnie	Pour retour de son Capital & profit					29	9310		
								fl.	15250		—
1705	17 Decem.	Dominique Simon, de Marseille son Compte		DEBIT						
		A Hubert & Fils	Pour ma Remise de 4400 △ à 77⅛					31	8752	8	8
		A fraiz	Pour Courtage & port de Lettres					11	14	8	
								fl.	8766	16	—
1705	21 Decem.	Lettres de Change a Negocier		DEBIT						
		A. Pels	Pour une Lettre sur Hambourg, de Daeld. 650½					9	1127	5	
	31	A gains & pertes	Pour profit sur icelle					10	9	13	8
						Daeld. 650½		fl	1136	18	—

						fol	florins	ſo.	p.
1705			CREDIT						
	18	Novem	Par Vins de Bordeaux	Pour provenu des 15 Tonneaux Vins Naufragez		28	3564		
			Par Caiſſe en Compagnie	Pour payement que j'ai receu, pour ſurplus		29	779	12	8
						fl.	4343	12	8

						fol	florins	ſo.	p.
1705			CREDIT						
	10	Decem	Par Caiſſe en Compagnie	Pour payement receu		29	23745	3	—

					Tournois Liv.	f.	₰	fol	florins	ſo.	p.
1705			CREDIT								
	17	Decem	Par Dominique Simon	Pour ma Traite de 4400 △ à 77½ ₰	13200			31	8752	8	8
	30		Par fraiz	Pour Commiſſion & Courtage	45			11	30		
					13245			fl.	8782	8	8

						fol	florins	ſo.	p.
1705			CREDIT						
	10	Decem.	Par Vins en Compagnie	Pour ¼ de fl. 26000 de profit		28	6500		
			Par Capital en Compagnie	Pour ¼ de fl. 35000. qu'il avoit fourni		29	8750		
						fl.	15250	—	—

						fol	florins	ſo.	p.
1705			CREDIT						
	17	Decem	Par Caffé pour ſon Compte	Pour net provenu de 20 Bales		28	8766	16	8

						fol	florins	ſo.	p.
1705			CREDIT						
	23	Decem	Par Banque	Pour Negociation d'une Lettre de	Daeld. 650½	30	1103	16	8
			Par Agio	Pour l'agio, à 3 pour cent		30	33	2	
					Daeld. 650½	fl.	1136	18	8

					DEBIT	fol	florins	ß	p.
1705	31	Decem.	BALANCE ou Bilan, de ſortie de ce grand Livre A.						
			A Marchandiſes generales	Pour celles qui me reſtent		5	8943	5	
			A Biens en fonds	Pour l'eſtimation de la Maiſon & Jardin, qui reſte		6	6000		
			A Meubles	Pour l'eſtimation de ceux qui me reſtent		7	14500		
			A J. Huſtin	Pour ce qu'il reſte pour ſolde		18	352	15	8
			A Taillis N°. 104 &c.	Pour Liv. 500 ſterlings de Capital & fraiz		21	5441	5	8
			A Rentes à Londres, &c.	Pour même cauſe		21	5441	5	8
			A Rente Hereditaire, &c.	Pour la Rente pour 96 ans, Liv. 830 Capital & fraiz		21	9032	11	8
			A portions de Vaiſſeaux	Pour l'interêt que j'ai en 2 Navires		24	8288	8	
			A Joyeaux de ma femme	Pour ceux qui ſont en Nature		25	4897	10	
			A D. Bondermaker	Pour ce qu'il m'eſt à venir, de ſon Compte courant		26	4000		
			Au ſuſdit	Pour même cauſe, de ſon Compte de Tems.		26	4160		
			A A. Dugoyon	Pour ſolder ſon Compte		27	50		
			A D. Dutry	Pour £ 115. 14 ſ. $\frac{1}{2}$ ſterlings qui me ſont à venir		28	1212	14	
			A Banque	Pour les ſommes qui me ſont deuës en icelle		30	55378	5	
			A Agio	Pour l'Agio de la ſuſdite ſomme, à 3 pour cent		30	1664	15	8
			A Caiſſe particuliere	Pour les ſommes qui me reſtent ce jourd'hui		30	48393	15	8
					fl.		177756	11	

1705			CREDIT		fol	Horins	so.	p.
	31	Decem.	Par P. Teſtas	Pour Liv. 3150. 10. qui lui eſt a venir pour ſolde	16	2217	9	
			Par G. & J. Boiſſier	Pour 10 Piaſtres, qui leur ſont à venir	19	52	18	8
			Par J. Eſpeſſel	Pour ſolder ſon Compte	20	275	3	
			Par A. Rezonico	Pour 493 Ducats qui lui ſont deus	22	151	15	
			Par Capital ou mon fonds	Pour le net de mon dit Capital	1	175059	5	8
					fl.	177756	11	

GRAND LIVRE

OU

LIVRE DE RAISON.

B

A AMSTERDAM,
ANNO 1706.

B

Alphabeth, Table, Index ou Repertoire des Comptes contenus en ce GRAND LIVRE. B.

A.

Agio de Banque fol. 4.

B.

Balance ou Bilan d'entrée fol. 1
G. & J. Boiſſier de Genes, mon Compte 1
Biens en fonds 2
Dirck Bondermaker, ſon Compte courant 3
Dirck Bondermaker, ſon Compte de Tems 3
Banque d'Amſterdam 4

C.

Capital, ou mon fonds fol. 1
Caiſſe particuliere 4

D.

Arnaud Dugoyon, de Nantes, ſon Compte fol. 4
Denis Dutry de Londres, mon Compte 4

E.

Jean Eſpeſſel, de Surinam, mon Compte fol. 1

F.

Fraiz fol. 5

G.

Gains & pertes fol. 5

H.

Jaques Huſtin de Lille, ſon Compte fol. 2.

J.

Joyeaux de Marie Schoon 3

M.

Marchandiſes generales fol. 2
Meubles 2
Louis de Moraçin 5

N.

O.

P.

Portions de Vaiſſeaux fol. 3
Pierre Poujol, de Hambourg, mon Compte 4
Profits & pertes, voyez, gains

|Li

R

Aurelio Rezonico, de Veniſe, mon Compte 2
Rentes à Londres ſur les Vies &c. 3
Rente Hereditaire à Londres 3

S.

T.

Pierre Teſtas de Bordeaux, mon Compte fol 1.
Taillis N°. à Londres 2
Pierre Teſtas ſuſdit, ſon Compte 5

					florins	so.	pe.
1706		BALANCE ou BILAN d'entrée en ce Livre B.	DEBIT	fol			
4	Janvier	A Capital — Pour le fonds particulier de moi S. R.		1	175059	5	8
		A P. Teſtas de Bordeaux		1	2217	9	
		A G. & J. Boiſſier de Genes		1	52	18	8
		A J. Eſpeſſel de Surinam		1	275	3	
		A A. Rezonico de Veniſe		2	151	15	
				fl.	177756	11	
4	Janvier	CAPITAL ou mon fonds particulier A P. Poujol — Pour ce qui lui eſt à venir pour ſolde du Livre A fol. 12.		4	153	16	8
15	Janvier	PIERRE TESTAS de Bordeaux, mon Compte courant	DEBIT		Liv. | ſ. | ₰		
		A Divers — Pour ſa Traite de 1050 △ 10 ſ. à 80 ₰			3150 | 10		
		A gains & pertes — Pour benefice ſur ladite traitte		5		44	19
					3150 | 10	2217	9
5	Janvier	GUILAUME & JEAN BOISSIER de Genes, mon Compte,	DEBIT		Piaſt. | ſ. | ₰		
		A Caiſſe — Pour ma Remiſe à 100 ₰			10		
15		A Gains & pertes — Pour profit au Change		4		25	
				5		27	18 8
					10	52	18 8
5	Janvier	JEAN ESPESSEL, de Surinam, ſon Compte courant	DEBIT				

					fol	florins	so	pe
1706			CREDIT					
	4	Janvier	Par Marchandiſes generales		2	8943	5	
			Par biens en fonds		2	6000		
			Par Meubles		2	14500		
			Par J. Hutlin		2	352	15	8
			Par Taillis N°. 104 à Londres		2	5441	5	8
			Par Rentes à Londres ſur les Vies de M. & J. P. R.		3	5441	5	8
			Par Rente Hereditaire à Londres pour 96 ans		3	9032	11	8
			Par Portions de Vaiſſeaux		3	8288	8	
			Par Joyeaux de Marie Schoon		3	4897	10	
			Par D. Bondermaker, ſon Compte Courant		3	4000		
			Par D. Bondermaker, ſon Compte de Tems		3	4160		
			Par A. Dugoyon, de Nantes		4	50		
			Par Denis Dutry de Londres		4	1212	14	
			Par Banque		4	55378	5	
			Par Agio de Banque		4	1664	15	8
			Par Caiſſe particuliere		4	8393	15	8
					fl.	177756	11	

1706			CREDIT						
	4	Janvier	Par Balance	Pour ſolde, au Livre A fol 1.	& ici	1	175059	5	8

1706			CREDIT						
	4	Janvier	Par Balance	Pour ſolde, au Livre A, fol. 16.	Liv. 3150 | ſ. 10 | §	1	2217	9	

1706			CREDIT						
	17	Janvier	Par Balance	Pour ſolde au Livre A, fol. 19.	Piaſt. 10 | ſ. | §	1	52	18	8

1706			CREDIT						
	4	Janvier	Par Balance	Pour ſolde au Livre A., fol 20.		1	275	3	

						florins	so.	pe
1706			AURELIO REZONICO de Veniſe, mon Compte courant, DEBIT	Ducats	gros	fol			
1706	4	Janvier	MARCHANDISES GENERALES DEBIT A Balance — Pour celles qui reſtent, au Livre A. fol. 5.			1	8943	5	—
1706	4	Janvier	BIENS EN FONDS DEBIT A Balance — Pour la Maiſon & Jardin, à l'Overtoom			1	6000	—	—
1706	4	Janvier	MEUBLES DEBIT A Balance — Pour ceux qui reſtent, & ſolde du Livre A. fol. 7.			1	14500	—	—
1706	4	Janvier	JAQUES HUSTIN de Lille, ſon Compte courant DEBIT A Balance — Pour ſolde au Livre A. fol. 18.			1	352	15	8
	12		A Caiſſe — Pour avoir rembourſé, à Pierre Godeffroi			4	147	18	
1706	4	Janvier	TAILLIS N°. 104. ſur l'additionnal impoſitions à Londres DEBIT A Balance — Pour ſolde au Livre A. fol. 21.	ſterlings Liv.	ſ. 8 503	2, 6	1	5441	5	8

				Ducats	gros	fol	florins	so.	p.
1706		CREDIT							
4	Janvier	Par Balance	Pour ſolde, au Livre A. fol. 22.	493		1	151	15	—
1706		CREDIT							
8	Janvier	Par L. de Moraçin	Pour 10 Bales Poivre & 7230 ℔ fanons de Baleine			5	7274	19	—
		CREDIT							
		CREDIT							
		CREDIT							
		CREDIT		ſterlings Liv.	l.	8			

					sterlings			fol	florins	so	pe
1706					Liv.	l.	§				
4	Janvier	Rentes a Londres, sur les Vies de M. & J. P. R.	DEBIT								
		A Balance	Pour solde, au Livre A. fol. 21.		303	2	6	1	5441	5	8
1706					sterlings						
					Liv.	l.	§				
4	Janvier	Rente Hereditaire A Londres, pour 96 Ans	DEBIT		835	3	9	1	9032	11	8
		A Balance	Pour solde au Livre A. fol. 21.								
1706											
4	Janvier	Portions de Vaisseaux		DEBIT							
		A Balance	Pour l'interêt & solde au Livre A. fol. 24.					1	8288	8	
1706											
4	Janvier	Joyeaux de Marie Schoon, ma femme		DEBIT							
		A Balance	Pour ceux qui lui restent en nature					1	4897	10	
1706											
4	Janvier	Dirck Bondermaker, son Compte Courant		DEBIT							
		A Balance	Pour ce qu'il me reste de la vente de ma Maison					1	4000		
1076											
4	Janvier	Dirck Bondermaker, son Compte de Tems		DEBIT							
		A Balance	Pour la Rente qu'il m'a constituée					1	4160		

		CREDIT	sterlings |Liv. | s. | 8	fol	florins	so.	p.
						15	
		CREDIT	sterlings |Liv. | s. | 8				
		CREDIT					
		CREDIT					
		CREDIT					
		CREDIT					

					fol	florins	so.	pe
1706		ARNAUD DUGOYON de Nantes, ſon Compte courant		DEBIT	1	50	—	—
	4 Janvier	A Balance	Pour ſolde, au Livre A. fol. 27.					

						fterlings					
1706		DENIS DUTRY, de Londres, mon Compte courant,		DEBIT	Liv.	ſ.	§			
	4 Janvier	A Balance	Pour ſode au Livre A fol. 28		115	14	5 3/4	1	1212	14	
	6	A gains & pertes	Pour benefice au Change					5	45	3	8
					115	14	5 3/4		1257	17	8

						fol	florins	so.	pe
1706		BANQUE de cette Ville d'Amſterdam fol. 1235.			DEBIT				
	4 Janvier	A Balance	Pour ſolde au Livre A. fol. 30			1	55379	5	
	6	A D. Dutry	Ecrit Par Iſaac Cliffort			4	1207	10	

					fol	florins	so.	pe
1706		AGIO DE BANQUE		DEBIT				
	4 Janvier	A Balance	Pour celui de fl. 55673. 6., A 3 pour cent.		1	1664	15	
	6	A D. Dutry	Pour idem de 1207. 10., A 3 1/2		4	42	5	8

					fol	florins	so.	pe
1706		CAISSE particuliere		DEBIT				
	4 Janvier	A Balance	Pour les ſommes qui me reſtent, au Livre A. fol. 30.		1	48393	15	8

						lubs		
1706		PIERRE POUJOL, de Hambourg, mon Compte		DEBIT	Marcs	ſ.	§	

		CREDIT		sterlings Liv.	s.	d.	fol	florins	so.	pe
		CREDIT								
6	Janvier	Par Banque	Pour sa Remise sur Cliffort à 35 ß	115			4	1207	10	
		Par Agio	Pour l'Agio, à 3½				4	42	5	
		Par fraiz	Pour port de Lettres		14	5¾	5	8	2	8
				115	14	5¾		1257	17	8
		CREDIT								
15	Janvier	Par P. Testas	Ecrit A Barginac & Roujol				1	2100	6	8
		Par ledit Testas	Aux susdits				5	166		
		CREDIT								
15	Janvier	Par Divers	Pour celui de fl. 2266. 6. 8. A 3 7/16 pour cent					77	17	8
		CREDIT								
5	Janvier	Par G. & J. Boissier					4	25		
12		Par J. Hustin					2	147	18	
		CREDIT		lubs Marcs	s.	d.				
4	Janvier	Par Capital	Pour solde du Livre A. fol. 12.	39	15	8	1	153	16	8

1706					florins	so.	F
		FRAIZ		DEBIT fol			
5	Janvier	A Denis Dutry	Pour port de Lettres	4	8	2	—
—	—	GAINS ET PERTE, ou profits & pertes		DEBIT			
—	—	LOUIS DE MORACIN		DEBIT			
4	Janvier	A Marchandiſes generales	Pour 10 Bales de Poivre & 7230 ℔ Baleine	2	7274	19	—
—	—	PIERRE TESTAS, de Bordeaux, ſon Compte		DEBIT			
15	Janvier	A Divers	Pour ſa Traitte de 83 △, à 80 8, Agio 3⅓	—	171	14	—

				fol	florins	so.	pe
		CREDIT					
		CREDIT					
6	Janvier	Par D Dutry	Pour profit au Change	4	45	3	8
15		Par P. Teſtas	Pour même cauſe	1	44	19	
		Par G. & J. Boiſſier	Pour idem	1	27	18	8
		CREDIT					
		CREDIT					

AVERTISSEMENT.

JAI fait à deſſein quelques petits abus, afin que par ces Exemples la Jeuneſſe puiſſe ſavoir de quelle maniere on les peut réparer, on en trouvera au Journal A. aux articles 172. 172. 245. 218. *&* 400. *l'on verra en ce dernier article, que j'ai debité Pierre Poujol de Hambourg, A Gains & pertes de florins* 153--16--8, *& rien en argent dudit Hambourg, & que ſur le grand Livre A fol.* 12. *Je l'ai debite pour ladite ſomme de* 39. *Marcs* 15 *ſols* 8 *deniers lubs; l'on verra l'article corrigé au Journal B. page* 2., *& au Grand Livre B. à fol.* 4.

ERRATA

de la Preface

Pages	lignes		
II.	2. & 6.	l'on a mis *Agens de Banque, & Agent*, avant *Afretement*, ce qui devoit avoir été mis au deſſus & le mot *d'Agio*, au deſſus d'Agent	
XVI.	30.	1000 liſez 1000 florins de Banque	
XVI.	derniere	touchaut	touchant

Du Grand Livre A.

1	Au Credit de fol. 12. au Compte de Pierre Poujol	par fariz	liſze par fraiz
2	Au Debit de fol. 17. au Compte de Jacob Rattier,	Toumois	liſez Tournois